



1917  
1918  
1919  
1920  
1921  
1922  
1923  
1924  
1925  
1926  
1927  
1928  
1929  
1930  
1931  
1932  
1933  
1934  
1935  
1936  
1937  
1938  
1939  
1940  
1941  
1942  
1943  
1944  
1945  
1946  
1947  
1948  
1949  
1950  
1951  
1952  
1953  
1954  
1955  
1956  
1957  
1958  
1959  
1960  
1961  
1962  
1963  
1964  
1965  
1966  
1967  
1968  
1969  
1970  
1971  
1972  
1973  
1974  
1975  
1976  
1977  
1978  
1979  
1980  
1981  
1982  
1983  
1984  
1985  
1986  
1987  
1988  
1989  
1990  
1991  
1992  
1993  
1994  
1995  
1996  
1997  
1998  
1999  
2000  
2001  
2002  
2003  
2004  
2005  
2006  
2007  
2008  
2009  
2010  
2011  
2012  
2013  
2014  
2015  
2016  
2017  
2018  
2019  
2020  
2021  
2022  
2023  
2024  
2025

REVUE

SOCIÉTÉS SAVANTES

DES DÉPARTEMENTS



REVUE  
DES  
**REVUE**  
DES  
**SOCIÉTÉS SAVANTES**

DES DÉPARTEMENTS.

PARIS

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ADMINISTRATIVE  
DE PARIS ET DE LA SEINE

202 de la rue de la Harpe, No. 41





**REVUE**  
DES  
**SOCIÉTÉS SAVANTES**

DES DÉPARTEMENTS

Publiée sous les auspices du Ministre de l'Instruction publique.

---

COMITÉ IMPÉRIAL DES TRAVAUX HISTORIQUES  
ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.  
ÉTUDES HISTORIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES SUR LA PROVINCE.  
REVUE DES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.  
BIBLIOGRAPHIE PROVINCIALE. — DOCUMENTS HISTORIQUES.

---

TROISIÈME SÉRIE.

---

**TOME I<sup>er</sup>.**

ANNÉE 1863. — 1<sup>er</sup> SEMESTRE.

---

**PARIS,**  
**IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ADMINISTRATIVES**  
**DE PAUL DUPONT,**  
Rue de Grenelle-Saint-Honoré, n<sup>o</sup> 43.

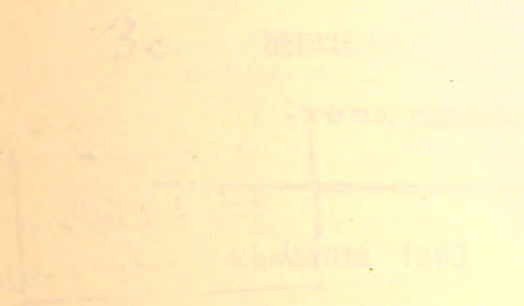
---

DC  
1  
R35  
ser. 3  
v. 1  
MAIN

REVUE  
SOCIÉTÉS  
DES DÉP.

In compliance with current copyright law,  
U.C. Library Bindery produced this replacement volume on  
paper that meets the ANSI Standard Z39.48-1984 to replace  
the irreparably deteriorated original.

1992



PARIS  
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ADMINISTRATIVE DE PAUL DUPONT  
15, RUE DE L'ARCADE  
1863



REVUE  
DES  
SOCIÉTÉS SAVANTES  
DES DÉPARTEMENTS

Publiée sous les auspices du Ministre de l'Instruction publique et des Cultes.

COMITÉ IMPÉRIAL DES TRAVAUX HISTORIQUES  
ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.  
ÉTUDES HISTORIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES SUR LA PROVINCE.  
REVUE DES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.  
BIBLIOGRAPHIE PROVINCIALE. — DOCUMENTS HISTORIQUES.  
MISSIONS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

3e DEUXIÈME SÉRIE.

TOME ~~XXXII~~ 1er

JUN 14 1866  
JANVIER 1863.

PARIS

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ADMINISTRATIVES DE PAUL DUPONT,  
45, RUE DE GRENNELLE-SAINTE-HONORÉ.

1863

# SOMMAIRE DES MATIÈRES

CONTENUS

DANS LA LIVRAISON DE JANVIER 1863.

---

## ACTES OFFICIELS.

Arrêtés ministériels relatifs au concours des Sociétés savantes pour les années 1863, 1865 et 1866, p. 1 et 2.

## TRAVAUX DU COMITÉ.

### *Séances.*

Section d'histoire et de philologie. Séance du 17 novembre 1862, par M. Chéruel, p. 3 à 8.

Section d'archéologie. Séance du 24 novembre 1862, par M. Chabouillet, p. 9 à 15.

### *Rapports faits au Comité.*

*Section d'histoire et de philologie.* — Par M. J. Desnoyers, sur les Annales de la Société académique de Nantes, p. 16 à 30.

— Par M. Bellaguet, sur la *Revue* publiée par la Société impériale d'agriculture de Valenciennes, p. 31 et 32.

— Sur le Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, p. 33 à 36.

— Par M. Rathery, sur le Bulletin de la Société archéologique de Soissons, p. 37 à 40.

*Section d'archéologie.* — Par M. Le Roux de Lincy, sur les Procès-Verbaux de l'Académie du Gard, p. 41 à 47.

## ÉTUDES HISTORIQUES.

La ville de Sens pendant la guerre de Cent ans, par M. G. Ducoudray, p. 48 à 67.

## DOCUMENTS.

Notice sur le bas-relief mithriaque de Bourg-Saint-Andéol, par M. l'abbé Rouchier, p. 68 à 76.

## BIBLIOGRAPHIE PROVINCIALE.

Bibliographie des Sociétés savantes, p. 77 à 80.

---

COMITÉ IMPÉRIAL  
DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

---

ACTES OFFICIELS.

---

CONCOURS DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

(ANNÉES 1863, 1865 et 1866.)

Nous croyons devoir reproduire les dispositions de l'arrêté du 9 août 1862, relatif aux concours institués entre les Sociétés savantes pour 1863, 1865 et 1866, dispositions que la *Revue* a publiées précédemment. (V. n° d'août 1862, page 129.)

Le Ministre secrétaire d'État au département de l'instruction publique et des cultes,  
Sur la proposition de la section d'histoire du Comité,

Arrête :

ART. 1<sup>er</sup>.

Un prix de 1,500 francs sera décerné en 1864, pour le concours de 1863, au meilleur travail adressé par une Société savante des départements sur un texte se rapportant au droit coutumier d'une province, d'une commune ou d'une seigneurie antérieurement au commencement du seizième siècle.

Ce travail pourra porter soit sur des documents inédits, soit sur des pièces déjà imprimées dont la publication serait incorrecte ou l'explication insuffisante.

Les Mémoires devront être déposés au ministère de l'instruction publique avant le 31 décembre 1863, terme de rigueur.

REV. DES SOC. SAV. — II<sup>e</sup> Série. — T. IX.

1

Sont exclus du concours les travaux publiés antérieurement au 1<sup>er</sup> juillet 1862.

ART. 2.

Un autre prix de 1,500 francs sera décerné en 1866, pour le concours de 1865, au meilleur cartulaire ecclésiastique ou civil publié par une Société savante des départements du 1<sup>er</sup> juillet 1862 au 21 décembre 1865. Le Comité prendra en considération, non-seulement le choix des documents et la correction des textes, mais encore les introductions et les notes dont les éditeurs croiront devoir les accompagner. La rédaction des tables est recommandée d'une façon spéciale aux Sociétés.

Les volumes devront être déposés au ministère de l'instruction publique avant le 31 décembre 1865, terme de rigueur.

Paris, le 9 août 1862.

ROULAND.

Le Ministre secrétaire d'État au département de l'instruction publique et des cultes,

Sur la proposition de la section d'archéologie du Comité,

Arrête :

Un prix de 1,500 francs sera décerné, en 1864, pour le concours de 1863, à la Société savante des départements ou de l'Algérie qui aura adressé le meilleur travail ayant pour objet :

La monographie d'un monument de l'antiquité ou du moyen âge compris dans les limites de la France actuelle et de l'Algérie,

Ou bien :

Une description raisonnée de fouilles archéologiques importantes que la Société aurait fait exécuter récemment soit en France, soit en Algérie.

Paris, le 9 août 1862.

ROULAND.



## TRAVAUX DU COMITÉ.

### SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Séance du 17 novembre 1862.

Présidence de M. AMÉDÉE THIERRY, sénateur, membre de l'Institut.

A la reprise des travaux de la section, M. de la Villegille, secrétaire du Comité, annonce que trois volumes de la collection des documents inédits ont été terminés depuis la dernière séance : 1<sup>o</sup> le tome XI des *Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne*; 2<sup>o</sup> les *Mémoires de Nicolas Foucault*; 3<sup>o</sup> le *Répertoire archéologique du département de l'Oise*.

M. le préfet du Calvados envoie copie de la délibération par laquelle le conseil général de ce département a voté, dans sa dernière session, une somme de 4,500 francs pour concourir aux frais d'impression d'une partie des archives du château d'Harcourt. M. Hippéau est chargé de cette publication. Il résulte des termes de la délibération du conseil général que l'éditeur ne se bornera pas aux documents tirés des archives de la famille d'Harcourt, mais qu'il y ajoutera les pièces conservées dans d'autres dépôts et propres à éclairer l'histoire de Normandie au 17<sup>e</sup> et au 18<sup>e</sup> siècle.

M. Bellaguet annonce que les conseils généraux de l'Orne et de la Manche ont voté chacun 3,000 francs pour la même publication. On a lieu d'espérer que les départements de l'Eure et de la Seine-Inférieure s'associeront l'an prochain à cette mesure.

La section se félicite de voir les conseils généraux voter des fonds pour la publication de documents qui intéressent l'histoire des anciennes provinces, et elle fait des vœux pour que l'exemple donné par les départements du Calvados, de l'Orne et de la Manche trouve des imitateurs.

M. Dusevel, membre non résidant, adresse copie d'une lettre de François 1<sup>er</sup>, annonçant aux habitants d'Amiens que la remise des

enfants de France, stipulée par le traité d'Amiens, a été effectuée à Bayonne. — Renvoi à M. Huillard-Bréholles.

M. le baron de Girardot, membre non résidant, communique des documents historiques relatifs à des sujets très-divers et s'étendant de 1521 à 1631; ils proviennent des archives d'une ancienne famille de Nantes. — Renvoi à M. Levasseur.

La section a reçu de M. le chanoine Barbier de Montault, correspondant : 1° divers titres originaux sur parchemin relatifs à l'arrondissement de Loudun et appartenant la plupart au XVI<sup>e</sup> siècle; 2° un manuscrit du XVII<sup>e</sup> siècle que M. Barbier de Montault a acheté à Rome et qui porte pour titre : *Kalendarium benefactorum, seu missæ celebrandæ pro animabus benefactorum ecclesiæ sancti Ludovici et illius hospitalis*; 3° deux lettres signées du nom de Sainte-Marthe, portant les dates de 1648 et 1698 et relatives à des intérêts privés. — Renvoi à M. Delisle.

M. Cénac-Moncaut, correspondant, soumet à la section un projet qui consisterait à ouvrir dans chaque commune de l'Empire un registre tenu par les municipalités, et où le maire consignerait avec le concours du desservant, du médecin des épidémies, etc., tous les événements de quelque intérêt qui auraient lieu sur le territoire de la commune. Ces événements seraient inscrits par ordre de date, au fur et à mesure qu'ils seraient constatés, sans observations ni commentaires. Les divers genres de faits qui devraient figurer dans ces *tablettes chronologiques* seraient indiqués par le Comité; il arrêterait la forme des registres et rédigerait des instructions relatives à la rédaction et à la surveillance des *tablettes chronologiques*.

La section, tout en rendant justice aux excellentes intentions du correspondant, ne peut pas donner suite à une proposition dont l'exécution ne dépendrait pas du ministère de l'instruction publique.

M. le comte A. d'Héricourt, correspondant, envoie une liste de familles nobles françaises qui, ayant embrassé le protestantisme, sont sorties de France, soit au XVI<sup>e</sup> siècle, soit à la suite de la révocation de l'édit de Nantes. — Renvoi à M. Bellaguet.

M. Th. Lacroix, correspondant, adresse copie de trois lettres autographes conservées dans les archives de Mâcon et écrites par Henri IV, et par Charles et Henri de Lorraine. — Renvoi à M. Berger de Xivrey.

M. de la Grèze, correspondant, fait hommage de la 4<sup>e</sup> édition de son *Château de Pau*. Il offre d'envoyer une copie exacte des *vieux fors d'Azun*, dans le cas où cette communication rentrerait dans le cadre des travaux du Comité. Une réponse affirmative sur la compé-

tence du Comité ayant déjà été adressée à M. de La Grèze, on attendra la communication de cette copie.

Dépôt aux archives et remerciements pour le volume dont il est fait hommage.

M. le comte de Mellet, correspondant, communique cent trente et une lettres, adressées presque toutes par le cardinal de Richelieu à M. Bouthillier, surintendant des finances, de 1629 à 1642. Les originaux de cette correspondance sont entre les mains de M. le marquis de Bouthillier, maire de Montmort (Marne) et descendant du surintendant. — Renvoi à M. Avenel.

M. Nozot, correspondant, adresse des notes historiques sur la commune de Chagny-lez-Omont et divers documents : 1° une ordonnance de Charlotte de la Marck (1559), relative aux gens de guerre; 2° l'extrait d'une ordonnance de Robert de la Marck, concernant les salaires des maires et échevins de village (1568); 3° un diplôme de l'empereur Henri II en faveur de l'abbaye de Mouzon (1023). — Renvoi à M. Bellaguet.

M. Nozot fait connaître en outre qu'il existe dans les archives de la ville de Sedan un manuscrit intitulé : *Coutumes générales des terres et seigneuries de Sedan*, etc. Si cette pièce pouvait être de quelque utilité pour le Comité, M. Nozot s'empresserait de la faire parvenir. Avant de profiter de l'offre du correspondant, la section prie M. le Ministre de demander à M. Nozot de plus amples renseignements sur ce document.

M. Célestin Port, correspondant, transmet copie de lettres patentes du roi de la basoche d'Angers (26 mai 1498), autorisant Martin Langlois à « user du fait de plume. » Le correspondant joint à ce document semi-sérieux, semi-burlesque, des notes sur divers usages propres à la basoche d'Angers. — Renvoi à M. P. Clément.

M. Prioux, correspondant, communique vingt-neuf documents originaux relatifs à la contribution du quart établie en vertu d'un décret de l'assemblée nationale du 6 octobre 1789. Ces pièces concernent la mise à exécution du décret dans le département de l'Aisne, et particulièrement à Saint-Quentin, Château-Thierry, Vervins et Chauny. — Renvoi à M. Levasseur.

M. Quentin, correspondant, envoie copie d'une lettre adressée par Louis XIV au sultan Achmet, en 1704, à l'occasion de son avènement au trône. L'original de cette lettre appartient à M. Duru, propriétaire à Auxerre. — Renvoi à M. Chéruel.

M. Desnoyers est prié d'examiner une communication de M. Abel, relative à une ancienne cérémonie qui se pratiquait dans la cathé-

drale de Metz jusqu'en 1697. Une fleur desséchée placée sur un autel consacré à la Vierge ouvrait tout à coup ses corolles au milieu de la nuit de Noël, et était ensuite transportée en grande pompe au maître-autel. M. Abel recherche quelle pouvait être cette plante, désignée par le vulgaire sous le nom de *Verge de Jessé* ou de *Rose mystique*, et il conclut en déclarant que c'était le *Pouillot* ou *Poullot*, espèce de menthe très-odorante, qui se trouve en abondance au bord de la Moselle et dont la floraison passait déjà pour miraculeuse à l'époque du paganisme.

M. Bellot-Herment, membre de la commission administrative du musée de Bar-le-Duc, adresse le texte annoté d'un Mémoire de sonneries qu'il a trouvé dans les papiers du prieuré de Notre-Dame de Bar-le-Duc. Ce Mémoire présente une sorte de chronique des cérémonies religieuses qui eurent lieu dans cette ville pendant les années 1693, 1694 et 1695 pour célébrer les victoires de Louis XIV. — Remerciements et dépôt aux archives.

M. G. Leroy, de Melun, envoie la copie du journal d'un procureur de Melun, nommé Jehan Colleau, qui vivait sous le règne de Henri IV. On trouve dans ce journal quelques faits d'histoire locale mêlés à des détails de la vie intime. M. Leroy y a joint une copie des vœux que prononçaient, au xvii<sup>e</sup> siècle, les religieuses du monastère de la Visitation Sainte-Marie de Melun et une brochure intitulée : *Relation des miracles opérés par les reliques conservées à Brie-Comte-Robert, au XV<sup>e</sup> siècle*. — Renvoi à M. Victor Foucher, qui a été chargé d'examiner une précédente communication de M. G. Leroy.

M. Leroy, de Cany, adresse diverses pièces : 1<sup>o</sup> donation faite par Vauquelin Malet à l'abbaye de Saint-Georges de Boscherville de tous les droits qu'il avait au patronage et à la dime de Crasville (Seine-Inférieure). Cette donation est du XII<sup>e</sup> siècle et antérieure à l'accord entre les religieux du même monastère et Henri Malet, imprimé dans la *Revue des Sociétés savantes* (1). Vauquelin Malet était père de Henri Malet. — 2<sup>o</sup> Une lettre datée de 1705, relative au pèlerinage de Notre-Dame de la Délivrande (Calvados) : elle fait mention de sept personnes du pays de Caux qui ont fait naufrage près de l'embouchure de l'Orne en se rendant à la Délivrande. — 3<sup>o</sup> Notes sur le prix des grains dans le pays de Caux de 1324 à 1790.

Les deux premières pièces sont renvoyées à M. Delisle, et la troisième à M. Levasseur.

(1) T. V de la 2<sup>e</sup> série, p. 638.

M. Saint-Joanny communique un certain nombre de documents concernant l'histoire de la ville de Thiers. — Renvoi à M. Jourdain.

M. le président désigne pour rendre compte des publications des Sociétés savantes MM. Huillard-Bréholles, Delisle, Guessard, de Courson, Bellaguet, de Barthélemy, Jourdain, Chéruel, de la Ville-gille et Victor Foucher.

D'après l'invitation de M. le Ministre, deux commissions sont nommées afin de délibérer avec le bureau sur les mesures à prendre pour la séance générale qui doit avoir lieu au mois d'avril et sur la révision de la liste des correspondants. MM. Delisle et Jourdain sont désignés pour la première commission, MM. Bellaguet et Huillard-Bréholles pour la seconde.

M. Rathery lit un rapport sur le manuscrit du 3<sup>e</sup> volume des *Négociations entre la France et la Toscane* préparé par M. A. Desjardins. Ce manuscrit, de 961 pages, contient les 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> périodes de la publication. La 5<sup>e</sup> période comprend les dix-sept dernières années du règne de François I<sup>er</sup> (1530-1547); la 6<sup>e</sup>, Henri II et François II (1547-1560); la 7<sup>e</sup>, Charles IX (1560-1574). La mort de Charles IX et de Cosme I<sup>er</sup> de Médicis, arrivée la même année (1574), marque la fin de cette période.

Comme dans les précédents volumes, chaque période est précédée d'un précis historique, chaque correspondance d'une notice succincte sur le personnage dont elle émane, et chaque pièce d'un sommaire qui en analyse le contenu. Le tout est terminé par une table générale. Lorsqu'il y a interruption des relations diplomatiques entre la France et la Toscane, les lacunes sont remplies par des extraits relatifs aux affaires de France, par des correspondances d'envoyés auprès d'autres cours, d'agents secrets, etc.

Le rapporteur propose à la section de décider que ce volume sera livré à l'impression. Ces conclusions sont adoptées.

La section entend ensuite les rapports de M. P. Clément sur le tome VII du *Bulletin de la Société archéologique de Sens*, sur les *Mémoires de l'Académie du Gard* (1861) et sur les *Procès-verbaux de la même Académie* (1860-1861); de M. Bellaguet sur les *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais* (t. V.) et sur les *Mémoires de l'Académie impériale de Caen* (1862).

Ces rapports seront publiés dans la *Revue des Sociétés savantes*.

M. A. de Barthélemy fait hommage au Comité, de la part de M. Mahès, correspondant, d'une collection des *Indicateurs dinannais* pour les années 1848-1853 et de l'*Annuaire dinannais* de 1860, ouvrages dans lesquels M. Mahès a publié des notices historiques sur Dinan et les environs.

Avant de lever la séance, M. le président rappelle à la section la perte récente qu'a faite le Comité dans la personne de M. Magnin, l'un de ses membres les plus zélés et les plus distingués. Il fait ressortir le mérite de ce savant, qui joignait à une profonde érudition la finesse de l'esprit et l'amabilité du caractère.

A. CHÉRUÉL,  
Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Séance du 24 novembre 1862.

Présidence de M. le comte DE LABORDE, membre de l'Institut.

La section apprend avec un vif intérêt, par une lettre de M. le préfet du Morbihan adressée à M. le Ministre de l'Instruction publique, que « l'on a trouvé dans une petite tombelle située dans l'intérieur « du Mont-Saint-Michel à Carnac, avec des débris d'ossements humains incinérés, 38 celtæ de jade de toutes grandeurs, un collier « de jaspe ou d'une pierre semblable à de la malachite et de petits « grains en os ou en ivoire, destinés probablement à former une « bague, etc. Ces différents objets ont été déposés au musée de « Vannes. »

La lettre dont on vient de citer quelques lignes apprend au Comité que cette découverte est le résultat des fouilles que M. le préfet du Morbihan a chargé la *Société polymathique* d'exécuter au moyen de fonds mis par lui à la disposition de cette savante Compagnie. Malheureusement ces fonds sont épuisés, et M. le préfet, dans une seconde lettre, demande à S. Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique une subvention qui permettrait à la Société polymathique de poursuivre cette importante entreprise. M. le vicomte de la Villemarqué appuie cette demande et insiste sur l'urgence, attendu que, si l'on interrompait ces travaux, les résultats déjà obtenus seraient sans doute compromis par des infiltrations d'eaux. Une somme de 500 francs accordée par M. le Ministre à titre de subvention avec destination précise, à la Société polymathique, permettrait de donner une nouvelle impulsion aux recherches. M. Jules Quicherat expose à cette occasion les avantages du système d'exploration par galeries sur celui des puits verticaux. C'est, au reste, comme la section l'apprend de M. de la Villemarqué, le premier de ces deux systèmes qui a été suivi à Carnac.

Un membre fait observer que, le Comité ayant mis au concours la description de fouilles archéologiques, la Société polymathique du Morbihan se trouverait favorisée au détriment des autres, si M. le Ministre lui accordait la subvention demandée par M. le préfet du Morbihan. M. de la Villemarqué répond qu'il croit assez bien connaître les vues désintéressées de la Société pour déclarer qu'elle accepte-

rait d'être mise hors de concours, et qu'elle se trouverait amplement récompensée par l'honneur d'avoir fait faire un pas à l'archéologie en contribuant à dévoiler les secrets des mystérieux monuments de Carnac.

M. Chabouillet, secrétaire de la section, fait observer qu'il serait prématuré de mettre dès à présent la Société polymathique hors de concours. C'est le mérite des observations, l'intérêt des Mémoires dans lesquels elles seront consignées, qui serviront de base au jugement de la section et non pas le total des sommes dépensées; et, d'ailleurs, on n'oubliera pas, dans le cas où la Société polymathique obtiendrait la subvention demandée, de tenir compte de cette circonstance dans la comparaison que l'on fera des résultats obtenus. En raison de l'importance exceptionnelle des fouilles du Mont-Saint-Michel de Carnac, la section, à l'unanimité, appuie près de S. Exc. la demande de M. le préfet du Morbihan, et émet le vœu que cette subvention soit allouée d'urgence.

La *Société savoisienne*, à Chambéry, adresse les dessins de quelques objets recueillis dans le lac du Bourget par une commission chargée par elle de rechercher les traces des habitations lacustres qu'on suppose avoir existé dans ce lac ainsi que dans ceux de la Suisse; en même temps, cette compagnie demande au Ministre l'octroi d'appareils à plongeurs, que ses ressources ne lui permettent pas de se procurer et sans lesquels il lui faut discontinuer ses recherches. La section, considérant : 1° que la Société savoisienne a été comprise dans la répartition de subventions aux Sociétés savantes faite cette année; 2° que l'objet de la demande n'offre pas le caractère d'importance et d'urgence reconnu dans la demande faite pour la *Société polymathique* du Morbihan, décide que, malgré tout son désir de venir en aide aux Sociétés savantes, elle se voit obligée d'écarter quant à présent la demande de la Société savoisienne. Une décision semblable et pareillement motivée est prise à l'égard d'une demande de M. de Ring, qui demande aussi des fonds pour continuer en Alsace les fouilles exécutées avec le concours de la Société pour la conservation des monuments historiques. La section regrette d'être forcée de décliner ces propositions, et déclare qu'elle n'en a pas moins les plus grands éloges à donner aux travaux de M. de Ring sur les *Tombes celtiques de l'Alsace*.

M. Cherbonneau, membre non résidant, adresse d'importants envois d'estampages d'inscriptions. On y remarque une inscription libyque des environs de Rusicade (Philippeville), les fac-simile de 4 stèles romaines, les inscriptions latines trouvées à Aïn-Ksar, un rapport



sur les fouilles de l'ancienne Tiddi, la découverte de l'emplacement de Calda, dont le nom est écrit sur une pierre votive quadrangulaire :

GENIO  
CALD  
AVG  
SACK  
D.  
P. P.

enfin, un rapport accompagné d'un dessin sur deux morceaux de sculpture du musée de Constantine, un buste de femme provenant de Cherchell et une tête en marbre blanc trouvée à Tebessa en 1858, qui, selon M. Cherbonneau, représente une déesse, bien que l'opinion générale veuille y reconnaître le portrait de Julia Domna, femme de Septime-Sevère.

M. Léon Renier est prié d'examiner l'envoi de M. Cherbonneau.

M. Henri Baune, à Dijon, adresse une liste de noms de potiers relevés sur des vases antiques découverts à Langres, qui sera également examinée par M. Léon Renier.

M. Barbier de Montault, chanoine d'Anagni, adresse les copies de 41 inscriptions françaises ou relatives à la France recueillies à Rome. Il ne reste au zélé correspondant qu'environ 30 inscriptions à transcrire pour compléter cette importante série dont il s'occupe depuis plusieurs années. Cette communication est renvoyée à l'examen de M. le baron de Guilhermy.

Le même membre est chargé du rapport sur divers envois : de M. Goze, correspondant, estampage de l'inscription de la tombe en marbre noir d'Isabelle d'Artois dans l'église d'Eu, ainsi que deux numéros du journal d'Amiens, dans lesquels il a publié des notices sur deux églises romanes du département de la Somme : Airaines et Nampes-au-Val;

De M. Ed. Fleury, correspondant, notice sur deux pierres tumulaires des quatorzième et seizième siècles (1313 et 1546);

De M. le comte d'Héricourt, correspondant, estampage de l'inscription placée au-dessus de la porte de Saint-Prix ou Saint-Pry, à Béthune, déjà mentionnée dans la *Revue des Sociétés savantes*, t. VII, 2<sup>e</sup> semestre, p. 138.

De M. le Héricher, correspondant, *fac-simile* de deux inscriptions de deux pierres (granit) servant de bordure à la fontaine de Norfilé à Sacey (Manche), à la limite même de la Normandie et de la Bretagne ;

De M. l'abbé Renou, correspondant, estampages de quelques inscriptions existant dans les ruines de l'ancienne abbaye de Clermont, commune d'Ollivet, arrondissement de Laval (Mayenne) ;

De M. Salmon, à Ceriziers (Yonne), l'épithaphe de Geoffroy de Gréoles, seigneur de Joinville, mort en 1080, relevée, ainsi que d'autres envoyées précédemment par le même correspondant, sur une copie faite au siècle dernier par un chanoine de Sens.

M. Dusevel, membre non résidant, adresse des notes sur les objets curieux trouvés dans diverses communes visitées par lui. Cet envoi, devant être continué, est mis en réserve. La section adresse ses remerciements au même membre pour l'envoi d'une notice descriptive de l'arrondissement de Doullens, dont M. Albert Lenoir est chargé de rendre compte.

M. Maurice Ardant adresse : 1° les renseignements qui lui avaient été demandés au sujet d'une statuette de Vénus trouvée à Limoges ; 2° des détails sur une découverte de peintures murales du quatorzième siècle ; 3° une note sur une trouvaille de médailles. Cette communication est renvoyée à l'examen de M. Chabouillet, tandis que M. L. Renier se charge de rendre compte d'une quatrième communication du rôle correspondant. Il s'agit de l'inscription suivante, qui vient d'être trouvée sur la pierre angulaire d'un contrefort de l'église de Saint-Martial dont les fondations ont été mises un instant à découvert pour la construction d'une maison :

D. M.  
ET MEMOR  
ERENNII. S  
IXITVS. SIBI  
ET SVIS VIVS  
POSVIT

M. Mallay, correspondant, adresse une note sur des fouilles faites dans l'église de Notre-Dame du Port de Clermont (Puy-de-Dôme), qui est renvoyée à l'examen de M. Albert Lenoir.

M. de Martonne, correspondant, envoie copie de la notice qui lui avait été demandée par M. le préfet du département de Loir-et-Cher sur le dolmen de la chapelle Vendomoise. M. de la Villemarqué se charge de faire un rapport sur cette communication.

M. Nozot, correspondant, adresse un complément à une notice précédemment envoyée par lui et des renseignements sur diverses communes des Ardennes. Cette communication, qui comprend des

dessins et des copies d'inscriptions, est renvoyée à l'examen de M. le baron de Guilhaemy.

M. l'abbé Renou, correspondant, qui antérieurement a fait au Comité une communication au sujet d'une croix de Caravaca, annonce avoir trouvé plusieurs autres de ces croix, et en transmet des dessins avec indication des provenances. (Voyez *Bulletin du Comité*, t. IV, p. 52.) M. Paul Lacroix est chargé d'examiner cette communication.

M. Rosenzweig, correspondant, adresse, comme complément de la statistique archéologique du Morbihan, une carte de ce département qui comprend tous les monuments des époques celtiques, romaine et du moyen âge, signalés dans son premier travail. Cet envoi sera soumis à l'examen de M. le vicomte de la Villemarqué.

M. Souliac-Boileau, correspondant, adresse un rapport sur le cimetière mérovingien découvert au mois de février dernier sur le territoire de la commune de Château-Thierry, et qui avait déjà été l'objet d'une communication. (Voyez *Revue des Sociétés savantes*, t. VII, 1<sup>re</sup> série, p. 265.) Ce rapport, qui est accompagné de dessins, est renvoyé à M. J. Quicherat.

M. Maurice Ardant adresse pour la bibliothèque des Sociétés savantes une notice imprimée intitulée : *Emailliers limousins. — Pierre I et II, Martial, Jean, Joseph et Gabriel Raymond*. Des remerciements seront adressés à M. Ardant ainsi qu'à M. Barbier de Montault, qui adresse deux écrits intitulés : *Anciens Inventaires inédits des établissements nationaux de Saint-Louis des Français et Saint-Sauveur in Thermis à Rome*, et une *Description de Saint-Pierre de Rome et des cérémonies de la canonisation*.

M. Rostan fait hommage de son ouvrage sur les monuments et sarcophages de l'église de Saint-Maximien (Var). M. J. Quicherat se charge de faire un rapport sur cette publication.

M. Chabouillet annonce que M. Conduché, régent de mathématiques au collège de Thiers, qui avait adressé au Comité une matrice de sceau en cuivre, a fait don au cabinet des médailles et antiques de ce monument, qui paraît remonter au quinzième siècle. M. Chabouillet lit ainsi la légende : *S. Vïllem. Gilmarii. rectoris ecc. de vico* et, en raison de sa provenance, croit pouvoir attribuer ce sceau au curé de l'église de Vic-sur-Cère (Cantal), de préférence aux autres localités du nom de Vic, si nombreuses en France.

M. le baron Aucapitaine, sous-lieutenant au 36<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne, adresse : 1<sup>o</sup> les copies de deux inscriptions romaines découvertes à Alesia, Corse, depuis l'exploration de M. Mérimée. M. Léon Renier est prié de rendre compte de cet envoi ;

2° Une inscription du quinzième siècle, découverte dans la même localité.

3° et 4°. Deux autres inscriptions des quinzième et dix-septième siècles. Cette partie de la communication de M. le baron Aucapitaine est renvoyée à l'examen de M. le baron de Guilhermy.

M. le Héricher fait hommage au Comité de son ouvrage intitulé : *Normandie scandinave, ou élément scandinave du patois normand.*

M. Ch. Bigarne, à Beaune, adresse des recherches sur l'emplacement du lieu appelé VIDVIA dans la carte de Peutinger, qui seront transmises à la commission de la topographie de la Gaule.

M. Orioux, agent voyer de l'arrondissement de Nantes, adresse un rapport sur la découverte d'un aqueduc romain à Touvois, canton de Legé, et d'une voie romaine à Saint-Mars de Coutais, canton de Machecoul. Ce rapport est envoyé à l'examen de M. Le Roux de Lincy.

M. le baron de Girardot transmet un travail de M. Peigné intitulé : *Recherches sur les antiquités du Loroux-Bottreau*, Loire-Inférieure. M. de Mas-Latrie est prié d'examiner cette communication.

L'ordre du jour appelle la nomination d'une commission chargée d'examiner les dispositions à prendre au sujet de la séance générale dans laquelle S. Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique doit distribuer les prix aux Sociétés savantes. Cette commission se composera de MM. Léon Renier, de Guilhermy, Jules Quicherat, auxquels s'adjoindront, selon l'usage, tous les membres du bureau. La section, également invitée à nommer une commission pour préparer la révision de la liste des correspondants, choisit les mêmes membres.

M. le président désigne pour rendre compte de publications de Sociétés savantes MM. Paul Lacroix, J. Quicherat, de Guilhermy, Chabouillet, le Roux de Lincy et Beulé.

M. Jules Quicherat lit un rapport sur des communications manuscrites de MM. Marionneau, Launay, Ducis, Rostan et Revoil, qui est renvoyé à la commission de la *Revue des Sociétés savantes.*

M. Chabouillet, secrétaire de la section, expose la nécessité d'une prochaine convocation de la commission du répertoire archéologique, afin d'aviser au moyen d'obtenir des Sociétés savantes une révision réelle et sérieuse des travaux auxquels elles prêtent leur patronage, et non pas une simple attache de pure forme. Le secrétaire de la section insiste sur l'importance des mesures à prendre à cet égard. Quel que soit le mérite des auteurs qui veulent bien concourir au répertoire archéologique, il est évident que la participation des

Sociétés savantes à ces travaux serait d'une grande utilité. Il ajoute qu'il faut qu'on se pénètre bien de cette vérité, c'est que la description d'un département ne peut être exacte et à la hauteur des progrès de l'archéologie qu'autant que les auteurs auront pris la peine de visiter eux-mêmes toutes les localités comprises dans leur travail.

M. de Mas-Latrie annonce que c'est ainsi que s'exécute en ce moment le répertoire archéologique du Tarn. Son auteur, M. Hippolyte Crozes, visite successivement tous les villages de ce département, et l'on peut espérer que son travail sera terminé pour la fin de l'année.

M. de Guilhermy signale la confusion qui résulte de la diversité des termes employés, suivant les auteurs, dans la description de monuments semblables. Il serait à désirer qu'on pût adopter une terminologie uniforme. Après une délibération à laquelle prennent part tous les membres présents à la séance, la section, consultée par M. le président, décide que la commission du répertoire archéologique se réunira dans le courant du mois.

CHABUILLET,  
Secrétaire de la section d'archéologie.

## RAPPORTS FAITS AU COMITÉ.

---

### SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

---

ANNALES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE NANTES ET DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE. Année 1861, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> semestre. 1 vol. in-8<sup>o</sup> de 629 et VIII pages. Tome XXXII<sup>e</sup> de la collection.

Rapport lu au Comité historique (section d'histoire) dans la séance du 7 décembre 1862.

---

Ce nouveau volume de la *Société académique de Nantes* renferme un assez grand nombre de notices intéressantes concernant non-seulement l'histoire locale, mais plus encore l'histoire générale. C'est un mérite dont le Comité doit tenir compte à cette Société, car elle est obligée de partager ses études et ses publications entre des sujets fort divers, sciences, lettres, arts, industrie, agriculture, médecine, qu'embrasse le plan de son organisation. J'ai déjà indiqué, dans quatre précédents rapports sur les volumes des années 1857, — 1858, — 1859, — 1860, ce que la Société de Nantes s'efforçait de faire dans cette voie, où il lui est cependant difficile de produire des travaux aussi développés que les Sociétés spécialement consacrées aux recherches d'histoire et d'archéologie, telles que la Société archéologique fondée depuis très-peu d'années dans la même ville.

Nous trouvons à signaler dans le XXXII<sup>e</sup> volume de la Société académique les notices suivantes, que j'indiquerai suivant l'ordre chronologique des sujets qu'elles traitent.

1<sup>o</sup> *Pouillé de l'évêché de Luçon*, par M. l'abbé Aillery. Analyse par M. Dugast-Matifeux, p. 194.

2° *Les gentilshommes verriers de Mouchamps en bas Poitou*, 1399, par le même, p. 207.

3° *Essai biographique et littéraire sur Mellin de Saint-Gelais* (seizième siècle), par M. E. Phelippes-Beaulieu, p. 3.

4° *Louis XIII à Nantes en 1614 et 1622. — Extraits du journal manuscrit de Jean Herouard, son médecin*, par M. Ch. de Sourdeval, p. 514.

5° *Correspondance de Louis XIV avec le marquis Amelot, son ambassadeur en Portugal, 1685-1688*, par M. le baron de Girardot, p. 277.

6° *Les quais Brancas et Flesselles ; — l'île Feydeau* (à Nantes, dix-huitième siècle), par M. J.-C. Renoul, p. 52.

7° *Recherches sur la vie, les doctrines économiques et les travaux de J.-J.-Louis Grastin* (dix-huitième siècle), par M. R.-M. Luminais, p. 377.

8° *Notice biographique sur l'architecte nantais Ceineray* (dix-huitième siècle), par M. J.-C. Renoul, p. 451.

9° *Notice sur Duchaffault, marin-laboureur*, par M. Dugast-Matifeux, p. 221.

10° *Notice biographique sur Armand-Louis Guéraud*, érudit et historien nantais (dix-neuvième siècle), par M. E. Gautier, p. 491.

11° *Notice biographique sur Elisa Mercœur* (dix-neuvième siècle), par M. Rollin, p. 140.

---

1° *Pouillé de l'évêché de Luçon*, par M. l'abbé Aillery.

L'analyse donnée par M. Dugast-Matifeux de cet ouvrage, publié à Fontenay en 1860, fait connaître l'un des travaux les plus complets et les plus importants qui aient été mis au jour, en province, sur la géographie ecclésiastique d'un territoire épiscopal très-limité.

L'évêché de Luçon fut érigé en 1317 à Avignon par le pape Jean XXII, en même temps que le diocèse de Maillezais, tous deux aux dépens du diocèse de Poitiers. Plus tard, en 1648, le diocèse de Maillezais fut incorporé au nouvel évêché de la Rochelle. Les deux diocèses de Luçon et de Maillezais eurent pour sièges les abbayes du même nom. C'est la géographie de ces deux diocèses qu'embrasse l'ouvrage de M. l'abbé Aillery.

Sept documents lui ont servi à dresser les tableaux comparatifs des paroisses, avec leurs noms divers, leurs patrons, leurs colateurs, leurs revenus. Ce sont : 1° le pouillé du diocèse de Poitiers

désigné sous le nom de *Grand-Gauthier*, dressé par les soins de l'évêque Gauthier de Bruges vers la fin du treizième siècle ou le commencement du quatorzième, antérieurement à 1306, quelques années avant l'érection du diocèse de Luçon; — 2° les procès-verbaux d'une visite diocésaine faite en 1533-1534 par un archidiacre de Luçon; — 3° le pouillé d'Alliot, publié en 1648; — 4° un registre de *collations* rédigé en 1665 et 1668, sous l'épiscopat de monseigneur de Colbert; — 5° un pouillé latin copié au dix-huitième siècle sur un manuscrit du quatorzième, et qui fait partie de la collection de dom Fonteneau; — 6° un autre pouillé de la même collection, dressé au commencement du dix-huitième siècle; — 7° enfin, les procès-verbaux des visites épiscopales faites par monseigneur de Mercy en 1777 et 1778.

C'est à l'aide de ces documents, tous authentiques, et auxquels l'auteur aurait pu en ajouter quelques autres qui lui sont restés inconnus, mais qui n'auraient pas notablement modifié les résultats de l'ouvrage, que M. l'abbé Aillery a dressé les pouillés de Luçon et de-Maillezais, en prenant avec raison pour modèle l'excellent travail sur le pouillé du diocèse de Lisieux publié en 1844 par M. Aug. le Prévost dans le t. XIII des *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*. Comme dans ce dernier ouvrage, M. Aillery a mis en regard sur des colonnes distinctes, d'abord les noms modernes des paroisses ou des bénéfices, puis les formes diverses de ces mêmes noms fournies par les documents qu'il a consultés, avec de nombreuses indications sur les collateurs, sur les revenus variables, sur les prieurs, sur les chapelles ou autres établissements religieux dépendant de chacune des paroisses. Une dernière colonne contient les noms anciens des mêmes localités fournis par les chartes. Des articles particuliers sont consacrés à chaque abbaye.

On ne saurait trop recommander aux Sociétés départementales de s'occuper de cette sorte de publication, qui, avec les cartulaires, est l'une des sources les plus abondantes et les plus certaines de renseignements géographiques. La Société académique de Nantes a donc utilement agi en donnant, par l'organe de son rapporteur, une analyse de cet ouvrage. C'est avec plaisir que je puis confirmer, par l'étude que j'ai faite personnellement pour mes *Recherches sur la Topographie ecclésiastique de la France*, l'éloge que lui ont donné les personnes qui ont eu occasion de le consulter. C'est, avec le pouillé de Lisieux, par M. le Prévost, et celui de Troyes, par M. d'Arbois de Jubainville, l'un des meilleurs travaux de ce genre qu'on ait encore publiés.



2° *Les gentilshommes verriers de Mouchamps en bas Poitou,*  
(1399), par M. Dugast-Matifeux.

On connaît les privilèges accordés par plusieurs rois de France à l'industrie du verrier, privilèges dont l'origine est encore jusqu'ici fort imparfaitement connue, mais qui remontent au moins avec certitude jusqu'au treizième siècle. On a reporté jusqu'à l'empereur Constantin (Cod. Theod. L. XIII. Tit. IV, 1. 2) l'attribution aux verriers d'exemptions attachées à certaines charges publiques. C'est du moins cette tradition qu'invoquèrent les verriers de Champagne auprès de Philippe le Bel, qui en reconnut la réalité. J'ai cherché la source de cette tradition, fréquemment invoquée, et j'ai vérifié qu'en effet une loi de Constantin (*C. ad Maximum*), dont la date se reporte à l'année 337, comprend les *vitriarii* au nombre des trente-cinq professions industrielles exemptes de toutes charges publiques, et qui n'ont pas invoqué plus tard le même privilège. Cette loi, que je ne crois pas avoir été citée textuellement à l'appui des prétentions des seigneurs verriers, me paraît assez importante à plusieurs points de vue pour être rappelée dans ce rapport.

« *Artifices Artium Brevi subdito comprehensarum per singulas Civitates morantes, ab universis muneribus, vacare præcipimus : Siquidem ediscendis artibus otium sit adcommandandum, quo magis cupiant et ipsi peritiores fieri et suos filios erudire.* »

Suit la liste des professions jouissant de cette exemption des charges publiques :

« *Architecti, — Laquearii, — Albarii, — Tignarii, — Medici, — Lapidarii — Argentarii, — Structores, — Mulomedici (veterinarii), — Quadratarii, — Barbicarii, — Scasores, — Pictores, — Sculptores, — Diatritarii, — Intestinarii, — Statuarii, — Musivarii — OErarii, — Ferrarii, — Marmorarii, — Deauratores, — Fusores, — Blattarii, — Tessellarii, — Aurifices, — Specularii, — Carpentarii, — aquæ Libratores, — Vitriarii, — Eburarii, — Fullones, — Figuli, — Plumbarii, — Pelliones.* (1)

On voit combien était peu solide la prétention exclusivement invoquée par les verriers et appuyée sur une loi aussi générale et tant de fois modifiée.

Quoi qu'il en soit de cette tradition, non-seulement les gentilshommes qui s'adonnaient à l'industrie verrière ne dérogeaient point à leur

(1) *Cod. Theod. L. XIII. Tit. IV de excusationibus artificum* (édit. Godefr.), T. V, p. 50. — *Id. Cod. Justin. L. X. C. LXIV.* L'ordre et les désignation des professions sont un peu différents dans le Code Justinien.

noblesse et conservaient leurs privilèges, ce qui n'existait pas pour beaucoup d'autres industries non moins utiles et non moins honorables, mais encore certains titres de noblesse, des exemptions importantes, de grands privilèges, étaient attachés à cette profession. On en a des exemples pour plusieurs des plus anciens établissements de verreries en Champagne, en Normandie, et surtout en Poitou. Ces privilèges, qui datent pour la plupart du quatorzième siècle, ainsi qu'on le voit dans le *Recueil des Ordonnances*, et du seizième (*Traité de la Noblesse*, par De La Roque, ch. cXLIV) (1), furent formellement renouvelés en 1655 par une ordonnance de Louis XIV, qui déclara que les gentilshommes s'adonnant à l'industrie de la verrerie ne dérogeaient point. Une ordonnance de Charles VI, datée de 1402 et souvent citée d'après Le Vieil (*Histoire de la Peinture sur verre et de la Vitrerie*, p. 360), est beaucoup plus précise ; elle concerne précisément la verrerie de Moulchamps ou Mouchamps, dont il est question dans la notice de M. Dugast-Matifeux. On y lit :

« Charles..... au bailli de Touraine..... Reçu avons l'humble  
« supplication de Ph. Bertrand, maistre de la verrerie du parc de  
« Moulchamps, pour luy et pour les autres verriers dudict lieu ses  
« alloués, contenant que combien que tous verriers soient et doivent  
« estre, à cause dudict mestier de verrier, de toute ancienneté, te-  
« nuz et reputez pour nobles personnes ; car à cause de la no-  
« blesse dudict mestier, aucun ne puet ne doit estre reçu à icelui  
« mestier, s'il n'est nez et extrait, de par son père, d'autres ver-  
« riers, et que le dict suppliant et ses dictz alloués, qui sont ver-  
« riers nez et extraicts de par leurs pères d'aultres verriers, à cause  
« dudict métier, soient et doivent estre tenuz et réputez pour nobles,  
« et par ce, doivent jouir et user de tous les droits, franchises, li-  
« bertés et privilèges desquels usent et joyssent et ont accoustusmé  
« de joyr et user les autres nobles du pays, et à cause de ce doivent  
« estre frans, quittes et exempts de toutes tailles et fouages.... »

Ce document original, fort étendu, est reproduit intégralement dans la notice de M. Dugast-Matifeux.

Cette exemption n'avait pas été reconnue par les collecteurs des impôts ; telle était la cause de la réclamation des verriers auprès du

(1) De La Roque (éd. de 1710, p. 500) cite des arrêts de la Cour des Aides, de Paris, datés des années 1582-1597-1601, par lesquelles des gentilshommes verriers de Melun et de plusieurs fabriques de Picardie et du Nivernais sont déclarés exempts de la taille, toutefois après avoir justifié qu'ils étaient de noble et ancienne lignée. De La Roque est d'avis que c'était une erreur grossière de croire que les verriers étaient nobles en vertu de leur exercice.

roi, qui reconnut la validité de leurs raisons et confirma leurs privilèges. Cette cause de noblesse excita plus d'une fois d'autres doutes que ceux des collecteurs des impôts, et donna lieu à plus d'une épigramme. C'est ainsi que les vers suivants de Maynard contre un de ces nobles verriers, Saint-Amand, y font allusion :

Votre noblesse est mince,  
Car ce n'est pas d'un prince,  
Daphnis, que vous sortez.  
Gentilhomme de verre,  
Si vous tombez à terre,  
Adieu les qualitez.

La verrerie de Mouchamp, celle de la Roche-sur-Yon, fondée en 1456 et dont M. Marchegay a récemment retracé les origines, sont des plus anciennes dans le bas Poitou ; leurs fondateurs sont la principale souche de plusieurs familles nobles que cette industrie enrichit, et qui, par des alliances, se rattachèrent promptement à une partie de la noblesse de cette province.

M. Dugast-Matifeux a recueilli quelques anecdotes piquantes et même scandaleuses, étrangères à l'histoire de la verrerie, mais concernant des descendants plus ou moins directs des nobles verriers de Mouchamps.

3. *Essai biographique et littéraire sur Mellin de Saint-Gelais*, par M. Phelippes-Beaulieu. Quoique cette Notice soit dépourvue de toute citation de sources originales, il est évident que l'auteur y a consciencieusement puisé ; il ne les a, dit-il, supprimées que parce qu'elles n'eussent point été à leur place dans un morceau destiné à une lecture académique. On regrette qu'il ne les ait pas indiquées dans l'impression de cette biographie intéressante et soigneusement rédigée.

Mellin de Saint-Gelais, qui devait être un jour l'ami de Clément Marot, de Bonaventure Desperriers, d'Ant. le Maçon, de Laborderie, de Jacques Colin, d'Amyot, de Th. de Bèze, d'André Thevet, de Rabelais, et le rival de cette pléiade de beaux esprits qui brilla pendant le seizième siècle, naquit à Angoulême, en 1491, d'une famille déjà illustre dans les lettres et dans l'Église. Le plus célèbre fut son oncle, Octavien de Saint-Gelais, évêque d'Angoulême, qui se chargea de son éducation, et qui mourut en 1502, à peine âgé de trente-six ans. Mellin continua à l'Université de Poitiers ses études, et, à peine les eut-il achevées qu'il partit, en 1511 ou 1512, pour l'Italie. Les expéditions de Charles VIII et de Louis XII, la renommée de ses

académies, de ses savants, de ses artistes, de ses poètes, faisaient alors de l'Italie la terre classique à visiter pour tous les aspirants à la renommée dans les lettres. Ce fut dans l'Université de Padoue que Mellin compléta son éducation littéraire. Il s'y prit d'enthousiasme pour la langue et le goût italiens ; ses premiers essais furent des poésies latines, parmi lesquelles figure une épitaphe d'Anne de Bretagne. Puis, à son retour en France, il se livra de nouveau aux études théologiques, sans négliger la musique, dont il avait aussi puisé le goût en Italie. Mellin ne tarda pas à être admis à la cour de François I<sup>er</sup>, où florissait déjà Clément Marot, et où il jouit lui-même, comme on sait, d'une grande faveur pendant nombre d'années. Plus solidement instruit que Marot, il acquit bientôt une influence considérable, et obtint, concurremment avec son ami et son rival, le privilège si envié alors, comme en tout temps, d'être le poète officiel de la cour, de célébrer les naissances, les mariages et tous les événements qui pouvaient exciter la joie, l'orgueil ou la douleur de la famille royale.

Il jouissait aussi du privilège difficile d'amuser, de flatter et d'illustrer cette foule de jeunes beautés, d'esprits légers, qui formaient la cour de François I<sup>er</sup> et de son successeur.

Il mit dans ses écrits moins d'imagination, d'énergie que Marot, mais plus de réserve, moins de licence, et, à l'occasion, plus de patriotisme. On connaît ses vers satiriques sur le passage de Charles-Quint à Paris en 1539. Ses chansons d'amour, ses épigrammes naïves, malignes et gracieuses, rivalisaient avec celles de Marot pour charmer et distraire ces deux cours brillantes et dissipées. Quand on lit ces poésies légères et anacréontiques, on a quelque peine à en reconnaître pour auteur l'aumônier du Dauphin qui devait bientôt régner sous le nom d'Henri II, puis l'abbé commendataire d'une communauté de l'ordre de Cîteaux, en Champagne. Mais cette alliance n'était pas rare, et ne fut pas moins fréquente malheureusement dans les deux siècles qui suivirent le seizième. Une fonction plus appropriée aux études solides de Mellin de Saint-Gelais fut celle de bibliothécaire du roi, alors que François I<sup>er</sup> fit transporter à Fontainebleau la bibliothèque déjà formée au château de Blois, et qu'il y réunit les ouvrages rapportés de diverses missions en Italie, en Grèce et en Orient.

La lutte de l'école de Marot et de son fidèle ami Mellin de Saint-Gelais avec la nouvelle école de Ronsard, qui s'efforça en vain de l'étouffer et de la surpasser, attrista momentanément ses dernières années ; mais la faveur de Saint-Gelais à la cour ne fut point détruite, et il continua de remplir ses fonctions de bibliothécaire dans

le splendide palais de Fontainebleau. Il mourut vers 1559. On n'est pas d'accord sur cette date, que d'autres biographes fixent à l'an 1554. La première édition un peu complète de ses œuvres poétiques fut publiée à Lyon en 1574 (in-8°). Saint-Gelais a été le sujet de nombreux commentaires : MM. Sainte-Beuve, Saint-Marc Girardin, Philarète Chasles, Geruzes et d'autres l'ont dignement apprécié. Le travail de M. Phelippes-Beaulieu mérite encore d'être lu après des études émanées de juges si compétents.

4° *Louis XIII à Nantes en 1614 et 1622. — Extraits du Journal manuscrit de Jean Hérouard, son médecin.*

L'auteur de ce Journal, né à Montpellier en 1551, reçu docteur de la Faculté de cette ville en 1575, exerça les fonctions de médecin par quartier des rois Charles IX et Henri III. Il assistait à l'autopsie du corps de ce dernier prince, assassiné par Jacques Clément ; il devint conseiller, médecin ordinaire et secrétaire du roi Henri IV en 1599, obtint le brevet de médecin du Dauphin même avant la naissance de ce prince, et, après la mort d'Henri IV, il se trouva tout naturellement médecin ordinaire du nouveau roi. Depuis lors il ne s'éloigna plus de sa personne et consigna par écrit, jour par jour, tous les faits de la vie hygiénique du roi, en y mêlant souvent plus d'une anecdote curieuse de sa vie intime, et souvent même de sa vie politique. Le manuscrit original et autographe du Journal d'Hérouard est conservé à la Bibliothèque impériale, sous ce titre : *Journal particulier de la vie du Roi Louis XIII depuis l'an 1605 jusqu'en 1628, composé et écrit de la main de Jean Hérouard, seigneur de Vaugrigneuse, son premier médecin.* In-f°. 6 vol. (Ancien fonds Colbert, n° 2601-2606). On trouve dans la *Bibliothèque historique de la France* (éd. de Fontette n° 21448), l'indication d'une autre copie du même manuscrit sous ce titre : *Ludovicotrophie, ou Journal de toutes les actions et de la santé de Louis Dauphin, de France, qui fut ensuite le Roi Louis XIII, depuis le moment de sa naissance (27 sept. 1601) jusqu'au 29 janvier 1628.* In-4°. 4 vol. Ce manuscrit, moins complet que celui de Colbert, qui présente cependant aussi plusieurs lacunes, remonte plus haut de cinq ans ; il était, avant 1789, conservé dans la bibliothèque de M. Genas, conseiller au Présidial de Nîmes (1).

M. Ad. Pécart, de Tours, qui a rassemblé une collection précieuse de documents sur le règne de Louis XIII, a fait de l'exemplaire de

(1) Le tome 1<sup>er</sup> du second manuscrit comprenait les années 1601 à 1604, qui paraissent manquer au manuscrit Colbert, de la Bibliothèque impériale.

ce Journal, conservé à la Bibliothèque impériale, une copie partielle, dont M. de Sourdeval a publié, dans le trente-deuxième volume des *Annales de la Société académique de Nantes*, quelques extraits relatifs au voyage du roi à Nantes en 1614, et à l'expédition contre Soubise en 1622.

Le Journal d'Hérouard est plutôt rédigé, mais avec plus de vivacité, suivant la méthode adoptée plus tard par Dangeau, pour la personne de Louis XIV, que sous la forme donnée par les trois médecins de ce prince, Vallot, D'Aquin et Fagon, au Journal de la santé du roi. Ce ne sont pas seulement les particularités hygiéniques de la vie de Louis XIII que son premier médecin prend soin de noter, comme le firent après lui les médecins de Louis XIV; il dresse plutôt le journal complet de sa vie, prenant soin, ainsi que le lui avait recommandé Henri IV, « d'enregistrer les sentences et actions louables « qu'il reconnaîtrait en lui. » Le Journal de la santé du roi Louis XIV a été récemment l'objet d'une publication piquante faite par M. Le Roi, conservateur de la bibliothèque de Versailles (1). Le Journal d'Hérouard me paraîtrait mériter le même honneur, au moins partiellement et d'après un choix judicieusement fait, pourvu qu'on ne profitât pas trop de ces documents de second ordre pour rapetisser l'histoire au point de vue anecdotique du caractère le plus minutieux et trop souvent le plus faux. M. Alexandre Dumas avait autrefois projeté cette publication dont s'occupe aujourd'hui M. Le Roi.

Le Journal d'Hérouard commence, non, comme le dit M. de Sourdeval, à l'année 1614, au moment où Louis XIII, né en 1601, était déclaré majeur; mais à l'année 1605, dans une des copies, et même à l'année 1601, dans l'autre. Il se continua sans interruption, sauf plusieurs lacunes, jusqu'en 1628, époque de la mort de l'auteur au camp devant la Rochelle. La citation de quelques passages donnera idée du caractère et du genre d'intérêt de ce document.

L'année 1614 fut, comme on sait, remarquable par la dernière assemblée des états généraux avant 1789, ainsi que par la turbulence et l'agitation des princes, des gouverneurs de provinces et des grands que Richelieu devait dompter quelques années plus tard.

Généralement, la mention de chaque jour est uniforme : *Esveillé à 6 heures, vestu, prie Dieu, va à la messe, de 7 à 8 heures déjeune.* Puis la promenade, le jeu à la paume, l'exercice à l'arquebuse, au

(1) Le *Journal de la santé du roi Louis XIV, de l'année 1647 à l'année 1711*, écrit par Vallot, D'Aquin et Fagon, tous trois ses premiers médecins, publié par M. Le Roi, conservateur de la bibliothèque de Versailles. Paris, 1862, 1 vol. in-8°.

vol des émérillons, la chasse avec ses petits chiens, l'étude ; à 11 heures et demie ou midi, dîné, puis promenades, réceptions, visites, ou mêmes exercices que le matin ; souvent goûté vers 4 heures ; entre 7 et 8 heures, soupé ; à 9 heures *devestu, prie Dieu, s'endort*. Les détails de la vie de voyage du jeune roi, qui était venu visiter la reine mère à Nantes, et, après 1622, quelques événements de la guerre contre les calvinistes, donnent un peu plus de variété au Journal.

Voici l'emploi de la journée du 11 août 1614 :

« Esveillé (à Angers) à 6 heures, vestu, prie Dieu ; à 6 heures 3/4  
« desjeuné ; à 7 heures entre en carrosse et part d'Angers. Va à  
« la messe à la Baumette (couvent de Recollets), où à 7 heures 3/4 il  
« entre en bateau, et à 2 heures 3/4, par mauvais temps de vent et  
« de pluie, il arrive à Ingrandes. Dans le bateau mange du pain bis  
« du batellier et du bœuf bouilli ; puis à un cabaret sur le bord de  
« l'eau, passe son temps diversement ; met dix pistolets sur une  
« petite planche comme canons en batterie, le bout entre des clous,  
« arrêtés avec de la ficelle par le rouet, accomode des mèches  
« au bout de fourchettes et y met le feu, les faisant tirer en salut.  
« A disné, s'en retourne au bateau ; le vent était si contraire qu'il  
« en sort, ayant envoyé devant ses carrosses, prend celui de M. le  
« marquis de Saint-Chaumont, se met dedans, et à 4 heures part  
« d'Ingrandes. Avant de se mettre dedans, se voyant mal ac-  
« compagné, ses gendarmes et chevaux-légers étant allés devant,  
« il charge lui-même deux pistolets de deux ballès chacun. A  
« 7 heures arrive à Ancenis au chateau. Desbotté, à 7 heures 3/4  
« soupé, va en sa chambre, et à 9 heures *devestu, prie Dieu, s'en-  
« dort à 9 heures 3/4.* »

L'agencement de cette batterie de pistolet rappelle le témoignage de Tallemant (III, 67) qui représente Louis XIII comme « doué de toutes sortes de petits talents mécaniques et industriels. »

Le 15 août, après avoir communié, le jeune roi *touche 600 malades* dans la cour-du château de Nantes.

Pendant son séjour à Nantes, il va visiter chaque jour la reine.

Le 16 août, il visite de nouveau *la Fosse* (le canal) « se rend à la maison des Marchands où il a disné. Regarde de sa fenestre le pré-paratif qui se faisait pour son entrée ; à costé de son logis il y avoit un petit eschaffaud couvert, où il estoit assis dans sa chaise, et là les corps-de-ville lui faisoient leurs harangues ; puis à 5 heures monté à cheval ; mis sous le dais, fait son entrée par la porte Saint-Nicolas et va à Saint-Pierre à 6 heures 1/2, à 7 heures au chateau,

« va jouer à la paulme, revient à 7 heures  $\frac{3}{4}$  ; devestu, essuyé,  
« changé de chemise, à 8 heures  $\frac{1}{2}$  soupé, se joue, entretient  
« diversement jusqu'à 10 heures, prie Dieu et s'endort. »

Le 19 aoust. « Le roi assiste à l'ouverture des Estats de Bretagne,  
« accompagné de la reine, où il prononce ces mots du sien et autres  
« que ceux qu'on lui avoit baillés par escript : « Messieurs, je suis  
« venu ici avec la reine ma mère pour vostre soulagement et repos.  
« M. le chancelier vous tesmoignera le demeurant. » En revient à  
« 12 heures  $\frac{1}{2}$ , disné, fait danser les passe-pieds et bransles de  
« Bretagne aux violons qui estoient vesnus jouer devant lui. »

Le 20 aoust. « Va à la Fosse pour voir le combat de deux galiotes  
« et aultres petits vaisseaux. »

Le 26 aoust. « M. de Vendôme arrive sur son disné, le roi le salue  
« froidement, et comme il eust faict un simple gentilhomme, sans se  
« retourner, lui ayant mis le chapeau sur l'épaule, se couvre. — Ven-  
« dôme : Sire, *je n'ai voulu faillir à venir trouver Votre Majesté*  
« *aussitost que j'en ai reçu le premier commandement, et pour l'as-*  
« *surer que je n'ai point d'aultre volonté que d'estre son très-humble*  
« *et affectionné serviteur, désirant le tesmoigner par le sacrifice de*  
« *ma vie.* — Le Roi (la voix tremblante et la face blesme de cholère):  
« *Servez-moi pour l'advenir, mieux que vous n'avez faict par le*  
« *passé, et sachez que le plus grand honneur que vous avez au monde,*  
« *c'est d'estre mon frère.* — Vendôme : *Je le crois ainsi.* »

Un autre jour, le 30 aoust, vers le soir, M. de Vendôme vient pour  
le voir et demande s'il dormait. M. de Heurles, premier valet de  
chambre, va ouvrir doucement le rideau pour le savoir. Le roi tout  
bas : *Qu'est-ce ?* — De Heurles : *Sire, c'est M. de Vendôme qui vient*  
*voir Votre Majesté.* — *Dites que je dors.*

Le duc de Vendôme, fils naturel d'Henri IV et de Gabrielle d'Es-  
trées, était alors gouverneur de Bretagne, titre que lui avait trans-  
mis son beau-père, le duc de Mercœur ; la part qu'il avait prise au  
soulèvement des seigneurs dans les provinces explique suffisam-  
ment le froid accueil que lui faisait le roi.

Le 20 aoust. « L'évêque de Dol, au nom des Estats, remercie  
« Leurs Majestés et fait don de 400,000 livres au Roy et de 50,000  
« livres à la Reyne. Le Roy donne audience à tous les députés par-  
« ticuliers des Estats selon les baillages ; va jouer à la paulme et  
« fait courir par ses bassets un jeune cerf dans les fossés du chas-  
« teau. »

Le 29 aoust. « Va à la chasse avec ses esmerillons ; revient en sa  
« chambre, où MM. des comptes de Bretagne viennent prendre



« congé de lui. M. de Souvré, l'instruisant de ce qu'il avoit à leur  
« répondre, lui dict d'exprimer qu'il estoit fort content de leur ser-  
« vice et qu'ils eussent à continuer. Le Roy : *Bien, bien, M. de*  
« *Souvré* ; se retire à part et dit à M. de Heurles, l'un de ses pre-  
« miers valets de chambre : *M. de Souvré me baille des harangues*  
« *que je ne veux pas dire comme il me les dict, et je doute que tous*  
« *m'aient bien servi.* »

Le 30 août, à Ancenis, le roi va jouer au jeu de billard du village ; le soir, il fait chanter à deux pages de la musique pour s'endormir.

Durant le voyage, ou plutôt pendant la campagne de 1622, contre Soubise et l'île de Ré, en descendant la Loire de Blois à Nantes, il se passe peu de jours que le roi ne chasse à l'arquebuse ou aux émerillons. On le voit souvent ramer et tirer les avirons. Le 10 avril, jour de son arrivée à Nantes, dans un entretien du soir avec son médecin et son valet de chambre, le roi parlait de feu le connétable (A. de Luynes, son favori, mort depuis quatre mois à peine (15 décembre 1621). « Il contoit bien des choses qu'il lui  
« demandoit, et entre autres qu'un jour il lui dict qu'il falloit qu'il  
« lui donnât quatre millions d'or, qu'il n'avoit jamais veu tant de  
« parents, qu'ils arrivoient par batelée à la cour, qu'il n'y en avoit  
« pas un habillé de soie. »

Le 15 avril, à Challans. « Eveillé à 4 heures après minuit, avec  
« impatience pour aller à la chaussée et voir donner l'attaque à l'isle  
« de Riez (Ré), botté, prie Dieu ; à 4 heures 1/2 déjeuné ; va à la  
« messe ; à 5 heures monte à cheval, va à la chaussée ; à midi, disné.  
« M. le prince lui envoie demander du secours, quitte son disné :  
« *J'y veux aller !* Monte à cheval, va à dix lieues de chemin ; à  
« 8 heures, soupe sur le sable, sous une petite masure, couché tout  
« vestu sur de la paille, sa robe dessus et le manteau dessous, y  
« dort deux heures ; son sommeil entrecoupé par soing de se lever  
« pour aller à la guerre ; y est jusqu'à minuit. M. François de l'Ho-  
« pital, sieur du Hallier, capitaine des gardes-du-corps du Roi, sage  
« et vaillant seigneur, avoit un cheval d'Espagne blanc, qui le bailla  
« au Roi qui le monta cette journée. Le Roi l'aimoit et se fioit fort  
« en lui pour sa valeur et sa fidélité. »

Le récit de la bataille de Saint-Gilles-en-Riez et de la défaite de Soubise, le 16 avril, est animé et intéressant ; il se termine ainsi : « Fut  
« vingt heures sans se coucher et dix-huit heures à cheval. »

Le 28 avril, le roi visite Saint-Jean-d'Angély pris sur les calvi-  
nistes et détruit par l'armée royale ; « entre et baisse son chapeau et

« détourne sa vue des murailles entièrement rasées. Aussitôt qu'il fut entré, il haussa son chapeau et regarda librement partout. . . »  
« A 4 heures 3/4, monte à cheval et va faire le tour de la ville. Il étoit allé de Chizay à Saint-Jean-d'Angely comme il avoit fait pendant la durée presque entière du voyage, en volant par les chemins, » c'est-à-dire en chassant au vol de ses oiseaux fauconniers, émerillons, pies-grièches et autres, dont Albert de Luynes avoit eu la surveillance, avant de monter au faite des honneurs. . .

Ces extraits du Journal d'Hérouard, qui montrent à nu plus d'un trait de caractère digne d'être noté et bon à comparer aux jugements divers portés sur Louis XIII, suffisent, je crois, pour prouver que ce manuscrit mériterait d'être publié sinon intégralement, du moins par extraits. Il embrasse vingt-trois années, et les fragments donnés par M. de Sourdeval n'en comprennent que deux. Ces extraits auront eu du moins l'avantage d'attirer l'attention sur un document peu connu et intéressant. Je ne crois pas que M. Bazin l'ait utilisé dans son estimable *Histoire de Louis XIII*.

5. *Correspondance de Louis XIV avec le marquis Amelot, son ambassadeur en Portugal, 1685-1688*, par M. le baron de Girardot.

C'est à des événements d'un intérêt plus général et à l'histoire politique de l'Europe que se rattache cette correspondance diplomatique, quoiqu'elle ait plus spécialement pour objet le Portugal. On y voit Louis XIV tendant, mais sans succès, à combattre l'influence des Espagnols et des Impériaux à Lisbonne au profit de l'influence française, en cherchant à marier du même coup le roi de Portugal, don Pedro, avec la princesse de Bourbon, et l'infante, fille de Sa Majesté Très-Fidèle avec le prince de Conti. Les nœuds de ce double mariage et les intrigues des prétendants de diverses souches sont assez compliqués : la correspondance inédite du marquis Amelot relative surtout à ces projets d'alliances a été habilement débrouillée et analysée par M. de Girardot ; elle est peu susceptible d'une seconde analyse. On y voit une assez grande souplesse dans les instructions données par la cour de France et en même temps la fierté habituelle du grand roi dans ce passage d'une de ses lettres :  
« Le sieur Amelot sait bien qu'il doit maintenir en toutes rencontres la préséance qui est due aux ambassadeurs de Sa Majesté, et maintenir cet avantage, même au péril de sa vie, sans admettre aucun expédient qui puisse y donner la moindre atteinte. »

On sait que le résultat de ces efforts fut autre que celui désiré par Louis XIV. L'influence de l'Autriche l'emporta sur toutes les combi-

naisons présentées au nom de la France. Le roi don Pedro, célèbre déjà par l'annulation scandaleuse, pour cause d'impuissance, du mariage de son frère dont il avait épousé la veuve, et veuf lui-même à son tour, choisit la princesse palatine de Neubourg, sœur de l'impératrice d'Allemagne. Amelot plaisante sur les goûts et les habitudes bourgeoises de la princesse palatine qui lui faisaient préférer, malgré sa grande instruction, la compagnie et le travail de ses servantes allemandes aux réunions et aux ennuis de la cour. La jeune infante Isabelle, au contraire, dont Amelot trace avec tous les historiens un portrait fort séduisant, ne se maria pas; son père ne put choisir entre les deux rivaux, le prince de Conti et le prince de Neubourg, neveu de l'impératrice, de peur de s'aliéner l'une des deux grandes puissances; elle mourut à vingt-deux ans.

On trouve dans ces lettres des détails intéressants sur la vie intime de don Pedro, qui, pendant son veuvage, avait vécu dans la plus grande retraite et se faisait apporter son dîner tout entier dans un panier d'osier qu'un homme portait sous le bras.

Amelot trace d'autres portraits de personnages éminents de la cour de Portugal, dont le plus considérable était le duc de Cadaval, premier ministre de don Pedro, antagoniste de l'ambassadeur français. Celui-ci devait tâcher de l'entraîner par la persuasion et, s'il était nécessaire d'en venir là, par l'offre d'une pension de dix mille écus; enfin, s'il ne réussissait pas à le gagner, il devait chercher à le renverser.

Le Mémoire de M. de Girardot nous paraît être le plus important de ceux contenus dans ce volume de la Société de Nantes; il est tout à fait digne d'être étudié par tous ceux qui s'occupent de l'histoire du Portugal et même de cette question diplomatique du règne de Louis XIV.

6, 7, 8. *Les quais Brancas et Flesselles*; — *l'île Feydeau* (à Nantes); — *l'architecte nantais Ceyneray*, par M. Renoul. — *Recherches sur la vie, les doctrines économiques et les travaux de Louis Graslin*, par M. Luminais.

Ces quatre Mémoires fort développés font suite à des travaux déjà publiés dans le volume précédent (1860), dont j'ai donné l'analyse. Ils concernent l'histoire des embellissements successifs de la ville de Nantes pendant le dernier siècle, et la vie de deux des hommes qui, par leurs talents, leur dévouement patriotique, y ont le plus contribué, savoir: le grand économiste L. Graslin, maire de la ville, et Ceyneray, l'un de ses architectes les plus habiles. Les auteurs de ces

Mémoires ont su réunir, comme dans les précédents, les détails les plus instructifs et les plus circonstanciés sur les accroissements successifs, sur les monuments, sur la prospérité croissante de la ville. La notice biographique rédigée par M. Luminais offre un exposé très-consciencieusement tracé des doctrines économiques de Graslin, qui avait devancé son siècle dans plusieurs des grands projets d'amélioration industrielle et agricole qui ne se sont réalisés que plus tard, et qui même ne sont pas encore tous exécutés comme il est arrivé à l'égard de plusieurs, des vues élevées de Turgot, de Lavoisier et d'autres économistes du dix-huitième siècle.

9, 10, 11. Plusieurs autres notices biographiques complètent la partie historique du trente-deuxième volume de la Société académique de Nantes. Elles ont pour objet trois des enfants de cette ville, distingués à différents titres. Duchaffault, célèbre marin, chef d'escadre, lieutenant général des armées navales de France pendant la seconde moitié du dix-huitième siècle, et qui passa les dernières années de sa vie à se livrer à l'agriculture avec autant de zèle qu'il avait montré de bravoure dans les combats maritimes. La notice que lui a consacrée M. Dugast-Matiffaux est des plus attachantes. Les deux autres notices concernent mademoiselle Élisa Mercœur, dont les poésies touchantes ont joui d'une assez grande célébrité il y a peu d'années; et M. Guéraud, correspondant du Comité, érudit, historien et journaliste, connu par un très-grand nombre de Mémoires, dont la plupart concernent l'histoire de Bretagne. La première notice est de M. Rollin, et la seconde de M. Gautier.

En résumé, ce volume est un des plus intéressants et des plus variés qu'ait publiés la Société académique de Nantes.

J. DESNOYERS,  
Membre du Comité.

---

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES. — Revue agricole, industrielle et littéraire. — Tome XIII, 13<sup>e</sup> année (de juillet à décembre 1861).

Nous n'avons à signaler dans ce volume rien qui soit du domaine de la section d'histoire, si ce n'est quelques biographies valenciennes rédigées par MM. Grar et Cellier.

M. Grar continue de rechercher avec un soin et une persévérance dignes d'éloge toutes les particularités qui se rattachent aux divers personnages nés dans l'arrondissement de Valenciennes, qui se sont créés, à un titre quelconque, des droits au souvenir de leurs concitoyens. Son premier article est consacré à la rectification d'un certain nombre d'erreurs ou d'omissions relatives aux personnages de cette localité qu'il a remarquées dans la *Nouvelle Biographie générale* éditée par Firmin Didot. Les articles suivants ont pour objet trois biographies : celles de Guillaume Rousseau, prévôt de Valenciennes, de Nicaise de la Croix, abbé de Saint-Jean, et de Philippe de la Croix, professeur en théologie.

Guillaume Rousseau était prévôt de Valenciennes en 1290. Jean d'Avesnes II, comte de Hainaut, ayant voulu porter atteinte aux privilèges de la ville, les bourgeois lui résistèrent, et Guillaume Rousseau leur conseilla de recourir à la protection du roi de France Philippe le Bel. Il fut en conséquence député, conjointement avec Jacques le Père, vers le roi Philippe, qui leur fit l'accueil le plus bienveillant et leur accorda des lettres en faveur de leur ville. Valenciennes soutint un long siège en 1297, et se rendit par suite d'un accord fait avec Jean d'Avesnes. Douze bourgeois furent exceptés de la paix conclue entre la ville et son seigneur, parmi lesquels fut compris Guillaume Rousseau.

Les renseignements fournis sur Nicaise de la Croix par M. Grar, d'après d'Outremant, Simon le Boucq et M. A. Dinaux, nous ont paru vagues et incertains. Ils nous apprennent seulement qu'il fut élu abbé de Saint-Jean en 1553, et que, lorsque les *gueux* brisèrent les images, il fit tous ses efforts pour les empêcher de détruire un beau jubé et d'excellentes orgues qu'il avait fait établir, et leur offrit à cet effet une grosse somme d'argent.

Les renseignements concernant Philippe de la Croix sont encore plus incomplets et moins précis. Ils se bornent à constater qu'il vivait au seizième siècle, qu'il fut docteur et professeur en théologie au collège d'Anchin à Douai, qu'il composa diverses pièces tant sur

l'écriture que sur la théologie scolastique, et que ses œuvres n'ont pas été imprimées.

M. Cellier a choisi pour ses articles biographiques des temps plus rapprochés de nous. Une notice intéressante, rédigée d'après des renseignements sûrs et authentiques sur le peintre d'histoire Abel de Pujol, né à Valenciennes en 1785 et mort en 1861, est précédée d'une autre notice sur le père de l'éminent artiste. Alexandre-Denis-Joseph de Pujol de Mortry, baron de la Grave, né en 1737, appartenait à une famille originaire du Languedoc, dont plusieurs membres s'étaient signalés dans la carrière des armes. Ce dernier était lui-même destiné à l'état militaire; il entra d'abord, en qualité de page, à la cour de Stanislas Leczinski, et y contracta, au contact des écrivains et des artistes distingués qu'y attirait l'accueil bienveillant de ce prince, ce goût pour les beaux-arts qu'il conserva pendant toute sa vie, et auquel il dut sa réputation. Il devint plus tard capitaine du régiment *Dauphin-infanterie*, puis commissaire des guerres en Hainaut. Ce fut alors qu'il se livra sans réserve à son penchant pour les arts du dessin et qu'il produisit la plus grande partie des pièces gravées dont se compose sa *Galerie historique*. En 1782 il fut nommé prévôt de Valenciennes, et conserva ces fonctions jusqu'en 1790. Cette période de sa vie fut marquée par des fondations importantes et par de notables améliorations dans la ville de Valenciennes. Il y fit construire une salle de spectacle, qui existe encore aujourd'hui, entreprit la réparation de la plupart des édifices municipaux, et créa une Académie des beaux arts, dont Valenciennes s'enorgueillit avec raison.

Il fut appelé, en 1787, à faire partie de l'assemblée des notables, et lorsque survinrent les violences révolutionnaires, il se résigna à émigrer. Rentré en France en 1814, il passa ses derniers jours dans sa ville natale, et s'y éteignit en 1816 à l'âge de 79 ans. (1)

L. BELLAGUET,  
Membre du Comité.

(1) M. de Pujol avait rédigé un *Manuel d'un homme de bien*, recueil de pensées diverses et de recherches sur un grand nombre de sujets, formant cinq volumes in-4° restés inédits. Il composa aussi sous ce titre : *Les trois émigrés à Mons, anecdote française de la fin de l'année 1802*, un opuscule dialogué, dont le manuscrit original est conservé dans la bibliothèque d'un habitant de Valenciennes.

BULLETINS DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE L'OUEST.

Troisième série. — Années 1859, 1860, 1861.

Les bulletins de la Société des antiquaires de l'Ouest se publient par trimestre et forment tous les trois ans un volume in-8°. Nous avons déjà eu l'honneur de rendre compte au Comité des années 1856, 1857 et 1858. Le nouveau volume dont nous avons à l'entretenir contient les bulletins des années 1859, 1860 et 1861. Bien que les matières archéologiques en occupent la plus grande partie (1), elles y laissent place néanmoins à plusieurs notices qui sont du ressort de la section d'histoire et de philologie. La première, due aux recherches de M. Brillouin, traite de *l'Introduction du christianisme en Saintonge*. La tradition du pays, confirmée par Grégoire de Tours dans son livre *De gloria martyrum*, porte que saint Eutrope, premier évêque de Saintes, fut envoyé, avec plusieurs autres hommes apostoliques, dans les Gaules par le pape saint Clément, qui occupa le saint-siège de l'an 91 à l'an 100 de l'ère chrétienne. M. Brillouin, remontant aux sources de la croyance antique à cette époque reculée de l'apostolat de saint Eutrope, s'est attaché à en démontrer la valeur historique. Faisant ressortir, d'un côté, l'accord constant qui se manifeste entre les chroniqueurs et les historiens qui ont appuyé cette croyance, de l'autre, toutes les erreurs et les contradictions de ceux qui ont soutenu l'avis contraire, il conclut sans hésiter que c'est bien au premier siècle qu'il faut fixer la mission de saint Eutrope en Saintonge. Nous ne tenons pas pour incontestables toutes les preuves que M. Brillouin a apportées à l'appui de son opinion ; mais ce que nous pouvons assurer, c'est qu'il a mis dans ce travail beaucoup de soin et de conscience.

Nous avons à mentionner ensuite une notice de M. Ch. des Courtis sur les *Feux de la Saint-Jean*. M. des Courtis ne s'est pas proposé de rechercher l'origine de cette coutume ; son but a été seulement d'indiquer les principaux détails de ces fêtes tels qu'ils ont été conservés par la tradition et par l'usage dans certaines localités du Poitou. Entre autres particularités singulières, on peut citer le chauffage des reins pour éviter les douleurs durant la moisson, et le soin que prennent les mères de famille d'emporter chacune chez soi un tison tout allumé, de l'éteindre avec de l'eau bénite, et de le mettre, quand il est refroidi, sous la tête de leur lit entre le matelas

(1) Ce volume comprend, entre autres choses, le *Répertoire archéologique* du département de la Vienne, p. 219 à 346.

et la paille, pour préserver toute la maison des atteintes de la foudre pendant l'année.

M. François Saint-Maur, en faisant hommage à la Société des antiquaires de l'Ouest d'un exemplaire de la première édition connue de l'*Histoire du saint Roy Loys IX*, du sire de Joinville, publiée par Pierre-Antoine de Rieux, et imprimée à Poitiers en 1547 par Enguilbert de Marnef, a accompagné ce don d'une notice où, sans prétendre à la découverte de faits inconnus ou à des aperçus nouveaux, il relève les qualités et les défauts de cette édition, y signale les altérations de texte et les graves inconvénients dans lesquels est tombé Pierre de Rieux en changeant l'orthographe et souvent le style de son auteur, en introduisant dans l'ouvrage des divisions qui n'existent pas, en bouleversant l'ordre de la narration, en y opérant des suppressions, en y ajoutant même des chapitres de sa composition. Malgré toutes ces erreurs et ces imperfections, dit M. François Saint-Maur, et malgré les critiques sévères auxquelles il donne justement lieu, le premier éditeur de la chronique de Joinville n'en a pas moins droit à notre reconnaissance. Sa publication a éveillé l'attention publique, et depuis cette époque nous avons vu se succéder diverses éditions, qui, grâce aux travaux de plusieurs savants, aux découvertes et à l'examen scrupuleux de nouveaux manuscrits, se sont perfectionnées de plus en plus, et parmi lesquelles nous rappellerons plus particulièrement celle qu'a publiée récemment M. A. Firmin Didot avec la collaboration de M. Francisque Michel.

Un nouveau membre de la Société des antiquaires de l'Ouest, M. Lallemand, président de la Société archéologique du Morbihan, juge de paix à Vannes, a payé sa bienvenue par une lettre adressée à un de ses confrères, M. J. Cardin, sur les rapports entre les *Veneti* et les *Pictones*.

Les travaux philologiques trouvent aussi leur place parmi les publications de cette compagnie savante. Telles sont les recherches de M. Andréoli, professeur d'histoire à Châtellerault, sur l'étymologie et le sens du mot *rien* (*res, rem*), qui, exprimant d'abord l'être, l'objet, la chose, en est venu à signifier, dans la plupart des cas, l'absence de toute chose. Telles sont les observations présentées sur le même sujet par M. François Saint-Maur, observations qu'il a appuyées de nombreuses citations empruntées à nos anciens écrivains, et tendant à confirmer et à développer l'opinion de M. Andréoli.

M. de Longuemar, dans un rapport succinct sur l'*Ethnogénie gauloise* de M. Roget de Belloguet, a rendu justice à l'auteur de cet examen critique des traditions relatives aux populations des Gaules antérieurement à la conquête romaine.



Dans un article intitulé : *Examen d'une opinion nouvelle sur l'entrevue de saint Bernard et de Guillaume IX, comte de Poitou, à Parthenay, en 1135*, M. Ledain s'est efforcé de réfuter une assertion émise à l'occasion de cette entrevue par M. l'abbé E. Richard dans son *Etude historique sur le schisme d'Anaclet en Aquitaine*. Selon M. Ledain, la tradition oralement transmise de génération en génération, et soigneusement consignée dans plusieurs écrits, tels que les *Chroniques de l'ordre des Ursulines*, le manuscrit de *Joseph Aubert*, le *Gallia Christiana*, *Thibaudeau*, etc., avait toujours désigné jusqu'à présent l'église de Notre-Dame de la Couldre, ancienne paroisse de Parthenay, située près du château, comme ayant été le théâtre de cette importante conférence, qui décida la conversion de Guillaume IX et mit un terme en Aquitaine au schisme d'Anaclet. M. Arnault, dans son ouvrage sur les monuments des Deux-Sèvres, ayant affirmé que la conversion de Guillaume avait eu lieu à Parthenay-le-Vieux, et non pas à Parthenay même, M. Ledain avait déjà combattu dans son *Histoire de la ville de Parthenay* ce qu'il considère comme une erreur provenant d'une altération de texte d'Arnauld de Bonneval, un des biographes de saint Bernard. Cette opinion se trouvant reproduite par l'abbé Richard, M. Ledain a pensé qu'il serait fâcheux de la voir s'accréditer, et qu'il importait d'opposer de nouveau à des preuves qui, dit-il, ne reposent que sur des suppositions purement gratuites, des témoignages conformes à la tradition et aux données positives de l'histoire sur cet événement.

Quelques pages plus loin, dans le même volume, nous trouvons sous ce titre : *Saint Bernard et Parthenay-le-Vieux*, en réponse à l'article de M. Ledain, une dissertation de M. l'abbé Auber sur le lieu où s'opéra la conversion miraculeuse dudit comte de Poitou, duc d'Aquitaine, que, par des raisons qu'il développe dans une note détaillée, il appelle Guillaume X, et non Guillaume IX. C'est une réfutation étendue des conjectures de M. Ledain, un plaidoyer complet en faveur de Saint-Pierre-le-Vieux. Insistant sur le peu d'autorité des traditions, des chroniqueurs et des historiens invoqués par M. Ledain, s'appuyant sur des sources et des témoignages qu'il considère comme plus authentiques et plus certains, sur des raisons puisées dans un examen attentif des lieux, du temps, des choses et des personnes, M. l'abbé Auber se déclare formellement contre la petite église de la Couldre. Les questions de localité historique ont, de nos jours, le privilège de passionner les archéologues. La lutte entre M. Ledain et M. l'abbé Auber au sujet des Parthenay a été vive et ardente. On peut en juger par les termes mêmes du début et des

conclusions de M. l'abbé Auber, lorsque tout d'abord il annonce qu'il va « couvrir la place que M. Ledain s'efforce de battre en brèche, et opposer à ses chevaleresques attaques la courtoise énergie d'une résistance déterminée » et lorsque ensuite, après l'énumération de tous les arguments en faveur de sa cause, il termine par cette espèce de cri de triomphe, qui dénote, nous devons l'avouer, plus de conviction que de modestie : « Que faut-il de plus? et à l'avenir, si l'on compare la défense de M. Ledain avec la nôtre, qui voudra se réfugier avec lui, pour y étouffer, sous les étroites voûtes de la chapelle seigneuriale des Parthenay? »

Nous n'avons pas étudié la question assez à fond pour oser nous prononcer d'une manière absolue entre deux champions si éclairés et si compétents. Nous devons dire cependant que les considérations présentées par M. l'abbé Auber, considérations auxquelles sa longue expérience et ses études approfondies sur l'histoire du Poitou viennent donner encore plus de poids, nous disposeraient à incliner vers son opinion. Quoi qu'il en soit, nous avons lu avec beaucoup d'intérêt cette controverse animée, où nous avons vu un nouveau témoignage du zèle avec lequel on poursuit aujourd'hui la recherche des moindres détails sur ce qui touche à notre passé. Il peut arriver souvent, il est vrai, que ceux qui se livrent à ces ardeurs d'investigations minutieuses s'exagèrent la valeur et l'importance des plus minces particularités, et voient certains faits très-secondaires comme à travers un verre grossissant. Mais nous ne saurions nous en plaindre, si de ces exagérations mêmes, si de ces sortes d'illusions d'optique il résulte en définitive une émulation féconde entre les hommes d'étude et de nouvelles lumières pour l'histoire de nos antiquités nationales et pour l'ensemble de nos annales.

L. BELLAGUET.  
Membre du Comité.

---

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE  
DE SOISSONS.

T. XIII et XIV, 1859-1860, 2 vol. in-8°.

En vous entretenant une première fois du *Bulletin de la Société de Soissons*, j'ai exprimé quelques regrets sur le cadre un peu restreint de cette publication qui se borne, en général, à des comptes rendus de ses séances, à des analyses succinctes, à des insertions de pièces peu étendues. Heureusement, elle a su quelquefois élargir ce cadre trop modeste, soit en publiant à part le *Rituel de Nivelon*, soit en donnant place dans ses volumes mêmes, comme nous le verrons tout à l'heure, à des documents et à des Mémoires originaux d'une certaine importance. Mais il en est d'autres que nous aurions aimé à vous signaler en détail, et qui, enfouis dans ses archives, ne nous sont connus que par des mentions trop succinctes éparses dans le *Bulletin*. Tel est un travail de M. Suin, trésorier de la Société, *Sur l'état de la ville de Soissons dans la seconde moitié du seizième siècle*, qui nous semble offrir le double intérêt d'un tableau de mœurs et d'un document d'économie politique. En effet, l'auteur ne s'est pas borné à décrire les rues, les maisons, les enseignes de la vieille cité ; il a retracé les usages, les habitudes, l'état social des diverses classes, s'attachant surtout à constater l'aisance, beaucoup plus grande qu'on ne le croit généralement, de la classe moyenne à cette époque, à dresser une statistique exacte, et trop souvent négligée, des artisans et des cultivateurs. montrant que la première a plutôt déchu depuis ce temps, et opposant la persistance des familles, attestée par celle des noms, dans les campagnes, à la disparition, dans les villes, de beaucoup d'industries alors florissantes, ainsi que de ces dynasties bourgeoises qui semblaient en exercer le monopole depuis le moyen âge jusqu'à la fin du seizième siècle.

La Société du Soissonnais, en éclairant ainsi l'histoire locale, n'a pas négligé celle de ses propres origines. Deux de ses membres, MM. Prioux et Choron, et son honorable président, M. de Laprairie, se sont partagé la tâche de faire connaître l'*Académie de Soissons au dix-septième siècle*, la *Société d'agriculture* et l'ancienne *Société des sciences, arts et belles-lettres*, qui tenta en 1806 un essai de résurrection heureusement repris et réalisé de nos jours. Nous avons surtout remarqué le premier de ces travaux, qui, complétant heureusement, par des extraits tirés des *Archives particulières de l'Académie française*, les renseignements que lui fournissait l'ouvrage de

Delandine intitulé *Couronnes académiques*, jette un jour curieux sur l'histoire des anciennes Sociétés savantes et sur la protection très-directe que l'Académie française prétendait exercer sur elles. « Le même jour, est-il dit sur le registre, à la date du 20 août 1674, M. Perrault a fait son rapport qu'il avoit plu au Roy, pour illustrer de plus en plus la langue françoise et la rendre plus noble et plus polie, ériger une Académie dans la ville de Soissons, à condition qu'elle prendroit un protecteur dans l'Académie françoise. »

Suivent les lettres d'érection, datées dudit jour, et plusieurs autres extraits de délibérations, correspondances, etc., entre les deux corps savants, tendant, le plus souvent, à bien établir les rapports de dépendance que nous avons signalés plus haut. On y voit figurer les noms des académiciens Mézeray, Conrart, de Lavau, qui sont assez connus pour que nous regrettions de les voir parfois défigurés dans le *Bulletin* de la Société de Soissons.

Parmi les objets divers sur lesquels s'exerce l'activité de ses membres, nous ne ferons qu'indiquer, comme intéressant plus particulièrement la section d'archéologie, la création d'un musée départemental, dont l'importance toujours croissante est attestée par les offrandes enregistrées dans le *Bulletin*, et les excursions annuelles qui ont donné lieu à des rapports étendus de l'abbé Pécheur, secrétaire (t. XIII, p. 31, t. XIV, p. 97), et qui renferment un certain nombre de détails historiques sur les vicissitudes des localités décrites, sur les couvents, sur les familles seigneuriales, etc.

Des documents d'une étendue médiocre, mais d'un intérêt réel, se recommandent à l'attention de la section d'histoire et de philologie. Telle est (t. XIII, p. 19) la *Liste des intendants de la généralité de Soissons depuis 1637 jusqu'à 1789*, communiquée par M. Matton, archiviste à Laon, et faisant suite à celle qu'il avait déjà publiée dans l'*Annuaire de l'Aisne* de 1851. Parmi les noms de ces utiles auxiliaires de l'ancienne administration monarchique, nous retrouvons celui d'un membre de l'ancienne famille parlementaire sur laquelle M. Chérueil, notre collègue et secrétaire, a si heureusement appelé l'attention, Antoine-François de Paule Lefèvre d'Ormesson, seigneur de Cheray, intendant de Soissons de 1703 à 1712, qui a fourni à M. Decamp l'occasion d'une note généalogique insérée t. XIV, p. 54.

M. Lecomte, membre correspondant à la Ferté-Milon, a donné communication du contrat de mariage de Jean de la Fontaine, en faisant précéder sa copie d'une généalogie de la famille Héricart, à laquelle s'alliait le fabuliste. On est curieux de voir comment étaient

conçues les conventions matrimoniales de celui qui, ainsi qu'il l'avouait naïvement, « *mangeait son fonds avec son revenu,* » et qui, de tout point, porta si légèrement le joug du mariage. D'après cet acte, passé devant le notaire François, le 10 novembre 1647, et dont la minute est conservée à la Ferté-Milon, Marie Héricart reçut en avancement d'hoirie de Guillaume Héricart, son aïeul, la somme de 20,000 livres, moitié en argent comptant et moitié en héritages ou rentes, et de demoiselle Petit, sa mère, 10,000 livres en héritage, ce qui faisait 30,000 livres, dont 10,000 devaient entrer dans la communauté, et le reste demeurer en propre à la future épouse et aux siens. De son côté, la Fontaine reçut de son père, outre les biens qui lui revenaient par le décès de sa mère, un des offices de maître particulier des eaux et forêts du bailliage et duché de Château-Thierry, et une somme de 10,000 livres, dont 5,000 devaient entrer dans la communauté. Il semble résulter de ce contrat que l'on n'était pas sans inquiétude sur l'insouciance et les goûts dépensiers du futur époux, craintes qu'il ne justifia que trop dans la suite.

La Société du Soissonnais, ainsi que nous le disions en commençant, a dérogé heureusement à ses habitudes de publicité restreinte en imprimant pour la première fois *in extenso* un document de 133 pages, déjà mis à profit par les historiens de la ville de Soissons, mais qui méritait d'être plus complètement connu. C'est le *Journal de D. Lépaulari, religieux du monastère de Saint-Crépin le Grand de Soissons, prieur de Sainte-Geneviève, curé de Cœuvres, sur la prise de cette ville par les huguenots en 1567*. Les impressions de ce religieux, arraché à sa vie tranquille par les religionnaires qui ont envahi à main armée sa ville natale, forment une page curieuse des guerres de religion. Son témoignage, sur les violences dont il est le témoin et quelquefois la victime, a d'autant plus de valeur que son catholicisme paraît quelquefois assez accommodant pour un moine. Il ne fait pas de difficulté de reconnaître « qu'il y a de grands abus à réformer dans la papisterie, » et voudrait qu'on adoptât en France la confession d'Augsbourg. Mais il n'en déplore pas moins les profanations et les misères dont il retrace l'émouvant tableau. Il y a un mot qui fait bien comprendre cette fureur iconoclaste dont un si grand nombre de nos monuments religieux furent alors victimes sous la main des protestants. « Je m'esbahiz, leur dis-je, pourquoy vous prenez si grand plaisir à ruyner et détruire les églises. — C'est, respondirent aucuns, pour ce que nous savons bien qu'elles ne nous demoureront pas ; mais, s'il ne nous est accordé d'en avoir aux villes ou faubourgz, vous n'en aurez non plus que nous. »

Il assiste quelquefois à leurs prêches, et confesse qu'il prend quelque plaisir au chant des psaumes ; mais quand les huguenots ou leurs ministres, s'emparant de ces concessions, veulent l'entraîner plus loin, il argumente vaillamment avec eux, résiste aux conséquences exagérées qu'ils veulent tirer de ses aveux, et rachète ce qu'il y a eu peut-être d'excessif dans son abandon sur certains points par une fermeté qui ne se dément pas devant les menaces et la persécution. « Deux ou trois d'iceux me tirèrent à part et me demandèrent si je ne voulois point autrement me déclarer et faire profession de l'Evangile, comme avoient fait quelques chanoines qu'ilz me nommèrent, qui avoient ensemble renoncé à la Babylone et à la papisterie. Je fiz réponse que je ne voulois point de nouvelle profession et aultre que celle de mon baptesme, que je ne voulois point estre huguenot ne papiste. — Vous voulez donc estre athéiste ? respondit ung chanoine. — Non, diz-je, je veulx tenir la foy que ont presché saint Pierre, saint Paul et les apostres ; s'il y a des controverses ou différens, que ceulx qui sont plus forts et plus hardiz que moi les démentent. »

Et quand, le premier jour de janvier 1568, les hérétiques mettent enfin le feu au clocher de son couvent : « J'en priz, dit-il, tant de doeuil et tristesse, que j'en fuz jusques au danger de mourir et ne daignois plus parler à personne. » La paix du 23 mars 1568 met seule fin aux tribulations ainsi qu'au journal de D. Lépaular.

Le Mémoire intitulé : *Saint Vincent de Paul et le diocèse de Soissons et Laon*. — *Dix années de souffrances, 1650-1660*, est encore, après l'article de M. Edouard Fleury *Sur la Fronde dans le diocèse de Laon* inséré au VIII<sup>e</sup> volume des *Mémoires de la Société académique de Laon*, un épisode intéressant ajouté à ce *Tableau de la misère au temps de la Fronde* dont M. Alphonse Feillet a résumé les traits généraux dans un ouvrage récent. L'auteur s'accorde avec M. Feillet sur le rôle semi-officiel de saint Vincent de Paul dans ce qu'on appellerait aujourd'hui l'organisation de l'assistance publique et privée, et constatant que « ce grand aumônier de la France, » comme l'appelle M. Feillet, avait témoigné une sollicitude particulière pour le diocèse de Soissons, peut-être par cette raison qu'il était un des plus malheureux, il se plaît à en trouver la cause dans une retraite que, jeune encore, le missionnaire, alors obscur, avait faite à Soissons en 1621, et qui aurait été ainsi comme le point de départ des miracles de charité réalisés depuis par saint Vincent de Paul.

E.-J.-B. RATHERY,  
Membre du Comité.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

---

PROCÈS-VERBAUX DE L'ACADÉMIE DU GARD.

Année 1859-60.

Ces procès-verbaux renferment un assez grand nombre de Mémoires ou de notices consacrés à des travaux d'archéologie qui ne sont pas sans intérêt.

Je trouve d'abord une notice de M. l'abbé Azaïs sur un travail que M. l'abbé Corblet a publié dans la *Revue de l'art chrétien*, dont celui-ci est le principal rédacteur ; elle consiste dans une étude iconographique sur l'arbre de Jessé, qui fut un des thèmes les plus féconds de l'art chrétien au moyen âge : « C'est dans une prophétie d'Isaïe, combinée avec la généalogie du Sauveur, dit M. l'abbé Corblet, que l'art religieux a puisé cette inspiration gracieuse et poétique.

« Le prophète Isaïe, après avoir annoncé la ruine de l'empire des Assyriens, se tourne vers Israël, et lui prédit la venue du Messie. « Il considère la maison royale de David comme un tronc presque desséché, mais dont la sève va revivre pour donner un rejeton qui sauvera Israël... C'est cette prophétie que les artistes ont transportée dans la sculpture et la peinture sur verre du moyen âge. « Cette tige et cette fleur mystérieuse ont donné naissance à l'arbre de Jessé. »

L'abbé Corblet observe que le sujet aurait été trop restreint si la tige de Jessé n'avait porté que le Sauveur et sa mère ; c'est pourquoi on y a représenté les personnages principaux de générations intermédiaires, le sujet prenant ainsi des proportions plus larges et pouvant reproduire les grandes figures de l'Ancien Testament. Ainsi l'arbre de Jessé, qui est généralement une vigne à laquelle Jésus-Christ lui-même se compare, représente David et Salomon, puis les grands prophètes, parmi lesquels on voit Daniel indiquant du doigt le Sauveur ; quelquefois les sibylles occupent un des rameaux à une place secondaire, parce qu'on voyait en elles les oracles qui avaient conservé la tradition du vrai Dieu au sein du monde païen ; au sommet de l'arbre mystérieux, après les patriarches et les prophètes, ajoute l'abbé Corblet, s'épanouit la fleur de la tige de Jessé. C'est Marie portant dans ses bras son divin Fils ; souvent un lis lui sert de trône. L'auteur ajoute que ce sujet a été figuré sur la pierre,

le bois, l'ivoire, le verre, l'émail, l'or et l'argent. Dans son *Mémoire complet*, que j'ai sous les yeux (1), M. l'abbé Corblet indique tous les arbres de Jessé qu'il a pu connaître représentés sur les monuments, sans oublier les principaux de ceux qui se trouvent dans les livres d'heures, manuscrits ou imprimés.

Une notice dîte à M. Liotard, bibliothécaire de la ville de Nîmes, donne des détails intéressants sur le château d'Aubais et sur l'escalier des plus remarquables qu'il renferme, et qui n'a pas entièrement disparu. Charles de Baschi, marquis d'Aubais, né en 1686, mort en 1777, était possesseur d'une bibliothèque nombreuse, riche surtout en documents précieux sur notre histoire. Il a publié différents ouvrages, un entre autres qui est aujourd'hui encore consulté : *Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France* (1759, in-4°, 3 vol.). M. Liotard cite un passage du *Dictionnaire* de Moréri, qui contient des détails curieux sur l'escalier du château d'Aubais : « La cage de « cet escalier a six toises et demi de long sur cinq et demi de large, « dit-on dans ce passage, et les murailles onze toises d'élévation et « cinq pieds d'épaisseur. On a pratiqué dans cette épaisseur deux « escaliers pour monter au dôme. L'escalier a cinq rampes, qui sont « toutes doubles, à la réserve de celles du milieu. Si on arrive par « la grande avenue, on ne monte que deux rampes de seize marches, parce que l'escalier est construit sur un terrain haut et bas. « Les marches, au nombre de 88, quoiqu'il n'en faille monter que 37, « ont sept pieds de longueur. Le palier par où l'on communique aux « deux appartements d'en haut a cinq toises et demi de long sur « trois de large, et la voûte n'a presque point de ceintre. On ne saurait voir rien de plus hardi que cette platte-bande. A côté de l'escalier, il y a deux salles dont les voûtes de pierres de taille sont « extraordinairement plates et d'une grande beauté. Gabriel Darcaillon, natif de Nîmes, mort le 30 mars 1695, fut l'architecte de « cet escalier, et l'acheva au mois de septembre 1685. »

D'après des notes manuscrites citées par M. Liotard, l'escalier d'Aubais aurait, ainsi que la fameuse vis de Saint-Gilles, servi de modèle, et aurait été proposée comme un sujet d'étude aux élèves en architecture. Plusieurs plans manuscrits trouvés dans la bibliothèque de Nîmes, et signés *Germain*, indiquent la main inexpérimentée d'un étudiant qui déclare n'avoir encore que seize ans. M. Liotard termine cette note en citant des vers composés en 1764 et un éloge un peu emphatique de l'escalier d'Aubais.

(1) *Etude iconographique sur l'arbre de Jessé*. In-8°, 1860.



Dans la séance du 5 janvier 1861, M. Pelet a montré à l'Académie nîmoise plusieurs petits vases en terre cuite découverts la veille en creusant les fondations d'une maison située rue de la Faïence. Voici textuellement la description donnée par M. Pelet : « Ces petits vases « étaient renfermés dans un plus grand de la même matière avec « son couvercle; ce dernier fut cassé par les ouvriers.... Les petits « vases n'ont rien de remarquable; l'un d'eux est un *guttus* en forme « de poire n'ayant qu'une petite ouverture par laquelle on versait « la liqueur goutte à goutte, souvent même en secouant le vase; on « s'en servait pour l'huile, le vinaigre et, dans les sacrifices, pour « faire des libations; on leur donnait aussi le nom de *coturnium*.

« Un autre de nos petits vases, haut de dix centimètres, a deux « anses; sa forme est celle d'une petite marmite. Le temps et l'hu- « midité de la terre avaient rendu son couvercle tellement adhérent « qu'il semblait ne former qu'une seule pièce avec la partie infé- « rieure.... Il renfermait :

« 1° Douze bagues en verre irisé par la décomposition de la ma- « tière; trois de ces bagues semblent avoir été émaillées; elles ont « à l'intérieur environ 15 millimètres de diamètre, et peuvent être « portées au petit doigt.

« 2° Une bague en bronze de la même dimension.

« 3° Trois anneaux très-épais en verre ayant extérieurement 3 et « 4 centimètres de diamètre; ils sont assez semblables à ces anneaux « en ivoire que l'on met entre les mains d'un enfant au maillot, afin « qu'il s'en frotte les gencives : on pourrait induire de là, dit M. Pe- « let, que c'était ici l'urne cinéraire d'un enfant, mais la dimension « des autres bagues, la fragilité de la matière, auraient rendu ce jou- « jou trop dangereux dans ses mains innocentes »

Il ajoute en terminant : « Je ne sache pas que jusqu'à présent il « se soit trouvé d'objets semblables dans les tombeaux romains an- « térieurement découverts. »

Le nom de *guttus* donné par M. Pelet à un des petits vases qu'il a présentés à l'Académie est exact. Ces sortes de vases ont été plusieurs fois décrits; il en a été reproduit un d'après une peinture de Pompéi; quant au mot *coturnium*, ajouté par M. Pelet comme un équivalent, c'est une grosse faute de typographie. C'est *gutturium* que M. Pelet a voulu dire, et que les dictionnaires signalent comme un augmentatif de *guttus*. Le *gutturium* signifie une cruche à large ouverture qui ne servait pas du tout au même usage que le *guttus*.

Je dois me contenter de signaler le Mémoire de M. Révoil, archi- tecte, dans lequel sont décrits différents objets antiques trouvés dans

les divers chantiers des monuments historiques confiés à sa direction par Son Exc. le Ministre d'Etat. M. Révoil avait communiqué son travail manuscrit à la section, et notre confrère M. Jules Quicherat en a rendu compte dans la séance du mois de novembre dernier. Il a indiqué avec le plus grand soin tout ce que les objets découverts présentaient de nouveau et de curieux.

Je retourne à M. Pelet, qui, dans un Mémoire intitulé : *Encore la Maison-Carrée de Nîmes*, émet sur ce monument célèbre une opinion qui ne nous paraît pas admissible. D'après lui, la Maison-Carrée n'a jamais été un temple; on doit plutôt y reconnaître un de ces édifices civils appelés *basiliques*, dont la destination, indiquée par Apulée dans l'*Ane d'or*, est parfaitement connue. Un des principaux arguments que fait valoir M. Pelet, c'est que les souterrains qui sont sous cet édifice n'ont pas été, comme on l'a cru, creusés par les moines augustins pour établir des caveaux de sépulture, quand Louis XIV leur eut permis de faire de la Maison-Carrée une église. M. Pelet donne des preuves que ces souterrains remontent à une époque bien antérieure, et met sous les yeux de ses confrères des plans qui en révèlent toute l'étendue et toutes les sinuosités. Nous répondrons à M. Pelet que ces souterrains sont des travaux du moyen âge, et ont pu avoir une destination toute différente de celle de prisons de l'époque romaine qu'il croit pouvoir leur assigner.

En résumé, nous ne pensons pas que M. Pelet soit parvenu à réunir des preuves assez solides de son opinion, qui n'est pas nouvelle, mais qui est étrange, pour la faire adopter. Si la destination de temple donnée à la Maison-Carrée depuis plusieurs siècles par des antiquaires très-éminents doit être changée, il faut que des découvertes nouvelles et des notions plus précises viennent confirmer toutes ces conjectures.

On sait que, depuis l'année 1823, la Maison-Carrée est devenue un musée lapidaire et de peinture dans lequel sont recueillis tous les débris d'antiquités qui, soit dans la ville de Nîmes, soit aux environs, sont découverts chaque jour par les actives recherches des archéologues du département du Gard. Il faut s'applaudir de cette appropriation donnée à ce monument antique encore si bien conservé, et digne de toute notre admiration, quand on pense surtout que peu d'années avant 1823, en 1811, la Maison-Carrée était encore exposée à toutes sortes d'injures et de dégradations. Millin écrivait ce qui suit : « Quelques années avant la Révolution, le gouvernement « donna une somme pour la restauration de la Maison-Carrée. On voit « encore les réparations qui furent faites aux colonnes et aux chapi-

« teaux. On a tort de vouloir restaurer ainsi les édifices antiques ; mais  
« il faut tout faire pour empêcher leur dégradation et leur ruine, et  
« il est impossible de s'imaginer comment on peut laisser de pareils  
« chefs-d'œuvre exposés aux insultes de la barbarie et de l'igno-  
« rance. La Maison-Carée devrait être entourée d'une grille de fer  
« placée à un espace un peu éloignée et qui ne s'ouvrirait que pour  
« les curieux : des amendes, des punitions sévères devraient être  
« infligées à ceux qui en mutilent les ornements. Au lieu de cela, la  
« partie opposée à la façade est si couverte d'ordures qu'on croirait  
« que ce temple a été consacré à la déesse des cloaques : une nuée  
« d'enfants inonde le portique et les côtés ; la pointe acérée de la  
« toupie perce de mille trous les belles dalles de pierre ; le sabot y  
« trace une infinité de cercles ; des polissons grimpent sur les co-  
« lonnes pour avoir des nids ; d'autres assiègent leurs magnifiques  
« chapiteaux à coups de pierres pour en faire partir quelques oiseaux  
« ou pour atteindre quelque ornement qu'ils ont désigné comme le  
« but où vise leur adresse (1). »

Une pierre déposée au musée lapidaire de Nîmes sur laquelle on lit une inscription a donné le sujet de deux Mémoires assez étendus dont M. Maurin est l'auteur. L'histoire y est beaucoup mêlée à l'archéologie, ce qui fait que je me contente de signaler ce travail, qui aurait besoin pour être apprécié d'une analyse développée et de citations assez longues.

Je terminerai ce rapport par deux notes relatives à des découvertes d'archéologie faites dans le département du Gard.

La première note est de M. Pelet, et contient les détails suivants :  
« Dans une propriété appartenant à M. Franc, notaire à Quissac, on  
« découvrit en 1847, à 1 mètre 50 centimètres au-dessous du sol  
« actuel, une urne en pierre de Lens avec son couvercle. — Ce  
« vase, de la contenance de 13 décalitres, a 0<sup>m</sup>,60 de diamètre à sa  
« partie supérieure et 0<sup>m</sup>,80 de hauteur. On voit à son emboîture  
« une rainure creusée à l'intérieur sur une longueur de 20 centi-  
« mètres. Cette entaille me paraît avoir servi à placer une gorge en  
« métal pour enchâsser le vase et son couvercle, fixés de plus par  
« deux crampons en fer scellés avec du plomb,

« L'urne, dans un état parfait de conservation, est massive et  
« d'une forme peu gracieuse.

« Elle renfermait divers objets dont la forme et la dimension ont

(1) *Voyage dans les départements du Midi de la France*, etc. Paris, 1811, t. IV, p. 218.

« été exactement reproduites par l'habile crayon de M. Jules Salles,  
« savoir :

- « 1° Des ossements incinérés réduits à l'état de poussière.
- « 2° Un petit vase en argent avec une anse, sans goulot, du poids  
« de 70 grammes.
- « 3° Un pendant d'oreille en or, pesant trois grammes ; sa sur-  
« face est couverte de petites ciselures.
- « 4° Une colombe en terre cuite grossièrement exécutée.
- « 5° Deux médailles en bronze à têtes radiées, l'une d'Auguste,  
« l'autre de l'empereur Domitien. »

A cette énumération M. Pelet joint quelques remarques en forme de commentaires. Il fait observer que les anciens avaient coutume de renfermer dans les tombeaux les objets de prédilection des anciens, ce qui le porte à croire que le pendant d'oreille et la colombe indiquent que le tombeau de Quissac était celui d'une jeune fille. Il observe aussi que la colombe, chez les anciens, était le symbole de la simplicité, des mœurs douces et de la candeur ; puis il ajoute : « On  
« pourrait supposer également que ce tombeau date de l'établisse-  
« ment du christianisme, auquel cas la colombe serait un symbole  
« d'innocence, d'espérance et d'amour, et figurerait l'âme prenant  
« son essor au moment suprême de la mort. » Toutes ces remarques ne sont pas assez concluantes et auraient besoin d'être mieux motivées. Quant à la colombe, la grossièreté d'exécution ferait croire qu'elle appartient aux premiers temps du christianisme : on pourrait en juger si la représentation des objets décrits était jointe au Mémoire ; mais les dessins dont il est parlé plus haut ne se trouvant pas dans le volume, il est impossible de rien préciser.

La seconde note a été lue par M. Durand dans la séance du 3 août 1861. L'auteur de cette note expose qu'un incendie, ayant eu lieu le 27 juillet dans un pâté de maisons près de l'archevêché, mit à découvert une pierre encadrée d'une moulure. « Cette pierre ayant été  
« signalée à mon attention par M. Félix Boyer, dit M. Durand, j'ai  
« pu y lire en caractères de la belle époque de notre épigraphie lo-  
« cale, c'est-à-dire du temps des Antonins, l'inscription suivante :

« DEO LIBE  
« Ro PATR[I]  
« SEVERV[S]  
« SECVDIN[i]  
« FILIUS

« Le champ de l'inscription a été entamé du côté droit par une

« cassure qui a fait disparaître la dernière lettre des lignes 2, 3, 4 ;  
« rien n'a été plus facile que de les suppléer avec une incontestable  
« certitude. Les lettres I et N du mot *SECUNDINI*, à la quatrième ligne,  
« sont liées.

« Nos annales épigraphiques n'ont possédé jusqu'à ce jour qu'un  
« seul monument du culte de Bacchus. Encore ce monument a-t-il  
« disparu depuis plus de deux siècles. Heureusement l'inscription re-  
« levée dans les dernières années du quatorzième siècle par J.-J.  
« Grasser, qui la trouva dans le jardin du ministre Jacques Pineton  
« de Chambrun, nous a été conservée par lui dans son petit livre *De*  
« *antiquitatibus Nemausensibus*. Ménard, qui la rapporte (tome VII,  
« page 216) d'après Gasser et d'après Guiran, nous apprend que la  
« pierre qui la portait était déjà perdue du temps de Guiran. Sur  
« l'inscription dont nous parlons, Bacchus n'est pas seul nommé ; il  
« partage cet hommage de reconnaissance avec deux autres divini-  
« tés, Sylvain et Nemansus, notre dieu topique ; l'inscription inédite  
« que je suis heureux de mettre aujourd'hui sous les yeux de l'Aca-  
« démie n'est dédiée qu'à lui seul. C'est un nouveau monument du  
« culte rendu à Nîmes, vers le second siècle de notre ère, à l'un des  
« grands dieux de l'Olympe païen importés dans la Gaule par la  
« conquête romaine..»

LE ROUX DE LINCY.

Membre du Comité.

# ÉTUDES HISTORIQUES.

---

## LA VILLE DE SENS PENDANT LA GUERRE DE CENT ANS.

### I

La ville de Sens était comptée au quatorzième siècle parmi les bonnes villes du royaume, c'est-à-dire parmi les plus fortes et les plus fidèles. Sa situation géographique au cœur de la France (1), sa ceinture de murailles, vieux legs des Romains, sa superbe cathédrale, les riches abbayes qui l'entouraient, l'étendue de son bailliage, l'influence de ses archevêques, métropolitains des évêques de Paris, tout cela joint à son antique renommée et à ses glorieux souvenirs attirait sur elle les regards. Depuis longtemps ville du domaine royal, elle demeura pendant la guerre de Cent ans digne de son passé, dévouée aux rois même malheureux, recevant les Anglais une des dernières, les renvoyant une des premières.

La guerre de Cent ans, on le sait, s'engagea d'une manière indirecte en Flandre (1336) et en Bretagne (1341) : en Bretagne, dont

(1) L'Yonne, dans la vallée de laquelle Sens est situé, est un affluent de la Seine sur sa rive gauche. Elle prend sa source dans les monts du Morvan, c'est-à-dire presque au centre de la France, et n'ouvre pas, comme les affluents de la rive droite, l'Oise et l'Aisne, un chemin facile aux ennemis du dehors. La route impériale de Paris à Lyon quitte la vallée de la Seine à Montereau pour prendre la vallée de l'Yonne, plus directe : le chemin de fer a suivi également cette vallée dans sa plus grande longueur. L'Yonne est une rivière très-importante pour l'approvisionnement de Paris en bois, vins, grains et fruits. Elle est encaissée entre deux chaînes de collines assez épaisses qui la séparent du Loing à gauche, de la Seine à droite. Sens n'est ni champenois ni bourguignon : il regarde plutôt vers Paris que vers Dijon ou Troyes. Troyes, qui n'est qu'à 15 lieues de Sens, en paraît plus éloigné que Paris, distant de 28 lieues.

deux prétendants, soutenus, l'un par la France, l'autre par l'Angleterre, se disputaient l'héritage; en Flandre, où l'Angleterre encourageait la révolte des Flamands et où la France voulait empêcher l'Angleterre de s'établir. Le pays qui séparait ces deux objets de la convoitise d'Edouard III et de Philippe VI devait naturellement devenir le théâtre des hostilités quand la lutte commencerait ouvertement entre les deux rivaux. Aussi la Normandie fut-elle la première province que voulut conquérir Edouard. La Normandie était d'ailleurs le berceau de la puissance anglaise, et sa possession donnait celle du littoral de la Manche. Le bruit des premiers combats n'arriva donc que de loin à la ville de Sens, qui continua sans doute à vivre de sa vie tranquille en s'entretenant des malheurs du temps, du désastre de Crécy, de la prise de Calais.

M. Henri Martin parle d'un archevêque de Sens tué à Crécy. Il n'y eut pas d'archevêque de Sens parmi les victimes de cette malheureuse journée, et l'éminent historien a confondu sans doute pour ce fait Crécy et Azincourt. Le siège archiépiscopal de cette ville était occupé en 1346 par Guillaume V, de la maison de Melun, que nous retrouverons tout à l'heure ami du roi Jean et compagnon de sa captivité. Son élection datait de 1345. L'un de ses prédécesseurs, Guillaume IV de Brosse (1), avait été en 1337 chargé des dernières tentatives de conciliation faites sous la médiation du pape Benoît XII, tentatives qui échouèrent contre l'animosité des deux rois et des deux peuples. Un autre prélat sénonais, Pierre VI Roger (2), porta la parole au nom de l'Eglise dans la grande discussion que soutint l'avocat du parlement Pierre de Cugnières, chargé de combattre les privilèges et les empiétements de la juridiction ecclésiastique. On montrait jadis dans la cathédrale de Sens deux monuments bien opposés, destinés à conserver le souvenir de cette discussion : la figure de Cugnières attachée à un des piliers, et vouée à la dérision de la postérité; le portrait du roi à cheval dans toute sa majesté. Le roi n'existe plus; il a été brisé en 1793. Cugnières, que le peuple appelle Jean du Coignet, ou du Coignot, attire encore les curieux. Au-dessous de la statue de Philippe VI on lisait cette inscription :

Regnantis veri cupiens ego cultor haberi,  
Juro rem cleri libertatemque tueri.

(1) Guillaume de Brosse, transféré du siège de Bourges à celui de Sens en 1331, mourut en 1338.

(2) Pierre VI Roger, nommé archevêque de Sens en 1330, fut, quelques mois après, nommé archevêque de Rouen.

Voilà ce que nous savons de Sens pendant le règne de Philippe VI ; il est probable que la famine et la peste de 1348 désolèrent cette ville comme les autres cités du royaume ; mais je ne sache pas qu'il nous reste de documents qui permettent de fixer jusqu'à quel point sévit à Sens le fléau dévastateur.

C'est avec Jean le Bon, prince prodigue et téméraire s'il en fut jamais, que s'ouvre réellement l'histoire des malheurs de la France. Après la bataille de Poitiers (1356), les Anglais, qui jusque-là n'avaient ravagé que les provinces occidentales, pénètrent dans l'intérieur de la France, non point en masses serrées, mais par bandes. A eux se joignent les partisans du roi de Navarre qui réclament la liberté de leur chef emprisonné par le roi Jean (1355). La nation, excitée par tant de misères, s'agite, les états généraux s'enhardissent au point de s'emparer de l'administration des finances, presque du gouvernement, créant ainsi au Dauphin, obligé de combattre ses sujets et les étrangers, une des situations les plus périlleuses qu'on rencontre dans l'histoire. C'est alors qu'il devient intéressant de suivre au milieu de ces temps difficiles le sort d'une des villes les plus importantes du domaine royal.

Le duc de Normandie, dont ces épreuves allaient exercer la patience, ne pouvait compter que sur le dévouement d'un petit nombre de cités, et la cité de Sens fut de ce nombre. Quand il voulut faire face à tous ses ennemis, il s'en servit comme un de ses meilleurs points d'appui. Sens envoya, il est vrai, des députés aux grands états de 1356 qui entreprirent de si audacieuses réformes ; son nom est même un de ceux qui figurent parmi les quelques villes citées dans le procès-verbal de ces états (1) ; mais rien ne nous indique quel rôle jouèrent ces députés, et d'ailleurs la suite des événements nous prouve que Sens ne fit pas cause commune avec les Parisiens.

Son archevêque, Guillaume V de Melun, était un des favoris du roi Jean. Admis par lui dans son conseil, gratifié même d'une pension de 2,000 francs d'or (2), il avait combattu à ses côtés. Fait prisonnier à Poitiers par Thomas Beauchamp, comte de Warwick (3), et renvoyé

(1) Ce procès-verbal se trouve à la Bibliothèque impériale, fonds Dupuis, ms. 646.

(2) *Gallia Christiana*.

(3) J'ai retrouvé dans les actes publics de Rymer la quittance que lui donna Thomas Beauchamp lorsque sa rançon fut payée : « Nous, Thomas de Beauchamp, comte de Warwick, maréchal d'Angleterre, faisons savoir que, comme sire Guillaume de Melun, par la grâce de Dieu, archevêque de Sens, a été notre pri-



sur parole, il reprit au conseil sa place, que lui rendirent des lettres du régent (1357) avec une pension de 200 scudi. En 1358, on l'employa avec les évêques d'Auxerre et de Beauvais à des négociations entre le roi de Navarre et le régent. Il fut également un des commissaires chargés de préparer et de conclure le funeste traité de Brétigny. Comme son archevêque, Sens resta fidèle au roi Jean, qui, malgré son incapacité, n'en représentait pas moins la cause nationale, alors bien désespérée.

Pendant les années 1356, 1357 et 1358, les Anglais et les Navarrais tenaient presque toutes les rivières venant à Paris, la Seine par Melun, la Marne par la Ferté-sous-Jouarre, l'Oise par Creil. Au-dessous de Paris, ils étaient établis à Mantes, Meulan, Poissy. Parmi les plus renommés chefs de bandes, on craignait surtout Albret, qui occupait un grand nombre de châteaux dans la Champagne; messire Pierre d'Audelée, posté au château de Beaufort, entre Châlons et Troyes; Eustache d'Abrécicourt, qui appelait Pont-sur-Seine « sa chambre. » « Il fit là en ce temps, dit Froissart, plusieurs belles bacheleries et grandes appertises d'armes. Ni nul ne duroit devant lui. Et y conquit très grand avoir, en rançon, en *vendages* de villes et de châteaux et aussi en rachats de pays et de maisons, et en sauf-conduits qu'il donnoit; car nul ne pouvoit aller ni venir, marchands ni autres, ni sortir des cités et des bonnes villes que ce ne fût à grand danger. Et tenoit à ses gages bien mille combattants et dix ou douze forteresses. » Nous trouvons encore les Anglo-Navarrais établis à Aix-en-Othe (Aube, 8 lieues de Troyes), à Champlost (Yonne, 6 lieues de Joigny), et à Régnennes, près d'Auxerre (1358) (1). Auxerre lui-même ne devait pas tarder à être pris par ces bandes de pillards et mis à rançon. Dans la capitale même du royaume grondait l'émeute: Etienne Marcel lâchait la bride aux passions de la multitude,

sonnier depuis le jour de la bataille de Poitiers jusqu'au jour de cette prochaine Pâques venant.....

« Et y celui archevêque avons mis à rançon à la somme de XLVIII mille écus valant mille nobles.....

« Certifions que le dit archevêque a bien et loyalement tenu sa foi et ses jours comme tout bon et loyal gentilhomme doit faire en ce cas et tous autres....

« Lui quittons et remettons sa foi, et par ce nous lui rendons toutes ses obligations, quelles qu'elles soient, de lui ou de ses plegges (ôtages ou répondants).

« 1<sup>er</sup> avril 1362. Londres. »

(Rymer, tome VI.)

(1) Lebœuf, *Mémoires pour servir à l'histoire d'Auxerre*.

qui, le 22 février 1358, envahissait le palais du Dauphin, et massacrât sous ses yeux ses deux principaux conseillers, les maréchaux de Champagne et de Normandie. Enfin, pour comble de malheurs, éclate la terrible révolte des jacques, qu'on ne peut rappeler sans frémir.

Où le Dauphin va-t-il se réfugier ? Aussitôt après le meurtre des maréchaux, il s'échappe de Paris, convoque les états de Champagne à Provins, les transporte à Vertus, puis réunit à Compiègne les états de la langue d'Oïl, où se rendent un petit nombre de députés fidèles ; enfin part pour Meaux, Montereau, et arrive à Sens le 9 juin 1358, le jour même où les jacques et les Parisiens attaquaient la forteresse de Meaux (1). Il séjourna six jours dans cette ville, et y rassembla un grand nombre d'hommes d'armes. La preuve qu'il considérait cette place comme très-importante pour son plan de défense, c'est qu'il venait d'ordonner de travailler encore à ses fortifications et de creuser de nouveaux fossés. Les églises de Saint-Remi, de Notre-Dame du Charnier, les couvents des dominicains et des franciscains, le grand monastère même de Saint-Pierre-le-Vif, situés hors de la ville, durent tomber sous le marteau pour ne point servir d'abri aux ennemis en cas d'attaque. Le 15 juin, le Dauphin, après avoir refait son armée, quitta Sens au moment où le roi de Navarre, d'accord avec Etienne Marcel, « prêchoit à Paris et se faisait élire capitaine de la ville (2). » Le régent se dirigea vers Provins, et de là vers Château-Thierry exterminant les jacques sur son passage. Quelques jours après, il mit le siège devant Paris, où il ne rentra que le 4 août 1358, après la mort de Marcel. Sens, Provins, Château-Thierry, Meaux et Compiègne, telles étaient donc les seules villes qui l'avaient soutenu dans sa détresse et l'avaient aidé à reconquérir sa capitale.

Sauvé de ces dangers, le Dauphin se voit bientôt exposé à de plus grands périls. Une armée anglaise débarque à Calais le 28 octobre 1359. Les Anglais croyaient si bien la France leur royaume qu'ils s'y promenaient comme chez eux et que leurs invasions s'emblaient des fêtes. « Vous devez savoir, raconte Froissart, que les seigneurs d'Angleterre et les riches hommes menoient sur leurs chars tentes, pavillons, moulins, fours pour cuire et fers pour forger fers de chevaux, et toutes autres choses nécessaires ; et, pour tout ce étoffer, ils menoient bien huit mille chars tous attelés, chacun

(1) Secousse, *Histoire de Charles-le-Mauvais*.

(2) *Chronique de Saint-Denis*.

de quatre roncins bons et forts. Et avoient encore sur ces chars plusieurs nacelles et bachelets faits et ordonnés si subtilement de cuir bouillu que c'étoit merveilles à regarder, et si pouvoient bien trois hommes dedans, pour aider à nager parmi un étang ou un vivier si grand qu'il fût, et pêcher à leur volonté. Mais les communes se passoient de ce qu'ils trouvoient. Et avec cela le roi avoit bien pour lui trente fauconniers à cheval chargés d'oiseaux et bien soixante couples de forts chiens et autant de lévriers. Chaque jour il alloit en chasse ou en rivière, ainsi qu'il lui plaisoit; il y avoit plusieurs des riches hommes qui avoient leurs oiseaux et leurs chiens comme le roi. » On pense quels dégâts devait faire une armée embarrassée d'un train si dispendieux. La ville de Sens heureusement n'eut pas à défrayer ces avides étrangers, qui n'osèrent point, avant 1420, attaquer ses murailles, tournèrent longtemps autour d'elle avant d'y entrer, et n'y entrèrent même que grâce aux discordes civiles qui attristèrent le règne de Charles VI.

## II

Presque toutes les invasions anglaises suivirent le même chemin. La première (1359-1360) fondit sur Reims, et de là s'abattit sur la Bourgogne, mais en suivant la vallée de la Seine. Edouard passa par Troyes et Méry-sur-Seine. De là, laissant à droite la ville de Sens, il vint mettre le siège devant Saint-Florentin (1), qui repoussa les Anglais. Tonnerre par contre fut pris, et les bons vins du pays y retinrent les ennemis pendant cinq jours. Le duc de Bourgogne, imitant la lâcheté des anciens rois carlovingiens, détourna les Anglais de son duché avec de l'or : il paya deux cent mille francs. Le roi d'Angleterre revint alors par la vallée de l'Yonne, « et si s'étendirent ses gens sur cette belle rivière d'Yonne, et comprenoient tout le pays jusqu'à Clamecy à l'entrée de la comté de Nevers (2). » Mais Sens leur barra le chemin, et on ne sait trop par où ils passèrent pour se retrouver à Bourg-la-Reine, devant Paris.

Deux ans plus tard, l'archevêque de Sens, qui avait si fidèlement servi le roi, se voyait dépossédé de son siège par le pape pour une cause bien futile et une vengeance peu honorable, si nous en croyons une vieille chronique citée par l'auteur du *Gallia Christiana*. Ce pape, qui venait de monter dans la chaire de saint Pierre et de

(1) Chef-lieu de canton sur l'Armançon, affluent de l'Yonne.

(2) Froissart.

prendre le nom d'Urbain V, était Guillaume Grimoard, ancien abbé de Saint-Germain d'Auxerre. Dans le temps qu'il dirigeait cette célèbre abbaye, l'archevêque de Sens avait voulu lever une taxe sur sa province. L'abbé avait protesté. L'archevêque, irrité, lui saisit la barbe, lui en arracha quelque peu, et lui dit qu'il lèverait l'imposition malgré lui. Indigné de cet outrage, l'abbé s'emporta plus fort. « Tu te vengeras quand tu seras pape, » répondit ironiquement l'archevêque. La raillerie retomba sur Guillaume de Melun. Grimoard devint pape, et n'oublia pas les injures reçues par l'abbé. Il fallut les supplications du roi Jean pour qu'Urbain V consentit à rendre à Guillaume de Melun le siège de Sens. Cet archevêque officia aux funérailles du roi Jean à Saint-Denis, et eut encore l'honneur et le plaisir de recevoir dans sa ville métropolitaine le roi Charles V, qui vint en 1367 y tenir les états (1). Dans ces états, Charles V prit surtout des mesures pour la défense du royaume, que menaçaient de nouveau les Anglais.

Les bandes emmenées en Espagne par le prince de Galles n'avaient pas été payées ; celui-ci ne trouva rien de mieux pour les contenter que de les envoyer piller la France : larrons et truands se joignirent aux Anglais, suivant leur coutume, et une nouvelle invasion, plus terrible que la première, s'avança du Midi.

Le Mâconnais et la Bourgogne furent ravagés ; en Auxerrois, ces brigands « prirent les moustiers de Crevant et de Vermanton, où ils trouvèrent grand foison de vivres et autres biens. Et quand ils furent rafraichis, ils se divisèrent et passèrent, les uns la rivière d'Yonne à Crevant et entrèrent en Gâtinais, environ 800 hommes d'armes anglais ; les autres allèrent vers Troyes... et ceux qui

(1) 1367. Lettres du lieutenant du bailli de Sens, faisant mention des états tenus à Sens en 1367.—« Jehan le Miro lieutenant de noble homme monsieur Guichart Dars, seigneur de Chancy, chevalier le roi nostre sire, bailli de Sens, à tous les seigneurs du dit bailliage et à chacun d'eux auxquels ces lettres verront salut, nous vous mandons et commettons, commandons et témoignons que les ordonnances du roi nostre sire, par lui faites *dernièrement* à Sens par le conseil des prélats nobles et autres gens de son royaume.....vous faites crier et publier solennellement par tous les lieux accoutumés à faire au dit bailliage, et icelles tenir et garder fermement sans enfreindre ou encontre venir en aucune manière, en contraignant duement toutes manières de gens quels qu'ils soient à icelles ordonnances tenir et garder fermement selon leur forme et teneur, et veiller que défaut n'y ait. De ce faire vous donnons pouvoir à chacun de vous ; mandons et commandons à tous les sujets dudit bailliage qu'ils vous obéissent ce faisant. Donné à Sens sous nostre scel, le samedi veille de la fête Notre-Dame mi août mil trois cent soixante et sept. »

(Preuves de l'histoire d'Auxerre, par l'abbé Lebœuf.)

avoient passé la rivière d'Yonne à Crevant, quand ils eurent été bien avant en Gâtinais, la repassèrent à Pont-sur-Yonne (1) et allèrent passer la Seine à Nogent et se rendirent vers les autres à Epernay (2). » Ainsi voilà une compagnie qui se divise au-dessus, puis qui se rejoint au-dessous de Sens. On ne peut trouver de texte plus clair pour montrer l'attitude ferme de la cité sénonnaise. Ces compagnies, arrivées à Vitry, recommencent leur voyage en sens inverse et suivent le même chemin. De Vitry elles vont à Troyes, de Troyes à Auxerre, où elles passent l'Yonne. Puis elles se rengagent dans la vallée du Loing, se dirigent vers Châtillon-sur-Loing, Montargis, et marchent sur Etampes. Les Gascons, qui se défiaient des Anglais, les quittent et retournent par la même vallée du Loing à Beaugency-sur-Loire. Les Anglais gagnent la Normandie. Ainsi se dissipa cette nuée, qui tourna plusieurs fois autour de Sens en le respectant.

Heureuse cette ville si elle n'eût eu qu'à se défendre des ennemis extérieurs ; mais il lui fallait encore se protéger contre la barbarie de ses défenseurs. « Partout celuy temps, dit la *Chronique de Saint-Denis*, le roi avoit grand nombre de gens d'armes en plusieurs bonnes villes comme *Sens, Troyes, Châlons*, Provins et autres, esquelles villes les dits gens d'armes faisoient tant d'excès et de maux que ce estoit pitié. » Ces paroles échappées au chroniqueur officiel peuvent nous faire juger de l'état du royaume à cette époque.

Malgré ces souffrances, que le roi ne pouvait guère alléger ni prévenir, la politique de Charles V commençait à porter ses fruits. Les Anglais se promenaient librement en France sans rencontrer d'armée ; mais, une invasion finie, il fallait en recommencer une nouvelle. Ils gagnaient peu « à toutes ces fumières, » dont ne s'inquiétait pas le roi, et comme chacune de leurs courses appauvrissait le royaume, leurs invasions profitaient de moins en moins à leur avidité. Leur itinéraire peu varié ne leur présentait plus que les ruines qu'ils avaient faites ; devant eux se dressaient toujours les mêmes obstacles, toujours les mêmes villes bien gardées, auprès desquelles ils rôdaient pleins de colère, mais impuissants.

En 1370, Robert Canole et Thomas de Granson descendent à Calais avec 1,600 hommes d'armes, 2,500 archers et le train ordinaire que les Anglais emmenaient à leur suite. Fidèles à la route que leur ont tracée les armées précédentes, ils franchissent l'Oise, l'Aisne,

(1) Pont-sur-Yonne, à 12 kilomètres au nord de Sens.

(2) *Chron. de Saint-Denis*.

la Marne vers Dormans, et vont à Saint-Florentin par le chemin de Troyes. Ils passent l'Yonne à Joigny, traversent le Gâtinais et descendent par Château-Landon vers Nemours, puis jusqu'à Corbeil. Ils pillent les environs de Paris, Villejuif, Gentilly, Cachan, Arcueil, Bicêtre, et, fatigués, courent se reposer en Normandie. Ainsi toujours le même cercle au centre duquel Sens reste inébranlable.

Le duc de Lancastre fit de même, en 1373, une chevauchée inutile, cette fois désastreuse pour ses hommes. « Les Anglais, dit Froissart, eurent plusieurs disettes de vivres et en l'hiver de grandes froidures. » Ils n'osèrent encore approcher de Sens, qui ne les vit de près qu'en 1380. Le duc de Buckingham, descendu en France, s'ennuya bientôt de ne point combattre et de se voir sans cesse côtoyé par des armées qui lui échappaient. Il mit le siège devant Troyes. Le duc de Bourgogne Philippe le Hardi, frère de Charles V, convoqua à Sens tous les chevaliers, écuyers et bannerets du Dijonnais, Beaunais, Autunois, Châlonnais, Beaujolais et Bourbonnais, et leur donna rendez-vous le 18 mai 1379 pour courir sus aux Anglais (1). Deux mille hommes se rendirent à l'appel du duc, qui se dirigea vers Troyes, et, après plusieurs combats, fit lever le siège. « Les Anglais alors, dit Paradin (2), s'acheminèrent vers Sens, et se campa l'armée en un lieu appelé Mailleroy-le-Vicomte (probablement Malay-le-Vicomte (3)), par quoi le duc craignant que l'ennemi ne fit ses efforts pour entrer en la ville de Sens, y envoya grand nombre de gens de guerre, sous la charge du duc de Bar, du sire de Coucy et du seigneur de Sampy, pour faire teste aux Anglais; mais ils passèrent outre, prenant le chemin de Bretagne. »

Ainsi, dans quatre invasions, Sens fut tourné par les Anglais, qu'effrayaient ses bonnes murailles ; mais ces solides remparts coûtaient cher à entretenir, et les bourgeois, quel que fût leur patriotisme, murmuraient des dépenses que nécessitait le soin de leur sûreté. Comme on s'adressait trop souvent à leur bourse, leur esprit d'économie chercha un moyen de créer des ressources à leur ville. On avait coutume de répandre le vin de contrebande, c'est-à-dire le vin récolté hors de la banlieue de Sens. Cette perte choquait nos bourgeois, dont le bon sens blâmait l'absurdité d'une pareille loi. Ils se demandaient si on ne ferait pas mieux de vendre ce vin que d'en arroser les rues, qui n'avaient pas besoin d'une pluie si précieuse.

(1) Larcher de Lavernade, *Histoire de Sens*.

(2) *Annales de Bourgogne*.

(3) A quelques kilomètres seulement de la ville de Sens, près de la route de Troyes.

Ils s'adressèrent donc à Charles V, et obtinrent, en 1377, des lettres qui ordonnaient de vendre désormais le vin confisqué et d'employer le produit de la vente à la réparation des murs. Cette ordonnance présente entre autres considérants le motif suivant : « Les dits habitants sont moult chargés de la fortification et réparation de notre dicte ville, et toujours dorénavant y convendra (faudra) grandement frayer (dépenser) pour la soutenir en estat, combien qu'ils n'aient rentes ni revenus quelconques en commun (1). . . . . » La ville de Sens, encore aujourd'hui, est plus noble que riche. Les habitants de Villeneuve-sur-Yonne, pressés par la même misère, lui avaient cependant montré par leur exemple comment on se tirait d'affaire. Dès 1359 ils avaient sollicité et obtenu la permission de mettre du poisson dans les fossés qui les protégeaient. Les lettres du roi déclaraient même que les habitants ne seraient pas tenus d'employer à la réparation des murs de plus fortes sommes que celles provenant de la vente de ce poisson (2). On le voit, les bourgeois de Villeneuve avaient eu l'esprit plus inventif que les bourgeois de Sens (3).

Le règne de Charles V se termina glorieusement : les armées anglaises, après avoir débordé tant de fois sur le royaume, se retirèrent, semblables à ces inondations qui ravagent les campagnes, mais les rendent bientôt aux laboureurs, dont le travail répare les pertes. Charles V avait reconquis les provinces cédées par le traité de Brétigny, et, en 1380, les Anglais ne possédaient plus en France que Bayonne, Bordeaux et Calais. La prudence de Charles, la bravoure de Duguesclin, la patience et le dévouement des populations, l'esprit de patriotisme qui se développa en présence de l'étranger, avaient tout fait. Pourquoi le règne de Charles VI ramena-t-il des misères dont Sens cette fois prit sa part ?

### III

Rien de plus désastreux que l'administration, ou plutôt le pillage des oncles du roi, qui choisissaient mal leur moment pour accabler le peuple d'impôts. A cette époque, un esprit de révolte soufflait sur

(1) Secousse, *Ordonnances des rois de France*.

(2) *Ordonnances des rois de France*.

(3) Villeneuve-sur-Yonne, autrefois Villeneuve-le-Roi, est situé à 14 kilomètres sud de Sens. Cette petite ville fut fondée par Louis VII sur une terre de l'abbaye de Saint-Martin d'Auxerre qu'il avait acquise à cet effet. Elle possède encore deux portes du moyen âge d'un charmant effet très-bien conservées.

l'Europe. En Italie, en Angleterre, en Flandre, la bourgeoisie s'agitait, lasse des exactions des seigneurs ; Paris se souleva. On n'entendit plus bientôt parler que de *chaperons blancs*, de *maillotins*, de *tuchins*. Le mouvement révolutionnaire se communiqua aux villes de Rouen, de Reims, de Châlons, de Troyes ; Sens paraît aussi avoir eu ses émeutes. Il semble s'y être alors formé deux partis. Aux états réunis à Compiègne (1382) pour remplir le trésor royal, les députés de la province de Sens promettent seuls l'établissement d'un impôt sur toutes les marchandises. A leur retour, les députés sont désavoués par leurs concitoyens, et le peuple empêche de recueillir l'impôt (1). Ces premiers mouvements furent bientôt apaisés. La victoire de Roosebecke, remportée sur les Flamands (27 novembre 1382), de sanglantes exécutions à Paris, à Rouen, probablement aussi à Sens, effrayèrent la bourgeoisie et le peuple qui retombèrent vaincus sous le joug.

Le gouvernement des oncles du roi finit en 1388. Charles VI prit possession du pouvoir, et la France respira un moment sous le ministère des marmousets (1388-1392). Olivier de Clisson, Bureau de la Rivière, le Bègue de Vilaines, Jean de Novian, Jean de Montaigu firent régner l'ordre et l'économie au dedans, la paix au dehors. Ce fut le temps des fêtes, fêtes qui devaient être suivies bientôt d'un long deuil. Le roi devint fou en 1392. Le gouvernement retomba encore une fois entre les mains de ses oncles et de ses cousins, qui ne tardèrent pas à se disputer le pouvoir les armes à la main.

L'assassinat du duc d'Orléans (23 novembre 1407) fut le signal de la guerre civile. Sens ne fut bien fervent ni pour les Armagnacs ni pour les Bourguignons ; il subit tour à tour le joug du plus fort, et resta dans le cœur français et monarchique. De 1409 à 1413, premier règne du parti bourguignon. Jean sans Peur, maître du roi, s'appuyant sur les bouchers de Paris et les gens des halles, gouvernait seul, c'est-à-dire se débarrassait de ses ennemis. Il chassa de Sens l'archevêque Jean de Montaigu, frère du malheureux surintendant des finances, que le duc venait d'envoyer à l'échafaud.

L'archevêque se retira à Clermont ; on l'y poursuivit, on l'arrêta et on voulut l'amener à Paris. Mais, dans le voyage, il se rencontra une rivière à franchir : point de pont, une seule barque pour toute la troupe. L'archevêque eut l'adresse de faire passer le prévôt le

(1) *Chronique du religieux de Saint-Denis*, publiée dans les *Documents inédits de l'histoire de France*.



premier sur l'autre rive, sauta sur un cheval, et s'enfuit en se moquant de ses innocents gardiens. « Je reviendrai, leur cria-t-il, lorsque le roi suivra de meilleurs conseils et que les chemins seront plus sûrs (1). » Il alla rejoindre l'armée d'Orléans.

Ainsi Sens fut pendant cette époque au pouvoir du parti bourguignon, puisque nous voyons son archevêque Armagnac exilé. De plus, en 1411, le bailli de Sens et d'Auxerre (2) conduit les Auxerrois, et probablement aussi les habitants de Sens, au siège de Saint-Fargeau, qu'occupaient les Armagnacs, puis il va assiéger Montargis, où le parti d'Orléans tenait garnison. En 1412, Charles VI, conduit par le duc de Bourgogne dans le Berry pour frapper un grand coup contre les Armagnacs, passa par Sens. On était si pressé que malgré la solennité de la Pentecôte on ne fit entendre au roi qu'une messe basse. A peine le cortège était-il sorti de Sens qu'un accident vint retarder cette marche si rapide. Un jeune étourdi passant à cheval près du roi donna de l'éperon à son destrier pour le faire caracoler. L'animal atteignit en ruant la jambe du roi, et le blessa grièvement. Il fallut s'arrêter pour panser la plaie, et le cortège n'atteignit Auxerre qu'après quelques jours d'une marche très-lente. L'armée royale alla mettre le siège devant Bourges où s'étaient renfermés les ducs de Berry, de Bourbon, le sire d'Albret et l'archevêque de Sens. Celui-ci se distinguait par son ardeur : « On ne le voyoit point, dit Monstrelet, en estat pontifical, car, en lieu de mitre, il portoit un bacinet en sa teste, pour dalmatique portoit le haubert dont il estoit vestu, pour chasuble plates (plaques) d'acier, et en lieu de croce portoit une hache. » Le duc de Bourgogne ne put prendre la ville de Bourges et on signa une trêve qui fut ratifiée à Auxerre (le 22 août 1412). Montaigu refusa d'y accéder et ne consentit à poser les armes qu'après la trêve d'Arras, qui lui rendait son siège archiépiscopal (1414).

Sens subissait la domination du parti bourguignon, mais il en réprouvait les excès : un texte curieux de la *Chronique du religieux de Saint-Denis* nous montre combien il était éloigné de faire alliance avec les cabochiens. Les bourgeois de Gand vinrent à Paris, en apparence pour demander qu'on leur envoyât le comte de Charolais,

(1) *Gallia Christiana.*

(2) Le comté d'Auxerre avait été vendu par la maison de Châlons à Charles V en 1371. Charles avait alors mis ce comté sous la juridiction du bailli de Sens, qui prit dès lors le nom de bailli de Sens et d'Auxerre et allait tenir ses assises dans cette dernière ville comme à Sens.

fils aîné de leur seigneur le duc de Bourgogne, en réalité pour s'entendre avec les Parisiens. Ceux-ci leur offrirent un banquet qui ne fut nullement pacifique. « Je dois, dit le religieux de Saint-Denis, mentionner à ce propos une particularité remarquable, c'est qu'après le dîner les Gantois, ayant remercié de l'accueil qu'ils avaient reçu, prirent des chaperons blancs en signe d'ailliance avec les Parisiens et promirent de les assister de leurs personnes et de leurs biens en toute occasion. J'ai su de bonne source que l'on avoit envoyé dans le même but des députations aux villes principales du royaume, et qu'on obtint partout des réponses favorables, *excepté à Sens*, dont les habitants firent cette réserve : « Pourvu que tel fût le bon plaisir du roi. » Attitude honorable qui mérite d'être signalée.

Les excès des cabochiens, en 1413, amenèrent une réaction. Les Armagnacs entrèrent dans Paris, et devinrent à leur tour maîtres du gouvernement. Mais ils ne surent pas mieux le conduire, et se firent battre à Azincourt par les Anglais, qui, à la faveur de nos guerres civiles, reprenaient leur plan de conquête. L'archevêque de Sens, incapable de prendre un moment de repos, avait bien vite, à peine rentré dans son diocèse, quitté ses fidèles pour ses anciens compagnons d'armes et volé à Azincourt. Il y fut tué (1415), terminant ainsi sur le champ de bataille une vie plus guerrière que religieuse.

Après sa mort, les deux factions se disputèrent l'élection au siège vacant (1). Les chanoines, divisés, ne purent réunir leurs suffrages sur une même tête. Henry de Savoisy était soutenu par le duc de Bourgogne, Jean de Norris par le roi, alors sous l'influence du parti armagnac. On en référa au pape; mais la force, comme toujours à cette époque, trancha la question. Jean de Norris fut installé dans son archevêché en 1417, malgré les attaques des Bourguignons, qui ravageaient les environs de Sens. L'église de Notre-Dame du Charnier, ruinée et reconstruite quatre fois, fut cette année-là détruite pour la

(1) 1417, 28 mai. La mort de Jean de Montaigu et la vacance de son siège furent l'occasion d'une ordonnance de Charles VI sur les régales.

« ... Et même nouvellement, quand la régale de l'archevêque de Sens a été ouverte par le trépas de feu Jean de Montagut, le temporel duquel archevêché s'étend en d'autres bailliages, plusieurs personnes, par vertu de diverses impétrations et sans le sceu de nos gens des comptes, et sans avoir baillé aucune caution, se sont entremis et entremettent de jour en jour du gouvernement et administration dudit régale... Nous voulons et ordonnons que toutes et quantes fois que telles régales seront ouvertes en notre main, elles soient du tout gouvernées tant en juridiction qu'en recette. C'est à savoir la juridiction ordinaire par les baillis, le fait des eaux et forêts par le maître des eaux et forêts, et la recette par les receveurs des dits lieux où s'étend ladite régale... »

cinquième fois. L'église de Saint-Pierre-le-Vif ne fut pas protégée par des lettres de sauvegarde que Charles VI lui avait données en 1383. Les Bourguignons maltraitèrent même l'abbé et l'emmenèrent prisonnier (1). Ils triomphèrent des Armagnacs en 1418, mais le maintien de Jean de Norris sur le trône archiepiscopal prouve que Sens ne les reçut pas dans ses murs. Ils n'y entrèrent qu'avec Henri de Savoisy, et à la suite d'un siège auquel j'ai hâte d'arriver, comme au fait le plus important de l'histoire de Sens à cette époque.

Chacune des deux factions s'était tour à tour disputé la possession du roi. En 1418, elles furent toutes deux contentes. Les Bourguignons gardaient Charles VI, les Armagnacs conduisaient avec eux le Dauphin, plus tard Charles VII. Mais le Dauphin ne pouvait prétendre à régner du vivant de son père quand une catastrophe, un crime plutôt, vint faire, chose triste à dire ! de ce jeune homme souillé le représentant de la cause nationale : ce fut l'assassinat de Jean sans Peur (1419). Ce meurtre jeta le fils de Jean, Philippe le Bon, dans les bras des Anglais. Ceux-ci venaient de reconquérir la Normandie, de prendre Rouen malgré sa résistance héroïque, et réclamaient une fille du roi en mariage avec la cession de la Guyenne, de la Bretagne, du Maine, de l'Anjou, de la Touraine. Le nouveau duc de Bourgogne, d'accord avec Isabeau de Bavière, lui accorda tout cela, et le mariage de Henri V, roi d'Angleterre, avec Catherine de France fut célébré à Troyes le dimanche de la Trinité, 2 juin, par Henri de Savoisy, le prétendant à l'archevêché de Sens. « Douloureuses noces, s'écrie Châtelain; et bien certes ai dit douloureuses car elles étaient pleines de racine et de conséquence.... Calamité, misère et désolation en partirent et naquirent de tous côtés. »

#### IV

Le traité honteux de Troyes, qui livrait la France à l'Angleterre, une fois signé, on songea à reprendre les villes occupées par les Armagnacs. « Allons vers la cité de Sens, dit le roi anglois pour qui on vouloit faire des joutes, là pourra chacun de nous jouter et tournoyer et montrer sa prouesse et hardement. Car la plus belle prouesse n'est au monde que de faire justice des mauvais, afin que le pauvre peuple puisse vivre (2). » Quelle pitié ironique ! L'armée partit donc le mardi suivant, 4 juin, comme nous l'apprend une lettre d'un seigneur

(1) *Gallia Christiana.*

(2) *Journal d'un bourgeois de Paris sous Charles VI.*

anglais, Johan Oford, datée du siège de Sens, 6 juin, lettre qui rectifie les erreurs chronologiques des auteurs de Mémoires (1). « Les rois chevauchent ordonnément en bataillé et le duc de Bourgogne près d'eux, dont le semblant (l'apparence) n'étoit pas moindre d'un empereur (2). » Les dames qui avaient pris part aux fêtes du mariage voulurent prendre part aussi à celles du combat, et suivirent l'armée (3). On envoya des héraults sommer, au nom de Charles VI, la ville de se rendre. « De quoy quand ceux de dedans oyrent la semonce, n'y en eut pas qui ne connust bien le roi pour son souverain seigneur et qui n'entendist bien être à lui due toute obéissance. Toutefois le discord déjà régnant entre lui et son fils, et parce qu'ils voyoient clairement le roi anglois avoir en ongle tout le royaume d'un côté, et de l'autre côté voyoient le duc de Bourgogne avoir la seconde main emprès lui, qui, en aigreur de sa querelle, ne tendoit qu'à détruire leur jeune seigneur le Dauphin, tous ensemble conclurent de non rendre la cité, à toutes aventures et périls... Et leur sembloit bien encore que au pis aller nature ne pourroit jamais tant mentir à lui que il ne les prist plutôt à merci de leur vie que à dure exécution de justice par sang répandu... Et en cette conclusion fermes tinrent la ville et la refusèrent au roi leur souverain seigneur et à ses aidants le roi anglois et le duc bourguignon. Par quoy le siège y fut mis et bien ordonné tout à l'entour, et y furent faites toutes les diligences pour grever qui se pouvoient faire, engins dressés et canons et toute manière d'artillerie; les murailles furent battues, les échelles apprêtées pour assaillir les créneaux guerroyés de traits mortellement par dehors, et les hommes étoient tant travaillés par dedans qu'ils ne savoient à quoi entendre, ou à reconforter les citoyens enclos et perplex, ou résister à l'envahye qui les touchoit jusqu'à la mort. En cet état demeurèrent vaillamment toutefois douze jours, durant lequel espace (de temps), considérant de nul côté apparence de secours ni possibilité nulle, ayant reçu l'assurance d'avoir leur corps et biens sauves, hormis ceux qui seroient trouvés coupables de la mort du duc Jean, s'il y en avoit, rendirent la ville à l'obéissance du roi et non à autre (4)... »

Cette narration, aussi vraisemblable que vive et touchante, serait

(1) Cette lettre est citée dans Rymer. Monstrelet et Saint-Remy se sont trompés sur la date du mariage de Henri V, qu'ils fixent au 3 juin.

(2) Georges Châtelain (*Collection Buchon*).

(3) « Et à ce siège assistent un grand nombre de dames et de gentilshommes tant anglois que françois. »

(4) Georges Châtelain.

pourtant sortie tout entière de l'imagination de l'historien, si nous en croyions le religieux de Saint-Denis. Ce religieux donne une version contraire. « Les habitants, dit-il, déclarèrent qu'ils vouloient se rendre, et forcèrent la garnison à capituler avant tout combat (1). » Mais le religieux de Saint-Denis a droit à nos défiances bien plus que Châtelain, écrivain bourguignon, dont nous ne voyons point l'intérêt à exagérer l'importance de ce fait ou à le dénaturer. Ce religieux n'a pas un mot d'indignation ou de douleur en parlant du traité de Troyes ; il regarde comme la chose la plus naturelle du monde que le roi d'Angleterre ait été institué héritier du royaume de France ; il ne veut pas admettre qu'on ait résisté au roi Charles VI, devenu un fantôme dont se servait l'ambition anglaise. Nous ne pouvons donc, pour ces dernières années de Charles VI, lui accorder toute l'autorité qu'on lui accorde à si juste titre pour la première partie du règne. Sa partialité devient trop évidente, et il ne semble plus que le chroniqueur officiel du roi d'Angleterre

D'ailleurs Châtelain à pour lui d'autres témoignages. Le *Journal d'un bourgeois de Paris*, si favorable aux Bourguignons et si hostile aux Armagnacs, laisse entendre que Sens résista : « Et tant firent, dit-il, que le jour de Saint-Barnabé, 11 juin, fut la cité prise. » La date du 11 juin, bien que fausse, si on admet le récit de Châtelain, n'en montre pas moins l'armée de Charles VI arrêtée pendant plusieurs

(1) Version du religieux de Saint-Denis.

« Les Armagnacs repoussèrent la sommation avec arrogance et mépris : cependant, comme ils se sentaient hors d'état de résister, ils réunirent en conseil les principaux bourgeois, et insistèrent vivement auprès d'eux pour obtenir qu'ils appelassent à la défense de la ville les garnisons des places fortes du voisinage. Mais vouloir les déterminer à une pareille démarche, c'étoit jeter autant de paroles au vent. Les habitants haïssoient, non sans raison, ces Armagnacs ; ils étoient las de les voir depuis si longtemps désoler le pays environnant avec une cruauté qui surpassoit celle des barbares. Ils déclarèrent en conséquence à la garnison que son séjour dans la ville leur étoit à charge, et qu'on n'avoit pas assez de vivres pour suffire à l'entretien des renforts qu'on vouloit faire venir. Des contestations s'étant élevées à ce sujet, ils y coupèrent court par une déclaration formelle : — « Sachez, dirent-ils, que nous obéirons toujours au roi, et que, s'il députe vers vous les seigneurs de sa cour, nous nous empresserons de leur ouvrir malgré vous les portes de la ville. » Ces paroles rabattirent beaucoup l'orgueil des Armagnacs. Dès qu'ils surent que lesdits seigneurs approchoient avec une armée considérable, ils acceptèrent humblement la capitulation qu'ils avoient d'abord repoussée. . . . »

(Documents inédits, *Chronique du religieux de Saint-Denis*, tome VI, pages 443-443.)

Juvénal des Ursins suit, comme on le sait, la *Chronique de Saint-Denis*. Sa version est donc semblable avec moins de détails.

jours, puisqu'elle était partie le 3 juin, et que Troyes n'est qu'à seize lieues de Sens. D'ailleurs la lettre du seigneur anglais dont j'ai déjà parlé coupe court à toutes les contradictions. « Cette ville est dignement assiégée, » dit Jean Oford.

De plus, ce siège, nié par la *Chronique de Saint-Denis*, a rencontré un autre historien moins ému que Châtelain, mais qui nous donne d'autres détails non moins intéressants. C'est Pierre de Fenin, prévôt d'Arras, puis écuyer et panetier de Charles VI, témoin oculaire de bien des événements, et dont les Mémoires ont entre tous ceux de cette époque un remarquable accent de vérité. Il se trompe sur la date du départ de Troyes, qu'il retarde de douze jours; mais voici ce qu'il raconte sur le fait qui nous occupe : « Et mit le siège tout autour de la ville de Sens, et fit signifier aux habitants qu'ils rendissent la ville au roi Charles, mais ils n'en voulurent rien faire. Et étoit dedans, de par le Dauphin, le seigneur de Boutouville avec trois cents combattants. Là furent le roi Charles et le roi Henri et le duc Philippe sept jours avant qu'ils voulussent parlementer. Et quand ils virent qu'il y avoit si grand puissance et qu'ils n'auroient point de secours, ils voulurent trouver leur appointment, et le roi Henri envoya Cornouaille parler à eux. Et quand Cornouaille, qui bien aperçut qu'ils étoient en danger, fut venu assez près de la porte pour parler à eux, y vint vers lui un gentilhomme qui avoit grande barbe : et quand Cornouaille le vit, il lui dit qu'il ne parleroit point à lui s'il n'avoit sa barbe faite et que ce n'étoit point la guise des Anglois. Et tantôt icelui alla faire sa barbe, et puis revint vers le seigneur de Cornouaille, et là parlèrent tant que le traité fut fait par condition que ceux de la ville s'en iroient saufs leurs corps et leurs biens : c'est à savoir les gens d'armes et ceux de la ville demeureroient en l'obéissance du roi Charles (1). . . . . »

Sens fut donc assiégé et pris ; on ne peut déterminer la durée du siège parce que tous les chroniqueurs diffèrent sur ce point ; mais cette résistance paraît s'être prolongée une semaine et plus. Les habitants soutinrent la garnison, qui n'aurait pu tenir si elle ne se composait que de trois cents hommes d'armes. Toutefois je ne donnerais pas tort sur toutes les circonstances au religieux de Saint-Denis. « Les habitants, dit-il, haïssoient ces Armagnacs à cause de leurs cruautés. » Les bourgeois de Sens, comme ceux de toutes les villes à cette époque, ne détestaient pas moins un parti que l'autre ;

(1) Pierre de Fenin, édition publiée par mademoiselle Dupont pour la Société de l'histoire de France.

changer de domination, c'était simplement changer de misères. Mais, quelle que fût l'insolence des Armagnacs, Sens avait bien pu faire les raisonnements de Châtelain. A la vue de son roi conduisant une de ces armées anglaises qui étaient passées tant de fois impuissantes près de ses murailles, son orgueil et son indignation, au défaut de son patriotisme, put bien lui faire embrasser sincèrement la cause du Dauphin et l'exciter à aider la garnison, tout à l'heure odieuse et maudite. La conduite des Anglais et des Bourguignons ne fut pas d'ailleurs de nature à leur ramener les cœurs.

« En tant que les deux rois étaient logés dans la cité de Sens, (c'est encore Pierre de Fenin qui parle), il y eut un grand débat des Anglais et des gens du duc Philippe. Et furent les gens du duc Philippe refoulés presque dans son hôtel. Et par plusieurs fois les Anglais prirent débats aux gens du duc Philippe pour ce que les Anglais étaient les plus forts, et moult en déplaisait aux Picarts. . . » Qui souffrait de toutes ces rixes ? Les habitants, qui ne furent délivrés de ces deux armées qu'au bout de huit jours. Les rois d'Angleterre et de France quittèrent enfin Sens en y laissant bonne garnison, et allèrent mettre le siège devant Montereau, puis devant Melun (1).

Le retour du parti bourguignon à Sens amena, comme on le pense, un changement d'archevêque. Henri de Savoisy, le rival de Jean de Norris, prit, sous la protection des lances anglaises, possession du trône archiépiscopal. « Vous n'avez épousé et baillé une femme, dit le roi Henri à Henri de Savoisy, qui l'avait marié, or je vous rends la vôtre, c'est à savoir l'archevêché de Sens. » Mais la moitié du chapitre s'était enfuie pour ne pas consacrer ce scandale par son adhésion. Aussi, à la mort de Henri de Savoisy (en 1422), trouva-t-on à peine dix chanoines pour lui donner un successeur.

Ce successeur fut un seigneur bourguignon abbé de Saint-Germain d'Auxerre. Malgré son dévouement bien connu pour le duc de Bourgogne, il eut beaucoup à souffrir des violences de la garnison anglaise. Sous prétexte qu'il entretenait des intelligences avec le Dauphin, elle le retint prisonnier, et ne le délivra que moyennant une bonne rançon; mais, ajoute tristement l'auteur du *Gallia Christiana*, il n'eut pas plutôt embrassé les douceurs de la paix et de la liberté qu'il mourut accablé plus par le chagrin que par les années (2).

(1) Chacun des deux rois reçut 15 muids de vin, le roi de France pas plus que celui d'Angleterre, les seigneurs des deux cours en proportion. Presque toute la récolte de l'année dut y passer.

(2) Verum pacis ac libertatis otia vix amplexus pridianis ærumnis quam annis gravior.  
(*Gallia Christiana*.)

Si l'archevêque avait eu à subir de pareilles épreuves, on peut juger quelles furent celles du pauvre peuple, sur lequel tombaient les impositions, les altérations des monnaies. Aussi Sens demandait à grands cris le départ des Anglais et assiégeait le duc de Bourgogne de ses plaintes. Celui-ci les entendit, et donna à la ville l'autorisation de se garder elle-même. Il ne dut pas maintenir longtemps cette faveur ; sans cesse la ville était exposée aux attaques des partisans du Dauphin, qui n'avaient pas perdu sans regret une cité aussi importante. La défaite des troupes de Charles VII à Crevant (1427) (1) vint accroître encore l'orgueil des Anglais et enlever tout espoir aux habitants, quand un cri de délivrance parti des bords de la Loire retentit jusqu'à eux.

Jeanne d'Arc venait de faire lever le siège d'Orléans (1429). Elle menait Charles VII à Reims au milieu des armées anglaises, étonnées de reculer devant une jeune fille. Sens ne vit pas l'héroïne devant ses murs ; Jeanne ne marchait pas sur Paris, mais sur Reims. D'Auxerre, qui refusa de lui ouvrir ses portes, elle se porta sur Saint-Florentin, et de là sur Troyes. Au retour du sacre, lorsque Charles, après avoir perdu un temps précieux à Senlis, à Compiègne, et fait manquer la prise de Paris, regagnait le Midi, il passa l'Yonne près de Sens (1429), toujours maintenu par les Anglais. Mais il trahissait alors Jeanne par son indolence et l'enchaînait dans l'inaction. Sens voyant l'armée royale en retraite « et en manière de désobéissance (2) » ne bougea pas ; mais l'année suivante (1430), bien que la prise de Jeanne d'Arc à Compiègne eût ranimé le courage des Anglais, la ville se tourna Française (3), c'est-à-dire chassa une garnison qu'elle n'avait jamais supportée qu'à regret.

Ainsi, pour nous résumer, la ville de Sens, assise au milieu de sa magnifique plaine, défendue par ses collines, protégée par sa belle rivière, demeura longtemps calme au milieu des misères de la France. Fière, elle vit du haut de ses remparts les bandes de pillards se détourner d'elle comme s'en détournent souvent les orages,

(1) Cette défaite réjouit fort les Auxerrois, Bourguignons de cœur, et surtout les chanoines, qui instituèrent pour célébrer cette journée (16 août) une messe dite Messe de la victoire. (Lebœuf, *Histoire d'Auxerre*.)

(2) Perceval de Cagni.

(3) Auxerre, malgré son évêque Jean de Corbie, dévoué à Charles VII, resta bourguignon.

Cette ville joua dans la guerre de Cent ans un rôle presque contraire à celui de Sens ; ce contraste ne fut-il pas un des effets de la rivalité qui a de tout temps divisé les deux cités et les divise encore ?



et lorsqu'enfin elle tomba sous la domination anglaise, ce fut une des dernières, et non sans gloire. Elle ne garda que dix ans dans ses murs les ennemis de la France, et put se vanter d'avoir, par sa fidélité et son courage, mérité une place des plus honorables parmi les villes qui furent à cette époque funeste les boulevards de la monarchie.

GUSTAVE DUCOUDRAY,  
Agrégé d'histoire.

## DOCUMENTS.

---

### NOTICE SUR LE BAS-RELIEF MITHRIAQUE

DE BOURG-SAINT-ANDÉOL.

Ce curieux monument, sculpté sur un rocher calcaire très-compacte et très-dur, devait former jadis le fond d'un *Mithræum* qui s'élevait au milieu du gracieux vallon qu'arrose la fontaine de *Tourne*. L'édicule sacré, tout entouré d'eaux, de rochers pittoresques, de verdure et d'ombrages, était adossé à la montagne, comme l'indiquent les rainures que l'on remarque encore dans le rocher, dessinant une espèce de fronton, ou toiture à pignon, au-dessus de l'image symbolique du dieu.

Depuis longtemps, tous les autres vestiges du *Mithræum* ont disparu, le bas-relief seul est resté portant l'empreinte visible du passage des siècles, de sorte que le pauvre dieu nous apparaît aujourd'hui un peu meurtri, un peu défiguré par suite des outrages indignes auxquels il est continuellement exposé, de la part des enfants surtout, qui en font le but des pierres de leurs frondes.

Je n'entreprendrai pas la description des divers motifs ou emblèmes qui décorent ce morceau de sculpture antique, peu remarquable sous le rapport de l'art, quoique très-précieux au point de vue du symbolisme païen. Depuis le P. Eustache Guillemeau, général de l'ordre des Barnabites, qui l'a signalé le premier à l'attention du monde savant (1), jusqu'au regrettable M. Félix Lajard, qui avait fait aussi de ce monument une étude particulière, le bas-relief de Bourg-Saint-Andéol a été tant de fois décrit et expliqué, tant de fois reproduit par le dessin ou la gravure, qu'il serait fastidieux pour le lecteur et sans profit pour la science de donner ici comme une nouvelle édition de ces descriptions et de ces commentaires.

(1) *Journal de Trévoux*, février 1724.

Un intérêt plus réel s'attache à l'inscription qui accompagne ce monument; sans être absolument inédite, cette inscription n'a été jusqu'à ce jour, que je sache, ni restituée ni lue exactement.

On ne saurait, en effet, voir une véritable restitution dans ce que Millin nous présente pour cette inscription « rétablie, dit-il, d'après des notes trouvées parmi les papiers de Séguier (1). » En cette matière, le nom du savant auteur de l'ingénieuse découverte de l'inscription de la Maison-Carrée est une autorité imposante sans doute; mais il faudrait savoir au juste quelle est la part qui revient à chacun dans la restitution que Millin a prétendu éditer en commun avec lui. En tous cas, on est bien obligé de reconnaître que ces deux auteurs ont dû travailler de mémoire, ou au moins sur des copies très-imparfaites, puisque la lecture qu'ils proposent, un seul mot excepté, n'offre pas la moindre analogie avec les caractères qui se laissent lire encore aujourd'hui sur la pierre.

L'inscription qui va nous occuper est renfermée dans un cartouche de 0,95 centimètres de longueur sur 0,30 centimètres de hauteur, et se compose de trois lignes de caractères qui ont eu tant à souffrir des injures du temps et de celles des hommes, qu'on les dirait, à première vue, entièrement oblitérés. Déjà, vers 1735, à l'époque où Ménard, l'historien de la ville de Nîmes, vint visiter notre monument dont il envoya le dessin au célèbre cardinal de Polignac, l'inscription passait pour être indéchiffrable.

Le premier essai de restitution qui ait été tenté date de la fin du dix-septième siècle. L'auteur était un médecin de la localité. Son travail n'accuse certes pas un savoir bien étendu, mais il porte avec lui son cachet d'originalité; s'il ne résout pas le problème épigraphique, il a le rare mérite, au moins, de nous traduire fidèlement la pensée populaire touchant l'origine de notre bas-relief. Cet antique monument, en effet, ne pouvait manquer d'avoir sa légende. L'esprit du peuple, qui va plus vite que la science dans toutes les questions qui éveillent au plus haut degré sa curiosité, n'avait pas attendu la dissertation du P. Guillemeau pour s'enquérir de la signification de cette singulière page de sculpture qu'il voyait imprimée sur le rocher, et dont l'aspect saisissait fortement son imagination impressionnable : avant le docte barnabite, avant Ménard, avant tous les autres savants contemporains de ceux-ci, il avait dit son mot sur tous les points dont l'interprétation devait exercer si

(1) *Voyage dans les départements du midi de la France*, t. II, p. 117

longtemps la science et la sagacité de nos plus habiles archéologues. Cette explication ou plutôt cette légende la voici.

A une époque très-reculée, un serpent monstrueux, qui avait son repaire dans l'une des cavités profondes des rochers qui enveloppent la vallée, semait le ravage et l'épouvante dans tous les lieux d'alentour. Les habitants étaient terrifiés. Au milieu du deuil et de l'effroi général, un homme, dont la force égalait l'intrépidité, résolut d'affronter seul le monstre pour le combattre. La lutte fut terrible, on le comprend sans peine; mais enfin la victoire se déclara pour l'homme et couronna un courage et un dévouement renouvelés des âges héroïques. Pour en perpétuer le glorieux souvenir, les peuples reconnaissants voulurent élever à leur libérateur, sur le théâtre même du combat, un monument où il est représenté, l'épée haute, contemplant le dangereux reptile, blessé à mort, qui expire à ses pieds. C'est de cette circonstance aussi que la fontaine qui coule à l'entrée du vallon, rivale de Vaucluse par la beauté de son site, par l'abondance et la pureté de ses eaux, emprunta son nom et une partie de sa célébrité : on l'appelle depuis lors la fontaine de Tourne (*Turna*).

S'emparant de cette tradition, notre médecin de Bourg-Saint-Andéol, qui ne manquait pas d'une légère teinte de littérature classique, crut reconnaître le casque, le manteau, la cuirasse, le cheval, tous les insignes distinctifs de l'ordre équestre dans l'accoutrement du personnage figuratif du dieu Mithra, le *deus pileatus*, comme l'ont surnommé les Pères de l'Eglise, à cause de sa haute coiffure phrygienne, et, sans hésiter, du vainqueur du serpent de la fontaine de Tourne il fit un chevalier romain; puis, combinant ces diverses données avec les caractères apparents de l'inscription, il traduisit ainsi :

(N° 1.) *Numatius Turnus, eques romanus, superato serpente ingentis magnitudinis, hanc aram Dianæ et Soli posuit.*

Cette interprétation a au moins le mérite de la poésie si elle ne satisfait pas à toutes les exigences d'une exacte et sévère critique. Il y a plus, on peut en tirer des indications précieuses pour la restitution du texte même de l'inscription, comme on le verra tout à l'heure lorsque je les comparerai l'une à l'autre.

Le second essai nous est fourni par le *Dictionnaire de l'encyclopédie* (1765). Le rédacteur de l'article en question a relevé, dans le

cartouche du bas-relief de bourg-Saint-Andéol, les caractères suivants :

(N° 2.)            NV.....S.....S...  
                      LVVM...N....TVM  
                      T  IVI.....DSP.

Le calque est assez fidèle. Seulement, on peut regretter que l'auteur n'ait pas cherché à remplir les lacunes et à pénétrer le sens de l'inscription qu'il transcrivait. Il se contente de remarquer qu'on entrevoit, à travers les fragments de la seconde ligne, le mot MONVMENTVM, ce qui est une erreur. Il se trompe aussi lorsqu'il prend pour un lion le taureau représenté dans le groupe mithriaque.

Le troisième essai est celui de Millin. En l'appréciant comme je l'ai fait ci-dessus, j'aurai peut-être encouru le reproche de témérité. Pour mon entière justification, il me suffira de mettre sous les yeux du Comité la leçon du savant antiquaire. Je cite :

N° 3.)            DS INVI MITHRAE MAXS  
                      MANNI F VIS MON ET  
                      T M VRSIVS MEM D.S.PP.

ou bien, suivant l'interprétation de notre auteur :

Deo Soli INVICTO MITHRAE MAXSUMUS  
MANNI Filius VISU MONITUS ET  
T. M VRSIVS MEMINUS De Suo Posuerunt.

A M. Félix Lajard revient l'honneur de la quatrième tentative. Dans ses *Recherches sur le culte public et les mystères de Mithra en Orient et en Occident*, ce savant académicien a publié (*planchette XXXVII*) un dessin qui reproduit avec une remarquable netteté tous les détails de notre bas-relief, sans oublier le cartouche et l'inscription. Malheureusement l'œil de l'artiste, si exercé qu'il fût, n'a pas pu distinguer toujours les traits de la gravure parmi les traces nombreuses des mutilations anciennes ou récentes que le monument a subies. Son dessin ne fait que reproduire quelques lettres éparses dans chaque ligne.

(N° 4.)            .....NVI.....II.....S  
                      I.....V.....M  
                      TB.....IVS.....DSPP.

Versé, comme il l'était, dans la connaissance de ce genre d'antiquités, M. Lajard serait-il parvenu, en suppléant les caractères qui manquent, à relier entre eux ces débris isolés et à reconstituer ainsi l'inscription tout entière? L'avait-il seulement tenté? Je l'ignore, sa mort ayant arrêté la publication du texte qui devait accompagner et compléter ses recherches.

Plus récemment encore, l'intéressant problème qui nous occupe a fixé l'attention d'un de mes amis dont le Comité apprécie les découvertes et les travaux dans le domaine de l'épigraphie : je parle de l'honorable et savant M. Allmer. Il avait visité le bas-relief de la fontaine de Tourne et estampé l'inscription, qu'il se proposait d'étudier à loisir et de reproduire ensuite avec le remarquable talent dont il est doué. Tout faisait espérer qu'une lumière complète allait éclairer enfin la face obscure de notre monument. Mais le résultat n'a pas pleinement répondu à l'attente. En me communiquant, il y a quelques mois, le relevé suivant de son estampage encore inédit, M. Allmer avouait que, sauf la seconde ligne qui se laisse lire aisément, tout le reste de l'inscription présente une telle confusion de traits qu'il est impossible d'en tirer rien de certain. Voici cette cinquième leçon :

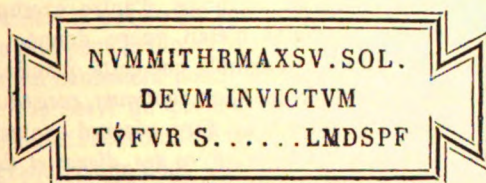
(N° 5.)                    NUM.....V ...  
                              DEVM INVICTVM  
                              T FVR.....DSPF

C'est bien DEVM INVICTVM qu'on doit lire à la seconde ligne, découverte importante qui en faisait désirer d'autres. Sur trois lignes dont se compose l'inscription, une ligne se trouvait restituée complètement; mais il y en avait encore deux à déchiffrer, et jusqu'à ce qu'un heureux hasard vint dissiper l'obscurité qui couvrait la première, de l'aveu même de mon savant ami, le sens total de l'inscription demeurait en suspens et le problème sans solution; fallait-il donc renoncer à l'espérance d'arracher à la pierre mithriaque son secret?

Je ne l'ai point pensé. Je résolu au contraire de faire une dernière tentative pour résoudre la difficulté en allant l'étudier, à mon tour, sur place et en face du monument. J'ai hâte de le dire, mes efforts ont été couronnés du plus heureux succès. Après avoir relevé plusieurs estampages dont j'ai fait une étude patiente et atten-

tive, que j'ai comparés tour à tour au monument lui-même, je crois être aujourd'hui en mesure de restituer le texte entier de l'inscription, sauf le surnom du dévot que la dent meurtrière du temps a rongé sur la pierre et condamné, je le crains bien, à un éternel oubli.

Je propose donc la lecture suivante, qui me semble la seule vraie et la seule admissible, comme le Comité peut s'en convaincre par les divers estampages que j'ai l'honneur de soumettre à son examen.



C'est-à-dire *Numen Mithra maximum, Solem deum invictum, T. Furius, S..... libens merito de sua pecunia fecit.*

Je remarque : 1° qu'une cassure de la pierre a emporté les trois premières lettres du mot MITHR, mais que les caractères conservés permettent de restituer le mot entier avec certitude ; 2° comme je l'ai déjà dit, le surnom de *T. Furius*, fondateur du Mithræum, est effacé, il n'en reste que l'initiale S, qu'il est impossible de confondre avec l'S final du mot *Furius*, car ce nom est gravé en abrégé, et l'espace manque entre FVR et S pour intercaler les deux autres lettres complémentaires du nom ; 3° à l'extrémité de la même ligne on aperçoit sur la pierre, et l'on retrouve dessinées assez nettement sur l'estampage, les lettres LM. Je ne doute point que ces deux caractères ne fassent partie de la formule dédicatoire L. M. D. S. P. F. Une inscription de Muratori, également dédiée au Soleil, me fournit un exemple de cette formule et de son interprétation (1) ; 4° je lis, à la fin, *Fecit* et non pas *Posuit*, car, outre que l'estampage accuse F et non point P, *Fecit* est le terme réclamé par la nature d'un monu-

(1) P. 29, n° 3 : SOLI SERAPI || INVIC . SACRVM || IVLIVS . AVFIDIVS  
|| SERENVS . V . C . || VOTO SVSCEPTO || LIBEN . MERIT . || AR .  
D . S . P . DEDIC.

ment, comme celui-ci, sculpté sur le roc et adhérent à la montagne.

La particularité la plus saillante de cette inscription, et qui en forme comme le trait caractéristique, c'est qu'elle s'écarte des formules ordinaires de consécration des monuments mithriaques. Ainsi les termes communément employés par la superstition romaine, lorsqu'elle s'adresse au dieu Mithra, sont : *Sancto* ou *Sanctissimo Soli Mithræ, Soli Invicto Mithræ, Deo Invicto Mithræ, etc.* Mais l'expression : *Numen Mithra maxsumum* devait être d'un usage fort rare ; je n'en connais pas, du moins, d'autre exemple. Je crois même que l'épithète *maximus* n'était guère donnée aux autres dieux, si ce n'est à Jupiter : il semble que cette qualification, prise isolément ou jointe à celle de très-bon, *optimus*, constituât, dans le formulaire sacré du paganisme, un titre réservé exclusivement au souverain maître du ciel, à Jupiter, *Père des dieux et des hommes*, IOVI OPTVMO MAXVMO. L'attribution qu'on en fait ici à Mithra ne serait-elle pas un indice de l'importance conquise par le mithriacisme et de la popularité dont jouissaient ses mystères à l'époque de la dédicace du monument de Bourg-Saint-Andéol ? Qui sait si, alors, dans l'esprit comme dans le cœur des initiés, la divinité persane ne primait pas tous les autres dieux de l'Olympe classique de la Grèce et de Rome ?

Ce mot MAXSV. et le sigle final L MD SP F sont les seules parties de l'inscription dont on aperçoit quelques traces dans la leçon donnée par Millin, avec la différence toutefois que cet auteur, par un contre-sens manifeste, interprète et le mot MAXS et les lettres LM, ou selon lui EM, comme étant les abréviations des deux noms propres *Maxsumus* et *Meminus*.

Les analogies, au contraire, sont nombreuses et frappantes dans les autres versions rapportées ci-dessus, notamment dans les n<sup>os</sup> 2, 4 et 5 ; pour y retrouver le texte véritable de l'inscription, on a moins à rectifier qu'à compléter et à suppléer les omissions.

Il n'est rien de plus curieux, sous ce rapport, que le rapprochement de ce texte avec le n<sup>o</sup> 1, contenant l'interprétation fournie par le médecin de Bourg-Saint-Andéol. Cette comparaison nous permet de voir, à travers le commentaire et la traduction de notre médecin archéologue, comme il lisait lui-même l'inscription, et quelles en étaient alors les parties les plus visibles et les plus saillantes. Je mets en regard les deux textes, afin de les éclairer l'un par l'autre :



NVMITHRMAXSV.SOL	NVMATI.T.E.ROMAN.SV.SER
DEVM INVICTVM	Numatius Turnus Eques Romanus. Superato Ser-
	PENTE INGEN T. MAGNI
	pente            ingentis            magni
T FVR.S.....LMDSPF	TVDINIS            ARAM D. S. P.
	tudinis            hanc aram Dianæ et Soli posuit.

Encore un mot sur *Turnus* et la fameuse fontaine de Tourne, que je demande la permission d'ajouter en terminant à cette note déjà si longue. — Avec *Turnus*, le héros populaire de la vieille légende, rangée désormais parmi les histoires apocryphes, la fontaine de Tourne perdait la poésie de son nom et le prestige de ses souvenirs. Mais elle peut invoquer d'autres titres à la célébrité que la science ne lui contestera point. Ainsi, sous le règne du paganisme, n'a-t-elle pas servi de piscine sacrée où les adeptes du culte de Mithra venaient recevoir le baptême préparatoire à l'initiation (1)? De là le grand renom dont elle jouit pendant plusieurs siècles, et cette croyance accréditée dans l'esprit du vulgaire, qu'une vertu mystérieuse et divine était renfermée dans ses eaux si limpides, consacrées par la religion de Mithra. Longtemps après que le christianisme triomphant eut ruiné l'autel du dieu et dispersé tout l'attirail de ses mystères, la dévotion superstitieuse du peuple continua de fréquenter la fontaine de Tourne. Je trouve ce préjugé dans toute sa force, quoique manifesté sous une forme nouvelle, jusque bien avant dans le moyen âge. C'était surtout pour le discernement de la lèpre qu'on recourait alors à l'efficacité merveilleuse des eaux de cette source : à l'épreuve mithriaque avait succédé ce qu'on appelait l'*épreuve des ladres*. Voici comment se pratiquait cette cérémonie. L'homme qu'on soupçonnait atteint de la terrible maladie était conduit sur le bord de la fontaine de Tourne. Là, on le saignait ; le sang était reçu dans un vase qu'on enveloppait dans un sac, et le tout était plongé dans les eaux de la fontaine. Deux barbiers de la ville, mandés par les consuls, étaient chargés de faire la vérification. S'ils ne reconnaissaient aucune marque de corruption, c'est-à-dire si, dans le vase immergé le sang du prétendu ladre était, au sortir de l'eau, trouvé liquide et vermeil, le juge déclarait que l'homme n'était point *ladre*. Une épreuve de ce genre eut lieu le 3 juin 1422, avec toutes les circonstances que je viens de raconter, et rien de plus authentique que ces détails, puisqu'ils sont tirés des minutes de M<sup>e</sup> Guignes Ribbon, notaire de la cour épiscopale, en l'année 1422,

(1) Muratori, p. 5, n<sup>o</sup> 10.

à Bourg-Saint-Andéol. Croirait-on qu'aujourd'hui même la crédulité populaire incline à penser que les eaux de notre célèbre fontaine ne sont pas destituées de toute propriété occulte, et que leur vertu s'exerce principalement par une influence perturbatrice sur les facultés intellectuelles de ceux qui les boivent? L'origine du préjugé est évidente. Quant au fait sur lequel il repose et qui sert d'aliment à la malignité satirique des cités environnantes, on ne peut qu'en rire, à moins d'admettre que le démon familier de Mithra (1) continue de hanter la grotte humide d'où s'échappent en murmurant les flots de cette source magnifique.

Abbé ROUCHIER,  
Correspondant à Annonay.

(1) Tertul. : *De Baptismo*, V.

# BIBLIOGRAPHIE

## PROVINCIALE ET ÉTRANGÈRE.

---

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE L'AIN, A BOURG. *Journal d'agriculture, sciences, lettres et arts*. Année 1861, n° 12. Décembre; 1862, nos 1 à 6. Janvier à juin.

Décembre 1861.

— Observations météorologiques, par M. *Ch. Jarrin*. Décembre 1861. 1 p.

Janvier 1862.

— Observations météorologiques, etc., janvier 1862.

Février et mars.

— Travaux mensuels de floriculture. Avril, mai et juin, par M. *N. Morellet*. 15 p.

— La fermentation qui transforme le vin aigre est due au développement d'un végétal au sein du liquide, par *Albert de Selle*. 7 p.

— Observatoires météorologiques, etc., février et mars 1862. 2 p.

Avril.

Sériciculture, par M. *N. Morellet*. 3 p.

— Les meilleurs moyens de clarifier les boissons. 2 p.

— Observations météorologiques, etc., avril 1862.

Juin.

— Le charme, par le docteur Pfeil. 10 p.

— Chronique agricole, par M. G. 3 p.

— Les vins à l'exposition de Londres, par M. A. D. 3 p.

— Observations météorologiques, par M. *Ch. Jarrin*, mois de juin 1862.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DU DÉPARTEMENT DE L'AUBE, A TROYES. *Mémoires*, tome XXV de la collection. Tome XII. Deuxième série, nos 59 et 60. 2<sup>e</sup> semestre de l'année 1861. 263 p.

- Eléments de la Faune açoréenne, par M. *Henri Drouet*. 237 p.
- Le géant du Rocher de Corneille au Puy-en-Velay, par M. *Aymard*. 26 p.
- Note sur les roches à bassins dans la Haute-Loire, par M. *Aymard*. 31.
- Tableau des observations météorologiques faites au Puy à 10 heures du matin et à 4 heures du soir par M. *Nicolas*. 3 p. et 12 tableaux.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET COMMERCE DU PUY. *Annales*. Tome XII, 1859. 431 p.

- Le château de Grignan (Drôme), par *Payau-Dumoulin*. 24 p.
- Des Polignac dans la ligne du bien public, fragment de l'histoire des baronnies du Velay, par M. *du Molin*, président de chambre à la cour impériale de Rouen, membre de la Société académique du Puy. 27 p.
- Essai sur l'histoire municipale du Puy, par M. *Ernest Visaquet*, avocat. 62 p.

SOCIÉTÉ POLYMATHIQUE DU MORBIHAN, A VANNES. — *Bulletin* ; année 1861.

- Lettres patentes de François II, duc de Bretagne, copie d'un titre sur parchemin, par M. l'abbé *Piéderrière*, vicaire à Noyal-Muzillac. 2 p.
- Etude sur l'ancienne abbaye de Prières, au diocèse de Vannes, par le même. 13 p.
- La pharmacie à Vannes avant la Révolution, par M. le docteur *G. de Closmadenc*. 32 p.
- Promenade archéologique sur la lande de Lanvaux, par M. *Fouquet*. 4 p.
- Notice sur la vie et l'ouvrage de M. l'abbé Nahé, par M. *A. Guyot-Jomard*. 4 p.
- Ordres religieux-militaires du Temple et de l'Hôpital, leurs établissements et leurs églises observés dans le département du Morbihan, par M. *Rosenzweig*. 1 p.
- Un mot sur la tour d'Elven, par M. *Arrondeau*. 5 p.
- Statistique archéologique de l'arrondissement de Vannes, par M. *Rosenzweig*. 68 p.
- De la population dans le Morbihan. — Etude anthropologique, par le docteur *Alfred Fouquet*. 5 p.

COMITÉ FLAMAND DE FRANCE, A DUNKERQUE. — *Bulletin* ; janvier et février 1862. In-8° de 23 p.

- Un concours de rhétorique dans un village flamand de France en 1861, par M. *Victor Derode*. 14 p.
- Note sur la présence des gueux à Robescrèpe, par M. *A. Ricour*. 4 p.
- Curés de Pilgam, doyenné de Watté, diocèse de Saint-Omer, par M. *David*. 2 p.

ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE SAVOIE,  
A CHAMBÉRY. — *Mémoires*; 1862, t. V, 1<sup>re</sup> livraison. In-8° de 175 p.

— Compte rendu des travaux de l'Académie impériale de Savoie,  
1860-61, par M. *Pillet*. 71 p.

— Notice biographique sur Philibert Simond, par monseigneur  
*Alexis Billiet*. 40 p. — Pièces justificatives. 17 p.

— Recherches sur le Livre anonyme, ouvrage inédit de Guichenon,  
par le marquis *Costa de Beauregard*. 45 p.

ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE  
ROUEN. — *Précis analytique des travaux*; année 1860-61. In-8° de  
435 p.

— Discours de réception de M. *Houzeau*, sur la découverte de la  
véritable nature de l'eau. 11 p.

— Rapport sur les travaux de la classe des sciences de l'Académie  
pendant l'année 1860-61, par M. *Lévy*, secrétaire de cette classe.  
62 p.

— Notice biographique sur le baron de la Fresnaye, membre cor-  
respondant.

— Etude sur la production agricole et la richesse saccharine des  
betteraves ensemencées à différentes époques, par M. *Eugène Mar-  
chand*. 32 p.

— Résumé des observations météorologiques faites à Rouen pen-  
dant seize années consécutives (de 1845 à 1861) pour servir à la  
climatologie de cette ville, par M. *Preissier*.

— Note sur la partie botanique de la description scientifique de  
la France, par MM. *Malbranche* et *Blanche*. 7 p.

— Considérations sur une lettre inédite de Linnée à Correa de  
Serra, présentées par M. *Malbranche*. 7 p.

— Deuxième étude scientifique et archéologique sur la ville de  
Rouen et les rives de la Seine, par M. *A. Lévy*. 17 p.

— Description de l'appareil conservateur et régulateur de vapeur  
inventé par M. *Prosper Pimont*. 3 p., planche.

— Rapport sur les travaux de la classe des belles-lettres et des  
arts, par M. *Decorde*, secrétaire. 23 p.

— La Seine-Inférieure au temps des Romains, par M. l'abbé *Co-  
chet*. 15 p.

— Recherches sur les anciennes prisons de Rouen, par M. *de  
Beaurepaire*. 67 p.

— Note sur l'ancienne église collégiale du Saint-Sépulcre, de  
Rouen, dite la chapelle Saint-Georges, par M. *de la Quérière*. 18 p.

— Recherche sur les deux Du Guesclin (Bertrand et Olivier), par  
M. *Barabé*. 15 p.

— Lettre de M. de Cideulle à M. Maillet de Couronne, secrétaire  
à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, et trois  
lettres de ce dernier à M. de Cideulle au sujet de la cession de sa  
bibliothèque faite par lui à l'Académie, moyennant une rente via-  
gère de 400 livres (dix-huitième siècle). Lettres communiquées par  
M. *Ed. Frère*. 9 p.

— Description de la nouvelle chaire à prêcher de Saint-Ouen, par M. A. *Pothier*. 15 p.

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE L'OUEST, A POITIERS. — *Bulletin*. — 1<sup>er</sup> trimestre de 1862. 1 vol. in-8° de 40 p.

— Confrontation de deux autels gallo-romains trouvés dans les environs de Poitiers (Limonum, postea Pictairs), par M. *de Longue-mar*. 7 p., planches.

— Notice historique sur la promenade des Cours, à Poitiers, et sur l'intendant Foucault, son fondateur, par M. *Pilotelle*. 14 p.

2<sup>e</sup> trimestre de 1862. 31 p.

— Note sur la tombelle de Brioux, commune de Pairé, canton de Couché (Vienne), par M. *Brouillet*. 4 p.

SOCIÉTÉ DES SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES DE L'YONNE, A AUXERRE. — *Bulletin*. — Année 1861 ; 15<sup>e</sup> volume, 3<sup>e</sup> trimestre. 378 p.

— Les insectes nuisibles aux arbres fruitiers, aux plantes potagères, aux céréales et aux plantes fourragères. — Supplément.

— Explication des termes entomologiques.

— Table des insectes destructeurs et protecteurs. — Table alphabétique des insectes mentionnés dans l'ouvrage, par M. le colonel *Goureau*. 380 p.

---

# COLLECTION DES DOCUMENTS INEDITS

RELATIFS A L'HISTOIRE DE FRANCE,

PUBLIÉS SOUS LES AUSPICES DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

## MONUMENTS ÉCRITS.

*Archives administratives et législatives de Reims*, par M. VARIN; 8 vol. in-4° en 10 tomes.

*Captivité de François Ier*, par M. AIMÉ CHAMPOLLION-FIGÉAC; 1 vol. in-4°.

*Cartulaire de l'abbaye de Beaulieu*, par M. DELOCHE; 1 vol. in-4°.

*Cartulaire de Notre-Dame de Paris*, par M. GUÉARD; 4 vol. in-4°.

*Cartulaire de Saint-Bertin*, par M. GUÉARD; 1 vol. in-4°.

*Cartulaire de Saint-Père de Chartres*, par M. GUÉARD; 2 vol. in-4°.

*Cartulaire de Saint-Victor de Marseille*, par M. GUÉARD; 2 vol. in-4°.

*Cartulaires de Savigny et d'Aisnay*, par M. AUG. BERNARD; 1 vol. in-4°.

*Chronique de Bertrand Duguesclin*, par M. CHARRIERE; 2 vol. in-4°.

*Chronique des ducs de Normandie*, par M. FRANCISQUE MICHEL; 3 vol. in-4°.

*Chronique du religieux de Saint-Denis*, par M. BELLAGUET; 6 vol. in-4°.

*Conférences de Loudun*, par M. BOUCHITTE; 1 vol. in-4°.

*Correspondance de Sourdis*, par M. EUGÈNE SUE; 3 vol. in-4°.

*Correspondance et papiers d'Etat du cardinal de Richelieu*, par M. AUVENEL; 3 vol. in-4°.

*Croisade contre les Albigeois*, par M. FACRIEL; 1 vol. in-4°.

*Éléments de paléographie*, par M. NATALIS DE WAILLY; 2 vol. in-4°.

*Histoire du tiers état en France*, par M. AUGUSTIN THIERRY; 3 vol. in-4°.

*Histoire de la guerre de Navarre*, par M. FRANCISQUE MICHEL; 1 vol. in-4°.

*Journal des Etats généraux tenus à Tours en 1484*, par M. A. BERNIER; 1 vol. in-4°.

*Journal d'Olivier d'Ormesson*, par M. CHÉROU; 2 vol. in-4°.

*L'Éclaircissement de la langue françoise de maistre Jehan Palsgrave*, par M. GÉNIN; 1 vol. in-4°.

*Lettres de Henri IV*, par M. BERGER DE XIVREY; 7 vol. in-4°.

*Lettres des Rois et Reines*, par M. CHAMPOLLION-FIGÉAC; 2 vol. in-4°.

*Livre de justice et de plet*, par M. RAPETTI; 1 vol. in-4°.

*Livre de la taille de Paris*, par M. GÉRAUD; 1 vol. in-4°.

*Mélanges historiques*, par M. CHAMPOLLION-FIGÉAC; 4 vol. in-4°.

*Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne*, par M. le général PELET; 11 vol. in-4° avec 9 livraisons d'atlas in-folio.

*Mémoires de Claude Haton*, par M. BOURQUELOT; 2 vol. in-4°.

*Mémoires de Nicolas Foucault*, par M. BAUDRY; 1 vol. in-4°.

*Mistère du siège d'Orléans*, par M. GUÉSSARD; 1 vol. in-4°.

*Negotiations de la France dans le Levant*, par M. CHARRIERE; 3 vol. in-4°.

*Negotiations entre la France et l'Autriche*, par M. LE GLAY; 2 vol. in-4°.

*Negotiations relatives à la succession d'Espagne*, par M. MIGNET; 4 vol. in-4°.

*Negotiations sous François II*, par M. LOUIS PARIS; 1 vol. in-4°.

*Negotiations diplomatiques entre la France et la Toscane*, par M. ABEL DESJARDINS; 2 vol. in-4°.

## MONUMENTS ÉCRITS. (Suite.)

*Olim (Les)*, par M. BECCOR; 4 vol. in-4°.

*Ouvrages inédits d'Abéiard*, par M. V. COUSIN; 1 vol. in-4°.

*Papiers d'Etat du cardinal de Granvelle*, par M. WEISS; 9 vol. in-4°.

*Privileges accordés par le Saint-Siège à la Couronne de France*, par M. AD. TARDIF; 1 vol. in-4°.

*Procès des Templiers*, par M. MICHELLET; 2 vol. in-4°.

*Procès-verbaux des Etats généraux de 1593*, par M. AUG. BERNARD; 1 vol. in-4°.

*Procès-verbaux du conseil de régence de Charles VIII*, par M. A. BERNIER; 1 vol. in-4°.

*Quatre livres des Rois (Les)*, par M. LE ROUX DE LINCY; 1 vol. in-4°.

*Recueil de documents inédits concernant l'histoire de l'administration publique en France pendant le règne de Louis XII*, par M. DEPPING; 4 vol. in-4°.

*Règlements d'Etienne Boileau*, par M. DEPPING; 1 vol. in-4°.

*Relations des ambassadeurs vénitieny*, par M. TOMMASEO; 2 vol. in-4°.

*Rapports au Roi et pièces*; 1 vol. in-4°.

*Rapports au Ministre*; 1 vol. in-4°.

## ARCRÉOLOGIE.

*Iconographie chrétienne*, par M. DIDRON; 1 vol. in-4°.

*Architecture monastique au moyen âge*, par M. ALBERT LENOIR; 2 vol. in-4°.

*Monographie de la cathédrale de Chartres*, par MM. LASSUS, AMATRY DUVAL, DIDRON; 7 liv. de planches.

*Monographie de Notre-Dame de Noyon*, par MM. VITET ET DANIEL RAMÉE; 1 vol. in-4° avec atlas.

*Peinture à fresque de Saint-Savin*, par MM. P. MÉNIMÉ ET GÉRARD SÉGUIN; 1 vol. in-fol. avec atlas.

*Statistique monumentale de Paris*, par M. A. LENOIR; 33 livraisons de l'atlas.

*Comptes des dépenses de la construction du château de Gaillon*, par M. A. DEVILLE; 1 vol. in-4° avec atlas.

*Instructions sur l'architecture antique gallo-romaine, etc.*, par M. A. LENOIR; 1 cahier in-4°.

*Instructions sur l'architecture du moyen âge*, par MM. LEPREVOST ET A. LENOIR; 1 cahier in-4°.

*Instructions sur l'architecture militaire*, par MM. MÉNIMÉ ET A. LENOIR; 1 cahier in-4°.

*Instructions sur la musique*, par M. BOTTI DE TOULMON; 1 cahier in-4°.

*Bulletin archéologique. 1834-1848 (Comité des arts)*; 4 vol. grand in-8°.

*Extraits des procès-verbaux du Comité des monuments écrits, depuis son origine jusqu'à sa reorganisation en 1848*, par MM. LA VILLEGILLE ET TARANNE; 1 vol. in-8°.

*Bulletin des Comités historiques, 1849-1852*; 4 vol. in-8°.

*Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, 1852-1866*; 4 vol. in-8°.

## LA REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Paraît par livraisons mensuelles le 30 de chaque mois. Le prix de l'abonnement est de 14 fr. par an pour Paris et les départements.

ON S'ABONNE A PARIS :

Chez M. PAUL DUPONT, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 45.

Dans les départements : chez les principaux libraires.

### A L'ÉTRANGER :

AMSTERDAM.	Van Cleff frères.	MILAN.....	Dumoiard frères.
—	L. van Bakkenès et C <sup>ie</sup> .	MOSCOU....	Urbain.
ANVERS...	Max Kornicker.	NAPLES....	Marghieri.
BERLIN....	Asher et C <sup>ie</sup> .	NEW-YORK..	Hippolyte Baillièrè.
—	Ernst et Korn.	ROME.....	Mèrle.
BONN.....	Marcus.	ST-PÉTERS-	
BRUXELLES..	Decq.	BOURG....	Glarner.
—	Muquardt.	—	I. Issakoff.
FLORENCE..	Vieusseux.	STOCKHOLM.	Bonnier.
FRANCFORT.	Baër.	TRIESTE....	Münster.
LEIPZIG....	T.-O. Weigel.	TURIN.....	Bocca frères.
—	Dürr.	VENISE....	Münster.
LONDRES... —	Hippolyte Baillièrè. Barthès and Lowell.	VÉRONE....	Münster.
MADRID....	C. Bailly Baillièrè.	VIENNE....	Sternickel et Sintenis. Gerold et fits.
MALAGA... —	Francisco de Moya.		



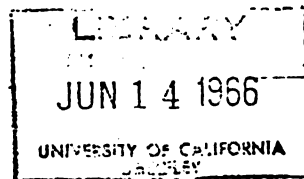
REVUE  
DES  
**SOCIÉTÉS SAVANTES**  
DES DÉPARTEMENTS

Publiée sous les auspices du Ministre de l'Instruction publique et des Cultes.

COMITÉ IMPÉRIAL DES TRAVAUX HISTORIQUES  
ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.  
ÉTUDES HISTORIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES SUR LA PROVINCE.  
REVUE DES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.  
BIBLIOGRAPHIE PROVINCIALE. — DOCUMENTS HISTORIQUES.  
MISSIONS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

TROISIÈME SÉRIE.

TOME I<sup>er</sup>.



FÉVRIER 1863.

PARIS

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ADMINISTRATIVES DE PAUL DUPONT,  
45, RUE DE GRENELLE-SAINT-HONORÉ.

1863

# SOMMAIRE DES MATIÈRES

CONTENUES

## DANS LA LIVRAISON DE FÉVRIER 1863.

### ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS.

Arrêté ministériel nommant les correspondants et les correspondants honoraires du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques et archéologiques, p. 81 à 88.

Liste des membres non résidants du Comité des travaux historiques, p. 89.

Liste, par départements, des membres non résidants du Comité, des correspondants et des correspondants honoraires du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques et archéologiques, p. 90 à 99.

Circulaires adressées aux présidents des Sociétés savantes : 1<sup>o</sup> relativement à la distribution des récompenses qui aura lieu le 11 avril, p. 100; — 2<sup>o</sup> concernant la collection anthropologique du museum d'histoire naturelle, p. 100 à 103.

### TRAVAUX DU COMITÉ.

#### Séances.

Section d'histoire et de philologie. Séance du 8 décembre 1862, par M. Chéruel, p. 104 à 107.

Section d'archéologie. Séance du 22 décembre 1862, par M. Chabouillet, p. 108 à 114.

#### Rapports faits au Comité.

Section d'histoire et de philologie. — Par M. P. Clément, sur le Bulletin de la Société des sciences de Toulon, p. 115 à 118.

— Par M. L. Delisle, sur le Cartulaire de Cormery publié dans les Mémoires de la Société archéologique de Touraine, p. 119 à 128.

Section d'archéologie. — Par M. E. J. de Barthélemy, sur les Mémoires de la Société d'agriculture, etc., de la Marne, p. 129 et 130.

— Par M. P. Lacroix, sur le Bulletin et les Mémoires de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, p. 131 à 136.

### COMMUNICATIONS DIVERSES.

Rapport de M. J. Quicherat sur les communications de MM. Marionneau, Launay, Duris, Rostan et Revoil, p. 137 à 141.

### DOCUMENTS.

La commune de Villefranche de Couffent, par M. Ed. de Barthélemy, p. 142 à 154.

Fouilles de Loisia (Jura). Rapport à S. Exc. M. le Ministre de l'instruction publique, par M. Junca, p. 155 à 159.

Inscription romaine de Pont de Labaume. Lettre adressée à S. Exc. M. le Ministre de l'instruction publique, par M. l'abbé Rouchier, p. 160 à 166.

Note sur une sépulture antique découverte à Tour, près Bayeux, par M. G. Villers, p. 167 à 169.

Clef en fer forgé, dite de Saint-Pierre, conservée dans l'église de Saint-Fé (Hautes-Pyrénées). Note de M. Anatole Dauvergne, p. 170 à 172.

Temple d'Auguste et de Livie à Vienne. Note de M. Allmer, p. 173 et 174.

Inscription métrique du tombeau de saint Eutrope, à Orange. Note par M. Deboye, p. 175 à 178.

### NOTICES SUR LES OUVRAGES PUBLIÉS EN PROVINCE OU RELATIFS A LA PROVINCE.

Etudes historiques sur le bas Limousin, de M. de Larouverade père, par M. Rathery, p. 179 et 180.

La Ligue en Normandie, de M. le vicomte Robert d'Estaintot, par M. E. de Barthélemy, p. 181 et 182.

BIBLIOGRAPHIE PROVINCIALE ET ÉTRANGÈRE, p. 183 à 187.

CHRONIQUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES, p. 188 à 192.

COMITÉ IMPÉRIAL  
DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES  
SOCIÉTÉS SAVANTES.

---

ACTES OFFICIELS.

---

Arrêté du 18 février 1863.

Le Ministre secrétaire d'Etat au département de l'instruction publique et des cultes,

Arrête ainsi qu'il suit la liste des correspondants et des correspondants honoraires du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques et archéologiques :

1° CORRESPONDANTS.

MM.

Allmer (Auguste), percepteur des contributions, à Saint-Priest (Isère).

Amé (Émile), architecte, à Vannes (Morbihan).

André (l'abbé), à Vaucluse (Vaucluse).

Arbaud (Damase), docteur en médecine, à Manosque (Basses-Alpes).

Arbaumont (d'), membre de la Commission archéologique de la Côte-d'Or, à Dijon (Côte-d'Or).

Arbois de Jubainville (d'), archiviste du département, à Troyes (Aube).

Ardant (Maurice), archiviste du département, à Limoges (Haute-Vienne).

Arnauld (Charles), secrétaire général de la préfecture, à Niort (Deux-Sèvres).

- Audé (Léon), secrétaire général de la préfecture, à Napoléon-Vendée (Vendée).
- Aymard (Auguste), archiviste du département, au Puy (Haute-Loire).
- De Baecker, à Noordpeene, par Cassel (Nord).
- Baldit (l'abbé), archiviste du département, à Mende (Lozère).
- Barbier de Montault, chanoine d'Anagni, à Poitiers (Vienne).
- Bardy, conseiller à la cour impériale, à Poitiers (Vienne).
- Barrère (l'abbé), à Agen (Lot-et-Garonne).
- Barry, professeur d'histoire à la Faculté des lettres, à Toulouse (Haute-Garonne).
- Baudot (Henri), président de la Commission archéologique de la Côte-d'Or, à Dijon (Côte-d'Or).
- Baudry (l'abbé), curé du Bernard (Vendée).
- Beauchet-Filleau, juge de paix, à Chef-Boutonne (Deux-Sèvres).
- Berry, conseiller à la cour impériale, à Bourges (Cher).
- Blancard, archiviste du département, à Marseille (Bouches-du-Rhône).
- Bouillet, conservateur du musée, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
- Buzonnière (Léon de), à Orléans (Loiret).
- Canat (Marcel), président de la Société d'histoire et d'archéologie, à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).
- Canéto (l'abbé), supérieur du petit séminaire, à Auch (Gers).
- Carro, bibliothécaire de la ville, à Meaux (Seine-et-Marne).
- Castan (Auguste), bibliothécaire adjoint, à Besançon (Doubs).
- Castelnau d'Essenault, avocat, au château de Paillet, par Cadillac-sur-Garonne (Gironde).
- Cézac Moncaut, membre du conseil général, à Auch (Gers).
- Champollion-Figeac, bibliothécaire du palais impérial de Fontainebleau (Seine-et-Marne).
- Charonnét, archiviste du département, à Gap (Hautes-Alpes).
- Clerc (Édouard), président de chambre à la cour impériale, à Besançon (Doubs).
- Combes (Anacharsis), membre de la Société littéraire et scientifique de Castres, à Castres (Tarn).
- Combes (François), professeur à la Faculté des lettres, à Bordeaux (Gironde).

- Combet**, avocat à Uzerche (Corrèze).  
**Corblet** (l'abbé), historiographe du diocèse, à Amiens (Somme).  
**Crozes** (Hippolyte), ancien maire d'Albi, à Albi (Tarn).  
**Crozet**, archiviste du département, à Agen (Lot-et-Garonne).  
**Dassy** (l'abbé), à Marseille (Bouches-du-Rhône).  
**Delalo**, ancien magistrat, à Mauriac (Cantal).  
**Deloye**, bibliothécaire de la ville, à Avignon (Vaucluse).  
**Deschamps de Pas**, ingénieur des ponts et chaussées, à Saint-Omer (Pas-de-Calais).  
**Desjardins**, architecte, à Lyon (Rhône).  
**Desjardins** (Abel), doyen de la Faculté des lettres, à Douai (Nord).  
**Desplanques**, archiviste du département, à Châteauroux (Indre).  
**Devals**, archiviste du département, à Montauban (Tarn-et-Garonne).  
**Dubosc**, archiviste du département, à Saint-Lô (Manche).  
**Dupré**, bibliothécaire de la ville, à Blois (Loir-et-Cher).  
**Durand** (André), architecte à la Mi-Voie, près Rouen (Seine-Inférieure).  
**Durand** (Hippolyte), architecte, à Bayonne (Basses-Pyrénées).  
**Durand** (Paul), architecte, à Chartres (Eure-et-Loir).  
**Férial** (Jules), procureur impérial, à Dijon (Côte-d'Or).  
**Fleury** (Edouard), rédacteur en chef du *Journal de l'Aisne*, à Laon (Aisne).  
**Friry**, ancien magistrat, à Remiremont (Vosges).  
**Galy** (le docteur), membre du conseil municipal, à Périgueux (Dordogne).  
**Garnier**, archiviste de la ville, à Dijon (Côte-d'Or).  
**Garnier**, bibliothécaire de la ville, à Amiens (Somme).  
**Gatin** (l'abbé), à Héricourt (Haute-Saône.)  
**Gaultier du Mottay**, membre du conseil général, à Plérin, près Saint-Brieuc (Côte-du-Nord).  
**Gauthier**, archiviste du département, à Lyon (Rhône).  
**Germain**, professeur à la Faculté des lettres, à Montpellier (Hérault).  
**Germer-Durand**, professeur à l'institution Sainte-Marie, à Nîmes (Gard).  
**Geslin de Bourgogne**, président de la Commission archéologique des Côtes-du-Nord, à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).  
**Giraud** (l'abbé Magloire), à Saint-Cyr (Var).

- Godard-Faultrier, avocat, à Angers (Maine-et-Loire).  
Gomart (Charles), à Saint-Quentin (Aisne).  
Gourgues (le vicomte de), membre du conseil général, au château de Lanquais, par Lalinde (Dordogne).  
Goze (le docteur), à Amiens (Somme).  
Grandmaison (Loyseau de), archiviste du département, à Tours (Indre-et-Loire).  
Grézy (Eugène), à Melun (Seine-et-Marne).  
Grimot (l'abbé), curé de l'Île-Adam (Seine-et-Oise).  
Heitz, président de la Société archéologique, à Strasbourg (Bas-Rhin).  
Héricourt (le comte Achmet d'), à Arras (Pas-de-Calais).  
Hippeau, professeur à la Faculté des lettres, à Caen (Calvados).  
Hucher (E.), au Mans (Sarthe).  
Jung (le docteur), bibliothécaire de la ville, à Strasbourg (Bas-Rhin).  
Jussieu (de), archiviste du département, à Chambéry (Savoie).  
Kühnholtz-Lordat, bibliothécaire de la Faculté de médecine, à Montpellier (Hérault).  
Lacombe (Oscar), archiviste du département, à Tulle (Corrèze).  
Lacroix (Louis), professeur d'histoire à la Faculté des lettres, à Nancy (Meurthe).  
Lacroix (Th.), pharmacien, à Mâcon (Saône-et-Loire).  
Lacuisine (de), président de chambre à la cour impériale, à Dijon (Côte-d'Or).  
La Ferrière-Percy (le comte de), membre de la Société des antiquaires de Normandie, au château de Ronfeugeray, près Athis (Orne).  
La Fons (de), baron de Mélicocq, à Raismes (Nord).  
Lagrèze (Bascle de), conseiller à la cour impériale, à Pau (Basses-Pyrénées).  
Lagrèze-Fossat, avocat, à Moissac (Tarn-et-Garonne).  
Laplane (H. de), secrétaire général de la Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer (Pas-de-Calais).  
Launay, professeur de dessin au lycée, à Vendôme (Loir-et-Cher).  
Leclercq de la Prairie, président de la Société archéologique de Soissons, à Soissons (Aisne).  
Lefebvre, dit Faber, secrétaire général de la Société d'émulation, à Cambrai (Nord).

- Le Héricher (Edouard), vice-président de la Société d'archéologie, etc., à Avranches (Manche).
- Le Men, archiviste du département, à Quimper (Finistère).
- Le Métayer-Masselin, à Bernay (Eure).
- Lepage (Henri), archiviste du département, à Nancy (Meurthe).
- Le Roi (J.-A.), bibliothécaire de la ville, à Versailles (Seine-et-Oise).
- Lespinasse, premier avocat général près la cour impériale, à Pau (Basses-Pyrénées).
- Le Touzé de Longuemar, membre de la Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers (Vienne).
- Levot, conservateur de la bibliothèque de la ville, à Brest (Finistère).
- Lhôtellerie (de), conservateur du musée, à Cherchell (Algérie).
- Liénard, secrétaire de la Société philomathique, à Verdun (Meuse).
- Long (le docteur), à Die (Drôme).
- Macé, professeur d'histoire à la Faculté des lettres, à Grenoble (Isère).
- Magin, recteur de l'Académie, à Rennes (Ille-et-Vilaine).
- Mallay, architecte, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
- Mantellier, conseiller à la cour impériale, à Orléans (Loiret).
- Marchegay (Paul), ancien archiviste du département de Maine-et-Loire, aux Roches-Baritaud, commune de Saint-Germain de Prinçay (Vendée).
- Martin-Daussigny, conservateur du musée, à Lyon (Rhône).
- Martonne (A. de), archiviste du département, à Blois (Loir-et-Cher).
- Mathon (J.-B.), bibliothécaire de la ville, à Neufchâtel (Seine-Inférieure).
- Mathon (fils), pharmacien, à Beauvais (Oise).
- Matton, archiviste du département, à Laon (Aisne).
- Mellet (le comte de), à Chaltrait, par Montmort (Marne).
- Merlet (Lucien), archiviste du département, à Chartres (Eure-et-Loir).
- Michelin (le docteur), à Provins (Seine-et-Marne).
- Mignard, à Dijon (Côte-d'Or).
- Monin, professeur à la Faculté des lettres, à Besançon (Doubs).
- Monnier (Désiré), à Domblans (Jura).

**Morin**, professeur à la Faculté des lettres, à Rennes (Ille-et-Vilaine).  
**Morlet** (le colonel), membre de la Commission pour la conservation des monuments de l'Alsace, à Strasbourg (Bas-Rhin):  
**Mortreuil**, juge de paix, à Marseille (Bouches-du-Rhône).  
**Moutié** (Auguste), à Rambouillet (Seine-et-Oise).  
**Nozot**, inspecteur des écoles primaires, à Rocroi (Ardennes).  
**Nyd** (l'abbé), à Sermoyer, près Pont-de-Vaux (Ain).  
**Oudet**, architecte, conservateur du musée, à Bar-le-Duc (Meuse).  
**Payen** (le capitaine), chef du bureau arabe, à Batna (Algérie).  
**Pelet** (Auguste), conservateur du musée, à Nîmes (Gard).  
**Poquet** (l'abbé), chanoine honoraire, curé à Berry-au-Bac (Aisne).  
**Port** (Célestin), archiviste du département, à Angers (Maine-et-Loire).  
**Prioux** (Stanislas), à Limé, près Braisne (Aisne).  
**Quantin**, archiviste du département, à Auxerre (Yonne).  
**Quesnet** (Edouard), archiviste du département, à Rennes (Ille-et-Vilaine).  
**Ramé** (Alfred), substitut du procureur impérial, à Rennes (Ille-et-Vilaine).  
**Raymond**, archiviste du département, à Pau (Basses-Pyrénées).  
**Rédet**, archiviste du département, à Poitiers (Vienne).  
**Renon** (l'abbé), à l'abbaye de Solesme (Sarthe).  
**Revillout**, professeur d'histoire au lycée impérial, à Versailles (Seine-et-Oise).  
**Revoil**, architecte diocésain, à Nîmes (Gard).  
**Richard**, préfet du département du Finistère, à Quimper (Finistère).  
**Richard** (l'abbé), à Dambelin (Doubs).  
**Ring** (Maximilien de), à Bischheim, près Strasbourg (Bas-Rhin).  
**Robin** (l'abbé), à Digna, près Saint-Amour (Jura).  
**Rosenzweig**, archiviste du département, à Vannes (Morbihan).  
**Rossignol**, conservateur du musée gallo-romain, à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).  
**Rostan** (Louis), avocat, à Saint-Maximin (Var).  
**Rouard**, bibliothécaire de la ville, à Aix (Bouches-du-Rhône).  
**Rouchier** (l'abbé), aumônier des dames du Sacré-Cœur, à Annonay (Ardèche).  
**Sabatier** (l'abbé), doyen de la Faculté de théologie, à Bordeaux (Gironde).



- **Salmon (Philippe)**, avocat, à Cerisiers, par Sens (Yonne).
- Samazeuilh**, avocat, à Nérac (Lot-et-Garonne).
- Simon (Victor)**, conseiller à la cour impériale, à Metz (Moselle).
- Simonnet**, substitut du procureur impérial, à Dijon (Côte-d'Or).
- Smith (Valentin)**, conseiller à la cour impériale, à Lyon (Rhône).
- **Souliac-Boileau**, à Château-Thierry (Aisne).
- Sourdeval (Mourain de)**, président de la Société d'agriculture, sciences et belles-lettres d'Indre-et-Loire, à Tours (Indre-et-Loire).
- Spach (Louis)**, archiviste du département, à Strasbourg (Bas-Rhin).
- Teissier (Octave)**, membre de la Société des sciences, belles-lettres et arts du Var, à Toulon (Var).
- Terrebasse (Alfred de)**, au Péage-de-Roussillon (Isère).
- Thomas**, archiviste du département, à Montpellier (Hérault).
- Tisserand (l'abbé)**, à Nice (Alpes-Maritimes).
- Tissot**, doyen de la Faculté des lettres, à Dijon (Côte-d'Or).
- Tournal**, conservateur du musée, à Narbonne (Aude).
- Woillez (Emmanuel)**, membre de la Société académique de l'Oise, à Beauvais (Oise).

2° CORRESPONDANTS HONORAIRES.

MM.

- Arbellot (l'abbé)**, chanoine honoraire, à Rochechouart (Haute-Vienne).
- Barraud (l'abbé)**, à Beauvais (Oise).
- Baux (Jules)**, archiviste du département, à Bourg (Ain).
- Beaulieu**, correspondant de l'Institut (Académie des beaux-arts), à Niort (Deux-Sèvres).
- Berbrugger**, conservateur du musée et de la bibliothèque, à Alger (Algérie).
- Bonnelye**, bibliothécaire de la ville, à Tulle (Corrèze).
- Bourassé (l'abbé)**, à Tours (Indre-et-Loire).
- Bouthors**, ancien greffier en chef de la cour impériale, à Amiens (Somme).
- Broc de Séganges (L. du)**, conservateur du musée, à Nevers (Nièvre).
- Clair**, à Arles (Bouches-du-Rhône).
- Corrard de Bréban**, président du tribunal civil, à Troyes (Aube).

- Daresté, professeur d'histoire à la Faculté des lettres, à Lyon (Rhône).  
Dufour, avocat, membre du conseil général, à Cahors (Lot).  
Dupasquier, architecte, à Lyon (Rhône).  
Dussieux, professeur à l'École militaire de Saint-Cyr, à Versailles  
(Seine-et-Oise).  
Duthoit, à Amiens (Somme).  
Fouque (Victor), à Châlon-sur-Saône (Saône-et-Loire).  
Guerrier de Dumast (le baron), à Nancy (Meurthe).  
Guignard, bibliothécaire de la ville, à Dijon (Côte-d'Or).  
Harmand, conservateur de la bibliothèque, à Troyes (Aube).  
Hubert, à Charleville (Ardennes).  
Jacquemin, à Arles (Bouches-du-Rhône).  
Joly-Leterme, architecte, à Saumur (Maine-et-Loire).  
La Borderie (Arthur Le Moyne de), archiviste paléographe, à Vitré  
(Ille-et-Vilaine).  
Latour-Varan, bibliothécaire de la ville, à Saint-Étienne (Loire).  
Laurent, directeur du Musée départemental, à Épinal (Vosges).  
Lecointre-Dupont (père), ancien président de la Société des anti-  
quaires de l'Ouest, à Poitiers (Vienne).  
Lottin de Laval, aux Trois-Vals, près Bernay (Eure).  
Marchand, ingénieur, à Ouzouer-sur-Trézée (Loiret).  
Morellet, censeur du lycée impérial, à Bourges (Cher).  
Parseval-Grandmaison (de), président de la Société d'agriculture de  
Mâcon, à Mâcon (Saône-et-Loire).  
Pernot, peintre, à Vassy (Haute-Marne).  
Veillat (Just), membre du Conseil général, à Châteauroux (Indre).
-

## LISTE

### DES MEMBRES NON RÉSIDANTS DU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES.

- MMgrs.** Le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon.  
Le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux.  
Le cardinal Gousset, archevêque de Reims.  
Le cardinal Mathieu, archevêque de Besançon.  
Le cardinal Billiet, archevêque de Chambéry.
- MM.** Caumont (A. de), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Caen (Calvados).  
Charma, secrétaire de la Société des antiquaires de Normandie, à Caen (Calvados).  
Cherbonneau, professeur de la chaire d'arabe, à Constantine (Algérie).  
Cochet (l'abbé), inspecteur des monuments historiques, à Dieppe (Seine-Inférieure).  
Coussemaker (E. de), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Lille (Nord).  
Dauvergne (Anatole), peintre d'histoire, à Coulommiers (Seine-et-Marne).  
Dumoutet (Jules), architecte, à Bourges (Cher).  
Dusevel, inspecteur des monuments historiques du département, à Amiens (Somme).  
Girardot (le baron de), secrétaire général du département de la Loire-Inférieure, à Nantes (Loire-Inférieure).  
Linac (de), à Arras (Pas-de-Calais).  
Michel (Francisque), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Bordeaux (Gironde).  
Morand (F.), juge au tribunal civil, à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).  
Soultrait (Georges de), membre du conseil général du département de la Nièvre, à Lyon (Rhône).  
Weiss, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), bibliothécaire, à Besançon (Doubs).
-

## LISTE. PAR DÉPARTEMENTS,

DES MEMBRÉS NON RÉSIDANTS, DES CORRESPONDANTS ET DES CORRESPONDANTS HONORAIRES DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR LES TRAVAUX HISTORIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES (1).

### **Ain.**

MM.

\* Baux (Jules), archiviste du département, à Bourg ;  
Nyd (l'abbé), à Sermoyer, près Pont-de-Vaux.

### **Aisne.**

Fleury (Edouard), rédacteur en chef du *Journal de l'Aisne*, à Laon ;  
Gomart (Charles), à Saint-Quentin (Aisne) ;  
Leclercq de la Prairie, président de la Société archéologique de Soissons ;  
Matton, archiviste du département, à Laon ;  
Poquet (l'abbé), chanoine honoraire, curé à Berry-au-Bac ;  
Prioux, à Limé, près Braisne ;  
Souliac-Boileau, à Château-Thierry.

### **Algérie.**

Cherbonneau, professeur de la chaire d'arabe, à Constantine, *mem-  
bre non résidant*.  
\* Berbrugger, conservateur du musée et de la bibliothèque, à Alger ;  
Lhôtellerie (de), conservateur du musée, à Cherchell ;  
Payen (le capitaine), chef du bureau arabe, à Batna.

### **Alpes (Basses-).**

Arbaud (Damase), docteur en médecine, à Manosque.

### **Alpes (Hautes-).**

Charonnet, archiviste du département, à Gap.

### **Alpes-Maritimes.**

Tisserand (l'abbé), à Nice.

### **Ardèche.**

Rouchier (l'abbé), aumônier des Dames du Sacré-Cœur, à Annonay.

(1) L'astérisque\* placé devant les noms indique les correspondants honoraires.

**Ardennes.**

\* Hubert, à Charleville ;  
Nozot, inspecteur des écoles primaires, à Rocroi.

**Aube.**

Arbois de Jubainville (d'), archiviste du département, à Troyes ;  
\* Corrad de Bréban, président du tribunal civil, à Troyes ;  
\* Harmand, conservateur de la bibliothèque, à Troyes.

**Aude.**

Tournal, conservateur du musée, à Narbonne.

**Bouches-du-Rhône.**

Blancard, archiviste du département, à Marseille ;  
\* Clair, à Arles ;  
Dassy (l'abbé), à Marseille ;  
\* Jacquemin, à Arles ;  
Mortreuil, juge de paix, à Marseille ;  
Rouard, bibliothécaire de la ville, à Aix.

**Calvados.**

Caumont (A. de), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Caen, *membre non résidant*.  
Charma, secrétaire de la Société des antiquaires de Normandie, à Caen, *membre non résidant*.  
Hippeau, professeur à la Faculté des lettres, à Caen.

**Cantal.**

Delalo, ancien magistrat, à Mauriac.

**Cher.**

Dumoutet (Jules), architecte, à Bourges, *membre non résidant*.  
Berry, conseiller à la cour impériale, à Bourges ;  
\* Morellet, censeur du lycée impérial, à Bourges.

**Corrèze.**

\* Bonnelye, bibliothécaire de la ville, à Tulle ;  
Combet, avocat, à Uzerche ;  
Lacombe (Oscar), archiviste du département, à Tulle.

**Côte-d'Or.**

Arbaumont (d'), membre de la commission archéologique de la Côte-d'Or, à Dijon;  
Baudot (Henri), président de la commission archéologique de la Côte-d'Or, à Dijon;  
Fériel, procureur impérial, à Dijon;  
Garnier, archiviste de la ville, à Dijon;  
\* Guignard, bibliothécaire de la ville, à Dijon;  
Lacuisine (de), président de chambre à la cour impériale, à Dijon;  
Mignard, à Dijon;  
Simonnet, substitut du procureur impérial, à Dijon;  
Tissot, doyen de la Faculté des lettres, à Dijon.

**Côtes-du-Nord.**

Gaultier du Mottay, membre du conseil général, à Plérin, près Saint-Brieuc;  
Geslin de Bourgogne, à Saint-Brieuc.

**Dordogne.**

Gally (le docteur), membre du conseil municipal, à Périgueux;  
Gourgues (le vicomte de), membre du conseil général, au château de Lanquais, par Lalinde;

**Doubs.**

M<sup>r</sup> le cardinal Mathieu, archevêque de Besançon, à Besançon, *membre non résidant*.  
Weiss, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), bibliothécaire, à Besançon, *membre non résidant*.  
Castan (Auguste), bibliothécaire adjoint, à Besançon;  
Clerc (Edouard), président de chambre à la cour impériale, à Besançon;  
Monin, professeur à la Faculté des lettres, à Besançon;  
Richard (l'abbé), à Dambelin.

**Drôme.**

Long (le docteur), à Die.

**Eure.**

Le Métayer-Masselin, à Bernay;  
\* Lottin de Laval, aux Trois-Vals, près Bernay.

**Eure-et-Loir.**

Durand (Paul), architecte, à Chartres ;  
Merlet (Lucien), archiviste du département, à Chartres.

**Finistère.**

Le Men, archiviste du département, à Quimper ;  
Levot, conservateur de la bibliothèque de la ville, à Brest ;  
Richard, préfet du département du Finistère, à Quimper.

**Gard.**

Germer-Durand, professeur à l'institution Sainte-Marie, à Nîmes ;  
Pelet (Auguste), conservateur du musée, à Nîmes ;  
Revoil, architecte diocésain, à Nîmes.

**Garonne (Haute-).**

Barry, professeur d'histoire à la Faculté des lettres, à Toulouse.

**Gers.**

Canéto (l'abbé), supérieur du petit séminaire, à Auch ;  
Cénac Moncaut, membre du conseil général, à Auch.

**Gironde.**

M<sup>sr</sup> le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, à Bordeaux, *mem-  
bre non résidant.*  
Michel (Francisque), correspondant de l'Institut (Académie des ins-  
criptions et belles-lettres), à Bordeaux, *membre non résidant.*  
Castelnau d'Essenault, avocat, au château de Paillet, par Cadillac-  
sur-Garonne ;  
Combes (François), professeur à la Faculté des lettres, à Bordeaux.  
Sabatier (l'abbé), doyen de la Faculté de théologie, à Bordeaux.

**Hérault.**

Germain, professeur à la Faculté des lettres, à Montpellier ;  
Künholtz-Lordat, bibliothécaire de la Faculté de médecine, à Mont-  
pellier ;  
Thomas, archiviste du département, à Montpellier.

**Ile-et-Vilaine.**

\* La Borderie (Arthur le Moyne de), archiviste paléographe, à  
Vitré ;  
Magin, recteur de l'Académie, à Rennes ;  
Morin, professeur à la Faculté des lettres, à Rennes ;  
Quesnet, archiviste du département, à Rennes ;  
Ramé (Alfred), substitut du procureur impérial, à Rennes.

**Indre.**

Desplanques, archiviste du département, à Châteauroux ;  
\* Veillat (Just), membre du conseil général, à Châteauroux.

**Indre-et-Loire.**

\* Bourassé (l'abbé), à Tours ;  
Grandmaison (Loyseau de), archiviste du département, à Tours ;  
Sourdeval (Mourain de), président de la Société d'agriculture, sciences  
et belles lettres d'Indre-et-Loire, à Tours.

**Isère.**

Allmer (Auguste), percepteur des contributions, à Saint-Priest ;  
Macé, professeur d'histoire à la Faculté des lettres, à Grenoble ;  
Terrebasse (Alfred de), au Péage de Roussillon.

**Jura.**

Monnier (Désiré), à Domblans ;  
Robin (l'abbé), à Digna, près Saint-Amour.

**Loir-et-Cher.**

Dupré, bibliothécaire de la ville, à Blois ;  
Launay, professeur de dessin au lycée, à Vendôme ;  
Martonne (A. de), archiviste du département, à Blois.

**Loire.**

Latour-Varan, bibliothécaire de la ville, à Saint-Etienne.

**Loire (Haute-).**

Aymard (Auguste), archiviste du département, au Puy.

**Loire-Inférieure.**

Girardot (le baron de), secrétaire général de la préfecture, à Nantes,  
*membre non résidant.*

**Loiret.**

Buzonnière (Léon de), à Orléans ;  
Mantellier, conseiller à la cour impériale, à Orléans ;  
\* Marchand, ingénieur, à Ouzouer-sur-Trézée.

**Lot.**

\* Dufour, avocat, membre du conseil général, à Cahors



**Lot-et-Garonne.**

Barrère (l'abbé) à Agen ;  
Crozet, archiviste du département, à Agen ;  
Samazeuilh, avocat, à Nérac.

**Lozère.**

Baldit (l'abbé), archiviste du département, à Mende.

**Maine-et-Loire.**

Godard-Faultrier, avocat, à Angers ;  
\* Joly-Leterme, archiviste, à Saumur ;  
Port (Célestin) archiviste du département, à Angers.

**Manche.**

Dubosc, archiviste du département, à Saint-Lô ;  
Le Héricher (Édouard), vice-président de la Société d'archéologie,  
à Avranches.

**Marne.**

M<sup>sr</sup> le cardinal Gousset, archevêque de Reims, à Reims, *membre non résidant*.  
Mellet (le comte de), à Chaltrait, par Montmort.

**Marne (Haute-)**

\* Pernot, peintre, à Vassy.

**Meurthe.**

\* Guerrier de Dumast (le baron), à Nancy ;  
Lacroix (Louis), professeur d'histoire à la Faculté des lettres,  
à Nancy ;  
Lepage (Henri), archiviste du département, à Nancy.

**Meuse.**

Liénard, secrétaire de la Société philomathique, à Verdun ;  
Oudet, architecte, conservateur du musée, à Bar-le-Duc.

**Morbihan.**

Amé (Emile,) architecte, à Vannes ;  
Rosenzweig, archiviste du département, à Vannes.

**Moselle.**

Simon (Victor), conseiller à la cour impériale, à Metz.

**Nièvre.**

\* Broc de Séganges (du), conservateur du musée, à Nevers ;

**Nord.**

Coussemaker (E. de), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Lille, *membre non résidant*.

Baecker (de) à Noordpeene, près Cassel ;

Desjardins (Abel), doyen de la Faculté des lettres, à Douai ;

La Fons (de), baron de Mélicocq, à Raismes ;

Lefebvre, dit Faber, secrétaire général de la Société d'émulation, à Cambrai.

**Oise.**

\* Barraud (l'abbé), à Beauvais ;

Mathon (fils), pharmacien, à Beauvais ;

Woillez (Emmanuel), membre de la Société académique de l'Oise, à Beauvais.

**Orne.**

La Ferrière-Percy (le comte de), membre de la Société des antiquaires de Normandie, au château de Ronfeugeray, près Athis.

**Pas-de-Calais.**

Linas (de), à Arras, *membre non résidant*.

Morand (F.), juge au tribunal civil, à Boulogne-sur-Mer, *membre non résidant*.

Deschamps de Pas, ingénieur des ponts et chaussées, à Saint-Omer.

Héricourt (le comte Achmet d'), à Arras ;

Laplane (de), secrétaire général de la Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.

**Puy-de-Dôme.**

Bouillet, conservateur du musée, à Clermont-Ferrand ;

Mallay, architecte, à Clermont-Ferrand.

**Pyrénées (Basses-).**

Durand (Hippolyte), architecte, à Bayonne ;

Lagrèze (Basile de), conseiller à la cour impériale, à Paris ;

Lespinasse, premier avocat général près la cour impériale à Paris ;

Raymond, archiviste du département, à Pau.

**Rhin (Bas-).**

Heitz, président de la Société archéologique, à Strasbourg ;  
 Jung (le docteur), bibliothécaire de la ville, à Strasbourg ;  
 Morlet (le colonel), membre de la commission pour la conservation  
 des monuments de l'Alsace, à Strasbourg ;  
 Ring (Maximilien de), à Bischheim, près Strasbourg ;  
 Spach (Louis), archiviste du département, à Strasbourg.

**Rhône.**

M<sup>sr</sup> le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, à Lyon, *membre non résidant*.  
 Souhait (Georges de), membre du conseil général du département  
 de la Nièvre, à Lyon, *membre non résidant*.  
 \* Dareste, professeur d'histoire à la Faculté des lettres, à Lyon ;  
 Desjardins, architecte, à Lyon ;  
 \* Dupasquier, architecte, à Lyon ;  
 Gauthier, archiviste du département, à Lyon ;  
 Martin-Daussigny, conservateur du musée, à Lyon ;  
 Smith (Valentin), conseiller à la cour impériale.

**Saône (Haute-).**

Gatin (l'abbé), à Héricourt.

**Saône-et-Loire.**

Canat (Marcel), président de la Société d'histoire et d'archéologie, à  
 Châlon-sur-Saône ;  
 \* Fouque, à Châlon-sur-Saône ;  
 Lacroix (Th.), pharmacien, à Mâcon ;  
 \* Parseval-Grandmaison (de), président de la Société d'agriculture,  
 à Mâcon.

**Sarthe.**

Hucher (E.), au Mans ;  
 Renon (l'abbé), à l'abbaye de Solesmes.

**Savoie.**

M<sup>sr</sup> le cardinal Billiet, archevêque de Chambéry, à Chambéry, *membre non résidant*.  
 Jussieu (de), archiviste du département, à Chambéry.

**Seine-Inférieure.**

Cochet (l'abbé), inspecteur des monuments historiques, à Dieppe,  
*membre non résidant*.  
 Durand (André), architecte à la Mi-Voie, près Rouen ;  
 Mathon (J.-B.), bibliothécaire de la ville, à Neufchâtel.

**Seine-et-Marne.**

Dauvergne (Anatole), peintre d'histoire, à Coulommiers, *membre non résidant*.

Carro, bibliothécaire de la ville, à Meaux ;

Champollion-Figeac, bibliothécaire du palais impérial de Fontainebleau.

Grésy (Eugène), à Mélun ;

Michelin (le docteur), à Provins.

**Seine-et-Oise.**

\* Dussieux, professeur à l'École militaire de Saint-Cyr, à Versailles ;

Grimot (l'abbé), curé de l'Île-Adam ;

Le Roi (J.-A.), bibliothécaire de la ville, à Versailles ;

Moutié (Auguste), à Rambouillet ;

Revillout, professeur d'histoire au lycée impérial, à Versailles ;

Rossignol, conservateur du musée gallo-romain, à Saint-Germain-en-Laye.

**Sèvres (Deux-).**

Arnauld (Charles), secrétaire général de la préfecture, à Niort ;

Beauchet-Filleau, juge de paix, à Chefboutonne ;

\* Beaulieu, correspondant de l'Institut (Académie des beaux-arts), à Niort.

**Somme.**

Dusevel, inspecteur des monuments historiques du département, à Amiens, *membre non résidant* ;

\* Bouthors, ancien greffier en chef de la cour impériale, à Amiens ;

Corblet (l'abbé), historiographe du diocèse à Amiens.

\* Duthoit, à Amiens ;

Garnier, bibliothécaire de la ville, à Amiens ;

Goze (le docteur), à Amiens.

**Tarn.**

Combes (Anacharsis), membre de la Société littéraire et scientifique de Castres, à Castres ;

Crozès (Hippolyte), ancien maire d'Albi, à Albi.

**Tarn-et-Garonne.**

Devals, archiviste du département, à Montauban ;

Lagrèze-Fossat, avocat, à Moissac.

**Var.**

Giraud (l'abbé Magloire), à Saint-Cyr ;

Rostan (Louis), avocat, à Saint-Maximin ;  
Teissier (Octave), membre de la Société des sciences, belles-lettres  
et arts du Var, à Toulon.

**Vaucluse.**

André (l'abbé), à Vaucluse ;  
Deloye, bibliothécaire de la ville, à Avignon.

**Vendée.**

Audé (Léon), secrétaire général de la préfecture, à Napoléon-Vendée ;  
Baudry (l'abbé), curé du Bernard ;  
Marchegay, ancien archiviste du département de Maine-et-Loire,  
aux Roches-Baritaud, commune de Saint-Germain de Prinçay.

**Vienne.**

Barbier de Montault, chanoine d'Anagni, à Poitiers ;  
Bardy, conseiller à la cour impériale, à Poitiers ;  
\* Lecointre-Dupont (père), ancien président de la Société des anti-  
quaires de l'Ouest, à Poitiers ;  
Le Touzé de Longuemar, membre de la Société des antiquaires de  
l'Ouest, à Poitiers ;  
Rédet, archiviste du département, à Poitiers.

**Vienne (Haute-).**

\* Arbellot (l'abbé) chanoine honoraire, à Rochechouart ;  
Ardant (Maurice), archiviste du département, à Limoges.

**Vosges.**

Friry, ancien magistrat, à Remiremont ;  
\* Laurent, directeur du musée départemental, à Epinal.

**Yonne.**

Quantin, archiviste du département, à Auxerre ;  
Salmon (Philippe), à Cerisiers, par Sens.

---

*Circulaire adressée à MM. les Présidents des Sociétés savantes des départements relativement à la distribution des récompenses accordées à ces Sociétés.*

Paris, le 16 février 1863.

Monsieur le Président, j'ai l'honneur de vous informer que la *Distribution solennelle des prix* accordés aux Sociétés savantes, à la suite des concours de 1861 et de 1862, aura lieu à Paris, dans la grande salle de la Sorbonne, le samedi 11 avril prochain.

Indépendamment de cette cérémonie, et ainsi que cela a déjà eu lieu au mois de novembre 1861, les trois sections du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes tiendront, les mercredi 8, jeudi 9 et vendredi 10 avril, des séances extraordinaires dans lesquelles MM. les membres des Compagnies savantes seront admis à donner lecture des notes ou mémoires qu'ils auront bien voulu préparer pour cette circonstance.

Je vous serais obligé, Monsieur le Président, de communiquer la présente circulaire à vos honorables collègues, et de me faire connaître, avant le 8 mars, dernier délai, le nom des membres de votre société qui auraient l'intention de prendre part à ces lectures, en m'indiquant le sujet, et, autant que possible, l'étendue des travaux.

Agrérez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

*Le Ministre de l'Instruction publique  
et des Cultes,*

ROULAND.

---

*Circulaire adressée à MM. les présidents des Sociétés savantes relative à la collection anthropologique du Muséum d'histoire naturelle.*

Paris, le 17 janvier 1863.

Monsieur le Président, l'étude des races humaines, envisagées au point de vue de leurs caractères physiques et anatomiques, a été longtemps négligée malgré l'exemple donné par Buffon et Blumenbach ; mais elle a repris depuis quelques années un essor remarquable. Des publications de jour en jour plus fréquentes et signées des noms les plus éminents attestent l'intérêt croissant qui s'attache

à cet ordre de recherches, en Amérique aussi bien que dans les principaux Etats de l'Europe. Loin d'être restée en arrière de ce mouvement, la France l'a devancé, sinon provoqué, et c'est à Paris que la première Société ethnologique s'est constituée, c'est au Muséum qu'a été fondé, en 1832, le premier et jusqu'à ce jour le seul enseignement public ayant pour objet l'histoire naturelle de l'homme. Aujourd'hui cet établissement, de l'aveu même des étrangers, possède la collection anthropologique la plus riche qui existe, soit en Europe, soit en Amérique.

Mais il ne faut pas se dissimuler que, pour conserver cette supériorité encore incontestée, d'incessants efforts sont nécessaires ; car de toutes parts on s'est mis à l'œuvre, et nos collections perdraient rapidement l'autorité qu'elles ont si légitimement acquise, si nous ne prenions soin de les maintenir à leur rang par de nouvelles études. Or un moyen assuré de donner à ces collections un intérêt spécial serait d'y réunir le plus grand nombre possible de squelettes et de têtes osseuses des diverses populations qui se sont succédé sur tous les points de notre territoire.

La science est aujourd'hui assez sûre d'elle-même pour puiser dans la comparaison de ces matériaux des renseignements certains. Aussi est-il permis d'affirmer qu'indépendamment de son importance propre, cette collection ostéologique des races, quelle que soit leur origine, ayant existé sur le sol de la France, jetterait un jour nouveau sur quelques-uns des problèmes historiques dont la solution intéresse à un si haut degré le monde savant.

Pour constituer un pareil ensemble, je crois devoir, en premier lieu, Monsieur le Président, réclamer le concours des Sociétés savantes des départements. Ces Compagnies ont en effet pour elles le nombre, qui est ici une condition essentielle de succès ; elles joignent en outre aux aptitudes les plus diverses la connaissance des traditions locales et l'avantage inestimable des informations les plus directes et les plus promptes.

Chaque année nous apporte en France son contingent de découvertes. Le hasard ou d'intelligentes recherches nous révèlent l'existence de tombes celtiques ou gauloises, romaines ou gallo-romaines, et l'on recueille comme de précieux témoignages les moindres vestiges des industries ou des mœurs ; les ossements seuls sont trop souvent dédaignés. Ils offriraient cependant pour les études anthropologiques un intérêt égal à celui que présentent pour l'archéologie les médailles, les armes et les bijoux. Ne serait-il pas à désirer, Monsieur le Président, que ces restes, parfois admirablement con-

servés, fussent en toute occasion recueillis avec les plus grands soins, pour être réunis à la collection du Muséum. Si l'appel que j'ai l'honneur de vous adresser était entendu, la France posséderait avant peu d'années les matériaux d'un ouvrage plus complet que les *Crania Americana* de Morton et les *Crania Anglica* de B. Davis et Turnham.

Sans prétendre indiquer ici des procédés invariables, il ne me paraît pas inutile de rappeler les précautions très-simples qui peuvent être généralement observées à l'ouverture de tombes antiques. Ce qui importe, c'est de dégager les os avec lenteur et d'éviter de les briser. Cette première partie de la tâche remplie, le mieux est de les envelopper dans du foin, dans de la paille ou même dans des feuilles, les petits os seuls devant être placés dans des enveloppes de papier. L'ensemble de ces fragments serait ensuite renfermé dans une caisse, et adressé au Muséum avec la suscription :

*Objets d'histoire naturelle.*

JARDIN DES PLANTES.

*Laboratoire d'anthropologie.*

*Paris.*

Autant que possible, les squelettes devraient être recueillis dans leur entier, mais ce serait là un cas très-rare, les squelettes étant le plus souvent assez profondément altérés pour qu'il soit difficile d'en retrouver toutes les parties. On rechercherait spécialement les os de la tête, tant du crâne que de la face, *y compris la mâchoire inférieure* ; et, en admettant même que ces os fussent disjoints ou fracturés, il conviendrait de réserver au Muséum la mission de constater jusqu'à quel point ces fragments ne peuvent donner lieu à aucune remarque.

Si l'on recueillait les os de plusieurs squelettes, il serait nécessaire de faire de ces débris distincts autant de paquets séparés, et de les expédier, soit à part, soit dans une seule caisse à compartiments. Une planche clouée en travers suffit à établir la division. — Il importerait enfin que le nom du donateur fût écrit lisiblement sur la lettre d'envoi, ce nom devant être porté sur les objets appelés à prendre place dans la collection.

De tous ces documents ainsi rassemblés jailliraient sans nul doute des lumières inattendues, des certitudes d'une valeur inappréciable, surtout si les savants qui voudront bien concourir au but commun prenaient soin de joindre aux objets qu'ils transmettront une note



sommaire renfermant leurs conjectures ou leurs affirmations personnelles sur l'âge et la race des individus et des renseignements exacts sur la nature des terrains où s'est faite la découverte, sur la forme extérieure et intérieure des tombes, sur les armes, poteries ou bijoux qui pouvaient accompagner les ossements. On ne saurait, en effet, pour résoudre des problèmes à tous égards si graves, s'autoriser d'indications trop précises ni s'entourer de trop de témoignages.

Je n'ai pas oublié, Monsieur le Président, les nombreux travaux que j'ai déjà réclamés de votre zèle ni les résultats obtenus, grâce à l'empressement désintéressé des Sociétés savantes. Si je leur signale aujourd'hui une nouvelle occasion d'exercer leur activité, c'est que je ne crains pas de leur demander beaucoup dès lors qu'il s'agit de rendre à la science de nouveaux services. Je vous prie donc de vouloir bien communiquer cette circulaire à MM. vos collègues, et de me faire connaître dans quelle mesure vous jugez possible de remplir la mission que je serais heureux de confier à votre dévouement.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

*Le Ministre de l'Instruction publique  
et des Cultes.*

ROULAND.

# TRAVAUX DU COMITÉ.

---

## SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOGIE.

Séance du 8 décembre 1862.

Présidence de M. AMÉDÉE THIERRY, sénateur, membre de l'Institut.

M. Combet, correspondant, annonce qu'il tient à la disposition du Comité un document sur vélin relatif à Bernard de Girard du Haillan, historiographe de France; mais, avant d'en envoyer copie, il désire savoir quelle décision la section aura prise au sujet des documents qu'il a adressés précédemment (1).

M. Huillard-Bréholles annonce qu'il fera, dans cette séance même, un rapport sur ces communications.

La section est d'avis qu'avant de demander à M. Combet l'envoi du document relatif à du Haillan, on le prie de fournir des renseignements sur l'origine, la nature et l'étendue de cette pièce.

M. l'abbé Giraud, correspondant, transmet la copie d'une note écrite en catalan par un Espagnol de distinction, D. Martin de Ferrera, qui prie Antoine de Boyer, l'un des lieutenants du duc d'Épernon en Provence: 1° de lui envoyer quelques armes qu'il désigne; 2° d'obtenir du roi Henri III, par l'entremise du grand prieur de France et avec le consentement des consuls de Marseille et de quelques patrons de barques, la nomination d'un consul au port de Castillo-Aragones. L'original de ce document, qui porte la date du 23 novembre 1585, fait partie des papiers des seigneurs de Bandol, papiers conservés actuellement dans les archives paroissiales de Saint-Cyr. Le correspondant a joint à cette pièce une traduction en français.

Remerciments et dépôt aux archives du Comité.

La section a reçu de M. Norot, correspondant, les pièces suivantes: 1° Extrait d'une ordonnance de Henri de la Marck en date du mois de mars 1568, relative à la tenue des registres de baptême et de mariage; 2° Ordonnance de Charlotte de la Marck (21 octobre 1588), faisant défense de jurer, de blasphémer, de s'enivrer, etc., et lixant le chiffre de la somme qu'il sera permis à chacun de jouer suivant sa

(1) *Revue des Sociétés savantes*, t. VI, p. 183.

condition; 3° Ordonnance de Henri de la Tour contre les danses (17 décembre 1604); 4° Vidimus de 1573 d'une charte de 1220 pour la fondation et construction de la ville de la Besace (canton de Raucourt, arrondissement de Sedan). — Renvoi de ces divers documents à M. Bellaguet.

M. l'abbé Tisserand, correspondant, annonce qu'il continue ses recherches dans les archives de la préfecture des Alpes-Maritimes, et envoie une notice sur Auribeau (l'ancienne *Ad Horrea*), de même qu'il l'a fait précédemment pour Biot et pour Saint-Laurent-du-Var. La population d'Auribeau fut décimée, comme celle de ces deux localités, par la peste de 1467, et il fallut la remplacer par des familles que l'on attira de Vintimille et d'Allenga, en 1497. — Renvoi à M. Huillard-Bréholles.

M. Combes fait hommage d'un livre intitulé : *Chants populaires du pays Castrais*. L'auteur expose que les longues recherches auxquelles cet ouvrage a donné lieu, et qui ont duré près de dix ans, l'ont empêché de remplir exactement ses devoirs de correspondant. Il espère que le Comité accueillera favorablement cette explication et voudra bien proposer à M. le Ministre de le rétablir sur la liste des correspondants.

La section décide qu'il sera écrit à M. Combes pour le remercier de l'hommage de ce volume et qu'il sera pris note de sa réclamation relativement au titre de membre correspondant.

M. Le Roy, de Cany, envoie des extraits de divers documents concernant le droit ou devoir de *cheps* dont était grevé le fief noble d'Hocqueville, près de Cany (Seine-Inférieure). Le seigneur de ce fief était obligé de tenir en prison, pendant un jour et une nuit, les malfaiteurs arrêtés par la sergenterie royale de Grainville. M. Le Roy avait déjà communiqué au Comité, en 1860, un document relatif à cette obligation féodale, et la section en avait décidé l'impression, sur le rapport de M. Laferrière (1); mais elle avait demandé l'envoi préalable d'un aveu plus ancien indiqué par M. Le Roy. Cette condition ayant été remplie, le document que la section a reçu de M. Le Roy sera transmis directement à la commission de la *Revue*.

M. Saint-Joanny adresse copie de la charte des privilèges accordés à Vollore-Ville, en 1313, par Louis de Thiers, seigneur de Vollore. — Renvoi à M. Jourdain.

M. d'Arbaumont communique cinq pièces tirées des archives de la Côte-d'Or : 1° Quittance de la somme de 106 francs 10 sous tour-

(1) *Revue des Sociétés savantes*, 2<sup>e</sup> série, t. III, p. 684.

nois, reçue le 4 mai 1399 par Thomassin Potier, fourreur et valet de chambre de Monseigneur le duc d'Orléans, pour achat de 213 martres de Prusse employées à fourrer une longue huppelande d'écarlate, donnée par le duc à son écuyer de corps; 2° Quittance du 22 avril 1410, délivrée par Hutin, seigneur d'Osmont, premier chambellan du roi et garde de son *Oriflambe*, de la somme de 500 livres tournois qui lui étaient dues sur les 1,000 livres tournois qu'il percevait chaque année, pour la garde dudit *Oriflambe*, sur la recette de la vicomté de Rouen; 3° Quittance, en date du dernier avril 1493, donnée par noble homme Guillaume Rousseau, habitant de Nîmes, auquel une somme de 4 livres 10 sous tournois avait été accordée pour avoir porté de Nîmes au pays et bailliage de Gévaudan des lettres closes et patentes adressées au comte de Gévaudan et à plusieurs nobles et consuls de ce pays. Ces lettres avaient pour objet de les prévenir qu'ils eussent à se mettre en mesure d'arrêter les *routiers*, qui se proposaient de venir piller le bas Languedoc; 4° Quittance du 1<sup>er</sup> mai 1468, par laquelle Guillaume de Diebach, conseiller et chambellan du roi Dauphin, reconnaît avoir reçu la somme de 500 livres (faible monnaie) sur celle de 10,000 livres dont le roi lui a fait don; 5° Quittance du même, en date du dernier août 1476, par laquelle il reconnaît avoir reçu la somme de 340 livres tournois pour le montant de sa pension annuelle.

M. d'Arbaumont insiste sur l'importance de ces deux dernières pièces, qui font connaître d'une façon précise les conditions auxquelles Louis XI avait acheté le concours de l'avoyer de Berne, afin de détacher les Suisses de leur vieille alliance avec la maison de Bourgogne.

Renvoi à M. Levasseur.

M. le président désigne MM. Levasseur, Huillard-Bréholles et Bellaguet pour rendre compte des publications des Sociétés savantes.

La section entend ensuite les rapports de MM. Desnoyers, Bellaguet, Rathery, P. Clément et Delisle sur les *Annales de la Société académique de Nantes* (t. XXII); la *Revue agricole, industrielle et littéraire de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes* (13<sup>me</sup> année); le *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest* (année 1801); le *Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons*; le *Bulletin de la Société des sciences, belles-lettres, etc., séant à Toulon* (1860-1861), et les *Mémoires de la Société archéologique de Touraine* (t. XII).

Ces rapports seront publiés successivement dans la *Revue des Sociétés savantes*.

M. Lascoux rend compte d'une communication manuscrite de M. Feillet, professeur d'histoire. Le document envoyé par M. Feillet est relatif à l'époque où Paris subissait la domination anglaise (1432) et touche à deux questions de pratique judiciaire. Après avoir exposé et éclairci ces questions M. Lascoux propose le dépôt de la pièce aux archives. La section adopte ces conclusions, et décide que le rapport sera renvoyé à la commission de la *Revue*.

M. Huillard-Bréholles donne lecture d'un rapport sur diverses communications renvoyées à son examen. Il propose : 1° de publier dans la *Revue des Sociétés savantes* plusieurs lettres de Louis XI à Georges de la Trémoille, seigneur de Craon, dont M. Marchegay a envoyé copie ; 2° de déposer aux archives un document transmis par M. d'Arbaumont, et relatif à la convocation des vassaux de la Bourgogne et de la Franche-Comté ordonnée par Philippe le Bon, en 1457, pour marcher contre les Liégeois ; 3° de remercier M. Combet de la communication des pièces concernant les guerres civiles du Périgord, et de renvoyer ces copies au correspondant, suivant le désir qu'il en a exprimé ; 4° d'imprimer dans la *Revue des Sociétés savantes* les documents relatifs aux suites de la bataille de Saint-Quentin adressés par M. Dusevel, membre non résidant du Comité ; 5° de remercier le même membre pour la communication de pièces qui constatent que les Amiénois envoyèrent des secours aux habitants de Doullens, lorsque cette ville fut assiégée par les Espagnols en 1595, et de déposer ces documents aux archives du Comité.

Les diverses conclusions de M. Huillard-Bréholles sont adoptées par la section, et son rapport est renvoyé à la commission de la *Revue des Sociétés savantes*.

A. CHÉRUÉL,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

## SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Séance du 22 décembre 1862.

Présidence de M. le baron de GUILHERMY.

M. Cherbonneau, membre non résidant, adresse pour la bibliothèque des Sociétés savantes six photographies représentant de remarquables morceaux de sculpture conservés dans les musées de Lambèse et de Cherchell. Des remerciements seront adressés à M. Cherbonneau, qui annonce en même temps qu'il se propose de continuer son exploration du canton occidental de Constantine aussitôt que la saison le lui permettra. La section applaudit au zèle infatigable de M. Cherbonneau, qui a déjà tant fait pour l'archéologie en général et en particulier pour l'épigraphie de l'Algérie.

M. A. Dauvergne, membre non résidant, adresse l'estampage d'une inscription funéraire du treizième siècle qu'il a relevée au village de Larroque, à environ 25 kilomètres d'Auch.

M. de Baecker, correspondant, adresse des copies, accompagnées de traductions, de deux inscriptions tumulaires en flamand du dix-septième siècle qui se trouvent dans l'église de Nordpéenne, près Cassel, département du Nord. Cette communication ainsi que celle de M. Dauvergne seront examinées par M. de Guilhermy, qui se charge également de faire le rapport sur les suivantes, dues à M. le chanoine Barbier de Montault.

L'envoi de M. Barbier de Montault se compose :

1° De quatre inscriptions poitevines des seizième, dix-septième et dix-huitième siècles ;

2° De notes sigillographiques accompagnées de vingt-cinq empreintes de sceaux ;

3° De sept empreintes sur plomb des poinçons avec lesquels étaient autrefois marquées à Angers les pièces d'orfèvrerie. Le même correspondant adresse en même temps une photographie d'un très-beau retable de la Renaissance, sculpté et peint, qui est l'objet d'un pèlerinage religieux à la chapelle de Saint-Hubert, dans l'église de la Séguinière, canton de Cholet (Maine-et-Loire). « On m'assure, » dit le correspondant du ministère, « que, malgré mes protestations et celles de M. Godard, un architecte de Cholet est en train de détruire ce retable, unique en Anjou. »

La section écoute la lecture de ce passage de la communication de M. B. de Montault avec le plus grand étonnement. On ne peut admettre en effet qu'un architecte ait réellement eu le projet qu'on lui attribue, et elle espère que M. le chanoine a été induit en erreur. Néanmoins il est décidé que M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes sera informé de cet avis, et que Son Excellence sera priée de vouloir bien charger M. le directeur des cultes d'en vérifier l'exactitude et d'intervenir au besoin pour assurer la conservation du monument.

La section ordonne le dépôt à la bibliothèque des Sociétés savantes d'une brochure offerte par le même ecclésiastique, et qui est intitulée : *Officium proprium translationis S. Florentii presbyteri et confessoris, ab ill<sup>mo</sup> et rev<sup>mo</sup> D. Xav. Barbiero de Monte Alto sacro sanctæ basilicæ Anagninæ canonico, exaratum, etc. in-12 de 12 pages.*

M. Combet, correspondant, annonce qu'en extrayant des matériaux à Uzerche, au lieu dit les Auriaux, on a trouvé quelques fragments d'objets en métal très-oxydé et un squelette d'homme sur lequel était une pierre en granit. Le correspondant offre d'envoyer ces fragments en communication ; mais, d'après la description qu'il bien voulu en donner, la section croit que ce déplacement serait inutile. Des remerciements seront adressés à M. Combet.

M. Ed. Fleury, correspondant, adresse la copie d'un inventaire des reliques, mobilier et ornements appartenant à l'église de Saint-Quentin, en Vermandois, au 13 décembre 1399. Ce document, qui vient d'entrer dans les archives du département de l'Aisne, sera utilement réuni à deux publications antérieures de M. Ed. Fleury, qui en adresse en même temps des exemplaires au Comité; ce sont :

1° *Le trésor de N.-D. de Liesse ... les inventaires de 1655, 1790 ; 1854, in-8°.*

2° *Inventaire du trésor de la cathédrale de Laon en 1523, avec une introduction. Paris, 1855, in-4°.*

M. du Sommerard est prié de faire un rapport sur l'inventaire manuscrit, ainsi que sur les deux publications qui l'accompagnent.

M. Mallay, correspondant, envoie les notes annoncées précédemment sur les grottes de la montagne de Jonas, commune de Saint-Pierre-Calamine (Puy-de-Dôme). Ces notes sont accompagnées de sept feuilles de calques. M. Lenoir est prié de vouloir bien faire un rapport sur cette communication.

M. Prioux, correspondant, adresse des copies de deux dessins de Gaignières qui se trouvent, avec d'autres encore, au dépôt des manuscrits à la Bibliothèque impériale dans le fonds dit *Mélanges de*

*Clérambaut*, savoir, la tombe de Guillemette de Sarrebruche, morte en 1571, et celle de François de Brezé, morte en 1577. La communication de M. Prioux est renvoyée à l'examen de M. de Guilhermy.

M. Ch. Abel adresse copie d'une inscription romaine trouvée en 1522 dans le voisinage de Metz, et aujourd'hui encastrée dans le mur d'enceinte du château. Cette inscription, qui mentionne la corporation des bateliers de la Moselle, est renvoyée à l'examen de M. Léon Renier, ainsi que les copies de trois inscriptions antiques trouvées au château de Nice en 1861 et d'une inscription d'Antibes, envoyée également par M. Abel.

M. Abel a adressé aussi des copies de quelques inscriptions des douzième, treizième, quatorzième et dix-neuvième siècles qui existent dans le département de la Moselle et qui lui ont paru intéressantes. Cette partie de la communication sera renvoyée à M. de Guilhermy.

Le même correspondant annonce qu'on a trouvé à quelque distance de Saint-Laurent, sur les bords du Var, des débris antiques et une inscription tumulaire. M. Abel pense que cette découverte ajoute un nouveau degré de vraisemblance à l'hypothèse de M. l'abbé Tisserand sur l'existence d'un pont romain sur ce fleuve, près de l'hôpital Saint-Laurent, et dont il est question dans un rapport de notre savant collègue de la section d'histoire, M. Huillard-Bréholles, qu'on a pu lire dans le numéro d'octobre dernier de la *Revue des Sociétés savantes*. (Voir pages 279 et 280.) M. Abel ajoute qu'il a découvert des chartes qui lui ont donné de bonnes indications sur le nom que portait Saint-Laurent avant le treizième siècle, et il offre de communiquer ce travail au Comité, en même temps qu'il promet d'autres inscriptions de la Moselle. Ces propositions sont acceptées avec gratitude.

M. Le Roy, à Cany, annonce qu'en faisant des réparations dans le chœur de l'église de Sainte-Colombe, canton de Saint-Valery-en-Caux, les ouvriers ont découvert près du sanctuaire, du côté de l'évangile, un caveau voûté en briques qui renfermait quatre cercueils de la forme des tombeaux égyptiens, et de plus des squelettes humains. Trois de ces cercueils sont en plomb et sans inscription ; sur le quatrième, qui est en bois, on lit en belles majuscules : *Ne recorderis peccata mea, Domine, dum veneris iudicare seculum per ignem*. A cette occasion, M. le curé de Sainte-Colombe rappelle qu'à une époque déjà éloignée on a trouvé dans le chœur une pierre tombale encastrée dans la muraille, dont l'inscription constatait que la famille des Cuverville, seigneurs de



Sainte-Colombe, était inhumée dans cette partie de l'église ; malheureusement, cette pierre tombale a disparu.

M. Le Roy informe aussi le Ministre qu'en déplaçant l'autel du chœur de l'église de Drosay, canton de Saint-Valery en Caux, on a découvert deux pierres encastrées dans la muraille sur lesquelles sont sculptées les armoiries du seigneur, patron de la paroisse au seizième siècle ; ces armoiries sont celles de la maison de Longueville. A la recommandation de M. Le Roy, on a encastré de nouveau ces pierres, après y avoir peint les émaux des armoiries. Cette restitution, qui ne paraît pas justifiée par des traces d'anciennes peintures, paraît fâcheuse à la section.

M. Le Roy ajoute que plusieurs églises Normandes possèdent des pierres identiques, comme Barville, paroisse de Cany et Riville, canton de Valmont. Ces communications et la mention faite par M. Le Roy pour la deuxième fois d'une charte du quatorzième siècle (*Revue des Soc. sav.*, 2<sup>e</sup> série, t. III, p. 414 et 683) seront déposées dans les archives du Comité.

La section renvoie à l'examen de MM. Albert Lenoir et de Guilhermy des communications plus importantes dues également à M. Le Roy, de Cany.

M. Leroy, à Melun, adresse une note concernant la sépulture de Michel de Castelnau, inhumé dans la chapelle de Pringy, paroisse voisine du château de Joinville près Melun, où l'on vénérât une vierge miraculeuse. M. Leroy envoie en même temps une notice imprimée sur cette figure de la Vierge. M. de Guilhermy examinera la note manuscrite ; la brochure sera déposée à la bibliothèque des Sociétés savantes, et des remerciements seront adressés à M. Leroy, qui a aussi envoyé une note sur une découverte faite à Melun, en 1854, de moules ayant servi, dit-il, à une fabrication de fausses monnaies au troisième siècle. Cette dernière communication est renvoyée à M. Chabouillet.

M. Chabouillet fait hommage au Comité, au nom de l'auteur, d'une publication de M. de Coussemaker intitulée : *Orfèvrerie du treizième siècle. Chasse et croix de Bousbecque, décrites, etc.* Paris, Lille, 1861, in-8° avec planches coloriées. Des remerciements seront adressés à M. de Coussemaker, dont le travail sera l'objet d'un rapport dont la section confie la rédaction à M. du Sommerard.

M. de la Villegille met sous les yeux des membres présents un anneau en or trouvé dans les ruines de l'ancien château de Jouy, canton de Sancoins (Cher). A l'intérieur se voit une devise gravée en lettres de la fin du quinzième siècle que l'on lit, soit : *Je suis*

*tienne part, soit : Je suis tienne ossi.* Quoi qu'il en soit, cette bague est évidemment un anneau de fiançailles ou de mariage.

M. le président désigne, pour rendre compte de publications des Sociétés savantes, MM. Ed. de Barthélemy, P. Lacroix, marquis de la Grange, Jules Quicherat, Le Roux de Lincy, baron de Guilhermy et Albert Lenoir.

M. de Guilhermy donne lecture d'un rapport sur les résultats de la mission confiée à M. Fichot, et dont le but était d'estamper les monuments épigraphiques de l'ancien diocèse de Paris. M. Fichot, dont la section a déjà eu occasion d'apprécier le mérite et le zèle, ne s'est pas contenté d'estamper les monuments qui lui avaient été signalés par le rapporteur, il a en outre entrepris de relever les inscriptions des cloches.

Cette dernière opération, fort difficile, souvent même périlleuse, a donné de précieux résultats. M. Fichot a recueilli 300 inscriptions de cloches. En résumé, les estampages s'élèvent au nombre de 1001, les copies d'inscriptions à celui de 181 ; en tout, 1482 inscriptions. Comme dans ce nombre ne sont pas comprises les inscriptions de la ville de Paris ni celles de Saint-Denis, la totalité des inscriptions dépassera certainement le chiffre de 1720 annoncé dans un rapport du 26 mars 1857. (*Bulletin du Comité*, t. IV, p. 68 et suiv.) « Le recueil des inscriptions de la France va donc prochainement « recevoir un commencement d'exécution, » ajoute M. de Guilhermy. « En ce moment même, je fais transcrire les estampages et je m'occupe d'en collationner les copies à mesure qu'elles me sont remises ; c'est un travail long et minutieux. Quelques mois suffiront cependant pour le mener à bonne fin. Il me restera encore à placer au bas des copies les notes nécessaires, et je pourrai ensuite soumettre mon travail à l'examen de la section. »

Après la lecture de ce rapport, écouté avec un intérêt marqué par l'assemblée, qui témoigne de sa satisfaction à la nouvelle de la prochaine publication du grand recueil qui doit apporter tant de lumières à l'archéologie et à l'histoire de notre pays, on passe à la discussion de trois propositions qui en forment la conclusion.

Premièrement, M. de Guilhermy prie la section de s'associer à la demande qu'il adresse au Ministre de donner à M. Fichot, qui a été bien au delà des obligations qui lui étaient imposées, une marque de sa haute approbation, en accordant à cet artiste distingué un ou plusieurs des ouvrages à figures publiés par les soins du Comité. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Secondement, le rapporteur pense qu'il serait opportun de profiter

de la réunion des précieux dessins rapportés par M. Fichot pour donner au recueil des inscriptions de la France toute l'importance désirable en y joignant un choix de planches représentant les monuments les plus remarquables par leur ancienneté ou leur mérite au point de vue de l'art. M. de Guilhermy évalue à 25 ou 30 par doyenné, soit à 175 au minimum, le total des planches nécessaires.

M. Chabouillet, secrétaire de la section, croit qu'il serait en effet fort à souhaiter qu'il fût possible de joindre des planches au Recueil des inscriptions de la France, mais il craint que cette nouvelle proposition ne dépasse les ressources du budget du ministère. On sait que déjà la section a demandé que des planches fussent ajoutées au catalogue projeté des dessins de Gaignières dont la France doit la copie à la sollicitude éclairée de M. le Ministre, et que cependant l'état des fonds n'a pas encore permis à S. Exc. de prendre une décision favorable à cet égard.

M. de Guilhermy fait remarquer que cette fois il s'agit de publier des monuments originaux, et non pas des reproductions de dessins plus ou moins fidèles.

M. Servaux, chef du bureau des travaux historiques et des Sociétés savantes, expose la difficulté d'entreprendre de nouvelles publications de planches, alors qu'on a été contraint de suspendre deux anciens et importants ouvrages par des motifs d'économie.

M. Paul Lacroix pense que les frais de gravure sur pierre ne s'élèveraient pas à une somme aussi considérable qu'on paraît le craindre. Il croit qu'on pourrait faire une publication convenable au prix de 80 fr. par dessin, soit 14,000 pour les 175 dessins, sans compter les frais de tirage (1).

La section, partageant entièrement l'opinion du rapporteur sur l'opportunité de publier, avec le texte des inscriptions de l'ancien diocèse de Paris, un certain nombre de spécimens des tombes les plus remarquables, émet un vœu très-instant à cet égard et fait appel à toute la sollicitude pour les travaux historiques et archéologiques dont M. le Ministre a déjà donné tant de preuves.

Troisièmement, M. de Guilhermy expose qu'indépendamment de

(1) Le secrétaire de la section croit devoir dire ici que, depuis la séance, M. Fichot a remis une note relative au nombre des dessins à publier au moyen de la gravure sur bois, et indiquant les prix de revient. Il croit que le nombre de dessins publiés devrait être de 145, qui, à raison de 130 chacun, représentent une somme de 17,990 francs. Cette somme, ajoute-t-il, pourrait se reporter sur trois exercices par tiers, soit 5,993 fr. par an.

l'épigraphie de l'ancien diocèse de Paris, qui, comme on l'a vu, est en bonne voie de préparation, celle des diocèses de Bourges et de Nevers pourrait dès à présent être mise à l'étude. Pour atteindre ce but désirable, M. de Guilhermy demande que MM. Lumoutet et de Soultrait lui soient adjoints d'une manière officielle. Ces messieurs mettraient en ordre, sous sa direction, les matériaux qu'ils ont déjà rassemblés ; plus tard, d'après l'importance des communications qui seraient faites au Comité, on pourrait agir de même à l'égard des autres diocèses. Après délibération, la section décide qu'elle donne acte de cette proposition, mais qu'avant d'y donner suite, elle croit devoir attendre que M. le Ministre ait pris une décision à l'égard des deux propositions qui précèdent.

M. Le Roux de Lincy donne lecture d'un rapport sur les *Procès-verbaux de l'Académie du Gard*, année 1860-1861.

M. P. Lacroix donne lecture d'un rapport sur les *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de la Moselle*, année 1860, et sur la troisième année (1860) du *Bulletin* publié par la même Société.

M. Ed. de Barthélemy lit successivement un rapport sur les *Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne*, année 1861 ; un autre sur le *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, années 1859-1860-1861.

Ces différents rapports sont renvoyés à la Commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes*.

CHABOUILLET,  
Secrétaire de la section d'archéologie.

## RAPPORTS FAITS AU COMITÉ:

### SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOGIE.

BUL LETIN DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, BELLES-LETTRES  
ET ARTS DE TOULON.  
1860-1861.

A l'exemple de l'Académie française, son illustre devancière, la Société des sciences, belles-lettres et arts de Toulon exige de ses élus un discours de réception, et cette règle, excellente malgré son ancienneté, donne à quelques-unes de ses séances un cachet tout littéraire qu'elle fait bien de leur conserver. Le mal ne serait que dans l'abus, et ici la nature même lui fixe ses limites. Les discours de réception n'ont pas, d'ailleurs, sur ces modestes scènes, un développement exagéré. Parmi ceux que renferme le volume dont j'ai à rendre compte au Comité, celui de M. Billon contient, sur le rôle et l'utilité des Académies de province, quelques réflexions sensées. Après avoir insisté avec raison sur les services qu'elles peuvent rendre en étudiant les faits particuliers à chaque province, M. Billon ajoute : « On peut comparer l'histoire à la botanique, qui étudie, d'une part, des principes généraux, et, d'autre part, des Flores particulières..... L'histoire générale est une synthèse, l'histoire locale une analyse dont la synthèse ne peut se passer. Ce vaste et beau domaine de l'analyse nous appartient. Sachons le féconder et ne pas être au-dessous de notre tâche ; elle est encore grande et belle. » M. Billon apprécie ensuite le rôle des historiens que vit naître le dix-huitième siècle, et il se demande comment leurs livres les mieux pensés, les mieux écrits et les plus beaux nous laissent froids. « C'est, dit-il, que ces historiens écrivaient pour rechercher dans le passé, non le passé lui-même, contenant l'avenir en germe, mais la justification des haines vigoureuses qu'ils portaient aux institutions vieilles..... Ils faisaient de la polémique, et non de la science. » Cela n'est que trop vrai, mais le dix-neuvième siècle s'est-il toujours bien préservé du défaut que M. Billon reproche au dix-huitième ?

Je rendais compte l'année dernière au Comité d'un excellent ou-

vrage de M. Victor Brun sur les guerres maritimes de la France et sur la part que le port de Toulon y a prise. Admis à consulter les riches archives que ce port possède, M. Brun y a trouvé les éléments d'une notice curieuse sur la sculpture navale et les maîtres sculpteurs qui s'y sont fait un nom. L'artiste auquel l'hôtel de ville de Toulon doit ses célèbres cariatides, Puget, occupe naturellement la première place dans ce travail purement historique. Avant de s'adonner à la sculpture, Puget avait d'abord été peintre, mais sa supériorité n'était pas là. On a reproché à ses décorations navales d'être lourdes et d'écraser les vaisseaux dont elles faisaient l'ornement. Ce reproche était fondé sans doute, car les intendants de marine, les commandants, Colbert lui-même, y revenaient fréquemment. Il est juste de dire, et M. Brun en fait l'observation, que ce reproche s'appliquait plus encore aux artistes sculpteurs de l'époque antérieure, notamment aux Vénitiens et aux Génois. Puget simplifia la décoration des navires ; mais comment sacrifier d'un seul coup tout ce qui les embellissait et en faisait de magnifiques palais flottants ? Un chef d'escadre, le marquis d'Almérás, s'élevait sans cesse contre les embarras et la surcharge qui en résultaient. Les observations de Puget ayant été mal accueillies, l'intendant de la marine, qui tenait le milieu entre les deux systèmes, et qui avait en outre le désir de ménager les susceptibilités de l'artiste, écrivit à Colbert, le 26 juin 1671 : « Si M. d'Almérás a trouvé les dessins défectueux en quelque chose, la plupart des autres capitaines n'ont pas été de ce sentiment ; il est certain que le sieur Puget donne un tour à ses dessins qu'on ne voit point chez les autres nations. Il n'y a qu'à le retenir un peu dans le trop de saillie et de relief qu'il donnait ci-devant à ses figures et à ses galeries, et il me semble l'avoir réduit là-dessus au point que l'on peut désirer. »

« — Les poupes des vaisseaux neufs, disait une autre fois l'intendant au ministre, dont le sieur Puget vous a envoyé les dessins, commencent à s'avancer. Avec la petite réforme qu'on y a faite, elles iront bien, très-assurément. Lorsque vous viendrez ici, vous aurez la satisfaction de voir qu'il n'y a point, dans l'Europe, de vaisseaux qui aient la grâce et la beauté de ceux de France. Je m'y étudie le plus que je puis, et je commence à rendre là-dessus l'esprit du sieur Puget aussi docile et commode qu'on peut le souhaiter. »

Un règlement qui intervint le 13 septembre 1673 trancha la question en faveur des marins, en « défendant (je cite ses termes) de placer aux ornements de la poupe des figures en relief, *ainsi*

*qu'il avait été pratiqué jusqu'à présent*, mais seulement des ornements légers qui ne pussent appesantir le vaisseau. »

Emprisonné par ces règlements, Puget abandonna peu à peu la sculpture navale. D'ailleurs, la passion pour le marbre, cette passion éminemment créatrice à laquelle l'art doit ses plus beaux chefs-d'œuvre, avait chez lui pris le dessus. Déjà même, en 1671, il avait donné la vie à son *Milon de Croton*e et au bas-relief d'*Andromède*, superbes ébauches qui justifient si bien les mots restés célèbres qu'il adressa depuis à Louvois : « Je me suis nourri aux grands ouvrages ; je nage quand j'y travaille, et le marbre tremble devant moi, pour grosse que soit la pièce. »

A l'intéressante notice de M. Brun sur la sculpture navale au port de Toulon succède un tableau d'un tout autre genre : c'est l'*Histoire de la peste de Toulon en 1721*. Le récit qu'a fait M. Gustave Lambert de ce triste épisode des annales de la Provence au dix-huitième siècle est également puisé aux sources locales. Sobre, contenu, réduit aux faits, ce récit lamentable (le nombre des morts s'éleva à 12,283 sur 26,000 habitants, dont près du tiers s'était dérobé au danger par la fuite) a encore, même pour nous, ses enseignements.

« Le premier consul de la ville de Toulon à cette époque, dit M. Gustave Lambert, s'appelait Jean d'Antrechaus. C'était un homme d'une intelligence très-cultivée, d'un grand dévouement et d'une rare énergie. Quand la peste moissonnait autour de lui sa famille, ses amis, les deux consuls ses adjoints, et la population qu'il administrait, il sut rester calme et fort, veillant à tout et sur tous, à l'hôtel de ville par sa correspondance avec le premier président des états de Provence pour obtenir des subsides, dans les rues en dirigeant les tombereaux chargés de cadavres, dans les hôpitaux en présidant à leur organisation. Sa grande âme fut mise à toutes les épreuves, et on peut dire que rien ne manqua à son sacrifice, pas même l'ingratitude de ses concitoyens. . . »

J'ai dit que le travail de M. Gustave Lambert avait ses enseignements. La citation qui précède les fait pressentir.

Ce premier consul, dont chaque page du travail de M. Lambert fait voir le modeste héroïsme, s'étant démis de ses fonctions, un de ses successeurs proposa de nommer une commission pour examiner « si le pouvoir conféré au consul dans la séance du 28 janvier avait été suffisant pour le dispenser de rendre compte de son administration pendant la quarantaine générale. » Le conseil de ville allait céder, quand la voix du peuple donna un bill d'indemnité à M. d'An-

trechaus. En même temps, Louis XV lui accorda une pension de mille livres et le fit chevalier de Saint-Michel, pour le récompenser, disait la lettre royale, « d'avoir vu périr auprès de lui les deux consuls ses collègues, partie des officiers municipaux, presque toute sa famille et tout ce qu'il y avait d'employés dans l'hôtel de ville, sans avoir jamais abandonné son devoir. »

Le croirait-on ? rien, aujourd'hui encore, dans la ville de Toulon, ni une statue, ni un boulevard, ni une place (c'est M. Gustave Lambert qui en fait la remarque) ne rappelle que, dans les jours néfastes de cette peste dont le souvenir a été si longtemps la terreur de la Provence, un homme avait, pendant dix-huit mois, fait preuve d'une abnégation, d'un dévouement et d'un courage au-dessus de toutes les récompenses humaines. Il y a déjà quelques années, Marseille a enfin élevé une statue au saint évêque dont les vertus l'édifièrent et la soutinrent dans la calamité qui la frappa en 1720. La ville de Toulon, qui double en ce moment sa superficie et qui élève à grands frais tant de beaux édifices, ne trouve-t-elle pas que l'heure serait venue de payer sa dette au chevalier d'Antrechaus ? Les hommages rendus à la mémoire des bons citoyens ne sont pas seulement un acte de justice, ils peuvent avoir encore leur utilité.

Pierre CLÉMENT,  
Membre du Comité.

---



MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE TOURAINE.

*Rapport sur le tome XII intitulé : Cartulaire de Cormery, précédé de l'histoire de l'abbaye et de la ville de Cormery, d'après les chartes,*  
par M. l'abbé J.-J. Bourassé, président honoraire de la Société archéologique de Touraine. Tours, 1861, in-8° de cXLIV et 325 pages.

La Société archéologique de Touraine s'est déjà fait connaître par la publication de textes importants pour l'histoire du moyen âge. En 1854, elle fit paraître un recueil de chroniques, dû aux soins de M. André Salmon (1), dont les immenses recherches ont été si brusquement interrompues par la mort, mais dont les collections, léguées à la ville de Tours, resteront la base de tous les travaux sérieux qui seront entrepris sur l'histoire de la Touraine (2). Deux ans après la mise au jour du recueil des chroniques, la même Société y ajouta un supplément, qui n'eut pas moins de succès que le recueil lui-même (3). Aujourd'hui elle donne, en un beau volume in-8°, le Cartulaire d'un des plus anciens monastères du diocèse de Tours, l'abbaye de Cormery. Ce Cartulaire est un recueil formé en 1550 par Joachim Perion, prieur claustral de Cormery, dont le manuscrit se conserve à la bibliothèque de Tours sous le n° 738. Il se compose de 150 pièces, dont la première remonte à l'année 791, et dont la dernière est de l'année 1505. Les actes du neuvième siècle y sont assez nombreux, mais tous étaient déjà connus par des éditions antérieures. La partie consacrée au onzième, au douzième, au treizième et quatorzième siècle fournit plusieurs documents dignes d'être étudiés non-seulement pour la topographie et l'histoire des pays dans lesquels étaient situées les propriétés du monastère, la Touraine, le Poitou, la Normandie et la Champagne, mais encore pour les notions qu'on peut y puiser sur l'état des mœurs et sur certains points qui appartiennent à l'histoire générale des institutions. Je n'en citerai qu'un seul. C'est la pièce publiée sous le n° cxxiii, qui ne remplit pas moins de quinze pages du volume publié par la Société archéologique de Touraine. Dans cette pièce, en date du mois d'août 1338, on trouve un état détaillé de tous les revenus et de toutes les charges de

(1) Recueil de chroniques de Touraine. Tours, 1854, in-octavo de CLII et 491 p.

(2) Un inventaire fort abrégé de la collection formée par M. Salmon se trouve à la Bibliothèque impériale, fonds français, n. 8743.

(3) Supplément aux chroniques de Touraine. Tours, 1856, in-octavo de xxxix et 67 p.

l'abbaye. C'est un document statistique d'autant plus curieux à étudier que les évaluations contenues dans cet acte peuvent être prises pour des moyennes telles que les entend la science moderne. L'état que je signale a été dressé sur la demande de commissaires nommés par le pape, et il est certain que des mesures du même genre furent prises dans toute la France. Le 20 juin 1336, Benoît XII avait promulgué des statuts pour la réforme de l'ordre de Saint-Benoît (1). Il avait ordonné que tous les trois ans, dans chaque province ecclésiastique, les abbés et les prieurs se réuniraient en chapitre pour veiller au maintien de la discipline, et pour faire exactement constater les revenus et les charges de toutes leurs maisons. C'est en vertu de l'ordonnance de Benoît XII que fut rédigé l'état dont le texte nous a été transmis par le Cartulaire de Joachim Perion. Un état analogue, se rapportant au monastère de Saint-Victor de Marseille, et portant la date de 1337, a été publié à la fin du Cartulaire de Saint-Victor (2). Les archives de la Seine-Inférieure possèdent en original la déclaration qui fut faite en avril 1338 au nom de l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen. Aux archives de la Manche on voit un fragment de l'état du monastère de Saint-Sauveur-le-Vicomte, daté du 5 mars 1338 (3). Il est permis d'espérer que le temps fera trouver d'autres états dressés sur le même plan que ceux dont il vient d'être question. Quand on en aura publié un certain nombre, il sera peut-être permis d'en tirer des données précieuses pour la solution de plusieurs problèmes économiques.

Je reviens au Cartulaire de Cormery. Il serait superflu de louer la publication des Cartulaires au moment où le Comité vient de recommander ce travail comme un de ceux qui font le plus d'honneur aux Sociétés savantes, et qui contribuent le plus utilement au progrès des études historiques. La Société archéologique de Touraine a donc un droit particulier à notre reconnaissance pour avoir consacré un volume au Cartulaire de l'abbaye de Cormery. Je voudrais pouvoir ajouter que le travail de l'éditeur ne laisse rien à désirer.

Il est assez probable que le manuscrit unique dont il pouvait se servir ne reproduit pas les textes anciens avec beaucoup de rigueur; mais je doute qu'il faille rejeter sur Joachim Périon la responsabilité de toutes les fautes de lecture qui déparent la plupart des pages du

(1) Il existe plusieurs éditions de ces statuts. La Bibliothèque impériale en possède une copie authentique de l'année 1338, fonds latin n° 4167 A.

(2) II, 603.

(3) Dans une sentence de l'année 1583, comprise dans une des liasses relatives au prieuré de Clitourp, fonds de l'abbaye de Saint-Sauveur.

volume dont je rends compte. Lors même qu'il en serait ainsi, l'éditeur aurait dû rétablir la ponctuation véritable et corriger, au moins en note, les fautes qui arrêtent à chaque pas les lecteurs peu expérimentés. Beaucoup de corrections se présentent tout naturellement à l'esprit. En veut-on quelques exemples :

N. XLIX, p. 100, l. 3 en remontant, *Cum parte alveti*, lisez : *alneti*.

N. LX, p. 120, l. 20, *Sancti Mannei*, lisez : *Manvei*.

N. LXXIX, p. 146, l. 15, *In aliquitate*. Lisez : *malignitate*.

N. LXXX, p. 147, l. 8, *Dicti Herberti et Gauffredi*, lisez : *dicti Herbertus et Gauffredus*.

N. LXXXI, p. 148, l. 8, *Prædecessori*, lisez : *prædecessor*.

N. LXXXII, p. 149, l. 3 en remontant, *Utrum res illas*, lisez : *res ille*.

— p. 150, l. 5, *Redderetur*, lisez, selon toute apparence : *crederetur*

N. LXXXIII, p. 150, l. 5 en remontant, *Compromiserunt pœna, centum librarum apposita ab illa parte quæ ab arbitrio, resiliaret parti alteri persolvenda*. Rétablissez ainsi la ponctuation : *Compromiserunt, pœna centum librarum apposita, ab illa parte quæ ab arbitrio resiliaret parti alteri persolvenda*.

N. LXXXV, p. 154, l. 8 en remontant, *Constitutæ de mandato nostro coram de Cormeriaco et de curia presbyterii, Theophania de Evra et Gilia filia ejus*. Cette formule, à n'en pas douter, indique que Thiphaine et sa fille se sont présentées devant deux curés désignés par l'official, le curé de Cormery, et probablement celui de Truyes. Je crois qu'il faut lire : *Coram de Cormeriaco et Truis presbyteris*.

N. LXXXVIII, p. 157, l. 7 en remontant, *Uxor et prædictus Philippus*. Lisez : *Uxor etiam prædicti Philippi*.

N. LXXXIX, p. 158, l. 13. Avant les mots *super hoc*, ajoutez : *sicut in carta*.

N. XCI, p. 160, l. 13. en remontant, *Proponeretur*, lisez : *proponeret*.

— , p. 161, l. 2 en remontant, *Ordinatione*, lisez : *ordinatum*.

N. XCIV, p. 165, l. 2, *Quicquid jure*, lisez : *quicquid juris*.

— , p. 166, l. 2 en remontant. La formule de renonciation a été complètement défigurée.

N. XCV, p. 168, l. 7. *Dictis religiosis*. Lisez : *dicti religiosi*.

— , p. 170, l. 7, *Quilibet*, lisez *cuilibet*.

N. XCVI, p. 170, l. 7 en remontant, *In curam*, lisez : *in curia*.

N. XCVIII, p. 172, l. 3 en remontant, *Nota*, lisez : *vota*.

La chronologie n'a pas été l'objet d'un travail satisfaisant. Il ne suffisait pas de mettre en tête de chaque pièce une date d'année, qui dans beaucoup de cas pouvait être complétée par une date de mois et de jour, qui d'ailleurs n'est pas toujours exacte et qui souvent devait être justifiée par des explications indispensables. A l'appui de cette observation, je citerai une charte de Hildelaicus (n° x) qui est datée du mois de mai, la 23<sup>me</sup> année de Louis le Débonnaire : cette pièce devrait être rapportée à l'an 836 plutôt qu'à l'an 837 (1). — La charte xxiii est donnée comme appartenant à l'année 860 ; elle est cependant formellement datée : « Anno incarnationis dominicæ mcccclxvii, indictione prima, » double circonstance qui doit la faire reporter à l'année 867, et qui autorise à corriger les chiffres par lesquels sont indiquées dans cette même charte les dates de l'ordination de l'évêque et du règne de Charles le Chauve : « Anno ordinationis nostræ viii<sup>o</sup> (lisez xiii)... anno xx (lisez xxviii) regnante Carolo rege. » — La charte xlix est indiquée comme comprise dans la période qui s'étend de l'année 1070 à l'année 1110. Cette donnée a été fournie par la mention de l'abbé Gui, dont le nom figure dans la charte ; mais, si on l'eût combinée avec l'indication du règne de Guillaume le Conquérant et de l'épiscopat de l'évêque Geoffroi qui sont indiqués sur la fin de la pièce, on serait arrivé à un résultat beaucoup plus précis, et la date eût été resserrée entre les années 1070 et 1087. — Une charte de Pepin I, roi d'Aquitaine (n° xii), est publiée avec la date du 1<sup>er</sup> octobre (calendis octobris). D. Martène (2) et D. Bouquet (3), qui avaient précédemment publié la même pièce, l'avaient datée du 1<sup>er</sup> septembre (calendis septembris), leçon qu'avait reproduite M. Hauréau (4), en ajoutant en marge la variante *octobris*. Il eût été nécessaire de discuter les deux versions et d'indiquer l'origine de chacune d'elles. — J'ai inutilement cherché le motif qui a fait attribuer à la charte n° lxi la date de 1139. Il est d'autant plus étonnant de voir rapporter à l'année 1147 la pièce n° lxiii, qu'elle mentionne l'archevêque Josce, et que ce prélat ne monta pas sur le siège de Tours avant l'année 1156 ou 1157. — La charte n° lxxxiii est datée de février 1231, ce qui revient à février 1232 (nouveau style); or l'éditeur lui assigne en tête la date de 1230 (5),

(1) La date de 837 a été aussi adoptée par M. Hauréau, *Gallia christ.*, XIV, 256.

(2) *Thesaurus*, I, 29.

(3) VI, 678

(4) *Gallia christ.*, XIV, inst., 27.

(5) p. 150.

et dans la table (1) celle de 1213. — L'ordre chronologique dans lequel sont rangées les pièces du Cartulaire ne dispensait pas de rédiger une table chronologique. En effet, cet ordre n'est guère rigoureux, puisqu'une lettre du pape Innocent IV, du 5 février 1246, se trouve sous l'an 1287 (2), date d'un *vidimus* qui en fut délivré par l'official de Tours.

La bibliographie eût également pu être traitée d'une façon plus complète. L'éditeur publie un certain nombre de pièces sans indiquer les éditions antérieures qui en ont été données. Tels sont les n<sup>os</sup> III, V, XIV, XVI, XVII, XVIII, XXIV, XXV, XXVIII, XXXI, XXXII et XLIV, qui ont été compris dans le *Recueil des historiens de France* (3). Tels sont encore les n<sup>os</sup> XIII, XIX, XX, XXI et XXII, dont le texte est inséré dans les instruments du tome XIV du *Gallia christiana* (4). Il n'eût pas été superflu de recourir à ces anciennes éditions, qui auraient donné le moyen de rétablir quelques bonnes leçons : par exemple, *Saxbodus diaconus*, et non pas *Suabodus*, dans un diplôme de Pépin, roi d'Aquitaine (5); *Hilteboldus*, et non pas *Hildebodus*, dans un diplôme de Charles le Chauve (6). — La charte n<sup>o</sup> xxxv a été publiée par André Salmon (7), dont le texte offre une meilleure leçon que celle du dernier éditeur: *Qui est septimus ordinationis ejusdem archimandritæ annus*, et non pas *anno*. De plus, M. Salmon avait conjecturé que le paragraphe qui termine le morceau était une observation ajoutée par Joachim Périon au texte original. Si cette distinction ne paraissait pas fondée au nouvel éditeur, il aurait dû discuter l'opinion de son devancier et exposer les motifs qu'il avait de s'en écarter.

Il y aurait aussi quelques observations à faire sur les tables qui terminent le volume. Il est surtout regrettable qu'on ne se soit pas attaché à déterminer avec exactitude beaucoup de noms de lieux dont il n'était pas impossible de retrouver les équivalents modernes.

Peut-être enfin la publication aurait-elle pu s'enrichir de quelques chartes de l'abbaye de Cormery dont le texte a été négligé par Joachim Périon. A ce titre, je mentionnerai: un diplôme de Pepin I,

(1) p. 320.

(2) n. CVII, p. 182.

(3) V, 9; VI, 453; VIII, 438, 450, 507, 511, 566, 596; IX, 461; X, 577, 616; XIV, 721.

(4) Col. 27, 37, 38, 47, 49. — La charte n. xxx a été publiée par Maan, *Eccles. Turon.*, 244; le n<sup>o</sup> VII par Monsnyer, *Hist. Sancti Martini Turon.* 112.

(5) Charte n<sup>o</sup> VIII du Cartul.; Bouq., VI, 670. — La leçon *Suabodus* est aussi dans le *Gallia christ.*, XIV, inst., 23.

(6) Charte XXIV du Cartul.; Bouq., VIII, 566.

(7) *Supplément aux chroniques de Touraine*, p. 33.

roi d'Aquitaine, dont l'original est à la Bibliothèque impériale (1), et qui a été imprimé par M. Guérard à la suite du polyptyque d'Irminon (2); — deux pièces qui sont comprises dans les Cartulaires de Philippe-Auguste (3); — et un document du quatorzième siècle dont Gaignières nous a conservé une copie (4). — Il n'eût pas été inutile de consulter les compilations manuscrites d'André Duchesne (5) et des bénédictins (6). — Il est surtout regrettable qu'on n'ait pas mis à contribution le recueil de dom Housseau, dont la Société archéologique de Touraine connaît bien la valeur, puisqu'elle a couronné, il y a peu d'années, le jeune savant (7), qui en a rédigé un catalogue détaillé. Ce recueil comprend beaucoup de pièces relatives à l'abbaye de Cormery. On pouvait négliger toutes celles qui sont transcrites d'après le Cartulaire de Joachim Périon, mais il eût fallu prendre les documents que D. Housseau a copiés d'après des originaux qui probablement n'existent plus aujourd'hui. Voici pour exemple cinq chartes anciennes qui méritaient de trouver place dans la publication de la Société archéologique de Touraine.

I

Mai 860.

Largitor omnium bonorum Deus, etc. Quocirca, in nomine sancte Trinitatis, ego Milo, etsi indignus, congregationis Sancti Martini, quo corporaliter quiescit, subdiaconus, pertractans sedulo molem meorum peccaminum, simul recogitans extremi diei terribile examen, pro remedio animæ meæ æternaque retributione, et pro remedio animæ domni Amalrici, quondam episcopi, preceptoris mei, offero omnipotenti Deo seu sancto Paulo, domino meo, predicatori egregio, ejus-

(1) Fonds latin, n<sup>o</sup>. 8837, f. 97.

(2) II, 344.

(3) *Voy. Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, p. 431, n<sup>os</sup> 1993 et 1994.

(4) Confirmation par Philippe, régent du royaume, d'un accord conclu entre le prieur de Marchesieux et le curé d'Aubigny, octobre 1316. Fonds Gaignières, 890. 2, f. 47.

(5) *Bibl. imp.*, collection Duchesne, 4, f. 160, et collection Baluze, 47, f. 151.

(6) *Bibl. imp.*, résidu Saint-Germain, 1010, f. 243, et 1083, f. 219.

(7) M. Emile Mabilley, archiviste paléographe, dont le travail n'a pas encore été publié.

que Cormaricensi ecclesiæ, cui dominus Audacher merito laudabilis abba preesse videtur, res meas sitas in pago Turonico, in vicaria Dolinse, scilicet in villa nuncupante Canavas... et in villa Sulniaco... et in villa Buxarias... Similiter cedo et in ipso pago, in vicaria Eveninse, in villa quæ vocatur Moncellis... Nunc vero, in recompensatione tantæ caritatis ac meriti, ego quamquam indignus Audacher dono Dei Cormaricensis monasterii abba, cum consensu nostræ congregationis aliorumque bonorum virorum, cedimus usufructuario ordine eidem Miloni subdiacono aliquid [de] rebus Sancti Pauli, scilicet in villa Pebricione... et in alio loco villulam quæ vocatur Curtis Vetus... in villa Baniolis., in villa Launiliaco, etc... Quæ ut à nobis verius certiusque edita credatur, manu propria eam subscripsimus, et fratres nostros aliosque quam plures bonos viros subscribere rogavimus, etc. Data in mense maio, anno XX regnante domno Karolo rege. Ego Derbodus clericus rogatus scripsi (1).

II

VENS 1140.

Noscant omnes posteri mei quod ego Gauffredus, Andegavorum comes, filius Fulconis, bonæ memoriæ, regis Hierusalem, in presentia mea, consilio baronum meorum, hoc modo terminavi controversiam quæ erat inter monachos de Cormeriaco et Hugonem Galoium et Boscardum Sibillæ. Duo milites predicti dicebant quod furnum apud Aziacum in terra sua propria, si vellent, eis facere licebat; monachi autem e contrario asserebant quod parrochia furni sicut ecclesiæ tota propria illorum erat. Huic altercationi affuit miles unus, scilicet Petrus Letardi, de Losduno, tunc temporis Turonensis prepositus, qui obtulit se probare quod causa ista in presentia Fulconis, regis Hierusalem, terminata et ad finem ducta erat, et furnum predictum curiæ iudicio et ex prædicti Fulconis decreto destructum et prostratum audierat. Jussu itaque meo, homines mei in partem abierunt, et justo iudicio adjudicaverunt quod si predictus miles, scilicet Petrus Letardi, jurare posset quod causam istam hoc modo terminatam vidisset, quod aliud furnum in villa illa præter furnum monachorum fieri non deberet. Hoc vero jusjurandum in presentia mea et curiæ meæ a predicto milite factum fuerit, et ita militum calumnia quievit. Hujus rei conventioni testes fuerunt, ex parte Sancti Pauli; abbas

(1) Collection de D. Housseau, charte 85.

Guilelmus, Petrus Ferrans Gallum, Goffredus Raibed, Guillelmus de Taunaiaco, Absolon Roonart, Petrus frater ejus, Archembaldus filius Ulgerii, Petrus Letardi, Isore prepositus, Michael, Goffredus major de Aziaco, Achardus de Rochis, Rainaldus Acularius, Renerius de Cu...., Paganus Ricardi, Andreas Bernardi; ex parte militum: ipse Hugo Galoius, Paganus Auberti, Bar..... de Monte Basoni (1).

III

1146.

Quæcumque temporaliter eveniunt, ut ad posterorum notitiam veraciter pervenerint, oportet ea scripto commendare ejusque patrocinio roborare et attestatione fulciri. Eapropter ego Goffredus, dux Normannorum et comes Andecavorum, omnibus, tam futuris quam presentibus, et qui litteras istas viderint, audierint vel legerint, notum fieri volo quod Ulgerio de Bres et monachis de Cormeriaco terminum constitui, de quadam videlicet vicaria quam idem Ulgerius apud Capellam Sancti Baudi super monachos clamabat. Terminus autem iste positus est Turonis, juxta ecclesiam Beati Martini, monachis presentibus et Ulgerio, terminum.....ibus testibus Ausalone Roon., Josleno Turonensi, Gauterio Faciente malum, Garino villico. Terminum siquidem constituto utrique, et..... Radulfus de Rochis, tunc temporis prior de Cormarico, et Johannes, prior de Tauxiniaco, et prior de Arciaco et Ulgerius de Breis in presentiam meam, apud Curciacum super Divam, in exercitu meo qui tunc erat, affuerunt monachi vero in presentia mea assistentes, et de jure ecclesie sue confidentes obtulerunt probare et defendere prefatum Ulgerium in vicaria illa penitus nichil habere, nec in terra de Capella unquam vicariam habuisse. Ulgerius vero e contrario nec potuit quod clamabat probare nec ratiocinari, immo de omnibus prorsus defecit. Ad cujus rei perpetuam corroborationem, presentes litteras inde fieri easque sigilli mei attestacione muniri precepi. Anno Domini millesimo centesimo quadragésimo sexto, regnante Ludovico, rege Francorum, qui tunc crucem Domini assumpserat. Hoc autem factum est apud Curciacum, videntibus et audientibus Ausalone Roon, Hamerici de..... alone, Gisleberto, Petro Letardi, Josleno Umberti preposito de Losduno, Gauterio Faciente malum, Barino villico Locas, Borcardo de Reillio, Barba de Monte Basone, Burgerico notario comitis, qui cartam istam fecit et scripsit (2).

(1) Collection de D. Housseau, charte 1314.

(2) *Ibid.*, charte 1718.



IV

VERS 1150.

Quoniam memoria hominum labilis est,.... placuit notis litterarum memoriae commendare quod in posterum volumus ratum et stabile esse, videlicet quod quaedam domina, Cassamota nuncupata, quæ erat de Haia, mittebat calumpniam in terram de Pinis, quæ est Sancti Pauli, dicens eam suam esse atque ex suo jure movere. Denominatoque placiti die venerunt ex utraque parte, illa cum suis simulans se posse affirmare quod tam[en] sciebat esse falsum, monachi e contra obnixius denegare eam in terra ullum rectum habere. Quæ tamen recognoscens injustitiam suam, venit in capitulo Beati Pauli apostoli, tempore Johannis abbatis, dimisitque calumpniam quam in terra faciebat, quam etiam ex se movere injuste dicebat, filiis suis concedentibus cum omni progenie ipsius. Hujus rei testes fuerunt domnus abba Johannes, Radulfus prior, Ascelinus ospitalarius, omnisque conventus; item de famulis ex parte abbatis Charterius, Acardus de Rupibus, Rainaldus Munerius, Popardus coquus, Guilelmus Pinoche. Item hii sunt testes ex parte illius dominæ: Hugo de Haia, Jocelinus de Monte Basonis, Paganus de Molinherne, Estredus de Sivrai, Gaudfredus Jhesu, Mauricius Diabolus, Hugo Faciens malum, Ersendis uxor Rainaldi Espodri, Rainaldus Espodri.

Item hæc sunt signa eorum qui concesserunt, quæ etiam propria manu subscripserunt. Præterea concessit Hugo et Juduinus, et hii sunt testes qui viderunt et audierunt: Andreas, Engelgerius, Paganus de Cardone. Jolduinus +. Goffredi +. Andreae +. Signum Hugonis +. Bartholomei +. Hugonis +. Agathæ +. Signum Reynaldi +. Ersendis +. Amelini + (1).

V

1165.

In nomine sancte et individue Trinitatis. Ego Joscius, Dei gratia Turonensis archiepiscopus, omnibus, tam futuris quam presentibus, notificare dignum duxi quod, cum inter dilectum filium nostrum Rogerium, abbatem Cormaricenum, et monacos ejus adversum Bartolomeum de Haia, super quadam procuratione quam in elemosina de Pinis exigebat, contentio verteretur, coram nobis pax exinde facta

(1) Collection de D. Housseau, charte 1714.

est in hunc modum. Recognovit enim Bartholomeus quod procurationem illam non debebat exigere, et si quid in predicta elemosina juris habebat, salvo pasnagio et consuetudinibus nemoris quietum clamavit in manu nostra, hoc tantum retento quod monachi novem solidos de censu pratorum et custodia terre in festo beati Mauricii ei solverent annualim, servientibus autem pro custodia pratorum et procuratione quam querebant decem et octo nummos solverent in festivitate beati Pauli, et deinceps per totum annum Bartolomeus nichil penitus clamaret in elemosina illa, nec servientes in pratorum custodia. Concessum est etiam hinc et inde quod homines monachorum qui in illa elemosina morarentur nemora Bartholomei ad usus suos, ad calfagium scilicet et ad edificia sua facienda, sine contradictione acciperent, et Bartolomei homines similiter nemora caperent monachorum. Hoc concessit Rogerius de Haia, frater ejus, et Petronilla, uxor Bartolomei, et due ipsius filie, Lisabel et Casemota. Testes sunt qui interfuerunt : Hugo de Cleers, Nicolaus prepositus, Turonensis, Harduinus de Malleio, Augerius Fet mal, Mattheus de Baugerio, Ulgerius Anguilla, Gaufredus de Monte Basonis, et plures alii. Ut autem perpetuis temporibus illibatum hoc permaneat et inconvulsum, [pag] inam istam sigilli nostri auctoritate communimus, et ne quis eam in irritum revocare presumat..... atione anathematis inhibemus..... [Anno] ab incarnatione Domini M<sup>o</sup> C<sup>o</sup> LX<sup>o</sup> V<sup>o</sup>, Alexandro papa Rome presidente, Ludovico regnante (1).

En terminant ce compte rendu, je signalerai comme un morceau fort instructif la notice historique que M. l'abbé Bourassé a mise en tête du Cartulaire, et à laquelle M. Lambron de Lignim a ajouté un travail considérable sur les armoiries des abbés et sur la chronologie des prieurs de Cormery.

Le volume est orné de trois planches, représentant : l'une, le plan géométral de l'abbaye ; l'autre, une vue de l'abbaye prise en 1699 ; la dernière, les blasons de l'abbaye et des abbés.

Léopold DELISLE,  
Membre du Comité.

(1) Collection de D. Housseau, charte 1839.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

---

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, COMMERCE, SCIENCES ET ARTS  
DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE.

Année 1861.

Ce volume renferme une étude intéressante de M. le docteur Remy sur une caverne découverte l'année dernière à Misy, commune de Leuvrigny, canton de Dormans, et contenant des ossements humains et des armes en silex.

En brisant des roches qui gênaient pour la culture, des ouvriers trouvèrent d'abord des ossements humains mêlés à des pierres différentes de celles qu'ils broyaient, et arrivèrent bientôt à une véritable caverne entièrement remplie d'os disposés par couches régulières, séparées plus ou moins complètement par des cloisons de pierres calcaires plates. Deux énormes roches de silex meulier ferment le haut de la caverne, et une troisième la partage en deux étages : la forme en est ovale, ayant 4<sup>m</sup> 60 de l'ouest à l'est, sur une largeur qui varie de 3<sup>m</sup> à 1<sup>m</sup> 90, à une hauteur variant également de 0<sup>m</sup> 70 à 1<sup>m</sup> 25; la surface est légèrement oblique et pavée en dalles calcaires brutes irrégulières, mais assez bien rapprochées. Les parois latérales sont garnies, depuis le pavé jusqu'à la roche, par un petit mur en fragments de dalles pareilles à celles du pavé, ayant 0<sup>m</sup> 30 d'épaisseur, et placés sans mortier. L'entrée de la caverne, à l'ouest, est fermée par trois grandes dalles calcaires de la hauteur à peu près égale de 0<sup>m</sup> 40, Comme je l'ai dit, cette caverne était remplie complètement d'ossements humains et de divers objets en silex.

On y trouva notamment cent trente-trois crânes et des os en quantité proportionnelle, des haches et des couteaux en silex, des bois de cerf servant de manches, un dard en pierre calcaire, de petits anneaux de craie, des fragments nombreux de charbon, une mâchoire d'ours, un maxillaire de cerf, des morceaux, également nombreux, de poterie grossière de couleur rougeâtre au dehors et noire au dedans.

Ces détails m'ont paru curieux à signaler au Comité, et, à ce propos, je ferai remarquer qu'on retrouve dans un certain nombre de communes du département de la Marne des armes en silex, notamment dans celles de l'arrondissement de Sainte-Menehould. Je ne suivrai pas maintenant M. Remy dans ses longues recherches sur l'ancienneté et l'usage de la caverne de Misy ; je me contenterai de rapporter brièvement ses conclusions.

M. le docteur Remy ne pense pas que la caverne ait servi à une sépulture collective nécessitée par un fait de guerre, ni qu'elle renferme les restes de victimes humaines ; il penche plutôt à croire que la caverne de Misy servait de dépôt sacré à une tribu celtique.

J'ajouterai que de bons dessins accompagnent ce Mémoire, et rendent parfaitement les objets qu'ils reproduisent, ainsi que j'ai pu moi-même le constater en comparant les uns aux autres.

Deux autres localités de la Marne possèdent des sépultures collectives de ce genre avec des armes en silex. A Chouilly, on a découvert, en 1851, un caveau taillé dans la craie à mi-côte de la butte de Sarran ; ce caveau a 4<sup>m</sup> 20 sur 3<sup>m</sup> 40, avec une hauteur de 1<sup>m</sup> 10 ; il contenait quarante-huit squelettes, trois vases de terre et quelques instruments en silex. A Saint-Masmes, près de Reims, on a découvert dans une carrière de sable beaucoup d'ossements humains avec deux haches en silex emmanchées dans des gânes en bois de cerf tout à fait semblables à celles de Misy.

Édouard de BARTHÉLEMY,  
Membre du Comité.

---

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE DE LA MOSELLE,  
3<sup>e</sup> année. Metz, 1860, gr. in-8<sup>o</sup> de 239 p., fig.

MÉMOIRES DE LA MÊME SOCIÉTÉ,  
Année 1860. — *Ibid.*, 1861, gr. in-8<sup>o</sup> de 193 p.

Voici une Société archéologique qui compte à peine trois années d'existence et qui peut déjà, par son zèle, son activité et ses travaux, aspirer au premier rang parmi les nouvelles Sociétés d'archéologie que la féconde initiative de S. Exc. M. le Ministre de l'instruction publique a fait naître dans nos provinces, en y créant, en y développant, en y encourageant ce que nous appellerons le patriotisme de la science. Il y a, en Lorraine comme en Alsace, plus que partout ailleurs peut-être, une sorte d'émulation nationale pour défendre et protéger les anciens monuments qui semblent faire partie du sol, et qui sont les précieux témoins de l'histoire locale. La Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle s'est formée, avec le concours empressé de quelques notables habitants du département, sous l'inspiration ardente et généreuse de son président actuel, M. Victor Simon, qui donne à tous l'exemple d'un infatigable dévouement archéologique. Grâce à lui, la Société qu'il préside a toujours l'œil ouvert sur les monuments de l'antiquité et du moyen âge que possède en si grand nombre le département de la Moselle, et dans ces fouilles qui font sortir de terre tant de souvenirs matériels de la conquête et de l'occupation romaine, il ne se donne pas un coup de pioche, pour ainsi dire, qui ne retentisse au sein de cette Société, composée d'hommes savants et éclairés que l'archéologie passionne, et qui sont tous également animés de l'amour de leur pays, de leur antique cité, de leurs monuments et de leurs traditions lorraines.

Le volume du Bulletin de la Société renferme un si grand nombre de rapports et de renseignements divers, qu'il serait bien difficile de les passer en revue et même de les mentionner tous : la table du volume renvoie à cent douze articles différents, dont quelques-uns ont fourni matière à des notices fort étendues. Les procès-verbaux des séances sont, en général, très-détaillés. Les membres présents prennent part aux discussions, qui roulent sur des sujets variés et intéressants ; la correspondance est toujours abondante et curieuse ; chacun apporte à l'envi la nouvelle des trouvailles qui se succèdent

sur tous les points du pays Messin. C'est à qui présentera à ses collègues, en réclamant un examen et un avis contradictoires, les objets trouvés, qu'on se fait un devoir d'offrir au musée de Metz, dont les collections ne cessent de s'accroître et de s'enrichir. Il faut voir avec quelle impatiente solidarité les sociétaires s'efforcent de répondre à l'appel de S. Exc. M. le Ministre de l'instruction publique, en réunissant des matériaux et des documents utiles pour le Répertoire archéologique du département de la Moselle. Il faut constater le soin que la Société ne se lasse pas d'apporter à la direction comme à la surveillance des fouilles, qui ont lieu même accidentellement. Il faut enfin admirer le zèle et l'empressement de chaque membre de la Société dès qu'il s'agit de signaler une découverte intéressante, de prendre part aux travaux d'une commission, de fournir un renseignement demandé, ou de diriger une promenade archéologique vers des monuments qui n'auraient pas encore été étudiés ni décrits.

Ces promenades, qui se renouvellent deux ou trois fois par année, et dont le procès-verbal forme généralement un récit piquant et pittoresque sous la plume de M. Victor Simon ou de M. de Bollemont, doivent avoir une heureuse influence dans l'intérêt des monuments, en prouvant aux populations rurales que ces monuments, à la conservation desquels s'intéressent des hommes éminents et distingués, méritent d'être respectés et protégés, comme de glorieux témoins de l'histoire du passé. Le 11 octobre 1859, les archéologues messins visitent successivement les arches romaines d'Ars-sur-Moselle, les églises d'Ancy-sur-Moselle et de Waville, le village d'Onville et son église de Saint-Hubert, le château abbatial de Gorze et son église du onzième siècle, et pendant cette longue tournée qui ne cesse qu'avec le jour, M. G. Boulangé a souvent le crayon à la main pour esquisser les détails d'architecture les plus remarquables, que M. A. Bellevoye a gravés sur bois, sans faire perdre au dessin sa finesse et sa précision originales. Le 15 juin 1860, la Société, sous la conduite de son honorable président, M. Victor Simon, retourne visiter les restes grandioses de l'aqueduc romain au village de Jouy, le bassin récemment déblayé dans lequel se rendaient les eaux de cet aqueduc, et en même temps les ruines féodales de Châtel-Saint-Blaise. On comprend quelles sources utiles et certaines d'informations le Répertoire archéologique du département pourra demander à cette enquête minutieuse, à cette étude faite en commun dans les localités mêmes et vis-à-vis des monuments. Ce n'est plus un savant isolé, c'est la Société tout entière qui accepte la responsabilité des faits qu'elle

recueille sur les lieux, et qu'elle discute avec pleine connaissance de cause.

Le principal objet qui occupe les séances de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, c'est le dégagement de la cathédrale de Metz, et par conséquent la démolition du portail et des arcades construits par le célèbre architecte Blondel, il y a un siècle à peine. Deux partis se sont formés et sont en lutte permanente, l'un pour détruire, l'autre pour conserver, ou du moins modifier prudemment l'œuvre de Blondel. Après plusieurs séances presque orageuses et remplies par la lecture de quelques rapports fort estimables, la Société exprime le vœu qu'un crédit soit sollicité pour réaliser le dégagement complet de l'antique cathédrale.

La Société de la Moselle, qui n'accorde pas moins de sollicitude à l'établissement définitif de son musée d'antiquités, et qui se montre si jalouse de le voir s'enrichir, qu'elle voudrait empêcher les marchands de s'emparer des objets trouvés dans les fouilles, semble avoir à cœur d'étendre pour ainsi dire son domaine archéologique dans les autres départements, et jusqu'en Bretagne. Ainsi, un de ses membres, le P. Brach, présente à ses collègues un travail complet, peut-être un peu d'imagination, sur les monuments druidiques et la civilisation gauloise ; M. Victor Simon, à propos des antiquités antédiluviennes mises en lumière et constatées par M. Boucher de Perthes, invite la Société qu'il préside à faire quelques tentatives locales dans cette nouvelle voie de recherches, auxquelles le département de la Moselle serait sans doute aussi favorable que celui de la Somme. M. Victor Simon, qui est toujours et partout l'âme de cette Société, appelle l'attention de ses collègues sur les belles découvertes de M. l'abbé Cochet dans les nécropoles celtiques de la Normandie, et réunit ses propres observations à celles du savant ecclésiastique pour fixer les bases de l'archéologie céramique et sépulcrale.

Parmi les notices de tout genre que contient le Bulletin de la Société d'archéologie et d'histoire, nous mentionnerons seulement, en regrettant de ne pouvoir les citer toutes, un rapport de M. Clerx sur la collégiale de Saint-Sauveur, fondée vers 1070 par Adalbéron II, évêque de Metz ; l'excellent rapport de M. Fernand des Robert sur l'abbaye des Petits-Clairvaux, ou du moins sur le peu qui reste de la fondation de saint Bernard ; le travail de M. Abel sur Notre-Dame de la Ronde, une des plus anciennes églises de Metz, incorporée depuis la fin du quatorzième siècle dans les constructions de la cathédrale ; les notes de M. Thilloz sur l'abbaye de Sturzelbronn et sur les ruines du pont de la Blièse, etc.

On ne sera pas surpris de nous voir accorder une attention particulière à un document communiqué à la Société de Metz par M. Lepage, président de la Société d'archéologie lorraine, et relatif à un artiste messin, François Oudet, peintre et enlumineur, à qui le duc de Lorraine accorde, le 23 octobre 1537, un muids de sel à prendre aux salines de Dieuze, en récompense des « agréables services qu'il nous a faits, dit le bon duc Antoine, tant enluminant nos Heures que faisant aultres ouvrages de son art. » On sait que les artistes trouvaient asile, protection et encouragements à la petite cour de Lorraine ; mais le don d'un muids de sel est un étrange présent pour un peintre de cour, quelle que fût alors l'élévation du taux des gabelles, à une époque où François I<sup>er</sup> entretenait à grands frais une Ecole de peintres, de sculpteurs et d'architectes italiens dans les ateliers du Louvre et de Fontainebleau.

Les éloges que nous donnerons sans restriction aux gravures à l'eau forte représentant une vue générale du château de Louvigny et divers détails d'architecture de l'église de Cheminot, nous amènent à parler des notices consacrées à ces deux monuments et imprimées dans les Mémoires de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, quoique les estampes qui s'y rapportent aient été placées dans le Bulletin de cette Société. Ces estampes, exécutées à la pointe avec une grande adresse de main, font honneur au talent pittoresque de M. André Malardot, et contrastent avantageusement avec la plupart des planches trop imparfaites qui accompagnent les publications des Sociétés savantes. Les deux notices rédigées, la première par M. Maguin, la seconde par M. Abel, sont remarquables au double point de vue de l'histoire et de l'archéologie. Le château de Louvigny, dont l'aspect est encore imposant avec ses fossés à demi comblés, ses tours dérasées au niveau des courtines et ses bâtiments en ruine, était un des plus forts châteaux du pays Messin ; il a soutenu trois ou quatre sièges, et il ne perdit son caractère de forteresse féodale qu'au commencement du dix-septième siècle, après avoir été pris et dévasté par les Suédois. Il appartenait, avant la Révolution, à la noble famille de Bazelaire. L'église de Cheminot, fondée au douzième siècle et reconstruite en partie au quinzième, a été restaurée en 1856 d'après les plans de M. Gauthier ; il reste encore de la construction primitive une abside carrée dont le chevet penche à droite avec des colonnettes aux chapiteaux ornés de figures, de feuillages et d'animaux fantastiques. Quelques-unes de ces sculptures en ronde bosse, profondément fouillées, seraient d'une bonne exécution, suivant M. Abel, et d'une expression saisissante.



Dans une autre dissertation appuyée des meilleures preuves et des raisonnements les plus puissants, le même archéologue, M. Ch. Abel, démontre, contrairement à l'opinion générale, contrairement aussi à l'opinion de tous les historiens de Metz, que les Romains n'ont jamais construit de naumachie dans la cité des Medio-Matriciens. Ce qu'on a pris jusqu'à nos jours pour les restes d'une naumachie antique se rattacherait plutôt à l'établissement des thermes auxquels l'aqueduc de Jouy apportait le tribut des sources abondantes de Gorze. En effet, si les Romains avaient voulu faire une naumachie, ils ne seraient pas allés chercher si loin des eaux, que la Moselle ou la Seille leur eût fournies à moins de frais. M. Abel, qui possède si bien les traditions de la ville de Metz, a reconstitué l'histoire d'un édifice dont il n'existe plus de traces, la chapelle de Sainte-Reinette: il a pu expliquer de la sorte la provenance d'une statue de chevalier agenouillé, qu'on a découverte dans un mur intérieur d'une maison particulière. Cette statue paraît être celle de Henriet Roucelz, écuyer, qui avait fait refaire à neuf la chapelle en 1488, et qui y était inhumé.

M. Charles Robert, le savant numismate de la France féodale, a augmenté de quelques pièces inédites, qu'il décrit avec son exactitude habituelle, les séries déjà si nombreuses des monétaires des trois évêchés. M. Bouteiller traduit et commente l'Itinéraire de trois voyageurs belges et hollandais : *Jodocus Sincerus* (J. Zinzerling), *Petrus Divæus* (Pierre van Dieven), et Paul Merula (Van Merlen), qui avaient visité Metz dans la seconde moitié du seizième siècle, et qui nous ont laissé une description de l'état de cette vieille ville épiscopale à cette époque. Depuis que la note de M. Bouteiller est écrite, l'*Itinerarium Gallie* a été traduit en entier et publié par M. Thalès Bernard. Nous voudrions pouvoir accorder une belle place, dans cette analyse rapide des Mémoires de la Société archéologique de la Moselle, au travail si complet et si important de M. Loredan Larchey sur les maîtres bombardiers, canonniers et coulevriniers de la cité de Metz; mais la section d'histoire nous envie l'examen de cet excellent morceau d'histoire locale, qui jette une lumière nouvelle sur les origines de l'artillerie. L'archéologie aurait bien à voir quelque chose dans les recherches aussi étendues qu'approfondies du savant paléographe qui nous fait connaître tous les détails de la fabrication des canons, bombardes et coulevrines au moyen âge, et qui a dessiné lui-même les sculptures bizarres des anciennes embrasures des bouches à feu; mais nous devons nous borner à consigner ici le plaisir que nous a fait la lecture de ce curieux chapitre que M. Loredan Larchey vient

d'ajouter à la première partie de l'admirable ouvrage *de main de maître*, comme on disait des ouvrages composés par le roi Frédéric le Grand et par l'impératrice Catherine II : *Études sur le passé et l'avenir de l'Artillerie*.

Paul LACROIX,  
Membre du Comité

## COMMUNICATIONS DIVERSES.

---

ANTIQUITÉS TROUVÉES A VERTOU ET A SAINT-NAZAIRE (LOIRE-INFÉRIEURE).  
— PUIITS FUNÉRAIRES DE THORÉ EN VENDÔMOIS. — ETUDE PAR LES  
MONUMENTS DE LA VOIE ANTIQUE DU PETIT SAINT-BERNARD. — DÉ-  
COUVERTE DE CERCUEILS DE PLOMB A ANTIBES. — ANTIQUITÉS TROU-  
VÉES RÉCEMMENT A NIMES.

M. *Marionneau*, de Nantes, envoie une feuille de dessins d'anti-  
quités et un Mémoire sur plusieurs pierres celtiques du canton de  
Vertou (Loire-Inférieure).

Les dessins représentent une hache de bronze et un épais brace-  
let buriné, également de bronze, trouvés tous deux dans les marais  
qui avoisinent Saint-Nazaire. Ces pièces sont celtiques. Un objet  
tout différent, qui consiste en un petit vase carré en terre cuite, de  
la forme d'une augette, a été tiré de terre à la Végnerie, près du  
même lieu de Saint-Nazaire, et paraît être de travail romain.

Quant aux pierres signalées par M. *Marionneau*, elles sont situées  
au bourg de Basse-Goulaine, au lieu dit la Salmonière, au clos des  
Naillières sur la terre de la Maillardière, et à la métairie de la Haute-  
Lande, près de l'église de Sarinières. Le premier de ces monuments  
s'appelle la *Pierre-Fritte*, nom que l'auteur du Mémoire croit être  
une mauvaise prononciation de *Pierre-Fitte*. A cet égard, je ne suis  
pas de son avis. Il y a beaucoup de *Pierres-Frites*; leur nom est  
en latin *Petra-Fricta*, et il contient le souvenir d'une superstition  
qui dure encore dans certains pays, et qui consiste soit à frotter  
d'huile ou de beurre les pierres debout, soit à y appliquer les mem-  
bres endoloris.

M. *Marionneau* ajoute que la pierre de la Haute-Lande est l'objet de  
récits, qu'il mentionne sans les rapporter. Nous ne saurions trop in-  
viter les personnes qui veulent bien faire des communications au  
Comité à consigner par écrit les légendes dont les monuments sont  
l'objet. Si absurdes que paraissent ces traditions, elles peuvent de-  
venir utiles par leur rapprochement, et la critique en saura tirer  
parti un jour, surtout si l'on s'applique à les recueillir dans les ter-  
mes mêmes où elles sont racontées.

M. *Launay*, de la Société archéologique du Vendômois, correspondant du Comité, signale plusieurs trous ou puits funéraires qui existent sur la commune de Thoré, au lieu dit la *Cave aux Caux*. Ces trous sont creusés dans le roc ; leur forme est celle d'un cône tronqué, ou plutôt d'une coupole ovoïde aplatie, absolument comme ceux de Villeneuve-le-Roi dont la découverte nous a été récemment annoncée. Leur profondeur varie entre 2 mètres et 2 mètres 50. L'un d'eux était fermé par une large dalle. On a trouvé dans tous des ossements d'animaux (cheval, chien, volaille), des charbons, des cendres, des débris de poterie romaine, des pierres ; ici un squelette d'homme assis, là un autre squelette étendu et couché au-dessus des débris animaux. Voilà donc un nouveau groupe de monuments qui s'ajoute à la série ouverte depuis peu par les observations de M. l'abbé Baudry.

M. *Ducis*, professeur d'histoire au collège Chappuisien d'Annecy et membre de plusieurs Sociétés savantes de la Savoie, envoie à l'appui du titre de correspondant qu'il sollicite une étude de la grande voie qui traversait l'Alpe Graïenne. Ce travail a le mérite d'avoir été fait après une inspection attentive des lieux. L'auteur a parcouru toute la distance entre Chambéry et le petit Saint-Bernard, dont il a même visité la descente jusqu'à la seconde station sur le revers italien. Il résulte de là que non-seulement il indique avec plus d'autorité que ses devanciers les positions restées incertaines, mais qu'il signale encore les antiquités, dont les vestiges sont innombrables sur toute la longueur du trajet. Par exemple, il a reconnu sur le plateau du petit Saint-Bernard les substructions parfaitement accusées de la station romaine, celles d'un édifice qui lui paraît avoir été un temple, et un cromlech de soixante pierres, que la route moderne traverse, mais que la voie antique avait respecté en faisant pour cela un détour incommode.

La station d'*Ariolica*, indiquée sur la carte Théodosienne comme la première qui se présentait en descendant du côté de l'Italie, avait été mise à la Thuile. M. Ducis apporte une nouvelle preuve en faveur de cette opinion : c'est que la Thuile est entourée d'un cercle de forêts qu'on appelle *les Arioles*. Il place au Pré-Saint-Didier, en retranchant dix milles du chiffre XVI donné par la carte, le lieu d'*Arebrigium*, qui venait après *Ariolica*.

Voici les autres attributions proposées ou adoptées par l'archéologue savoisien pour les stations en deçà du petit Saint-Bernard.

*Bergintrum*, au bourg Saint-Maurice, où la présence du torrent de la Borgeat, appelé autrefois *Bergenta*, présente une synonymie que confirme la distance marquée sur la carte Théodosienne.

*Azima*, Aixme, position fixée depuis longtemps.

*Darantasia*, au confluent du Doron et de l'Isère, sur la rive gauche de cette dernière rivière, par conséquent à l'opposé de la ville de Moutier-en-Tarantaise bâtie depuis le onzième siècle sur la rive droite. C'est à Moutier même qu'on plaçait la cité antique.

*Obilunum*, au village d'Albine, appelé autrefois Ablène.

*Ad Publicanos*, à Saint-Vital, limite probable de la Viennoise, selon M. Ducis

*Mantala*, au Bourg-Évescal, entre Saint-Jean de la Porte et Saint-Pierre d'Albigny, dans une contrée où, sur quatre kilomètres de long, on ne voit que ruines romaines. L'auteur conjecture que le nom latin de Bourg-Évescal, qui fut d'abord *Burgus Episcoporum*, ne peut venir que de ce qu'une assemblée d'évêques s'est tenue en ce lieu, et il en conclut avec assez de vraisemblance que le concile de l'an 879, qui conféra au comte Boson la royauté de la Provence, se réunit au Mantala des itinéraires, et non pas à Mantaille, dans le département de la Drôme. La seule difficulté à élever contre cette opinion est que l'acte de l'élection de Boson semble attribuer au diocèse de Vienne le *Mantala*, d'où il est daté : *Apud Mantalam territorii Viennensis*, y est-il dit ; mais M. Ducis répond que *territorium Viennensis* peut s'entendre de la circonscription de la province ecclésiastique aussi bien que de celle du diocèse, et telle est la confusion des termes dans le latin du neuvième siècle que le contraire serait fort difficile à prouver.

Après la station de Mantala vient celle de *Lemincum*, qui est pour tout le monde l'antique Chambéry.

M. *Rostan*, correspondant à Saint-Maximin du Var, annonce une découverte de sépultures à Antibes, dont le détail lui a été communiqué par M. le colonel Gazan. Il s'agit de plusieurs cercueils de plomb qui étaient enfouis dans des fosses revêtues de briques romaines. Quoiqu'ils fussent orientés de façon que les morts avaient la tête au couchant et les pieds au levant, on n'a recueilli aucun indice qui permit de les attribuer à des chrétiens. Le métal était décoré extérieurement de moulures en torsades, de chapelets perlés et de figurines en bas-relief, représentant, les unes des chiens courants, les autres le buste d'un personnage qui paraît être Minerve. L'un des coffres renfermait les débris d'une ampoule de verre et des fils d'or. Le sol environnant a fourni beaucoup d'ossements, plusieurs petits vases à goulot, en terre cuite, et un petit bronze au type de Rome avec la louve au revers. Tous ces objets ont été déposés à l'hôtel de ville d'Antibes.

Nous devons à M. *Revoil*, correspondant du Gard, l'envoi d'une série de dessins au lavis qui ne laissent rien à désirer comme exécution. C'est la représentation de diverses antiquités découvertes depuis peu dans le cours des travaux publics ou particuliers qui s'exécutent à Nîmes. Le plus grand nombre est sorti des chantiers des monuments historiques, dont la direction est confiée à M. *Revoil* lui-même. L'explication des objets est donnée par un Mémoire très-étudié et très-bien rédigé qui les accompagne.

Voici l'indication des pièces :

1° Un compas de bronze dont la goupille est traversée par une clavette de fer en forme de coin, qui servait à modérer le jeu des branches.

2° Une truelle en fer à manche d'os, encore chargée de mortier : elle a été ramassée au pied d'un mur en briques, dont la construction paraît avoir été interrompue par un accident inopiné.

3° Une *ascia* en fer, de la plus parfaite conservation. M. *Revoil* a joint l'estampage d'une inscription funéraire de son cabinet, au bas de laquelle est gravée une *ascia* de même forme. Voici le texte de l'inscription :

D M  
ANTILOCH  
IIAVLA  
COIVNX

4° Une plume de bronze, fendue et taillée comme les nôtres, au bout d'un tube conique, dont l'extrémité supérieure présente une petite spatule semblable à un cure-oreille. Cet objet a été trouvé sous un des gradins des arènes.

5° Trois clefs de fer.

6° Un petit tableau de marbre de forme carrée, sculpté en bas-relief sur chacune de ses faces, et muni d'un petit piton destiné à le tenir suspendu comme ornement de guirlande. Il représente d'un côté un hippocampe, et de l'autre un lapin mangeant une grappe de raisin.

7° Un autre tableau semblable, mais de forme ronde, où la figure de l'hippocampe est remplacée par une tête de barbare, coiffée d'un bonnet à côtes.

8° Un petit bouclier de marbre en forme de *parma*, qui paraît avoir eu la même destination que le tableau ci-dessus, car il est muni aussi à sa partie supérieure d'un petit trou de scellement qui ne peut avoir servi qu'à fixer un piton.

9° Une petite statuette en marbre de la déesse nourrice allaitant deux enfants au maillot, figure dont le type a été si souvent reproduit en terre cuite.

10° Une figurine en os représentant un mirmillon, qui paraît avoir été un un jouet d'enfant.

11° Un dé à jouer et un toton marqué de points.

12° Un hermès en marbre à double face, retiré d'un champ sur la commune d'Estezargues, ouvrage d'un très-beau travail.

13° Un fer de lance de 24 centimètres de long, au bas duquel on voit les amorces de deux ailes qui ont été abattues. Cet objet a été trouvé dans les fouilles du temple dit de Diane. M. Revoil y voit un *contus* de cavalier romain ; je crois plutôt que c'était une framée.

14° Le fer d'un vireton du moyen âge, qui a été trouvé enfoncé à la rencontre des joints de trois moellons de la Tour-Magne.

J. QUICHERAT,  
Membre du Comité.

# DOCUMENTS.

---

## LA COMMUNE DE VILLEFRANCHE DE CONFLENT.

La ville de Villefranche de Conflent possède un très-curieux cartulaire écrit dans les premières années du quatorzième siècle, et qui renferme *in extenso* toutes les chartes relatives à la fondation de cette cité, à l'établissement de sa commune et à ses développements. Ce manuscrit est terminé par la transcription des règles de jurisprudence suivies par la cour royale de Villefranche au treizième siècle à l'égard des habitants de la ville et du comté de Conflent, et contient l'exposé des procédures judiciaires, qui peut donner une idée exacte des formes de la justice à cette époque et dans le midi de la France.

Villefranche occupe le fond de la vallée du Conflent, et ferme complètement le passage de ce côté entre la France et l'Espagne. Quand le Roussillon et ses dépendances appartenaient aux royaumes de Majorque ou d'Aragon, c'était une position importante pour le souverain, qui avait toujours à redouter les invasions des troupes françaises dans ses États transpyrénéens. Dès les premières années du moyen âge, il se trouvait dans cet étroit défilé, sur les bords de la Tet, un village groupé autour du bureau de péage des marchandises. Le comte de Cerdagne, reconnaissant l'importance du lieu au double point de vue militaire et commercial, résolut d'y attirer une population plus nombreuse en dotant le bourg de larges privilèges que nous verrons développer rapidement : à cet effet, le comte Guillaume Raymond consulta ses barons, et publia la charte par laquelle il déclarait fonder Villefranche, (1) affranchissant ses habitants présents et futurs, les dotant d'un marché et autorisant la construction d'une église sous la filiation du prieuré de Cornella (2). Ce document

(1) Voir pièce n° 1.

(2) Cornella de Conflent, village situé à 2 kilomètres de Villefranche, et où existait un prieuré de chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin.



est daté de l'année quinze du règne du roi Philippe, en présence de Artaud, évêque, et de Pierre, évêque d'Elne (1075) (1).

Dans son testament, Guillaume Raymond légua au prieuré de Cornella l'église de Villefranche avec les dimes, prémisses, oblations, cires, etc., la dime de la leude et du passage dudit lieu et les cens perçus pour le comte; il défendait à son fils Guillaume Jourdan de réclamer de ses hommes de Villefranche plus d'un *secours* par an (2). Raymond mourut en 1095; son fils exécuta ses dernières volontés en ce qui concernait le prieuré de Cornella: il se croisa, et fut tué à Tripoli de Syrie en juillet 1110 (3). Pendant tout le douzième siècle, Villefranche ne paraît pas d'une manière saillante dans l'histoire, et son cartulaire ne renferme aucune nouvelle concession. Ce silence s'explique: Bernard, dernier comte de Cerdagne, mourut en 1117; après lui ses domaines retournèrent au comte de Barcelone; le Conflent devint une viguerie, dont le viguier résida à Villefranche (4), sous l'autorité du comte Raymond Rérenger; le fils de ce prince épousa l'héritière du royaume d'Aragon, dans lequel désormais se confondit le Conflent.

Pendant que ces événements s'accomplissaient, Villefranche demeurait dans une position incertaine; le diplôme de Guillaume Raymond n'était pas assez explicite pour donner toute sécurité aux gens de la ville, et l'installation d'un viguier devait nécessairement nuire à leur indépendance. La communauté grandit cependant et s'enrichit, grâce au commerce, qui croissait chaque jour dans le pays. Nous la voyons alors acheter à prix d'argent les bienfaits de son souverain, Pierre, roi d'Aragon: d'abord l'affranchissement de l'*exorquia*, droit que le seigneur s'attribuait de recueillir dans les biens de celui qui mourait sans postérité la part qui serait échue aux enfants, s'il y en avait eu, moyennant une somme de mille sols de Barcelone (1207) (5); puis, au prix d'une autre somme

(1) Une controverse s'était élevée au sujet de cette date; quelques auteurs, faisant de l'évêque Artaud un évêque d'Elne, étaient obligés de lire: an trente-cinq du règne de Philippe pour rétablir la concordance; mais la chartre porte parfaitement le nom de Pierre, évêque d'Elne, tandis que Artaud n'est qu'un prélat étranger, sans doute un des conseillers du comte.

(2) Marca Hispan. Document, n° 311.

(3) *Ibid.*, *idem*, nos 313, 330. Avant de se croiser, Jourdan engagea à l'abbaye Saint-Michel de Cucha le village d'Escaro et 200 sols melgoriens à prendre sur le marché de Villefranche chaque année, jusqu'à ce qu'il rendit au monastère les tables et l'encensoir par lui pris, lesquels pesaient 36 livres d'argent fin.

(4) Pierre Arnal, nommé viguier en 1126. (Arch. de Villefranche.)

(5) Voyez pièce n° 2.

de douze cents sous melgoriens, l'abandon d'un *mauvais* usage dit *intestacio*, qui consistait dans le droit des souverains de prendre le tiers du bien de celui qui décédait *ab intestat*, s'il avait femme et enfants, et la moitié s'il ne laissait qu'une veuve ou des enfants. Le comte Sanche renonça également en même temps à tous ses droits sur le délit de fausse mesure pour la vente des vins (1235) (1). Quelques années auparavant, le roi Pierre d'Aragon avait singulièrement agrandi les privilèges de la commune de Villefranche; par un diplôme de mars 1210, il reconnaissait aux habitants de la ville le pouvoir de posséder en paix leurs biens, de se faire payer de leurs dettes, même dues par des membres de l'Église, et ajoutait cette clause curieuse, qu'il s'engageait à n'user nullement de son autorité dans le cas où l'Église les excommunierait pour ce fait et chercherait à se faire soutenir par lui (2); enfin, et pour encourager les efforts que les gens de Villefranche faisaient pour obtenir par l'élève des bestiaux ce qu'ils ne pouvaient espérer de l'agriculture dans un canton aussi ingrat, il leur permettait d'avoir des troupeaux, de les faire paître et de construire des étables sans être soumis à aucun droit (3). Il faut croire que cette branche d'industrie avait acquis une grande importance dans le Conflent, car la communauté se fit consacrer ces droits par quatre chartes successives en moins de trente années.

Désormais les rois d'Aragon ne cessent plus d'augmenter les privilèges de Villefranche: en 1242, le roi Jacques se dessaisit du droit de *cugucia* (4), qui frappait les maris malheureux (5); en 1253, il vend à la communauté le notariat de la ville pour une somme 600 sols et un cens annuel de 10 (6); en 1269, reconnaissant les difficultés et les dangers que présentait l'état de la voirie dans ce défilé, il décidait la fondation de trois ponts sur la Tet, chargeait les abbés de Cucha, du Canigou et le prieur de Cornella de la surveillance des travaux, et établissait un droit fixe de deux deniers frappant les charrettes des étrangers à la traverse de Villefranche (7); enfin, l'année suivante, il réglait avec un soin remarquable les rapports des pro-

(1) Pièce n° 4.

(2) Pièce n° 3.

(3) Pièce n° 3.

(4) Par ce droit, le seigneur s'attribuait le pouvoir de partager avec le mari la dot de la femme coupable ou de la saisir en entier, si le mari connaissait la conduite de sa femme sans se plaindre.

(5) Pièce n° 5, confirmée en 1269 (n° 12).

(6) Pièce n° 6.

(7) Pièce n° 8.

priétaires de domaines dans les terres royales avec le souverain (1).

Les successeurs de Jacques le Conquérant ne se montrèrent pas moins généreux envers le chef-lieu du Conflent ; du vivant de son père, l'infant Jacques, qui portait le titre d'héritier de Majorque, de Roussillon, de Cerdagne et de Conflent, accorde deux chartes aux gens de Villefranche, en février 1269 : par la première, il applique aux habitants de ce pays une curieuse jurisprudence de responsabilité, destinée à mettre fin aux crimes et aux vols qui se multipliaient d'une manière effrayante. D'après cette ordonnance, les dommages causés par un individu inconnu devaient être payés au plaignant par tous les membres de la communauté dans le mois suivant les dix jours accordés pour l'enquête et les perquisitions ; en cas que le malfaiteur se découvrit après, la commune avait recours immédiat contre lui (2). L'autre charte confirmait tous les privilèges précédemment accordés, et autorisait les habitants de Villefranche à élire chaque année trois recteurs ou conseillers de ville, pour régler les tailles, impôts et dépenses (3). Le roi Jacques le Conquérant n'en abandonnait pas pour cela ses prérogatives, et octroyait en 1270 cinq chartes : pour vendre à la communauté la Crida (4) ; autoriser les prud'hommes de Villefranche à faire appel des décisions royales, toutes les fois qu'elles leur paraîtraient injustes ou préjudiciables (5) ; pour confirmer les anciennes libertés (6) ; pour ordonner aux viguier, bailli et juge de Villefranche de prêter serment aux habitants d'exercer leurs fonctions avec zèle et intégrité et au profit de la ville (7) ; pour défendre de citer en justice les gens de Villefranche hors de la ville sans exprès commandement du souverain (8).

Jacques le Conquérant mourut le 31 mars 1276 ; Pierre III hérita de l'Aragon et de Valence ; Jacques II eut Majorque, le Roussillon, le Conflent et la Cerdagne : il accorda aussitôt aux gens de Villefranche d'empêcher les étrangers d'apporter en leurs murs du vin depuis la Toussaint jusqu'à la Saint-Jean, en juin (9), puis il confirma toutes

(1) Pièce n° 9.

(2) Pièce n° 11.

(3) Pièce n° 12.

(4) Pièce n° 13.

(5) Pièce n° 14.

(6) Pièce n° 15.

(7) Pièce n° 16.

(8) Pièce n° 17.

(9) Pièce n° 18.

les franchises de la cité (1). Il ne s'arrêta pas là ; déjà, en 1242 (2), les habitants de Villefranche avaient obtenu une foire de dix jours à la Saint-Martin de novembre, outre le marché hebdomadaire : Jacques II accorda une autre foire, qui devait s'ouvrir à la Saint-Luc, en octobre, et durer quinze jours. Pendant ce temps, le droit de 2 sols imposé à un chariot traversant Villefranche était abaissé à 12 deniers, et une sauvegarde générale était accordée aux allants et venants (1302) (3).

Il renouvela ses confirmations des privilèges municipaux dans la même année (4), puis appliqua au Conflent l'ordonnance qui supprimait dans tous ses États le droit sur les bêtes à cornes pour y substituer la gabelle (5), Sanche, fils aîné et *héritier* de Jacques II, reconnut tous ces privilèges en 1306 (6); puis, devenu roi à son tour, renouvela cette chartre en 1311, en donnant pour raison à ces nombreuses immunités l'aridité du pays au milieu duquel se trouvait Villefranche (7); la même année, il confirma le serment dû par les officiers à la communauté (8).

Villefranche demeura paisible propriétaire de toutes ces prérogatives; mais, resserrée par les rochers qui l'entouraient, elle ne put, malgré son commerce de vins, et surtout de ses draps (9), prendre le développement, conquis au contraire par une dépendance de l'abbaye de la Grasse, qui grandit rapidement sous le nom de Prades, et finit par prendre à son tour le titre de chef-lieu du Conflent.

Il résulte des chartes que je viens de passer rapidement en revue que Villefranche fut d'abord administrée par des prud'hommes, sans doute les notables de la cité. En 1269, le roi permet l'élection de trois *recteurs* annuels, qui durent changer leurs noms en celui de consuls, car la chartre constitutive de la foire Saint-Luc dit qu'elle fut accordée à la demande de ces magistrats, et le diplôme de confirmation de 1311 nous apprend qu'il y en avait trois : leurs noms

(1) Pièce n° 19.

(2) Pièce n° 5.

(3) Pièce n° 20.

(4) Pièce n° 21.

(5) Pièce n° 22. Ce document est très-curieux, parcequ'il renferme les noms des principaux seigneurs et des supérieurs des établissements religieux et des communautés du pays.

(6) Pièce n° 23.

(7) Pièce n° 24.

(8) Pièce n° 25.

(9) Pièce n° 12. Les draps se vendaient principalement en Afrique, dans la régence d'Alger.

y sont rapportés. Les officiers royaux de Villefranche étaient le viguier, ou vicaire du souverain en Conflent, le bailli de Villefranche, le juge de la cour royale, les huissiers (*sagiones*) ; la police de la ville était exercée par les *clavares*, et les impôts perçus par les *mostassafs* (de l'arabe *mock'liped*, collecteur d'impôts).

Je termine cette série de documents inédits en relatant sommairement le détail du recueil joint au cartulaire pour en extraire ce que je crois pouvoir nommer la coutume de Villefranche, telle que l'approuva le roi Pierre d'Aragon (1). La cour de Conflent, qui n'était, malgré ce nom pompeux, composée que d'un juge, jouissait des attributions les plus étendues ; elle servait fréquemment d'intermédiaire entre les paysans et les seigneurs ; elle avait la juridiction des crimes et délits commis sur les chemins ; décidait sans appel pour le prix et le poids des viandes de boucherie (2), la pêche et la chasse (3), les questions de cours d'eaux et d'arrosage. Mais je dois rappeler en finissant que la ville de Villefranche était presque entièrement indépendante de la cour, dont la juridiction s'étendait sur trente-et-un fiefs, plus sur ceux des abbayes de Saint-Martin du Canigou, de Saint-Michel de Cucha, de la Grasse et du prieuré de Cornella (4) : dans presque tous, la cour exerçait la justice criminelle, la haute justice civile, pouvait exiger les droits d'host et de chevauchée et envoyer ses huissiers. La forme habituellement suivie pour les procès était très-simple : après la présentation de la plainte, le juge accordait le délai le plus bref à l'inculpé pour fournir ses exceptions, puis le procès s'engageait. Le plaignant avait deux délais pour produire, l'adversaire trois pour répondre, puis chacun pouvait répliquer une fois ; un autre délai aux parties pour articuler les faits, trois à chacune pour prouver et fournir des témoignages ; puis on présentait les conclusions, et la cour jugeait ; elle pouvait encore accorder de nouveaux délais en cas de grand éloignement pour produire les preuves, mais en cela le juge devait agir avec les plus grandes précautions.

(1) Voici le titre de cet appendice : « Hoc est translatum bene et fideliter scriptum a quodam libro reperto in curia regia Villafranchæ Confluentis. Quiquidem liber vocatur vulgariter stillorum. In quoquidem libro quedam capitula stilli seu observancie contineri videntur, confirmata seu autorizata per illustrem dominum Petrum Aragonum regem. »

(2) La cour fixait le minimum et le maximum du prix.

(3) La chasse était défendue dans le Conflent depuis Pâques jusqu'à la Saint-Michel, et la pêche depuis la Saint-Michel jusqu'à Pâques, sous peine de cent sols d'amende.

(4) Pour l'histoire des abbayes de ce pays, voir notre travail : *Établissements monastiques du Roussillon*. In-8°. Paris, Aubry, 1857.

Voici le sommaire des articles :

- I. De litteris mandatorum seu faticharum in aliena jurisdictione.
- II. De firmando jure super defidamentis militum.
- III. Juridictio curie inter dominos et eorum universitates.
- IV. Curia regia restituit animalia deperdita.
- V. Curia regia punit omnes delinquentes in publicis itineribus.
- VI. De precio imponendo carnibus et de pena carnificum.
- VII. Prohibitio revendendi bladum in vicaria.
- VIII. Prohibitiones piscandi et venandi et pena offendentium.
- IX. Pena frangentis rivos.
- X. Juridictio curie in extraneis officialibus.
- XI. De receptatoribus bajulorum.
- XII. Si per aliquos dominos delati remissio petatur.
- XIII. Qualiter sagiones dicte curie in locis alienis debita exequuntur.
- XIV. Qualiter inquirat curia in aliena jurisdictione.
- XV. Forma ordinaria procedendi in litibus et causis curie.
- XVI. De feriis concedendis ob necessitatem hominum.
- XVII. De feriis ob reverenciam sanctorum.
- XVIII. De diversitate dietarum in curia tenendarum inter quoscumque litigantes.
- XIX. De judicio ab extraneis solvendo in prima querimonia.
- XX. Cause quibus non fit querimonia.
- XXI. Perempta prima instancia in termino solvitur justicia.
- XXII. Expense litium in curia non solvuntur.
- XXIII. Libellus non offertur in parvis causis.
- XXIV. De quibus justicia non persolvitur.
- XXV. Injuste conquerens justitiam solvit.
- XXVI. De justicia ab extraneis persolvenda.
- XXVII. De executione contra extraneos ferracerios faciendos.
- XXVIII. De injunctionibus et mandatis curie sub pena tericis et de eorum executionibus.
- XXIX. De salario officialium decidentium extra villam.
- XXX. Salarium scriptoris circa littera justicie. (Pour lettres émanant de la cour, 4 deniers; pour lettres royales à enregistrer, 12 den.; pour lettres de viguier à enregistrer, 4 den.)
- XXXI. Salarium scriptoris curie ordinaciones distributionis.

- XXXII. De salario scriptoris in copia processa. (2 sols par page de 29 lignes.)  
XXXIII. Privilegium hominum regiorum.  
XXXIV. Juridictio in prelatiis et religiosis.  
XXXV. De scrutinio pro bannitiis faciendis.  
XXXVI. De salario cancellarii et a quibus non persolvitur.  
XXXVII. Si fit querimonia in censibus.  
XXXVIII. Justicia per censuales non solvitur.  
XXXIX. De justicia per regios homines persolvenda et de pignoribus distrahendis.  
XL. De distractione bonorum immobilium.  
XLI. De privilegio aliquorum creditorum.  
XLII. De salario officialium inquirentium extra villam.  
XLIII. Forma procedendi contra delatos.  
XLIV. Salarium sagionum delatos capientium extra villam.  
XLV. De successione impuberum morientium.  
XLVI. Curia regia compellit ceteras curias recedere captos suos.  
XLVII. De supplenda negligencia dominorum in danda licencia syndicatus.  
XLVIII. De pene contumacie in non veniendo.

Quelques chapitres, d'une écriture datant du quatorzième siècle seulement, portent en titre :

- De justicia solvenda curie in causis et litigiis ordinariis.  
Casus in quibus fit executio per curiam sine querimonia.  
Taxa in decretis judicum. (Le juge touchait 3 sols pour les affaires de moins de 1,000 sols; 5 sols pour celles de 1,000 à 5,000 sols; 10 sols pour celles au-dessus.)  
Salarium testium pro inquisitionibus curie venientium.  
Terminus officialibus statutus ad respondendum requisitionibus.

Voici maintenant la copie du premier document de ce cartulaire et le sommaire détaillé des vingt-quatre autres.

I. Legis divine sanctionem roboratum scimus quod donacio que non vi vel metu fuerit extorta a.... quolibet utriusque sexus quod profectam vim et inviolatam omnino contineat, sed precipue qua principalis mens annuit perferciorem et robustiorem auctoritatem et validitatem ei adprobat judicialis lex. Quam ob rem, ego Guillelmus Raymundus nutu divino Cerdanie comes, episcopi Artalli consillio monitus, in presencia Enrricii et Raymundi Arnaldi de Sono et Raymundi Guillelmi de Eveig atque Gaucerani Mironis de Pinoso, scilicet

Bernardi Arnaldi de Foliano et Petri Berengarii atque Arnalli Olibe et Petri Guillelmi abbatis Sancti Michaelis opitulante Christo hediffyco *villam liberam*. Igitur donator sum per hanc scripturam mee donationis spontanee dono prenominate ville libere et vobis Johanni Rayvayro et Gerallo et Eirallo et Uguoni et aliis hominibus eidem ville famulantibus et famulandis et ibidem morantibus et morandis et qui in eadem venere venturique sunt cujuscumque sint ordinis ut jure libertatis omnis careat servitute postquam ibi adstabunt, et vice duorum trium ve annorum si michi vel alicui successorum meorum opus fuerit auxilium secundum vestram voluntatem faciatis quantum vobis placuerit. Et dono prelibate ville libere atque ibi stantibus et standis forum ut fiant in ea nunc et semper dum aliquis homo in illa permanserit. Et insuper in predictorum omnium que circumstantium presencia dono predictae ville et omnibus in ea venientibus atque venturis presentibusque futuris quantum in meo honore de Sancti Martini Castro usque ad volonem Sancti Felicis excepto fore exii nec modo nec in antea aliquo loco liceat mercatum de fine in finem nisi in dicta villa. Concedit etiamque preterea Artallus dei gratia episcopus, me rogante, ville franche ecclesia ibi fiat sub jussione alme Dei genitricis Marie Corneliane inperpetuum. Hoc donum prefatum predictae ville anneo usque in seculi hujus finem mansurum. Si quis deinceps huic donationi violator temere extiterit aut invasione iram Dei incurrat ejusdemque Genitricis omniumque sanctorum et gladio feriat anathematis et confirmante predicto episcopo a consortis Dei sit excommunicatus et cum Juda traditore sciat se concremandus ignibus eternis. Acta donacio v<sup>o</sup> idarum aprilis, anno XV<sup>o</sup> Philippi regis. Guillelmus Raymundi gratia Dei comes. Guillelmus Jordanis. Sigillum Bernardi Guillelmi qui hec laudamus et firmamus et testes firmare precipimus. + Artilli episcopi. Sigillum Enrrici. S. Raymundi Arnalli. S.,... Guillelmi. S. Gaucerani Mironis. S. Bernardi Arnalli. S. Petri Berengarii. S. Arnalli Olibe. S. Petri Guillelmi abbatis. S. Petri Elenensis episcopi. S. + Raymundi comitis. + Udalgarus Elnensis.... Bernardus scripsit.

II. Pierre, roi d'Aragon, se rendant aux prières des prud'hommes et des habitants de Villefranche, les décharge à perpétuité du droit dit *exorquia* (1), moyennant une somme de mille sols barcelonais. Donné à Villefranche, le 13 des ides de septembre 1207. Témoins: Garcias Romei; Artallus de Alagone; Guillelmus de Podio; Guill. de

(1) Droit de succession exercé par le seigneur à l'égard de celui qui mourait sans postérité.



Acalano ; Hug. de Turre Rubea ; Hug. de Mata Plana ; Dalmacius de S. Martino ; Petrus Ausonensis sacrista ; Bernardus Amalgus ; Guill. Durfortis ; Petrus, abbas.

III. Le même, pour reconnaître le constant dévouement desdits à son service, place tous leurs biens sous la sauvegarde de la paix et trêve jurée par lui et par ses barons ; leur permet de posséder librement leurs biens quels qu'ils soient ; de se faire payer de leurs débiteurs de toute condition ; d'invoquer pour ces deux chefs l'appui des officiers royaux ; de ne pas être poursuivis ni attaqués par leurs débiteurs s'ils en blessaient quelques-uns ; leur concède également à perpétuité les pacage, droits de bestiaux et d'étables francs, avec le droit d'attaquer en dommages ceux qui les inquiéteraient à ce sujet, de saisir leurs biens, si le bailli royal ne leur rendait entièrement justice sous quinzaine. Le tout sous amende de 1,000 sols d'or contre celui qui contreviendrait à ce. A Perpignan, le 6 des kalendes de mars 1210, par la main de Colombet, notaire. Témoins : Nuno Sanchius ; Hug, comes Empuriarum ; B. Fulconis de Cardona ; G. de Cervaria ; G. de Montecarno ; Guill. de Castro Novo ; Guill. de Crexello ; Dalm. de Crexello ; A. de Fuxano ; Ass. de Gudal ; Mart. de Caneto ; P. de Eril.

IV. Nuno Sanche, seigneur de Roussillon, Vallespir, Conflent et Cerdagne, donne à perpétuité aux habitants de Villefranche le droit (*pravam consuetudinem*) d'aubaine, moyennant une somme de 1,200 sols melgoriens. — A Villefranche, 11 des kalendes de mars 1235. Témoins : G. de Aniorto ; G. de Paracols ; Gauc. de Pinos ; Gauc. de Urgel ; O. de Corbons ; P. Ferrandi ; R. Catelli ; F. Folzer, par la main de Jean, notaire.

V. Jacques, roi d'Aragon, remet aux habitants de Villefranche les droits d'*exorquia*, *cugucia* et *intestia* ; leur permet de plaider de dix jours en dix jours, suivant la coutume de Barcelone ; de saisir les biens de leurs débiteurs demeurant hors de la ville ; de les forcer à payer après trois sommations faites devant le viguier ; de tenir à la Saint-Martin d'hiver une foire de dix jours. — A Perpignan ; le 8 des ides de janvier 1242. Témoins : Rogerus, comes Fuxi ; P. de Montcada ; G. de Ententza ; B. Hugo de Serra Longa ; Gauc. de Pinos.

VI. Le même cède auxdits le notariat (*scribaniam*) de leur ville et du comté de Conflent, moyennant une rente de 600 sols melgoriens ; dans le cas où lesdits n'accepteraient pas, le notariat passerait aux mêmes conditions à Ferrarius de Mayel et à Vitalis de Matamala. A Perpignan, nones de janvier 1253. Témoins : G. Hugo de Serra Longa ; Sanchius de Ancillone ; O. de Focibus ; Poncius de Verneto ; G. de Crexello.

VII. Le même confirme la charte n° V. — Perpignan, 3 des nones de janvier 1263.

VIII. Le même ordonne la construction de trois ponts sur la Tet, à Villefranche, le mauvais état de ceux existants ayant déjà causé la mort de plusieurs hommes; charge les abbés de Cucha, du Canigou et le prieur de Cornella et deux prud'hommes de Villefranche de surveiller les travaux, auxquels seront tenus tous les gens du Conflent; exige que tous étrangers traversant la ville paient 2 deniers chaque fois, à dater de la Saint-Michel et pendant trois ans. — A Ilerde, 5 des ides de septembre 1269.

IX. Accord entre ledit roi et la communauté de Villefranche, au sujet des droits *de feudis, foris capis, acquisitionibus seu vendicationibus alodiorum*. — A Barcelone, 14 des kalendes d'août 1264. Témoins : Gauc. de Pinos; G. de Rochafolio; G. de Caneto; Garcia Ortitus d'Azagra; A. de Leez.

X. Le même concède auxdits gens du bailliage de Villefranche de fixer leur part par sol et livre dans toutes contributions, aides, quêtes et taxes. — A Perpignan, 16 des kalendes d'octobre 1265. Témoins : P. de Montcada; R. de Urgio; G. de Pinos; H. de Cervillione; G. de Castro Novo.

XI. Jacques, infant d'Aragon, héritier de Majorque, du Roussillon, etc., déclare que, pour tout crime commis dans le Conflent touchant aux biens meubles ou immeubles des personnes et non découvert dans le délai de dix jours depuis le moment du crime, les gens du lieu où il aura été commis seront responsables jusqu'à concurrence de la somme déclarée sous la foi du serment par le volé, sans compter les dommages et intérêts évalués par deux jurés du lieu, le tout payable dans un mois à partir des dix jours susdits. Il en serait de même si le coupable découvert se trouvait insolvable. — A Perpignan, aux kalendes de février 1269. Témoins : Ermeng. de Urgio; A. Juays; Eymericus de Pulcro Vicino; Sanchius Jordani; Arn. de Lupiano; P. de Calidis, notaire.

XII. Le même confirme la précédente concession de pâture et pavage, se réservant ceux des garrigues des châteaux de Salces et de Tautavel; — les chartes n° V et VI; — décide que nul ne pourra débiter de vin au détail à Villefranche ni de draps; — que chaque année le bailli choisira trois jurés de ladite ville qui seront dénommés rec-teurs ou conciliateurs, et connaîtront de toutes les affaires municipales, comme cela se pratique à Perpignan. — A Perpignan, aux kalendes de février 1269. Témoins : Erm. de Urgio; A. Juays; Em. de Pulcro Vicino, et autres susdits.

XIII. Jacques, roi d'Aragon, donne auxdits leur *crida* moyennant 500 sols de Barcelone et 10 sols de rente. — A Valence, le 5 des ides de mars 1270. Témoins : Blaschus de Alagone; Guill. de Angularia; Gauc. de Pinos; P. de Villamo; Berengarius; A. de Angularia.

XIV. Le même accorde que si lesdits ou leurs successeurs ont à se plaindre de quelque décision royale, ils aient un mois pour en appeler, pendant lequel la décision demeurera suspendue. — A Valence, même date. Témoins : F. Sancii; G. de Pinos; P. de Muncada; G. de Angularia; G. de Alcalano.

XV. Le même confirme la charte n° V. Même date, mêmes témoins que la charte n° XIII.

XVI. Le même concède à perpétuité à la communauté de Villefranche le droit de faire prêter serment aux viguier, bailli et juge, dans la principale église de la ville, le jour de Saint-Jean-Baptiste. Même date et mêmes témoins que le n° XIV.

XVII. Le même accorde auxdits de ne pouvoir être cités hors de leur ville que par mandement spécial du roi. — Même date et mêmes témoins.

XVIII. Le même défend à tout étranger de vendre du vin à Villefranche de la Toussaint à la Saint-Jean de juin. — A Perpignan, le 15 des kalendes de février 1276. Témoins : Geof. de Rocabertino; G. de Casto Novo; G. de Caneto; G. de Pavo, vicarius Rossilionis; Berengarius Surdus.

XIX. Le même confirme tous les privilèges précédents et ajoute que quiconque sera détenu à Villefranche ne paiera rien pour sa garde, à moins qu'il n'y ait contre lui condamnation *de jure vel per comparitionem*. Mêmes date et témoins.

XX. Le même concède, à la demande des consuls et de la communauté de Villefranche, une foire de quinze jours, à dater de la fête de saint Luc, pendant lesquels les droits de douane seront abaissés de 2 sols et 12 deniers par chariot, promet la sauvegarde à l'aller et au retour, sauf *de gravibus criminibus*. — A Perpignan, ides de mars 1302. Témoins : nobles G. de Pinos; P. de Fonolieto; B. de Caldiis; J. de Maredine; B. de Ulmis; Arnaldus Bajulus et J. Cacellus, judices regii.

XXI. Le même confirme les privilèges et immunités municipales de Villefranche. — A Perpignan, 2 des kalendes d'octobre 1302.

XXII. Le même affranchit du droit dit *bovalicum* tous les habitants, nobles, ecclésiastiques et non nobles du Roussillon, Cerdagne, Conflent, Vallespir, Villefranche, vallée de Pratz, et d'établir à la place la gabelle. Fait au château de Perpignan, en la chambre du roi, le 17 des kalendes d'octobre 1309.

XXIII. Confirmation des privilèges de Villefranche par l'infant Sanche, héritier de Mayorque. — A Perpignan, 4 des nones d'octobre 1306. Témoins : P. de Fenoulieto; R. de Caneto; B. de Ulmis; G. de Alayo; R. de Calafeyl; G. de Vilalonga.

XXIV. Sanche, roi de Mayorque, confirme lesdits privilèges entre les mains de P. Rippe, G. Morgat et J. Truytres, consuls de Villefranche, *quod est hæc villa constructa in loco alto et sterili.* — A Perpignan, le 8 des kalendes de février 1311. Témoins : P. de Fenoulieto; P. Gaucerandi de Pinoso; G. de Gardia; P. de Pulcro Castro; B. de Podio, milites; D. de Pontonibus, regius doctor, A. Travarii, judices regii, Arnaldus de Codaletto.

XXV. Nouvelle confirmation du même, notamment à l'égard de la charte n° XVI. — Au château de Perpignan, le 8 des kalendes d'octobre 1311. Mêmes témoins qu'au n° XXI.

Edouard de BARTHÉLEMY.  
Membre titulaire résident.

---

FOUILLES DE LOISIA (JURA).

*Rapport à Son Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique.*

Monsieur le Ministre,

Conformément à vos instructions du 13 septembre dernier, concernant la continuation des fouilles archéologiques commencées par M. Désiré Monnier à Loisia, je me suis rendu immédiatement chez ce savant pour lui communiquer la lettre que Votre Excellence m'avait fait l'honneur de m'adresser, et lui demander l'autorisation de me servir de ses notes et la nomenclature de ses découvertes. Ma première démarche n'ayant pu aboutir à cause de l'état de sa santé (il était complètement paralysé du côté gauche et avait presque perdu l'usage de la parole), je me suis vu forcé d'attendre jusqu'au mois d'octobre, époque à laquelle il m'a confié la somme restée disponible sur celle de quatre cents francs qui lui avait été allouée, et les notes et indications nécessaires pour poursuivre les travaux commencés par lui. C'est vers la fin d'octobre que je me suis rendu pour la première fois à Loisia, où j'ai fait commencer les travaux, interrompus depuis à plusieurs reprises par suite de l'état de la température et aujourd'hui complètement terminés.

En exécution des ordres de Votre Excellence, je ne me suis pas écarté du *Murger de la Sarrazine*, et j'ai concentré d'abord le travail des six ouvriers que j'ai employés pendant toute la durée des fouilles sur un petit murger, complètement inexploré par M. Monnier (voy. e, f, g, h, 5<sup>e</sup> feuille) (1), qui mesurait vers son milieu 2 mètres 50 centimètres de hauteur et que j'ai fait enlever presque en entier par couches successives, en commençant par le dessus et en continuant jusqu'à la rencontre de l'argile qui forme le sol.

Les travaux exécutés pendant dix jours sous ma direction en cet endroit n'ont amené aucune découverte digne d'intérêt. Quelques fondations de murs, une petite quantité de morceaux de béton, ou, dans certains compartiments, quelques dalles plates, appelées *laves* dans le pays, et formant un pavage inégal et grossier, telle était la base du petit murger que j'ai mis à nu. Les fondations que j'ai rencontrées dans le courant de cette opération étaient toutes bâties en

(1) Les dessins auxquels renvoie M. Junca sont conservés au ministère dans la Bibliothèque des Sociétés savantes, où chacun pourra les consulter.

(Note de la commission de rédaction.)

pierres du pays, moyen appareil, mêlées parfois de morceaux de tuf empruntés par les constructeurs aux grottes de Gigny, qui sont voisines.

En faisant opérer les fouilles et en observant le travail des ouvriers, j'ai remarqué que les dalles ou le béton, servant de *stratum* à l'édifice, étaient immédiatement recouverts de fragments de tuileaux formant une épaisseur moyenne de trente centimètres, et que tous les objets trouvés, clous à tête plate, morceaux de verre ou de poterie, monnaies, etc., étaient renfermés dans cette épaisseur. Je me crois autorisé à en induire que l'effondrement du toit, du moins en ce qui concerne le petit murger, a eu lieu à la suite d'un incendie, dont les traces étaient du reste très-nettement indiquées à certaines places par des cendres et des carbonisations, que la pioche des ouvriers, le vent et la pluie ont fait disparaître complètement depuis. Deux morceaux de poteries, dont la courbe est très-sensiblement déformée par un enfoncement produit par le ramollissement de la matière à l'action d'une température très-élevée, semblent venir à l'appui de mon assertion.

J'ai fait pratiquer en plusieurs endroits, à quelques mètres du *Murger de la Sarrazine*, des trous de sonde (voy. MMM, 5<sup>e</sup> feuille) qui m'ont tous fourni le même renseignement, à savoir que les champs environnants sont garnis, à soixante centimètres de profondeur, d'une couche épaisse de débris de tuileaux romains, en tout semblable à celle qui se trouve sous le *Murger de la Sarrazine*, ce qui du reste m'a été confirmé par tous les laboureurs auxquels les champs environnants appartiennent.

J'ai fait aussi reprendre la suite des travaux commencés par M. Monnier au grand murger (voy. a, b, c, d, 5<sup>e</sup> feuille), spécialement autour du point X, où a été trouvée la figure d'Epona. Un des propriétaires du grand murger, possesseur de la partie a, a', b, b', a refusé de laisser continuer les recherches sur sa portion, alléguant que les fouilles précédentes avaient rempli ses prés de pierres et lui avaient fait le plus grand tort. J'ai donc laissé de côté ce coin de murger et j'ai ramené les travaux à l'emplacement i, j, k, l (voy. 5<sup>e</sup> feuille), où je n'ai trouvé que des tests de vases grossiers. J'ai fait aussi examiner avec soin la partie d, n, o, p, q, qui, outre un grand nombre d'ossements de chevaux et autres animaux, renfermait une anse de vase en bronze (voy. 1<sup>re</sup> feuille, fig. 4), recouvert de la patine antique, et (vers le point O, 5<sup>e</sup> feuille) une plaque en cuivre, percée de trous, dont j'envoie à Votre Excellence le fac-simile grandeur naturelle (voy. 3<sup>e</sup> feuille), ne pouvant expliquer l'usage auquel elle a pu servir.

Voici la liste des objets trouvés sur l'emplacement du petit murger : — ossements des espèces chevaline, bovine, ovine et porcine; — un fragment de vase grossier, en terre jaune, mesurant 65 centimètres de hauteur, sur 30 centimètres de largeur, cassé irrégulièrement, et dont la courbe correspond à celle des amphores.

Une centaine de tests de vases, en terre très-grossière et de couleur jaune ou noire.

Plusieurs fragments de poteries fines et vernies, en terre rouge. (Voy. 1<sup>re</sup> feuille, fig. 1, 2, 3, 6, 7.)

Plusieurs morceaux de vitrifications vertes et blanches, enchâssées dans une matière rouge et transparente. (Voy. 1<sup>re</sup> feuille, fig. 8.)

Une bague en bronze sur le chaton de laquelle on lit le mot SVAVIS (*Suavis*). (Voy. 1<sup>re</sup> feuille, fig. 5.)

Un fer de lance ou de hallebarde, couvert d'une couche épaisse de rouille. (Voy. 2<sup>e</sup> feuille, fig. 1.)

Un bracelet en fer, ayant la forme d'un serpent enroulé. (Voy. 2<sup>e</sup> feuille, fig. 4.)

Cinquante-cinq clous en fer, à tête plate, de différentes hauteurs, dont le plus grand mesure 0<sup>m</sup> 176. (Voy. 2<sup>e</sup> feuille, fig. 2.)

Un clou en fer, auquel est rivée une chaînette également en fer. (Voy. 2<sup>e</sup> feuille, fig. 3.)

Une tuile romaine entière, ayant la forme d'un trapèze, dont la hauteur mesure 0<sup>m</sup> 435, la grande base 0<sup>m</sup> 337, la petite 0<sup>m</sup> 224, les deux rebords 0<sup>m</sup> 055 de hauteur, et l'épaisseur 0<sup>m</sup> 022.

Une monnaie, moyen bronze, dont un des bords, usé sur une meule, portant à la face : *Imp. Alexander, Pius Augustus*, et au revers : *Providentia, S. C.*

Une autre monnaie, moyen bronze, bien conservée, patine antique, portant à la face : *Antoninus aug. p. f. p. p.*, et au revers une figure debout tenant une patère et sacrifiant devant un autel.

Deux monnaies, petit bronze, très-frustes, paraissant appartenir au Bas-Empire auxquelles il est impossible d'assigner une date certaine.

Ces quatre monnaies, ainsi que la bague et l'anse de bronze, sont restées entre les mains du sieur Micholet, auquel appartiennent le petit murger et la partie du champ où a été trouvée la statuette d'Épona. Le même individu détient un cul de lampe en bronze, dont la description a déjà dû être transmise à Votre Excellence par M. Désiré Monnier, et les monnaies suivantes en argent : un Alexandre Sévère, trois Gordien III, un Philippe père, et un Trajan Dèce.

Bien que je n'aie rien découvert de concluant au *Murger de la*

*Sarrazine*, cependant je suis porté à croire que cet emplacement fut occupé par un vaste et unique bâtiment, autant qu'il est possible de juger par les fondations mises à nu et par leur parallélisme, que ce bâtiment était un haras, qu'à l'intérieur existait un *sacrarium* dédié à la déesse Epona, et qu'enfin cet édifice a été détruit par un incendie à l'époque de l'invasion barbare. Depuis ce temps, le sol a été souvent retourné ; les plus grosses pierres de l'édifice ont été employées à la construction du village et les petites rejetées en tas ont formé le murger, qui a pris postérieurement, probablement à l'époque des croisades, le nom de *Murger de la Sarrazine*. Ce dernier nom est évidemment de formation relativement récente ; car l'amas de pierres portant ce nom est enclavé dans un climat nommé le *Busc* ou *Busco de Mâr*, dénomination bien antérieure. *Buscus*, dit Du Cange, comme *boscus*, veut dire petit bois, broussailles ; *march*, dit Bullet, signifie cheval, *march*, *mar*, chez les Tartares, *marach*, *mar*, en teuton, *maar*, en suédois, etc. Le nom du climat en question signifierait donc *le bois du cheval* ou *des chevaux* ; ce qui du reste n'est pas impossible, puisque le climat voisin, appelé la *Malatière*, dénomination tirant son origine d'une maladrerie établie en cet endroit au moyen âge, est tout entier en bois et n'a jamais pu être aménagé autrement, et que la *Malatière* et le *Murger de la Sarrazine* n'ont pu être détachés qu'au moyen âge du climat connu sous le nom de *Busc de Mar*.

Du reste les dénominations caractéristiques ne manquent pas sur le territoire de Loisia : le *Diévan*, *Chaux-Belin*, *Combe de Mar*, faisant face au *Busc de Mar*, *Belle-Combe*, la *Doie du Suran*, le *Champ-du-Pommier*, et enfin à un kilomètre de Loisia, le village de *Charnay* (*Carnacum*, *Karnac*, *Karneieux*, en breton). Les monuments antiques ou plutôt gaulois n'y font point non plus défaut. La *Ville-Carrée*, sur le territoire de Loisia, contient un grand nombre d'ouvrages appelés mardelles ou margelles par les archéologues. Il y a cinquante ans, tous les habitants du village venaient encore en cet endroit s'approvisionner de vieilles ferrailles destinées à la forge, et moi-même, en soulevant quelques pierres, j'y ai trouvé deux morceaux de fer, dont j'ai dessiné le fac-simile (voy. 4<sup>e</sup> feuille, fig. 1, 2). Ces mardelles sont très-rapprochées les unes des autres. Outre ces ouvrages, j'ai observé des deux côtés de la route de Loisia à Cressia, sur l'espace d'environ trois kilomètres, un nombre extraordinaire de champs circulaires, de 20 à 25 mètres de diamètre, creusés très-profondément dans un sol rocailleux, en forme de tronc de cône renversé. et



disposés symétriquement. Ces champs s'appellent les *Chardonnières* et les *Combettes*. Je suppose qu'ils ont dû servir de demeures aux ancêtres des gens de Loisia.

Tous les auteurs s'accordent à dire que les Galls avaient le même genre d'habitations que les Germains. Or les bas-reliefs de la colonne Antonine à Rome nous apprennent que les Germains habitaient des huttes cylindriques, et en coupole, couvertes de chaume et reliées de cercles faits de cordes ou d'écorces tordues. Les *Combettes* de Loisia me semblent avoir donné asile à des huttes de cette espèce. La tradition affirme, du reste, qu'à une époque très-reculée, Loisia était précisément situé sur l'emplacement de la *Ville-Carrée* et des *Combettes*, emplacement qui est certainement plus favorable au séjour de l'homme que celui du village actuel exposé au vent du nord.

Je termine, Monsieur le Ministre, ce rapport trop prolix en réclamant votre indulgence pour mon peu d'habileté dans un genre de travaux que j'essais pour la première fois et pour les dessins très-grossiers que je joins à ma lettre pour aider à son intelligence. Je suis d'avis que le plus mauvais dessin du monde est toujours préférable à l'explication la plus détaillée.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Ministre, de Votre Excellence le très-humble et très-obéissant serviteur.

J.-M. JUNCA,

ancien élève de l'École des Chartes, archiviste du département du Jura.

Lons-le-Saulnier, 7 décembre 1861.

La *Revue des Sociétés savantes* a déjà eu plusieurs fois l'occasion de mentionner la découverte faite à Loisia, en 1860, d'une statuette de la déesse Epona, ainsi que le don fait par M. Prosper Dupré de ce précieux monument au cabinet des médailles et antiques de la Bibliothèque impériale. C'est, comme on le sait, cette découverte qui a motivé les fouilles faites sur l'emplacement de cette trouvaille par MM. D. Mounier et Junca, grâce à la subvention accordée par S. Exc. le Ministre de l'instruction publique sur la demande de la section d'archéologie. (Arrêté du 22 février 1861.)

On peut voir sur ce sujet dans la *Revue des Sociétés savantes*, année 1861, tome VI, p. 8 et 700, comptes rendus des séances des 19 novembre 1860 et 15 avril 1861, tome VII, compte rendu de la séance du 15 avril 1862, au même tome, p. 151, le *Rapport* de M. D. Monnier sur les premières opérations exécutées à Loisia; enfin, dans ce même tome, p. 137, un *Rapport* de M. Chabouillet sur les *Mémoires de l'Académie de Besançon, séance publique du 27 août 1860*, dans lequel est analysée une *Notice* de M. Monnier sur le *sacellum d'Epona, avec figure*. La *Revue des Sociétés savantes* publiera prochainement un *Mémoire* sur la statuette équestre d'Epona, ainsi que sur d'autres monuments relatifs à cette divinité.

(Note de la commission de rédaction.)

INSCRIPTIONS ROMAINES DU PONT-DE-LA-BAUME.

*Lettre à Son Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique.*

Monsieur le Ministre,

Dans sa session de juin dernier, le Comité des monuments historiques voulut bien me charger d'aller prendre un estampage d'une *inscription romaine découverte récemment sur la commune du Pont-de-Labaume, dans les environs de Valence*, et qui avait été signalée par les journaux de la localité.

Je profitai des loisirs de mes vacances de septembre pour remplir la mission qui m'était confiée. Arrivé à Valence, j'appris qu'il n'y avait dans cet arrondissement, et même dans tout le département de la Drôme, aucune commune qui portât le nom de *Pont-de-la-Baume*: celle dont la dénomination s'en rapproche le plus est la commune de la Baume-Cornilliane, ou encore la Baume-sur-Véore, canton de Chabeuil. Mais dans l'une et l'autre de ces localités il n'existait aucune inscription, aucun fragment d'antiquité ayant pu donner lieu au rapport qui avait éveillé l'attention du Comité.

Ma course de ce côté se trouvant sans résultat, il me vint à l'esprit de pousser jusqu'au Pont-de-la-Baume (1), commune de Niaigles, à 90 kilomètres environ de Valence, dans les montagnes de l'intérieur de l'Ardèche. J'avais entendu parler de la découverte faite en cet endroit d'un monument romain qui, selon toute probabilité, était celui-là même qui m'était signalé dans la lettre de Votre Excellence.

J'aperçus en effet, à l'entrée du village du Pont-de-la-Baume, une colonne antique en grès tendre nommé dans le pays pierre de *Lautaret*, dressée sur un piédestal de fraîche construction et surmontée d'une petite croix en fonte. D'après les renseignements qui m'ont été fournis sur les lieux, cette colonne aurait été trouvée quelques mois auparavant, tout près de là, dans un champ appartenant au sieur Soboul, contigu à la route impériale n° 102; elle était debout, enfouie à 1 mètre 50 centimètres de profondeur, dans une position un peu inclinée par suite du tassement des terres; son état de conservation était surprenant pour une nature de pierre aussi friable. Mais, en sortant du sol, elle tomba entre les mains d'un maçon du village,

(1) Pont-de-Labeaume, commune de Niegles, canton de Thueyts, arrondissement de Largentière (Ardèche). L'orthographe du *Dictionnaire des Postes* est Pont-de-Labeaume. Cassini et Faujas de Saint-Fond écrivent La Baume.

qui, sur l'heure, se mit à la partager par le milieu pour y tailler un linteau de porte ou un bossoir de fenêtre. Déjà il avait creusé dans toute la longueur une rainure large et profonde de 0 mètre 08 centimètres à 0 mètre 09 centimètres. Le ciseau avait entamé plusieurs parties de l'inscription ; il ne restait plus qu'à faire jouer les coins et le maillet, lorsque survint fort à propos pour arrêter cet acte de vandalisme un homme intelligent, M. Croizier, qui, à la seule vue des lettres apparentes de l'inscription, devinant l'intérêt historique qui s'attachait à cette pierre, proposa au maçon de la céder moyennant quelque argent, et en obtint sans peine la remise. C'est lui encore qui, par une noble et généreuse pensée, voulant conserver ce monument à la localité où il a été découvert et qui l'avait possédé durant tant de siècles, et en même temps le mettre à l'abri des outrages et des mutilations, l'a doté d'un piédestal à ses frais, et placé sous la sauvegarde de la croix, destination pieuse qui n'altère en rien son antique signification, qui la rend au contraire plus éloquente et plus expressive !

La colonne mesure 1 mètre 60 centimètres en circonférence et 1 mètre 85 centimètres en hauteur à partir du socle, qui présente 0 mètre 40 centimètres d'élévation et 0 mètre 51 centimètres de côté. L'inscription, comme l'avait pressenti M. Léon Rénier, indique une borne milliaire ; elle se compose de sept lignes d'inégale longueur : les caractères en sont creusés profondément, mais ils manquent de régularité et de symétrie et accusent déjà une époque de décadence. Je crois pouvoir restituer cette inscription comme il suit :

IMPCAES.  
VAL CONSTANTINO  
IO NO CAESARI DIVI CONstantini  
AVG FILIO  
BONO REI  
PVBLICE  
NATO

Une cassure ancienne de la pierre a emporté deux lettres dans la première et la seconde ligne, et le ciseau du maçon a récemment détruit le commencement et la fin de la troisième qui se rejoignaient sur le derrière de la colonne. Les deux premiers mots de cette ligne me semblent susceptibles d'une double interprétation : je lis *junIORi* ou *pio, Nobili CAESARI* ou *NOstro CAESARI*, l'une et l'autre leçon pouvant être justifiées par de nombreux exemples d'inscriptions analogues ou de médailles concernant le même prince.

C'est au César Val. Constantin le jeune, fils du grand Constantin, qu'était dédié notre monument, et c'est sur le bord de la voie romaine conduisant d'*Alba-Augusta* au pays des Arvernes qu'on l'avait érigée. Cette voie, au sortir de la ville d'*Alba*, débouchait dans la vallée de *Lussas*, traversait le bois de *Mias*, et, après avoir franchi les dernières croupes des monts du Coyron, laissait à droite, sur le plateau qui couronne les rochers de Jastres (*Rancus de Jastrias*), un camp ou station romaine dont il reste encore des ruines considérables que les habitants de la contrée désignent communément sous ce nom significatif : *Les grandes murailles*; elle redescendait le versant nord de la montagne en formant ces lacets fameux appelés pendant tout le moyen âge, comme de nos jours, l'Echelette (*Eschaleta*); elle traversait ensuite la rivière d'Ardèche, nommée alors : *Hentica*, sur un pont que nous trouvons mentionné dans les plus anciens titres (douzième et treizième siècle) : *Ad pontem Albenaci*, et atteignait enfin *Albenates*, l'un des *vici* les plus importants des Helviens, bâti, non pas sur l'emplacement occupé aujourd'hui par la ville moderne d'Aubenas, mais au bord même de la rivière, dans un quartier de la plaine où l'on trouve beaucoup de débris d'antiquités. D'*Albenates*, la route, remontant la vallée supérieure de l'Ardèche, cette vallée si luxuriante de végétation, si riche en fait de sites gracieux et pittoresques, se maintenait sur la rive droite jusqu'en face du village de Niaigles (*Nidi aquilæ*). Là, elle franchissait la rivière sur un pont qui a pris, dans la suite des âges, le nom de Pont de la Baume à cause de la curieuse grotte basaltique que l'on remarque à droite de ses abords; elle se détournait dans la vallée de Montpezat, s'élevait sur le flanc de la montagne volcanique du Pal, où l'on découvre encore ses vestiges, connus sous le nom de *Chemin de César*, traversait les plateaux ardues des Vélaunes pour aboutir enfin à *Augustonemetum* des Arvernes.

Le monument du Pont-de-la-Baume était placé là comme pour marquer le changement de direction du chemin. La voie romaine semblait avoir trouvé ses Colonnes d'Hercule en face de cette immense chaussée basaltique qui, en cet endroit, s'élève comme un rempart haut de plus de 10 mètres, pour fermer en quelque sorte l'entrée de la vallée. C'est à ce point en effet que se sont rencontrés les trois grands courants de laves partis du cratère des volcans de Jaujac, de la Gravenne et de Nérac, et ces torrents de laves enflammées, en se refroidissant, ont formé la chaussée du Pont-de-la-Baume, que Faujas de Saint-Fond cite avec raison comme l'une des plus imposantes et des plus curieuses qui existent, tant par la va-

riété de configuration et d'arrangement des prismes que par la grandeur et l'ensemble de leur masse.

J'avais atteint le but fixé d'avance par la demande du Comité, et il ne me restait plus qu'à transmettre à Votre Excellence les estampages de l'inscription que réclamait la section d'archéologie. Mais cette excursion avait donné déjà des résultats si satisfaisants que je me sentis poussé à la poursuivre dans la direction diamétralement opposée.

Un doute avait traversé mon esprit. Il me semblait que la voie romaine, arrivée à *Albenates*, devait se bifurquer et former deux embranchements, dont l'un se dirigeait, par la vallée inférieure de l'Ardèche, directement sur *Ucetium*, afin de mettre cette cité en communication avec *Alba-Augusta*. Ce simple soupçon n'a pas tardé à faire place à une entière certitude. Je me suis convaincu que c'est le tracé même de cette route qu'avait emprunté, au moyen âge, le vieux chemin de Vallon ou de Barjac à Aubenas; qu'elle suivait le cours de l'Ardèche jusqu'à Salavas, passant par Saint-Sernin, Vogué, Saint-Maurice, Pradons, Ruons et Vallon, et que de Salavas elle tendait presque en droite ligne vers Barjac. Les explorations auxquelles je me suis livré m'ont révélé partout ses traces, et ont amené d'autres découvertes des plus intéressantes.

Ainsi, entre Saint-Sernin et le village de Vogué, parmi les ruines d'une petite chapelle construite sur le bord de la route, j'ai trouvé un petit autel surmonté d'une patère sans inscription ni emblème et un cippe funéraire de 0 mètre 90 centimètres de hauteur sur 0 mètre 45 centimètre de largeur, avec l'inscription suivante, dont la première ligne ne se lit plus par suite des mutilations que la pierre a subies :

D M  
T. MARCE  
LLINE  
MARRA  
FILIA  
POSIT.

C'est au bord du même chemin, au delà du village de Saint-Maurice, qu'on exhuma du sol, il y a un certain nombre d'années, un magnifique sarcophage en marbre blanc, orné d'un bas-relief à sujets historiques ou symboliques, qui a été transféré depuis au musée du palais Saint-Pierre à Lyon, où il figure parmi les plus curieux objets de cette riche collection d'antiques sous le n° 764.

Un peu plus loin, entre le château de la Borie de Balazuc et le village de Pradons, je rencontrai une colonne milliaire engagée dans un bloc de maçonnerie formant une espèce de piédestal ou base circulaire ; l'extrémité seule de la colonne était saillante d'environ 0 mètre 30 centimètres, servant de support à une croix en pierre. Je fis démolir une partie de cette grossière enveloppe, afin de pouvoir relever l'inscription. Le temps l'avait tellement oblitérée que l'œil ne distinguait plus aucun caractère ; on sentait seulement sous la main l'empreinte des lettres, redevenues assez visible sur l'estampage. Voici cette inscription :

IMPTITG  
AELIOHA  
DRAÑO  
NINOA/G  
PIOPPTRB  
POTVII  
COSIII  
MPXX

L'état de dégradation du monument ne permet pas d'affirmer d'une manière positive que le chiffre XX soit le chiffre réel de la distance gravée primitivement sur la borne. L'usure a pu faire disparaître ou un X ou le chiffre des unités complémentaires. Ce qui est certain, c'est que le nombre de milles indiqué ici n'était pas inférieur à XX : cela résulte non-seulement de la distance connue qui sépare ce lieu, soit d'*Albenates*, point de départ de l'embranchement, soit d'*Alba-Augusta*, mais encore de la comparaison avec la colonne milliaire que je découvris plus loin, à Salavas, et qui marque *au moins* XXX milles, tandis que la distance entre ce village et celui de Pradons est au plus de 12 kilomètres.

Cette seconde colonne se trouve, comme la précédente, plantée sur le bord de la voie, près de l'ancien cimetière de Salavas : elle est tronquée, et son inscription a aussi beaucoup souffert. A l'aide de l'estampage, j'ai pu lire :

ANONIN  
AVGPIO  
PPTRBOT  
VICOSIII  
MPXXX

A six kilomètres de là, près du couvent de la Sainte-Famille de

Vagnas, au-dessus de la route départementale n° 1 de Serrières à Barjac, j'aperçus une nouvelle borne milliaire placée dans les mêmes conditions que les deux autres, c'est-à-dire formant piédestal à une petite croix rurale, et debout sur le bord de la voie, qui se prolonge dans l'enclos du couvent, et qu'on a eu l'heureuse inspiration de respecter. Le couvent lui-même occupe l'emplacement d'une fabrique de poterie romaine: en creusant les fondations, on y a découvert le four du figulin contenant encore de nombreux débris et quelques échantillons de vases entiers de diverse grandeur et de diverse forme, qui ont été malheureusement brisés par la pioche des travailleurs.

L'inscription que portait cette colonne a été si maltraitée par la vétusté et par la main des hommes que j'ai eu beaucoup de peine à en obtenir un estampage: le chiffre milliaire a complètement disparu, et les autres parties, quoique bien altérées sur la pierre, peuvent être restituées ainsi :

IMPTAEL  
HADRIA  
NOANTO  
NINOAVG  
PIOFFTRB  
POT VII

Nous retrouvons donc la voie romaine d'*Alba* à *Ucetium* jalonnée pour ainsi dire dans presque tout son parcours par des monuments antiques: le dernier jalon est cette colonne milliaire de Vagnas, qui s'élevait précisément à l'extrémité du territoire helvien, sur les confins des Arécomiques.

La découverte de ces trois colonnes présente, à mon avis, un intérêt particulier, car il me paraît incontestable qu'elles n'ont pas été déplacées, qu'elles sont debout dans leur position primitive: le signe auguste de la croix les a protégées contre les entreprises du vandalisme et couvertes de son respect et de son inviolabilité. Toutes les trois, je le répète, conservent exactement la même situation, dressées immédiatement sur le bord du chemin, échelonnées du même côté de la voie, c'est-à-dire à droite en suivant la direction du nord au midi; et, chose digne de remarque, sur chacune d'elles l'inscription est placée, non point faisant face à la route, comme les numéros de nos bornes kilométriques, mais dans le sens de la longueur du chemin, deux regardent le nord et une le midi. Cette disposition est-elle fortuite, ou bien avait-elle été calculée d'avance dans un but

déterminé? Se reproduisait-elle pour les autres bornes posées le long de cette route? En a-t-on fait usage dans les grandes voies romaines? C'est là tout autant de problèmes que je n'essayerai pas de résoudre. Je dirai seulement qu'alternées ainsi et faisant face non pas à la route, mais les unes aux voyageurs qui montaient, les autres aux voyageurs qui descendaient, la lecture de ces inscriptions milliaires était, ce semble, rendue beaucoup plus facile parce que le regard les apercevait de plus loin et pouvait les fixer plus longtemps, et que, pour celles qui étaient tournées dans la direction opposée, il suffisait au voyageur, dès qu'il avait dépassé la colonne, d'un simple coup d'œil en arrière pour lire l'inscription, bien qu'il s'en fût éloigné déjà de plusieurs pas. Je n'attache point du reste à cette observation plus d'importance qu'elle en mérite. Je la livre à titre de simple renseignement, avec les détails qui précèdent, aux appréciations si sûres des savants membres du Comité.

Abbé J. ROUCHIER.



NOTE SUR UNE SÉPULTURE ANTIQUE DÉCOUVERTE

A TOUR, PRÈS BAYEUX,

Environ à deux kilomètres de l'église de Tour (canton de Trévières), sur le bord du chemin vicinal reliant la route impériale n° 13 à la route départementale n° 5, se trouvent plusieurs grands herbages connus sous le nom de *La Vignette*, et indiqués sous la même désignation sur la carte de Cassini.

De nombreuses tranchées ayant été pratiquées dans ces herbages afin de les assécher par le drainage, un massif de maçonnerie y fut mis à découvert le 19 février 1861. — Guidés par l'idée toujours fixe chez eux de trouver des trésors, les ouvriers brisèrent ce massif, qui accusa une excavation. L'ayant ouverte avec précaution, ils y découvrirent des ossements humains, au lieu des pièces de monnaie qu'ils cherchaient.

Informé de cette découverte par le propriétaire, M. Jahiet, je m'empressai de me rendre sur les lieux afin de présider à l'ouverture du cercueil.

Voici le résultat de mes observations.

A 1 mètre 50 centimètres de profondeur se trouvait placé horizontalement un cercueil en pierre, dont l'auge, formée d'un seul morceau, avait été taillée dans un bloc de calcaire à polypiers (coral-rag). Le couvercle, composé de pierres plates d'une épaisseur de 0<sup>m</sup> 25, avait une surface brute et paraissait n'avoir jamais été joint avec un ciment quelconque.

Les dimensions du cercueil étaient celles qui suivent :

Longueur du dehors en dehors. . . . .	2 <sup>m</sup> 21 c.
— du dedans en dedans. . . . .	2 05
Largeur à la tête prise extérieurement . . . . .	» 72
— — prise intérieurement. . . . .	» 55
Largeur aux pieds prise extérieurement. . . . .	» 70
— — prise intérieurement. . . . .	» 60
Profondeur du creux . . . . .	» 34

Les ossements que contenait cette sépulture étaient ceux d'un squelette de forte taille, mais leur peu de consistance indiquait qu'ils appartenaient à une époque fort reculée. Je constatai que la

tête était *tournée du côté du nord*, les pieds *regardant le sud*. — On enleva ces débris humains avec précaution, espérant reconstruire, soit dans la région du bassin, soit dans celle des épaules, quelques agrafes, fibules ou objets du même genre. Les recherches furent infructueuses; on ne trouva qu'un vase en terre placé du *côté gauche*, à la hauteur des côtes.

Ce vase, dont je joins le dessin à celui du cercueil, avait 23 centimètres de hauteur. Il était sans anse, de couleur rouge et d'un aspect à peu près semblable à la poterie actuellement en usage dans le pays. Il ne ressemble en rien à la poterie rouge ou noire que nous rencontrons fréquemment et qui est bien connue pour appartenir à l'époque romaine; son aspect semblerait accuser une date postérieure.

Ce vase était brisé par l'éboulement des terres. De plus, comme il avait été lavé par suite de l'invasion des eaux, il m'a été impossible de reconnaître s'il avait renfermé du charbon, matière que l'on rencontre fréquemment en Normandie dans les sépultures du moyen âge.

La pioche des ouvriers n'a point révélé d'autres sépultures du même genre, bien que le terrain ait été creusé en tous sens; mais, à 100 mètres environ de distance de ce cercueil, on a recueilli une certaine quantité de *tuiles convexes* et à *rebords* (*tegulae imbrices*) parfaitement caractérisées, et dont la présence en ce lieu y dénote l'existence d'une habitation romaine ou franco-romaine.

Maintenant, à quelle époque doit-on faire remonter la sépulture que je viens de décrire ?

Avec des observations aussi peu concluantes que celles mentionnées ci-dessus, il serait imprudent de répondre d'une manière affirmative; je me hasarderai cependant à dire que je serais assez porté à lui assigner pour date la période franco-romaine ou mérovingienne.

Voici sur quoi je baserais cette supposition.

1° Sur les fragments de tuiles et de briques recueillis dans le voisinage, et dont la présence indique en ce lieu une habitation romaine ou franco-romaine.

2° Sur la forme quasi-carrée du cercueil. Les cercueils d'une époque postérieure, principalement des treizième et quatorzième siècles, accusent généralement une notable différence entre la largeur de la tête et celle des pieds.

3° Sur la forme du vase, qui, sans être bien caractéristique, offre cependant une certaine similitude avec celles des vases publiés par M. l'abbé Cochet, et attribués par ce savant archéologue à l'époque franque et mérovingienne ;

4° Enfin sur l'orientation du mort, inhumé du nord au sud, orientation qui, sans être une donnée bien positive, fait croire à une origine païenne, et permet de penser qu'il peut exister un rapport entre le propriétaire du cercueil et l'un des habitants de la *villa* voisine, dont les tuiles et les briques recueillies constatent l'existence à une époque rapprochée de l'occupation romaine.

Il est bon d'ajouter encore que nul document, nulle tradition, n'indiquent qu'il ait jamais existé au moyen âge aucune église ou léproserie dans ce lieu.

L'hypothèse d'une origine reculée serait d'autant plus admissible que le village de Tour est une localité fort ancienne. On y a trouvé des médailles romaines de divers règnes, et recueilli aussi une belle pièce d'or mérovingienne que j'ai eu occasion de voir et de pouvoir étudier.

Bayeux, le 26 février 1861.

Georges VILLERS,

Membre de la Société des antiquaires de Normandie,  
secrétaire général de la Société d'agriculture, sciences,  
arts et belles-lettres de Bayeux.

---

CLEF EN FER FORGÉ, DITE DE SAINT PIERRE, CONSERVÉE DANS L'ÉGLISE DE SAINT-PÉ (HAUTES-PYRÉNÉES).

Si l'on en croit la tradition populaire longtemps vivace en Bigorre et en Béarn, la clef de fer vénérée autrefois dans l'église abbatiale des bénédictins de Saint-Pé de Génères a été forgée avec l'un des anneaux de la chaîne qui retenait l'apôtre saint Pierre aux murs de sa prison.

Sa présence dans l'église de Saint-Pé est expliquée diversement.

Selon les uns, un cardinal l'aurait envoyée aux moines bénédictins, comme souvenir de l'accueil qui lui avait été fait à l'abbaye ou en mémoire d'un service reçu ; — d'autres prétendent qu'un abbé de Saint-Pé la rapporta de Rome à une époque où plusieurs clefs semblables furent confectionnées avec des fragments de la chaîne qui attire les fidèles dans l'église *San Pietro in Vincoli*.

On ne sait pas l'âge de cette clef.

Le panneton est percé d'une croix qui semble purement décorative, et qui n'offre par sa forme aucun caractère qu'on puisse rapporter à une période positive de l'art. La poignée, au lieu d'être terminée en anneau, consiste en une rondelle percée d'un trou au milieu ; la tige est comme une tringle équarrie.

La barbarie du travail est frappante ; l'art n'a rien à revendiquer dans cette œuvre grossière d'un vulgaire forgeron : aussi me paraît-il impossible d'établir sur des motifs plausibles l'ancienneté qu'on lui attribue. Quant à la chaîne, elle est évidemment moderne.

Cette clef possédait autrefois de grandes vertus curatives reconnues par toutes les populations de la plaine et de la montagne, à trente lieues au moins autour de l'abbaye. De nos jours, la ferveur des pèlerins est bien moindre ; cependant, le jour de la fête patronale, la clef est portée processionnellement par les rues de la ville, et elle reste exposée pendant plusieurs jours à la vénération des fidèles. Les Béarnais, j'ai pu le constater, sont plus dévots à cette relique que leurs voisins du Bigorre.

Je ne rapporterai pas les légendes miraculeuses que récitent les vieilles femmes, en égrenant le maïs pendant les soirs d'hiver, touchant les guérisons obtenues par l'apposition de la clef de saint Pierre sur les personnes des deux sexes et même sur les animaux atteints d'hydrophobie ; les miracles, hélas ! ne se renouvellent plus au dix-

neuvième siècle, même dans cette région où la superstition a poussé des racines si profondes : il n'existe plus qu'un témoignage, un seul, — un ex-voto important, suspendu depuis près de deux siècles au fond de l'abside romane de l'église abbatiale.

Vers la fin du dix-septième siècle, plusieurs personnes attachées à la maison du marquis d'Angosse, l'un des notables habitants de la ville de Saint-Pé, furent mordues par un chien enragé. Elles allaient succomber lorsqu'elles eurent recours à l'apposition de la clef de saint Pierre. — Les deux fils du marquis furent sauvés ; le chien de la maison le fut également ; seul (c'est la tradition locale qui l'affirme) un domestique, qui avait repoussé le contact de la relique, mourut après d'horribles souffrances. Pour consacrer le souvenir de ce miracle opéré en sa faveur, le marquis d'Angosse fit peindre un tableau que les iconoclastes de 1793 ont respecté, et qui reste aujourd'hui, comme je l'ai dit plus haut, la seule preuve de l'action miraculeuse de la clef de saint Pierre.

Ce tableau, magnifiquement encadré de boiseries sculptées, est haut de 3<sup>m</sup> 50 et large de 2<sup>m</sup>, 90. Les personnages sont de grandeur naturelle.

La composition est double. Dans la scène principale, Jésus-Christ remet à saint Pierre la *clef* du paradis. Agenouillé devant le Sauveur qui lève le bras droit en redressant l'index vers le ciel, le chef des apôtres s'incline en portant la main droite sur son cœur ; derrière eux, les onze autres apôtres sont groupés dans des attitudes diverses. L'autre scène se passe au fond sur la droite, dans la demi-teinte des derniers plans. La silhouette de l'abbaye de Saint-Pé se profile sur le ciel. Un moine bénédictin revêtu d'une étole rouge présente la clef au marquis d'Angosse et à sa femme. Le marquis est vêtu d'un habit jaune avec nœuds de rubans rouges sur l'épaule droite ; grande perruque, talons rouges. La femme, agenouillée près de son mari, est d'un âge avancé ; sa tête est couverte par une cornette ou guimpe blanche avec voile et capuchon noirs. A leur droite, deux jeunes garçons de douze à quinze ans, l'un vu de dos et l'autre de profil, sont agenouillés devant le bénédictin. Un chien rôde entre eux.

Cette grande machine, peuplée de dix-huit personnages, est ainsi signée : *F. Fayet invenit et pinxit*, Tolosa. 1681.

Cette peinture, qui n'est point dépourvue de mérite, n'est pas une œuvre absolument originale. On peut reconnaître les emprunts faits aux maîtres illustres du dix-septième siècle. Le dessin est faible, mais le coloris a de la finesse. Le peintre était certainement un des

bons artistes nomades de son époque, et ils sont nombreux dans le Languedoc et la Gascogne ces peintres qui brosaient en quelques semaines d'énormes toiles commandées par les riches monastères de ces provinces méridionales.

Saint-Pé, septembre 1860,

ANATOLE DAUVERGNE,  
Membre non résidant du Comité.

TEMPLE D'AUGUSTE ET DE LIVIE, A VIENNE.

Une découverte qui se rattache au temple d'Auguste et de Livie à Vienne a été faite il y a quelques semaines.

Déjà, à diverses reprises, la rencontre d'un dallage monumental dans les caves des maisons situées vis-à-vis l'entrée du temple (côté est de la place de Notre-Dame de la Vie) et au delà de ces maisons (sur la place Neuve) avait révélé l'existence d'une place antique devant le monument romain. Mais quelles étaient l'étendue, la disposition, les conditions de décoration de cette place : rien n'était encore venu le faire connaître. On vient de découvrir à l'angle des rues de la Chaîne et des Clercs, à 30 mètres au N.-E. du temple, parallèlement à sa façade, et à 11 mètres en saillie sur cette façade, un soubassement de grand appareil avec base et corniche ornées de moulures de la meilleure époque. A 14 mètres de son point de départ au nord, il fait retour d'angle à l'ouest de manière à regarder le côté nord du temple. Ses proportions sont d'un peu plus d'un quart plus petites que celles du stylobate du temple.

Je ne saurais comprendre ce que ce soubassement pourrait avoir été, si ce n'est le support de la tête d'un des portiques qui décoraient le péribole de l'édifice sacré. Ce portique avait donc 14 mètres de large. Son éloignement du temple était de 15 mètres 1/2. Les exigences de la symétrie ne permettant pas de supposer que la même disposition ne fût pas exactement répétée de l'autre côté, l'on se trouve amené à admettre, le temple ayant lui-même une largeur de 14 mètres, que la place avait, y compris les portiques, 74 mètres de large.

Attenant au bout nord du soubassement était une issue de la place, issue décorée d'une manière grandiose, à en juger par la base d'une colonne engagée d'un module à peu près égal à celui des colonnes du temple. Précisément à cause de la richesse de sa décoration, on est en droit de penser que cette issue était placée de manière à ne pas offenser la régularité du lieu à l'ornement duquel elle contribuait. Si l'on suppose, ce qui n'a rien d'in vraisemblable, qu'elle occupait le milieu de la longueur de la place, la distance de cette issue au fond du portique qui devait régner derrière le temple comme il régnait sur les côtés étant d'environ 60 mètres, l'on arrive à donner à la place une longueur approximative de 120 mètres,

c'est-à-dire, comme au forum de Pompéïa et à celui de la Maison Carrée de Nîmes, à peu près quatre fois la longueur du temple.

Qu'on se figure donc une place dallée de la forme d'un carré long, d'orient en occident; à l'extrémité occidentale, un portique faisant retour de chaque côté jusque vers la moitié de la longueur de la place, percée en cet endroit d'une issue monumentale, et le temple d'Auguste et de Livie isolé au milieu de l'aire circonscrite de trois côtés par les portiques, et du quatrième, c'est-à-dire par devant, par deux marches pour descendre sur l'autre partie de la place d'un niveau inférieur. Cette dernière partie était-elle comme l'autre accompagnée de portiques; était-elle entourée d'édifices, d'une basilique, d'un prétoire, d'un hôtel du trésor, d'offices de tabellions et de banquiers, de boutiques d'objets de luxe: c'est ce que sans doute il faudra se résoudre à ignorer aussi longtemps que quelque nouvelle fouille n'en dévoilera pas la connaissance.

Du côté où le soubassement joignait l'issue dont il a été question, existe une retraite qui n'est autre chose qu'une nécessité de symétrie destinée à faire saillir en avant-corps la tête du portique et à répéter à l'un des bouts l'angle de retour du bout opposé. Au milieu de l'intervalle de l'un à l'autre de ces deux angles était un escalier de 10 pieds de large pour monter au portique, dont le sol devait être au niveau de la base des colonnes qui le soutenaient. Du côté où le portique regardait la face nord du temple, le soubassement, au lieu d'être en grand appareil, était simplement en moellons, et avait été pourvu d'un revêtement de pierre, dont l'épaisseur se trouve indiquée par un intervalle de 25 centimètres laissé libre entre le mur et le bord du dallage de la place. Ce dallage présente le long du mur dont il s'agit une rigole taillée en rond pour recevoir l'égout du toit du portique.

Je ne crois pas qu'une fouille plus importante ait été faite à Vienne depuis celle qui, donnant raison aux savantes conjectures de feu M. Delorme, faisait connaître il y a quelques années la véritable destination du monument romain appelé l'*Aiguille*, en exhumant dans presque toute sa longueur la *spina* sur laquelle elle repose et les fondations d'un cirque, dont elle marquait le milieu.

ALLMER,

Correspondant du Ministère de l'instruction publique,  
pour les travaux historiques.

---



INSCRIPTION MÉTRIQUE DU TOMBEAU DE SAINT EUTROPE, A ORANGE.

M. Deloye, conservateur de la bibliothèque et du musée Calvet, correspondant à Avignon, a envoyé au Ministre un estampage de l'inscription métrique du tombeau de saint Eutrope, évêque d'Orange, mort vers la fin du cinquième siècle. Voici la notice qui accompagne cet envoi.

« Cette inscription se compose de lettres capitales mélangées d'onciales et souvent conjointes, d'une hauteur moyenne de 0<sup>m</sup>,04 ; elle est gravée sur plusieurs fragments d'une table de marbre blanc, qui a dû servir de couvercle à un tombeau païen. La longueur totale de ces fragments réunis est d'environ 1,40 ; mais elle devait être plus considérable, car il en manque vers le milieu. Le côté gauche, qui est complet, a 0<sup>m</sup>,66 de largeur.

« Cette table a été retournée pour être appropriée à sa seconde destination. Elle offre, en effet, sur la tranche antérieure un bas-relief à l'envers, représentant une cérémonie funèbre, où figurent divers personnages qui portent ou entourent le corps d'un mort, puis des chiens et des chevaux, le tout entre la tête radiée d'Apollon et celle de Diane, qui en occupent les deux extrémités.

« L'inscription était disposée sur deux colonnes. Il ne reste de la seconde que de courts lambeaux sans suite, qui ont été rapprochés au hasard et dont il est impossible de tirer aucun parti ; la première seule est assez complète pour présenter un sens, encore faut-il en suppléer près d'un tiers.

« C'est ce que j'ai tenté de faire dans la transcription suivante, où les lettres et les mots restitués sont mis soigneusement entre crochets :

EVTROPIVM HIC, X̄PE, TVVM, VIRTUTE PROBATVM,  
CORPORE COMPLEXVM, NOBILIS VRNA TEGIT.  
QV̄ Q̄AQ̄A CREBRIS OSTENTET MAXIM [A SIGNIS]  
PANDIRE, SED TVMOLO CARMINE PAVCA [NOTO]  
NON EQVIDEM DVBIA, S[ED G]ESTA INS[IGNIA SCRIBO]  
HAVSIT QVAE POP[VLI VIS]VS [ARAVSICANI].  
CVMQVE FORET SVBLIM[E DECVS MVNDI IPSE MERENDVS]  
ELEGIT X̄PM QVAERERE ME[NTE SVA].  
HVIC VICTVS TENVIS, ET DV[RVS STRAMINE LECTVS];  
ET VESTIS TEGIMEN HISP[IDAE ERAT TVNICAE].

« La suite de ces distiques, dont on retrouve à peine quelques mots, occupait l'autre colonne.

« En reproduisant la copie précédente, que j'avais prise sur l'original, j'aurais voulu noter toutes les abréviations et les lettres conjointes. Mais le mauvais état de l'estampage ne me permet pas de le faire avec assez de certitude. Le papier que j'avais à ma disposition, étant sans consistance, a mal gardé l'empreinte des lettres, dont je n'avais pu fixer les contours faute de m'être pourvu de mine de plomb. Je le regrette d'autant plus que l'inscription eût peut-être paru digne d'être publiée en *fac-simile*, à la fois comme monument historique et comme specimen paléographique. J'en ai du moins reproduit l'orthographe, qui révèle déjà certaines habitudes de l'époque mérovingienne. On remarquera dans l'estampage la forme bizarre de quelques lettres, notamment celle du Q, qui est semblable à l'ω, quand il n'est pas minuscule.

« Les Bollandistes avaient donné (1), en l'empruntant à un manuscrit du surintendant Fouquet, un fragment de la Vie de saint Eutrope écrite par l'évêque Vérus, son successeur, fragment que M. Varin a eu la bonne fortune de pouvoir compléter dans le *Bulletin des Comités historiques* (2), d'après un manuscrit de la bibliothèque de Chartres.

« Tout porte à croire que l'inscription métrique composée à la louange du bienheureux Eutrope est l'œuvre du même Vérus, qui l'aura fait graver sur son tombeau pour honorer la mémoire de ce saint patron de la ville d'Orange.

« La Vie publiée par M. Varin nous fait connaître que saint Eutrope fut enseveli, au milieu des lamentations de tout le peuple, dans la basilique de Saint-Julien, martyr d'Antioche, que lui-même, à la suite d'une révélation, avait fait construire sur la montagne (3) où avait dû être primitivement la ville celtique. Les miracles qui ne tardèrent pas à s'opérer sur son tombeau, et dont il est question dans la Vie écrite par Vérus (4), aussi bien que dans l'inscription tumulaire, furent sans doute cause que l'église échangea son vocable contre celui du nouveau saint, honoré dès lors d'un culte particulier.

« L'église de Saint-Eutrope occupait la partie méridionale de la colline qui domine la ville, au quartier dit de la *Vignasse*. Bien qu'il

(1) *Acta sanctorum*, 27 mai, tome V, page 699 de l'édition de La Hays, ou tome VI, page 45 et 46 de celle de Venise.

(2) Tome I, 1849, *Histoire*, pages 51-64.

(3) *Ibid.*, page 63.

(4) *Ibid.*, page 64.

n'en reste plus vestige depuis plusieurs siècles, les Orangeois ont la dévoute coutume de se rendre processionnellement (1), une fois par an, sur le lieu même où elle était bâtie et où furent découverts les débris du tombeau. La découverte de ces débris fut faite en 1801 par un maçon occupé à extraire les pierres des substructions de l'édifice ruiné. Ces précieux fragments, ainsi remis au jour, auraient infailliblement péri s'ils n'avaient été recueillis par M. de Champié, ancien président du tribunal d'Orange, qui les a réunis dans son jardin avec d'autres morceaux d'antiquité (2).

« On vient de voir qu'un heureux hasard avait fourni le complément de la Vie de saint Eutrope ; espérons qu'il en sera de même un jour de son inscription tumulaire, surtout si des fouilles sont dirigées sur l'emplacement de l'antique basilique.

« La destruction de ce temple vénéré fut au moins commencée par les huguenots en 1561. Voici, en effet, ce que raconte sous cette date un historien protestant presque contemporain : « ... Les catholiques commencent de craindre, et les protestants de s'enhardir. Ceux-ci brisent, fracassent et font voler en éclats toutes les statues de quelque divinité de bois et de pierre, de Notre Dame, des saints, des saintes qu'ils rencontrent eslevées ès coins et ès carré-fourts des rues de la ville. Les églises Saint-Jean, Saint-Eutrope, des Cordeliers, des Nonains furent les objets de leur furie, qui leur fit mettre en pièces, deschirer, où bruler toutes les images, les reliquaires, les croix, les crucifix, les autels, en faire des feux de joye en divers lieux : rien n'est laissé d'entier par ces abbateurs d'images, tout passe par la mesme rigueur, et l'église des Cordeliers voit sa nef réduite en cendres par le feu qu'ils avaient mis à sa grande porte, qui s'y print et attacha (3). »

(1) Au quinzième siècle on portait les reliques de saint Eutrope à cette procession, comme le prouve le récit suivant, que Joseph de la Pise met sous la date de 1469 : « Le défunt prince Louis de Châlon avait laissé un fils naturel surnommé le Bastard d'Orange, seigneur gentil au possible, mais remuant et grand dépencier. Il avait reçu quelque mescontentement de l'évesque : il s'eschappe si avant que de mettre les mains sur lui, sans respect de sa dignité. Son insolence le porte à une impiété plus grande : un jour de grande solennité, comme les prestres portoient en procession les reliques de saint Eutrope, il se jette soudainement sur eux et les emporte par violence, sans les avoir depuis voulu rendre qu'on ne lui eût fourni de l'argent. » (*Tableau de l'Histoire des prince et principauté d'Orange*, etc. La Haye, 1634, in-fol. page 132.)

(2) Indépendamment de ces antiquités, M. de Champié possède un beau médaillier, composé presque exclusivement de pièces romaines trouvées dans la contrée.

(3) La Pise, *Tableau de l'histoire d'Orange*, page 286.

« Nous apprenons du même auteur que l'année suivante les protestants pillèrent le trésor de Notre-Dame d'Orange, et qu'ensuite, réunis en conseil général dans cette cathédrale, ils conclurent de *prendre les chefs de saint Eutrope et saint Florens et les autres pièces d'argenterie qui restaient*, et députèrent P. de Chabert et P. de la Baume *pour les aller débiter à Lyon* (1).

« Si, après de telles dévastations, qui ont privé la ville d'Orange de tant de trésors archéologiques, les murs de la basilique de Saint-Eutrope étaient encore debout au siècle suivant, Maurice de Nassau dut en achever la démolition lorsque, bouleversant le sol de la montagne, il y assit sa redoutable citadelle, dont plus d'un monument antique fit les frais et qui, bien qu'une des plus fortes de l'Europe, n'eut qu'une existence éphémère.

« Suivant le témoignage d'Henri Suarez, rapporté par les Bollandistes, on aurait lu sur le linteau sacré ou l'architrave de la porte de l'église, *ipsi sacro superliminari insculpta*, l'inscription : GAVDENTIVS ET PALLADIVS FRATRI INNOCENTISSIMO FECERVNT, inscription qui est aujourd'hui au musée Calvet et dont j'ai adressé un estampage au Comité. On en avait induit que la basilique avait été construite par Gaudentius et Palladius, prétendus frères de saint Eutrope. Mais la fin du précieux document publié par M. Varin rend cette supposition impossible, puisque on y lit : « Ad basilicam Sancti Juliani quam ipse beatus Eutropius, ammonitus revelatione, construxit (2). »

DELOYE,

Correspondant à Avignon.

(1) *Ibid.*, pages 291 et 292.

(2) *Bulletin des Comités*, tome 1, *Histoire*, 1849, page 63.

# NOTICES

SUR LES

## OUVRAGES PUBLIÉS EN PROVINCE

OU RELATIFS A LA PROVINCE.

---

ÉTUDES HISTORIQUES ET CRITIQUES SUR LE BAS-LIMOUSIN,

par M. de Larouverade, conseiller honoraire à la cour impériale de Bordeaux. Tulle, 1860, 1861, in-8°.

On m'a renvoyé pour vous en rendre compte ces études, qui se rattachent par l'analogie du sujet au *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*. La première étude : *les barbares en Aquitaine*, se divise en deux parties. Dans l'une, l'auteur a pour but d'établir « que les Goths, maîtres de l'Aquitaine pendant plus d'un siècle, furent législateurs aussi bien que conquérants, et que ce dernier titre, sous lequel ils sont plus généralement connus, ne constitue que la moindre de leurs gloires. » Il insiste donc sur le caractère des lois wisigothes, moins étudiées que les autres législations barbares, et qui cependant offrent des traits caractéristiques dignes d'intérêt. Ainsi, suivant M. de Larouverade (et nous lui laissons la responsabilité de cette assertion, qui nous paraît trop absolue), « le code wisigoth est la seule des législations barbares qui donne des règles de procédure, et il les donne claires, simples, faciles à saisir. » L'auteur examine successivement les lois sur le mariage, les donations, les successions, les lois pénales, etc. La deuxième partie traite *Du gouvernement des barbares*. La hiérarchie des fonctionnaires, le rôle des évêques, le caractère des divers impôts, y sont étudiés et définis.

Dans sa deuxième étude, intitulée : *Siècles mérovingiens*, l'auteur entre dans des développements très-étendus sur la topographie de la ville d'Uzerche. Il refuse d'y reconnaître l'ancien *Uxellodunum* ; mais

il n'adopte pas non plus la solution proposée dans la *Revue des Sociétés savantes*, et appuyée d'assez nombreuses adhésions, d'après laquelle le bourg de Lusech répondrait à la plupart des conditions requises pour représenter le célèbre *oppidum* gaulois. Il s'occupe ensuite de Rorice, premier bienfaiteur de la ville d'Uzerche, dont il trace la biographie, puis il passe aux origines de Brives et de Tulle. L'histoire de cette dernière ville l'amène à combattre plusieurs opinions de Baluze, ce qui ne l'empêche pas d'applaudir au projet de lui élever une statue au sein de sa ville natale.

C'est par l'expression de ce dernier vœu que se termine un peu brusquement le Mémoire de M. de Larouverade, Mémoire où un certain défaut de proportions dans le plan, un peu de décousu dans la forme, ne doivent pas nous empêcher de reconnaître des recherches consciencieuses, des connaissances positives et une source d'informations précieuses pour cette partie de l'ancienne Gaule, qui aura sa place dans le grand travail entrepris sur nos antiquités nationales.

E.-J.-B. RATHERY,  
Membre du Comité.

---

LA LIGUE EN NORMANDIE, 1588-1594, par M. le vicomte *Robert d'Estaintot*, 1 vol, in-8°, Paris, Aubry, 1861.

La Ligue a commencé en Normandie au lendemain du meurtre des Guises et Rouen répondit avec empressement aux ordres que le comité de la sainte union transmit à ses habitants. Les efforts du comte de Carrouges, gouverneur royal, furent inutiles; la ville tomba le 5 février au pouvoir du parti ligueur, à la suite de la journée dite des Barricades, et des réjouissances bruyantes signalèrent « la saisie de la ville à l'Union, » Carrouges fut expulsé, et toute la province suivit l'exemple donné par la capitale. Le gouvernement royal ne mit pas de retard à la répression; dès le mois d'avril, le duc de Montpensier prenait le commandement des troupes, mais sans pouvoir contre-balancer utilement les progrès du duc de Mayenne. A l'automne, la destinée parut vouloir changer. L'assassinat de Henri III amena une certaine hésitation, et, sans plus attendre, Henri IV entra en Normandie et marcha de victoire en victoire; en huit mois, il accomplit la plus brillante campagne, ayant parcouru et soumis la Touraine, le Maine, une partie de l'Anjou et la basse Normandie presque tout entière. Il avait forcé cinq places fortes. Un tel succès étonnait les contemporains, et le Béarnais disait modestement: « Je vay comme Dieu me conduist, car je ne sçais jamais ce que je doibs faire au bout; cependant mes faits sont des miracles: aussi sont-ils du grand Maître. » Henri IV quitta la Normandie après avoir pris Honfleur, puis marcha sur Paris; au mois de février 1590, le château de Rouen fut pris un moment par une surprise des royalistes, mais retomba presque aussitôt au pouvoir des ligueurs. La guerre continua vivement sur tous les points de la Normandie: le besoin de rassembler des forces sous les murs de Paris amena le dégarnissement de la province et l'affaiblissement momentané du parti royaliste. L'année suivante, le maréchal de Biron vint rétablir les affaires; Villars et Tavannes redoublèrent leurs efforts, mais en vain, et ils virent successivement succomber leur cause à Chartres et à Louviers. Peu de temps après, au siège de Noyon, le vicomte de Tavannes fut pris, et Biron vint investir Rouen, dont le siège fut mené et soutenu vigoureusement de part et d'autre: c'est alors que les ligueurs détruisirent Aumale, Neufchâtel, mais ils furent cependant obligés de se replier vers la Picardie. A Rouen, la situation devenait terrible: la famine s'y faisait sentir, et les habitants se rassemblaient pour

provoquer une soumission, quand les ducs de Mayenne et de Parme parurent en vue du camp royaliste, et forcèrent l'armée à lever le siège, dans l'espérance d'une bataille qui fut vainement attendue. Henri IV reprit alors vivement l'offensive, et la lutte se ralluma avec une ardeur désespérante. Sur ces entrefaites, l'abjuration du roi amena une nouvelle complication dont les hommes sages et modérés se hâtèrent de profiter : la Normandie se soumit après le sacre; Tancarville, où la résistance se prolongea le plus tard, ouvrit ses portes le 8 juin 1594. La Normandie tout entière désormais reconnaissait Henri IV et allait, comme le reste du pays, s'associer aux grandes destinées que son règne devait ouvrir à la France. La lutte avait duré cinq années avec une égale ardeur et un éclat presque égal aussi, les uns défendant l'unité religieuse, les autres la légitimité dynastique et l'indépendance nationale; chacun ayant recours tous les moyens pour faire triompher sa cause, combats, sermons, pamphlets, proclamations, décisions judiciaires.

M. d'Estaintot a tiré un excellent parti de ses patientes recherches, et il serait bien à désirer que dans chaque province il pût se rencontrer un homme qui pût écrire un travail analogue. Nous avons du moins le droit d'espérer que M. d'Estaintot n'arrêtera pas là ses études et continuera ses travaux sur l'histoire de la Normandie.

EDOUARD DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

---



# BIBLIOGRAPHIE

## PROVINCIALE ET ÉTRANGÈRE.

---

- SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE, à Alger. — *Journal des travaux.*  
— *Revue africaine.* 1861-1862, 3 livraisons in-8°.
- Numéro 30.
- Les inscriptions arabes de Tlemcen (15<sup>e</sup> article). — Tombeaux des familles El-Makkari et El-Okbani, par M. *Charles Brosse*, 22 p.
  - Sidi Named ben Mohammed ben Mekkri, 2 p.
  - De la terminologie épigraphique, par M. *A. Berbrugger*, 6 p.
  - De la charrue arabe, par M. *Guin*, 5 p.
  - Archéologie des environs d'Icosium (Alger) (3<sup>e</sup> article), par *A. Berbrugger*, 5 p.
  - Entre Sétif et le Bou-Tabb, par M. *Pelletier*, 9 p.
  - Ambassade marocaine en Espagne au dix-huitième siècle, par M. *Gorguos*, 12 p.
  - Histoire de l'Ouali Sidi Ahmed Et-Tedjani, par M. *L. Arnaud*, 7 p.
  - Chronique, 7 p.
- Numéro 32.
- Une énigme lapidaire, par M. *Berbrugger*, 13 p.
  - Ambassade marocaine en Espagne (2<sup>e</sup> article), par M. *Gorguos*, 7 p.
  - La musique arabe dans ses rapports avec la musique grecque et le chant grégorien (2<sup>e</sup> article), par M. *Daniel Salvador*, 16 p.
  - La canne à sucre et les chérifs du Maroc au seizième siècle, par M. *Berbrugger*, 5 p.
  - Zabouchi et Osman Bey, par M. *E. Féraud*, 9 p.
  - Documents sur Alger à l'époque du Consulat, 8 p.
  - Notice sur les dignités romaines (cinquième siècle de J.-C.), par M. *E. Bache*, 7 p.
  - Le génie du Mont-Dira, par M. *Berbrugger*, 7 p.

— La première proclamation adressée par les Français aux Algériens, communiquée à la Société historique par M. le docteur Leclerc, suivie du texte arabe et de sa traduction, par M. *L.-J. Bresnier*.

— Chronique, 4 p.

Numéro 33.

— Les inscriptions arabes de Tlemcen (17<sup>e</sup> article), par M. *Ch. Broselard*, 13 p.

— Notice archéologique sur Ain-el-Bey (respublica Saddaritanorum), par M. *A. Cherbonneau*, 22 p.

— La musique arabe, etc. (3<sup>e</sup> article), 8 p.

— Notices historiques sur les Mosquées et autres édifices religieux d'Alger (5<sup>e</sup> article), par M. *Albert Devoulx*, 4 p.

— Histoire des derniers Beys de Constantine, etc. (8<sup>e</sup> article), 8 p.

— Missua Curtas (Sidi Daoud en-Nebi), par M. *Berbrugger*, 5 p.

— Chronique, 9 p.

SOCIÉTÉ ARTISTIQUE DES BOUCHES-DU-RHÔNE. — *Tribune artistique et littéraire du Midi*. — Janvier à juin 1862. — In-8<sup>o</sup> de 168 p.

— Janvier. — Les trésors d'art de la Provence exposés à Marseille en 1861 (écoles napolitaine et génoise), par M. *Marius Chaumelin* (6<sup>e</sup> article), 8 p.

— Février. — (Ecole espagnole, suite), 22 p.

— Mars. — (Ecole flamande, suite), 14 p.

— La nouvelle chaire de l'église des Chartreux, par le même, 3 p.

— Avril. — Les trésors d'art de la Provence (suite). (Ecole flamande, suite), 13 p.

— Les marseillais illustres. — Dumarsais. — Sa vie et ses écrits, par M. *F. Tamisier*, 9 p.

— Mai. — Les trésors d'art de la Provence (suite). (Ecole flamande, suite), 13 p.

— Les Marseillais illustres. — Dumarsais (suite), 7 p.

— Juin. — Les trésors d'art de la Provence (suite). (Ecole hollandaise), 13 p.

— Dissertation sur les chants héroïques des Basques, par M. *J.-F. Bladé*, 15 p.

— Le sonnet de Gassion, par M. *Léonce Couture*, 7 p.

— Etrangetés du style de Henri IV, par M. *V. Lespy*, 4 p.

— Notice historique sur la ville de Galan, par M. *A. Curie-Seimbres*, 11 p.

— L'âge des ossements humains reconnu par leur composition chimique, par M. *Sansas*, 3 p.

— Bembo, Ronsard et Gassion, par M. *F. Couaraze de Laa*, 18 p.

Numéro 2.

— De quelques publications nobiliaires, par M. *Ad. Magen*, 17 p.

- Philologie comparée, par M. V. Lespy, 6 p.
- De la prétendue antiquité de Trie, et de quelques erreurs concernant l'histoire de cette ville, par M. Curie-Seimbres, 6 p.
- Encore le sonnet béarnais, par M. V. Lespy, 4 p.
- Coup d'œil sur les archives de l'intendance de Guienne, par M. Ernest Croset, 8 p.

Numéro 3.

- Des causes qui firent passer au pouvoir des rois de France la seigneurie de la ville d'Auch. — Etude sur l'histoire politique de cette ville jusqu'au quatorzième siècle, par M. A. Curie-Seimbres, 14 p.
- Dissertation sur les chants héroïques des Basques (suite), par M. J.-F. Bladé, 8 p.
- Sonnet de l'histoire d'Olhagaray, par M. V. Lespy, 3 p.
- Aventures de Guy du Faur, sire de Pibrac, par M. Jean-Louis, 9 p.
- De l'influence du clergé en France dans l'administration judiciaire et civile, dans l'établissement du christianisme jusqu'à la renaissance, par M. Bechade-Labarthe, 4 p.
- Rues de Paris dont les noms sont empruntés à l'histoire d'Aquitaine, par M. J.-N. Noulet, 4 p.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE, A NANCY. *Mémoires*, seconde série, t. III, 1861, in-8° de 312 p.

- La pierre tombale de Mathias Kilburger, par M. Louis Benoit, 6 p.
- Notice sur quelques graveurs nancéiens du dix-huitième siècle, par M. Beaupré, 71 p.
- Le Westrich, par M. Louis Benoit, 27 p.
- La chapelle centrale de Fénétrange, par *le même*, 57 p.
- Sur quelques méreaux du chapitre de Toul, par M. Aug. Digot, 11 p.
- Dictionnaire géographique de la Meurthe, par M. H. Lepage (suite et fin), 136 p. et une carte.

SOCIÉTÉ LINNÉENNE DE NORMANDIE, à Paris. — *Mémoires*, douzième volume, années 1860-61, in-4° de 177 p.

- Mémoire sur de nombreux ossements de mammifères fossiles de la période géologique dite diluvienne trouvés aux environs de Caen, par M. Eudes-Deslongchamps, 116 p., 12 planches.
- Note sur l'étage Basocien des environs de Mâcon (Saône-et-Loire), par M. de Ferry, 46 p.
- Transformation des étamines en carpelles dans plusieurs espèces de pavot, par M. Morière, 15 p., 2 planches.

MÊME SOCIÉTÉ. — *Bulletin*, tome V, années 1859-60, in-8° de 336 p.

- Etudes sur le colza, par M. Isidore Pierre, 69 p.

- Sur l'origine de l'atmosphère lumineuse de l'étincelle d'induction, par M. du Moncel, 3 p.
  - Observations sur un staphylinide nouveau pour la faune française (*Diglossa mersa*, Halid.), par M. A. Fauvel, 8 p.
  - Note sur les espèces du genre *Trogoplæus*, par M. René de Mathan, 3 p.
  - Note sur deux plantes nouvelles pour la *Flore de Normandie*, par M. Perrier, 3 p.
  - Note sur un corps fossile de forme très-singulière, paraissant être une dent palatine ou une écaille dermique de poisson, par M. Eudes-Deslongchamps, 3 p.
  - Observations concernant quelques gastéropodes fossiles des terrains jurassiques, par le même, 19 p.
  - Note sur une nouvelle coupe générique de gastéropodes fossiles nommée *Eucyclus*, par le même, 11 p.
  - Mémoires sur les fossiles de Montreuil-Bellay, par MM. Hébert et Eug. Eudes-Deslongchamps, 78 p. — Explication des planches.
  - Table de ce Mémoire, 12 p.
  - Empreintes de corps organisés sur une roche cambrienne, par M. de Brébisson, 4 p.
  - Synopsis des espèces normandes du genre *Micropelus*, par M. Fauvel, 20 p.
  - Premier supplément au catalogue des mollusques terrestres et fluviatiles des environs de Caen, par M. de l'Hôpital, 22 p.
  - Catalogue des ouvrages recueillis à la Guyane française par M. Déplanche; par M. Fauvel, 29 p. — Rectifications au catalogue des plantes recueillies à Cayenne, par M. Le Normand, 4 p. — Explication des planches, 1 p.
- Années 1860-61, 186 p.
- Liste des Coléoptères (Staphylinides) nouveaux pour la faune française, par M. Fauvel, 2 p.
  - Note de M. Morière sur ses excursions botaniques en 1860, 11 p.
  - Remarques sur quelques anomalies dans la configuration de plusieurs vertèbres de la plie commune, par M. Eudes-Deslongchamps, 7 p.
  - Sur le Gorille (*Troglodytes Gorilla*, Sav.), par le professeur Owen, traduit par M. Eudes-Deslongchamps. Avertissement, 4 p. — Mémoire de M. Owen, 42 p. — Notes du traducteur et explication des planches, 13 p.
  - Note sur le *Primula variabilis*, par M. Perrier, 7 p. — Remarques de M. de l'Hôpital sur le travail précédent, 1 p.
  - Catalogue des insectes recueillis à la Guyane française par M. Déplanche, deuxième partie, Hémiptères et Lépidoptères, par M. Fauvel, 17 p.
  - Note sur la présence du genre *Pharus* dans le dévonien supérieur du Boulonnais, par M. Eugène Eudes-Deslongchamps, 8 p.

— Compte rendu de l'excursion linnéenne à Littry, par M. *Fauvel*, 7 p.

— Note supplémentaire au catalogue des objets d'histoire naturelle recueillis par M. Déplanche pendant son séjour à la Guyane, par M. *Eudes-Deslongchamps*, 20 p., planches.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE MULHOUSE. *Bulletin*, janvier à juin 1862, in-8°, 286 p.

Février

Rapport présenté par M. *Auguste Dollfus* au nom du comité de mécanique sur l'emploi des graisses d'asphalte de Pechelbronn, 7 p.

— Suite du Mémoire de M. *Château* sur les corps gras, 15 p.

Mars.

Note sur une méthode nouvelle propre à déterminer la nature d'un mélange de principes colorants, par M. le docteur *Frédérich Goppelsræder*, 6 p.

— Tableau résumant les réactions décrites dans le précédent Mémoire.

— Notice sur la fabrication du violet d'aniline, par M. *Albert Schlumberger*. 8 p.

— Suite du Mémoire de M. *Château* sur les corps gras, 8 p.

Juin.

Rapport présenté par M. *J. Delbos*, au nom du comité d'histoire naturelle, sur les puits artésiens du Sahara algérien et sur les collections envoyées à la Société par M. le lieutenant d'artillerie Zichel, directeur des sondages, 19 p.

— Suite du Mémoire de M. *Château* sur les corps gras, 17 p.

# CHRONIQUE.

---

ACADÉMIE DE LÉGISLATION DE TOULOUSE.

*Programme des concours et des sujets de prix (1863-1864).*

**Concours établi par la ville Toulouse en l'honneur de la fête de Cujas.**

*(Délibération du conseil municipal du 13 mai 1835.)*

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour le concours de 1863, le sujet suivant :

« Du consentement des époux au mariage : rechercher quelles « étaient, dans le droit romain et le droit canonique, les causes qui « viciaient ce consentement ; quel est, en cette matière, le système « des principales législations de l'Europe moderne et du Code « Napoléon ; enfin, si le système de ce dernier Code est en tout « point conforme aux principes de la raison et de l'équité naturelle, « s'il devrait être modifié, et quels sont les perfectionnements qu'on « pourrait y introduire. »

Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de cinq cents francs.

Pour le concours de 1864, l'Académie propose le sujet suivant :

« Etude sur la vie et les travaux de Frédéric-Charles de Savigny. »

Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de cinq cents francs.

**Prix du conseil général du département de la Haute-Garonne.**

L'Académie rappelle qu'elle a proposé le sujet suivant pour le concours de 1863 :

« Du prêt en matière civile et commerciale ; du droit de l'Etat « d'intervenir dans la fixation du taux de l'intérêt ; des avantages ou « des inconvénients de cette fixation ; enfin, de la combinaison qui « pourrait le mieux concilier, en cette matière, les données économiques avec le respect de l'équité, de la moralité publique, et « aussi des traditions de la société française. »

Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de cinq cents francs.

Pour le concours de 1864, l'Académie propose le sujet suivant :

« Étude sur les travaux préparatoires du Code civil ; sur la part  
« que le premier Consul prit à sa discussion ; le caractère et la portée  
« des vues qu'il y proposa ou qu'il y défendit, et la trace qu'il y a  
« laissée. »

« *Programme.* L'Académie désire que les concurrents suivent et  
« rappellent, titre par titre, les idées que Napoléon exposa dans les  
« mémorables débats qui préparèrent la rédaction définitive du Code  
« auquel il a donné son nom, en insistant plus particulièrement sur  
« celles qui touchaient à la constitution de la propriété et à l'organi-  
« sation de la famille, en assignant à toutes leur caractère original,  
« et en résumant, au moyen de cette exposition historique, l'opi-  
« nion que le premier Consul s'était faite des conditions et des  
« besoins de la société moderne. »

Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de cinq cents francs.

#### **Concours général.**

L'Académie se réserve de décerner en outre une ou plusieurs médailles d'or, d'une valeur de cent à cinq cents francs, aux travaux les plus remarquables qui pourront lui être adressés par les auteurs sur un sujet de leur choix et se rattachant à une des branches de la science juridique. (Délibération de l'Académie du 19 juin 1861.)

#### **Concours spécial des lauréats universitaires.**

##### *Prix de l'Académie.*

Les licenciés en droit, les aspirans au doctorat, les docteurs, qui depuis *moins de cinq ans* ont obtenu des prix dans les concours pour la licence ou le doctorat dans l'une des Facultés de droit de l'Empire, ou obtenu des distinctions analogues et correspondantes dans les Universités étrangères, sont seuls admis à ce concours.

Les auteurs jouissent de toute liberté pour le choix du genre et du sujet, qui pourra porter sur toutes les branches du droit indistinctement.

L'Académie *présentera*, à la séance de la *Fête de Cujas*, les Mémoires qu'elle aura jugés dignes de cette distinction académique.

Le nombre des présentations n'est pas limité.

L'ordre dans lequel elles seront faites sera réglé d'après la date de la réception des Mémoires.

Une médaille d'or de la valeur de deux cents francs, qui prendra le titre de *prix de l'Académie*, sera décernée, s'il y a lieu, au meilleur des Mémoires reconnus dignes d'être *présentés*. (Délibération de l'Académie du 2 mai 1855.)

**Prix du Ministre de l'instruction publique et des cultes.**

L'Académie décernera une médaille d'or de la valeur de trois cents francs, fondée par Son Exc. M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, à la composition qui sera reconnue la plus remarquable *sous le rapport de la science du droit et par les qualités du style.*

Les Mémoires qui, dans le courant de l'année précédente, ont obtenu, devant l'une des Facultés de droit de l'Empire, le premier prix au concours ouvert entre les aspirants au doctorat et les docteurs, concourent seuls pour le prix du Ministre de l'instruction publique et des cultes. (Arrêté ministériel du 30 mai 1855.)

**Dispositions générales.**

I. Les Mémoires devront être déposés, au plus tard, le 30 avril de l'année pour laquelle le concours est ouvert.

(Les adresser *franco* au Secrétaire perpétuel de l'Académie, rue Croix-Baragnon, 10, à Toulouse.)

II. Les prix seront distribués dans la séance annuelle de la *Fête de Cujas*.

III. Les Mémoires seront écrits en français ou en latin. Ils devront être très-lisibles.

IV. Les Mémoires déposés deviendront la propriété de l'Académie, mais les concurrents pourront toujours s'en faire délivrer une copie à leurs frais.

V. Les enveloppes cachetées, contenant les noms des auteurs, ne seront ouvertes que dans le cas où le Mémoire aura obtenu une distinction.

VI. L'auteur qui livrerait son Mémoire à la publicité avant la séance solennelle perdrait tout droit au prix qu'il aurait obtenu. Cette déchéance ne pourra être opposée aux auteurs des Mémoires qui auront obtenu la première médaille d'or dans les concours des Facultés de droit. Les correspondants de l'Académie sont admis à concourir.

ACADÉMIE D'ARRAS.

*Sujets mis au concours pour 1864.*

**Histoire locale.**

Histoire d'une ville, d'une localité importante, ou de l'un des principaux établissements religieux de l'ancienne province d'Artois.

Médaille d'or de la valeur de 400 francs.

En dehors du concours, l'Académie recevra tous les ouvrages inédits (*Lettres, Sciences et Arts*) qui lui seront adressés.



Toutefois, elle verra avec plaisir les concurrents s'occuper surtout de questions qui intéressent le département du Pas-de-Calais.

Elle affecte une somme de 600 francs pour être distribuée en médailles, dont la valeur pourra varier, à ceux de ces ouvrages qui lui paraîtront dignes d'une récompense.

#### **Conditions générales.**

Les ouvrages envoyés au concours et autres devront être adressés (francs de port) au Secrétaire perpétuel de l'Académie, et lui être parvenus avant le 1<sup>er</sup> juin 1863. Ils porteront, en tête, une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur un billet cacheté contenant le nom et l'adresse de l'auteur. Ces billets ne seront ouverts que s'ils appartiennent à des ouvrages méritant un prix, un encouragement ou une mention honorable; les autres seront brûlés.

Les concurrents ne doivent se faire connaître ni directement ni indirectement.

Les ouvrages imprimés ou déjà présentés à d'autres Sociétés ne seront pas admis.

Les membres de l'Académie, résidants et honoraires, ne peuvent pas concourir.

L'Académie ne rendra aucun des ouvrages qui lui auront été adressés.

#### **SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE CAMBRAI.**

##### *Programme des questions mises au concours de 1863.*

La Société a désiré voir résoudre diverses questions qui intéressent l'histoire de Cambrai, de son ancien diocèse et de son arrondissement actuel. Et, pour tenir compte à tous ceux qui auraient pu en faire le sujet de leurs études des résultats qu'ils ont obtenus, pour les engager à faire connaître ou à compléter ces résultats, elle a décidé, dans sa séance du 14 janvier 1863, qu'elle maintiendra dans son programme et récompensera par une médaille d'or les Mémoires qui auront répondu d'une manière satisfaisante à ces questions, parmi lesquelles elle doit surtout signaler celles qui ont pour objet :

1<sup>o</sup> Une *Statistique agricole* rédigée dans le but de faire connaître 1<sup>o</sup> les améliorations qui ont été obtenues depuis dix ans, et que l'on doit au *mode de culture* ; 2<sup>o</sup> celles qui ont pour objet la *stabilisation* et l'*architecture rurale*.

2<sup>o</sup> L'*Histoire des états de l'ancien Cambrésis*.

3<sup>o</sup> L'*Indication* des plus anciens titres du *dialecte vulgaire* de cette province, ses altérations depuis le treizième siècle, son affinité avec la langue romane et les patois des provinces voisines et ses analogies avec la langue espagnole.

4° *L'Origine et le caractère des fêtes* du jour de l'an, des Rois, de l'Abbé boit, du Carnaval, de la *Saint-Panchart*, de la mi-carême, du jour de Pâques, du 1<sup>er</sup> avril, du 1<sup>er</sup> mai, de la Saint-Jean, de la Saint-Pierre, du jour des Morts, de la Noël, des Innocents, etc.

5° *L'Histoire de l'ancienne administration de la justice* avant la promulgation de sa coutume en 1574, l'organisation de ses tribunaux ecclésiastiques à cette époque et celle de ses bailliages et de ses mairies.

6° *L'Histoire de l'une de ses grandes abbayes* et son influence sur la civilisation du pays.

7° *L'Indication de ceux des chants populaires du nord de la France* que la tradition nous a conservés, leur origine et les airs sur lesquels elle nous les a transmis.

8° *Les Mesures à prendre* pour ramener les auteurs dramatiques à leur mission qui est de ne récréer qu'à la condition de moraliser et d'instruire.

9° *Les Moyens pratiques* à employer pour diriger exclusivement vers l'honnête, l'utile et le beau la littérature populaire en général, et surtout les publications illustrées (romans, contes, etc.) accessibles, par leur prix et leur mode de vente, à toutes les classes de la société.

A ces questions, qui n'ont pas cessé de l'intéresser, la Société ajoute les suivantes :

1° Quels sont les encouragements à donner aux hommes de lettres et aux artistes pour les retenir dans leur province ?

Et elle désire qu'à ce sujet l'on examine si la province a toujours les travers qu'on lui reprochait aux dix-septième et dix-huitième siècles.

2° Apprécier le caractère du luxe dans l'état actuel de notre civilisation.

Signaler à ce sujet la fausse opinion qu'en ont donnée les moralistes en le censurant et les économistes en le prônant, les uns et les autres sans réserve. Examiner si l'on peut toujours régler les jouissances qu'on veut avoir sur les moyens qu'on a de se les donner. Voir si luxe, qui n'est ordinairement qu'un reflet des mœurs, ne peut être réglé par elles, et dire particulièrement qu'elles peuvent être ses conséquences fâcheuses dans les familles qui n'ont que le nécessaire, lorsqu'elles se laissent entraîner par l'exemple de celles qui vivent près d'elles dans une condition plus aisée.

Pour la poésie, la Société continue de laisser indéterminés l'étendue des pièces à couronner ainsi que le choix des sujets qui pourront être traités dans les différents genres.

Les ouvrages destinés aux divers concours doivent parvenir au président de la Société avant le 1<sup>er</sup> juillet, et chacun doit porter une devise, ou épigraphe, répétée dans un billet cacheté contenant le nom et l'adresse de l'auteur.

---

# COLLECTION DES DOCUMENTS INÉDITS RELATIFS A L'HISTOIRE DE FRANCE,

PUBLIÉS SOUS LES AUSPICES DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

## MONUMENTS ÉCRITS.

*Archives administratives et législatives de Reims*, par M. VARIN; 8 vol. in-4° en 10 tomes.  
*Captivité de François Ier*, par M. AIMÉ CHAMPOLLION-FIGAC; 1 vol. in-4°.  
*Cartulaire de l'abbaye de Beaulieu*, par M. DELOCHE; 1 vol. in-4°.  
*Cartulaire de Notre-Dame de Paris*, par M. GUÉRAUD; 4 vol. in-4°.  
*Cartulaire de Saint-Berlin*, par M. GUÉRAUD; 1 vol. in-4°.  
*Cartulaire de Saint-Père de Chartres*, par M. GUÉRAUD; 2 vol. in-4°.  
*Cartulaire de Saint-Victor de Marseille*, par M. GUÉRAUD; 2 vol. in-4°.  
*Cartulaires de Savigny et d'Aisnay*, par M. ACO. BERNARD; 1 vol. in-4°.  
*Chronique de Bertrand Duguesclin*, par M. CHARBIÈRE; 2 vol. in-4°.  
*Chronique des ducs de Normandie*, par M. FRANCISQUE MICHEL; 3 vol. in-4°.  
*Chronique du religieux de Saint-Denis*, par M. BELLAQUET; 6 vol. in-4°.  
*Conférences de Loudun*, par M. BOCHITTÉ; 1 vol. in-4°.  
*Correspondance de Sourdis*, par M. EUGÈNE SUE; 3 vol. in-4°.  
*Correspondance et papiers d'Etienne de Richelieu*, par M. AUBERT; 1 vol. in-4°.  
*Croisade contre les Albigeois*, par M. WAÏLLY; 2 vol. in-4°.  
*Éléments de paléographie*, par M. WAÏLLY; 2 vol. in-4°.  
*Histoire du tiers état en France*, par M. AUGUSTIN THIERRY; 3 vol. in-4°.  
*Histoire de la guerre de Navarre*, par M. FRANCISQUE MICHEL; 1 vol. in-4°.  
*Journal des États généraux tenus à Tours en 1484*, par M. A. RENIER; 1 vol. in-4°.  
*Journal d'Officier d'Ormesson*, par M. CHÉROZ; 2 vol. in-4°.  
*L'Esclaireissement de la langue françoise de maistre Jehan Palsgrave*, par M. GÉNIN; 1 vol. in-4°.  
*Lettres de Henri IV*, par M. BERGER DE XIVREY; 7 vol. in-4°.  
*Lettres des Rois et Reines*, par M. CHAMPOLLION-FIGAC; 2 vol. in-4°.  
*Libre de justice et de plet*, par M. RAPETTI; 1 vol. in-4°.  
*Libre de la taille de Paris*, par M. GÉRAUD; 1 vol. in-4°.  
*Mélanges historiques*, par M. CHAMPOLLION-FIGAC; 4 vol. in-4°.  
*Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne*, par M. le général PLET; 11 vol. in-4° avec 9 livraisons d'atlas in-folio.  
*Mémoires de Claude Haton*, par M. BOURQUELOR; 2 vol. in-4°.  
*Mémoires de Nicolas Foucault*, par M. BAUDRY; 1 vol. in-4°.  
*Mistère du siège d'Orléans*, par M. GUESSARD; 1 vol. in-4°.  
*Négociations de la France dans le Levant*, par M. CHARBIÈRE; 3 vol. in-4°.  
*Négociations entre la France et l'Autriche*, par M. LE GLAY; 3 vol. in-4°.  
*Négociations relatives à la succession d'Espagne*, par M. MIGNET; 4 vol. in-4°.  
*Négociations sous François II*, par M. LOUIS PARIS; 1 vol. in-4°.  
*Négociations diplomatiques entre la France et la Toscane*, par M. ABEL DESJARDINS; 2 vol. in-4°.

## MONUMENTS ÉCRITS. (Suite.)

*Olim (Les)*, par M. BECQUOT; 4 vol. in-4°.  
*Ouvrages inédits d'Abélard*, par M. V. CORSIN; 1 vol. in-4°.  
*Papiers d'Etat du cardinal de Granvelle*, par M. WEISS; 9 vol. in-4°.  
*Privilèges accordés par le Saint-Siège à la Couronne de France*, par M. AD. TARDIV; 1 vol. in-4°.  
*Procès des Templiers*, par M. MICHELET; 2 vol. in-4°.  
*Procès-verbaux des états généraux de 1593*, par M. ACO. BERNARD; 1 vol. in-4°.  
*Procès-verbaux du conseil de régence de Charles VIII*, par M. A. BERNIER; 1 vol. in-4°.  
*Quatre livres des Rois (Les)*, par M. LE ROUX DE LIVRY; 1 vol. in-4°.  
*Recueil de documents inédits concernant l'histoire de l'administration publique en France pendant le règne de Louis XIV*, par M. DERRING; 4 vol. in-4°.  
*Règlements d'Etienne Boileau*, par M. DERRING; 1 vol. in-4°.  
*Relations des ambassadeurs vénitiens*, par M. TOMMASO; 2 vol. in-4°.

*Rapports au Roi et pièces*; 1 vol. in-4°.  
*Rapports au Ministre*; 1 vol. in-4°.

## ARCHÉOLOGIE.

*Iconographie chrétienne*, par M. DIDRON; 1 vol. in-4°.  
*Architecture monastique au moyen âge*, par M. ALBERT LENOIR; 2 vol. in-4°.  
*Monographie de la cathédrale de Chartres*, par MM. LASSUS, AMAURY DUVAL, DIDRON; 7 liv. de planches.  
*Monographie de Notre-Dame de Noyon*, par MM. VITET ET DANIEL RANEE; 1 vol. in-4° avec atlas.  
*Peinture à fresque de Saint-Savin*, par MM. P. MÉNIMET ET GÉRAUD SÉGUIN; 1 vol. in-fol. avec atlas.  
*Statistique monumentale de Paris*, par M. A. LENOIR; 33 livraisons de l'atlas.  
*Comptes des dépenses de la construction du château de Gaillon*, par M. A. DEVILLE; 1 vol. in-4° avec atlas.  
*Instructions sur l'architecture antique gallo-romaine, etc.*, par M. A. LENOIR; 1 cahier in-4°.  
*Instructions sur l'architecture du moyen âge*, par MM. LEPRÉVOST ET A. LENOIR; 1 cahier in-4°.  
*Instructions sur l'architecture militaire*, par MM. MÉNIMET ET A. LENOIR; 1 cahier in-4°.  
*Instructions sur la musique*, par M. BOURBON TOULMON; 1 cahier in-4°.  
*Bulletin archéologique, 1831-1838 (Comité des arts)*; 4 vol. grand in-8°.  
*Extraits des procès-verbaux du Comité des monuments écrits, depuis son origine jusqu'à sa réorganisation en 1848*, par MM. DE LA VILLEGILLE ET TARANNÉ; 1 vol. in-8°.  
*Bulletin des Comités historiques, 1849-1858*; 4 vol. in-8°.  
*Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, 1859-1866*; 4 vol. in-8°.

## LA REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Paraît par livraisons mensuelles le 30 de chaque mois. Le prix de l'abonnement est de 14 fr. par an pour Paris et les départements.

### ON S'ABONNE A PARIS :

Chez M. PAUL DUPONT, rue de Grenelle-Saint-Honoré. n° 45.

Dans les départements : chez les principaux libraires.

### A L'ÉTRANGER :

AMSTERDAM.	Van Cleff frères.	MILAN.....	Dumolard frères
—	L. van Bakkenès et C <sup>ie</sup> .	MOSCOU....	Urbain.
ANVERS....	Max Kornicker.	NAPLES....	Marghieri.
BERLIN....	Asher et C <sup>ie</sup> .	NEW-YORK..	Hippolyte Baillièrè.
—	Ernst et Korn.	ROME.....	Merle.
BONN.....	Marcus.	ST-PETERS-	
BRUXELLES..	Decq.	BOURG....	Glarner.
—	Miquardt.	—	I. Issakoff.
FLORENCE..	Vieusseux.	STOCKHOLM.	Bonnier.
FRANCFORT.	Baër.	TRIESTE....	Münster.
LEIPZIG....	T-O. Weigel	TURIN.....	Bocca frères.
—	Dürr.	VENISE....	Münster.
LONDRES...	Hippolyte Baillièrè.	VÉRONE....	Münster.
—	Barthès and Lowell.	VIENNE....	Sternickel et Sintenis.
MADRID....	C. Bailly Baillièrè.	—	Gerold et fils.
MALAGA....	Francisco de Moya.		

REVUE  
DES  
**SOCIÉTÉS SAVANTES**  
DES DÉPARTEMENTS

Publiée sous les auspices du Ministre de l'Instruction publique et des Cultes.

COMITÉ IMPÉRIAL DES TRAVAUX HISTORIQUES  
ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.  
ÉTUDES HISTORIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES SUR LA PROVINCE.  
REVUE DES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.  
BIBLIOGRAPHIE PROVINCIALE. — DOCUMENTS HISTORIQUES.  
MISSIONS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

*Manuel*

TROISIÈME SÉRIE.

TOME I<sup>er</sup>.

JUN 14 1866	MARS 1863.
UNIVERSITY OF CALIFORNIA	

PARIS

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ADMINISTRATIVES DE PAUL DUPONT,  
45, RUE DE GRENNELLE-SAINT-HONORÉ.

1863

# SOMMAIRE DES MATIÈRES

CONTENUS

## DANS LA LIVRAISON DE MARS 1863.

---

### TRAVAUX DU COMITÉ.

#### *Séances.*

Section d'histoire et de philologie. Séance du 12 janvier 1863, par M. Chéruel, p. 193 à 199.

Section d'archéologie. Séance du 20 janvier, par M. Chabouillet, p. 200 à 204.

#### *Rapports faits au Comité.*

*Section d'histoire et de philologie.* — Rapport sur un document inédit relatif à l'état de Paris sous le règne de Charles VII (communication de M. Feillet), par M. Lascoux, p. 205 à 209.

Rapport sur plusieurs documents manuscrits (communications de MM. Marchegay, d'Arbaumont, Combet et Dusevel), par M. Huillard-Bréholles, p. 210 à 214.

#### DOCUMENTS.

Jugement contre des calvinistes convaincus d'avoir tenu un prêche. Communication de M. l'abbé André, p. 215 à 217.

Document relatif à l'histoire de l'ancienne province de Poitou, communiqué par M. Beauchet-Filleau, p. 218 et 219.

Ordonnance touchant le droit de tonlieu, communiquée par M. Deschamps de Pas, p. 220 à 225.

#### ÉTUDES HISTORIQUES.

Catherine de Bourbon, régente du Béarn. etc., par M. Samazeuil, p. 226 à 244.

#### MÉLANGES.

Histoire de France en Russie, par M. le comte H. de la Ferrière-Percy, p. 245 à 264.

La bibliothèque du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, par M. Ch. Em. Ruelle, p. 265 à 282.

BIBLIOGRAPHIE PROVINCIALE ET ÉTRANGÈRE, p. 283.

#### CHRONIQUE.

Mort de M. Le Glay, p. 284 et 285.

CHRONIQUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES, p. 285 à 288.

---

COMITÉ IMPÉRIAL  
DES TRAVAUX HISTORIQUES  
ET DES  
SOCIÉTÉS SAVANTES.

---

TRAVAUX DU COMITÉ.

---

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOGIE.

Séance du 12 janvier 1863.

Présidence de M. J. DESNOYERS, membre de l'Institut.

M. Dusevel, membre non résidant, communique un extrait des registres aux échevinages de la ville d'Amiens, relatif à l'entrée de Charlotte de Savoie, femme de Louis XI, à Amiens, le 16 janvier 1464. — Renvoi à M. Huillard-Bréholles.

M. l'abbé André, correspondant, adresse une nouvelle copie de la bulle inédite de Grégoire XI, établissant, en 1376, une assemblée représentative dans le comtat d'Avignon (1). — Renvoi de ce document à M. Delisle.

La section a reçu de M. l'abbé Barbier de Montault, chanoine d'Anagni, les pièces suivantes :

1<sup>o</sup> Copie d'un inventaire ou catalogue des livres enchaînés sur les pupitres et les tables de la *librairie* de la cathédrale d'Angers (13 octobre 1472).

(1) Ce document, déjà communiqué au Comité par M. l'abbé André, avait été renvoyé à l'examen de M. Rabanis (*Revue des Sociétés savantes*, 2<sup>e</sup> série, t. III, p. 274). Là mort a enlevé M. Rabanis avant qu'il eût pu faire son rapport.

2° Charte, en date du 8 juin 1542, par laquelle Claude Gouffier lègue 1,125 livres tournois à l'église d'Oyron, qu'il a « fait ériger en collégiale et dotée magnifiquement. » Le but de ce legs était la fondation d'un service religieux à perpétuité pour le repos de son âme. La messe devait être sonnée à douze « gonbetz » sur la grosse cloche dont le fondateur avait fait don à l'église. Il est rappelé, dans cet acte, que Claude Gouffier avait donné à l'église quatre autres cloches et les avait fait monter à ses frais dans la grosse tour. A l'égard de ces dernières cloches, le fondateur se réserve, pour lui et ses enfants, le droit d'empêcher de les sonner « toutefois et quand ils voudront. »

3° Satire sur le *sacre* (1) d'Angers au dix-septième siècle. Henri Arnauld, évêque d'Angers de 1650 à 1692, avait rendu de sages ordonnances pour la réforme de la procession qui avait lieu à l'occasion de cette fête et qui était devenue une occasion de scandale.

4° Trois copies d'authentiques de reliques datées de 1692, 1788 et 1796. Le correspondant y a joint une note sur la valeur canonique des authentiques signées, au nom de l'évêque, par des vicaires généraux,

5° Décret de la visite apostolique concernant l'église et l'hospice de Saint-Louis des Français à Rome en 1626.— Cette pièce originale a été achetée à Rome, sur la place Navone, en 1856, par M. Barbier de Montault.

La section décide que des remerciements seront adressés à M. l'abbé Barbier de Montault pour ces diverses communications. La première pièce est renvoyée à l'examen de M. Rathery, et la dernière à celui de M. Delisle; les trois autres seront déposées aux archives du Comité.

M. de la Fons, baron de Mélicocq, correspondant, envoie un extrait d'un manuscrit du quinzième siècle appartenant à la bibliothèque de Valenciennes et intitulé : *La forteresse de la foy*. On peut tirer de ce manuscrit quelques enseignements pour l'histoire des *assassins*. — Renvoi à M. Levasseur.

M. Mathon, correspondant à Neufchâtel (Seine-Inférieure), transmet : 1° une généalogie de Thomas Corneille et des notes relatives à ce poète; 2° la copie de l'inventaire des papiers, titres et meubles laissés par Thomas Corneille, inventaire fait aux Andelys le 4 janvier 1710. — Renvoi à M. Patin.

(1) Ce mot désignait à Angers et ailleurs la Fête-Dieu ou fête du Saint-Sacrement.



M. Matton, correspondant à Laon, communique une lettre de Mazarin, adressée aux habitants de Guise (7 juillet 1750), dont l'original est conservé dans les archives de cette ville. — Renvoi à M. Chéruel.

Le même correspondant annonce qu'il enverra très-prochainement la préface du dictionnaire topographique de l'Aisne et le dictionnaire de l'arrondissement de Laon, qui comprend 288 communes.

M. Nozot, correspondant, adresse copie d'une charte en faveur de l'abbaye de Mouzon (sans date), et de trois proses recueillies dans le département des Ardennes, les proses de Saint-Dagobert, de Saint-George et de Saint-Martin. — Renvoi à M. Bellaguet.

Quelques poésies populaires, communiquées par le même correspondant, sont renvoyées à MM. Rathery et de la Villegille.

M. Leroy, de Melun, informe la section qu'un manuscrit intitulé : *Histoire de Louis VII, roy de France*, est conservé aux archives de Melun. L'écriture paraît être du commencement du dix-huitième siècle. Pour que le Comité puisse apprécier l'importance de ce manuscrit, M. Leroy en communique un extrait. — Renvoi à M. A. de Barthélemy.

M. le président désigne pour rendre compte de publications de Sociétés savantes MM. Desnoyers, de Barthélemy, Huillard-Bréholles, Rathery, Guessard et Levasseur.

La section entend le rapport de MM. Huillard-Bréholles et Rathery, chargés d'examiner un projet de publication proposé par M. Hippeau, et relatif aux relations de la cour de Rome avec la France depuis la fin du quinzième siècle jusqu'à la mort de Henri IV. Les commissaires ont examiné deux questions :

1° Les pièces réunies par M. Hippeau font-elles double emploi avec celles que publie M. Desjardins ?

2° Y a-t-il lieu d'adopter en principe un projet de publication séparée ?

La question de double emploi paraît aux rapporteurs pouvoir être résolue négativement quant aux volumes déjà publiés par M. Desjardins ; mais ils ne peuvent rien préjuger pour l'avenir, ne sachant pas quelles pièces entreront dans la publication de M. Desjardins pour les règnes de Henri III et Henri IV.

En ce qui concerne la deuxième question, les commissaires sont d'avis d'ajourner toute décision jusqu'à l'époque où les éléments d'appréciation seront plus complets et où la section sera mieux éclairée sur les motifs et les conséquences de la décision qui lui est demandée.

Ces conclusions sont adoptées.

M. Delisle fait un rapport sur une communication de M. Morand intitulée : *Questions d'histoire littéraire au sujet du DOCTRINALE METRICUM d'Alexandre de Villedieu, de ses glossateurs, et particulièrement de Nicolaus Francisci*. Il propose : 1° d'imprimer dans la *Revue* les extraits que M. Morand a envoyés du *Margarita philosophiarum* de maître Jean et du *Doctrinale metricum* de Nicolas François; 2° de réserver jusqu'à nouvel ordre le glossaire que M. Morand a tiré du *Doctrinale* de Nicolas François. Ce travail pourrait être compris dans le recueil d'anciens glossaires dont il a été question lorsqu'il s'agissait de composer un volume de mélanges.

Les conclusions de ce rapport sont adoptées.

M. Victor Foucher rend compte de diverses communications de M. le Roy, de Melun. Il propose le dépôt aux archives : 1° du journal d'un procureur de Melun de 1595 à 1601 ; 2° d'une formule des vœux que prononçaient les religieuses du couvent de la Visitation-Sainte-Marie fondé à Melun au commencement du dix-septième siècle ; 3° d'un procès-verbal en date du 31 mai 1451 constatant différents miracles opérés par des reliques conservées à Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne) ; 4° d'une notice sur les cimetières de Melun.

Ces conclusions sont adoptées.

M. Bellaguet propose également de déposer aux archives les pièces suivantes communiquées par M. Nozot : 1° ordonnance de Robert de la Marck, duc de Bouillon, etc. (17 mars 1563), portant défense aux habitants de Raulcourt, « à peine de la vie aux contrevenants, » de séquereler pour le fait de la religion réformée dans cette seigneurie ; 2° ordonnance du même (15 septembre 1572), portant semblable défense pour les habitants de Sedan ; 3° ordonnance du même (25 juillet 1573), enjoignant à toutes personnes vivant et résidant « sous l'obéissance de Monseigneur, » de suivre soit la religion réformée, soit la religion romaine ; 4° ordonnance du même (10 mars 1574), faisant défense aux serviteurs et servantes de quitter leurs maîtres sans avoir reçu de ceux-ci un certificat et congé par écrit ; 5° autorisation, en date du 8 octobre 1575, accordée à Françoise de Bourbon, duchesse douairière de Bouillon, etc., d'emprunter à rente la somme 14,237 fr. 7 s. 7 d. pour le compte de Guillaume-Robert de la Marck, son fils aîné ; 6° ordonnance (30 avril 1580) de Françoise de Bourbon, mère et garde de Guillaume-Robert de la Marck, portant défense de planter des *mais* le 1<sup>er</sup> mai ou autre jour, à cause des désordres qui se commettaient à cette occasion ; 7° ordonnance (28 avril 1581) de Françoise de Bourbon, etc., faisant défense aux ouvriers qui travaillaient aux fortifications de Sedan

de blasphémer, de se provoquer, de se battre, etc. ; 8° ordonnance (11 décembre 1635) d'Elisabeth de Bourbon, interdisant l'entrée des doubles de fabrique étrangère dans les domaines de la souveraineté de Bouillon, etc. : les doubles français sont seuls exceptés ; 9° ordonnance de la même (15 juillet 1636), déterminant le prix auquel les monnaies étrangères auront cours dans les mêmes domaines ; 10° ordonnance de la même (9 janvier 1637), fixant la valeur des quarts d'écus et testons ; 11° ordonnance (29 juin 1641) de François Maurice de la Tour, duc de Bouillon, sur la valeur du patacon (patagon) ; 12° ordonnance du même (9 août 1638), prescrivant de faire les déclarations de décès dans les vingt-quatre heures qui suivent l'enterrement, afin qu'elles soient inscrites sur un registre qui sera déposé au greffe du bailliage, etc. ; 13° charte sans date de Nicolas évêque (?) en faveur de l'abbaye de Mouzon.

Les conclusions de ce rapport sont adoptées.

La section prononce également le dépôt aux archives, sur la proposition de M. A. de Barthélemy : 1° d'une *Notice statistique et historique du canton de Saint-Sernin*, par M. Foulquier-Lavergne ; 2° d'une communication de M. Lagrèze-Fossat, sur un signe abrégé en forme de triangle qui se trouve dans quelques comptes manuscrits du quinzième et du seizième siècle ; 3° d'une copie de transaction entre le recteur ou curé de Lauzerte (diocèse de Cahors) et les consuls et habitants de cette localité, document envoyé par le même correspondant.

M. A. de Barthélemy entretient ensuite la section d'un Mémoire et compte sommaire, concernant l'artillerie, présenté par le grand maître Jean Bureau au roi Charles VII, pièce envoyée par M. Marchegay. Il est d'avis de communiquer ce document à M. le colonel Favé. La section adopte cette proposition.

Enfin M. de Barthélemy fait un rapport sur une note de M. le vicomte de Gourgues, relative à un manuscrit du treizième siècle qui pourrait fournir des renseignements utiles pour les anciens noms de lieu d'une partie du Périgord. Le rapporteur insiste sur l'utilité de ces recherches et engage M. le vicomte de Gourgues à les continuer. En attendant de nouvelles communications à ce sujet, la note sera déposée aux archives du Comité.

M. Levasseur informe la section d'un don fait au ministère de l'Instruction publique par M. Houel, professeur à la Faculté des sciences de Bordeaux. Il consisté en douze volumes manuscrits qui contiennent le résultat des recherches de M. Artur, médecin du roi à Cayenne, sur l'histoire des colonies françaises et particulièrement

de la Guyane. Pendant un long séjour que M. Artur fit à Cayenne à la fin du dix-huitième siècle, il écrivit une *Histoire des colonies françaises de la Guyane* en deux volumes in-folio, et rédigea en outre quatre volumes in-folio de Mémoires pour servir à l'histoire des *Colonies françaises de la Guyane*. A ces six volumes, qui sont restés manuscrits, M. Artur avait joint deux volumes in-folio formant un *Recueil d'édits, ordonnances, lettres patentes, etc., concernant les colonies françaises de l'Amérique*; un volume in-folio de *Mémoires et pièces diverses*; un volume in-folio d'*Extraits des registres du conseil supérieur de Cayenne*; un volume in-folio renfermant des *États financiers, inventaires, etc.*; enfin un volume in-folio contenant la *Description de la province et des missions de Mayrias au royaume de Quito* (ce dernier volume est traduit de l'espagnol sur l'ouvrage manuscrit du P. Magnin).

M. Houel, petit-neveu du médecin Artur et propriétaire des manuscrits mentionnés, exprime le désir, en donnant ces précieux documents au ministère de l'instruction publique qu'ils soient placés dans le lieu où ils pourront être le plus facilement et le plus utilement consultés. Après une courte discussion, le Comité émet l'avis que la Bibliothèque impériale est le dépôt qui répond le mieux aux intentions du donateur. Il prie Son Excellence de témoigner à M. Houel la reconnaissance de la section d'histoire, et il exprime le vœu qu'on donne la plus grande publicité à une cession inspirée par des sentiments si honorables.

M. Rathery lit un rapport sur deux documents envoyés par M. Damase Arbaud et qui prouvent qu'au moyen âge les juifs employaient souvent des caractères hébraïques pour écrire des mots appartenant à une autre langue. Le rapporteur propose le dépôt de ces documents aux archives.

Sur la proposition de M. Delisle, qui demande que ces pièces soient déposées à la Bibliothèque impériale, dans le cas où M. Damase Arbaud n'y verrait pas d'inconvénient, il est décidé que l'on écrira au correspondant pour savoir s'il consent à cette cession.

M. P. Clément donne lecture de la note suivante : « M. Célestin Port, correspondant à Angers, a communiqué au Comité des lettres patentes du roi de la basoche d'Angers en date du 28 mai 1498, portant autorisation à Mathurin Langlois d'user du fait de plume. La lettre de M. Célestin Port, accompagnant cet envoi, reconnaît qu'il n'a pas en lui-même une portée bien grande, mais elle supplée en quelque sorte à l'intérêt dont manque ce document par les détails qu'elle donne, d'après les manuscrits de la bibliothèque d'Angers, sur

les fêtes de la basoche dans l'Anjou. » Le rapporteur propose le dépôt de la pièce et de la lettre de M. Célestin Port aux archives du Comité.

Ces conclusions sont adoptées.

La section entend ensuite les rapports de MM. de Courson et de Barthélemy sur le *Bulletin de la Société d'archéologie de Nantes* (année 1860) et sur les *Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine* (année 1861).

Ces rapports seront publiés successivement dans la *Revue des Sociétés savantes*.

A. CHÉRUÉL,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie

## SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Séance du 20 janvier 1863.

Présidence de M. le marquis DE LA GRANGE, sénateur, membre de l'Institut.

M. Cherbonneau, avec un empressement auquel il a depuis longtemps habitué le Comité, adresse l'estampage qui lui avait été demandé au nom de la section de l'inscription du monument de la vallée de Guechegache, où il avait cru lire le mot IERV, et au sujet de laquelle on peut consulter un rapport de M. de la Villemarqué, inséré dans la *Revue des Sociétés savantes*, t. VIII, p. 465. M. Cherbonneau reconnaît, comme l'avait prévu M. de la Villemarqué, que la première lecture n'était pas exacte et déclare qu'il faut lire IFRV sur le rocher, et non IERV. Cette nouvelle communication est renvoyée à l'examen de M. le vicomte de la Villemarqué.

M. Cherbonneau, en publiant en 1854 une notice sur la grotte du Chettâba, que les indigènes désignent sous le nom de Râz-er-Zemma, « la Caverne aux inscriptions » avait émis l'hypothèse que ce lieu était l'endroit où les habitants de la commune des Phuensiens, « Res publica Phuensium » avaient l'habitude de faire leurs sacrifices en l'honneur de la maison impériale. Il se fondait sur la formule GDAS gravée en tête de la plupart des inscriptions commémoratives de la grotte et qu'il expliquait :

GENIO DOMVS AVGVSTÆ SACRVM.

M. L. Renier n'ayant pas partagé cette opinion, et ayant établi que le D est l'initiale du nom de la montagne (1), M. Cherbonneau demande si, dans cette hypothèse, on ne pourrait pas admettre que cette montagne, qui forme un des gros chaînons de l'Atlas, portait dans l'antiquité le nom de *Dyria*, que Pline applique à l'Atlas tout entier. Le zélé membre non résidant du Comité soumet cette idée à l'appréciation de ses collègues.

M. L. Renier, présent à la séance, ne croit pas pouvoir adopter cette idée. Le Chettâba, dont la hauteur ne dépasse pas 200 mètres, n'est qu'une colline, si on le compare aux montagnes de l'Atlas pro-

(1) Inscriptions romaines de l'Algérie, n<sup>os</sup> 2379 et suivants.

prement dit; ses versants et son sommet sont cultivés, tandis que l'Atlas se compose de pics aux flancs abruptes, etc. A tous les points de vue, selon M. L. Renier, il y a absence complète d'analogie.

La section ordonne le dépôt aux archives de cette communication. Il sera adressé des remerciements à M. Cherbonneau.

M. l'abbé Cochet, membre non résidant, adresse une note sur une fonderie de canons établie à Gravelle, près le Havre, en 1631, par le cardinal de Richelieu. M. Chabouillet rendra compte de cette communication.

M. le baron de Girardot donne avis d'une trouvaille de monnaies françaises de la fin du seizième siècle, faite dans le département de la Loire-Inférieure, et dont le zélé membre non résidant du Comité a obtenu le dépôt au musée départemental d'archéologie.

M. Maurice Ardant, correspondant, adresse quelques détails sur un reliquaire en forme de buste contenant les reliques de saint Ferréol, évêque de Limoges, qui lui paraît offrir quelque ressemblance avec le buste de saint Baudime, dont un dessin a été publié dans la *Revue des sociétés savantes*, numéro de novembre 1862. Le même correspondant entretient le Comité de découvertes de monnaies qui ont eu lieu, il y a peu de temps, en Limousin. Ces deux communications sont renvoyées à M. Chabouillet.

M. de Baecker, correspondant, envoie une nouvelle copie d'un rapport adressé antérieurement par lui, et qui n'était pas parvenu au ministère. Ce rapport traite de carreaux émaillés découverts par M. de Baecker à Nordpeene, près Cassel (Nord), sur l'emplacement du château de Closterveld, fondé en 1467. M. Le Roux de Lincy, qui a précédemment examiné un envoi de carreaux analogues trouvés au château de Sainte-Geneviève, près Bar-le-Duc (v. *Revue des Sociétés savantes*, t. VIII, p. 87), est chargé d'examiner l'envoi de M. de Baecker. M. le baron de Guilhermy examinera un autre envoi de M. de Baecker qui se compose des copies de quatre inscriptions tumulaires des quatorzième et seizième siècles trouvées à Pradelles et à Borre (arrondissement d'Hazebrouck).

M. du Broc de Séganges, correspondant dans la Nièvre, adresse l'estampage d'une inscription relevée sur une pierre trouvée sur l'emplacement de l'église de Mesves, ou Mêves (arrondissement de Cosne, département de la Nièvre), l'ancienne Messava des Romains. M. Léon Renier se charge de rendre compte de cette communication.

M. Ed. Fleury, correspondant, fait hommage d'un volume intitulé : *Les manuscrits à miniatures de la Bibliothèque de Laon étudiés au point*

de vue de leur illustration. Première partie contenant les manuscrits du septième au douzième siècle. La deuxième partie, qui embrassera les manuscrits du treizième au seizième siècle, est en cours d'exécution et paraîtra vers la fin de l'année. M. Paul Lacroix est prié de rendre compte de cet ouvrage.

M. le baron de la Fons de Melicocq, correspondant, envoie un extrait d'un manuscrit du quinzième siècle conservé à la bibliothèque de Valenciennes, ayant pour titre : le *Trésor des histoires*, et dont on peut lire la description dans le *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de Valenciennes*, publié en 1860 par M. Mangeart, (nos 493 et 494). L'auteur anonyme du manuscrit décrit, dans le passage copié par le correspondant, *les engins et l'artillerie des croisés au siège de Jérusalem, 1099*. M. du Sommerard examinera cette communication.

M. Nozot, correspondant, adresse des renseignements sur la commune de Fagnon et Sept-Fontaines (arrondissement de Mézières, département des Ardennes) accompagnés de fac-simile d'inscriptions et d'une notice sur Sainte-Marie et Saint-Blaise, arrondissement de Vouziers (Ardennes), également avec des copies et estampages d'inscriptions. M. de Guilhermy rendra compte de cette communication.

M. Redet, correspondant, qui avait adressé en 1861 l'épigraphie du département de la Vienne, annonce qu'il a trouvé dans M. de Longuemar, président de la Société des antiquaires de l'Ouest, un habile et zélé collaborateur, qui non-seulement veut bien promettre de fournir au Comité les estampages de ces inscriptions demandés par M. de Guilhermy, mais encore annonce l'envoi d'autres textes et estampages recueillis par lui en parcourant le département. Des remerciements seront adressés à MM. Redet et de Longuemar.

M. François Martin adresse une *Description (accompagnée de dessins) d'antiquités archéologiques celtiques* qu'il intitule : *Les rives de la Sequana au temps des Celtes, à Villeneuve Saint-George (Seine-et-Oise)*. Ce travail sera soumis à l'examen de M. Quicherat.

M. Carro, bibliothécaire de la ville de Meaux, envoie à l'appui de sa candidature au titre de Correspondant du Ministre de l'instruction publique plusieurs ouvrages publiés par lui et qui seront déposés à la Bibliothèque des sociétés savantes.

M. le président désigne pour rendre compte de publications de Sociétés savantes MM. L. Renier, Albert Lenoir et J. Quicherat.

M. Chabouillet informe la section du désir qu'aurait M. Aurès, ingénieur en chef des ponts et chaussées du département du Gard, de connaître l'avis du Comité sur deux de ses publications intitulées :



1° *Détermination de l'unité métrique linéaire en usage à Carthage.*

2° *Nouvelle théorie du module, etc.*

La section prie M. Albert Lenoir de lui faire un rapport sur ces deux ouvrages.

On trouvera l'analyse d'un autre travail de M. Aurès : *Étude et comparaison de quelques chapiteaux antiques*, dans un rapport de M. de Mas-Latrie lu précisément dans cette séance sur les *Mémoires de l'Académie du Gard* pour 1860, et que la *Revue des Sociétés savantes* publiera prochainement.

M. le président entretient la section des propositions qui ont été faites au Ministre par la commission désignée pour préparer le programme de la réunion des Sociétés savantes qui doit avoir lieu au mois d'avril prochain, et pendant la durée de laquelle sera faite la distribution des prix des concours des années 1861 et 1862. Les membres des Sociétés savantes se réuniront à la Sorbonne le mercredi 8 avril 1863 ; trois jours, comme en 1861, seront consacrés à l'audition de lectures de Mémoires inédits par 61 membres des Sociétés savantes. La journée du 11 avril est réservée pour la séance générale qui aura lieu sous la présidence de S. Exc. M. le Ministre de l'instruction publique. Dans cette séance, la distribution des récompenses sera précédée de Rapports sur le développement du mouvement scientifique dans les départements depuis environ dix années.

M. Chabouillet, secrétaire de la section, annonce que M. le marquis de La Grange, sénateur, membre de l'Institut, président de la section d'archéologie, se chargera de la rédaction du compte rendu des travaux concernant les diverses branches de l'archéologie ; il ajoute que M. le président espère que ses collègues voudront bien lui faciliter la tâche qu'il va entreprendre, en lui fournissant les indications nécessaires pour que rien d'important ne soit omis dans la multitude d'écrits publiés depuis dix années par les érudits de la France entière. La section applaudit à l'offre de son savant président, et tous ses membres s'engagent à contribuer par leurs recherches à lui fournir les éléments de cet important Rapport. Il n'est pas inutile d'ajouter ici que M. le Ministre a décidé que désormais ces réunions auraient lieu tous les ans après les fêtes de Pâques.

M. de Mas-Latrie lit un rapport sur les *Procès-verbaux de l'Académie du Gard*, années 1858-1859, 1859-1860, ainsi que sur les *Mémoires* de la même Académie, année 1860.

M. du Sommerard lit un rapport sur la troisième partie du tome IV des *Mémoires de la Société académique et archéologique du département de l'Oise*.

M. J. Quicherat lit : 1° un rapport sur les tomes X et XI du *Bulletin de la Société académique de Laon* ; 2° un rapport sur le *Compte rendu des travaux de la Société d'émulation de Montbéliard de mai 1859 à mai 1860* ; 3° sur les *Mémoires de la Société impériale d'émulation d'Abbeville*, années 1857-1858-1859-1860.

Le rapporteur fait en même temps connaître à la section que le tome VII des *Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire*, qui avait également été renvoyé à son examen, ne lui a pas paru fournir la matière d'un rapport écrit en ce qui concerne l'objet des études de la section.

M. Dauban donne lecture d'un rapport *Sur les séances générales tenues à Dunkerque, au Mans et à Cherbourg, en 1860, par la Société française d'archéologie, congrès archéologique de France, xxvii<sup>e</sup> session*. Ces différents rapports sont renvoyés à la commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes*.

Le même membre fait savoir à la section que la mission confiée à l'origine par M. le Ministre de l'instruction publique à M. Frappaz est parvenue à son terme. Aujourd'hui le cabinet des estampes de la Bibliothèque impériale possède la totalité des calques des dessins de Gaignières conservés à Oxford. La section est heureuse d'apprendre que l'œuvre commencée sur sa demande par les ordres du Ministre de l'instruction publique a été menée à bonne fin et que désormais, grâce à la libérale initiative de S. E. M. Rouland, la France possède en entier ce recueil si important pour l'étude des antiquités nationales.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

---

## RAPPORTS FAITS AU COMITÉ.

### SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOGIE.

#### RAPPORT SUR UN DOCUMENT INÉDIT RELATIF A L'ÉTAT DE PARIS SOUS LE RÈGNE DE CHARLES VII.

Communication de M. FEILLET (1).

M. Feillet, professeur d'histoire, a communiqué au Comité la copie d'une pièce tirée des archives de l'Assistance publique à Paris.

Cette pièce était accompagnée de la lettre suivante :

« J'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence un document inédit et assez important sur l'état misérable de Paris à l'époque de l'occupation des Anglais, sous le règne de Charles VII. — (1432.) Il montre, d'une manière saisissante la dépopulation de la ville, la dépréciation des loyers, l'abandon général des maisons, etc.

« Ce document a en outre l'avantage de faire connaître certaines formes de pratique judiciaire au moyen âge, telles qu'une saisie fictive pour arriver à un jugement, une introduction de question générale de droit dans un cas particulier, etc. »

C'est sur ces deux questions de pratique judiciaire que M. le président a bien voulu appeler mon attention. — C'est donc sur ces deux questions que je dois d'abord soumettre quelques observations au Comité.

Je ne dirai qu'un mot de *l'introduction d'une question générale de droit dans un cas particulier* : ce fait n'a rien d'exceptionnel. La loi ne pouvant prévoir tous les cas, et ne s'occupant que *de eo quod plerumque fit*, il est souvent indispensable d'invoquer les principes généraux du droit pour les appliquer à un cas particulier, et d'introduire ainsi une question générale dans l'examen d'une question spéciale : c'est là une nécessité de tous les temps, et dont nous ne devons pas nous étonner.

(1) *Revue des Sociétés savantes*, 2<sup>e</sup> série, tome VIII, p. 335.

Quant à la *saisie fictive pour arriver à un jugement*, je suis forcé d'être moins bref, et d'exposer, pour parler le langage du palais, le point de fait et le point de droit.

M. Feillet n'a pas décrit la pièce communiquée ; je ne sais s'il l'a tirée d'un registre où elle aurait été transcrite, ou s'il l'a trouvée en original dans un sac à procès.

Quoi qu'il en soit, cette pièce est l'expédition d'une sentence rendue au Châtelet de Paris le 11 octobre 1432.

Voici en quelles circonstances.

Les écoliers de Rousselot, fondés à Paris dans le cours du xiv<sup>e</sup> siècle, avaient été dotés d'une rente de 40 livres parisis assise sur un hôtel rue de la Voirerie (Verrerie), et payable chaque année au terme de la Saint-Jean-Baptiste.

A l'époque du procès, Jehan Leclerc, chevalier conseiller du roi, était propriétaire de l'hôtel, et par conséquent débiteur de la rente ; mais, au terme de la Saint-Jean de l'année 1431, il n'avait pu en payer qu'une partie, et restait devoir une somme de 18 livres 4 sols parisis.

Par une première sentence du Châtelet, il avait été condamné à payer, et, en vertu de cette sentence, un sergent à verge

« S'estait transporté en l'hostel dud. deffendeur, assis en la rue  
« de la Voirerie, à Paris, et illecque, en défaut de paiement, avait  
« prins, saisy, arrêté et mis en la main du roy nostre seigneur  
« une escuelle d'estain au dit deffendeur appartenant, et signée  
« à ses armes, que le dit deffendeur lui avait fait bailler : à quoy  
« s'estait apparu un nommé Pierre Constantin, boulanger, demeu-  
« rant en lad. rue, le quel, à la requeste dud. deffendeur, ès  
« présence de plusieurs personnes déclarées au rapport de ce fait,  
« avait icelle escuelle mise a pris et acheptée lad. somme de  
« 18 livres 4 sols parisis (c'est-à-dire, la somme juste pour laquelle  
« la saisie avait lieu), et comme telle retenue en sa garde et  
« possession, et icelle somme promis payer, . . . or, disaient les  
« dits demandeurs, que le dit exploit ainsi fait, le dit sergent, ès  
« présence que dessus, avait adjourné led. deffendeur à sa per-  
« sonne a estre et comparoir par devant nous, pour la dite escuelle  
« au gaige, ainsi prins que dit est, voir vendre et faire valoir, et  
« procéder en oultre selon raison. . . »

Voilà les faits : reste à expliquer par le droit coutumier du xv<sup>e</sup> siècle la marche de la procédure et la saisie signalée par M. Feillet.

Au xv<sup>e</sup> siècle, l'opposition de la part du saisi avait un effet suspensif, et arrêtait la saisie commencée ; le débiteur était en-

suite ajourné devant le juge pour faire statuer sur l'opposition, et se ménageait ainsi une nouvelle instance où il pouvait plaider encore une fois son procès; mais en même temps on avait décidé que l'opposition ne serait reçue qu'à la charge pour l'opposant de garnir la main de justice, c'est-à-dire de consigner une valeur égale à ce qui était réclamé par le saisissant. La *Somme rurale* nous l'apprend en ces termes :

« L'opposant doit garnir mains de justice d'autant que la somme de l'obligé vaut en mains de l'exécuteur, ou autrement il n'aura jour de son opposition, et, la main garnie, jour compétent doit lui être assigné sur son opposition... »

Le motif de ces précautions se comprend facilement.

« Si ainsi n'était, dit le coutumier de Charles VI, les tricheurs proposeraient exception de convenances, de quittances ou autres, afin que, pendant le temps qu'ils auraient à prouver leurs exceptions, peussent détourner et musser leurs biens... »

Aujourd'hui la procédure n'est pas la même; mais, si le débiteur qui forme opposition à la saisie n'est pas tenu de garnir main de justice, il est du moins assigné en référé, devant une juridiction prompte et expéditive qui statue immédiatement sur le mérite de l'opposition, et ne laisse pas au saisi le temps de faire disparaître le gage du créancier. Mais au xv<sup>e</sup> siècle, où la voie du référé n'était pas en usage, où les formes judiciaires étaient d'une lenteur exorbitante, il fallait bien aviser aux moyens d'empêcher les *fraudes*, et c'est pourquoi on exigeait le *garnissement*. Le procès qui nous occupe prouve lui-même la sagesse de cette mesure: en effet, la saisie opérée par l'huissier à verge avait eu lieu le 1<sup>er</sup> octobre 1431, et le jugement sur l'incident n'intervint que le 11 octobre 1432, plus d'un an après; or, dans cet intervalle, Jehan Leclerc, s'il avait été un *tricheur*, aurait eu le temps de *musser ses biens*.

Ce que je viens de dire répond, je crois, à la question posée par M. Feillet, et explique suffisamment la forme de la saisie, le garnissement et l'instance à la suite.

Je n'ai plus maintenant qu'à vous faire connaître la fin du procès.

Sur l'ajournement donné devant le Châtelet, Jehan Leclerc se défendit énergiquement: il mit en avant des arguments qui, peu concluants peut-être en droit strict, avaient, en équité, une certaine valeur.

« Je suis, disait-il, débiteur de la rente, et je reconnais ma dette; mais il m'est impossible de la payer, et je demande qu'on la diminue: quand, par fortune de guerre, un héritage vient en

« ruyne, tellement qu'il n'en vaut pas la rente dont il est grevé,  
« on doit modérer la dette ; or ma maison de la rue de la Verrerie  
« avait été au temps passé de bel et notable revenu , elle compre-  
« nait plusieurs logements qui étaient loués 80 livres ou environ à  
« des locataires qui entretenaient les lieux en bon état , mais, ajou-  
« tait-il, *depuis 3 ou 4 ans, la ville de Paris est devenue grande-*  
« *ment dépeuplée et en tel estat que, pour prendre 2 ou 3 ans en ça,*  
« *l'on ne trouvait à qui louer les maisons d'icelle ville, car les mai-*  
« *sons de Paris qui, 3 ou 4 ans a, se soulaient louer 20 livres*  
« *parisis de louage par an, demoureraient vides et vagues, parceque*  
« *l'on ne trouvait personne à qui l'on les pût louer, et si l'on vou-*  
« *lait aujourd'hui louer une maison, qui, les temps passés, avait*  
« *valu 20 livres de louage par an, il la faudrait donner pour*  
« *100 sols ou 6 livres, ou autrement elle demourait vide et vague.*

« ..... Or, depuis l'an 1429, ma maison est devenue vide et  
« vague, et en tel estat, que je ne trouve personne à qui louer la  
« plus grande partie..... Depuis 2 ans en ça, mes louages ne m'ont  
« valu que 12 ou 16 livres, et encore ceux à qui les louages ont été  
« faits depuis le dit temps s'en sont allés ou s'en vont chescun jour,  
« sans rien payer, et mettent les clefs dessous l'huis, sans dire  
« adieu à leur hoste.

« J'offre à mes adversaires de leur abandonner les loyers, et,  
« disait-il en terminant, s'il le faut, je leur donnerai en outre une  
« somme d'argent.

« Je me suis même pourvu devant le Roi, et j'ai obtenu des  
« lettres royaulx qui, sauf leur entérinement préalable au Châtelet,  
« m'accordent une modération de la rente ; je conclus donc à ce  
« qu'on les entérine et qu'on fasse droit à ma demande. »

Malgré cette défense, malgré les lettres royaulx, Jehan Leclerc perdit son procès au Châtelet ; il se pourvut par appel devant le parlement ; mais une note nous apprend que l'année suivante, par arrêt du 11 juillet 1333, rendu au nom du roi Henri, le parlement confirma la sentence des premiers juges.

Telle est, Messieurs, la pièce que nous devons à l'obligeance de M. Feillet.

Au point de vue judiciaire, elle ne fait que nous donner un exemple d'une pratique déjà connue.

Au point de vue historique, elle ne fait que confirmer avec quelques détails ce que personne n'ignore, l'état déplorable dans lequel se trouvait la capitale de la France au moment de l'occupation anglaise.

Mais si, à ces deux points de vue, elle n'a pas une grande importance, nous n'en devons pas moins des remerciements à celui qui nous l'a communiquée, puisque, en l'envoyant au Comité, M. Feillet a signalé aux amis des études historiques l'existence d'archives encore peu explorées, et dans lesquelles peuvent se rencontrer des documents précieux, soit pour l'histoire générale de la France, soit pour l'histoire particulière de la ville de Paris.

LASCoux,  
Membre du Comité.

RAPPORT SUR PLUSIEURS DOCUMENTS MANUSCRITS

Communications de MM. *Marchegay, d'Arbaumont, Combet*, correspondants, et de M. *Dusevel*, membre non résidant du Comité.

Les diverses communications que la section m'a fait l'honneur de renvoyer à mon examen ne présentent point dans leur ensemble un très-vif intérêt, en ce sens du moins qu'elles n'apportent pas des lumières nouvelles capables d'éclairer quelques-uns de ces faits importants qui sont encore contestés ou imparfaitement connus. Cependant, prises isolément, elles méritent d'être étudiées, parce qu'elles renferment toutes soit un renseignement utile, soit quelque trait de mœurs qu'il est toujours bon d'enregistrer.

C'est ainsi que deux lettres écrites par Louis XI à Georges de la Trémouille, seigneur de Craon, second fils du fameux favori de Charles VII, se recommandent par cette allure dégagée, ce style précis et net qui marquent d'un cachet particulier la correspondance familière de cet habile souverain. Le sire de Craon, au dire de Comynnes, était « saige homme et seur pour son maître ; » mais il était aussi grand pillard, et Louis XI, tout en le ménageant, lui fait sentir qu'il ne doit pas faire passer son propre profit avant les intérêts du roi. « Touchant les terres et places que vous demandez, lui écrit-il, prenez-en ce que vous en voudrez, mais, je vous prie, n'en ostez point à gens dont il me peust venir inconvénient, et en deppartez à ceulx qui vous semble qui me peuvent servir. » Ces deux lettres, fort courtes d'ailleurs, transcrites par M. Marchegay avec son exactitude habituelle, pourraient même remplir agréablement une page de la *Revue des Sociétés savantes*.

Le document adressé par M. d'Arbaumont se rapporte à peu près à la même époque. Il se rattache à la lutte soutenue par les Liégeois contre les puissants ducs de Bourgogne, lutte qui devait se terminer par la terrible catastrophe de 1468. Il s'agit d'une convocation des vassaux et arrière-vassaux de la Bourgogne et de la Franche Comté, ordonnée par Philippe le Bon en 1457 pour marcher contre les Liégeois qui avaient rompu une conférence (ou, comme on disait alors, une *ournée*) où devaient être réglés certains débats entre les officiers du duc et ceux de l'évêque de Liège, son neveu. « Toutes voies les dits (députez) de Liège, » ce sont les termes mêmes de la pièce, « comme gens non raisonnables et non contens de justice ne de raison, en allant directement contre la dite conclusion et en démons-



trant leur vouloir désordonné et la mauvaise affection qu'ils ont envers nous et nos dits sujets, ont rompu la dite journée, et ceux de la cité de Liège mis hors leurs bannières et s'avancent comme l'en dit. . . . pour venir en nostre pays de Haynnau ou ailleurs sur nous, pour procéder par euvre de fait à l'encontre de nous et nos subgez. » M. d'Arbaumont annonce dans sa lettre d'envoi que les historiens bourguignons ne parlent ni de ces négociations ni de l'entreprise des Liégeois et qu'il lui a été impossible de vérifier si les historiens belges ont comblé cette lacune. Je n'ai guère été plus heureux que lui dans les éclaircissements que j'ai demandés aux annalistes de Liège. Seul le chroniqueur Jean de Los parle d'une prise d'armes des Liégeois contre le Brabant en cette même année 1457, mais sans indiquer à quelles mesures militaires le duc de Bourgogne eut recours pour repousser cette agression. Cependant, comme il ajoute : « *tandem tamen tractatum est de pace* » (1), il y a lieu de présumer que Philippe le Bon, déjà préoccupé de ses projets de croisade, et au fond peu disposé à engager des hostilités sérieuses, consentit alors à un accommodement.

M. Combet a envoyé l'expédition originale délivrée le 29 septembre 1575 par le commis greffier du bas Limousin de quatre documents qui touchent à l'histoire de nos guerres civiles au seizième siècle. C'est d'abord une lettre de Henri III, en date du 27 août de cette année, adressée au comte de Ventadour, son lieutenant en Limousin et aux officiers des finances dudit pays, à l'effet « de pourvoir aux chasteaux et places fortes estans ès environs de la ville de Périgueux, qui sont encore soubz nostre obéyssance affin d'obvyer aux surprinses que les rebelles y pourroient faire comme ils ont puyz naguères faict sur la dite ville de Périgueux (2). » Le roi ordonne de mettre dans chacun de ces châteaux ainsi que dans celui de Pompadour une garnison de cinquante hommes de guerre commandés par un sergent, et d'imposer la somme nécessaire pour leur entretien pendant trois mois. Conformément à cette lettre, transmisé par le gouverneur du Limousin, le général des finances mande aux élus et contrôleurs sur le fait des aides et tailles des élections du haut et bas pays de Limousin qu'ils aient à procéder à la levée d'une somme

(1) *J. de Los, abb. s. Laur., Chronic. rer. gest. ab anno 1455 ad 1514*, Docum. rel. aux troubl. du pays de Liège, publ. par la commiss. roy. d'hist. de Belgique, p. 7.

(2) Il s'agit très-probablement de la prise de Périgueux par un capitaine calviniste qui s'appelait le baron de Langoirant.

de 1,560 livres tournois, et aussitôt les élus à Limoges préviennent leurs confrères du haut Limousin que sur cette somme la part attribuée à l'élection de Limoges, suivant le règlement des deux élections, monte à 633 livres 15 sous tournois, dont ils vont faire sans délai la répartition. Ces documents éclairent un coin du triste tableau que présente la situation politique de la France en 1575, quand les huguenots, unis aux politiques, étaient maîtres du Poitou, du Languedoc, de la Provence, que Condé allait demander une armée de mercenaires aux princes allemands, et que le duc d'Alençon, s'évadant de la cour, venait apporter à la ligue protestante l'autorité de son nom. L'impôt perçu en de telles circonstances sur les habitants du Limousin dut être bien lourd pour les contribuables, et on peut supposer sans exagération que la condition du peuple dans cette province était au moins aussi misérable qu'en 1486, époque où une autre levée de gens de pied, ordonnée par le gouvernement de Charles VIII, avait donné lieu à des doléances trop bien justifiées par la pauvreté et l'épuisement du pays (1).

Les pièces adressées au Comité par M. Dusevel, outre qu'elles paraîtront plus importantes, sont choisies avec le discernement qui distingue la plupart des communications de notre honorable collègue. Il est juste d'ajouter qu'il a sous la main, dans le riche dépôt des archives de la ville d'Amiens, une mine toujours féconde. Le premier de ces documents est relatif aux préparatifs de défense des Amiénois à la suite de la désastreuse journée de Saint-Quentin. Le 11 août 1557, le lendemain de la bataille, Henri II envoie en poste à Amiens l'archevêque d'Arles « pour des causes qui sont si importantes que plus ne pouvroient ; » et cependant, par une inconséquence difficile à expliquer, l'archevêque, officiellement du moins, s'attache à diminuer, à présenter même comme insignifiante la gravité de nos pertes (2), se bornant à dire « que mardy dernier y avoit eu quelque deffaicte de nos gens de pied auprès de la ville de Saint-Quentin faicte par les ennemys du royaume de France campez devant la dicte ville de Saint-Quentin ; laquelle deffaicte n'estoit si grande et en ycelle n'avoient perdu la vie ni esté prins prisonniers

(1) Voir la délibération des trois états du haut et bas Limousin relativement à cette levée, pièce communiquée aussi par M. Combet, et imprimée dans le Bulletin du Comité, t. IV, p. 264, année 1857.

(2) On sait que, dans cette journée, le connétable de Montmorency fut pris avec quatre mille hommes, parmi lesquels se trouvaient beaucoup de grands seigneurs, qu'il laissa quatre mille morts sur le champ de bataille et que toute son artillerie tomba aux mains des Espagnols.

gens de si grande qualité comme aucuns malings escriptz en faisoient courir le bruict. » L'intention de calmer l'inquiétude publique pouvait être bonne ; mais déjà la vérité s'était fait jour, et la nécessité devenait si évidente que le maire d'Amiens, Jérôme d'Ainval, voyant que les avis de ses échevins étaient partagés, prit sur lui d'ordonner le lendemain même de la nouvelle reçue les mesures les plus propres à mettre la citadelle à l'abri d'un coup de main. Je pense que les lecteurs de la *Revue des Sociétés savantes* trouveraient dans ce document quelques indications neuves, et que la section pourrait en autoriser l'impression.

Un sentiment de patriotisme local, d'autant plus louable qu'il se trouve en parfait accord avec l'exactitude historique, a inspiré la seconde communication de M. Dusevel. On a écrit et répété que, si la ville et le château de Doullens étaient tombés au pouvoir des Espagnols en 1595, c'était par suite du peu d'empressement et de bonne volonté que les Amiénois avaient mis à secourir leurs voisins. M. Dusevel entreprend de prouver pièces en main l'injustice d'une semblable accusation. Dès le 10 juillet, quatre jours avant que la place soit investie, Amiens envoie à Doullens deux milliers de poudre, mille piques de guerre, mille pelles, cinq cents hottes, cinq cents louchets et beaucoup d'autres outils propres à travailler aux fortifications. Le 19 juillet, les habitants offrent en foule de se cotiser pour soudoyer des hommes de pied ; mais le maire est obligé de leur répondre qu'il ne peut faire aucune levée de gens de guerre sans l'expresse permission du roi. Le 22 juillet, sur la réquisition du comte de Saint-Pol, gouverneur de la province, le corps municipal décide qu'Amiens fournira le plus grand nombre d'hommes possible, et qu'une solde de quatre écus par mois pour les arquebusiers et de cinq écus pour les lanciers et piqueurs sera payée par la ville. Cette levée monta à six cents hommes. Le 24, à la demande du duc de Nevers dépêché au secours de Doullens, le maire répond qu'on vient encore d'envoyer six cents livres de poudre avec un pont de bateaux qui se trouvait dans l'arsenal de la ville, mais que les magasins sont vides et les habitants épuisés. Cependant, comme le duc insiste, le corps de ville consent à fournir en outre quatorze cents livres de poudre qui seront achetées à Abbeville. Le 26, il se dessaisit encore d'une pièce d'artillerie « pour mener à l'armée de Sa Majesté pour le secours de la ville de Doullens. » Mais cette armée commet fautes sur fautes : le duc de Bouillon et l'amiral de Villars sont défaits en essayant de forcer les lignes espagnoles ; le duc de Nevers ne réussit pas à opérer sa jonction, et, le 31 juillet, les Amiénois

prennent le parti d'écrire au roi lui-même pour le supplier de secourir la place en toute diligence et de prévenir ainsi la ruine de la Picardie. Ce même jour, les Espagnols emportaient la ville d'assaut et passaient au fil de l'épée la garnison et les habitants de Doullens. Voilà, ce me semble, des dates éloquentes, et M. Dusevel a eu bien raison de combattre un préjugé aussi injuste à l'égard des Amiénois que fâcheux pour l'honneur du caractère français. L'analyse que je viens de présenter étant peut-être suffisante, je ne propose pas à la section la publication des documents relatifs au siège de Doullens, que l'on pourra toujours consulter dans les archives du Comité. Mais c'est là du moins une occasion de remercier M. Dusevel pour nous avoir donné cette nouvelle preuve d'un zèle qui ne s'est jamais ralenti.

HUILLARD-BRÉHOLLES,  
Membre du Comité.

---

## DOCUMENTS.

---

JUGEMENT RENDU PAR LE PARLEMENT DE PROVENCE

CONTRE DES CALVINISTES CONVAINCUS D'AVOIR TENU UN PRÊCHE.

Communication de M. l'abbé André, correspondant à Vaucluse.

De par le Roy, Jean-Baptiste des Galois, chevalier, seigneur de la Tour, Glené, Chezelle-Dompierre, conseiller du Roy en ses conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, premier président du Parlement, intendant de justice, police et finance en Provence et commandant audit pays ;

Veu l'arrêt du conseil du 22 may 1735 et la Commission du grand sceau sur icelui expédiée le même jour, par lequel Sa Majesté nous auroit commis pour instruire et juger définitivement et en dernier ressort, avec tel Présidial ou le nombre des Graduez requis par l'ordonnance, le procès tant au Ministre qui a convoqué une assemblée de religionnaires dans la vallée de Cabrières qu'à ceux qui y ont assisté, et autres complices, fauteurs, adherans et avertisseurs de ladite Assemblée, avec pouvoir de subdeleguer pour l'instruction, et de commettre un Procureur du Roy et un Greffier ;

Veu aussi, etc.,

Nous, de l'avis des sieurs Officiers et Graduez soussignez, avons déclaré la contumace bien instruite contre un inconnu, ayant fait les fonctions de predicant dans une Assemblée de religionnaires, tenuë la nuit du 30 au 31 mars 1735, dans une bergerie située dans le terroir de Cabrières d'Aigues, et contre les nommez Jacques Murat negociant resident au lieu de Lourmarin, Louïs Daniël et Antoine Roux, Daniel Jourdan, Jacques Salen, menagers, Antoine Courbon, maçon, Pierre Jourdan, sergent, Anne Estailarde sa femme, tous dud. lieu de Cabrières, et Jean Clot, du lieu de Merindol : et adjugeant le

profit de la contumace, avons déclaré les susnommés dûment atteints et convaincus ; sçavoir, ledit inconnu, d'avoir convoqué ladite Assemblée, d'y avoir prêché et fait autres fonctions de predicant, et les autres contumax d'avoir donné retraite, secours et assistance, et eu commerce avec ledit predicant, ou d'avoir assisté à ladite Assemblée ; pour réparation de quoi condamnons ledit predicant, suivant le signalement contenu aux informations, à être pendu et étranglé jusqu'à ce que mort s'ensuive à la potence qui sera à cet effet dressée à la place du lieu de Cabrières ; lesdits Jacques Murat, Louis Daniël et Antoine Roux, Antoine Courbon et Pierre Jourdan à être livrés à l'exécuteur de la haute justice pour être flétris de la marque des galeres, et être ensuite conduits à Marseille pour y servir de forçats sur les galeres du Roy à perpétuité ; et lesdits Daniël, Jourdan, Jacques Salen, Jean Clot et Anne Estailarde à être bannis pour trois ans de cette province ; leur enjoignons de garder leur ban sur les peines portées par les ordonnances : et sera le present jugement exécuté par effigie en la forme ordinaire.

Condamnons au surplus ledit predicant à la confiscation de ses biens situez dans les pays où la confiscation a lieu, et où la confiscation n'a pas lieu, en une amende de la moitié de la valeur de ses biens. Condamnons les autres contumax en une pareille amende de la valeur de la moitié de leurs biens au profit du Regisseur des biens des religionnaires fugitifs ; et pour les faits resultans des charges et informations, avons condamné Paul Meynard de la Bourdille cabaretier du lieu de Merindol detenu aux prisons de cette ville, et Antoine Orcel, menager du lieu de Cabrières, à être et demeurer bannis de cette province : sçavoir ledit Meynard pour dix ans, et ledit Orcel pour trois ans. Leur enjoignons de garder leur ban sous les peines portées par les ordonnances. Les condamnons au surplus en une amende de la valeur de la moitié de leurs biens, laquelle tombera pareillement dans la regie des biens des Religionnaires absents du royaume.

Condamnons en une pareille amende de la valeur de la moitié de leurs biens au profit de ladite regie les nonmez ..... (*suivent les noms de trente-deux individus, hommes et femmes*) tous prisonniers. Leur faisons deffenses de récidiver sous les plus grandes peines portées par la declaration du Roy du 14 mai 1724.

Et faisant droit à la requisition du Procureur du Roy, ordonnons que la bergerie dudit Antoine Orcel située au terroir dudit Cabrières, dans laquelle ladite Assemblée de Religionnaires a été tenue, sera démolie et entièrement rasée en présences du Commissaire Rappor-

teur du procès, présent et requerant le Procureur du Roy, à la diligence duquel le présent jugement sera lû et publié dans les lieux de Merindol, Lourmarin et Cabrières et partout ailleurs où besoin sera.

Fait à Aix en notre Hôtel, le vingt-quatrième mars 1736.

Des Galois de la Tour, Laugier rapporteur, Gervasi-Rousset, Bourges, Ganteaume, Pazery-Thorame, Sube, Pascal.



DOCUMENT

RELATIF A L'HISTOIRE DE L'ANCIENNE PROVINCE DE POITOU.

Communication de M. Beauchet-Filleau.

Remontrances humblement adressées par les religionnaires de la ville de Saint-Maixent à MM. de Vic, conseiller du Roi en ses conseils, et de Saint-Germain, gentilhomme de sa chambre, commissaires députés pour pourvoir aux inexécutions et contraventions des délits de pacification et iceux faire entretenir et garder en cette province de Poitou.

Ils demandent :

- 1° Le libre exercice de leur religion ;
- 2° L'exécution des demandes présentées par leurs députés généraux par quatre divers cahiers, au nom de toutes les églises réformées ;
- 3° L'admission aux offices de maires et échevins ;
- 4° 5° et 6° Prérogatives relatives aux demandes ci-dessus ;
- 7° L'autorisation pour pouvoir nommer un maire de leur religion, attendu que la ville de Saint-Maixent est une de celles qui leur ont été données pour place de garde et de sûreté ;
- 8° L'alternation pour être nommés à la place de maire, ainsi que cela se pratique en la ville de Niort ;
- 9° La cessation de l'oppression exercée contre eux toutes fois qu'on en trouve l'occasion, en les chargeant ordinairement de l'assiette et collecte des tailles ;
- 10° La liberté de manger gras dans les auberges et cabarets les jours de vendredi et samedi ;
- 11° La permission de vendre leurs marchandises et ouvrir leurs boutiques les jours de fête ;
- 12° et 13° Mêmes demandes que la précédente ;
- 14° Le cimetière qui est hors de la ville pour y enterrer ceux de leur religion ;
- 15° Relatif à la précédente demande ;
- 16° Exemption de contribuer aux réparations des églises catholiques ;
- 17° La disposition des amendes qui pourraient être ordonnées suivant le 12<sup>e</sup> article du cahier de l'an 1609 ;



18° La punition des propos scandaleux contre eux tenus par le sieur de Veillechêze, sergent de ville.

Faites à Saint-Maixent, le 15 avril 1612, signées : Chaigneau, J. Chardot, P. Masson, Isaac Ameriald, Pierre Tabarin, Teillé, de Niort, Clement et Helyes Dieumegard, Masson, Texier et autres.

Auxquelles remontrances lesdits commissaires ont répondu, le 16 juillet 1612, que pour les articles 1, 2 et 3 ils renvoyent les réclamanans aux dispositions de l'article 12 de l'édit du mois de décembre; pour les articles 4, 5 et 6, les renvoyent au même édit, article 27. Pour les articles 7 et 8, ordonnent que quelques-uns des échevins seront pris parmi les religionnaires. Pour l'article 9, les charges d'asseoir et répartir la collecte des tailles seront réparties entre les catholiques et les religionnaires. Pour les articles 10 et 11, défense aux maire et échevins d'entrer dans les maisons et cabarets, si ceux de la religion prétendue réformée y mangent de la viande les vendredis et samedis. Pour l'article 12, renvoyé à monsieur l'évêque. Pour l'article 14, renvoyé à une sentence particulière de ce jour. Pour l'article 16, accordé. Pour l'article 17, lesdites amendes seront adjugées au profit du Roy, et, quant à l'article 18, les remonstrans se pourvoieront devant les juges ordinaires.

NOTES.

Extrait des registres destinés à l'enregistrement et insinuations des donations faites dans l'arrondissement du siège royal de Saint-Maixent.

Pour copie,

H. BEAUCHET-FILLEAU.

ORDONNANCE TOUCHANT LE DROIT DE TONLIEU  
RECUEILLI AU PROFIT DES ÉGLISES DE SAINT-BERTIN ET SAINT-OMER.

Communication de M. Deschamps de Pas.

Ordonnance selon laquelle l'on se règlera doresnavant en louant le droit du tonlieu en la ville de Saint Omer appartenant à messieurs des églises de Saint-Bertin et dudict Saint-Omer. Primo de pain, car ou carette de delà la Lis ; 1 d., et de deça la Lis, ob. Vin : tonnel de vin petit ou grand comment qu'il soit admené et soit deschargié ou non ; 11 d. Semblablement de tous autres tonneaux à liqueur quelle qu'elle soit soient grans ou petis, 11 d. Sauf que des petis tonnelets qui ne contiendroyent que quatre lotz ou moins l'on payera seulement 1 d. ; Char : d'une carrée de char soit vacque, beuf, brebis ou mouton, 1111 d. D'une charette, 11 d. ; du sommier, ob. ; char portée ou col, riens. Bacon : d'un, bacon soit porté au col ou autrement, 1 d. et demy, ob. Poisson : d'un esturgon, 1111 d. ; de la taille de ballayne, 1111 d. ; d'un porcq de mer, 11 d. ; du millier de herens en bateau ou en somme, 1 d., d'une meeze de sorés contenant ung millier, 1 d. ; demy meeze, ob. ; de moins, riens ; d'un millier de macquereaux fraiz ou salléz sans estre en tonneaux, 1 d. ; d'un saulmon frez, 11 d. ; d'une poise d'anguille que l'on entend estre xxxii anguilles, 11 d. ; du cent de saulmons salléz, 11 d. ; du cent de molites, 11 d. ; de chacun pennier de poisson venant à nef, chariot, charette ou sommier, ob. de tout autre poisson espandu en nef de la nef, 1 d. ; de tous tonneaux de herens ou poissons saléz de chacun tonneau, 11 d. Bestes vives. D'un ours, 1111 d. ; ung singe, 1111 d. ; ung cheval, 11 d. ; une mulle ou mullet, 11 d. ; un asne, 1 d. ; une vache, 1 d. ; ung pourceau ou pourcelet non allant, ob. ; brebis, ob. ; chiesvre, ob. ; d'aingneaux et chevrotz après le Saint Jehan, ob. ; et devant le Saint Jehan, riens. Beure et froms maige : d'une poise de burre, 11 d. ; demy poise, 1 d. ; d'une poise de frommaige, 1 d. ; demy poise, ob. ; moins, riens. Pot à burre pesant moins de demy poise vallissant xxx d., ou plus, ob. ; et de moins, riens. Blé, forment, soille, advaine, orge, poys et fèves : le car, 11 d., le carette, 1 d. ; de la nef chargié ne de ce qui se porte à col ou cheval, riens. Lymmysc de la rasière, comment qu'elle soit chargié, 11 d. ; de la demy, 1 d., et du quart, ob. ; et de moins, riens. Navette et guennebeuse, de la rasière comment qu'elle soit portée, 11 d. ; de la demy Rasière, ob., et de moins, riens. Aux et oignons.

du car 11 d., de la carette 1 d., du sommier, ob ; à col, riens. Et s'il est chargé à navire, du cent de couples, 11 d., du demy cent, 1 d., et moins, riens. Porées. Du car, 11 d. ; de la carette, 1 d. ; du sommier, ob ; de la navire, 1 d. ; à col, riens. Fruictz. Du car, 11 d. ; de la carette, 1 d. ; du sommier, ob ; à col, riens. Et s'il est chargé à navire de chacun sacq ou mande, ob ; et s'il est respandu en nef a l'advenant de la rasière ou mande. Fighes et roisins. Du grand freau, 1 d. ; du cophin, ob ; Noix. Du car 111 d. ; de la carette, 11 d. ; du sommier, 1 d. et selles sont en sacq ou mande, on en paiera du sacq ou mande, 11 d., ou du millier, ob ; au choys de celui qui doit le tonlieu ; et pareillement sen sera selles sont chargiés en navire. Et selles sont portées a col, du millier, ob ; et en desoubz, riens. Seel. De la nef ung quartier de seel ; et s'il se porte a car, carette ou sommier de la rasière, 1 d., et de moins, riens, Miel. Du tonneau, 11 d. ; et s'il n'est en tonneau, et qu'il vaille dix solz ou en dessus, 1 d. ; et de moins, riens. Especeries, mercherries et autres choses venans et widans en tonneaux, mandes, coffres ou fardeaux. De grandes mandes cordées et grans fardeaux ou grans coffres cordéz et de grans tonneaux seex que l'on maine a navire, chariot ou charette, 111 d. ; des moindres cordées et portées comme dessus, 11 d. ; du sommier, 11 d. ; et s'il est chargé à demy, 1 d. ; et à col, riens. Laye a le casse ou guiste de chucré, 11 d. ; Alun, warances, weddes et waude. De la balle entière, 111 d. ; demy balle 11 d. ; sil est en tonneaux, du tonneau 11 d., du car en basière, 111 d. ; de la carette 11 d. ; du sommier ayant plaine charge, 11 d. ; à demy charge, 1 d. Brésil. Du sommier ou d'une charge cordée, 1 d., et s'il est admené par pièces, de la pièce, ob. Estain, du cent de livres, 11 d. ; de demy-cent, 1 d. ; de xxv, ob ; en desoubz, riens. Ploncq ; du cent de livres, 1 d. ; de demy-cent, ob ; en Dessoubz, riens. Achier et fer ouvré et non ouvré. Du cent de livres, 11 d., de demy-cent 1 d. ; de vingt-cinq, ob. ; en dessoubz, riens. D'armures, riens. Arrain, mectal et ceuvre. Du cent de livres d'arrain ceuvre ou mectal, 111 d. ; de demy-cent. 11 d. ; quartier, 1 d., desso:nbz, riens. D'une caudière à brasseur, 111 d. ; d'une caudière de ménaige estoffée, 11 d. ; d'un petit caudron vaillissant cinq solz et en dessus, 1 d. ; de moins, riens. Clocque d'église, 111 d. ; ung pot de cuyevre vaillissant cinq solz, et en dessus, 1 d. ; en dessoubz, riens. D'une douzaine de payelles achetées ensemble, 11 d. ; de six, 1 d. ; de trois ob ; et se lon les achette chacune à part de la pièce, ob ; d'un bachin vaillissant cinq solz, et en dessus, ob ; de candeliers semblablement, ob ; et se ce sont grands candeliers ou couronnes

qui poisent xxv livres et en dessus, ilz se payeront à la livre comme il est dit cy dessus de ce qu'il se prend au pois. Pierres. D'une pierre de mollin, 11 d. ; d'une pierre à esmeudre, 11 d. ; d'une moieulle à moustarde, ob. Reuwes et soufflés. D'une paire de reuwes ferrées de nouveau fer, 1 d. ; de non ferrées, ou ferrées de viel fer ob ; de deux soufflés de marissal, 11 d. ; de harnas de tisseran et de poise de contreceur, 11 d. Faux, faucilles et picques, de la botte, 11 d. ; de la demy-botte, 1 d. ; de moins, riens. Fustallerie si comme escuielles de bois, pelles sans fer, tables, fustz de lanches, ars et semblables que l'on tient pour fustallerie, du car, 111 d. ; de la carette, 11 d. ; du sommier, 1 d. ; à col, riens. Cuvelerie : du car de cuves à foulon, 111 d. ; de la carette, 11 d. Potz de gretz ou de terre : du car, 11 d. ; de carette, 1 d. ; du sommier, ob ; à col, riens. Et se ilz sont en navire, de la nef, 11 d. Tilles et cercles : du car, 111 d. ; de la carette, 11 d. ; du sommier, 1 d. Cardons : de l'esguine, 1 d. ; et de la demye, ob ; de moins, riens. Sieu et oinct : d'une poise de sieu, 11 d. ; d'une poise de oinct, aussy, 11 d. ; de demy-poise, 1 d. ; et de moins, riens. De spetelincq, que l'on entend brocques de crassier, ou pour pendre herens, du millier, 11 d. Cire : d'une poise, 111 d. ; de la demye, 11 d. ; du quart, 1 d. ; de moins, riens. Houbelon ; de la balle, 111 d. ; du sacq, 11 d., du petit sacq vaillissant cincq patars, 1 d. ; de moins, riens. Lin : du sacq de lin porté à cheval, car ou carette ou nef, 11 d. ; et au col si avant qu'il en y aura une pierre, ob ; et de moins, riens. Quevrene : du cent de livres, 1 d. ; de demy-cent, ob ; de moins, riens. Escorce molue : du sommier, ob ; et de l'écorce non molue, riens. Carbon : de la nef de carbon, 1 d. Peaux et cuirs : d'une douzaine de cuirs sallez ou non sallez et aussi de lanez 11 d. ; de la demy-douzaine, 1 d. De la douzaine de cuirs de chevreux ou cheevres, 11 d. ; de la demye-douzaine, 1 d. ; et s'il en y a moins, ob ; de la douzaine de secs cuirs, 1 d. ; et se moins en y a, ob ; de cent peaux d'aigneaux, 11 d. ; de cinquante peaux d'aigneaux, 1 d. ; de xxv, ob ; s'il y en a moins, riens. De cent peaux de brebis, 11 d. ; cinquante, 1 d. ; de xxv, ob ; et de moins, riens : de la douzaine corduwen, 11 d. ; de la douzaine de basane, 1 d. Laynes en veaures non lavées, soit qu'elle viengne du cru ou autrement : du car, soit en car, ou en bassière, 111 d. ; de la carette, 11 d. ; du sommier, 1 d. ; et s'il n'y a plain charge, ou car, carette, nef ou sommier, l'on en payera à l'advenant de 11 d. ; du cent sy avant qu'il y en aura xxv et au-dessus ; du sacq à col s'il en y a xxv veaures et en dessus, ob ; et de moins, riens. Laynes lavées : le sacq d'Angleterre, 111 d. ; le demy-sacq,

iiii d. ; le sacq d'Austrice et mayolle, vi d. ; le demy, iii d. ; le sacq d'Espagne, ii d. ; le sommier chargiez à deux costéz de layne lavée, iii d. ; et s'il n'a chargié que ung sacq, ii d. ; du sacq porté à col pesant cinquante livres et en dessus, i d. ; et de xxv, ob ; de moins, riens. Fil de saye ; du grand fardeau que l'on menroit à car, carette ou basteau, iii d. ; du sommier chargié de deux fardeaux, de chacun fardeau ii d. ; et s'il n'est chargié que d'un fardeau, i d. ; et de ce qu'il se porte s'il en y a huyt livres ou en dessus, i d. ; et de moins, riens. De fil de Bourgoingne et autres semblables : d'une poise, ii d. ; d'un sacq, ii d. ; de la grosse, ou troussel, i d. ; de la balle iii d. ; d'un troussel cordé, iii d. Draps et sayes : du grand fardeau qui se maine à chariot ou charette, iii d. ; du sommier à deux fardeaux, iii d. ; a ung fardeau, ii d. ; du petit trousseau ou fardeau, où il auroit ung drap entier ou saye entière, i d. ; et de moins, riens. Toille et quennevach : de l'entière pièce seule, ob ; Et s'elle est fardelée, du fardeau, i d. ; et s'elle est en trousseau ou grand fardeau, comme de draps et saies. Lis kieutes et traversains : du lit à plumes avec le traversain, iii d. ; se le lit est seul, ii d. ; du traversain seul, ob ; d'un kieutis sans plume, ii d. ; d'un coussin à plume, ob. Couvertois et londiers : couvertois de tapisserie ou ung autre tapis seul, ii d. ; couvertoir de layne, i d. ; couvertoir de tirretaine ou de poil, ob ; du londier, ob. Boys d'allemarce, sapins, lates de cheyne, asselles, et de tout bois soié pour carpentier : du car, ii d. ; de carette, i d. ; et s'il vient par navire, de la nef, i d. ; de bois à çauffer et autre non soyé, riens. Huches : de chacune pièce de husserie ferrée, ii d., et de non ferrée, i d. Cordes : du grand fardeau ou trousseau, ii d. ; du petit, i d. Et de toutes autres choses qui seroyent usitées et ont accoustumé de venir en ceste ville cy dessus non expressées ou spécifiées, rien ne s'en payera du tonlieu ; les articles cy dessus escriptz seront mis au tableau et non plus avant. Ainsy signé : J. Piets ; P. Lapostole ; J. Aux truies. Item se aucunes marchandises ou denrées non accoustumées ou usitées viengnent en tamps futur en la ville de Saint Omer, en sera ordonné par messieurs des églises et de la ville par main commune pour en prendre tonlieu gracieux et raisonnable ; mesmes à l'advenant des autres denrées et marchandises usitées. Et si en ce lesd. des églises et de la ville ne se treuvent d'accord, en ce cas en sera ordonné par monss<sup>r</sup> l'archiduc comme conte d'Artoys ou ses commis. Semblablement, de tous différens qui pourroyent sourvenir pour cause d'aucun des articles et chappitres que dessus, ou qui concerneront la matière dudit tonlieu, les susd.

des églises et de la ville, en communiqueront pour venir à accord amiable, et en faute d'accord en sera cognu et décidé souverainement par mond. Sr l'archiduc, ou ses commis. Ceux qui sont francx par privilèges ou possession ancienne et souffisante, comme les bourgeois et manans de la ville de Saint Omer demoureront joyssans de leurs franchise en la manière qu'ilz en ont usé jusques à présent, les dessus dits des églises et de la ville se départiront sans despens du procès à présent pendant, à cause de susdit tonlieu et de ses dépendances. Et sera le tableau contencieux et apposé par les susd. de la ville en aucuns lieux publique réputé pour chose non advenue et pour tel mis au néant sans le pover alléguier ou tirer à aucune conséquence préjudiciable aux susd. églises et sans s'en pover aydier, par lesd. de la ville pour à ce moyen avoir acquis aucun droit ou possession. Et de ceste présente ordonnance sur le taux et manière de lever led. tonlieu sera fait ung tableau nouveau qui sera mis pendu ou affiché publiquement es lieux de la ville où il sera de besoing, afin que nul n'en puisse prétendre ignorance, et que chacun sache comment il se devra régler. Reconnoisteront les susd. des églises et de la ville ceste présente ordonnance et déclaration et la feront confermer par lettres patentes et soubz le grand seau de l'empereur et de mons. l'archiduc. Ainsi fut advisé conclu et ordonné en la ville de Saint Omer le xxvi<sup>e</sup> jour d'aoust, anno xv<sup>e</sup> xii, par maistres Jehan Piètres, président, Pierre Lapostole et Jehan Aux Truyes, conseillers et maistres des requestes ordinaires au grand conseil de l'empereur et mons. l'archiduc, après que par charge à eulx bailliées par lettres closes de madame l'archiduchesse d'Austrice, duchesse et contesse de Bourgoingne, douagière de Savoye, régente et gouvernante de appointier tous différens meuz ou apparans de mouvoir entres les susd. parties ou entendre les difficultéz et en faire rapport, ilz ont communicqué avec icelles par aucunes journées sur le différent et débat dudit tonlieu et tableau. Et après qu'ilz ont visitéz les vieux livres et registres faisant mention du droit concernant led. tonlieu, et prins information de plusieurs tesmoins d'un costé et d'autre sur l'usance de la levée d'iceluy tonlieu; et après que les parties pour le bien de paix se sont du tout remises et rapportées à ce qu'ilz en diroyent, déclareroyent et ordonneroyent. Ainsisigné : J. Piètres, P. Lapostolle, J. Aux truyes.

*Autre pièce relative au même sujet.*

Comme par certain appointment fait par nous Jehan Piètres, président, Pierre Lapostolle et Jehan Aux Tuyes conseillers, et maistres des requestes du grand conseil de l'empereur et mons. l'archiduc touchant le tonlieu qui se prend en la ville de Saint Omer appartenant aux églises de Saint Bertin et dudit Saint Omer, ayons entre autres choses ordonné et déclaré que se aucunes difficultéz ou débats sourdoient à cause dudit tonlieu, le interprétation appartiendroit à notre très redoubté seigneur comme conte d'Artois, ou ses commis, en interprétant notre dit appointment, avons déclaré et déclarons par ces présentes, que par ces motz couchiez ou dit appointment, assavoir comme conte d'Artois, nous ne avons entendu, ne entendons submettre lesd. églises ou leur dit tonlieu à le juridiction dudit conte d'Artois ne de ses officiers plus avant qu'ilz y seroient tenuz de droit et raison, ne qu'ilz estoient auparavant ledit appointment ; mais seroit le tout fait sans préjudice du droit des parties et des procèz qui sont et pourroyent estre entre lesd. églises et les officiers dudit conte d'Artois. En tesmoing de ce nous avons signé cestes de nos seings manuelz le xxvi<sup>m</sup>e jour d'aoust anno xv<sup>e</sup> douze. Ainsy signé : J. Piètres ; P. Lapostole, J. Aux Truyes.

Pour copie :

L. DESCHAMPS DE PAS.

# ÉTUDES HISTORIQUES.

## CATHERINE DE BOURBON

RÉGENTE DU BÉARN, DE LA BASSE NAVARRE, DE LA SOULE, DU BIGORRE  
ET DU COMTÉ DE FOIX.

### CHAPITRE I<sup>er</sup>.

#### *Lettres de régence.*

Un an s'était écoulé depuis l'évasion de Henri, roi de Navarre, de la cour de France, en février 1576, sans que ce prince eût revu le Béarn, où il était né, et pris possession de cette vicomté, non plus que de la basse Navarre, de la vallée de la Soule ainsi que des comtés de Bigorre et de Foix, qu'il tenait de Jeanne d'Albert, son illustre mère, avec le duché d'Albret, le comté d'Armagnac et d'autres terres ou seigneuries. La paix conclue le 6 mai 1576 entre les catholiques et les religionnaires fut fort mal observée, et le roi de Navarre, gouverneur pour Henri III en Guienne, dut surveiller cette province et y tenir la main à l'exécution de l'édit de pacification. Dans les premiers jours de décembre même année, les états assemblés à Blois s'étant prononcés pour la proscription du culte protestant, Henri de Bourbon se vit contraint de prendre les armes contre la cour et de se mettre à la tête d'un parti pour lequel il avait déjà combattu, et que sa mère avait soutenu avant son fils avec tant de constance. Le manifeste du roi de Navarre, daté d'Agen, est du 24 décembre 1576; la guerre éclata dans le Bazadais en janvier 1577, et du Bazadais elle gagna l'Agenais, apanage de Marguerite de Valois, reine de Navarre. Bientôt notre prince se vit même traqué dans son duché d'Albret par les catholiques, et placé ainsi dans l'impossibilité de pourvoir au salut des Etats qu'il possédait au pied des Pyrénées.

C'est ce qui le décida, dès le 4 du même mois de janvier, à confier à Catherine de Bourbon, sa sœur, le gouvernement de ces dernières contrées. Nous n'avons pas le texte des premières provisions qu'à cet effet il donna à la princesse de Navarre, mais on les trouve relatées en ces termes, dans d'autres lettres du même prince du 28 janvier 1582 : (V. *Compilation d'aucuns privil. et reglam. deu pays de Béarn.*)

« Comme nous ayans cy-devant et l'année mil (cinq cent) soixante-



« dix-sept, fait, ordonné et constitué notre très-chère et très-  
« amée sœur madame la princesse et à icelle donné pouvoir de  
« régente et représentant notre personne en nos royaume et pays  
« souverain (1), comtés de Foix et Bigorre et autres nos terres  
« et seigneuries situées en Guienne et Languedoc, pour en notre  
« absence y commander, pourvoir à la conservation et défenses de  
« nos dits royaume et pays, villes et places y situées, remédier aux  
« griefs et plaintes de nos dits royaume et pays, au temps ordonné  
« et accoutumé, ou autre que le bien de nos affaires et service le  
« requerrait, pourvoir aux états et offices. . . . comme aussi aux  
« places des colleges dépendans de nos droits et autorités, ordon-  
« ner de nos finances en cas de nécessité, pour le bien de notre  
« service et de l'État, et conservation de nos dits royaume et pays  
« terres et seigneuries sus dites, et si l'occasion le requerrait, as-  
« sembler gens de guerre et pourvoir au fait des garnisons, muni-  
« tions de nos dites villes et places : donner graces et pardons. . . .  
« faire assembler aussi le synode des ministres de nos dits royaume  
« et pays. . . . et généralement ordonner et commander à toutes  
« choses comme nous mesme eussions fait estant sur les lieux,  
« ainsi qu'il est plus à plein porté par les lettres patentes du pou-  
« voir par nous donné à notre dite sœur, en date du 4<sup>e</sup> jour de jan-  
« vier mil cinq cent soixante-dix-sept. »

Ces mêmes provisions (de 1582) contiennent cette restriction, qui  
devait se trouver aussi dans celles de 1577 :

« Néanmoins, d'autant que notre dite sœur nous a toujours dit et  
« déclaré qu'elle ne voulait rien effectuer de son dit pouvoir, sans  
« un bon conseil, nous conformant à son intention, et honnes vo-  
« lontés, et afin de la supporter et soulager de plusieurs choses qui  
« ne sont convenables à son sexe, qualité et dignité, mais à un per-  
« sonnage d'honneur et valeur, d'expérience, fidélité requise et  
« entendu au maniement et gouvernement de nos dits royaume et  
« pays souverain, nous avons, pour cette occasion, continué et de  
« nouveau fait, ordonné et établi en nos dits royaume et pays sou-  
« verain, notre très-cher et feal, le sieur de Saint-Geniez (2) et  
« à iceluy donné pouvoir de notre lieutenant, pour représenter notre

(1) Par *royaume*, il faut entendre la basse Navarre, et par *pays souverain*,  
le Béarn.

(2) Armand de Gontaud, seigneur de Saint-Geniez, de la Capelle et d'Andaux,  
baron de Badefol. Il avait été sénéchal de Béarn en 1564, sous Jeanne d'Albret,  
et la correspondance que le roi de Navarre entretint avec lui prouve que ce  
prince lui accorda une confiance sans réserve.

« personne et celle de notre dite sœur en nos dits royaume et pays  
« souverain . . . priant et exhortant notre sœur de prendre avis et  
« conseil dudit sieur de Saint-Geniez en tout ce qui se présentera,  
« pour le fait et exécution de ce que dessus, comme aussi des au-  
« tres personnages que nous avons choisis pour être du conseil de  
« notre sœur et nommés au réglemeut qui par nous a été baillé  
« selon et ainsi qu'il est porté par icelui. »

## CHAPITRE II.

### *Portrait de la régente.*

Catherine de Bourbon, princesse de Navarre, était digne de toute la confiance de son frère ainsi que du gouvernement dont ce prince l'avait gratifiée.

Née au château de Pau, le 7 février 1558, d'Antoine de Bourbon, roi, et de Jeanne d'Albret, reine de Navarre, elle fut l'objet de tous les soins d'une mère la plus illustre dame de son siècle, et dont, au surplus, elle ne tarda pas à reproduire la beauté, les talents, le noble caractère. . . . Les meilleurs précepteurs lui furent donnés. Dans sa sollicitude maternelle, Jeanne d'Albret avait fait bâtir pour sa fille, dans le parc du château de Pau, une demeure isolée de la cour, et qu'elle nomma le *Castet-Béziat*. C'est là que la princesse de Navarre se livrait, enfant, à l'étude comme aux beaux-arts, et que plus tard, c'est-à-dire durant sa régence, elle vint souvent secouer les soucis des affaires publiques et jouir sans distraction de tous les charmes d'un site qui n'a pas son pareil, en France. Jusqu'à ces derniers temps, une allée du même parc a porté le nom d'*Allée de Madame* (1).

Dès l'âge de douze ans, Catherine de Bourbon surpassait à jouer du luth les meilleurs artistes. Rosni, qui n'était pas encore le grave duc de Sully, et que son maître disait *étourdi comme un hanneton*, reçut d'elle à Nérac des leçons de danse à l'occasion d'un ballet dont elle s'était constituée l'ordonnateur.

Quant à la poésie, elle avait de qui tenir : Marguerite de Valois, son aïeule maternelle, cette *quatrième Grâce et dixième Muse*, nous

(1) « Le cahier des archives . . . ne parle pas de *Castet-Beziat*. Peut-être « n'existait-il plus alors (1603-1628), car le domaine royal en fit démolir les murs, « parce que des malfaiteurs s'y étaient placés en embuscade pour détrousser « et assassiner les personnes qui traversaient le parc, à moins que ce ne soit « cette construction qu'on y ait désignée sous le nom de *Pavillons*. » (*Pano-rama . . . de la ville de Pau*, par M. Dugenne.)

est connue non moins par ses poétiques productions que par ses contes ; tout le monde a retenu ce gracieux couplet,

Si le roi m'avait donné  
Paris sa grand'ville.....

que l'on attribue à son père, Antoine de Bourbon ; nous devons à Jeanne d'Albret ce quatrain, qu'elle composa lors d'une visite qu'elle fit, en mai 1566, dans l'imprimerie de Robert Etienne :

Art singulier, d'icy aux derniers ans,  
Représentez aux enfants de ma race,  
Que j'ay suivi des craignants Dieu la trace,  
Afin qu'ils soyent les mesmes pas suivants ;

et combien de fois chacun de nous n'a-t-il pas répété cette romance de Henri IV :

Charmante Gabrielle !  
.....  
Que ne suis-je sans vie,  
Ou sans amour !

Aussi Marot et du Bartas n'auraient pas désavoué les vers de Catherine de Bourbon. Telle était même sa facilité à cet égard qu'elle en composa jusque dans ses rêves, comme nous l'apprennent ces stances que lui adressa l'un ses précepteurs :

« J'ay toujours tenu pour fable,  
« Comme chose peu croyable,  
« Ce qu'es vieux écrits on voit  
« Qu'ayant dormi sur Parnasse,  
« Et bû de l'eau de Pégase,  
« Poète l'on se trouvoit.

« Mais désormais je proteste  
« Que bannissant de ma teste  
« Ma dure incrédulité,  
« Je ne le tiendrai pour conte,  
« Et ne veux point avoir honte  
« De l'estimer vérité.

« D'autant que mesme en tel âge,  
« En vous je voy d'avantage,  
« Car dormant vous composez,  
« Et faites œuvres paroistre  
« Que chacun peut reconnoistre  
« Pour vers fort bien agencez. ....

« Mais quoi ! quand en dormant mesme,  
« Des vers d'une grace extremesme  
« Découlent de votre esprit,

« Que sera-ce, je vous prie,  
« De ceux que *non endormie*,  
« Vous voudrez mettre en escrit (1). »  
(Duverdier de Vau Privas. *Biblioth. française.*)

Au surplus, ce n'est pas seulement à l'étude des beaux-arts et de la poésie que se livra la princesse de Navarre. La langue latine notamment lui était familière, et l'on sait qu'un jour, faisant allusion aux nombreux mariages qui s'étaient proposés pour elle, ainsi que nous le rappellerons au chapitre VIII, elle inscrivit ces mots sur l'un des murs de son Castet-Béziat :

Quò me fata vocant ?

et qu'elle les remplaça, quelque temps temps après, par ceux-ci :

Grata superveniet quæ non sperahitur hora !

Nous avons dit que Catherine de Bourbon possédait la beauté de sa mère, surnommée dans sa jeunesse *la Mignonne des rois*. Pourtant la princesse tenait des d'Albret, notamment d'Alain le Grand, son trisaïeul, de même que du connétable d'Albret, assure-t-on, une légère déféctuosité que sa marraine, Catherine de Médicis, exagéra fort pour détourner Henri III de l'épouser à son retour de Pologne, la lui ayant dépeinte comme *naine et contrefaite*. La vérité est que l'une de ses jambes se trouvait quelque peu plus courte que l'autre ; mais sa taille était bien prise, sa figure des plus agréables ; et puis, ce qui formait l'essentiel, elle montra dans tout le cours de sa vie la haute intelligence et le caractère de sa mère tempéré peut-être par plus de grâce, et certainement par plus de tolérance, cette sœur jumelle de la clémence, dont, à son tour, Henri IV était si éminemment doué. En un mot, ce n'est pas une des moindres gloires de Jeanne d'Albret que celle d'avoir produit et surtout élevé Henri et Catherine de Bourbon.

Cette dernière princesse se trouvait à Paris lors de la mort de sa mère, qui dans son testament recommanda fortement à son fils *d'avoir un soin particulier de sa sœur, la traitant doucement, en bon frère ; prenant soin de la faire élever, en Béarn, dans les principés*

(1) Ceci nous rappelle ce quatrain composé par Voltaire dans un songe :

« Mon cher Touron, que tu m'enchantes,  
« Par la douceur de tes accents !  
« Que tes vers sont doux et coulants !  
« Tu les fais comme tu les chantes !  
(Salgues. *Des préjugés, etc.*)

*de sa religion, et de la marier, quand elle serait en âge, à un prince de sa qualité et de sa foi.*

Jeanne d'Albret étant morte à Paris le 9 juin 1572, sa fille n'avait alors que 14 ans 4 mois et 2 jours. Il ne faut donc pas s'étonner de la voir à la suite de la Saint-Barthélemy, qui eut lieu (la France ne l'a pas oublié !) le 24 août 1572, et sous l'impression d'une terreur qui brisa même le courage de son frère, imiter celui-ci en abjurant le calvinisme. Mais Henri de Bourbon, ayant reconquis sa liberté, n'oublia pas les recommandations de sa mère. Il envoya Fervaques et Rosny à la cour de France redemander sa sœur, qui leur fut remise : « Dès la première ou la seconde journée, au partir « de Paris, affirment les *œconomies royales*, Catherine de Bourbon « se déclara de la religion et alla au prêche à Châteaudun, en leur « compagnie, ainsi qu'en celle de plusieurs autres qui avaient « changé, lors du massacre. »

Cette princesse trouva dans Parthenay le roi de Navarre, son frère, qui la conduisit d'abord à la Rochelle, puis en Guienne ; et c'est à Nérac qu'à l'âge de 18 ans et quelques mois elle fut investie du gouvernement des États et seigneuries dénommés au chapitre premier.

Maintenant que nous connaissons le caractère et la capacité de cette régente, il convient de rechercher quelle était la constitution des contrées soumises à son administration.

### CHAPITRE III.

#### *Notions sur les États soumis à la régente.*

Le Béarn, *ce pays souverain* dont il est question dans les lettres de régence de Catherine, n'était que d'une médiocre étendue, si bien que, pour former l'un de nos départements (celui des Basses-Pyrénées), il a fallu l'appoint de la Soule, de la basse Navarre et du Labourd.

Au surplus, qui n'a pas visité le Béarn, et ses belles montagnes, et ses fraîches vallées, et ses établissements thermaux, et ses coteaux aux vins généreux, et sa mâle population, et cette ville de Pau, déchue aujourd'hui de son rang de capitale d'un petit Etat, mais devenue, par compensation, les délices de l'aristocratie européenne ? Avant la restauration du château de Pau, on y montrait aux étrangers une tourelle accolée à la tour de Mazères, et où Jeanne d'Albret avait, dit-on, son cabinet, non de toilette, mais de

travail. C'est de là qu'elle dut jeter bien souvent un regard de satisfaction sur cette vicomté, humble par son titre et bien inférieure en superficie à d'autres seigneuries qui néanmoins ne la valaient pas, mais justement fière de sa beauté ainsi que de son indépendance. « Je ne connais en Béarn que Dieu, à qui je sois comptable de mon « autorité, » avait dit avec une juste fierté cette princesse dans sa lettre si célèbre au cardinal d'Armagnac.

A notre tour, nous allons nous introduire fictivement dans cette tourelle que nous visitâmes dans notre jeunesse, et qu'un goût malencontreux de la symétrie a commis le sacrilège de faire disparaître, et, l'histoire du Béarn à la main, nous tâcherons de reconstituer cette souveraineté travestie aujourd'hui en arrondissements, en cantons, en communes et en sections de commune.

Borné au levant par le comté de Bigorre, au couchant par la prévôté de Dax, la basse Navarre et la Soule, au sud par les montagnes de l'Aragon et au nord par l'Armagnac, le Tursan et la Chalosse ; coupé par le gave de Pau, ou gave béarnais, en deux parties, l'une composée de montagnes où s'ouvrent de superbes vallées et au pied desquelles s'humilient diverses chaînes de coteaux frais et prospères néanmoins, l'autre formant de vastes plaines que des coteaux barrent vers le nord ; baigné enfin non-seulement par ce même gave qui lui apporte le tribut des glaciers de Neouvielle, de Gavarnie et des Vignemales, mais aussi par les gaves d'Ossau, d'Aspe et des Baretous, qu'épanchent notamment le pic *du Midi*, ou *des Trois-Sœurs (des tres serous)*, et le pic *d'Anie*, où, d'après les Aspois, trône le démon qu'ils nomment *l'homme rouge* ; baigné également par une infinité d'autres torrents et cours d'eau secondaires, le Béarn, sur la plus grande partie duquel planait le regard des fenêtres du *cabinet de la reine Jeanne*, affectait à peu près la forme d'un triangle dont la pointe inférieure touchait aux villes de Belloc et de Salies, le côté gauche remontant de Belloc à la ville de Pontac, le côté droit de Salies à l'extrémité supérieure de la vallée des Barétous, par delà le gros bourg d'Aramitz, et la base s'étendant principalement dans les Pyrénées.

Du reste, ce n'était point là le Béarn primitif, nous voulons dire la cité *Benearnum* de l'ancienne Aquitaine. La vicomté dont nous nous occupons en ce moment avait été agrandie, sous divers vicomtes, aux dépens, d'un côté, du diocèse de Dax, et, de l'autre, du diocèse de Tarbes, en telle sorte que le Béarn (celui que nous sommes à décrire en ce moment), débordant ses anciennes limites, s'étendait : 1° sur tout le diocèse de Lescar, sauf 10 à 12 paroisses

qu'il faut en distraire, comme appartenant à l'archidiaconé de Sault, en Chalosse ; 2° sur tout le diocèse d'Oloron, non comprise la vicomté ou vallée de la Soule ; 3° sur une partie du diocèse de Dax, notamment sur la ville d'Orthez, qui ne dépendait pas dans l'origine du Béarn ; et 4° sur une partie du diocèse de Tarbes, auquel le Béarn avait pris le quartier ou archidiaconé de Montaner.

Marca décompose cette même souveraineté sans y comprendre les trois grandes vallées d'Ossau, d'Aspe et de Barétous, en trois parties. Il comprend dans la première le pays renfermé entre le gave de Pau et les gaves d'Ossau et d'Aspe, formant depuis leur réunion dans Oloron le gave qui prend d'abord le nom de cette dernière ville, et bien plus en aval celui de gave de Sauveterre. Cette contrée comptait quatre *bourgs privilégiés*, savoir : Asson, Bruges, Gan (patrie de l'historien du Béarn), et Moneing, aujourd'hui Monein. On y trouvait aussi l'abbaye de Luc (ordre de Saint-Benoit), et celle de Saubelade, ou Sauvelade (ordre de Cîteaux), ainsi que les villes de Lagor, Maslacq et Salies.

Dans la seconde partie, Marca fait figurer le pays qui s'étend depuis le gave de Pau jusqu'au Bigorre en tournant vers le bas Armagnac, le Tursan, la Chalosse et la prévôté de Dax. On y trouvait le Vicbilh, avec Lembeye, Morlàas, Garlin, Theze, le quartier de Saubostre ayant Garos pour chef-lieu, l'abbaye de la Reüle, ou la Réole, ordre de (Saint-Benoit), ainsi que les villes d'Orthez, de Lescar et de Pau.

Enfin, dans la troisième partie, le même historien fait entrer les quartiers d'Oloron, de Navarreins, aujourd'hui Navarrenx, et de Sauveterre jusqu'à Sallies et Cassaver, ou Cassaber, le tout confinant à la Soule, à la basse Navarre et quelque peu à la prévôté de Dax. Entre cette même prévôté et la basse Navarre s'était en quelque sorte glissé le bourg de Labastide, qualifié de Villefranche de Béarn, cette pointe de terre confrontant aux possessions de la maison de Gramont qui appartenaient à la basse Navarre. Le Béarn, dans cet ensemble, vallées pyrénéennes non comprises, pouvait avoir 14 lieues de Gascogne (84 kilomètres environ) de longueur sur une largeur moyenne de 6 lieues (36 kilomètres). On y comptait 434 bourgs et 10 villes, dont 4 baignées par le gave béarnais : c'étaient, en descendant son cours, Nay, Pau, Lescar et Orthez ; trois par le gave d'Oloron ou de Sauveterre, savoir : Oloron, avec Sainte-Marie, ne formant qu'une seule ville, Navarreins, place forte, et Sauveterre ; 3 privées de rivières, qui sont : Morlàas, Lembaye et Garlin (?)

Dès l'origine, ces diverses contrées paraissent distribuées, y compris néanmoins les agrandissements déjà signalés, en quinze districts nommés vics (du latin *vicus*) et quelquefois parsans.

C'était : 1° le vic de Larbaig ; 2° le vic d'Orthez et rivière basse ; 3° le vic s'étendant de Castelis à Lac, et comprenant depuis Boumour tout le district et l'honneur d'Arthez ; 4° le vic composé d'Artix, Serres, Castede et de tout le territoire jusqu'à Pau ; 5° le vic poussant de Bizanos, en suivant le cours de l'Ousse, jusqu'à Pontac, Ardoins et Nantois ; 6° le vic qui renfermait Lissaü, Baig, Bicle, Jurançon, Asson, Igon-Arrivere-Curte et Arrivere-Lagoenh ; 7° le vic de Morlàas et de l'honneur de Navailles, allant de Dome et de Lème, au delà d'Eslorenties ; 8° le vic comprenant le Montanarez, Ger, Goardères, Séré, Senbole, Escauneg, Sedze, Maubec, Bales-toos, Momi et toutes les landes voisines ; 9° le Vicbielh, plus tard Vicbilh, Noye, Clarac et Roquefort ; 10° le vic compris entre le gave béarnais et la Bayze, Larroenh, Aubertin et Moneing ; 11° le vic d'Oloron, Josbering et de toute la béguerie ; 12° le vic de Lucet, de toute la béguerie de Navarreins ; 13° le vic de Sauveterre avec sa béguerie et celle de Mont-Gaston et Pene-de-Mur ; 14° le vic de Salies et Carraves, avec tout le Bégarran ; et 15° le vic de Larreuse, avec tout le Sauvestre, Monget et la seigneurie de Haget-Aubin.

Au chef-lieu de chacun de ces districts siégeait la *cour du vic*, formée des seigneurs des terres comprises dans ce ressort, et présidée par un officier du vicomte de Béarn nommé quelquefois *vicair*, et plus souvent *bayle* ou *béguer*, ce qui faisait désigner quelquefois, soit le tribunal, soit son ressort, par le mot de *béguerie*. Il semble même qu'un vic pouvait renfermer plus d'une *béguerie*. Ce tribunal, qualifié spécialement de *cour de Cavers*, ne connaissait que des procès mus entre deux communes ou entre les seigneurs eux-mêmes. Lorsqu'il s'agissait de bourgeois, c'était des bourgeois, créés *jurats* par le vicomte, qui composaient la *cour du vic*, sous la même présidence. A la *cour du vic* se portaient les appels des sentences rendues par des tribunaux inférieurs établis dans chaque commune, et présidés par le bayle du seigneur particulier et local.

Dans les cas exceptionnels, tels que, par exemple, la violation flagrante des fors, c'est-à-dire de la constitution et des lois du pays, ou la corruption des juges....., on avait recours à la *cour du Béarn*, que Gaston Phœbus avait qualifiée *d'assemblée nationale*, et qui se composait des trois ordres, ou états, convoqués chaque année par le souverain. Des magistrats spéciaux nommés *syndics de Béarn* se trouvaient chargés par ces mêmes fors de recevoir toutes les plaintes



sur la violation des libertés du pays et d'en provoquer la répression, comme aussi de veiller d'office au maintien de ces franchises.

Les états du Béarn réglaient également, de concert avec le vicomte, tout ce qui concernait le gouvernement de la vicomté. On les vit même délibérer sur le choix d'un mari pour leurs souveraines.

En 1220, Guillaume Raymond, séparant la justice de la politique, créa la *cour majour*, chargée spécialement de connaître des matières judiciaires, et qu'il composa, sous sa présidence, des évêques d'Oloron et de Lescar et de douze jurats gentilshommes, qui reçurent le titre de *barons du Béarn* : c'étaient les seigneurs de Navailles, d'Andoins, de Lescun, de Coaraze, de Gerderetz, de Gayrosse, de Gabaston, d'Arros, de Miossens, de Domi, de Miramon et de Mirepoix. Mais ce dernier fut déposé et remplacé par le seigneur de Bidouze, pour avoir rendu cette étrange décision : « Judia lo signor de Mirepoix que si augun diu dar diers et no los pot pagar, que posqué. » (1)

« Tel était donc l'ordre des juridictions en Béarn, a dit M. Faget de Baure : la cour des jurats était le tribunal ordinaire, la cour du vic était le tribunal d'appel, et la cour majour était le tribunal de recours. Ainsi s'observaient en Béarn deux usages constamment gardés dans les royaumes de France et d'Angleterre (2) : l'un était qu'un juge ne jugeait jamais seul ; et l'autre que chacun était jugé par ses pairs. Le censitaire était jugé par les jurats du seigneur, ses censitaires. Les bourgeois des villes étaient jugés par des jurats bourgeois comme eux ; et les gentilshommes, enfin, avaient leurs pairs pour juges, dans la cour des Cavers. (*Essais historiques sur le Béarn.*)

Mais la création des sénéchaussées, c'est-à-dire des sièges des lieutenants du sénéchal de Béarn, devenu sédentaire, apporta une grande modification dans l'organisation judiciaire de cette vicomté. D'un autre côté, Alain le Grand, tuteur de Henri d'Albret, son petit-fils, créa, vers l'an 1519, le *conseil souverain de Pau*, qui remplaça la *cour majour*, et que, bien plus tard, Louis XIII érigea en parlement.

Si bien qu'à l'époque où Jeanne d'Albret hérita du Béarn, cette vicomté se trouvait divisée en trois sénéchaussées, ou sièges du sé-

(1) Le seigneur de Mirepoix décida que, si un débiteur ne peut payer, il faut qu'il le puisse.

(2) De France !... C'est contestable !

néchal, dont l'un était à Pau, le second à Orthez et le troisième à Oloron. C'est en 1576, et par conséquent antérieurement à la régence de Catherine de Bourbon, que fut créée la sénéchaussée de Morlâas aux dépens de celle de Pau ; mais, pour ce qui est de la sénéchaussée de Sauveterre, sa fondation, ne remontant qu'à l'année 1606, se trouve postérieure à la même régence. Néanmoins, nous ne pouvons nous refuser au plaisir de rappeler que c'est à la cour de Sauveterre qu'il fut jugé que l'on ne devait jamais opérer une saisie dans une maison où se trouvait une femme enceinte. Ces derniers magistrats n'étaient pas de l'école du baron de Mirepoix.

C'est aux sièges de Pau, de Morlâas, d'Oloron et d'Orthez que, du temps de Catherine de Bourbon, se portaient les appels des décisions rendues par les cours des jurats des communes, et le conseil souverain connaissait à son tour des recours des jugements rendus aux sièges de ces quatre sénéchaussées. Il existait en outre à Pau une cour des comptes ainsi qu'un hôtel des monnaies. De plus, les vicomtes, ou du moins les rois de Navarre, y eurent leur conseil privé.

Quant aux vallées d'Ossau, d'Aspe et de Barétous, qui appartenaient au domaine du prince, ainsi que nous le dirons bientôt, c'est dans ces vallées mêmes que le vicomte était obligé d'aller tenir ses assises, nul autre seigneur n'y ayant droit de justice. Avant son entrée dans la vallée, ces montagnards devaient lui fournir des otages. Plus tard, le vicomte envoya son sénéchal. A une époque antérieure au vicomte Mathieu de Castelbon, on avait assujéti les habitants des Barétous à venir plaider à Oloron ; mais ce dernier prince rétablit l'obligation pour le sénéchal d'aller rendre la justice dans cette vallée. Lorsque ce grand officier fut rendu sédentaire à Pau, ce qui paraît remonter à l'année 1460, ce privilège des vallées d'avoir dans leur sein une prompte justice à peu de frais tourna contre elles, car ce premier degré de juridiction, c'est à Pau qu'il leur fallut le réclamer.

Il va sans dire, au surplus, que nous n'avons pas la prétention de donner ici une idée complète de l'organisation soit judiciaire, soit administrative du Béarn. Ce serait un travail à combiner avec une étude de la législation de cette vicomté, travail d'un haut intérêt, et qui mériterait d'être entrepris par un esprit supérieur. Il doit suffire à notre humble notice de fournir les détails nécessaires pour que nos lecteurs puissent apprécier quelles furent les facilités et les difficultés que Catherine de Bourbon dut rencontrer dans son administration. C'est ce qui nous porte également à dire quelques

mots des ressources dont pouvait disposer le vicomte de Béarn.

Les Béarnais n'étaient assujettis, en principe et de plein droit, à aucun subside envers leur prince souverain, celui-ci n'ayant pour revenu certain que celui provenant de son domaine. Ce domaine se composait des villes et châteaux d'Orthez, de Sauveterre, d'Oloron, de Monein, de Salies, de Pardies, de Mongiscard, de Morlâas, d'Asson, d'Igon, de Montaner, de Lembeye, de Pau, de Pontac, de Semboués, de Belloc, de Mongaston, de Navarreins-Garos, des châteaux et villages de Larbaig, de Rivière-Gave et d'Agarenx, enfin des vallées d'Ossau, d'Aspe et des Barétous ; *domaine inaliénable*, et que le prince ne pouvait tout au plus qu'engager pour le paiement de ses dettes, ce qui même ne présentait aucun danger, puisqu'il lui était défendu d'opérer des emprunts sans le consentement des états. Henri d'Albret, pour en avoir contracté, dans un cas pressant, sans recourir à cette assemblée, encourut de graves reproches de la part de ces députés, et fut obligé de leur fournir une déclaration dans laquelle il promit *sur sa foi et parole de Roi que dorénavant il ne ferait ni ne permettrait de faire en son nom aucun emprunt de deniers*.

Le vicomte avait, dans les dépendances de son domaine, les mêmes droits que ceux dont jouissaient les seigneurs particuliers dans leurs fiefs d'après le contrat positif qui les liait à leurs vassaux. A Orthez, à Sauveterre, outre le cens, il possédait un péage ; ailleurs, des moulins ou des fours, des vignes ou des bois ; dans les districts de Pau, de Monein et de Pardies, on lui payait, sous le nom de *droit d'audience*, un prix de location des auditoires où se rendait la justice. En d'autres contrées, on lui fournissait une certaine quantité d'avoine. Chez quelques Béarnais, il jouissait du droit de gîte et d'albergue. Centulle IV fut assassiné, dans le onzième siècle, par un vassal qui l'avait reçu sous son toit à ce titre. Dans ses terres domaniales, il touchait, comme seigneur particulier, les amendes judiciaires inférieures à 60 sols ; mais, dans toute la vicomté, les amendes de 60 sols, qualifiées *leys majours*, lui revenaient, avec 6 sols en sus, pour les frais judiciaires.

Il ne faut pas oublier non plus le service militaire qui lui était dû, et que nous trouvons si curieusement défini dans les articles IX, X, XI, XII, XIII, XV et XVI de *los fors et costumaz de Béarn*. On y lit :

« Les homis de Béarn (sian gentius ô autres) deben ajuda au  
« senhor contre toutz sons enemics et adversaris qui ha prop sa terre,  
« sino què tals enemics se volossan jusmette au judgement deudit  
« senhor et dc sa cort. Quand lo senhor demande gens per anà à

« la guoerra, lós commissaris deputatz per l'heuà aquets, los deben  
« eslegir ab los aduis deux jurats et prodhoms de las villas, ô locs :  
« et aixi ac deben contenir las commissions, qui ad acqueras fins  
« seran expedidas. Et tals homis eslegitz per la guoerra seran ten-  
« gutz de anà, tres vegadas l'an, en lós païs de Bigorra, Armanhac,  
« Marsan, Sola, Saut de Naualhes et tout lô Naualhês (si tant es que  
« per lo senhor lós sia commandat), et per cascuna de las ditas tres  
« vegadas, seruir nau jours, et portâ pan per viure, et neuritura :  
« loquoau pan sera pagat et esgoalat sus tout lô païs de Béarn. Mes  
« no son tengutz de anà en Espanha a lôrs despens per mandamen  
« deu senhor, si de los hon voler no y volen anà ! Et à caàs que  
« sailhissan fora lô païs per un joru tant solamen, lô senhor lós deu  
« far portâ los goarnimentz, armas et monitions, et lôr donna un  
« deus barons per lós conduzir, tant ànan que retornan, si en y a  
« de sufficiens. Si lo senhor vol ajuda augun en guoerra, mandé los  
« Estaz, ô autrement déclaré sa voluntat, et feita tala déclaration,  
« degun deu dit païs no deu ajuda à partida adversa (1). » (Suivent  
les dispenses de ce service en faveur des jurats et des gardes des  
villes, des bayles, lieutenants et notaires ainsi que de leurs coadju-  
teurs.)

Dans la vallée d'Ossau, et sans doute aussi dans Aspe et les Baré-  
tous, le vicomte allait, en personne, exposer à l'assemblée des  
habitants les motifs de la guerre qu'il avait à tenter ou soutenir.  
Après quoi il lui était permis de choisir dans chaque maison le  
meilleur soldat. Mais il ne pouvait pas lever dans la vallée d'Ossau

(1) Les hommes du Béarn, nobles ou autres, doivent aide au vicomte contre  
tous ses ennemis et adversaires, ses voisins, à moins que ces ennemis ne veuil-  
lent se soumettre au jugement du vicomte et de sa cour. Quand le vicomte  
demande des gens pour aller à la guerre, les commissaires chargés de cette levée  
les doivent choisir avec l'avis des jurats et prud'hommes des villes ou lieux, et  
c'est ce que doit prescrire la commission qui leur sera expédiée à ces fins. Et ces  
hommes choisis pour la guerre seront tenus d'aller, trois fois par an, au pays  
de Bigorre, Armagnac, Marsan, Soule, Sault de Navalhes et tout le Navalhês  
(si tant est que le vicomte le leur ordonne), et, à chacune de ces trois fois, de  
servir pendant neuf jours et d'emporter du pain pour vivre et nourriture, lequel  
pain sera payé et réparti sur tout le pays de Béarn. Mais ils ne sont pas tenus  
d'aller en Espagne à leurs dépens, par ordre du vicomte, s'ils ne veulent pas y  
aller de bonne volonté. Et, quand ils ne sortiraient qu'un seul jour de leur pays,  
le vicomte doit leur faire porter les bagages, armes et munitions, et leur donner  
un des barons pour les conduire, soit en allant, soit en revenant, s'il s'en trouve  
de capables. Si le vicomte veut aider quelqu'un en guerre, il convoque les états,  
ou autrement il déclare sa volonté, et, sur cette déclaration, nul du pays de  
Béarn ne doit porter aide à la partie adverse.

au delà de 300 hommes, lesquels n'étaient tenus de marcher que deux fois par an contre les seigneurs voisins.

Il est aisé de comprendre combien ce service était devenu difficile à obtenir, et de plus insuffisant durant nos guerres civiles. On en était arrivé, d'ailleurs, bien antérieurement, à des levées de troupes indépendantes de ce devoir féodal, ce qui nécessitait aussi des levées d'argent. De plus, il fallait pourvoir aux fortifications, aux approvisionnements des places de guerre.... Bien d'autres charges étaient survenues qui donnaient lieu à des demandes de fonds aux états du pays. Dès l'origine, cette *assemblée nationale* accordait au vicomte des impôts sous le nom de *donations*, soit pour son mariage, soit pour sa rançon, s'il tombait aux mains d'un ennemi. Ce dernier cas se présenta lorsque Henri d'Albret fut pris à la funeste bataille de Pavie, et l'on a même conservé au *trésor de Pau* une lettre de ce prince, se référant à une époque antérieure à son évasion, et dans laquelle il se plaint de la tiédeur de *ses soumis*, à son égard, ajoutant qu'*il aurait pensé que ses sujets auraient donné pour sa rançon jusqu'à leurs chemises*. Mais ce reproche ne paraît s'adresser qu'aux habitants du Périgord. Quant aux états du Béarn, on les vit accorder à leur prince, dans toutes les occasions, et surtout pour la défense du pays, tous les deniers qui leur furent demandés.

Le Marsan (dont les villes étaient Mont-de-Marsan, Roquefort et Saint-Justin) ainsi que le Gavardan (dont le chef-lieu était Gabarret), le tout compris, de nos jours, dans le département des Landes, se trouvaient incorporés au Béarn depuis le vicomte Pierre de Marsan, et envoyaient leurs députés aux états de cette souveraineté.

De tout le royaume de Navarre que Catherine de Foix apporta en mariage à Jean d'Albret, pour l'avoir recueilli, avec la Soule, le Béarn, le Bigorre et le comté de Foix dans la succession de son frère, François Phœbus, elle n'avait transmis à son fils, Henri d'Albret, que le *mérindad*, ou district de la basse Navarre, tous les autres *mérindads* situés au delà des monts lui ayant été ravis par le roi d'Espagne. La basse Navarre, située en deçà de la crête des Pyrénées, n'ayant que 8 lieues de Gascogne (48 kil.) en longueur, et cinq (30 kil.) de largeur moyenne, baignée par les rivières de la Nive et de la Bidouze, ainsi que par plusieurs ruisseaux ou torrents, confrontait de l'est à la Soule, et, en tirant vers le nord, au Béarn, du nord et du nord-ouest au Labourd, de l'ouest et du sud aux Pyrénées, qui la séparaient de la haute Navarre, ou

Navarre espagnole, et se trouvait subdivisée en sept districts, vallées ou pays, qui contenaient dans leur ensemble cent deux paroisses ou communes et trois villes, savoir : Saint-Jean-Pied-de-Port et Saint-Palais, qui se disputaient le titre de capitale de ce fragment de royaume, plus Labastide-Clairance, fondée par Louis le Hutin, roi de France et de Navarre. On peut y ajouter Bidache, qui néanmoins formait une souveraineté appartenant aux Gramont.

Pour faire connaître la constitution politique de la basse Navarre, où se conservèrent les privilèges du royaume entier, il suffira de transcrire ici le for de Subrave, tel que nous le trouvons traduit dans l'*Essai sur la noblesse des Basques*, que Sanadon a composé d'après les manuscrits de Jacques de Bela :

« Il a été premièrement établi un for d'élire un roi pour toujours, « y est-il dit. Mais, afin qu'aucun roi ne puisse jamais nuire aux « peuples, qui lui ont donné tout ce qu'ils ont conquis sur les Maures, « il sera obligé de jurer à son élection, sur la croix et les Évangiles, « qu'il leur rendra justice, qu'il n'empirera jamais leurs fors, et « qu'au contraire il les rendra meilleurs et plus favorables; qu'il « réparera tous les torts qui pourront leur être faits, et qu'il partagera ses conquêtes avec les citoyens, suivant les états et conditions des ricombres, chevaliers, infançons et hommes de ville, « sans en faire part aux étrangers.... S'il arrive qu'il soit roi d'une « autre terre ou d'une langue étrangère, il ne pourra mener à son « service plus de cinq hommes de son pays.... Nul roi n'aura « jamais pouvoir de tenir cour au conseil sans l'assistance des « ricombres natifs du royaume.... Il ne pourra faire ni guerre, ni « paix, ni trêve, avec aucun roi ni reine, ni entreprendre aucune « grande affaire d'importance, pour le royaume, sans le conseil des « ricombres et des plus anciens et plus sages hommes du royaume. « Il ne pourra se marier qu'à une princesse, et les enfants ou frères « du roi décédé ne pourront recueillir la succession de la couronne « s'ils ne sont issus d'une mère dont la condition soit égale à celle « du père... Si le roi meurt sans postérité, les ricombres des villes, « les infançons, les nobles et le peuple en éliront un autre... Le « jour de son élection, douze barons ou hommes sages jureront, « sur la croix et les Évangiles, d'avoir soin de la personne du roi, « de l'Etat, du peuple et de la conservation des fors, et baiseront la « main du roi..... »

C'est d'après ces principes que s'organisa le royaume de Navarre. « Le roi n'était chez eux, fait observer Sanadon, que le

« premier citoyen. C'était lui qui indiquait le jour et le lieu des  
« assemblées générales, auxquelles se rendaient les prélats, les  
« ricombres, les plus qualifiés des citoyens et les députés des villes.  
« C'était là que se faisaient de concert les lois et les règlements; que  
« l'on examinait et réformait ce que les juges, les magistrats et le  
« roi lui-même pouvaient avoir fait de contraire aux usages ou de  
« préjudiciable à la liberté et aux immunités de la nation; et que  
« par de nouvelles lois on prenait des mesures efficaces pour pré-  
« venir tous les abus d'autorité. S'il arrivait que le prince et les  
« Etats ne pussent s'accorder sur certains points, des arbitres choi-  
« sis de part et d'autre prononçaient entre eux, et leur jugement  
« était sans appel. Les Etats, avant de se séparer, offraient au roi  
« certaines contributions sous le titre de présent; et il dépendait  
« entièrement des Etats et du peuple de les accorder ou de les  
« refuser, en sorte que le roi ne pouvait rien exiger d'eux sans  
« leur consentement. »

Parmi les franchises de la basse Navarre, nous ne devons pas oublier celle de se défendre elle-même. Ses habitants, nés soldats et commandés par des chefs du pays, étaient toujours prêts à marcher pour la défense de leurs frontières.

C'est dans la ville de Saint-Palais que s'assemblaient les états de la basse Navarre. Comme ce petit royaume se trouvait distribué partie dans le diocèse de Bayonne et partie dans le diocèse de Dax, les évêques de Dax et de Bayonne avaient la présidence de ces états lorsqu'ils jugeaient à propos d'y assister. Les seigneurs de Gramont et de Luxe, anciens ricombres, en étaient les membres les plus importants; les villes, bourgs et villages y envoyaient 28 députés.

Dès l'année 1520, Henri d'Albret établit dans cette même ville de Saint-Palais un conseil souverain sous le nom de *chancellerie de Navarre*, laquelle connaissait des appels des justices inférieures, ces dernières présidées dans chaque district par un juge d'épée, auquel on avait conservé le titre d'alcade. — Saint-Palais avait aussi un hôtel des monnaies.

Au surplus, maintenant que nous avons fait connaître, en peu de mots à la vérité, les droits et les privilèges des bas Navarrais, Basques d'origine, on comprendra le peu d'influence qu'obtint Jeanne d'Albret, ainsi que nous le dirons bientôt, sur ce peuple, d'ailleurs très-zélé pour la religion catholique, lorsqu'elle essaya de l'amener à un changement de culte.

Nous ferons la même observation au sujet des habitants de

la vallée de la Soule, Basques et dotés de grands privilèges, comme leurs frères de la basse Navarre, ainsi que l'attestent ces premières lignes de leur for :

« Par une coutume gardée et observée de toute ancienneté, tous  
« les natifs et habitants de la terre de Soule sont francs, d'origine  
« libre et franche, de franche condition, sans aucune tâche de  
« servitude. Nul n'a de droits sur leurs personnes ou sur leurs  
« biens, et ne peut obliger, en paix ou en guerre, les habitants  
« du pays à lui faire suite ou escorte. Les Souletins portent les  
« armes en tout temps pour la défense de leur pays situé à l'extré-  
« mité de la France, entre les royaumes de Navarre et d'Aragon  
« et le pays de Béarn; ils peuvent, quand ils le veulent, s'assembler  
« pour traiter de leurs affaires communes, établir tels statuts  
« et règlements qu'ils jugeront utiles; et ces conventions auront  
« force de loi. Le droit de chasse et de pêche est commun à  
« tous les habitants du pays de Soule. »

La Soule avait titre de vicomté. Son dernier vicomte particulier fut Augier, qui vivait en 1260, et devint connétable de Navarre. C'est Gaston de Foix, XI<sup>e</sup> du nom, qui incorpora ce pays au Béarn. La Soule, d'une étendue de 55 à 60 kil. en longueur sur 25 kil. environ en largeur moyenne, ne comptait qu'une ville et 67 paroisses ou villages.

La ville, c'est Mauléon-Licharre, ainsi nommée des deux parties qu'en forme le *Saison*, gave principal de toute cette vallée. Mauléon se trouve, avec son château fort, sur la rive droite, et Licharre sur la rive gauche. Les états de la Soule, où les communes envoyaient pour leur part 13 *degans*, ou députés, s'assemblaient à Licharre, et c'est dans Licharre également que siégeait la cour, ou tribunal de justice, dont les appels se portaient au parlement de Bordeaux, et qui connaissait en première instance des procès de tous les Souletins.

Enfin, la Soule, pour le spirituel, appartenait au diocèse d'Oloron.

De nos jours, cette vallée et le royaume de la basse Navarre ne forment qu'un des cinq arrondissements du département des Basses-Pyrénées.

A l'égard du Bigorre (1), ce comté, ayant 18 lieues (108 kil.) en longueur sur une largeur fort inégale, baigné principalement par l'Adour et le gave de Pau, est divisé en trois parties, savoir :

(1) C'est le célèbre Barrère de Vieuzac, près d'Argelez, qui fit prévaloir cette locution, le *Bigorre*, au lieu de la *Bigorre*, dont l'usage n'est pas encore tout à fait abandonné.



la *montagne* au sud, la *plaine* au centre, et le *Rustan* au nord, confrontait du levant aux comtés d'Astarac et de Comminges, du midi aux Pyrénées, qui le séparaient de l'Aragon, de l'ouest au Béarn, et du nord à l'Armagnac. C'est maintenant le département des Hautes-Pyrénées, primitivement nommé *département du Bigorre*.

Passé vers le XI<sup>e</sup> siècle dans la maison de Béarn, bien que de longues discussions eussent retardé jusqu'en 1412 la mise en possession qu'en obtint cette maison du roi de France, sous Jean de Grailly, comte de Foix, le Bigorre offrait plusieurs rapports avec le Béarn quant à la constitution politique, les privilèges et l'organisation judiciaire. Ce pays avait ses états annuels, où la noblesse se trouvait représentée principalement par douze barons, au premier rang desquels on signalait le vicomte de Lavedan, le vicomte d'Asté, le baron de Bénac, le baron d'Antin, le baron de Parabère, le baron d'Ossun. L'évêque de Tarbes, dont le diocèse comprenait 276 paroisses (et c'était tout le comté), les abbés de Saint-Sever, de Rustan, de Saint-Savin, de Sainte-Pé-de-Générez et de Saint-Orens-de-la-Reüle, ainsi que le commandeur de Bordères, représentaient dans cette assemblée le clergé, les consuls des villes et les députés des vallées, le tiers état. On y discutait toutes les questions qui pouvaient intéresser le pays, et c'étaient les Etats notamment qui votaient l'impôt annuel.

Chaque ville ou commune avait également un conseil pour la décision de ses affaires particulières, ce qui allait jusqu'au droit de déclarer la guerre à une commune voisine. Pour ce qui est du service militaire envers le vicomte de Bigorre, un homme lui était fourni par chaque maison. Mais ce service n'était dû que trois fois par an, savoir: de la fête de Pâques à celle de Saint-Jean-Baptiste; de la Toussaint à Noël, et de Noël au jour des Cendres. Ceux qui se trouvaient attachés à la garde des villes étaient exempts de ce service.

A ces milices le comte devait donner un chef. C'était le viguier qui avait le privilège de porter la bannière.

Ce viguier, ou vicaire du comte, présidait dans chaque viguerie un tribunal composé de jurats élus par les communes. Il y avait aussi des justices seigneuriales du même degré. Les appels des jugements rendus par les uns comme par les autres se portaient à la cour du sénéchal, séant à Tarbes, et composée du *juge mage*, ou lieutenant général du sénéchal, qui la présidait, et de plusieurs conseillers. Ce dernier corps judiciaire dépendait du parlement de Toulouse. — Nous devons ajouter que les amendes qui s'élevaient à 65 sols appartenaient au comte de Bigorre. Nous ignorons si celui-ci possédait un domaine particulier.

Le comté de Foix, d'où sortirent les vicomtes de Béarn, antérieurs aux d'Albret, et dont ils faisaient hommage pour partie au comte de Toulouse, puis au roi de France, tenant le reste en franc alleu, n'avait que 16 lieues en longueur sur 8 de largeur. Avec le Donnezan et la vallée d'Andorre, qui en dépendait, il confrontait de l'est au Roussillon et au Languedoc, du midi aux Pyrénées, qui le séparaient de la Catalogne, du nord au Languedoc et de l'ouest au Conserans, ainsi qu'au Comminges. C'est de nos jours à peu près le département de l'Ariège.

Ce comté était baigné par l'Ariège et la Rise.

Deux motifs nous portent à nous montrer sobres de détails au sujet de cette contrée. En premier lieu, bien que Henri de Bourbon l'eût comprise dans les lettres de régence fournies à sa sœur, Catherine, nous n'aurons pas néanmoins à nous appesantir longuement sur le comté de Foix quand nous en serons venus aux actes de cette régente. En second lieu, l'on s'accorde à dire que les comtes de Foix rendirent communs à leur seigneurie patrimoniale beaucoup d'usages et de réglemens qu'ils trouvèrent ou qu'ils établirent en Béarn.

Il nous suffira donc de rappeler ici que le comté de Foix avait ses états, qui s'assemblaient chaque année, en automne; que l'évêque de Pamiers les présidait, ayant immédiatement sous lui l'abbé de Saint-Volusien de Foix; que les communes y envoyaient 120 députés; que, pour la justice, le sénéchal de Foix avait deux sièges, l'un à Pamiers, l'autre à Foix, et que les appels des jugemens rendus par ces deux tribunaux se portaient au parlement de Toulouse.

Du reste, c'était un peuple fier, belliqueux, quelque peu sauvage, et dont le caractère se dessinait dans cette devise de ses maîtres: « Toqué y sy gauses! » (Touches-y si tu l'oses)!

Telles étaient les contrées dont le roi de Navarre confia le gouvernement à Catherine de Bourbon, en 1577. Il est temps de s'enquérir si cette princesse s'acquitta de cette mission de manière à justifier une telle confiance.

SAMAZEUIL,

Correspondant du ministère de l'instruction  
publique, à Nérac.

( La suite prochainement. )

---

# MÉLANGES.

---

## HISTOIRE DE FRANCE EN RUSSIE.

A MM. LES MEMBRES DU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES.

Son Excellence le Ministre d'Etat, sur la bienveillante initiative de Son Excellence le Ministre de l'instruction publique, a bien voulu me confier une mission historique en Russie, limitée à la copie des nombreuses lettres de Catherine de Médicis que renferme la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg. Cette mission, je viens de la remplir, et c'est du résultat de mes recherches que je vais entretenir le Comité.

Laissez-moi tout d'abord vous parler de l'accueil que j'ai reçu ; à mon arrivée à Saint-Pétersbourg, la Bibliothèque était en vacances et fermée pour plusieurs mois ; mais dès que l'objet de ma mission a été connu, M. Sobolstchikoff, bibliothécaire supérieur de la Bibliothèque impériale, avant même que l'ambassadeur de France en eût fait la demande officielle, m'a installé sur-le-champ dans un petit salon à part, qui m'a été spécialement affecté et que je n'ai plus quitté. On ne s'en est pas tenu là : on m'a communiqué et laissé garder sur ma table de travail tous les livres imprimés nécessaires à mes recherches, et, ce qui était pour moi d'un prix inappréciable, on a bien voulu me confier à la fois plusieurs volumes d'autographes. En variant ainsi mon travail, j'ai pu éviter la fatigue, économiser le temps. M. le baron Korff, ancien directeur de la Bibliothèque impériale et M. Delianoff, le directeur actuel, sont venus plusieurs fois me visiter pour s'assurer si j'avais tout ce qui m'était nécessaire. Cette bienveillance, je dois la reporter à la sympathie que la France inspire à la Russie, à la haute situation qu'y a su prendre notre ambassadeur le duc de Montebello.

Que de choses enfouies là et perdues pour notre pays ! En voyant toutes ces richesses sorties de France où nos dépôts publics devraient

les posséder encore, je m'en suis senti le cœur plein de tristesse ; mais je n'ai point à m'appesantir sur les circonstances fâcheuses qui les ont conduites en Russie. Les révolutions font tant de mal et donnent lieu à tant d'abus, à tant de désordres ! Je n'ai qu'une chose à dire, c'est qu'il est heureux que toutes ces épaves de nos discordes civiles soient venues dans la même main, et qu'un gouvernement libéral permette aux étrangers de visiter, de copier ce qui est devenu son bien. Je suis heureux d'exprimer ici ma profonde gratitude pour toutes les facilités qui m'ont été données de toutes parts.

Ma tâche, je vous l'ai dit, Messieurs, était limitée à la copie des lettres de Catherine de Médicis ; mais j'ai cru devoir consacrer plusieurs mois à faire l'inventaire de ces richesses historiques, et je vais essayer de les faire passer rapidement sous vos yeux.

Pour ne pas fatiguer votre attention, je me bornerai aujourd'hui à vous parler des chartes et des autographes du seizième siècle. Plus tard, si ce travail vous offre quelque intérêt, je vous parlerai des manuscrits sur vélin et des autres manuscrits historiques, également sortis de France en 1789.

Les chartes sont nombreuses ; en voici le relevé :

Deux à trois cents chartes diverses des rois de France ;

Une partie des chartes du couvent de Saint-Antoine de Paris ;

Le compte de la nouvelle fortification de Paris en 1578, manuscrit de huit feuilles ;

Cent chartes environ de l'abbaye de Chelles ;

Le compte des réparations faites au château d'Amboise de 1562 à 1563, manuscrit de douze feuilles ;

Le caveau d'un comte de Blois, en 1375, tant en vins vieux que nouveaux, *en blans comme en vermaux*. Si vous désirez connaître ce que pouvait contenir ce caveau princier du quatorzième siècle, je puis vous dire que le vin de Sologne y dominait, qu'il en renfermait soixante-trois tonneaux, et que la charte mentionne les crus d'Orchieze, de Montiz et de Saint-Jaugon.

Ce furent Odin de Dieppe et ses compagnons qui, avec un millier de méraïns venus de Bourgogne, fabriquèrent pour le comte quarante-six tonneaux neufs, au prix de 32 sols tournois pour chaque tonneau. Le cercle venait des forêts de Ruissy et de Boulogne. Je compte au reste publier *in extenso* ce document, dont j'ai rapporté une copie.

Par votre propre expérience, vous savez, Messieurs, combien est puissant le lien qui rattache chacun de nous à la Société savante de sa province. Une solidarité étroite réunit en faisceau nos communs

efforts. Tous, chefs comme soldats, nous poursuivons le même but ; notre curiosité infatigable recherche les traces de nos pères, et demande chaque jour au passé ses traditions, ses souvenirs et quelquefois ses leçons. Mes regards, vous le comprenez bien, se sont portés de préférence sur les chartes normandes venues là aussi, apportées avec tant d'autres par ce fanatique collectionneur Pierre Dubrowski. La Russie a bien compris la grandeur du présent qu'il lui faisait, car à sa mort, en 1816, l'Etat accorda 12,000 francs pour ses funérailles.

Parmi les chartes normandes, je vous citerai donc :

Parties et œuvres de charpenterie de la vicomté de Rouen, au terme de la Saint-Michel mil trois cent cinquante-deux ;

Devis de charpenterie et de couverture faites au Chastel-lès-Rouen.

C'est un immense rouleau de plusieurs mètres, dont voici le premier article :

« A Robert le Balenchin pour tâche à luy baillée pour la mesme  
« charpente en présence du vicomte de Rouen, pour faire œuvres  
« de couverture ; c'est assavoir la porte de l'entrée du chastel au  
« dehors du pont-levis, et la maison où demeure Robert du Greil  
« jouxte la cohue, et employer es dit Chastel plusieurs milliers d'es-  
« sente sur les noes du degré des chambres le roy et la reyne, et puis  
« VIII maisons en la rue de l'Omosne. »

Ce précieux rouleau renferme de curieux détails non-seulement sur le vieux château de Rouen, mais sur beaucoup d'autres manoirs, et notamment sur celui de Moulineaux. Pour ce dernier j'ai relevé cette note :

« A Rogier belle barbe, plâtrier et à son compagnon pour la che-  
« minée de la chambre dudit chastel où gist M. Louis de Harcourt. »

Je vous citerai encore :

Livre de l'imposition cueillie en la vicomté de Bayeux en 1354 ;

Parties des rentes de la ville de Caen en 1389 ;

Compte des réparations faites au château de Beauvoir en 1381 ;

Plaids tenus à Cany en 1378, par le sire de Caudebec ;

Fondation de l'église de la Madeleine en 1417 ;

Amendes du bailliage de Mortain en 1441 ;

Amendes du bailliage de Saint-Lô en 1449 ;

Avis donné au roi en 1485 par le bailli de Contentin sur le moyen d'entretenir des gens de guerre à la moindre foule du peuple

Enfin plusieurs lettres de Louis XI à l'occasion du chapitre de l'évêché de Sées.

Vous pouvez par cet aperçu juger l'importance de la collection.

Plus tard je me réserve de vous communiquer un catalogue détaillé et analytique de toutes les pièces qui la composent.

Maintenant, je passe des chartes aux autographes, et pour plus de clarté je suivrai l'ordre chronologique.

Le premier recueil par ordre de date, le n° 58, renferme des brefs originaux sur vélin des papes, depuis le onzième siècle jusqu'au milieu du quinzième.

Cette précieuse collection s'ouvre par une bulle d'Urbain II en faveur du chapitre de Saint-Jean de Soissons, sous l'épiscopat de Thibaut II de Pierrefond. Puis viennent des bulles de Calixte II, d'Alexandre III et de Clément IV, en faveur de cette même église de Saint-Jean; un bref de Sixte IV qui concède à Louis XI et à ses successeurs le droit de figurer parmi les chanoines de Cléry; un bref d'Innocent VIII, par lequel il accorde à Charles VIII le 26 mai 1492 la réserve de quelques églises; puis enfin trois brefs de Léon X à François I<sup>er</sup>.

Pour la fin du seizième siècle, cette collection est bien plus riche encore : trente-neuf brefs de Pie V à Catherine de Médicis, à Charles IX, au duc d'Anjou; vingt brefs de Grégoire XIII, également à Catherine de Médicis et à ses fils; six brefs de Sixte-Quint à Catherine, à Henri III; neuf de Clément VIII à Henri IV, à Villeroy et au cardinal de Gondy; neuf de Paul V. Urbain VIII ferme cette longue liste; il y a de lui trois brefs : un à M. de Puisieux, les deux autres au cardinal de Richelieu.

Un volume tout entier est consacré au quinzième siècle, mais à vrai dire, à la fin du quinzième siècle. Le collectionneur y a réuni un grand nombre de lettres adressées à Louis XI et à Charles VIII, et vous me permettrez de m'y arrêter quelques instants. Laissez-moi d'abord vous lire une curieuse lettre de l'amiral Coullon à Louis XI.

« Sire, je me recommande à votre bonne grâce, tant et si humblement comme je puis, et vous plaist savoir que j'ay reçu vos lettres, et par icelles me escripvez que le brasseur que vous avez envoyé dernièrement ne fait guères, et n'est point bien tout à vostre appétit, et que je vous envoie le meilleur faiseur de ceux de Hollande que je pourray trouver. Sire, je enverray maintenant en vostre ville de Rouen le père de ma femme pour se enquérir où il pourra trouver des meilleurs et suffisants de la ville pour ce faire; et aussi moi-même j'iray en nostre ville de Hareffleur et Caudebec et par tout le pays, tellement que je vous enverray à ceste fois que pourrez choisir et prendre ce qu'il vous plaira. Je suis pour le présent à vos-

tre ville de Honfleur, où je besoigne pour le fait de vos navires. Mais est nécessité que appointiez aucune provision sur le fait de vos marigniers ou autrement il ne s'en pourroit trouver nulz pour venir dehors avecque moys. Sire, autre chose ne vous sçay que rescrire, priant Nostre Seigneur qu'il vous donne bonne vie et longue, et accomplissement de vos très haultz et nobles désirs. Escript en cette ville de Honfleur, le xv de mars 1482 (1).

« Le très-humble sujet et très-obéissant ,

COULLON. »

Que de lettres non moins curieuses je pourrais vous citer ! Celle de Jean du Vergier à Louis XI à l'occasion d'une véritable révolte, d'une prise d'armes des chanoines de Seez ; une lettre du grand sénéchal de Brézé envoyant à Louis XI *la lévrière la plus viste* du royaume ; une lettre de Robert de la Mark au même pour la conservation de la ville de Liège ; une lettre du prévôt de Paris, le sire d'Estouteville, écrite avec cette grivoise familiarité qu'affectionnait Louis XI, et à l'occasion de l'archevêque d'Auch, Jean V d'Armagnac. Celle-là du moins mérite l'honneur d'une courte citation : « Sire, lui disait-il, je vous assure qu'il est bien amendé depuis que « vous ne le vistes, et vaut beaucoup mieux qu'il ne faisoit, et « Denys aussi qui est avec luy. Si ce est vostre plaisir de l'avoir, il « faudra que vous lui en écriviez, et je le ramènerai quant et moy. « Il dit que vostre vue luy a couté deux cens escus du sien, et « encore couchoit-il sur les bancs, et le bailla-t-on à gouverner « comme le veau à Brillac qui lui fit écorcher les fesses à Evreux « à force de le mener rudement après vous, dont il n'est pas bien « content. »

Pour le règne de Charles VIII, les documents abondent : lettres de Jean de Rohan, amiral de France ; lettres de Philippe de Comynes, et celles-là sont nombreuses et d'un grand intérêt historique ; lettres de Jean de Chalon, gouverneur de Bretagne, toutes importantes pour l'histoire de cette province, et dont l'une appelle l'attention du roi sur les réparations à faire au port de Brest.

Pour en finir avec le quinzième siècle, c'est dans un autre volume qui a pour titre : *Correspondance des rois et reines et des enfants de France* que se trouvent encore des lettres de Louis XI, des lettres de Charles VIII et des lettres de Louis XII, lorsqu'il n'était que

(1) Biblioth. impér. de Saint-Pétersbourg. Documents français, vol. 71, f° 86.  
— « Autographe. »

« Au roy mon souverain seigneur. »

duc d'Orléans. On y puiserait de précieux détails pour cette fatale campagne d'Italie, désavouée à l'avance par tous les politiques élevés à l'école du roi Louis XI. Louis XII s'y montre plein de dévouement pour le service du roi : « Je suis délibéré, écrivait-il au sire de Beaujeu, d'y employer ma personne et mes biens sans y rien espérer. » Et plus loin : « Je suis prest, ajoutait-il, à mourir pour sauver le roy et luy faire honneur. »

Pour ne rien laisser de côté de ce qui concerne le règne du roi Charles VIII, je veux encore signaler à votre attention un manuscrit de 147 feuilles, qui renferme, non pas des autographes comme le volume signalé plus haut, mais des copies, et, en grand nombre, de lettres adressées au roi Charles VIII, et de lettres de Charles VIII lui-même, ayant trait aussi à la campagne d'Italie. Je l'examinerai, si je retourne, comme je l'espère, en Russie, et je prendrai copie de toutes les lettres qui ne sont pas imprimées dans la collection de Florence dite *Raccolta Alberi*.

Le règne de François I<sup>er</sup> n'est point si riche en documents. Quelques lettres de lui d'un médiocre intérêt ; deux lettres de Louise de Savoie ; un seul billet de la charmante sœur du roi, Marguerite d'Angoulême ; quelques dépêches de MM. de Selves et de Tournon, ambassadeurs à Rome, éparses dans divers recueils : voilà tout ce qu'il m'a été donné de trouver dans la collection des autographes. Parmi les manuscrits, je mentionnerai un recueil qui a pour titre : *Lettres et autres pièces historiques relatives à la captivité et à la rançon de François I<sup>er</sup>* ; manuscrit de 113 feuilles, incomplet au commencement et à la fin, et très-endommagé par l'humidité. Je me réserve de le comparer avec la publication qui a été faite dans la collection des documents inédits. En outre, je vous signalerai une histoire manuscrite du règne de François I<sup>er</sup> en cinq volumes et un manuscrit de 54 feuilles qui a ce titre attrayant : *Portraits de la cour de François premier et autres*. Je me réserve de les examiner tous les deux.

La part de Henri II dans cette collection d'autographes est bien minime ; elle ne va pas au delà de trois lettres, toutes trois renfermées dans le volume n° 17, qui a pour titre : *Minutes originales de Henri II et de François II*. Et encore, sur les trois, une seule mérite-elle d'être copiée : c'est une réponse à une lettre d'Elizabeth d'Angleterre, et qui a trait à la négociation de la paix entre la France et l'Angleterre, dont l'accord préliminaire fut signé le 12 mars 1559. En revanche, le même volume contient vingt-deux lettres de François II, toutes importantes pour ce règne si court ; et vous savez,



Messieurs, combien les lettres de François II sont rares. Celles-ci sont adressées à Philippe II, au roi de Navarre, à son oncle le duc de Savoie. Une seule citation nous fera juger de son importance.

« Il est advenu, écrivait-il à son oncle, le duc de Savoie, le 30  
« août 1560, par la permission de Dieu, comme toute ceste brave  
« compagnie des principaulx princes, capitaines et chevaliers de  
« l'ordre de mon royaume estoit auprès de moy, que j'ay des-  
« couvert une conjuration plus grande et plus malheureuse que celle  
« d'Amboise, m'estant des gentilzhommes et capitaines gens de  
« bien et bons et loyaux subjects venus révéler comme ils estoient  
« sollicités et pratiqués par le prince de Condé de bailler leur foy,  
« prendre argent et promettre entre cy et la fin du mois qui vient  
« de prendre les armes contre moy et tenter quelque senestre et  
« malheureuse entreprise au préjudice de mon Estat et ma cou-  
« ronne; laquelle entreprise estant conduite de longue main, il y  
« avoit une infinité de capitaines et soldats que l'on avoit subornez  
« et qui avoient tous promis de ce faire, que cela se faisoit au nom  
« du prince de Condé et qu'avec luy le roy de Navarre y participe-  
« roit, et que la reine d'Angleterre y avoit telle intelligence qu'elle  
« fourniroit une partie de l'argent pour cette entreprise. Ce qu'estant  
« entendu j'ay soudain envoyé prendre le Vidame de Chartres qui  
« s'est trouvé merveilleusement chargé, et envoyé devers le roy de  
« Navarre pour l'en avertir et luy mander qu'il ayt, s'il me veult  
« faire preuve de fidélité, à se saisir de la personne de son frère  
« pour me l'amener, afin de l'oyr en sa présence en ses justifications;  
« luy mandant là où il refuseroit de ce faire, que je me délibérerai  
« bien de luy faire sentir que je suis son roy. »

M. Louis Paris a publié dans la collection des documents inédits un volume d'un haut intérêt historique, et que vous connaissez tous : je veux parler des *Négociations sous François II*. Il y a fait entrer tout ce qu'il a pu recueillir de lettres de Catherine de Médicis, de lettres d'Elizabeth sa fille, de lettres des dames d'honneur qui avaient suivi la jeune reine d'Espagne, enfin tout ce qu'il a pu trouver de dépêches de l'évêque de Limoges Sébastien de Laubespine. J'ai été assez heureux pour retrouver la plupart des lettres originales de cet éminent diplomate emportées en Russie. J'ai retrouvé également dix-sept lettres d'Elizabeth de France, quelques lettres de ses dames d'honneur en correspondance habituelle avec Catherine de Médicis, et, ce qui est plus curieux encore, le journal de sa vie privée rédigé jour par jour par une Française de sa suite et adressé à Catherine de Médicis.

Brantôme, qui, à son retour d'un voyage en Afrique, visita la jeune reine d'Espagne, revint émerveillé, ébloui de sa magnificence, du luxe de sa toilette. « Jamais elle ne porte, nous dit-il, une robe « deux fois, puis les donne à ses femmes et à ses filles; et Dieu sait « quelles robes ! si riches, si superbes que la moindre étoit de trois « à quatre cents écus. »

Rien n'est exagéré dans ce récit. Le journal de la vie privée d'Elizabeth nous explique l'étonnement, l'admiration de Brantôme. En effet, une seule fois en quatre mois, il arriva à la jeune reine de mettre deux jours de suite la même robe; mais le journal a bien soin de nous dire que Philippe II, pour lequel elle se parait chaque jour, s'était absenté ce jour-là, et qu'ainsi cette robe portée la veille était pour lui toute nouvelle.

Laissez-moi vous lire quelques lignes de ce minutieux journal, que je compte publier avec les lettres d'Elizabeth. « Le mercredi, « Sa Majesté étoit vêtue d'une robe de toile d'or damassée d'argent, « la cotte et manches de toile d'argent frizée d'or et coiffée à « l'italienne d'une coiffe d'or et d'argent à bordures d'éme- « raudes. Elle ne fit autre chose ce jour-là que ce qu'elle avoit « fait l'autre auparavant. Madame la princesse la vint trouver « pour aller ouïr vespres en ung couvent de femmes appelé « Saint-Paul, où les religieuses lui firent une fort belle collation qui « fut accompagnée d'une comédie en espagnol, jouée par les dites « religieuses. Après souper, la reine ne fit autre chose que deviser « avec la princesse d'Evoli, qui l'étoit venue veoir. Le jeudi, elle « avoit une robe de toile d'or et d'argent damassée avecques une « cotte de toile d'or et d'argent frizé, les manches de même, coiffée « de diamants et perles avecques le collier et la ceinture sembla- « bles. Tout le jour, elle ne fit autre chose que jouer, accoutrer son « cabinet, et faire des confitures. »

Jour par jour, le journal nous raconte les monotones occupations de ce royal esclavage; jouer à la poupée, aux jonchets, tirer des lapins ou des daims à l'arbalète, voir danser des branles par les filles des villages, manger presque toujours seule, quelle vie pour la compagne d'enfance de Marie-Stuart, pour une fille de France élevée à la cour brillante des Valois, et maintenant étroitement murée dans cette étrange étiquette espagnole!

Puisque je suis sur le chapitre de cette cour d'Espagne, dont l'histoire étoit à cette époque si mêlée à la nôtre, c'est le moment de vous dire quelque chose des dépêches de l'ambassadeur, M. de Saint-Sulpice, qui remplaça à Madrid l'évêque de Limoges. Elles ont

aussi été apportées là ; et, en les comparant avec une copie de la correspondance de cet ambassadeur, copie venue de France, et qui faisait partie de la bibliothèque de M. de Turgot, évêque de Séz, j'ai pu constater qu'il y en avait là un certain nombre qui manquaient à nos collections diplomatiques. Je les ai donc copiées pour combler cette lacune.

J'arrive à Catherine de Médicis, et je vais m'y arrêter, car la copie de ces lettres était le but d'une mission qui s'est agrandie bien au delà de mes prévisions.

La correspondance de Catherine de Médicis est renfermée dans trois gros volumes in-folio.

Le premier commence à l'année 1559, et contient près de cent lettres adressées à Charles IX, au duc d'Anjou et à divers personnages de l'époque, parmi lesquels je citerai M. de Bordillon, lieutenant général en Piémont, Montluc, le roi de Navarre, Lansac, un de nos envoyés au concile de Trente, enfin ce même évêque de Limoges que je viens de nommer.

Elizabeth était la fille chérie de Catherine ; cette prédilection se fait jour dans chacune des lettres qu'elle écrit à notre ambassadeur en Espagne « Encores que Dieu mercy, écrivait-elle, qu'elle ayt le « naturel bon et l'entendement tel que, quant elle le voudra appli- « quer à quelque chose, je m'assure qu'elle le fera bien ; si est-ce « que pour la jeunesse qu'elle a, elle ne peult avoir tant de cognois- « sance que l'âge et l'expérience des choses du monde luy pour- « ront apporter ; et je sçay combien vos sages discours et advis luy « sont venus en ayde. »

Que d'événements, que de choses contenues dans ce volume ! la mort du roi de Navarre, la prise de Rouen, la reprise du Havre sur les Anglais, les délibérations du concile de Trente ; toute cette partie de notre histoire, au plus fort de nos troubles civils, vient s'encadrer dans cette infatigable correspondance, poursuivie chaque jour avec une opiniâtre régularité. J'ai pu y joindre comme complément un certain nombre de lettres écrites à Catherine de Médicis, et notamment à l'occasion de ce même siège du Havre conduit si habilement par l'ingénieur Bartolomeo de Pezaro, dont un rapport du maréchal de Brissac m'a révélé le nom pour la première fois.

Dans les années qui suivent, la correspondance de Catherine s'élargit encore. Elle suit des yeux toutes les négociations diplomatiques, entre dans les plus minutieux détails de l'administration intérieure. De nouveaux noms apparaissent : MM. de Birague, de Tournon, de Ville-Paris. Au moment où elle s'acheminait pour l'en-

treuve de Bayonne, elle écrivait à ce dernier, qui à cette époque résidait à Rome : « Je désire bien sçavoir ce qui s'en dira par delà, et les discours qui se feront. » Elle écrit dans le même sens à du Ferrier, notre ambassadeur à Venise.

Au retour de l'entrevue de Bayonne, et pour répondre à des bruits qui étaient venus jusqu'à l'oreille du saint-père : « Si vous sçaviez tant faire, écrivait-elle à M. de Tournon, de découvrir quelqu'un de ces menteurs qui ne se peuvent lasser de brouiller le monde par leurs menteries et impostures, vous ne sçauriez jamais faire chose qui me fut plus agréable que de m'en avertir secrètement ; encore qu'il ne me soit besoin d'autre justification pour confondre tout cela que le cours de ma vie et de mes actions, qui ont été si claires et si manifestes aux yeux de tout le monde qu'elles démentent tous ceux qui ont voulu les interpréter autrement, et que n'aye à rendre compte qu'à Dieu seul, d'autant qu'il n'y a personne qui puisse forcer ma volonté et mon opinion, néantmoins, tout ainsi que j'ay en toute ma vie un but de bien faire, et sans respect de chose quelconque procurer tout ce que j'ai pu prévoir aider et servir à la conservation de ce royaume, que je voyois par la division de la religion accompagnée de beaucoup d'ambition et de partialités d'une part et d'autre, précipité en une ruyne manifeste, et que Dieu m'a fait tant de grâces que de m'avoir donné les moyens de l'en sauver et préserver ; je désire bien aussi que tout le monde cognoisse que ce que j'ay fait jusques icy, je l'ay fait parce que je l'ai voulu, et que je me suis assurée en le faisant faire chose agréable à Dieu, utile à toute la chrestienté, et si nécessaire à mon filz, que je penserois, si j'avois fait autrement, être une bien mauvaise mère. »

Je vous demande pardon de cette longue citation, mais elle vous fait bien connaître ce qu'était cette femme et de quelle trempe elle était faite.

Ce premier volume d'autographes contient encore un grand nombre de lettres de Catherine à M. du Ferrier, notre ambassadeur à Venise, à M. de la Forest, notre ambassadeur à Londres.

Le deuxième volume renferme spécialement la correspondance de Catherine avec ses deux fils, Charles IX et le duc d'Anjou, depuis Henri III. Pour cette seconde guerre civile, qui commence à la journée de Meaux et finit à la paix de Saint-Germain (8 août 1570), j'ai pu puiser à pleines mains.

J'ai peu recueilli de lettres pour les années 1571 et 1572. Dans cette triste année de 1572, il semble que la main se refusait à

écrire. C'est dans la correspondance de nos ambassadeurs à l'étranger qu'il faut chercher l'impression produite par la Saint-Barthélemy. L'une des plus hardies est sans contredit celle que notre ambassadeur du Ferrier écrivait de Venise à Catherine. Il ne craignit pas de lui dire que cette sanglante journée lui était attribuée, à elle et au duc d'Anjou.

Pour les années suivantes, les lettres sont rares. Mais à partir de 1579 jusqu'à la mort de Catherine, elles abondent et sont pleines d'intérêt. Son voyage de Provence et de Dauphiné en l'année 1579 y est raconté presque jour par jour. C'est sa correspondance intime et confidentielle avec Henri III. Permettez-moi de vous en citer quelques lignes.

« Ceulx de ceste ville de Romans sont venus au-devant de moy  
« en bon nombre et qui estoient armez. Leur capitaine appelé Pom-  
« mier, qui est marchand drappier, m'a fait une sommaire haran-  
« gue de ma bienvenue, et j'ay remis à parler demain à tous ceulx  
« de ceste ville ensemble ; y séjournant pour ce qu'il est dimanche.  
« Aussy que je seray bien aise de parler à luy ; cependant je vous  
« diray que le dict Pommier a si grand crédit et autorité parmi ces  
« ligues, qu'au moindre mot qu'il dict, il fait marcher tous ceulx de  
« ceste ville et des environs. Je ne veux aussi oublier de vous dire  
« que partant de Montélimart, je vins disner à Loriol, qui est, comme  
« vous sçavez, assez près de Livron joignant lequel je passe. Bla-  
« quon, qui y commande, sortit et vint avec aucuns de sa garnison,  
« sans s'esloigner de la dicte ville, sur le chemin, s'excuser de ce  
« qu'il ne m'estoit venu trouver, comme je lui avois mandé, au dict  
« Loriol, et me faisant entendre que ceulx de sa religion devoient  
« me venir trouver vers Grenoble, comme je leur avois mandé par  
« Verac ; et pour ce qu'il me semble qu'il estoit en doubte, voyant  
« son regard égaré comme mesme vous pourriez dire Maurevelt,  
« estant quasi un tel homme que luy, pour le moins ne me regarda  
« jamais au visage pendant qu'il parla à moy. Je luy fis bien cog-  
« noistre qu'il ne devoit avoir aucune crainte, ni faire difficulté de  
« me venir trouver ; car je n'estois par deça que pour le bien de la  
« paix, estant néanmoins fort bien accompagnée. »

La correspondance de Catherine avec Henri III conservée en Russie se poursuit jusqu'à la fin de sa vie. La négociation pour le mariage d'Elizabeth d'Angleterre et de son fils le duc d'Alençon, les tristes hontes infligées à sa fille Marguerite, sa dernière entrevue avec son gendre le roi de Navarre, les négociations qui suivirent la journée des barricades, cette fin du règne d'Henri III est racontée

tout entière dans les lettres que je rapporte. Elles se complètent par les lettres de Catherine à Villeroy, qui à elles seules remplissent le troisième volume.

Puisque j'ai prononcé le nom de cet habile homme d'Etat, qui sut conserver sa faveur sous trois règnes, c'est le lieu de vous dire qu'il y a également en Russie un volume entier des lettres des Villeroy, lequel est de 89 feuilles.

Cette correspondance commence à l'année 1590 par une lettre à Henri III, dans laquelle il passe en revue l'état intérieur de la Fronde. Elle se continue jusqu'à 1610.

C'est une vue d'ensemble que je vous donne ; le cadre de ce rapport ne me permet pas d'entrer dans tous les détails, car chaque lettre est d'une longueur démesurée. Mais je ne terminerai pas cette analyse, que je sens si imparfaite, sans une dernière citation qui vous donnera l'idée du style de Catherine lorsque la colère lui mettait la plume dans les mains.

« Monsieur de Villeroy, écrivait-elle, monsieur de Villequier est  
« arrivé, et non pas si bien que je désirerois de sa santé, et le  
« trouve fort changé. J'espère que ce bon air de Touraine et de Sa-  
« voisy le guérira. Je le désire infiniment. Il m'a dict ce que luy  
« avez dict pour la menterie que l'on vous a dicté ; de quoy je vous  
« en ay escript si librement, et à la vérité je vous en diray rien da-  
« vantage, sinon que qui que ce soit qui vous ayt dict ce que m'a  
« dict monsieur de Villequier que l'on vous a dict, a méchamment  
« menti, et me déplaist que je ne suis de sexe et de qualité pour  
« faire mon démentir valable avec l'épée. Mais sachant qui c'est,  
« je luy feray avouer par ung bourreau ; car il mérite la corde, y  
« en eut-il qu'une, de vouloir brouiller tous ceulx qui sont  
« les meilleurs, et plus estimés serviteurs de ceste couronne,  
« par conséquent du roy et de sa mère. Si voulez que je crois que  
« toutes ces menteries ne vous ont changé, il fault que me le nom-  
« miez. Si c'est homme, je sçais ce qu'il y fault ; si c'est femme, je  
« luy en diray deux mots, de quoy il luy en souviendra toute sa vie,  
« fut-elle de cent ans. Je suis en colère comme le roy de la indigne  
« harangue des Allemans. Je prie à Dieu qu'il lui donne la paix pour  
« se pouvoir faire respecter selon qu'il est.

« CATHERINE (1). »

Pour en finir avec elle, j'ai glané encore quelques lettres dans

(1) Biblioth. imp. de Saint Pétersbourg, vol. 19, f° 5.

les deux volumes de la correspondance de nos ambassadeurs, de Laubespine, de Saint-Sulpice et de Lamotte-Fénelon. Grâce à tous ces emprunts, je rapporte plus de trois cents cinquante lettres. Avec elles seules, il y aurait de quoi remplir un gros volume de la collection des Documents inédits.

Maintenant, il me faut retourner en arrière, car il me reste à parler de chacun des fils de Catherine, de chacune de ses filles.

Je commence par Charles IX ; ses lettres sont renfermées dans deux volumes qui, tous deux, faisaient partie du dépôt de Saint-Germain des Prés.

Le premier volume mériterait d'être copié en entier. Il contient la correspondance de Charles IX avec la plupart de ses ambassadeurs et une longue série de lettres, sans ordre de date, dont les plus remarquables sont celles à MM. de Nemours, de Senneterre, de Burie et Montluc. Avec ce dernier, il revient bien souvent sur la situation religieuse du Béarn et sur les dangers continuels où le voisinage de Philippe II plaçait Jeanne d'Albret : « Quant à ce que vous me mandez, » lui disait-il dans la plus curieuse de ses lettres, sur les offres que « le roy d'Espagne a faites à ses sujets, je l'en ai avertie afin qu'elle ne nous mette pas en peine à ce sujet. »

Le second volume n'offre pas moins d'intérêt. Il est presque tout entier consacré à la correspondance de Charles IX avec le duc d'Anjou durant les années 1567 et 1568, et, sous ce rapport, il fournit des indications précieuses pour les opérations militaires de la seconde guerre civile. La négociation du mariage de son frère, le duc d'Anjou, avec la reine d'Angleterre, y est longuement traitée, et l'on y rencontre de nombreux renseignements sur les préparatifs que faisait Montgomery, en Angleterre, pour venir au secours de la Rochelle.

Je viens à la correspondance d'Henri III. Elle est renfermée dans trois volumes, et comprend près de trois cents lettres, la plupart écrites de sa main. Le premier volume est rempli de détails sur la campagne de 1568, dont les opérations sont racontées pour ainsi dire jour par jour. Cette première partie de sa correspondance s'adresse à Charles IX et à Catherine de Médicis. Les deux derniers volumes renferment presque uniquement sa correspondance quotidienne avec Villeroy. J'ai compté plus de cent cinquante lettres, toutes autographes. Si vous voulez avoir une idée du style confidentiel de l'efféminé monarque, une seule citation suffira : « J'ay eu « le plaisir, écrivait-il à Villeroy, d'avoir vu vostre mémoire très-bien fait, comme tout ce qui sort de vostre boutique ; mais il

« faut bien penser, car nous avons besoin de regarder de près à  
« nos affaires. Je seray sitost là que ce seroit peine perdue d'y ré-  
« pondre ; aussi bien, suis-je au lit non malade, non pour poltron-  
« ner, mais pour me retrouver frais comme la rose. »

La correspondance du duc d'Alençon comprend également deux volumes ; mais elle n'offre pas le même intérêt que celle de ses deux frères. Il y aurait un choix à faire parmi les quarante-six lettres qui sont adressées à Catherine de Médicis. A Berlin, dans les archives, j'ai retrouvé sur ce prince, de si petite taille comme homme politique, et sur la prise d'armes de 1576 une série de lettres bien autrement importantes, et qui viendront se placer comme notes sous chacune des lettres de Catherine, lorsque je serai arrivé à cette époque de sa vie.

Je vous ai déjà entretenu des lettres d'Élizabeth de France ; il ne me reste plus à vous parler que de celles de Claude et de Marguerite de France.

Les lettres de Claude se trouvent comprises dans le recueil des lettres des princes et princesses de la maison de Lorraine. Il n'y en a que quelques-unes ; mais elles suffisent pour indiquer quel ascendant Catherine exerçait sur chacune de ses filles.

Voici un échantillon du style de Claude de France. Je choisis la lettre qu'elle écrivait à sa mère à l'occasion de la mort de sa sœur, la reine Élizabeth :

« Madame, ayant veu par la lettre de vostre Majesté l'extrême  
« perte que j'ay faite par la mort de la Royne ma sœur, qui m'est un  
« ennui tel que si n'est la consolation que je reçois de vostre Ma-  
« jesté et vos commandements, auxquels je me force autant que  
« je puis d'obéir, il me seroit fort difficile de passer ces journées  
« sans qu'il ne me redouble, connaissant la perte que fait nostre  
« Majesté le Roy et son royaume, qui redouble merueilleusement  
« mon ennui pour la crainte que j'ai que l'ennui que reçoit votre  
« Majesté ne fasse valoir pis votre santé, qui me fera vous supplier  
« très humblement penser que vous en avez encore cinq, lesquels  
« vous perdant, perdraient toust et ce pauvre royaume, lequel  
« est tant affligé, lequel avec l'aide de Dieu et de vous, Madame,  
« sera bientost en repos, et me semble, Madame, que toutes les  
« occasions doivent vous faire renforcer et user de vostre constance  
« et vertu accoustumée, le plus patiemment que vous pourrez et  
« vous modérer, car, Madame, vous nous le savez si bien dire, si  
« que je m'efforce tant que je puis et je feray encore plus, quand je  
« sauray que vostre Majesté sera sortie de cette angoisse. »



Pour Marguerite de France, ce n'est pas quelques lettres éparses, c'est un volume entier de ses lettres qui a été emporté en Russie. En 1842, le savant professeur de l'École des chartes, M. Guessard, publiait pour la Société de l'histoire de France les Mémoires et quarante-deux lettres de Marguerite ; c'est juste le chiffre de celles que je rapporte de Russie : elles sont adressées à Catherine de Médicis, à Henri III, à Villeroy, qui recevait à la fois les confidences de la mère et de la fille. La situation équivoque, fâcheuse, où se trouvait Marguerite, ses fautes et ses malheurs furent un des vrais chagrins de la vie de Catherine. Lorsqu'elle en parle à Villeroy, elle rencontre par moments des élans de sensibilité, bien rares chez elle, dont l'impassibilité était l'arme la plus puissante : « Je reçois tant d'ennui, « lui écrivait-elle un jour, à l'occasion de ma fille, que j'en ay cuidé « mourir, ne se passant un seul jour que je n'en aye quelque nou- « velle alarme qui m'afflige si fort que je ne sentis jamais une telle « peine. Ce sont des afflictions si dures, que je suis comme hors de « moi. »

Et dans une autre lettre à Villeroy, revenant sur ce triste sujet : « Faites ce que pourrez, lui disait-elle, afin que ma fille puisse être « secourue de quelque argent, car, à ce que j'entends, elle est en si « grande nécessité, n'ayant pas moyen d'avoir de la viande pour « elle. »

Une des lettres de Marguerite, imprimée par M. Guessard, fait allusion à ce triste moment de sa vie où, chassée de la cour, soupçonnée d'un accouchement clandestin, soumise par ordre d'Henri III aux plus injurieuses humiliations, elle implore la pitié de sa mère et demande que le roi veuille se contenter de ses maux présents. Une de ces lettres rapportées par moi vient jeter quelque clarté sur ces tristes scènes de l'année 1583, et je crois devoir vous la lire :

« Madame, puisque l'infortune de mon sort m'a encliné à telle « misère que je ne sais s'il se peut que désiriez la conservation de « ma vie, au moins, Madame, puis-je espérer que vous voudrez la « conservation de mon honneur, pour estre tellement uni avec le « vostre et celui de tous ceux ou celles à qui j'ay cet honneur d'ap- « partenir que je ne puis recevoir de honte qu'ilz n'en soient par- « ticipans, principalement mes niepces, au préjudice desquelles le « deshonneur que l'on me voudroit procurer apporterait plus qu'à « nuls autres, qui me fait, Madame, vous supplier très-humble- « ment en ceste considération ne vouloir permettre que le prétexte « de ma mort se prenne aux dépends de mon honneur et réputation « et vouloir tant faire non pour moi, mais pour tous ceux à qui je

« touche de si près de tenir la main que mon honneur soit justifié,  
« et qu'il vous plaise, Madame, aussi que j'aye quelque dame de  
« qualité et digne de foi qui puisse durant ma vie témoigner l'estat  
« auquel je suis, et qui, après ma mort, assiste quand l'on m'ouvrira  
« pour pouvoir, par la connaissance de cette dernière imposture (1),  
« faire cognaistre à chacun le sort que l'on m'a fait par ci-devant.  
« Je ne dis pas ceci, Madame, pour retarder l'exécution de l'inten-  
« tion de mes ennemis, et ne faut qu'ils craignent que pour cela il  
« leur manque prétexte pour me faire mourir, car si je reçois cette  
« grâce de vous, Madame, j'écrirai et signerai tout ce que l'on  
« voudra de moy vivante. »

Pour en finir avec la maison de Valois, je mentionnerai un volume des lettres du grand prieur de France, Henri d'Angoulême. Sa correspondance avec Henri III et Catherine est surtout importante pour l'histoire de la Provence, où il commandait, et où il joua un rôle.

Cette analyse peut-être vous semblera trop longue ; mais je ne puis laisser de côté la maison de Bourbon et les divers rameaux qui s'en détachent.

D'Antoine de Bourbon, roi de Navarre, il y a un volume de lettres originales ; comme importance historique, elles sont peu de chose, surtout si on les compare aux 54 lettres originales de sa femme Jeanne d'Albret que je rapporte. Si on ne retrouve pas dans la correspondance de Jeanne d'Albret la chaleur du cœur, la douceur résignée de sa charmante mère, Marguerite d'Angoulême, cette perle des Valois, du moins la touche de son style est singulièrement énergique, et l'ironie chez elle s'allie à la virilité du langage. Vis-à-vis de Catherine seule elle conserve une soumise et respectueuse déférence, elle la cajole, elle cherche à l'adoucir en lui prodiguant et les compliments et les marques de dévouement. Je vous avoue que ce langage m'a étonné, et je le considère comme un signe bien frappant de l'ascendant qu'exerçait Catherine même sur ses ennemis. Une seule fois peut-être, dans cette longue correspondance, Jeanne d'Albret fait sentir sa griffe. Vous allez en juger :

« Quant à l'honneur, écrit-elle à Catherine, qu'il vous plaist me  
« faire de me souhaiter en votre compagnie et que penseriez que  
« j'ay oublié le lieu dont j'ay l'honneur d'être sortie, si je n'y vais,  
« je vous supplie très-humblement croire, Madame, que ce sera  
« toujours avec mon plus grand contentement quand je pourrai  
« être si heureuse que de vous pouvoir faire mes humbles services,

(1) Elle fait allusion à l'accusation d'accouchement clandestin.

« et ne sais pourquoi vous me mandez que vous voulez voir mon  
« enfant et moi, et que ce n'est pour mal faire. Pardonnez-moi si,  
« lisant ces lettres, j'ay eu envie de rire, car vous me voulez ras-  
« surer d'une peur que je n'ay jamais eue et ne pensay jamais,  
« comme l'on dit, que vous mangiez les petits enfants. »

Indépendamment des deux volumes de lettres d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre, et de Jeanne d'Albret, il y a un troisième volume où, avec les lettres des princes et princesses de la maison de Navarre, se trouvent confondues les lettres d'Antoinette de Bourbon, la mère des Guises, et celles de la princesse de Condé, la dernière passion d'Henri IV.

La maison de Condé a aussi son volume, et j'y ai relevé une très-belle lettre de Louis, prince de Condé, à son frère, le roi de Navarre, lettre écrite au moment de la première prise d'armes. « En faisant  
« comparaison, lui dit-il, de ceux qui sont auteurs de ces troubles  
« avec moy qui ay l'honneur de vous être frère, et duquel l'entière  
« obéissance vous a été jusqu'ici cogueue, je pensois que vous se-  
« riez plutôt esmu à suivre le droit et l'affection fraternelle qu'à vous  
« incliner aux persuasions et artifices de ceulx qui ne sont jamais  
« accrus et semblent encore ne pouvoir se maintenir que de la  
« ruine de vous et des vôtres. Et de fait, Monsieur, je n'ai point en-  
« core perdu cette espérance que je vois de contraire, qui est la  
« seule cause qui m'a maintenant esmu à écrire la présente plutôt  
« avec larmes de mes yeux qu'avec l'encre de ma plume. »

Louis de Bourbon-Montpensier a aussi là un volume de ses lettres adressées à Charles IX, Henri III et Catherine de Médicis, de 1568 à 1579.

Je ne séparerai pas les Condé de leurs plus grands adversaires, des princes de la maison de Lorraine. Si l'on poursuit jamais la pensée de publier dans les Documents inédits les lettres des Guises, il y en a près de 200, et c'est dans ce recueil que l'on a fait entrer les lettres de Claude de France, dont je vous ai déjà entretenu.

Il me faut encore mentionner les lettres du cardinal d'Armagnac, qui embrassent une longue période, de 1564 à 1585.

Nos collections diplomatiques n'ont pas été plus épargnées que nos collections d'autographes. La bibliothèque de Pétersbourg possède encore le recueil des dépêches originales de nos ambassadeurs au concile de Trente, au nombre de 42, les dépêches originales de Lamotte-Fénelon. J'en ai copié celles que n'avait point imprimées M. Teulet dans l'excellente publication qu'il nous a donnée de la correspondance de cet habile diplomate.

Elle possède encore les lettres originales de nos ambassadeurs en Angleterre, je ne parle ici que du seizième siècle. Ce sont les lettres de Bochetel de la Forest, de MM. de Mauvissière, et enfin celles de MM. de Beaumont et de M. de la Boderie, ambassadeurs de France dans les premières années du dix-septième siècle.

Maintenant, laissez-moi rapidement parcourir cette longue galerie d'hommes d'État, d'hommes de guerre qui, tous, ont leur place dans cette immense collection historique. J'abrège, car je crains de fatiguer votre attention,

D'abord la maison de Montmorency et d'elle 72 lettres, dont la dernière est écrite en 1574.

Montluc, dont la *Société de l'histoire de France* va publier bientôt les Mémoires. Sa correspondance s'étend du mois de mai 1562 au mois de mars 1574. Elle est curieuse pour tout ce qui concerne Jeanne d'Albret, dont il fut l'ennemi personnel.

Le duc d'Etampes, dont il y a 51 lettres, adressées à Charles IX et Catherine.

Joyeuse, dont les lettres proviennent de l'abbaye Saint-Germain des Prés, et sont pleines de documents pour l'histoire de la Provence et du Languedoc.

Biron, et de celui-là il y a 125 lettres; pour les négociations du mariage de Henri VI et de Marguerite de Valois, j'y ai puisé de précieuses indications.

A cette longue liste j'ajouterai les dépêches originales de MM. de Seurre et Nicot, ambassadeurs de France en Portugal. Cette correspondance fournit quelques détails précieux pour l'histoire des beaux-arts. « Je vous envoie, écrivait Nicot à la reine Catherine, une table, une grande chaise et deux petites, qui sont venues de la Chine, qui sont les plus rares que j'aye pu trouver, pour vous honorer. » Lors de la construction du Louvre, Henri II avait commandé à un Français établi en Portugal de très-beaux marbres; mais les guerres d'alors n'en permirent pas l'envoi en France, et Nicot, dans une de ses lettres, les propose au cardinal de Lorraine pour la construction de son château de Meudon. Je vois encore qu'il fit charger en Portugal un navire de très-beaux orangers destinés à la reine Catherine et au cardinal de Lorraine.

Avant de me séparer du seizième siècle, il est encore toute une série de documents sortis de France, et que je tiens à vous faire connaître.

Et d'abord, c'est la correspondance des princes et princesses de la maison de Savoie avec la maison de France.

Elle comprend quatre volumes in-folio, dont voici l'analyse :

Le premier renferme quatre-vingt-une lettres des princes et princesses de la maison de Savoie. Il commence par une lettre de Blanche, fille du marquis de Montferrat et d'Elisabeth de Milan, à Anne de France, la fille de Louis XI, pour lui recommander les droits de son fils mineur, Charles de Savoie.

Les lettres les plus remarquables de ce volume sont celles du duc de Nemours (Jacques de Savoie), de Christine de France, fille de Henri IV et de Marie de Médicis et veuve du duc Victor-Amédée.

La correspondance du duc de Nemours fournit de curieux détails sur les guerres de religion en France, surtout pour les années 1568 et 1569. Elle commence en 1563 par une lettre à Catherine de Médicis pour lui recommander les enfants du duc de Guise, dont, plus tard, il épousait la veuve, et se termine en 1584 par une lettre à Henri III, dans laquelle il lui rappelle qu'il porte les armes depuis trente-six ans, et qu'il est le plus vieux capitaine de l'armée.

Le deuxième volume renferme cinquante-cinq lettres originales d'Emmanuel-Philibert, duc de Savoie ; elles sont adressées à Charles IX, à Henri III, à Catherine de Médicis et à divers personnages de la cour de France, de 1569 à 1580.

Le troisième volume renferme uniquement les lettres de Marguerite de France, sœur d'Henri II et femme d'Emmanuel-Philibert, duc de Savoie. Elles sont au nombre de cinquante-six, la plupart adressées à MM. de Bordillon, de Morvilliers. Les plus curieuses sont celles adressées au cardinal de Lorraine. Cette correspondance commence en 1560.

Le quatrième volume contient cinquante-six lettres de Charles-Emmanuel le Grand, duc de Savoie, écrites de 1583 à 1616, et toutes de sa main, les premières adressées à Henri III et à Catherine de Médicis, les dernières à M. de Villeroy.

Puis ce sont les lettres de divers princes et potentats d'Italie avec la maison de France, où se rencontrent pêle-mêle des chartes des doges de Venise, une lettre de Robert de Saint-Severin, gouverneur de Milan, à Louis XI, des lettres du duc de Mantoue, du duc de Ferrare, de Christine, duchesse de Toscane, de Lavalette, grand maître de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem.

Un volume de lettres des princes et princesses de la maison de Saxe avec la maison de France, de 1537 jusqu'en 1586.

Deux volumes des lettres des électeurs, princes et palatins du Rhin, adressées à la cour de France jusqu'en 1570.

Un volume des lettres des princes de Bade-Bade à Charles IX et Catherine.

Les lettres des électeurs ecclésiastiques.

Les lettres originales des ducs de Wurtemberg avec la cour de France.

Les lettres des rois de Danemark : cette correspondance se continue depuis 1567 jusque vers le milieu du dix-septième siècle.

Enfin les lettres originales des empereurs d'Allemagne et de leurs enfants avec la cour de France.

Pour terminer ce rapport, qui n'embrasse encore que le seizième siècle et qui est loin de vous avoir fait toucher à tous les points curieux de cette collection si vaste, je tiens à vous signaler un dernier volume d'autographes ; mais d'abord quelques explications sont nécessaires.

En 1840, un savant allemand, M. de Rommel, publiait à Paris la correspondance inédite d'Henri IV et de Maurice, le savant landgrave de Hesse. L'importance de cette correspondance, il nous le dit dans son introduction ; est incontestable, car elle touche aux faits les plus graves de l'histoire de France et de l'Allemagne. C'est un nouveau témoignage de la supériorité d'Henri IV dans toutes les affaires politiques et du grand prix qu'il attachait à l'alliance des princes protestants.

Pour sa publication, M. de Rommel n'a eu sous les yeux que les minutes originales des lettres de Maurice le Savant, conservées à Cassel. Quant aux originaux, s'ils existent encore, nous dit-il, ils ne pourraient se trouver qu'en France.

Eh bien, c'est encore en Russie qu'ils avaient été emportés, et, jusqu'à ce jour ce volume était resté inexploré. Je l'ai comparé soigneusement avec le volume imprimé. Les chiffres, dont M. de Rommel n'a pas toujours donné le sens, sont recouverts dans les lettres originales. Mais ce qui est plus important encore, les neuf dernières lettres du landgrave n'ont pas été imprimées par M. de Rommel, qui ne pouvait les connaître. Je les rapporte avec la pensée de les publier.

J'ajouterai que la correspondance du landgrave s'est continuée avec Marie de Médicis, et qu'elle est également à Saint-Pétersbourg.

Voici ma tâche pour aujourd'hui accomplie ; j'espère plus tard vous entretenir du dix-septième et du dix-huitième siècle.

Hector de la FERRIÈRE-PERCY,

Correspondant du ministère de l'instruction  
publique et des cultes.

---

**LA BIBLIOTHÈQUE**  
**DU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES**  
**ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.**

---

La Bibliothèque des Sociétés savantes est spécialement destinée à réunir les publications qui traitent de l'histoire et de l'archéologie nationale. Elle s'ouvre également aux ouvrages scientifiques, dès qu'ils ont quelque rapport à nos provinces ou témoignent du mouvement intellectuel qui peut s'y produire. Placée au ministère de l'instruction publique, elle conserve les Mémoires et bulletins qui, sur l'invitation formelle du Ministre, lui sont adressés de tous les points du territoire par les Sociétés savantes. En un mot, elle reçoit toutes les communications imprimées ou manuscrites qui rentrent à quelque titre que ce soit dans le ressort du Comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes.

Nous n'avons pas la pensée d'amoindrir l'importance des bibliothèques générales ; mais il est juste de reconnaître le prix de toute collection de livres qui se rattachent entre eux par un lien scientifique, l'histoire, par exemple, et suffisent ou tendent à suffire, dans leur ensemble, au travailleur volontairement confiné dans le même ordre d'études. Par là, nous semble-t-il, une bibliothèque spéciale offre les principaux avantages de ces œuvres savantes où l'explorateur est admis à voir d'un seul coup d'œil toutes les sources auxquelles il peut s'adresser, avec cette différence en faveur de la bibliothèque, que les ressources mises par elle à la disposition des hommes studieux sont plus complètes et en quelque sorte plus authentiques. Présenter le plus grand nombre possible de notions

et de renseignements utiles, épargner à l'investigateur, par le fait même de la spécialité, des incertitudes, des désappointements et une perte de temps regrettable, tel est l'inappréciable service que peut rendre à l'historien une bibliothèque exclusivement consacrée à cette branche des connaissances humaines. Et si la bibliothèque, d'une part, s'accroît sans cesse, de l'autre, garde sévèrement son caractère de collection historique, elle ne peut manquer d'acquérir en peu de temps une importance réelle.

Telle est précisément la condition de la bibliothèque dont nous voulons entretenir les lecteurs de la *Revue des Sociétés savantes*. Nous n'insisterons pas sur le lien que marque entre la bibliothèque et la *Revue* la similitude de noms. On verra bientôt que l'une et l'autre ont leur place dans l'ensemble des dispositions prises par le Ministre actuel de l'instruction publique, S. Exc. M. Rouland, pour l'extension et la mise en lumière des études historiques dans notre pays. A ce titre seul, nos lecteurs nous suivraient avec quelque intérêt dans la description d'un établissement destiné à la conservation des ouvrages qui traitent de notre histoire et de nos antiquités. Ajoutons, sans craindre d'être démenti, que, parmi les personnes auxquelles parviendront ces lignes, la plupart ont apporté ou apporteront sans doute leur contingent de publications à la Bibliothèque des Sociétés savantes.

Avant de parler de la situation présente de cette bibliothèque et de son classement, mentionnons les divers éléments dont elle se compose ; nous aurons ainsi l'occasion de jeter un coup d'œil rétrospectif sur son origine et sur les phases successives de sa formation.

## I. HISTORIQUE.

La Bibliothèque des Sociétés savantes, telle qu'elle est constituée aujourd'hui, présente *cinq* collections distinctes, réunies sous la dénomination de *Bibliothèque du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes* :

- 1° Ouvrages non périodiques offerts au Comité ou émanant de provenances diverses ;
- 2° Archives du Comité ;
- 3° Collections des Sociétés savantes ;
- 4° Annuaires des départements ;
- 5° Revues et autres recueils périodiques publiés par des particuliers.



L'historique de la bibliothèque se divise en quatre périodes.

La première commence au moment où le Comité, institué le 18 juillet 1834, sentit le besoin de conserver les communications qui lui étaient faites par les correspondants pour servir à la préparation du recueil des *Documents inédits sur l'histoire de France*.

La seconde période s'étend depuis l'arrêté ministériel du 18 décembre 1837, qui place parmi les attributions des Comités l'examen des publications de Sociétés académiques, jusqu'à la création d'une « Bibliothèque des Sociétés savantes et des Comités historiques, » en février 1850.

Une nouvelle période s'ouvre à cette date ; scindée en deux (au mois de mars 1853) par la création d'une Bibliothèque spéciale des Sociétés savantes, elle finit en 1858, et laisse place à une quatrième période inaugurée par l'arrêté du 22 février de cette même année, qui réorganisait le Comité historique et lui donnait sa forme actuelle.

1. — Nous n'avons pas à nous étendre longuement sur le temps où le Comité, bientôt partagé en deux sections, a pour unique mission de « concourir, sous la présidence du Ministre, à la direction et à la surveillance des recherches et publications qui doivent être faites sur les documents inédits relatifs à l'histoire de France. » La plupart des envois adressés au Comité par ses correspondants officiels ou officieux se rattachaient alors à quelqu'une des publications préparées par ses soins, et, conséquemment, étaient confiés à ceux de ses membres et de ses associés qui pouvaient en tirer parti, et placés définitivement dans les cartons de l'administration. Quant aux publications adressées au ministère, sous la vive et salutaire impulsion que venaient de recevoir les études historiques, elles provoquèrent bientôt l'établissement d'une « Bibliothèque du ministère de l'instruction publique. » (30 juillet 1835.) Cette bibliothèque fut appelée à recevoir, entre autres richesses, les collections des Sociétés savantes, les annuaires des départements, enfin les divers recueils périodiques relatifs à l'histoire et à l'archéologie. Nous arrivons ainsi à la date du 4 décembre 1837, où un arrêté du Ministre commet au bibliothécaire du ministère « le dépôt et la garde des documents historiques et de la bibliothèque du Comité historique. »

2. — De 1837 à 1840, le Comité, partagé en cinq classes, voit s'élargir le cercle de ses attributions. Il ne se borne plus à recevoir des communications individuelles : il fait appel aux lu

lumières des Académies départementales ; il veut même les stimuler, les récompenser, mais les *Extraits des procès-verbaux* qui se rapportent à cet état de choses montrent le peu de succès de la généreuse entreprise tentée alors par l'administration de l'instruction publique. Quant à la bibliothèque, elle ne fut pas oubliée dans l'arrêté du 18 décembre 1837, constitutif des cinq Comités. L'article 21 dit que les publications « des Sociétés savantes réunies au chef-lieu des Comités seront placées sous la garde du bibliothécaire du ministère. »

L'année suivante, le 4 avril 1838, un nouvel arrêté complétant, celui du 4 décembre précédent qui réorganisait les services de l'administration intérieure, centralise, sous l'autorité du chef du secrétariat, et confie au bibliothécaire du ministère la garde de tous les dépôts de livres et des diverses bibliothèques existant dans les différentes divisions du ministère. L'article 2 de cet arrêté mentionne particulièrement une « Bibliothèque des Comités historiques. » Ici se présente une difficulté. L'article 20 porte que la bibliothèque du ministère comprendra, entre autres fonds séparés, « les publications de toutes les Sociétés savantes du royaume ; » et l'article 22 est à son tour ainsi conçu : « La Bibliothèque des Comités historiques comprend la collection des documents, les manuscrits inédits ou autres, plans, dessins faits par leur ordre et sous leur autorité, tous les recueils et publications des Sociétés savantes du royaume qui leur seront adressés. » Nous avons peine aujourd'hui à nous expliquer l'existence, au ministère de l'instruction publique et des cultes, d'un double dépôt de collections académiques. Quoi qu'il en soit, la Bibliothèque du Comité et des Sociétés savantes était dès lors créée en principe. Mais il lui manquait les moyens de s'accroître et d'ajouter aux envois peu nombreux qu'elle avait pu recevoir des particuliers et des Académies. Il lui manquait aussi un public et même le local convenable pour l'accueillir s'il se présentait. L'ordonnance du 27 juillet 1845 fit augmenter sensiblement les collections académiques par la disposition suivante : « Toutes les Sociétés scientifiques et littéraires du royaume régulièrement autorisées adresseront à l'avenir au département de l'instruction publique *deux exemplaires* de leurs publications de toute nature pour y rester déposés et y former la *Bibliothèque des Sociétés savantes* prévue par l'article 22 de l'arrêté du 4 avril 1838. »

Nous avons dit que les communications manuscrites étaient classées dans les bureaux une fois qu'elles avaient été consultées par les membres des Comités historiques. Quant aux envois de livres pu-

bliés par des particuliers, ils étaient encore extrêmement rares à l'époque où nous sommes arrivés. Toutefois l'ordonnance de 1845 eut un effet indirect sur le nombre de ces envois, et peu d'années s'écoulèrent sans que l'on sentit la nécessité d'établir en faveur de la bibliothèque une surveillance plus immédiate qu'on n'avait fait par le passé.

3. — Le 20 février 1850, un arrêté tentait d'introduire cette amélioration. L'article 1<sup>er</sup> porte en effet : « Il est formé au ministère de l'instruction publique et des cultes, sous le titre de *Bibliothèque des Sociétés savantes et des Comités historiques*, une bibliothèque exclusivement composée des ouvrages offerts aux Comités historiques et des recueils et Mémoires publiés et envoyés par les Sociétés savantes de Paris et des départements. » — Puis l'article 2 : « Cette bibliothèque, où seront déposés et classés les dessins, fac-simile, empreintes, estampages envoyés par les correspondants du ministère pour les travaux historiques, est placée sous la conservation spéciale du chef du bureau des corps savants et des travaux historiques, qui en fera inventorier et cataloguer tous les articles. »

Cette importante décision ne pouvait être exécutée qu'après la création d'un bibliothécaire. Par un arrêté du 19 octobre suivant, M. de la Villegille, secrétaire du Comité des monuments écrits, fut nommé bibliothécaire des Sociétés savantes et des Comités historiques. Les procès-verbaux des Comités ont consigné la satisfaction avec laquelle fut accueilli ce choix et montré ce qu'en augurèrent les personnes qui avaient quelque souci des collections de Mémoires, des communications manuscrites et des ouvrages individuels envoyés par les correspondants, les Sociétés académiques et les divers particuliers. Le nouveau bibliothécaire se mit immédiatement à l'œuvre. Quatre dépôts différents réclamaient son attention et ses soins : les archives des Comités historiques, conservées, nous l'avons dit, dans les bureaux de l'administration, les ouvrages offerts aux divers Comités, les annuaires des départements, et les bulletins ou Mémoires académiques.

Les Comités ne restèrent pas indifférents aux efforts de leur bibliothécaire. Dans la séance du 16 juin 1851, le président du Comité des arts et monuments, sur l'observation d'un membre, « fait savoir, disent les procès-verbaux, que le classement des envois au Comité avance rapidement, et que la Bibliothèque des Comités renferme déjà, rangés dans un ordre méthodique, la plus grande partie des livres ou Mémoires manuscrits qui la composent. » Huit jours

après se réunissait une commission mixte nommée par le Ministre, et composée de membres choisis dans l'un et l'autre Comité (1). M. Ferdinand de Lasteyrie, au nom du Comité des arts, et M. Jules Desnoyers, au nom du Comité d'histoire, lurent, chacun dans sa section, un rapport sur l'état et les besoins de la nouvelle bibliothèque. Nous renvoyons à ces deux documents les lecteurs qui désireraient avoir sur l'histoire et la composition de la bibliothèque à cette époque des détails plus étendus que ne le comporte le cadre de cette notice (2). Ajoutons seulement que ces rapports rendent également hommage à la méthode de classement adoptée par le bibliothécaire, en ce qui concerne soit les communications manuscrites, ou archives des Comités, soit les ouvrages imprimés.

— Un arrêté du 15 mars 1853 détacha de la bibliothèque des Comités historiques les collections des Sociétés savantes, et M. Vincent, membre de l'Institut et du Comité des arts et monuments, en fut nommé le conservateur. Cette partie de la bibliothèque, qui n'était pas la moins considérable, restait encore à classer. M. Vincent fit pour elle ce que M. de la Villegille avait fait pour les archives, les livres offerts et les annuaires départementaux. Il mit en ordre les collections académiques, en dressa le catalogue sur des fiches mobiles, et ne laissa plus à ses délégués ou à ses successeurs que le soin d'entretenir, à mesure que de nouvelles publications arrivaient, l'ordre si simple à la fois et si lumineux, *lucidus ordo*, qu'il avait établi dans le dépôt des collections académiques. Il fit plus : par ses efforts incessants, il parvint à combler un grand nombre de lacunes qui ôtaient beaucoup de prix à la plupart de ces collections. L'administration, intermédiaire naturel entre les Sociétés et le conservateur de leurs publications, établit avec les corps savants une véritable correspondance, spécialement en vue de réclamer les parties qui faisaient défaut, et ne mit un terme à ses réclamations qu'après avoir reconnu l'impossibilité où étaient les Sociétés d'envoyer les compléments qui leur étaient demandés. En 1856, la Bibliothèque proprement dite des Sociétés savantes était constituée, classée, *cataloguée*. Toutes les lacunes existantes étaient soigneusement notées

(1) Cette commission se composait, pour le Comité des monuments écrits, de MM. Ch. Magnin et J. Desnoyers ; pour le Comité des arts, de MM. de Pastoret, L. de Laborde, F. de Lasteyrie, A. Lenoir et Didron. M. Génin, chef de la division des sciences et des lettres, fut adjoint de droit à cette commission.

(2) Voyez *Bulletin du Comité historique des arts et monuments*, tome IV, p. 23, et *Bulletin du Comité historique des monuments écrits*, tome III, p. 273.

en détail sur le répertoire. Nous dirons plus loin en quoi consiste le classement établi par M. Vincent.

4. — L'arrêté du 22 février 1858, qui réorganisait le Comité sur des bases nouvelles, et créait dans son sein une section des sciences, réagit sensiblement sur la situation de la bibliothèque. C'est alors qu'elle reçut le nom de *Bibliothèque du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes*. Sous ce nom furent réunies, en un seul dépôt occupant plusieurs salles, les sections diverses que nous avons énumérées plus haut. (Page 266.)

A cette époque, la Bibliothèque du Comité proprement dite ne renfermait que les ouvrages et opuscules offerts par leurs auteurs aux Comités successivement établis depuis une dizaine d'années et un certain nombre, encore très-restreint, de livres relatifs à l'histoire des villes de France, qui provenaient soit de la bibliothèque du ministère, soit, plus généralement, du Dépôt légal.

Aussitôt que la bibliothèque fut devenue, par la libérale décision de S. Exc. M. Rouland, accessible non-seulement aux membres du Comité, mais aux correspondants historiques et scientifiques du ministère, aux fonctionnaires de l'instruction publique et des cultes et à tous les membres des Sociétés savantes munis d'une autorisation ministérielle, toujours facile à obtenir, les rayons se garnirent promptement par l'accroissement des envois faits au Comité, surtout dans l'ordre des sciences physiques et naturelles. Grâce à la vigoureuse impulsion que M. G. Rouland, secrétaire général du ministère, imprima dès l'origine à la réorganisation de la bibliothèque, qui se rattachait intimement à la réorganisation du Comité, de nouveaux contingents affluèrent, plus abondants qu'ils ne l'avaient jamais été, soit du Dépôt légal, soit de la Bibliothèque du ministère, dont le respectable conservateur, M. Lingrand, avait si bien compris à cet égard les intentions de M. le Ministre. Au commencement de 1858, plus de trois cents publications historiques, archéologiques ou scientifiques relatives aux départements, furent transférées de la Bibliothèque du ministère à celle des Sociétés savantes et du Comité. Au Dépôt légal, M. O. de Watteville inaugura le nouvel état de choses par l'envoi d'un premier tribut de deux cents et quelques volumes se rattachant à ces divers ordres d'étude. Le bureau des Travaux historiques fournit à son tour les ouvrages d'histoire et de science qu'il avait à sa disposition avant le transfert du service des souscriptions dans les attributions du ministère d'Etat. Enfin, depuis deux années, M. le Secrétaire général a bien voulu approuver l'idée et le plan d'une série d'échanges de livres entre la Bibliothèque des Sociétés savantes et les autres bibliothèques ou les

particuliers, échanges d'où résulte pour la bibliothèque l'avantage multiple de faire sortir des exemplaires en double qui l'encombrement, et d'acquérir sans dépense, soit des compléments de lacunes dans les collections, soit des ouvrages précieux au point de vue de l'histoire locale. Ce système d'échanges a déjà donné lieu à un mouvement de plus de six cents volumes.

Toutes ces circonstances réunies ont eu pour effet de rendre à peine suffisantes les six pièces qui forment aujourd'hui le local de la bibliothèque. La plus grande de ces pièces est attribuée aux publications individuelles ; celle qui la suit, aux collections des Sociétés académiques de France ; la troisième, aux doubles, qui sont tous réunis et classés ; la quatrième, aux recueils et revues périodiques n'émanant pas des Sociétés savantes ; enfin, deux vastes cabinets se partagent les annuaires des départements, les archives du Comité, les publications des Sociétés étrangères, et la *réserve*.

C'est ici le lieu d'exposer brièvement le classement de la bibliothèque ; et tout d'abord déclarons que l'auteur de ce classement a constamment respecté la disposition établie dès 1850 par M. de la Villegille dans l'ancienne Bibliothèque du Comité, et par M. Vincent, en 1853, pour ce qui concerne les collections des Sociétés savantes, tout en cherchant à concilier cette disposition avec les exigences d'une situation nouvelle.

## II. CLASSEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE.

Entrerons-nous dans une exposition détaillée, minutieuse, sous le prétexte que ce classement est tout à fait particulier à la Bibliothèque des Sociétés savantes ? Est-il parmi nos lecteurs des personnes qui veuillent en faire une application nouvelle et auxquelles cette exposition puisse offrir quelque utilité ou quelque intérêt ? L'affirmative étant trop incertaine, nous nous en tiendrons à des indications sommaires.

Rappelons d'abord, que la bibliothèque se compose de plusieurs parties entièrement distinctes, mais rattachées entre elles par la réorganisation du Comité ainsi que par la méthode de classement de façon à ne plus former qu'un seul corps :

1. Ouvrages et opuscules ;
2. Archives ou documents manuscrits ;
3. Mémoires et bulletins de Sociétés savantes ;
4. Annuaires des départements ;
5. Recueils périodiques publiés par des particuliers.

Nous nous bornerons, dans cet exposé, à faire connaître l'économie du dépôt qui nous occupe, et surtout à faciliter les recherches des personnes qui, explorant une bibliothèque comme elles feuilletteraient un livre, aiment à se rendre un compte approximatif de ses richesses au point de vue spécial de leurs propres études. La Bibliothèque des Sociétés savantes est accoutumée à recevoir cette classe de visiteurs. Nous essayerons ainsi de les initier en quelque sorte à la pratique d'une bibliothèque dont M. G. Rouland, pour répondre aux vues de M. le ministre l'instruction publique, a fait un établissement unique en son genre par le caractère de son attribution et par la nature des publications qu'elle possède.

#### 1. *Fonds des ouvrages.*

La pensée qui domine le classement de ce fonds est celle qui anime tous les documents rédigés sous l'inspiration de Son Exc. M. Rouland relativement à la réorganisation du Comité historique. La Bibliothèque des Sociétés savantes et du Comité devait, non-seulement par sa destination nouvelle, mais jusque dans la disposition de ses richesses en histoire locale, refléter cette pensée féconde explicitement formulée dans les lignes suivantes d'une circulaire ministérielle adressée aux présidents de Sociétés dès le 29 mars 1858. Après avoir montré le peu de succès des efforts tentés jusqu'alors en faveur des Sociétés savantes et pour la publicité de leurs travaux, Son Excellence continue ainsi :

« Je tiendrais à honneur, Monsieur le Président, de modifier cet état de choses, et de faire rendre à ces travaux d'histoire provinciale la justice qui leur est due.

« . . . . J'ai voulu, Monsieur le Président, encourager ces efforts isolés, réunir de plus en plus dans une pensée commune ces travailleurs épars sur le sol de la France, et stimuler leur zèle en leur faisant entrevoir dans son ensemble l'édifice qu'ils construisent aujourd'hui, sans qu'il leur soit permis de se rendre compte des progrès de leur œuvre. »

On le voit, dans la Bibliothèque spéciale du Comité des travaux historiques, aussi bien que dans l'esprit de cette institution elle-même, tout devait, autant que possible, revêtir un caractère local. De plus, on ne pouvait négliger de prendre en sérieuse considération les règles élémentaires d'un classement bibliographique. Enfin, la position exceptionnelle du bibliothécaire, la nature complexe de ses rapports avec l'administration, d'une part, et le Comité de

l'autre, prescrivaient une classification qui fit, du dépôt commis à ses soins, tout à la fois une sorte de bureau, muni comme tout autre de ses archives administratives qui justifient des droits des Sociétés et des individus aux encouragements du Ministre, et une bibliothèque historique où chacun des membres du Comité pût faire lui-même ses recherches aussi bien que dans la sienne propre. En d'autres termes, on voulut arriver à ce résultat, que toute personne renseignée sur le classement établi pût, comme un véritable bibliothécaire, trouver directement dans les rayons tel ouvrage dont le titre seul ou même la partie principale du titre serait indiquée.

Le fonds des *Ouvrages* a donc été partagé en sept *divisions* correspondant à sept classes de matières, savoir :

- 1° LITTÉRATURE, philologie, grammaire, etc.
- 2° HISTOIRE, géographie, voyages, etc.
- 3° BIOGRAPHIE, hagiologie, généalogie, héraldique, etc.
- 4° MORALE, droit, économie politique, statistique, etc.
- 5° ARCHÉOLOGIE, beaux-arts, liturgie ancienne, etc.
- 6° SCIENCES mathématiques, physiques et naturelles, médecine, etc.
- 7° THÉOLOGIE.

Chacune de ces divisions comprend les quatre *séries générale, départementale, provinciale ou régionale, et étrangère*.

A la lecture d'un titre quelconque, il est facile de voir quelle *division* doit comprendre l'ouvrage qu'il désigne. Si ce titre ne renferme pas une dénomination géographique bien déterminée, ou si cette dénomination se rapporte à la France entière, l'ouvrage sera placé dans la série des *généralités*, qui sera elle-même, pour chaque division, partagée en un certain nombre de *subdivisions* méthodiques. Il suffira d'en parcourir le tableau pour reconnaître celle qui doit recevoir le livre en question. Si ce titre renfermait au contraire une désignation géographique, il appartiendrait nécessairement à l'une des séries *départementale, provinciale et régionale, ou étrangère*, dont les diverses parties (départements, provinces et régions, pays étrangers) se succèdent respectivement dans l'ordre alphabétique (1). Quant aux localités situées dans ces diverses

(1) Notons en passant quelques particularités qui affectent la série étrangère dans toutes les parties de la bibliothèque. Les divers États *germaniques* et *italiens*, au lieu d'être placés chacun à son rang propre, sont groupés et se succèdent respectivement, dans l'ordre alphabétique, sous les deux noms d'*Italie* et d'*Allemagne*. La connexité des États qui forment ces deux groupes ne permettait guère, en effet, de les disséminer. La même raison a fait réunir tous les États de chaque partie du monde.



circonscriptions, elles s'y succèdent pareillement suivant l'ordre alphabétique, à l'exception du chef-lieu, qui trouve sa place au premier rang. On voit que l'auteur de cette classification s'est proposé de mettre à profit tout ensemble et les lois rationnelles de la méthode appliquée à la bibliographie et les simplifications radicales de l'ordre alphabétique. Terminons par un exemple pris au hasard, et supposons qu'on ait à classer une publication intitulée *Histoire de la ligue en Normandie*. Cette publication, évidemment destinée au fonds des *Ouvrages*, appartient, dans ce fonds, à la division HISTOIRE, et, dans cette division, à la série *provinciale et régionale*. On placera donc le livre dans cette série, au rang alphabétique du mot Normandie. L'étiquette ou la *sigle* qui lui sera donnée portera les lettres initiales des mots *histoire* et *provinciale*, le nom de la *Normandie* (écrit en toutes lettres), et l'un des numéros d'ordre affectés aux livres concernant l'histoire de cette province, soit : H P. Normandie, 7.. En un mot, il suffit de connaître le titre d'un ouvrage, disons plus, de savoir le sujet dont il traite, pour répondre à ces deux questions : 1° Dans quelle division (Histoire, Littérature, etc.) rentre cet ouvrage ? — 2° A quelle série (générale, départementale, etc.) se rattache-t-il au point de vue local ? La lettre initiale de la *division* et celle de la *série* sont, dans le fonds des *Ouvrages*, les seules abréviations inscrites sur les étiquettes. Répondre à ces deux questions, c'est trouver les deux initiales nécessaires pour pouvoir se transporter à l'endroit de la bibliothèque où se retrouvent les mêmes désignations. Tout, comme on le voit, a été disposé de manière à faciliter la recherche, en faisant régner la plus grande précision possible dans l'opération du placement, et tendant à cette précision même au prix d'une apparente complexité.

La simplicité élémentaire de cette classification et les avantages qu'elle présente au point de vue de la consultation des livres frappèrent l'esprit de M. le Secrétaire général dès que le projet en fut soumis à son approbation, et la commission centrale du Comité (1), sous sa présidence, en décida l'exécution immédiate. M. Servaux, chef du bureau des Travaux historiques, MM. les secrétaires des trois sections du Comité et M. de la Villegille, secrétaire et archiviste du Comité, contribuèrent, chacun pour une part, au perfectionnement du plan primitif ; les membres du Comité particulièrement versés dans la bibliographie donnèrent de précieux avis ; et quel-

(1) Composées de MM. G. Rouland, Chéruel, Chabouillet, Figuiet, de la Villegille, Servaux et Ad. Tardif.

ques semaines suffirent à la réalisation d'un classement qui permettait de puiser sans hésitation dans le fonds des *Ouvrages*. Ce n'était pas là un résultat factice, un échafaudage élevé à la hâte, mais bien l'organisation définitive d'une bibliothèque dont il ne restait plus qu'à placer les nouvelles acquisitions et à dresser les catalogues, car le fonds des *Sociétés savantes* était le seul qui possédât le sien en 1858 ; le fonds des *Ouvrages*, ainsi que ceux des *Annuaire*s et des *Revue*s ont été classés entièrement et livrés à la consultation avant qu'un seul volume appartenant à ces fonds divers ait pu être inscrit, sur les répertoires. Cette circonstance suffirait seule au besoin pour dissiper toute espèce de doute relativement aux avantages du rangement adopté. Depuis la réorganisation de la bibliothèque, en 1858, on a commencé la rédaction des catalogues. Grâce au concours que sollicite activement, et qu'obtient de l'administration M. Auguste Lacaussade, nommé en 1862 conservateur de la Bibliothèque du ministère et de celle des Sociétés savantes, cette dernière aura mis à jour, dans un délai assez rapproché, les parties de son catalogue restées en souffrance. Lorsque le répertoire méthodique sera complété par l'inscription des entrées anciennes, il formera un précieux et unique manuel de bibliographie départementale, digne pendant de la bibliographie académique publiée chaque mois dans la *Revue des Sociétés savantes*.

## 2. Archives du Comité.

M. de la Villegille, secrétaire du Comité depuis 1858, et préposé, depuis 1851, comme nous l'avons vu, à la conservation de ses documents manuscrits, a mis en ordre toutes les pièces que les correspondants adressent au ministère pour servir à l'étude de notre histoire et de nos monuments. Cette collection s'enrichit tous les jours par les envois multipliés que les savants des départements s'empressent de mettre sous les yeux des membres du Comité. Le Comité, à son tour, apprécie la valeur de ces communications, les rapproche entre elles, et leur décerne ou leur refuse, en quelque sorte, un brevet d'authenticité. Il va sans dire que la critique, en tout état de cause, garde la plénitude de ses droits, et que les documents envoyés, quel que soit le jugement porté à leur sujet, sont indistinctement déposés aux *Archives* et confiés à M. de la Villegille, qui les classe dans l'ordre établi par lui. Toujours réunis sous le nom du savant qui les communique, ils forment, ainsi

que nous le disions plus haut, une sorte de dossier scientifique où l'administration supérieure trouve des éléments d'appréciation pour savoir quelle part d'encouragement et d'honneur elle doit faire à chacun de ses correspondants.

### 3. — *Fonds des Sociétés savantes.*

Ce fonds, qui donne son nom à la bibliothèque, doit son classement à M. Vincent, membre de l'Institut et du Comité, dont nous avons fait ressortir en son lieu l'importante coopération. Il nous reste à donner une description succincte des diverses parties qui composent ce fonds et la clef de la disposition simple et naturelle qui leur a été assignée.

Les Sociétés sont partagées en *trois* séries caractérisées par le lieu où elles siègent :

- 1<sup>re</sup> série. Sociétés de Paris ou Sociétés centrales de France ;
- 2<sup>me</sup> — Sociétés départementales ou régionales ;
- 3<sup>me</sup> — Sociétés étrangères.

Les Sociétés de Paris devaient former une classe à part. Ces Sociétés, sauf un très-petit nombre d'entre elles (à peine trois ou quatre), qui circonscrivent leurs études dans les limites du département de la Seine, n'ont jamais un caractère local, ou, s'il arrive qu'elles le conservent encore, elles embrassent tout le territoire français dans le cercle de leurs travaux. Quant à la disposition adoptée pour le classement des Sociétés comprises dans cette série, elle a pour base l'ordre méthodique qui se retrouve dans les autres parties de la bibliothèque, et dont nous avons donné précédemment le détail. (Page 274.)

Les Sociétés savantes établies dans les départements sont rangées suivant l'ordre alphabétique de ces circonscriptions. Parmi les Sociétés de cette série, les unes, comme on sait, portent le nom du département dans lequel elles sont comprises, ou bien celui d'une de ses localités, et s'occupent principalement de questions relatives à ce département, considéré soit dans son entier ou dans quelqu'une de ses parties ; d'autres Sociétés étendent le cadre de leurs études locales, et empruntent leurs noms à des circonscriptions, telles que nos anciennes provinces ou les diverses régions, formées arbitrairement, qui se partagent la France. Le fonds des Sociétés est le seul où l'on n'ait pas distingué la série *départementale* et la série *provinciale ou régionale*. On n'a considéré, pour déterminer le placement, que le

siège de la Société ; or ce lieu rentre toujours dans un département. De plus, les Sociétés d'un même département sont rangées suivant l'ordre alphabétique des localités où elles siègent, avec une exception en faveur des Sociétés établies au chef-lieu. Cette exception, que l'on a déjà vue à propos du fonds des *Ouvrages* (page 275), s'explique ici d'autant plus naturellement que, d'ordinaire, les Sociétés du chef-lieu étendent leurs sujets d'études sur tout le département, si tant est qu'elles n'en sortent pas. Il y a, entre ces Compagnies et celles que possèdent les autres localités d'un département, le même rapport qu'entre les Sociétés centrales siégeant à Paris et les autres corps savants répandus sur le territoire.

Quant aux Sociétés étrangères (et la bibliothèque renferme un grand nombre de leurs publications), elles ont reçu un classement absolument semblable à celui des Sociétés départementales. Pour chaque partie du monde, elles sont rangées dans l'ordre alphabétique des Etats, avec les restrictions qui ont été précédemment signalées, et les détails secondaires de leur placement sont de tout point conformes à la disposition des Sociétés nationales.

Les diverses publications d'une même Société sont, à leur tour, rangées dans un ordre constant :

- 1° Mémoires ou Annales ;
- 2° Bulletins ou comptes rendus des séances ;
- 3° Ouvrages publiés sous les auspices de la Société ;
- 4° Comptes rendus des séances publiques annuelles ;
- 5° Programmes des concours ;

Enfin 6° Documents divers relatifs à l'histoire de la Compagnie, et ne se rattachant pas à quelque'une des catégories que nous venons d'énumérer.

Il est superflu d'ajouter que, volumes, cahiers, jusqu'aux feuilles de programmes, tout est placé dans l'ordre chronologique de la publication.

En résumé, toute Société a parmi ses sœurs une place désignée d'avance par le lieu où elle siège et par la nature de ses travaux ; chacune de ses publications se classe chronologiquement au rang que lui assignent ces données. Il résulte d'une telle disposition que la recherche dans le fonds des publications académiques est infiniment simple et rapide, puisque, tel article étant proposé, il est impossible d'hésiter sur le point où doit se faire cette recherche.

#### 4. *Annuaire des départements.*

**Le service du Dépôt légal, au ministère de l'instruction publique,**

a formé une collection d'Annuaire qui est venue, après avoir fait partie de la Bibliothèque du Ministère, augmenter d'un fonds spécial celle des Sociétés savantes. C'est, dans ce genre, une des plus riches collections qui existent en France; on la dit même plus riche que celle de la Bibliothèque impériale. Elle a été classée sur le même plan que les publications des Sociétés académiques. Seulement on a séparé en deux séries les Annuaire départementaux et ceux qui se rapportent à une circonscription provinciale ou régionale. Conséquemment, on retrouve dans ce fonds, comme dans les sept divisions de celui des *Ouvrages*, les quatre séries *générale ou centrale, départementale, provinciale ou régionale et étrangère*, disposées dans l'ordre alphabétique.

La collection des Annuaire comprend de trois à quatre mille volumes. Il serait inutile d'en signaler l'importance aux divers points de vue de la statistique, de l'histoire, de l'archéologie et pour la description physique du territoire. Un grand nombre d'Annuaire, parmi lesquels nous citerons ceux des départements d'Eure-et-Loir, du Jura, de la Manche, de l'Oise et l'Annuaire de la Normandie, renferment des études souvent très-étendues sur l'histoire politique, la topographie, les antiquités, les mœurs et coutumes et la géographie scientifique des contrées où ils sont publiés. La Commission de la carte des Gaules, qu'une sage pensée a voulu voir siéger à proximité de la Bibliothèque des Sociétés savantes, recourt souvent, et non sans fruit, à la partie historique du fonds des Annuaire.

##### 5. *Recueils périodiques.*

Depuis l'année 1858, c'est la Bibliothèque des Sociétés savantes qui reçoit les revues historiques et scientifiques publiées dans les départements ou à Paris, et adressées au ministère de l'Instruction publique par suite d'une souscription ou d'un envoi bénévole de leurs directeurs. Ce fonds présente un intérêt plus spécial et plus direct que celui des *Annuaire*. Les recueils périodiques répandus par toute la France offrent, dans leur ensemble, une idée exacte et aussi complète que possible du travail historique, scientifique, littéraire, en un mot, du mouvement intellectuel qui s'accomplit hors du centre. Plus de cinquante revues publiées en France ou à l'étranger composent aujourd'hui cette collection.

La classification des Recueils périodiques a été exécutée d'après les mêmes vues que celles des Collections académiques et des *Annuaire*. Elle comporte la distinction des deux séries *départementales*.

*mentale et provinciale ou régionale*, ce qui précise et simplifie la recherche dans cette partie de la Bibliothèque.

### III.

#### RÉSUMÉ.

La *Bibliothèque des Sociétés savantes*, primitivement composée des seules collections de ces Compagnies, devint, en 1858, par sa réunion avec l'ancienne Bibliothèque du Comité, la *Bibliothèque du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes*, comprenant, outre les collections académiques et les ouvrages ou les documents manuscrits offerts au Comité, une collection d'annuaires des départements et une collection de revues historiques ou scientifiques publiées soit en province, soit à Paris, et disséminées auparavant dans les divers dépôts du ministère.

Un lien commun unit toutes ces collections entre elles : c'est la pensée souvent exprimée par M. le Ministre de l'instruction publique.

« La *Bibliothèque des Sociétés savantes*, disait S. Exc. M. Rouland dans sa circulaire du 29 mars 1858 aux présidents de Sociétés, la Bibliothèque des Sociétés savantes réunira à l'avenir les Mémoires des Sociétés et les communications, imprimées ou manuscrites, adressées au Comité, qui aura ainsi toutes les facilités nécessaires pour embrasser l'ensemble du mouvement scientifique et littéraire de la province. »

Telles étaient les vues exposées par M. le Ministre, vues dont la réalisation eut lieu sans aucun retard sous la direction immédiate de M. G. Rouland. Le 20 mars 1858, l'auteur de cette notice avait été chargé par M. le Directeur du secrétariat général de mettre à exécution, au moyen d'un classement méthodique, la réunion des collections formulée dans l'arrêté du 22 février précédent. Qu'il nous soit permis de rappeler ici l'intérêt tout particulier que la nouvelle bibliothèque inspira dès le principe à M. G. Rouland.

Cette relation intime que M. le Ministre avait à cœur d'établir entre les Sociétés savantes et le Comité des travaux historiques est encore marquée dans le discours que Son Excellence prononça, le 31 mai 1858, dans la séance d'installation du Comité, qui venait d'être réorganisé. « Un grand empire, a dit M. Rouland, vit d'aspirations loyales et élevées ; il honore l'étude, la science, la pensée, quand elle est tournée vers les choses utiles et sérieuses, et c'est par ces

motifs que j'ai agrandi les attributions du Comité, pour offrir aux Sociétés savantes le concours et l'appui de l'administration..... Elles garderont leur initiative, ajoutait M. le Ministre; mais le Comité, en prenant une large part dans le mouvement provincial, secondera toutes les tentatives qui mériteront d'être encouragées. Il aidera au libre développement de la vie intellectuelle sur les points divers de l'Empire, et les Sociétés viendront à lui, parce qu'elles veulent le bien, comme il le veut lui-même. Ces Sociétés seront *ici* chez elles; elles cherchaient une main amie qui les encourage et les soutienne. Je leur ai tendu la mienne, et nos mains se sont serrées.»

On sait avec quel empressement et quels sentiments de profonde gratitude les Sociétés ont répondu à ce cordial appel. A peine les paroles du Ministre furent-elles parvenues à l'extrémité de l'Empire, que les Sociétés académiques de nos provinces et les particuliers adressèrent, avec plus de soin et plus de confiance que par le passé, le fruit de leurs études, et souvent de leurs sacrifices. La jeune bibliothèque, placée dans les attributions du bureau des Travaux historiques, trouva dans le chef de ce service un patronage actif, bienveillant et libéral. Durant ces «grands-jours,» tenus par le Comité au mois de novembre 1861, à l'occasion de la distribution des récompenses aux Sociétés savantes des départements, elle ouvrit ses modestes salles aux membres de ces Sociétés, hommes de science, historiens, antiquaires, qui devaient retrouver là un ensemble imposant de leurs publications, réunies en quelque sorte par leurs propres soins, et conservées sous l'œil d'un Ministre éclairé avec tout l'intérêt qu'elles méritent. Aussi S. Exc. M. Rouland a-t-il pu, à bon droit, dans cette solennité, prononcer des paroles, qui, en rappelant la pensée intime de l'arrêté du 22 février 1858, montrent bien quelle place devait prendre la Bibliothèque des Sociétés savantes dans la réorganisation générale du service des travaux historiques.

« Cette pensée si simple et si judicieuse, a dit M. le Ministre, se formula de suite par la dénomination nouvelle donnée au Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, et elle se continua par la plus large part que les sections s'empressèrent d'accorder à l'examen des Mémoires venant de la province, par la plus fréquente insertion des comptes rendus dans la *Revue des Sociétés savantes* et par l'organisation et le complément, au ministère de l'instruction publique, de la Bibliothèque spécialement consacrée aux productions des Sociétés savantes. Plus ces collections s'augmentaient, plus l'on pouvait juger du

labeur et de l'activité mis par les départements au service de la science, et plus grandissait l'estime due à un développement intellectuel dont la nation se réjouit et s'honore. »

Que pourrions-nous ajouter à cet éminent témoignage, qui explique si complètement l'institution de la *Bibliothèque des Sociétés savantes* et donne d'une manière si claire la raison de l'extension qu'elle a prise? La création de la bibliothèque, comme celle du Comité, se rattache à ce grand mouvement historique qui est un des caractères de notre siècle. Elle remonte en principe à l'année 1837; mais c'est seulement à dater du commencement de 1858 que cette fondation est réellement appréciée dans toute sa portée, rattachée aux travaux qu'elle peut seconder, mise au service des investigateurs, dont elle est le lien, trésor commun de la capitale et des provinces, qui s'unissent en s'éclairant. La Bibliothèque des Sociétés savantes, pourvue en 1853 d'un conservateur qui dut commencer par une tâche ardue le classement des acquisitions accumulées, reçoit à dater de mars 1858 un développement tout nouveau. On peut juger par l'importance que cette bibliothèque a prise depuis 1858 de l'avenir auquel elle est appelée, comme centre spécial d'études autrefois étrangères entre elles, et comme l'un des dépôts historiques et scientifiques les plus précieux de l'Empire.

Ch.-Em. RUELLE.



# BIBLIOGRAPHIE

## PROVINCIALE ET ÉTRANGÈRE.

---

REVUE D'AQUITAINE A CONDOM, 7<sup>e</sup> année (1862-1863), nos 1, 2, 3  
In-8°.

Numéro 1.

- Dissertation sur les chants héroïques des Basques, par M. J.-F. Bladé, 15 p.
- Le sonnet de Gassion, par M. Léonce Couture, 7 p.
- Etrangetés du style de Henri IV, par M. V. Lespy, 4 p.
- Notice historique sur la ville de Calan, par M. A. Curie-Simbres, 11 p.
- L'âge des ossements humains reconnu par leur composition chimique, par M. Sansas, 3 p.
- Bembo, Ronsard et Gassion, par M. F. Couaraze de Laa, 18 p.

Numéro 2.

- De quelques publications nobiliaires, par M. Ad. Magen, 17 p.
- Philologie comparée, par M. V. Lespy, 6 p.
- De la prétendue antiquité de Trie et de quelques erreurs concernant l'histoire de cette ville, par M. A. Curie-Simbres, 6 p.
- Encore le sonnet béarnais, par M. V. Lespy, 4 p.
- Coup d'œil sur les archives de l'intendance de Guienne, par M. Ernest Croset, 8 p.

Numéro 3.

- Des causes qui firent passer au pouvoir des rois de France la seigneurie de la ville d'Auch. — Etude sur l'histoire politique de cette ville jusqu'au quatorzième siècle, par M. A. Curie-Simbres, 14 p.
- Dissertation sur les chants héroïques des Basques (suite), par M. J.-F. Bladé, 8 p.
- Sonnet de l'histoire d'Othagaray, par M. V. Lespy, 3 p.
- Aventures de Guy du Faur, sire de Pibrac, par M. Jean-Louis, 9 p.
- De l'influence du clergé en France dans l'administration judiciaire et civile, dans l'établissement du christianisme jusqu'à la Renaissance, par M. Bechade Labarthe, 4 p.
- Rues de Paris dont les noms sont empruntés à l'histoire d'Aquitaine, par M. J.-N. Noulet, 4 p.

## CHRONIQUE.

Le Comité des travaux historiques vient de faire une grande perte dans la personne d'un de ses membres non résidants, M. Le Glay, archiviste du département du Nord, ancien président de la Société impériale des sciences de Lille, président de la Commission historique du Nord, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), officier de la Légion d'honneur. Reçu docteur à la Faculté de médecine de Paris en 1812, il fut nommé bibliothécaire de Cambrai en 1825, et, en 1830, archiviste du département du Nord. On sait tout ce que l'étude des souvenirs et des monuments de la Flandre doit à ses investigations, et quelle lumière sa rare pénétration a jetée sur des faits obscurs qui intéressent l'histoire de la littérature et des mœurs. Les *Archives historiques du Nord*, la *Revue numismatique*, l'*Annuaire du département du Nord*, les Mémoires de la Société des antiquaires de Morinie ceux de la Société d'émulation de Cambrai, plusieurs autres recueils de France et de Belgique, se sont enrichis des documents qu'il a découverts. Les Mémoires de la Société impériale des sciences de Lille contiennent surtout un grand nombre de communications empruntées par M. Le Glay au riche dépôt dont il fut chargé pendant trente-trois ans et qui doit à ses soins l'ordre le plus parfait.

Il faudrait plus d'espace que nous n'en avons ici pour rappeler tous les travaux par lesquels M. Le Glay sut donner, en ce qui regarde nos départements du Nord, une si vive impulsion à toutes les patientes recherches que réclame notre histoire nationale. Il suffira de citer, parmi ses ouvrages: les *Mélanges historiques et littéraires*, 1834; les *Analectes historiques*, 1839-1852; *Maximilien I<sup>er</sup> et Marguerite d'Autriche*, 1840, esquisses biographiques, complétées par la correspondance publiée, la même année, dans la collection des *Documents inédits sur l'histoire de France*; — les *Négociations diplomatiques entre la France et l'Autriche*, 1845, qui se rapportent aux trente premières années du seizième siècle; le *Cameracum Christianum*, 1849, histoire ecclésiastique du diocèse de Cambrai; le glossaire topographique de l'ancien Cambrais, 1849; le *Catalogue de la bibliothèque de Cambrai*, 1831; le *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Lille*, 1849; les *Archives des églises et des maisons religieuses du Cambrésis*, 1852, une étude sur les *Opera diplomatica* d'Aubert

Lemire ; enfin, une série de recherches critiques publiées dans ces dernières années sous le titre modeste de *Spicilège d'histoire littéraire*.

Le Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, dont M. Le Glay était, nous l'avons dit, membre non résidant, a reçu de lui jusqu'aux derniers moments de sa vie de nombreuses et importantes communications. Nous citerons entre autres les pièces relatives au projet de croisade de Philippe le Bon, dont les chroniqueurs ont parlé sans donner de détails précis. M. Le Glay avait réuni et envoyé au Comité tous les documents qui prouvent que Philippe le Bon ne s'en tint pas à de vagues projets, mais se prépara sérieusement à défendre la chrétienté, menacée par les musulmans.

Aux regrets qu'inspire de tous côtés l'érudition si variée et si sûre de l'un des doyens de l'histoire départementale viennent se joindre ceux que laissent tant de souvenirs de bonté, cette sympathie que l'âge n'avait pas refroidie pour tous les progrès et en particulier pour le développement de la littérature et de l'art, les encouragements que M. Le Glay prodiguait à la jeunesse, ses dispositions toujours cordiales et conciliantes, sa foi constante dans la vertu du travail et dans les sentiments de famille. Les paroles que M. Le Glay aimait à prononcer en public sur ce sujet, qui avait dans sa bouche un charme particulier, n'avaient une éloquence si touchante que parce qu'elles étaient le fond de sa pensée et le secret de sa vie. On n'a pu le voir sans reconnaître en lui l'homme de dévouement, et sans être touché de son affection profonde pour ses enfants.

---

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DES SCIENCES, DE L'AGRICULTURE ET DES ARTS  
DE LILLE.

*Programme des prix proposés par la Société,*  
Et qui seront décernés en 1863 et en 1864.

La Société décernera des MÉDAILLES D'OR, DE VERMEIL, D'ARGENT OU DE BRONZE, suivant le mérite des travaux qui lui seront adressés sur les sujets dont l'énoncé va suivre.

*Concours de 1863.*

**Sciences physiques.**

Etudier, sous le double rapport de la composition chimique et des propriétés calorifiques, les diverses espèces de houille du nord de la France.

**Sciences appliquées à l'industrie.**

1° Construire un compteur à vapeur ou appareil mesurant la quantité et la pression de la vapeur qui passe par un tuyau communiquant avec un générateur.

2° Rechercher les circonstances qui influent sur le degré de siccité de la vapeur produite dans un générateur, et trouver un moyen pratique d'arrêter l'eau entraînée.

### **Sciences médicales.**

Une médaille d'or sera décernée en 1863 à l'auteur du meilleur travail sur la question suivante :

1<sup>o</sup> Déterminer, d'après l'état actuel de la science, les influences chimiques et mécaniques qu'exercent sur le torrent circulatoire les gaz absorbés par les muqueuses intestinale et pulmonaire.

2<sup>o</sup> Rechercher les affections et les effets produits sur l'économie animale par le passage des principales substances gazeuses dans le système sanguin.

La Société des Sciences, en laissant toute liberté aux concurrents pour arriver à la solution de cette importante question, désire que l'on consulte les travaux de Nysten, de Vidal, de MM. Andral et Gavarret, etc., et qu'on fasse des efforts pour remonter à l'étiologie de certaines affections dont l'origine et la nature sont encore inconnues.

### **Histoire.**

Histoire de l'organisation judiciaire des diverses provinces formant aujourd'hui le département du Nord, depuis l'invasion des barbares jusqu'en 1789.

### **Législation.**

1<sup>o</sup> Études sur la coutume de Lille. — Comparer les dispositions principales de cette législation au droit romain, au droit germanique et aux codes qui nous régissent actuellement.

2<sup>o</sup> De la législation des *prébendes* avant la période révolutionnaire et depuis cette époque. — Des avantages et des inconvénients de ces sortes de fondations.

### **Économie sociale.**

Déterminer à l'aide d'actes administratifs, de documents publics ou de renseignements particuliers incontestables, les variations que le prix de la journée de travail a éprouvées depuis un siècle à Lille et dans l'arrondissement. Mettre en regard le prix de l'hectolitre de blé ainsi que des objets de première nécessité pendant la même période, d'après le même ordre de renseignements.

### **Littérature.**

Il sera décerné une médaille à l'auteur d'une pièce de vers remarquable : le sujet est laissé au choix des concurrents.

La Société met en outre au concours la question suivante :

Histoire de la littérature du département du Nord depuis l'incorporation à la France (1667) jusqu'à nos jours.

### **Beaux-Arts.**

Histoire des arts du dessin à Lille depuis la fondation de la ville jusqu'au dix-neuvième siècle inclusivement. Par les arts du dessin, il faut entendre la peinture, la sculpture, la gravure, l'architecture, ainsi que les arts industriels dans leurs rapports avec les premiers.

### **Encouragements divers.**

La Société se réserve de récompenser ou d'encourager par des primes ou par des médailles les auteurs de productions scientifiques, littéraires, artistiques, agricoles et industrielles non mentionnées dans le présent programme.

### **Agents industriels.**

Depuis 1831, la Société récompense par des livrets de la Caisse d'Épargne, des primes et des médailles, la fidélité et l'attachement des serviteurs à leurs maîtres; en l'année 1863, elle décerna de semblables distinctions aux vieux serviteurs de l'industrie.

Les certificats délivrés en faveur des agents industriels devront être reconnus et certifiés sincères par les patrons.

*Concours de 1864.*

### **Sciences physiques.**

Construire un pyromètre destiné à faire connaître la température de la fumée à son entrée dans les grandes cheminées de l'industrie.

Ce pyromètre sera d'une installation et d'une manipulation faciles, et l'estimation de la température en degrés centigrades devra n'exiger qu'une simple lecture.

### **Sciences appliquées à l'industrie.**

1° Faire des expériences dynamométriques sur toutes les machines qui composent une filature de coton ou de lin, à l'exception du moteur.

Le Mémoire devra contenir le dessin et la description du dynamomètre employé, ainsi qu'une spécification détaillée des machines essayées et de leur produit en quantité et en qualité, le nom des constructeurs et tous les autres renseignements nécessaires pour rendre les expériences comparables entre elles et avec celles qui pourraient être faites ultérieurement.

2° Indiquer un moyen industriel pour préparer directement l'acide oxalique à l'aide de la betterave en nature.

### **Sciences médicales.**

Une médaille d'or sera décernée, en 1864, à l'auteur du meilleur Mémoire sur la question suivante :

De l'influence des découvertes les plus modernes dans les sciences physiques et chimiques sur les progrès de la chirurgie.

### **Agriculture.**

1° Faire l'analyse comparative de toutes les espèces de calcaire qu'on utilise dans le nord de la France, soit pour le chaulage, soit pour le marnage des terres. — Mentionner les gisements et les caractères physiques de ces calcaires.

2° Faire connaître les différents modes de chaulage et de marnage mis en pratique dans le nord de la France, en précisant, pour chaque nature de terre, les doses de chaux ou de marne adoptées dans

chaque localité, ainsi que la durée du chaulage ou du marnage. — Donner le prix de revient de ces deux opérations dans chaque localité.

#### **Histoire.**

Histoire d'une commune rurale du département du Nord.

#### **Économie sociale.**

1<sup>o</sup> Coup d'œil sur les Sociétés de secours mutuels entre ouvriers (dites *Sociétés de malades*) qui existaient à Lille antérieurement à 1789. — De leur organisation et de leurs résultats.

2<sup>o</sup> Rechercher l'origine du *mauvais gré*, en décrire les abus, en signaler les inconvénients au point de vue des transactions vénales et locatives de la propriété. — Indiquer les moyens les plus propres à le faire disparaître.

#### **Littérature.**

Il sera décerné une médaille à l'auteur d'une pièce de vers remarquable: le sujet est laissé au choix des concurrents.

#### **Beaux-Arts.**

On demande un projet de fontaine à élever au centre d'une place nouvelle, cette fontaine devant servir de monument commémoratif de l'agrandissement de Lille. Le motif principal de la décoration sera un groupe représentant les communes annexées se réunissant à la ville de Lille.

Le projet devra être exécuté sous la forme d'un modèle en plâtre, au dixième de grandeur d'exécution, l'artiste devant tenir compte, dans le choix des dimensions adoptées, de l'étendue de la place, laquelle couvrira quatre hectares.

#### **Encouragements divers.**

La Société se réserve de récompenser et d'encourager par des primes et par des médailles les auteurs de productions scientifiques, littéraires, artistiques, agricoles et industrielles non mentionnées dans le présent programme.

#### **Conditions générales du concours.**

Les Mémoires et travaux présentés au concours de 1863 seront adressés *francs de port* à M. le Secrétaire Général de la Société, à l'Hôtel-de-Ville, avant le 15 octobre 1863. Ceux qui seront envoyés pour le concours de 1864 devront lui parvenir avant le 15 octobre 1864.

Ne seront admis à concourir que les Mémoires et travaux inédits qui n'auront pas été présentés à d'autres Sociétés académiques. Chaque envoi portera une épigraphe reproduite sur un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur. Ce billet ne sera ouvert que dans le cas où le concurrent aurait mérité une récompense.

---

*Erratum.* — Dans la dernière livraison de la *Revue*, page 97, ligne 1<sup>re</sup>, au lieu de M. Heitz, président de la Société archéologique, à Strasbourg, lisez : M. Heitz, bibliothécaire archiviste de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, à Strasbourg.

**COLLECTION DES DOCUMENTS INÉDITS**  
RELATIFS A L'HISTOIRE DE FRANCE,  
PUBLIÉS SOUS LES AUSPICES DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

MONUMENTS ÉCRITS.

- Archives administratives et législatives de Reims*, par M. VARIN; 8 vol. in-4° en 10 tomes.
- Captivité de François Ier*, par M. AIMÉ CHAMPOLLION-FIGAC; 1 vol. in-4°.
- Cartulaire de l'abbaye de Beaulieu*, par M. DELOCHE; 1 vol. in-4°.
- Cartulaire de Notre-Dame de Paris*, par M. GUÉRAUD; 4 vol. in-4°.
- Cartulaire de Saint-Bertin*, par M. GUÉRAUD; 1 vol. in-4°.
- Cartulaire de Saint-Père de Chartres*, par M. GUÉRAUD; 2 vol. in-4°.
- Cartulaire de Saint-Victor de Marseille*, par M. GUÉRAUD; 2 vol. in-4°.
- Cartulaires de Savigny et d'Aismay*, par M. AUG. BERNARD; 1 vol. in-4°.
- Chronique de Bertrand Duguesclin*, par M. CHARRIÈRE; 2 vol. in-4°.
- Chronique des ducs de Normandie*, par M. FRANCISQUE MICHEL; 3 vol. in-4°.
- Chronique du religieux de Saint-Denis*, par M. BELLAGUET; 6 vol. in-4°.
- Conférences de Loudun*, par M. BOUCHITTÉ; 1 vol. in-4°.
- Correspondance de Sourdis*, par M. EGÈNE SUE; 3 vol. in-4°.
- Correspondance et papiers d'Etat du cardinal de Richelieu*, par M. AVENEL; 3 vol. in-4°.
- Croisade contre les Albigeois*, par M. FAUBRIE; 1 vol. in-4°.
- Éléments de paléographie*, par M. NATALIS DE WAILLY; 2 vol. in-4°.
- Histoire du tiers état en France*, par M. AUGUSTIN THIERRY; 3 vol. in-4°.
- Histoire de la guerre de Navarre*, par M. FRANCISQUE MICHEL; 1 vol. in-4°.
- Journal des Etats généraux tenus à Tours en 1484*, par M. A. BERNIER; 1 vol. in-4°.
- Journal d'Olivier d'Ormesson*, par M. CHÉRON; 2 vol. in-4°.
- L'Éclaircissement de la langue françoise de maistre Jehan Palgrave*, par M. GÉMIN; 1 vol. in-4°.
- Lettres de Henri IV*, par M. BERGER DE XIVREY; 7 vol. in-4°.
- Lettres des Rois et Reines*, par M. CHAMPOLLION-FIGAC; 2 vol. in-4°.
- Livre de justice et de plet*, par M. RAPETTE; 1 vol. in-4°.
- Livre de la taille de Paris*, par M. GÉRAUD; 1 vol. in-4°.
- Mélanges historiques*, par M. CHAMPOLLION-FIGAC; 4 vol. in-4°.
- Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne*, par M. le général PLET; 11 vol. in-4° avec 9 livraisons d'atlas in-folio.
- Mémoires de Claude Haton*, par M. BOURQUELOT; 2 vol. in-4°.
- Mémoires de Nicolas Foucault*, par M. BACROY; 1 vol. in-4°.
- Mistère du siège d'Orléans*, par M. GUESARD; 1 vol. in-4°.
- Négociations de la France dans le Levant*, par M. CHARRIÈRE; 3 vol. in-4°.
- Négociations entre la France et l'Autriche*, par M. LE CLAY; 2 vol. in-4°.
- Négociations relatives à la succession d'Espagne*, par M. MICRET; 4 vol. in-4°.
- Négociations sous François II*, par M. LOUIS PARS; 1 vol. in-4°.
- Négociations diplomatiques entre la France et la Toscane*, par M. ABEL DESJARDINS; 2 vol. in-4°.

MONUMENTS ÉCRITS. (Suite.)

- Olim (Les)*, par M. BEGNOT; 4 vol. in-4°.
- Ouvrages inédits d'Abelard*, par M. V. COUSIN; 1 vol. in-4°.
- Papiers d'Etat du cardinal de Granvelle*, par M. WEISS; 9 vol. in-4°.
- Privileges accordés par le Saint-Siège à la Couronne de France*, par M. AD. TURPIN; 1 vol. in-4°.
- Procès des Templiers*, par M. MICHALET; 2 vol. in-4°.
- Procès-verbaux des états généraux de 1593*, par M. AUG. BERNARD; 1 vol. in-4°.
- Procès-verbaux du conseil de régence de Charles VIII*, par M. A. BERNIER; 1 vol. in-4°.
- Quatre livres des Rois (Les)*, par M. LE ROUX DE LINCY; 1 vol. in-4°.
- Recueil de documents inédits concernant l'histoire de l'administration publique en France pendant le règne de Louis XIV*, par M. DEPPING; 4 vol. in-4°.
- Règlements d'Etienne Boileau*, par M. DEPPING; 1 vol. in-4°.
- Relations des ambassadeurs vénitiens*, par M. TOMMASO; 2 vol. in-4°.
- Rapports au Roi et pièces*; 1 vol. in-4°.
- Rapports au Ministre*; 1 vol. in-4°.

ARCHÉOLOGIE.

- Iconographie chrétienne*, par M. DIDRON; 1 vol. in-4°.
- Architecture monastique au moyen âge*, par M. ALBERT LENOIR; 2 vol. in-4°.
- Monographie de la cathédrale de Chartres*, par MM. LASSUS, AMAURY DUVAL, DIDRON; 7 liv. de planches.
- Monographie de Notre-Dame de Noyon*, par MM. VITET et DANIEL RAMÉE; 1 vol. in-4° avec atlas.
- Peinture à fresque de Saint-Savin*, par MM. P. MÉRIER et GÉRARD SÉGON; 1 vol. in-fol. avec atlas.
- Statistique monumentale de Paris*, par M. A. LENOIR; 33 livraisons de l'atlas.
- Comptes des dépenses de la construction du château de Gaillon*, par M. A. DEVILLE; 1 vol. in-4° avec atlas.
- Instructions sur l'architecture antique gallo-romaine, etc.*, par M. A. LENOIR; 1 cahier in-4°.
- Instructions sur l'architecture du moyen âge*, par MM. LEPRÉVOST et A. LENOIR; 1 cahier in-4°.
- Instructions sur l'architecture militaire*, par MM. MÉRIER et A. LENOIR; 1 cahier in-4°.
- Instructions sur la musique*, par M. BOTTIA DE TOULMON; 1 cahier in-4°.
- Bulletin archéologique, 1831-1848 (Comité des arts)*; 4 vol. grand in-8°.
- Extraits des procès-verbaux du Comité des monuments écrits, depuis son origine jusqu'à sa réorganisation en 1848*, par MM. DE LA VILLEGILLE et TARANNÉ; 1 vol. in-8°.
- Bulletin des Comités historiques, 1849-1852*; 4 vol. in-8°.
- Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, 1852-1856*; 2 vol. in-8°.

## LA REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Paraît par livraisons mensuelles le 30 de chaque mois. Le prix de l'abonnement est de 14 fr. par an pour Paris et les départements.

### ON S'ABONNE A PARIS :

Chez M. PAUL DUPONT, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 45.

Dans les départements : chez les principaux libraires.

### A L'ÉTRANGER :

AMSTERDAM.	Van Cleff frères.	MILAN.....	Dumolard frères.
—	L. van Bakkenès et C <sup>ie</sup> .	MOSCOU....	Urbain.
ANVERS....	Max Kornicker.	NAPLES.....	Marghieri.
BERLIN....	Asher et C <sup>ie</sup> .	NEW-YORK..	Hippolyte Baillièrè.
—	Ernst et Korn.	ROME.....	Merle.
BONN.....	Marcus.	ST-PÉTERS-	
BRUXELLES..	Decq.	BOURG....	Glarner.
—	Muquardt.	—	I. Issakoff.
FLORENCE..	Vieusseux.	STOCKHOLM.	Bonnier.
FRANCFORT.	Baër.	TRIESTE....	Münster.
LEIPZIG....	T.-O. Weigel	TURIN.....	Bocca frères.
—	Dürr.	VENISE.....	Münster.
LONDRES... HIPPOLYTE	Hippolyte Baillièrè.	VÉRONE....	Münster.
—	Barthès and Lowell.	VIENNE....	Sternickel et Sintenis.
MADRID....	C. Bailly Baillièrè.	—	Gerold et fils.
MALAGA....	Francisco de Moya.		



REVUE  
DES  
**SOCIÉTÉS SAVANTES**  
DES DÉPARTEMENTS

Publiée sous les auspices du Ministre de l'Instruction publique et des Cultes.

---

COMITÉ IMPÉRIAL DES TRAVAUX HISTORIQUES  
ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.  
ÉTUDES HISTORIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES SUR LA PROVINCE.  
REVUE DES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.  
BIBLIOGRAPHIE PROVINCIALE. — DOCUMENTS HISTORIQUES.  
MISSIONS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

---

TROISIÈME SÉRIE.

TOME I<sup>er</sup>.

JUN 14 1866  
UNIVERSITY OF CALIFORNIA  
AVRIL 1863.

PARIS

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ADMINISTRATIVES DE PAUL DUPONT  
45, RUE DE GRENNELLE-SAINT-HONORÉ.

1863

# SOMMAIRE DES MATIÈRES

CONTENUES

## DANS LA LIVRAISON D'AVRIL 1863.

---

### TRAVAUX DU COMITÉ.

#### *Séances.*

- Section d'histoire et de philologie. Séance du 2 février 1863, par M. Chéruel, p. 289 à 291.  
Section d'archéologie. Séance du 9 février, par M. Chabouillot, p. 292 à 296.

#### *Rapports faits au Comité.*

- Section d'histoire et de philologie.* — Rapport sur le Bulletin de la Société archéologique de Nantes, par M. A. de Courson, p. 297 à 299.  
— Sur les Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, par M. A. de Barthélemy, p. 300 à 304.  
*Section d'archéologie.* — Sur l'Académie du Gard, par M. de Mas-Latrie, p. 305 à 311.  
— Sur les Mémoires de la Société académique de l'Oise, par M. du Sommerard, p. 312 à 316.  
— Sur le Bulletin de la Société académique de Laon, par M. J. Quicherat, p. 317 à 321.  
— Sur les Mémoires de la Société impériale d'émulation d'Abbeville, par M. J. Quicherat, p. 322 à 324.  
— Sur les travaux de la Société d'émulation de Montbéliard, par M. J. Quicherat, p. 325 à 326.  
— Sur le Congrès archéologique de France, par M. Dauban, p. 327 à 331.

#### ÉTUDES HISTORIQUES.

- Catherine de Bourbon, régente du Béarn, etc., par M. Samazeuilh (suite), p. 332 à 349.

#### DOCUMENTS.

- De la condition des maîtres d'hébreu dans l'Université de Paris au commencement du quizième siècle, par M. Ch. Jourdain, p. 350 à 358.  
Notice sur le prieuré des Bons-Hommes, etc., communication de M. l'abbé Gri-mot, p. 359 à 363.  
Nouvelles recherches sur Geofroi de Villehardouin avec pièces justificatives, par M. d'Arbois de Jubainville, p. 364 à 373.  
Lettre de la reine aux mayeurs et échevins de Saint-Omer, etc., communication de M. Deschamps de Pas, p. 374 à 377.  
Vidimus des lettres de Charles, fils du roi de France, etc. (1366), communication de M. Deschamps de Pas, p. 378 à 380.

BIBLIOGRAPHIE PROVINCIALE ET ÉTRANGÈRE, p. 381 à 383.

CHRONIQUE, p. 384.

---

COMITÉ IMPÉRIAL  
DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES  
SOCIÉTÉS SAVANTES.

---

TRAVAUX DU COMITÉ.

---

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOGIE.

Séance du 2 février 1863.

Présidence de M. AMÉDÉE THIERRY, sénateur, membre de l'Institut.

M. le baron de Girardot, membre non résidant du Comité, adresse :

1° Une lettre des consuls de Lodève, en date du 5 janvier 1772, attestant que la famille d'Azémar a toujours joui des privilèges dus à son ancienne noblesse, quoique ses titres eussent été perdus à l'époque de la prise de Lodève par les protestants, le 4 juillet 1573. On trouve dans cette espèce de certificat de noblesse des particularités relatives à la surprise de Lodève par Claude de Narbonne, baron de Fougères, chef des réformés.

2° Une circulaire envoyée aux préfets des départements, le 20 novembre an xi de la république française, par le ministre de l'Intérieur Chaptal. Cette circulaire indique les améliorations que l'on doit apporter dans la rédaction des annuaires des départements et propose comme modèles les annuaires des départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Remerciements et dépôt de ces deux pièces aux archives du Comité.

M. Deschamps de Pas, correspondant, communique le titre de fondation du collège de Boncourt (1), à Paris, par Pierre de Bécoud,

(1) Ce collège était situé rue Bordet (aujourd'hui rue Descartes); il fut réuni, en 1638, au collège de Navarre. Les bâtiments, qui ont été en grande partie

chevalier, seigneur de Fléchinel, en date du 12 septembre 1353, et les statuts de ce collège, rédigés le 18 novembre 1387 par Alelmus, abbé de Saint-Bertin, et Michael, abbé du Mont-Saint-Eloi, etc. Ces deux pièces, que le correspondant croit inédites, sont extraites du grand cartulaire de Saint-Bertin conservé à la bibliothèque publique de Saint-Omer.

M. de la Villegille fait observer que ces documents ne sont point inédits ; ils ont été imprimés, mais d'une manière incorrecte, dans les *Preuves de l'histoire de Paris*, par D. Félibien, t. I, p. 440-445.

Renvoi à M. Jourdain.

M. Deschamps de Pas profite de cette occasion pour appeler l'attention du Comité sur le vaste recueil que l'on nomme le *Grand Cartulaire de Saint-Bertin*. Il désirerait qu'il fût publié comme complément du cartulaire de Folquin, édité par M. Guérard. Ce cartulaire, dit le correspondant, n'intéresse pas seulement l'histoire locale, mais encore l'histoire générale, ce qui s'explique par la haute position des abbés de Saint-Bertin et par les relations constantes qu'ils entretenaient avec les seigneurs laïques et ecclésiastiques et même avec les souverains.

La section, en remerciant M. Deschamps de Pas des indications qu'il lui a données sur le cartulaire de Saint-Bertin, ne croit pas pouvoir émettre un avis sur l'opportunité de cette publication. Elle manque des renseignements nécessaires pour motiver son opinion.

M. l'abbé Gatin, correspondant, envoie copie des *Règlements et statuts des anciennes Zumpfft ou corporations d'arts et métiers de la ville d'Héricourt* (Haute-Saône), renouvelés et approuvés en 1647 par Léopold Frédéric, duc de Wurtemberg et comte de Montbéliard.

Renvoi à M. Levasseur.

M. l'abbé Magloire Giraud, correspondant, fait hommage d'un amulette écrit en hébreu sur parchemin et perdu dans une rue de Marseille par un Israélite, auquel un rabbin l'avait remis comme un préservatif contre tous les dangers. Le correspondant joint à l'original une traduction latine de cet amulette, par M. l'abbé Dioulouf, professeur à la Faculté de théologie d'Aix.

Renvoi à M. Desnoyers.

La section a reçu du même correspondant copie de deux lettres écrites au président de Boyer, l'une par le comte de Maurepas (1727),

reconstruits, sont occupés actuellement par l'administration de l'Ecole polytechnique.

l'autre par le cardinal de Fleury (1730). Ces lettres sont des réponses à des souhaits de bonne année.

Remerciements et dépôt aux archives.

M. Matton, correspondant, adresse copie de lettres de Jehan de Moy, esquier, seigneur de Quiviers, etc., datées du 5 mai 1385, constatant que les maîtres d'école du Laonnais étaient exempts d'impositions au quatorzième siècle.

Renvoi à M. Jourdain.

Le même correspondant fait observer qu'en rédigeant le *Dictionnaire topographique de l'arrondissement de Laon*, il aurait pu ajouter des renseignements qu'il indique et qui lui paraissent utiles.

Renvoi à la commission du *Dictionnaire topographique*.

M. Oudet, correspondant, fait connaître qu'il a été chargé par la commission du musée de Bar-le-Duc de faire une *Description des monuments historiques et archéologiques que possède le musée de cette ville*. L'ouvrage, qui formera plusieurs volumes, sera accompagné de planches et précédé d'*Etudes sur les origines du département de la Meuse*. M. Oudet adresse le premier chapitre de ces études.

Remerciements et dépôt aux archives.

M. le président désigne pour rendre compte des publications des Sociétés savantes MM. Rathery, Guessard, Jourdain, Bellaguet et Patin.

M. le comte de la Ferrière-Percy, correspondant, présent à la séance, donne lecture de la première partie d'un rapport sur les manuscrits français conservés à la bibliothèque de Saint-Petersbourg. La section, qui a entendu cette communication avec un vif intérêt, renvoie le rapport de M. de la Ferrière-Percy à la commission de la *Revue des Sociétés savantes* (1).

MM. Victor Foucher, de Courson, Rathery et Bellaguet rendent compte des tomes XIV et XV du *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, du *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan* (années 1860 et 1861), du *Bulletin de la Société historique et archéologique du Limousin* et des *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai* (t. XXVI et XXVII, deuxième partie).

Ces rapports seront publiés dans la *Revue des Sociétés savantes*.

A. CHÉRUÉL,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

(1) Voyez ce rapport dans le numéro précédent de la *Revue des Sociétés savantes*, p. 245 à 264.

## SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

SÉANCE DU 9 FÉVRIER 1863.

Présidence de M. le marquis de LA GRANGE, sénateur, membre de l'Institut.

L'ordre du jour appelle la section à délibérer sur la réponse à adresser à S. Exc. le Ministre de l'instruction publique, qui a témoigné le désir d'avoir l'avis motivé du Comité sur le plan à adopter pour la publication prochaine du *Recueil des inscriptions de la France*, ainsi que sur les dépenses qu'entraînera ce nouveau monument national. Après une longue et sérieuse discussion, à laquelle prennent part MM. de Guilhermy, Léon Renier, J. Quicherat, le secrétaire de la section, le secrétaire du Comité, le chef du bureau des travaux historiques ainsi que la plupart des membres présents, M. le marquis de la Grange, président de la section, résume le débat et charge M. le baron de Guilhermy de rédiger, conformément aux avis exprimés par la majorité de l'assemblée, une note dans laquelle sera exposé le plan détaillé de la publication.

La section entend ensuite la lecture de la correspondance.

M. Cherbonneau, membre non résidant, adresse un rapport sur un bain romain découvert à Constantine, le bain de *Pacatus*, dont quelques parties avaient déjà été mises au jour en 1857. Trois planches accompagnent ce rapport, qui contient en outre une énumération des objets de tout genre trouvés dans les ruines de l'édifice. Le même correspondant a adressé aussi un rapport accompagné d'un dessin sur un médaillon sculpté découvert à Tébessa, sur la porte de Caracalla, et qui représente « une figure de femme coiffée d'une « sorte de diadème représentant les murailles d'une place forte. » M. Cherbonneau ne pense pas que ce médaillon offre l'image de *Julia Domna*, comme on l'a supposé d'abord. Il inclinerait à y reconnaître l'image d'une *jeune et forte ville de la Numidie* placée sous la protection de Jupiter, comme l'indiquerait l'aigle gravé dans la partie inférieure de ce médaillon qui a décoré une clef de voûte. M. Léon Renier est prié de rendre compte à la section de ces deux envois.

M. l'abbé Cochet, membre non résidant, adresse une note sur des inscriptions tumulaires de moines de la congrégation de Saint-Maur,

provenant de Jumièges et dispersées aujourd'hui à Duclair, à Vatteville et à Caudebec. M. de Guilhermy se charge de l'examen de cette note.

M. le baron de Girardot, membre non résidant, annonce qu'en visitant récemment des communes des environs de Nantes, il y a trouvé des registres de l'état civil couverts avec des parchemins anciens. A Saint-Herbelin, il a trouvé des feuillets de comptes de la duchesse Anne de Bretagne contenant les passages suivants, qui lui ont paru utiles à recueillir pour l'histoire des arts.

« A Jehan de la Garde, pour ung anel d'or garni d'ung ruby que  
« mad. dame avoit eu de ly et que elle donna à Berthelot, l'appoti-  
« cayre de la Reyne de France, laquel elle avoit envoyé devers  
« mad. dame, XX liv.

« Par mandement de mon dit seigneur du vi<sup>e</sup> jour de septembre,  
« l'an M.CCCC.III.XX et XIII pour couvrir et appareiller deux  
« tableaux de reliques. »

Des remerciements seront adressés à M. le baron de Girardot.

M. le chanoine Barbier de Montault, correspondant, adresse la première partie comprenant l'émaillerie, de l'inventaire ecclésiologique du diocèse d'Angers dont il a réuni les matériaux de 1857 à 1862. Cette communication est renvoyée à M. du Sommerard.

M. Génac-Moncaut, correspondant, adresse une notice accompagnée de dessins sur des monuments gallo-romains d'une forme particulière que l'on rencontre dans les départements pyrénéens et notamment dans le Gers. Ces monuments consistent en cubes de maçonnerie pleine, ou piliers rectangulaires terminés en pyramide à leur sommet, analogues à la pile Saint-Mars de la Touraine, mais de bien moindre dimension. M. J. Quicherat rendra compte de ce travail.

M. Deloye adresse quatre photographies qui reproduisent les deux faces de deux vases d'argent trouvés dans le Rhône et acquis récemment par ses soins pour le musée Calvet d'Avignon. On sait que la section, sur le rapport de M. Chabouillet, a décidé que la notice de M. Deloye sur ces vases serait insérée dans la *Revue des Sociétés savantes* : c'est en raison de cette décision que M. Deloye adresse à la section ces deux photographies qui seront gravées pour accompagner sa notice.

M. Mallay, correspondant, fait don, pour les archives du Comité, de quelques parchemins qui proviennent d'un livre de plain-chant.

M. Mantellier, conseiller à la cour impériale d'Orléans, correspondant, adresse des copies de trois inscriptions des années 1372, 1564 et 1572 que possède le musée de la ville d'Orléans. M. le baron de Guilhermy est prié de rendre compte de cette communication.

M. Revôil, correspondant, adresse l'estampage d'une inscription romaine découverte récemment dans les maçonneries de l'ancien château de Jonquières, près Nîmes, et sur lesquelles il lit le mot : ARNEMETICI. M. Léon Renier est prié d'examiner cet envoi.

M. Ch. Aubertin, conservateur du musée de Beaune, adresse un relevé des inscriptions tombales de l'église de Notre-Dame de Beaune et une analyse des titres et délibérations concernant l'artillerie de la même ville aux quinzième, seizième et dix-septième siècles, qui sont conservés dans ses archives municipales et s'étendent de l'année 1478 à l'année 1638. Ces communications sont renvoyées, la première à M. le baron de Guilhermy, la seconde à M. du Sommerard.

M. l'abbé Barranger, curé de Villeneuve-le-Roi, transmet un travail de M. Emile Décosse intitulé : *Journal archéologique sur les antiquités celtiques et gallo-romaines de Soisy-sur-Ecole en 1862*. M. J. Quicherat est prié de rendre compte à la section de ce travail.

M. Harlin adresse une note sur la crypte de Pont-Faverger, canton de Beine, arrondissement de Reims (Marne), et quelques mots sur Machault, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Vouziers, (Ardennes). M. Ed. de Barthélemy se chargera de faire le rapport sur cet envoi.

M. Hédin, conducteur des ponts et chaussées à Alençon, adresse un travail intitulé : *Le château d'Alençon restitué*, atlas de cinq planches représentant ce château, aujourd'hui presque entièrement détruit, tel qu'il devait être au commencement du seizième siècle. M. le vicomte de La Villemarqué est chargé de rendre compte de cette communication.

M. le président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes, MM. Beulé, Le Roux de Lincy, de la Villegille, de Guilhermy, Dauban, P. Lacroix, Ed. de Barthelemy, du Sommerard et de Mas-Latrie.

M. Léon Renier déclare qu'il n'a pas trouvé matière pour des rapports écrits, en ce qui concerne notre section, dans le *Bulletin annuel de la Société d'agriculture, sciences et arts de la ville d'Orange, compte rendu de 1861*, non plus que dans le tome I de la 2<sup>e</sup> série du *Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen*.

M. Chabouillet donne lecture d'un rapport sur le tome V des *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*.

M. le baron de Guilhermy donne lecture de rapports sur les recueils suivants : *1<sup>o</sup> Congrès archéologique de France, 28<sup>e</sup> session, séances générales tenues par la Société française d'archéologie, etc., à Reims, à Laigle, etc.* ;



2° *Travaux de l'Académie impériale de Reims, volumes XXXII, XXXIII, XXXIV;*

2° *Annales de la Société Eduenne, 1860-1872.*

M. Ed. de Barthélemy donne lecture de deux rapports: 1° sur le tome XII, année 1862, du *Bulletin de la Société académique de Laon;*

3° Sur le tome IV, de la 2° série des *Mémoires de l'Académie impériale de Savoie.*

Les rapports de MM. Chabouillet, de Guilhermy et Ed. de Barthélemy sont renvoyés à la commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes.*

M. Paul Lacroix donne lecture d'un rapport sur diverses communications de MM. Dusevel, l'abbé Magloire Giraud, baron de Girardot, H. Baudot, Saint-Joanny et Célestin Port. Le rapporteur propose l'insertion dans la *Revue des Sociétés savantes* :

1° Des extraits de registres aux comptes de la terre et seigneurie de Luchaux, envoyés par M. Dusevel (quinzième et seizième siècle) ;

2° Du bail à prix fait entre les visiteurs des couteliers de la ville de Thiers et Gilles Bouchot, sculpteur, pour la construction d'un retable à l'autel de Saint-Eloy, etc., 1685, dont copie a été envoyée par M. Saint-Joanny ;

3° D'une série de documents se rapportant à l'histoire des travaux du sculpteur angevin Biardeau, et concernant les différends qui s'étaient élevés entre lui et les oratoriens de Saumur à l'occasion de la construction de Notre-Dame des Arpillers. Ces documents ont été adressés par M. Célestin Port.

Le rapport demande le dépôt aux archives des autres communications, savoir : de M. l'abbé Magloire Giraud, *nouveau document relatif au sculpteur Toro* ;

De M. le baron de Girardot : *Les artistes de la ville et de la cathédrale de Bourges* : ce travail fort intéressant a été publié en 1861, par les soins de M. de Girardot, au moyen des presses autographiques d'O. Merson, à Nantes ;

De M. H. Baudot : *Rapport sur la découverte de peintures murales dans l'église de Bagnot (Côte-d'Or).*

Les conclusions du rapporteur sont adoptées par la section, qui renvoie en outre à la commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes* le rapport même de M. Lacroix.

M. Ed. de Barthélemy donne lecture d'un rapport sur une communication de M. Hucher relative aux armoiries des comtes du Maine qui selon les conclusions du rapport sera déposée aux archives. Le rapport est renvoyé à la commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes.*

M. le baron de Guilhermy lit un rapport sur un grand nombre de communications diverses. Ce travail est renvoyé à la commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes*. On y trouvera mentionnés des envois de MM. Ch. Abel, Aucapitaine, de Baecker, Barbier de Montault, Beauchet-Filleau, Dauvergne, Fleury, Goze, comte d'Héricourt, Le Héricher, Le Roy à Cany, Le Roy à Melun, Nozot, Stanislas Prioux, l'abbé Renon, marquis de Saint-Phalle, Salmon, G. de Soultrait. On peut cependant dès à présent faire savoir que parmi ces communications il se trouve seize inscriptions adressées par M. le chanoine Barbier de Montault qui appartiennent à l'antiquité et devront être soumises à l'examen de M. L. Renier ; que, dans le même envoi, on remarque des empreintes de sceaux qui seraient plus utilement placées aux archives de l'Empire que dans la bibliothèque des Sociétés savantes ; et enfin qu'une des lettres de M. A. Dauvergne, dont le rapporteur propose l'insertion dans la *Revue des Sociétés savantes*, renferme de curieux détails sur des peintures murales d'Auch, de Cahors et du château de Saint-Floret.

CHABOUILLET,  
Secrétaire de la section d'archéologie.

---

## RAPPORTS FAITS AU COMITÉ.

---

### SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOGIE.

---

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE NANTES ET DU DÉPARTEMENT  
DE LA LOIRE-INFÉRIEURE; 6<sup>e</sup> livraison, 1859-1860.

La Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure s'est décidée, il y a deux ans, à publier le compte rendu de ses séances et les travaux les plus importants de ses membres. Les six premières livraisons de ce recueil nous sont parvenues, et nous nous empressons d'en offrir aux lecteurs une rapide analyse.

Nous signalerons, d'abord, un curieux fragment emprunté à un manuscrit inédit, où se trouve racontée, avec toutes sortes de détails, « la très-heureuse et agréable entrée de magnanime et puissant roi Henri de Valois, en son noble pays et duché de Bretagne, le douzième jour de juillet 1551. » Les amateurs de *couleur locale* liront ce document avec un grand intérêt. Vient ensuite un rapport présenté par la Société archéologique à M. le maire de Nantes sur les antiquités de la ville. Ce rapport est divisé en trois sections : époque romaine, moyen âge, renaissance. Il y a là tous les éléments d'une bonne statistique monumentale, et nous espérons qu'elle nous sera donnée complète un peu plus tard.

Les derniers bulletins de la Société archéologique de la Loire-Inférieure renferment un opuscule posthume de M. Bizeul, faisant suite à son précédent travail sur les Nannètes à l'époque celtique. M. Bizeul, l'infatigable explorateur des voies romaines de l'extrême Armorique, est mort l'année dernière, sans avoir pu terminer un ouvrage où il se proposait de résumer toutes ses recherches sur le pays nantais pendant la domination romaine; mais il avait poussé ses recherches assez loin pour que nous en puissions aujourd'hui discuter les conclusions.

M. Bizeul, on l'a dit avec raison, avait la passion des antiquités romaines : la vue d'un fragment de brique ou de poterie remontant à cette époque excitait chez lui une sorte d'enthousiasme. Notaire à Blain où, pendant plus d'un demi-siècle, il s'était occupé de tout

autre chose que d'archéologie, il découvrit un jour, à la porte de sa ville natale, quelques tronçons de voies romaines, et à partir de ce moment (1840-1841) ces antiquités devinrent, pour ainsi dire, l'occupation unique de sa vie. Le zèle, l'ardeur, l'énergie du vieillard n'avaient pas de bornes, et ses pérégrinations à travers la Bretagne n'ont pas été, tant s'en faut, infructueuses. Malheureusement l'esprit de système et surtout le désir de glorifier sa ville natale ont, plus d'une fois, égaré le jugement de M. Bizeul. On sait que la Tour d'Auvergne, le premier grenadier de France, fit d'incroyables efforts afin d'établir que Carhaix, sa patrie, avait été fondée par Aétius, le vainqueur d'Attila. Pour Blain M. Bizeul mit en avant des prétentions encore plus ambitieuses. Niant l'existence de Corbilon, puis celle de Condevincum avant le quatrième siècle, le vieil archéologue en vint à soutenir que Blain, ayant pour port un *vicus* situé sur la Loire, avait été très-anciennement la capitale des Nannètes. Dans les derniers bulletins publiés par les soins de MM. les archéologues nantais, le système de M. Bizeul est nettement exposé. Prenant pour des voies principales les tronçons de voies romaines découverts aux alentours de Blain, l'auteur déclare que le principal oppidum des Nannètes s'élevait sur les bords de l'Isac et qu'il fut transformé, dès le premier siècle de la conquête, en ville romaine. A la vérité, ce fait n'est attesté par aucun document, ni même par aucune tradition. D'un autre côté, pas la moindre trace à Blain de murailles ni de fortifications quelconques ; mais cela importe peu : les rives de l'Isac, aux abords de la ville, ne sont-elles pas jonchées de briques à hypocaustes, de tuiles à rebords, de goulots et de queues d'amphores ? Donc, il est permis de croire que Blain existait avant le *vicus* où s'est élevée la ville de Nantes. Celle-ci n'aurait, par conséquent, remplacé l'antique capitale gallo-romaine qu'au quatrième siècle, lorsque, devant les barbares, les habitants du plat pays furent obligés d'aller chercher un refuge dans l'enceinte murale de *Vicus-Portus*.

Tel est, en peu de mots, l'étrange système défendu, avec beaucoup de talent et d'érudition, par le vénérable doyen de l'archéologie bretonne. Inutile d'en discuter la valeur : personne assurément ne sera tenté d'admettre que les Gaulois-Nannètes, qui possédaient, sur la Loire, Corbilon, *Brivates-Portus* et *Condevincum*, aient pu méconnaître les avantages de ces points maritimes, pour aller bâtir, au fond des terres, sur les bords de la petite rivière d'Isac, une ville ouverte à toutes les attaques, et qui, M. Bizeul l'avoue lui-même, devait être abandonnée dès la première apparition de l'ennemi. Il faut

donc s'en tenir à l'opinion de d'Anville, conforme à celle d'Adrien de Valois, et d'après laquelle les Nannètes auraient eu pour ville capitale, non pas un oppidum de l'intérieur, mais un port situé sur le grand fleuve Liger, dans un lieu nommé *Condevincum*.

Après avoir cherché à prouver que Blain était une capitale déchue, M. Bizeul a été naturellement conduit à soutenir que sa ville natale avait dû être, à l'origine du christianisme en Gaule, le siège d'un évêché. Sur ce prétendu diocèse fondé naturellement avant celui de Nantes l'on ne trouve pas l'ombre d'une trace dans l'histoire ou même dans la tradition ; mais l'objection était sans valeur aux yeux de M. Bizeul, qui acceptait, les yeux fermés, cet axiome très-faux, quand on le généralise : « Toute ancienne cité devint le siège d'un diocèse. »

Le grand argument de M. Bizeul, le croirait-on ? était celui-ci :

« Dans toutes les paroisses du pays nantais on remarque, aux processions, une bannière carrée suspendue au bout d'une hampe et ornée ordinairement de la figure du saint patron de l'église ; or, comme il en était autrement à Blain où un véritable drapeau en velours rouge remplaçait la bannière employée ailleurs, il est permis de conclure de ce fait que Blain, très-anciennement, exerçait une véritable suprématie ecclésiastique dans tout le pays nantais. »

Voilà où l'esprit de système peut amener un érudit plein d'intelligence et d'esprit ! Mais ce n'est pas sur de tels opuscules qu'il faut juger M. Bizeul : ses recherches sur les voies romaines sont les vrais titres du docte géographe à la réputation très-méritée qu'il s'est acquise dans son pays.

Aurélien de Courson,  
Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE  
DU DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE.

Année 1861. 1 vol. in-8° avec planches.

Grâce à la bienveillance du conseil général du département d'Ille-et-Vilaine, la Société archéologique séante à Rennes a pu donner de l'extension à ses travaux et faire participer le public aux recherches savantes et multipliées de plusieurs de ses membres. La section d'archéologie du Comité aura à examiner à son tour le volume dont je vais avoir l'honneur de vous entretenir, et elle trouvera aussi une riche récolte à signaler.

M. E. Morin, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Rennes, a étudié la question de *l'Etat des forces romaines en Bretagne vers le cinquième siècle*. Il a voulu fixer ce qu'il est permis d'admettre entre deux opinions extrêmes qui font varier entre 3,000 et 28,000 le nombre des soldats romains cantonnés dans la presqu'île armoricaine vers l'an 407. M. Morin propose le chiffre de 5,000, et voici les bases sur lesquelles s'appuie son opinion.

Prenant pour point de départ le chapitre xxxvi de la *Notice des dignités de l'Empire d'Occident*, le savant professeur remarque, dans la Bretagne proprement dite, quatre préfets militaires placés sous les ordres du « dux tractus Armoricani » : ils résidaient chez les *Venetes* et les *Osismii*, à *Mannatias*, et à *Aletum* ; un cinquième préfet militaire est mentionné à Rennes, au chapitre xl de la même *Notice*.

M. Morin établit tout d'abord qu'il ne faut pas confondre les préfets militaires avec les préfets de légion : après avoir relevé dans la « Notice des dignités de l'Empire » les mentions principales de ces deux grades, il s'appuie sur des paragraphes du code Théodosien pour conclure qu'au quatrième siècle le préfet militaire avait succédé au préfet de cohorte, et par conséquent commandait un corps de troupes moins considérable que la légion : reste à savoir à combien d'hommes se montait ce détachement. Ici M. Morin propose une nouvelle interprétation d'un texte qui jusqu'ici semble avoir été traduit assez légèrement par ses devanciers. — Pancirole, le premier éditeur de la « Notice des dignités » d'après un passage du traité de l'Empereur Constantin Porphyrogénète, avait affirmé que la préfecture militaire comprenait mille ou cinq cents soldats. Le texte grec mis par M. Morin sous les yeux du lecteur a un tout autre sens : « le corps des troupes était partagé en compagnies de mille, de cinq cents, de cent cinquante soldats » : il va sans dire que l'auteur indique les subdivisions de la légion,

et ne suppose pas que l'on doive appeler préfecture militaire le corps de mille hommes comme celui de cinquante soldats. Il lui paraît probable que, le préfet militaire étant désigné partout après le préfet légionnaire, son commandement s'étendait sur la plus forte subdivision, c'est-à-dire sur mille combattants : donc les cinq préfectures militaires d'Armorique pourraient représenter cinq mille soldats romains. — Subsidiairement, M. Morin pense que la préfecture militaire de Rennes, composée de lètes francs, constitua un établissement franc, en Bretagne, un siècle avant la fondation de la monarchie par Clovis; il se demande si cette garnison fit souche dans le pays et si, plus tard, ses descendants ne continuèrent pas à faire prédominer le sang et l'influence des Francs dans l'ancienne cité des *Redones*. — Tout en appréciant les patientes recherches de M. Morin, il me semble que la question n'est pas définitivement tranchée: il reste encore à bien établir ce qu'étaient les *præfecti militum*: ces mots indiquaient-ils un grade véritable, ou, plus simplement, des commandants de corps de troupes, quelle que fût la force de ces détachements? — D'un autre côté, si le *præfectus militum* représente l'ancien chef de cohorte, son corps de troupe ne devait-il pas comme la cohorte comprendre seulement cinq cents hommes? — Je termine en faisant observer que les dénominations mêmes données par la « Notice » aux corps de troupe cantonnés en Armorique indiquent qu'il ne s'agit pas ici de détachements de légionnaires, mais simplement de cohortes d'auxiliaires, et probablement, par conséquent, de fantassins : jusqu'à plus ample informé, je pencherais donc pour le chiffre de 2,500.

M de la Borderie a établi, d'une manière irréfutable, je crois, que le servage avait cessé d'exister en Bretagne à dater du dixième siècle. J'ai lu cette savante dissertation avec un intérêt d'autant plus vif que personnellement, et par suite d'études spéciales, j'avais cru, et même publié, je le confesse, que la question ne me paraissait pas comporter une solution aussi radicale : aujourd'hui je m'avoue vaincu.

Il est maintenant notoire que le servage de la glèbe, qui était en pleine vigueur dans la plus grande partie de la France du dixième au treizième siècle, avait alors disparu en Bretagne : les très-rare exceptions dont je parlerai dans un instant confirment ce fait. N'est-il pas naturel que, dans une province où le servage avait été parfaitement établi antérieurement au dixième siècle, il en soit resté quelques rares souveurs sur un ou deux points ?

Le cartulaire de Redon, dont la publication sera prochainement

terminée grâce aux soins patients de l'un de nos collègues, est un monument authentique et précieux en faveur de la thèse soutenue par M. de la Borderie. Les chartes antérieures au dixième siècle, au nombre de 280 environ, mentionnent fréquemment le servage, dont il n'est plus question dans les 200 actes suivants, qui comprennent les onzième et douzième siècles. Sur cette révolution sociale, et sur les causes de ce brusque et radical changement, on en est réduit aux conjectures ; et celle de M. de la Borderie me semble être la plus probable. A la suite des invasions normandes, la province avait été dépeuplée ; les Bretons qui n'avaient pas péri dans la lutte avaient émigré en masse. Lors de la restauration de la nationalité bretonne par Alain-Barbe-Torte, le servage se trouva détruit en fait. Les derniers survivants de cette population rurale, qui seule pendant plus de trente ans avait porté le poids de la lutte contre les barbares, durent éprouver une fort juste répugnance à reprendre les liens du servage de la main de ceux qui, au plus fort du danger, avaient tristement abandonné la défense de la patrie. En outre pour combler les larges vides causés par l'épée normande dans la population de la Bretagne, il fut nécessaire d'y attirer des habitants du dehors ; et quel attrait plus puissant pouvait-on offrir aux populations du reste de la France, encore soumis au servage, que la jouissance de la liberté civile ?

Dans toute la Bretagne deux fiefs seuls conservaient le servage, le comté de Léon et la seigneurie de Crozon, qui peut-être n'était qu'un démembrement ancien du premier. M. de la Borderie pense que ces seigneurs, ayant trouvé leurs domaines moins dégarnis que le reste de la péninsule armoricaine, ne jugèrent pas à propos d'admettre une mesure que l'intérêt général imposait partout autour d'eux : du reste, l'idée du servage était tellement contraire au sentiment national, dans cette nouvelle société bretonne, que les ducs, à une date indéterminée, mais que l'on a le droit de supposer très-ancienne, firent une convention qui fournissait aux serfs du Léon et de Crozon un moyen assez facile de rompre le lien féodal qui les enchaînait. Il suffisait de venir résider dans l'une des villes ducales de Lesneven ou de Châteaulin : là, au bout d'un an et d'un jour, moyennant l'abandon de ses meubles lors de son décès, et une redevance annuelle de douze deniers, le serf du Léon ou de Crozon entra dans la catégorie des *personnaux*, c'est-à-dire des sujets du duc. L'ancien Léon ayant été divisé, le servage aux seizième et dix-septième siècles n'existait plus dans le vicomté ; mais on en trouvait encore des traces dans la portion qui appartenait au duc : tous les serfs du vicomte de Léon s'étaient peu à peu affranchis, mais ceux qui se trouvaient dans



la terre ducale n'avaient pas pu émigrer chez un seigneur supérieur. Il subsistait donc alors quatre-vingt-trois terres serviles éparpillées dans six paroisses en 1455, et, dans ce nombre, trente-quatre seulement étaient habitées. Quatorze ans plus tard, M. de la Borderie nous montre les terres serviles complètement désertes, et même quelquefois dénaturées par suite d'aliénations en faveur de gentilshommes qui les affranchissaient par leur qualité personnelle. Le duc, pour ne pas tout perdre, transforma ces terres en domaine congéable.

La dissertation de M. de la Borderie est accompagnée de pièces justificatives, dont plusieurs sont publiées pour la première fois : suivant l'habitude constante du savant paléographe, ces documents fournissent les preuves certaines de toutes les assertions contenues dans son travail. Je ne crains pas d'affirmer que ces pages forment un chapitre tout neuf de l'histoire du servage en France.

Un assez grand nombre de localités et de lieux-dits, en Bretagne, portent la dénomination de *minih* : ce mot dérivé du breton *menec'h ti*, maison de moine, monastère, indiquait les asiles religieux où l'on pouvait se mettre à l'abri de la vengeance humaine ou de la vindicte des lois. M. P. Delabigne-Villeneuve, en retraçant l'histoire de ces établissements, a su compléter, en ce qui concerne sa province, la thèse soutenue par M. H. Wallon sur le *Droit d'asile au moyen âge*, ainsi que les recherches publiées dans la « Bibliothèque de l'École des chartes » par M. de Robillard de Beaurepaire.

M. Delabigne-Villeneuve nous montre ces retraites que la religion et le souvenir de la résidence des saints donnaient aux criminels et aux proscrits : ce n'était pas, en Bretagne comme dans le reste de la France, une chapelle, une cathédrale, l'enceinte d'une abbaye, ou quelques pas autour des murs de ces édifices : c'étaient des villes, des paroisses rurales entières, plusieurs kilomètres de superficie. Le *minih* de Saint-Pol de Léon embrassait le territoire de sept paroisses, c'est-à-dire quatre lieues carrées ; celui de Tréguier se composait de onze paroisses. Remarquons toutefois que si l'étendue et la multiplicité de ces asiles fournissaient des moyens faciles de sauver sa vie, les conditions imposées à ceux qui devaient en profiter ne laissaient pas que d'être assez onéreuses. — Ainsi le réfugié devait se constituer prisonnier, avouer publiquement sa faute, et en cas de déshérence, les biens meubles et immeubles acquis par lui dans la circonscription de l'asile revenaient à l'évêque ou à l'abbé.

Il arrivait en certains cas qu'un *minih* devenait le rendez-vous des réfugiés de tous pays : cette population en se multipliant finis-

sait par faire prédominer des tendances qui reflétaient les sentiments d'une agglomération de proscrits. M. Delabigne-Villeneuve signale, par exemple, le caractère indépendant des Malouins, qui en étaient arrivés à transformer leur cité en ville libre ; il rappelle à ce sujet que le *minihis* de Saint-Malo, pendant plusieurs siècles, attira un nombre d'étrangers assez considérable pour être signalé en 1475 dans une bulle du pape Sixte IV. — On pourrait faire la même observation au sujet de Tréguier : dans cette ville on remarque de bonne heure dans les arts, comme dans l'ordre intellectuel un progrès auquel ne fut peut-être pas étrangère la foule des *miniaheurs* qui trouvèrent un asile dans les onze paroisses du *minihis* de Trégnier ; j'ajouterai que jusque dans les anciennes chansons populaires, on peut constater une verve et une indépendance religieuse et politique que la France connaissait à peine à pareille heure. J'ai entendu des archéologues attribuer à l'ancienne influence druidique l'activité intellectuelle et le caractère un peu frondeur et très-libre penseur des anciens Trégorrois : j'avoue qu'après avoir lu les recherches de M. Delabigne-Villeneuve, je préfère, sans remonter aussi loin, y voir, comme à Saint-Malo, l'influence de ceux qui venaient demander asile au territoire de Saint-Tugdual.

En 1430, le duc Jean V commença à battre en brèche les *minihis* : en 1453, il obtint du pape Nicolas V une bulle qui supprimait ces lieux de refuge, et restreignait l'immunité d'asile aux églises et lieux consacrés, dans les limites fixées par les Canons. On comprend que dans un Etat régi par un seul souverain, l'existence des *minihis* soit devenue plus pernicieuse qu'utile. Avant que la Bretagne fût devenue une véritable monarchie, alors qu'elle était divisée en une foule de petites souverainetés rivales et indépendantes, les lieux d'asile multipliés étaient une chance de salut pour ceux qui n'étaient souvent que victimes d'une rancune : entre l'asile religieux et la trêve de Dieu il y avait une idée commune, la protection du peuple et des opprimés contre la force brutale. Plus tard les *minihis* durent disparaître, parce qu'ils ne servaient plus guère de refuge qu'aux malfaiteurs, ou à ceux qui voulaient se soustraire aux poursuites des lois. On comprend les lieux d'asile dans les nations voisines, voire même dans une confédération, mais on ne peut les admettre chez un peuple régulièrement gouverné.

Anatole de BARTHÉLEMY,  
Membre du Comité.

---

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

---

ACADÉMIE DU GARD A NIMES.

*Procès-verbaux*, années 1858-59 et 1859-60. 2 vol in-8°. — *Mémoires*, année 1860. 1 vol. in-8°.

Nous devons nous excuser du retard involontaire que nous avons mis à rendre compte à la section des publications de l'Académie du Gard de 1858 à 1860 renvoyées à notre examen, et formant trois volumes in-8°.

La section sait que l'Académie de Nîmes partage ses travaux en deux ordres de publications différentes : les procès-verbaux de ses séances et les Mémoires. Il est quelquefois difficile de donner un compte rendu utile des procès-verbaux, qui sont eux-mêmes, le titre l'indique et les conditions de la rédaction l'exigent, une analyse de communications ou de lectures faites dans les réunions de la Société, et très-souvent d'exposés sommaires des travaux des diverses Associations scientifiques qui sont en échange de publications avec la Société littéraire de Nîmes.

Sans nous arrêter à la partie des procès-verbaux relative à cette nature de communications, et sans parler de l'honneur qu'a reçu l'Académie du Gard dans la visite du plus illustre de ses membres honoraires, visite dont les volumes adressés à la section contiennent de nombreux témoignages, nous signalerons dans les procès-verbaux plusieurs travaux étendus qui méritent son attention.

L'Académie de Nîmes se plaît évidemment à entendre les descriptions des pays ou des monuments étrangers qu'un de ses membres les plus actifs et les plus érudits, M. l'abbé Azaïs, va chaque année, durant ses vacances, étudier, tantôt en Italie, à Frascati, à Assise, à Pise, tantôt en France (1). Sans méconnaître l'intérêt et l'agrément de ces lectures, avouons cependant que les communications d'un caractère moins littéraire et plus précis ont une plus grande utilité scientifique.

(1) Volume de 1858-1859, p. 43 et suiv.; volume de 1859-1860, p. 45.

M. Pelet ne manque pas de porter à la connaissance de l'Académie la moindre circonstance archéologique ; et c'est par lui que la Société est tenue au courant des acquisitions successives du musée de Nîmes, dans le nombre desquelles nous remarquons surtout un petit vase en argent (que M. Pelet estime être un préféricule) trouvé à Cadenet, département de Vaucluse (1). Ce vase est de 17 centimètres de hauteur et d'une exécution soignée ; au milieu se détache un médaillon représentant une femme debout, le bras gauche passé autour d'un arbre et auprès d'elle un vieillard, un prêtre, tenant un instrument de musique à quatre cordes. Le même membre a mis sous les yeux de l'Académie des imitations très-bien réussies de monnaies grecques, romaines et de monnaies du moyen âge en gutta-percha, substance bien propre, par sa légèreté seule, à rappeler aux moins habiles le procédé de l'imitation.

M. Pelet, dont on a vu à Paris les patientes reproductions en bois et en liège des monuments romains de Nîmes, a exécuté par la même méthode le modèle restauré de la *Tour des vents*, ancien édifice d'Athènes destiné à indiquer, au moyen d'un triton tournant sur un pivot, la direction du vent et à marquer l'heure pendant le jour par des cadrans solaires (2). Le travail est exécuté d'après la description du monument que l'on doit à Stuart et Revett, et accompagné d'un exposé historique imprimé dans le volume des Mémoires.

M. l'abbé Giraud, en s'occupant, dans un ouvrage spécial présenté à l'Académie, de la ville de *la Cadière*, département du Var, nom dont il donne une étymologie des plus impossibles (3), a décrit avec soin l'église de ce village, monument orné encore d'anciens vitraux historiques. Mais M. Giraud ne se trompe-t-il pas quand il croit voir dans l'inclinaison, qu'il faudrait bien constater avant tout, de l'abside sur l'axe de la nef, une figure de l'inclinaison de la tête du Sauveur sur la croix, et ne risque-t-il pas de se perdre dans le vague en cherchant, dans la coïncidence précise des rayons du soleil levant avec le grand axe de l'église à un certain moment de l'année, l'indication de la saison et du jour même auquel fut autrefois posée la première pierre de l'édifice ?

Nous rappelions l'inacceptable étymologie du nom du village de *la Cadière* ; M. Germer-Durand, en présentant à l'Académie du Gard

(1) Volume de 1858-1859, p. 167.

(2) Volume de 1859-1860, p. 187.

(3) Volume de 1858-1859.

un nouveau volume de la *Numismatique ibérienne* de M. Boudard, a eu l'occasion (1) de revenir avec l'auteur de cet estimable ouvrage sur l'étymologie d'une dénomination géographique bien plus connue, et qui a, scientifiquement parlant, bien plus d'importance.

Il s'agit du *Golfe de Lyon*. La situation de la ville de Lyon, au haut du grand fleuve qui se jette dans le golfe, a dû naturellement et dant longtemps entraîner les premiers étymologistes dans une fausse route. On s'obstinait à chercher une origine commune au nom de la ville et au nom du golfe, noms aujourd'hui absolument semblables et autrefois bien différents. Anciennement cette partie des côtes et de la mer des Gaules se nommait généralement le *Golfe Lion* ou le *Golfe des Lions*, et l'on expliquait ce nom par la fréquence connue de mauvais temps dans le golfe, dont les flots agités, cause de tant de sinistres, étaient facilement comparés à un lion furieux. Tout le moyen âge accepte cette étymologie. Quand Nicolas Specialis parle du retour de la flotte de Roger Doria de Catalogne en Sicile et de la tempête qui la disperse sur les côtes de France, il ajoute : *Sic itaque universa classis per mare quod non immerito re et nomine Leonibus comparatur incerto cursu dispulsa est, etc.* (2). MM. Boudard et Germer-Durand reproduisent et confirment l'explication donnée par M. Amédée Tardieu dans une dissertation géographique concernant la Ligurie. M. Tardieu (3) montre que le golfe de Lyon était primitivement compris dans l'appellation de *Ligusticum mare*, mer des Liguriens ou Ligyens, donnée à tout l'enfoncement des terres entre la Gaule et l'Italie ; et il voit dans le nom de *Lyon* une altération infiniment probable, pour un pays où la langue grecque a été si longtemps parlée, du nom des Ligyens, Λιγύων ou Ligyon, Λιγύων πέλαγος.

Le volume des Mémoires de l'Académie du Gard contient une part assez considérable des travaux archéologiques. Le morceau le plus étendu est un savant Mémoire, appuyé de calculs nombreux et de planches détaillées, dû à M. Aurès, ingénieur en chef des ponts et chaussées du département du Gard (4). Il a pour titre : *Etude et comparaison de quelques chapiteaux antiques au double point de vue de l'architecture et de l'archéologie*. M. Aurès s'est proposé de répondre à

(1) Page 115.

(2) *De rebus siculis*, lib. II, cap. 8: *De Naufragio Siculorum redemptium per mare Leonum*. Ap. Muratori, *Scrip. ital.*, t. X, col. 951.

(3) Encyclopédie Didot, *Ligurie*.

(4) Page 179.

cette question si souvent et si diversement résolue, incertaine encore aujourd'hui pour beaucoup d'antiquaires, à savoir, si les architectes grecs avaient eu dans leurs travaux une unité de mesure fixe et constante qui leur servit de règle et d'échelle de rapport pour établir dans des proportions rigoureusement exactes les diverses parties des monuments qu'ils ont construits. Cette question renferme et résout implicitement la suivante : Faut-il croire que les diverses parties des monuments antiques et plus spécialement les courbes des chapiteaux doriques aient été dessinées par les anciens sans mesures fixes, par la seule inspiration et la seule règle du goût, comme aurait été dessiné un paysage ?

M. Aurès, en donnant une solution négative à cette dernière question, et répondant de la manière la plus affirmative à la première, établit son opinion par l'étude des dimensions des chapiteaux du Parthénon et des temples de Pestum et de Métaponte. M. Aurès trouve une mesure commune entre ces chapiteaux, et il montre qu'il y a une relation positive et géométriquement exacte entre les diverses parties des édifices auxquels ils appartiennent, entre le diamètre et la hauteur de leurs colonnes, entre la hauteur des colonnes et la hauteur du temple et ses autres dimensions. « Comment, d'ailleurs » dit M. Aurès, au milieu de ses recherches et de ses démonstrations mathématiques dont nous ne pouvons reproduire les formules, « comment les architectes grecs, n'ayant certainement pas à leur disposition des ouvriers théoriquement plus instruits que les nôtres, « auraient-ils pu leur transmettre des instructions et des plans arrêtés sans le secours de procédés graphiques, simples et précis, qui « tous nécessitent l'emploi et supposent l'existence d'une mesure « commune, fixe et bien arrêtée ? »

M. Pelet a fourni son contingent au volume des *Mémoires* par deux travaux étendus : d'abord, un *Essai sur les médailles de Nemausus* (1), dont l'intention générale est de prouver que la ville de Nîmes, restée simple colonie militaire jouissant du *jus latinum* jusqu'au règne d'Auguste, s'éleva d'un degré sous le règne d'Antonin, en devenant colonie romaine avec droit de donner son suffrage dans les comices ; en outre, le *Mémoire historique sur la Tour des vents à Athènes* (2) dont nous avons parlé, mémoire rédigé, M. Pelet le dit au début, d'après les publications connues de Stuart et Revett.

M. Germer-Durand, dans ses notices courtes et substantielles, a

(1) Page 63.

(2) Page 134.

décrit 123 médailles impériales du second et troisième siècle de notre ère découvertes en 1860 à Sylve-Godesque (1) et un petit autel votif en pierre dure élevé au dieu Sylvain pour la conservation d'un troupeau, comme l'indique l'inscription : *Sylvano votum pro armento*, monument trouvé au même lieu. Les dernières médailles sont au nom de l'empereur Gallien, de sa femme Salonine et de leur fils Salonin, ce qui permet de croire que l'enfouissement du petit trésor eut lieu sous le règne de ces princes. Ce ne sont pas d'ailleurs les seuls objets antiques qu'on ait mis au jour à Sylve-Godesque. Des fragments de colonne et de chapiteaux, de grandes tuiles romaines, un nombre infini de morceaux de poterie fine en terre rouge de Samos, attestent qu'un établissement romain assez considérable, une villa probablement, a existé en ce lieu. Ce domaine aura été ravagé et détruit à l'époque de l'invasion dans le midi de la Gaule des premiers barbares, qui ont laissé peut-être leur nom au pays environnant *Sylva-Gothica*, vulgairement *Sylva-Godesca*, aujourd'hui *Sylve-Godesque*.

Le même membre a fait connaître la matrice d'un sceau de notaire du quinzième siècle trouvé à Marguerittes, au diocèse d'Arles, portant en creux le nom et le pays du notaire S. PONC. D. CAVNA NOT. PUB. *sceau de Pons de Caune, notaire public*, avec un écusson où est gravée une croix à double croisillon, indiquant vraisemblablement que Pons exerçait son office dans les limites de la province ecclésiastique d'Arles. M. Germer-Durand a dû constater par d'autres témoignages que presque tous les notaires du bas Languedoc venaient de l'Albigeois et du Rouergue, car un sceau d'un seul notaire originaire de Caune, petite ville voisine de Castres, serait une preuve tout à fait insuffisante pour autoriser une assertion aussi générale (2).

L'*Étude antique sur les pierres tumulaires à Nîmes*, par M. Léonce Maurin (3), n'est point une description des monuments funéraires de l'ancienne ville romaine, ni un recueil des inscriptions qui s'y trouvent retracées : c'est une suite d'observations qui ne manquent ni d'intérêt ni de vérité sur la partie morale pour ainsi dire de ces inscriptions. M. Maurin croit qu'on est généralement trop disposé à ne voir dans les inscriptions funéraires que des formules vulgaires et banales dont le choix était abandonné indifféremment à l'ouvrier

(1) Page 156.

(2) Page 173.

(3) Page 175.

ou à l'artiste chargé d'exécuter le tombeau, M. Maurin réclame pour les sentiments des parents ou des amis survivants une part plus directe dans le choix et la composition des inscriptions commémoratives. Il pense que les expressions de regret et d'affection qu'on lit dans les épitaphes répondaient toujours à des sentiments véritables et sentis. Avec quelques restrictions, qu'on doit malheureusement admettre, il faudrait avoir une trop mauvaise opinion de la nature humaine pour ne pas être de son avis. .

M. Maurin développe sa thèse sans sortir des ressources, très-insuffisantes à cet égard, de l'épigraphie de Nîmes, et, par occasion, il compare la pauvreté relative de la ville de Nîmes à l'abondance des épitaphes de la ville d'Arles, où les Aliscamps ont fourni une grande variété d'inscriptions funéraires de personnages de tout rang et de toute condition. M. Maurin constate que la plus grande partie des antiques épitaphes de Nîmes connues aujourd'hui appartiennent à des gens des classes inférieures, et il se demande ce que peuvent être devenus les tombeaux des gens riches de l'ancienne ville. La cupidité ou le besoin de matériaux de construction les ont-ils fait détruire, se trouvent-ils encore enfouis, comme tant d'autres lieux, sous le sol inconnu de l'ancienne rue des Tombeaux de Némausus ? C'est aux antiquaires de Nîmes, que la municipalité devrait encourager dans cette recherche, à répondre à la question que pose, sans la résoudre, M. Léonce Maurin.

Une observation faite par un de nos collègues, M. Léon Renier, explique d'ailleurs cette rareté des inscriptions funéraires des classes riches à Nîmes comme en tant d'autres lieux. C'est un fait général et constaté dans tout l'empire romain que les tombeaux des gens riches et puissants ont été détruits de préférence, parce que leurs masses plus considérables fournissaient de nombreux matériaux de construction.

Nous retrouvons l'active collaboration de M. l'abbé Azaïs au commencement et à la fin de la partie historique et archéologique du volume des Mémoires de la Société du Gard. Sa *Visite à l'abbaye de Cluny* (1) est plutôt une rapide histoire de la grande abbaye qu'une description de sa belle basilique, si digne d'étude et si connue. Un rapport de M. Azaïs inséré au commencement du volume rend compte du concours que l'Académie du Gard a eu l'heureuse pensée d'ouvrir pour obtenir une bonne description de l'église de Saint-

(1) Page 324.



Gilles, autre basilique non moins curieuse et bien moins visitée que la célèbre abbaye de Bourgogne.

Dans le nombre des Mémoires envoyés, la commission du concours a tout de suite remarqué et désigné aux suffrages de l'Académie un travail étendu et très-étudié. L'histoire, l'archéologie, l'iconographie, le symbolisme, tout ce qui se rapporte à la construction, à la disposition et à l'ornementation du monument y est complètement traité. La section ne sera pas surprise d'apprendre que ce Mémoire, qui promet une excellente monographie d'un de nos monuments les plus intéressants du commencement du douzième siècle, est dû à M. Révoil, architecte du diocèse de Montpellier.

L. DE MAS-LATRIE,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE  
D'ARCHÉOLOGIE, SCIENCES ET ARTS DU DÉPARTEMENT DE L'OISE.

Tome IV. Troisième partie.

La troisième partie du tome IV des Mémoires de la Société académique de l'Oise est presque exclusivement consacrée à deux notices importantes : la première, sur l'histoire de la ville de Creil et de son ancien château, par M. Mathon ; la seconde, sur les fortifications de Beauvais, par M. le docteur Daniel, cette dernière extraite d'un manuscrit moderne intitulé : *La ville de Beauvais avant 1789*.

Prenant ses origines à l'occupation romaine et fort des découvertes faites récemment dans les fouilles entreprises par M. Houbigant, M. Mathon établit tout d'abord l'existence, en un lieu fort voisin de celui qu'occupe aujourd'hui la ville de Creil, d'une station romaine du nom de Litanobriga, dont plusieurs auteurs avaient cherché la situation autre part, sans pouvoir toutefois s'accorder entre eux. Toujours est-il qu'au septième siècle Creil était déjà une place importante, puisque une maison royale y existait et qu'au dire de saint Ouen, « Judaïcail, prince des Bretons, y fut amené en 636 « pour prêter serment de fidélité à Dagobert qui y résidait et pour « s'excuser des injures faites au roi par les Bretons. Les rois mérovingiens, » ajoute M. Mathon, « préféraient le séjour de ces maisons « avoisinant les grandes forêts pour se livrer plus agréablement au « plaisir de la chasse ; les châteaux de Senlis, de Verneuil, qui existaient alors ainsi que celui de Creil, étaient avantageusement situés « pour cette récréation princière. L'existence d'une villa royale en « ce lieu se trouve confirmée du reste par la cent treizième lettre de « saint Loup, abbé de Ferrières, adressée en 881 à Louis I<sup>er</sup>, abbé de « Saint-Denis, pour savoir s'il pouvait se rendre en sûreté par la « rivière au plaïd que le roi Charles le Chauve avait indiqué à Creil « dilium, qui était déjà un lieu fortifié. » Creil avait donc dès lors son existence bien marquée, et sa situation sur les bords de l'Oise, dont elle commandait le cours, à l'entrée d'une province considérable, devait lui donner une importance plus que secondaire.

Déjà fortifié au neuvième siècle, résidence de saint Louis de 1257 à 1260, le château de Creil était habité par Philippe le Bel en 1288, et, dès cette époque, M. Mathon, dans une suite de notices chronologiques

parfaitement coordonnées, nous permet de suivre année par année, pour ainsi dire, l'histoire de la cité de Creil et celle de son château, d'abord pendant les troubles de la révolte des bourgeois de Paris en 1358, et la guerre de Charles le Mauvais, roi de Navarre, contre le régent, puis pendant l'occupation des Anglais, qui tenaient en même temps Saint-Leu et Pont-Sainte-Maxence, qui brûlaient Verberie en 1359, se faisaient battre devant Béthisy et y essayaient enfin une déroute telle que le lieu du combat conserve encore de nos jours le nom de Cavée aux Anglais.

Ce fut alors, ajoute M. Mathon, que le pays étant entièrement ruiné et ne pouvant plus nourrir les Navarrais, alliés des Anglais, ils se décidèrent à s'en aller en d'autres contrées, et, avant de partir, ils vendirent le château de Creil aux habitants de Compiègne, qui souffraient le plus de leur voisinage.

Quinze ans plus tard Charles V faisait rebâtir le château, après en avoir réuni la châtellenie au domaine de la couronne par lettres du 15 janvier 1374 ; et, au mois d'août de la même année, il retirait Creil du comté de Clermont pour l'unir au bailliage de Senlis.

Sous le règne de Charles VI, puis sous celui de son successeur, Creil fut pris et repris plusieurs fois jusqu'au mois de mars 1441, époque à laquelle le roi Charles VII, accompagné de son fils le Dauphin, de Lahire, de Gamaches, du connétable de Bourbon et de Charles d'Anjou, vint mettre le siège devant le château. « Le roi « était parti de Senlis, dit M. Mathon, et il se plaça du côté de Paris, « et le connétable du côté du pont. Après plusieurs assauts, où les « Français se battirent longtemps main à main avec les Anglais, ceux- « ci se rendirent au bout de douze jours de siège. Les quatre ou cinq « cents hommes qui composaient la garnison, commandés par Guil- « laume, chevalier anglais, se retirèrent avec armes et bagages en se « dirigeant sur Beauvais. Les habitants de Paris, à cette nouvelle, té- « moignèrent leur joie. Jean Puche, écuyer de l'écurie du roi, fut « fait capitaine du château et de la place de Creil ; il y mourut le 8 mai « 1351 et fut inhumé dans la nef de l'église de Saint-Evremont. »

Le siège de Creil, ajoute l'auteur de la notice, causa des pertes sensibles aux troupes du roi, qui fit un appel aux villes de Picardie. dans le but de les ravitailler en munitions et en armes. Un document conservé aux archives de l'hôtel de ville de Saint-Quentin, signé Charles, en date du 28<sup>e</sup> jour de mai 1442, document publié dans la notice de M. Mathon, ainsi que beaucoup de pièces non moins intéressantes, fixe à 150 le nombre des arcs et des troupes nécessaires, à 20 celui des arbalétriers garnis d'arbalèstres et traits,

à 10 celui des coulevriniers, garnis de coulevrines, de poudre et de pierres pour en tirer.

De cette époque à l'an 1770, date de l'abandon du château de Creil, M. Mathon en poursuit l'histoire, d'abord sous le règne de Louis XI, de Charles VIII et de François I<sup>er</sup>, puis sous ceux de Henri IV, de Louis XIII et de Louis XIV, en relatant les faits principaux qui s'y rattachent jusqu'à l'année 1782, où il fut mis en vente par le prince de Condé, son dernier propriétaire, et complètement démoli.

De ce château, qui fut le témoin de tant de faits et guerres, et dont M. Mathon donne dans ses notices le plan et l'élévation d'après Androuet du Cerceau, il ne reste aujourd'hui que quelques débris encore debout, sur lesquels s'est élevée une habitation moderne.

Une série de recherches sur les seigneurs et la châtellenie de Creil, sur la collégiale de Saint-Evremont, sur l'église de Saint-Médard font suite à la notice de M. Mathon. Ces pièces, sur lesquelles les bornes de ce rapport ne sauraient nous permettre de nous étendre, sont remplies de documents curieux et puisés aux meilleures sources. Elles sont suivies d'extraits d'un ancien registre de comptes, dépenses et recettes, de l'église Saint-Médard de Creil, qui commencent à l'année 1496 pour ne se terminer qu'en 1678. Viennent ensuite un certain nombre de notes justificatives, extraites pour la plupart des archives impériales, embrassant la période comprise entre les années 1144 et 1782, et complétant ainsi un travail intéressant à tous les titres, mais précieux surtout pour l'histoire du pays.

Autrefois la ville de Beauvais, dit M. le docteur Daniel dans son livre intitulé *Beauvais avant 1789*, était couverte par des fortifications qui la circonscrivaient dans toute son étendue. Ces fortifications, que l'auteur de la notice s'est proposé de retracer, et dont il a voulu reproduire la disposition matérielle, ont disparu de nos jours, et ont fait place à des constructions qui ont considérablement élargi l'enceinte de la ville. Élevés, selon toute apparence, sous le règne de Philippe-Auguste en même temps que ceux de plusieurs villes du royaume, les anciens remparts de Beauvais présentaient, au dire de l'auteur, un système complet de défense et l'enceinte était flanquée de tours qui ne devaient pas suffire toutefois pour une lutte sérieuse en raison des collines qui entourent la ville et la dominent de tous les côtés. « Il appert, dit en effet un procès-verbal des 16 et 17 août 1652, M. Louis le Maréchal étant maître des « forteresses, que la ville est commandée du midi au couchant par

« les montagnes de Saint-Symphorien, Haut-Potuis, Monta et Panthemont, qui sont coupées par plusieurs chemins creux et cavées d'où ces montagnes tirent leurs désignations ; que du septentrion au grand orient d'été, la ville est commandée par une éminence dite mont Capron, etc., etc. »

La porte de Paris, celles de Bresles, de l'Hôtel-Dieu, du Limaçon, la porte Saint-Jean et les poternes intermédiaires sont de la part du docteur Daniel l'objet de notices particulières dans ce travail sur les fortifications anciennes de Beauvais, dont les portes étaient soigneusement gardées, s'il faut en croire le dire de Loysel : « Il y avait d'abondant en icelle ville un capitaine pourvu par le Roy. Ce capitaine tient un lieutenant demeurant en la ville, lequel y résidant, a la garde, conjointement avec le maire, de l'une des clefs de chacune porte ; se trouvant ensemble et à l'ouverture et clôture d'icelle, afin d'éviter aux trahisons et surprises qui s'en pourraient faire. A quoi ils pourvoyent si soigneusement qu'il n'y a par aventure ville en France dont les portes s'ouvrent plus tard et ferment de si bonne heure, ni à la clôture et à l'ouverture desquelles il se fasse plus de solennité. »

« Simon nous dit », poursuit le docteur Daniel, « que le capitaine ou sous-lieutenant commandait conjointement avec le maire en paix sur le fait des armes, qu'ils donnaient ensemble le mot du guet, connaissaient des délits militaires, de la discipline, des compagnies privilégiées, du prix des fortifications, etc. »

Les remparts de Beauvais, ruinés et en déplorable état de conservation à la fin du siècle dernier, furent condamnés dès les premières années de celui-ci, et leur démolition, commencée, suspendue, continuée, interrompue et reprise enfin après quelques années de travaux pénibles, a du moins, nous dit l'auteur, contribué à assainir quelques parties de la ville où les eaux stagnantes des fossés donnaient lieu à des émanations nuisibles aux habitants de certains quartiers.

L'ancienne collégiale de Saint-Barthélemy de Beauvais, fondée en 1037 par un chevalier du nom de Heilon, fait l'objet d'une troisième notice communiquée par M. Barraud. Cette église, en partie détruite aujourd'hui, mais dont le chœur et les transepts sont encore debout, richement dotée par son fondateur, comme nous l'apprend une charte de Henri I<sup>er</sup> faite au palais de Compiègne cette même année, possédait, en outre, des revenus considérables par suite des dons faits plus tard, en 1378, par Agnès de Milly, veuve de Regnault de Saint-Arnoult ; en 1555, par Robert de Thury ; en 1624, par Ni-

colas Desloges, l'un des membres de son chapitre ; en 1666, par Jean Arnault, chanoine de Saint-Barthélemy ; en 1667, par Noël Anselin, autre chanoine ; en 1698, par François Ducauroy, sans parler d'autres donations moins importantes.

L'on conserve aux archives de la préfecture de l'Oise, dit M. Barraud, un grand nombre de pièces intéressantes qui constatent ces donations et nous font connaître les redevances auxquelles la collégiale avait droit ; mais parmi les renseignements que signale l'auteur, il convient de mentionner avec lui une convention passée en 1674 entre les chanoines et le nommé Pauchet, sculpteur du pays, pour l'exécution des statues en bois de saint Denis et saint Honoré, destinées à être placées dans les niches du grand autel.

La nef de Saint-Barthélemy a été détruite en 1834 ; c'était la seule partie de l'église, suivant M. Barraud, qui remontât à la date de la fondation : les transepts encore debout ont été reconstruits au treizième siècle ou au commencement du quatorzième, et ont subi un siècle plus tard d'importantes modifications. En 1791, la collégiale Saint-Barthélemy, devenue propriété nationale, fut mise aux enchères et partagée en quatre lots. Les parties qui existent encore aujourd'hui, et dont la Société de l'Oise publie dans ses Mémoires des plans et une lithographie, sont encastées dans des habitations particulières, et il y a lieu d'espérer leur conservation, au milieu d'une ville si riche jadis en fondations religieuses, et qui renfermait dans ses murs nombre d'édifices consacrés au culte et des monastères témoins de son ancienne splendeur.

La Société académique de l'Oise publie avec les notices dont nous venons de faire une analyse sommaire des gravures et des lithographies dont l'exécution ne laisse rien à désirer et sur lesquelles il convient d'appeler l'attention du Comité. Nous venons de citer les plans et vues de détails de la collégiale de Saint-Barthélemy. Les grands dessins du château de Creil, d'après Androuet du Cerceau en 1576, ainsi qu'une vue générale exécutée d'après un dessin de M. d'Aubigny gravé en 1776, ne sont pas moins remarquables et le volume contient en outre la réduction d'un ancien plan de Beauvais et de ses fortifications dédié par Delagrive à Mgr Etienne René Potier de Gesvres, évêque et comte de Beauvais, excellente reproduction, qui donne une idée bien complète de la ville aux premières années du dix-huitième siècle et qui apporte un intérêt de plus à l'article du docteur Daniel sur les fortifications détruites cent ans plus tard.

E. DU SOMMERARD,  
Membre du Comité.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE LAON.

Tomes X et XI. — In-8°, 1860-1861.

La Société de Laon poursuit ses travaux avec une activité digne des plus grands éloges. Chaque année elle publie un volume où abondent les communications, et celles qui concernent les antiquités ne sont ni les moins nombreuses ni les moins importantes. Ainsi que nous avons déjà fait lorsqu'il s'est agi de rendre compte du même recueil, nous nous bornerons à faire ressortir des deux livraisons que nous avons sous les yeux les Mémoires susceptibles de contribuer à l'avancement des questions d'archéologie.

Parlons d'abord d'un rapport de M. Edouard Fleury sur l'extraction de la mosaïque découverte à Blanzzy en 1859. Les travaux préliminaires pour dégager ce somptueux pavement permirent de reconnaître la forme de la salle pour laquelle il fut fait. C'était une vaste pièce terminée par des absides sur deux de ses côtés, et qui l'avait été probablement sur trois. La figure d'Orphée avait apparu tout d'abord. Lorsque les terres furent enlevées, elle se montra avec l'entourage traditionnel des animaux charmés par les sons de la lyre. Le musicien est représenté avec l'habit phrygien. Dix cordes sont montées sur son instrument. Il frappe du plectrum sur la quatrième corde à droite, en même temps que de la main gauche il pince la septième et appuie sur la neuvième. L'ouvrage est d'un dessin remarquable ; la fondation et le dressement de l'aire attestent le soin avec lequel il fut exécuté. Les pièces de mosaïque reposaient sur un enduit de 12 à 15 centimètres. Grâce à la solidité qui résultait de là, on a enlevé sans aucun accident le groupe d'Orphée et des morceaux de bordure qui ont jusqu'à deux mètres de long. Ces fragments ont été transportés à Laon, sauf une partie de bordure, qu'on a laissée comme souvenir dans l'église de la commune.

Une autre mosaïque, découverte dans le même temps près du village de Basoches, a donné lieu à une opération semblable, décrite également par M. Fleury. Le succès n'a pas été le même qu'à Blanzzy. L'ouvrage, imparfaitement cimenté et posé sur un sol malsain, s'est détruit presque entièrement lorsqu'on l'a enlevé. On n'a pu sauver qu'un morceau d'un mètre, que le musée de Laon possède aujourd'hui comme échantillon. Le dessin général formait un

immense entrelacs entrecoupé de cartouches. L'exécution, aussi négligée que la pose, annonce un ouvrage de la décadence.

Le sous-sol de Basoches n'est qu'un amas de décombres. Ce village, situé sur la grande voie de Lyon à Boulogne, paraît avoir été un centre administratif du temps des Romains. La légende y place le martyr de deux apôtres du pays, saint Rufin et saint Valère. Son nom atteste qu'il posséda une basilique. A ce propos, M. Fleury se demande si Basoches vient réellement de *basilica*, comme on le prétend, et ce n'est que sous toute réserve qu'il finit par admettre cette étymologie. Aucune cependant n'est plus certaine. Basoches s'est formé, suivant les règles générales de la dérivation, sinon sur *basilica*, du moins sur le thème barbare *baseleca* qui, par l'accentuation forte de l'antépénultième, a donné successivement *baselche*, *baseuche*, et enfin Basoches.

M. Piette continue ses études sur les anciennes voies du département de l'Aisne. Deux Mémoires de lui nous exposent le tracé des chemins de Châtillon-sur-Oise au Câteau-Cambresis, de Saint-Quentin à Noyon, de Cutz vers Ham, de Soissons à Noyon, de Noyon à Villers-Cotterets, de Reims à Crépy, de Corbény vers Noyon, et enfin du fameux chemin de la Barbarie, dont on a tant parlé en ces derniers temps. L'auteur a joint la mention des antiquités existant dans les diverses directions qu'il parcourt, et c'est par là que son travail rentre dans l'archéologie. Cette façon de grouper les choses a de l'agrément, mais elle ne comporte pas des descriptions étendues. Nous ne cachons pas notre préférence pour les sujets plus restreints qui permettent à l'antiquaire de donner le résultat d'une observation attentive.

M. Martin a exécuté et décrit la fouille du tumulus de Brunehamel, situé sur le territoire de Parfondeval. C'est un tertre immense de forme ovoïde, élevé de 6 mètres au-dessus du sol, et qui présente sur son pourtour un développement de 142 mètres. Un vieux chemin, dit le *Chemin des fées*, y aboutit. Quelques-uns l'appellent le *Hottée du diable*, parce que le diable aurait jeté là par dépit une charge de terre qu'il portait on ne sait pas où ; mais à côté de cette tradition, qui porte avec elle la marque du moyen âge, il y en a une autre de date plus ancienne. La butte, dit-on, fut la résidence d'une bonne fée, maîtresse d'une vache qu'elle envoyait paître avec les autres du village sur le communal. Journallement la bête apportait au pâtre, pour prix de sa garde, des tournioles, ou pâtisseries en forme d'anneau enfilées dans ses cornes, et une fois par an elle venait avec une somme d'argent soigneusement empaquetée sur sa tête.



Cette fable semblait assigner au monument une antiquité plus reculée que celle qui fut reconnue après vérification. Deux puits ayant été creusés dans toute la hauteur du tertre et rejoints par une galerie horizontale, on ne trouva que de la terre uniformément argileuse, qu'on avait battue à mesure qu'elle avait été entassée. Seulement les couches, en approchant du fond, étaient mêlées d'une matière blanchâtre et de quelques brins de charbon. Enfin un lit de gros cailloux noirs, liés comme de la maçonnerie avec de la terre naturelle, recouvrait le sol, qui était brûlé comme si un feu violent eût été allumé dessus. On se trouvait donc en présence d'une de ces sépultures recelant les restes d'une infinité de corps qui ont été réduits en cendres. Une tuile romaine trouvée dans la galerie intérieure a enseigné l'âge du dépôt.

Deux cimetières francs ont été explorés par M. Papillon, l'un à Voyenne, l'autre à Wimpy; celui-ci, ouvert dans le tuf, sur le versant d'une côte; celui-là, creusé dans la vallée de la Serre, mais sur un terrain sec. Dans les deux endroits, les corps étaient orientés selon l'usage. Les armes, les objets de toilette, les vases ne différaient pas de ceux qui caractérisent les dépôts analogues. Quelques cercueils de pierre ont été rencontrés à Voyenne.

Le même M. Fleury, dont nous signalions tout à l'heure les efforts intelligents pour sauver les mosaïques de Blanzly et de Basoches, a recherché ce qui reste de peinture décorative dans les églises des cantons de Laon, de Craonne et de Coucy. Ses investigations ont eu assez de succès pour qu'il soit parvenu à retrouver une série complète entre l'époque romaine et les temps modernes. Avec les ouvrages qu'il indique, on referait presque l'histoire de l'art dans la contrée: malheureusement plusieurs de ces peintures, mises à découvert par le grattage pendant qu'on réparait les édifices, ont été depuis ou entièrement effacées ou cachées de nouveau sous le badigeon.

L'église de Bruyères fut peinte en totalité à deux reprises différentes. Le tracé d'un dessin du douzième siècle s'est montré sous la couche supérieure, qui était du quatorzième.

A Jumigny, la décoration avait régné dans toute la nef, depuis la naissance des grandes arcades jusqu'aux impostes de la voûte. Elle consistait en tableaux circonscrits par des ornements de bordure. Sur un premier rang, chacun des tableaux représentait deux personnages fantastiques affrontés. Dans cette opposition M. Fleury a cru reconnaître la lutte des Vertus et des Vices. Des dessins qu'il a relevés pour les joindre à son Mémoire nous montrent en effet la

sirène tenant un poisson, la femme à tête de serpent, et d'autres conceptions connues pour représenter les diverses formes de l'esprit du mal. Mais les personnages qui regardent ceux-là sont également des monstres formés de l'assemblage de plusieurs animaux, et les vertus n'ont jamais été figurées de la sorte, que nous sachions. Par une autre singularité, dans l'un des tableaux, les deux personnages ont au-dessus de leur tête un nom propre tracé en lettres onciales. L'un, qui est un sanglier ailé, s'appelle BALD. (*Balduinus* ou *Baldericus*) ; ORPIUS est le nom de l'autre, qui est une espèce de cerbère. Voilà des traits rares de l'imagerie sacrée qui se recommandent à la sagacité des personnes exercées en cette partie.

Un second rang de tableaux, presque entièrement détruit, représentait des sujets tirés de la vie des saints. On a pu distinguer un saint Martin faisant l'aumône d'une partie de son manteau.

M. Fleury discerne deux époques différentes dans ce vaste ouvrage. Les figures qu'il a dessinées datent selon lui de la seconde moitié du douzième siècle, et en cela nous partageons son sentiment ; mais il ne nous semble pas comme à lui que le dessin accuse l'imitation de types orientaux. Le style et la conception ne diffèrent pas de ce qu'on retrouve dans les miniatures du temps.

A Lierval, la décoration n'affecte que la voûte du chœur. Les membrures sont peintes de couleurs éclatantes, et les couvertes au-dessus des membrures sont ornées de rinceaux sur fond blanc. Au sanctuaire, des sujets historiés d'une main beaucoup plus moderne remplacent les rinceaux.

Les églises de Maisy, Vassogne, Berry-au-Bac, ont gardé les vestiges d'une décoration générale ; celles de Couvron et de Corbeny possèdent des chapelles qui ont été couvertes à plusieurs reprises de compositions légendaires. Là le quatorzième siècle est surtout représenté.

Une chapelle de Pargnan montre l'emploi d'un procédé de peinture analogue à celui des miniaturistes. Les figures sont en teintes plates avec des contours et des traits d'un ton plus foncé. L'ouvrage est du quinzième siècle.

Enfin M. Fleury signale comme un chef-d'œuvre une décoration à l'huile avec figures en cartouche, de dessus laquelle il a enlevé lui-même le badigeon dans l'une des chapelles de la cathédrale de Laon. C'est la seule peinture de ce genre qu'il ait rencontrée. Elle ne remonte pas plus haut que la fin du seizième siècle.

Tout le monde appréciera la valeur d'une étude de ce genre, accomplie sur la plus grande échelle et avec la connaissance de l'art et de ses procédés.

Le grattage de l'église de Bruyères, continué postérieurement au rapport de M. Fleury, a mis à découvert d'autres sujets dont la description est donnée par M. Hidé. Dans cette nouvelle revue figure un morceau important du temps de Louis XIII.

M. Prioux a décrit les plombs et enseignes du pèlerinage de Notre-Dame de Liesse. Cette petite monographie est accompagnée de la gravure de cinq médailles et d'une plaque découpée figurant un édifice gothique. La Vierge avec l'enfant Jésus est représentée sur toutes les pièces. Les médailles ont des revers. Sur l'une, c'est la date, M III<sup>e</sup> XV ; sur les autres, c'est un arbre entouré d'un phylactère où on lit le mot *Liance*, ancien nom du lieu, ou bien encore un rébus formé d'un lis et d'un S. Il est curieux que tous ces plombs, fabriqués et vendus certainement à Liesse, se soient trouvés dans la Seine. Ils ont été retirés par la drague. Ils appartiennent à M. Forgeais, et ont pris place dans le nouveau volume que cet intelligent antiquaire vient de publier sous le titre de : *Collection de plombs historiques trouvés dans la Seine. Deuxième série. Enseignes de pèlerinages*. Paris, 1863.

J. QUICHERAT,  
Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'ÉMULATION  
D'ABBEVILLE. 1857, 1858, 1859 et 1860.

1 vol. in-8°. Abbeville 1860.

La Société d'émulation d'Abbeville, par les travaux de M. Boucher de Perthes, son président, a reculé au delà de toute limite le cercle des études archéologiques. Ce qu'on avait traité de vision pendant vingt ans est devenu un fait accepté par la science. L'homme a existé antérieurement à l'état actuel de notre globe; des produits de l'industrie humaine gisent dans les couches appelées diluviennes, et les géologues des deux mondes sont maintenant à la recherche de ces produits dont M. Boucher de Perthes a recueilli et montré les premiers échantillons. Il est tout naturel que cette belle découverte continue d'occuper les savants abbevillois, et qu'elle obtienne leur préférence sur tous les autres genres de recherches. Le volume de leurs Mémoires que nous avons sous les yeux contient deux morceaux sur ce sujet.

C'est d'abord un discours prononcé devant la Société par M. Boucher de Perthes lui-même. Nous y trouvons l'historique et le résumé de la nouvelle doctrine. L'auteur raconte comment il fut amené à ses premières observations, et le peu de succès qui accueillit ses efforts pour les faire admettre, jusqu'au moment où des géologues anglais honorèrent d'une visite les gisements de Manchecourt et de Saint-Acheul. C'est de là qu'étaient sortis les cailloux annoncés comme portant la marque d'un travail qu'on ne pouvait attribuer qu'à des mains intelligentes. De nouvelles découvertes eurent lieu sous les yeux des savants étrangers; une commission envoyée aussitôt après par la Société royale de Londres réitéra l'expérience avec le même succès. Le fait, une fois accepté au delà du détroit, ne trouva plus d'opposition en France.

M. Boucher de Perthes passe ensuite à la classification des objets qu'il a recueillis. Il réduit leur variété à un petit nombre de types, explique leur destination et la manière dont ils devaient être emmanchés. Ces considérations avaient été déjà livrées au public, mais sous une forme moins précise. Des planches ont été ajoutées pour en faciliter l'intelligence.

Un rapport de M. l'abbé Cochet au préfet de la Seine-inférieure, qui l'avait envoyé pour visiter aussi les dépôts de Manchecourt et de Saint-Acheul, reproduit avec des détails d'un autre genre l'historique déjà retracé par M. Boucher de Perthes. Suivant sa louable ha-

bitude, l'intelligent archéologue s'est attaché à faire connaître tous les écrits auxquels la question a donné lieu depuis qu'elle a été soulevée jusqu'au commencement de 1860. Son rapport devient par là une bibliographie complète. Lorsqu'il arrive à l'objet spécial de sa mission, il confirme les observations précédentes par celles qu'il a pu faire lui-même à Saint-Acheul. Il a vu sur la tranche du banc exploité une hache en silex encore enveloppée dans sa gangue. Un fragment d'une autre hache a été remis entre ses mains, et il s'est retiré convaincu.

Nous sommes ramenés aux temps historiques par une notice de M. Pannier sur une pirogue trouvée sous les murs d'Abbeville. Cette pièce intéressante n'a pu être retirée de la tourbe dans laquelle elle était engagée. Creusée dans un tronc de chêne, elle avait 6<sup>m</sup>,60 de long sur 0<sup>m</sup>,90 dans sa plus grande largeur, car elle allait en s'effilant à l'avant. Les bordages étaient arrondis, et un méplat pratiqué sous la coque se relevait de manière à chanfreiner fortement les deux bouts. L'emplacement du mât était à 2 mètres de l'extrémité la plus étroite. M. Pannier considère cette barque comme gauloise. Elle offre la plus grande ressemblance avec ce qui vient d'être retirée de la Seine, et destinée au musée de Saint-Germain. La *Revue archéologique*, en signalant la découverte de cette dernière dans son numéro du mois de décembre 1862, avait soin de faire remarquer que, jusqu'aux derniers temps de l'empire romain, les légions eurent dans leur équipage des pirogues travaillées de cette façon.

M. Lefils, guidé par l'habitude des déductions géologiques, a expliqué la destruction d'un port romain qui exista derrière la butte du Crotoy, à l'embouchure de la Somme. Une tradition recueillie par dom Grenier attestait l'existence d'une grande ville ensevelie sous les sables, et d'innombrables débris, trouvés en creusant le sol, justifiaient la tradition. La catastrophe a résulté d'une coupure que la mer a faite dans une colline étroite, autrefois contournée par la petite rivière de Maye. Les eaux faisant irruption ont balayé la ville qui s'abritait derrière cette colline. Cela doit s'être passé au troisième siècle de notre ère. M. Lefils a vu des pièces de monnaie ramassées par les habitants; la plus récente est de Posthume.

M. Prarond a composé une monographie de l'église de Saint Wulfran d'Abbeville, qui ajoute au travail très-connu de M. Gilbert sur le même sujet quelques communications du regrettable M. Louandre père, et divers détails empruntés à d'anciennes notices manuscrites, particulièrement une description, plus fidèle que celle que l'on possédait, de la tapisserie de 80 pieds de long, employée pour décorer le chœur de l'église les jours de grande fête.

M. l'abbé Dairain a fait le catalogue de l'œuvre de Jacques-Firmin Beauvarlet, graveur, natif d'Abbeville. On doit à cet artiste, pour le mauvais goût duquel son savant compatriote nous paraît avoir eu trop de ménagements, la reproduction de cent trente-cinq tableaux ou portraits. Les maîtres sur lesquels il s'est exercé de préférence sont Lucas Giordano, Teniers, Vanloo, de Troy, Boucher, Raoux, Vien, Greuze et Drouais.

J. QUICHERAT,  
Membre du Comité.

COMPTE RENDU DE LA SITUATION ET DES TRAVAUX  
DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE MONTBÉLIARD.

Mai 1859 à mai 1860. — Montbéliard, 1860, grand in-8°.

Le travail le plus important du recueil est un Mémoire de M. Wetzel, architecte, où la question des cachets d'oculististes romains est traitée avec talent, à l'occasion d'un de ces monuments trouvés à Mandiure en 1860. La pièce dont il s'agit, acquise par la Société de Montbéliard, porte une inscription sur chacune de ses tranches. Voici la lecture des quatre inscriptions :

1° *C. Cl. Immunis diapsor (icum) opob (alsamatum) ad claritat (em);*

2° *C. Cl. Immunis coen(on) ad aspr(itudinem) et claritates ;*

3° *C. Cl. Immunis penici(llum)le(ne) ad impet(um)lippit(udinis) ex ovo ;*

4°.... *Immunis diasm(yr)nes post imp(etum) lipp(itudinis) ex ovo.*

Il n'y a aucun de ces collyres dont on n'ait déjà des exemples. Le nom du personnage nommé en tête des formules est nouveau. C'est à ce nom, ou plutôt aux noms des cachets en général, que M. Wetzel s'est attaché.

Duchalais, dans un Mémoire qu'on peut regarder comme le meilleur traité sur la matière, a émis l'opinion que les noms propres gravés sur les cachets d'oculististes sont ceux des médecins inventeurs des collyres. La preuve qu'il en a donnée, c'est que sept de ces noms ont été portés par des médecins qui ont leur mention dans les traités spéciaux de l'antiquité.

Aux yeux de M. Wetzel, l'identité des personnages nommés par les auteurs avec ceux dont les noms se lisent sur les cachets n'est rien moins que certaine, et il veut que les cachets indiquent plutôt les pharmaciens préparateurs. Ses arguments contre Duchalais sont : le grand nombre de noms recueillis qui ne se retrouvent pas dans les textes ; la répétition fréquente du même nom sur le même cachet, qui est pour lui l'indice d'un même propriétaire ; la pratique d'aujourd'hui en vertu de laquelle la marchandise porte le nom du marchand.

Ces raisons ne nous paraissent pas aussi convaincantes qu'à M. Wetzel. D'abord, dans l'usage-actuel, il y a au moins autant de préparations pharmaceutiques portant le nom de l'inventeur qu'il y en a portant le nom du préparateur. En second lieu, on s'explique

parfaitement qu'un même médecin ait prescrit des recettes différentes pour des cas différents d'ophtalmie, et qu'on ait réuni sur le même cachet toutes les formules provenant du même auteur. Enfin nous regardons comme un fait très-grave la rencontre sur les cachets de sept noms connus pour des noms de médecins, et, si quelque chose nous frappe, ce n'est pas que la proportion des noms connus avec les inconnus soit si faible, c'est au contraire qu'elle soit si forte.

Mais l'objection principale qu'on peut faire au savant Francomtois, c'est qu'il a jugé de l'état de la pharmacie dans l'antiquité par l'état de cette industrie dans les temps modernes. Nos pharmaciens sont des hommes d'art, qui ont passé par de longues études, qui ont donné des preuves de leur capacité. Beaucoup d'entre eux sont des inventeurs qui ont fourni à la médecine et à la chimie d'importantes découvertes. En était-il ainsi à l'époque romaine? Nullement. Tous les textes où il est question des pharmacopoles nous les représentent comme de misérables charlatans. Ils couraient les rues; ils étalaient sur les places publiques et provoquaient les passants par les effets merveilleux qu'ils promettaient de leurs drogues. Leur nom placé sur leur marchandise aurait été une triste recommandation. Ils n'avaient chance de séduire l'acheteur qu'en s'autorisant, à tort ou à droit, du nom des médecins célèbres. Voilà ce qui nous semble donner raison à Duchalais contre M. Wetzel, et nous nous en tiendrons au sentiment de Duchalais tant qu'on n'aura pas allégué une preuve tout à fait décisive en faveur des pharmacopoles.

Sous le titre de *Revue archéologique*, M. Morel-Macler a donné le résumé succinct des découvertes de sépultures qui ont eu lieu depuis une vingtaine d'années dans l'arrondissement de Montbéliard. Toutes ces sépultures sont germaniques. Elles ont été trouvées sur les communes d'Allenjoie, de Valentigney et de Peseux, généralement dans des lieux hauts, qui paraissent avoir été des positions militaires. Plusieurs planches donnent le dessin au trait des principaux objets recueillis. Ils sont analogues à ceux dont on possède déjà tant d'échantillons. Un éperon de bronze, qui est une pièce rare dans l'espèce, mérite seul d'être signalé.

J. QUICHERAT,  
Membre du Comité

---



CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE, XXVII<sup>e</sup> SESSION.  
SÉANCES GÉNÉRALES, TENUES A DUNKERQUE, AU MANS ET A CHERBOURG,  
EN 1860, PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE.

Caen, 1861.

Le volume sur lequel nous avons à présenter un rapport à la section renferme le compte rendu des séances tenues par la Société française d'archéologie à Dunkerque, au Mans et à Cherbourg. Dans l'impossibilité où nous sommes d'analyser ce compte rendu généralement très-sommaire, nous nous bornerons à dire quelques mots des principaux Mémoires qui ont été insérés *in extenso* dans le volume que la Société a publié en 1861, comme elle en publie un chaque année. Plusieurs de ces Mémoires ont donné lieu à des discussions signalées par de vives et savantes dissertations. La plus animée s'est engagée sur la situation actuelle du *Portus Itius*, le lieu d'embarquement de César pour aller conquérir la Bretagne. L'opinion que ce *Portus Itius* est le port de Boulogne a pour défenseurs MM. Wykeham-Martin, l'abbé Haigneré, Cousin, qui ont fait valoir les arguments suivants: — le port de Boulogne a été exclusivement le port des Césars depuis le milieu du premier jusqu'à la fin du cinquième siècle. Caius vint y parader; Claude s'y rendit de Marseille avec l'intention d'aller en Bretagne; dans tous les textes où, de l'an 40 à l'an 407, il est question de projet de descente, c'est de Boulogne seule qu'on parle; c'est à Boulogne qu'aboutissaient les routes principales: Boulogne, distante de l'Angleterre de 30 milles, juste l'intervalle franchi que marquent les *Commentaires*, et pourvue d'une tour élevée par les Romains pour éclairer le détroit de ses feux nocturnes. — Wisant et Calais ont de leur côté des partisans, non moins ardents, quoique les défenseurs de Boulogne objectent que la première n'a été mentionnée nulle part avant le cinquième siècle et que la seconde n'a une existence bien constatée que depuis le commencement du treizième siècle. — Cette discussion à laquelle ont pris part MM. Carlier, Wykeham-Martin, Haigneré, Talliar, Cousin, sur une question tant controversée, n'a point apporté cependant assez de lumières pour qu'on puisse la considérer comme résolue.

Dans une des séances suivantes, M. Talliar a donné lecture d'un savant et important Mémoire concernant les *Voies romaines dans le nord de la Gaule*, Mémoire trop étendu pour que nous puissions entreprendre d'en donner ici même un aperçu et dont les conclusions sur la détermination des lignes centrales et secondaires de viabilité

romaine dans le nord de la Gaule ont été adoptées par la Société française d'archéologie.

A l'occasion d'une visite faite à l'église Saint-Eloi de Dunkerque par les membres du congrès, M. l'abbé Van Drival a présenté un Mémoire où il résume les observations auxquelles avait donné lieu cette visite. La plus intéressante se rapporte à la restauration des édifices sacrés. L'église Saint-Éloi appartient à la dernière période de l'architecture ogivale, au style de la cathédrale d'Orléans. Convenait-il, dans la restauration qui en avait été entreprise, d'adapter le mobilier et les ornements intérieurs au style et au genre de l'édifice lui-même, et en général doit-on pousser la recherche de cette harmonie jusqu'à reproduire dans l'intérieur le mauvais goût de l'extérieur du monument ? Telle est la question qu'a abordée résolument M. Van Drival. A ses yeux, l'homogénéité n'est point nécessaire : qu'on évite de détruire les lignes architecturales et de boucher les fenêtres par les rétables et les confessionnaux, rien de mieux ; mais il ne faut pas hésiter à rendre le mobilier meilleur que l'architecture. En ce qui concerne l'église Saint-Eloi, il approuve l'érection récente d'un autel, avec rétable et balustrade, imité de l'art du douzième siècle. Cet autel, dit-il, n'est pas précisément du style de l'église, mais d'après les principes formulés plus haut et l'avis des membres présents, il est convenable et digne. En même temps le rapporteur se plaint que l'artiste qui s'est attaché à rendre scrupuleusement les formes extérieures de l'art ancien dans les statues de saints, en ait négligé l'intérieur en quelque sorte, c'est-à-dire l'expression, le sentiment et la vie. « Pourquoi ne pas donner aujourd'hui à nos sculptures, ajoute-t-il, la perfection de dessin et de proportion qui est pour ainsi dire du domaine commun et vulgaire ? » — Nous n'avons pas la prétention de résoudre le problème soulevé par M. Van Drival. En ces matières où l'autorité nous manque, nous ne pouvons invoquer que le droit d'exprimer une opinion toute personnelle fondée non sur le goût qui varie selon les individus, *tot capita, tot sensus*, mais sur le bon sens et la vraisemblance historique. Il nous semble que le bon sens indique que pour restaurer un édifice, il faut s'inspirer des meilleurs spécimens du style dans lequel il a été conçu primitivement, et que la vraisemblance historique s'oppose, en tous cas, à ce qu'on place un autel du douzième siècle dans un monument tout entier de la seconde moitié du seizième siècle. On souffre certainement de voir dans une église du treizième des vestiges du goût du dix-septième et du dix-huitième ; mais ces vestiges ont leur explication dans les vicissitudes d'une existence, sur laquelle les siècles

ont passé et agi : ils rappellent les générations qui sont venues y prier et qui, avant de déposer leurs dépouilles mortelles, ont laissé quelque chose de leur physionomie vivante, dans cet art, dans la tournure de ces monuments qui les caractérisent. Mais que représente un postiche du douzième siècle dans une église postérieure ? quel sens a-t-il, quelle illusion peut-il produire, et s'il faisait illusion, dans quelle étrange confusion ne jetterait-il pas l'esprit de l'observateur, placé entre des styles qui s'excluent, et obligé par la logique de prendre pour point de départ de ses appréciations le plus ancien ? — D'une autre part, n'y a-t-il point une contradiction flagrante entre l'approbation que M. Van Drival donne à une imitation de l'art du douzième siècle et le désir qu'il exprime de voir apporter dans cette imitation la perfection de dessin et de proportion qui aujourd'hui, selon lui, est, pour ainsi dire, du domaine commun et vulgaire ? Si l'imitation se borne à la forme extérieure, c'est qu'elle ne peut aller au-delà et qu'elle n'a que ce moyen de faire illusion.

Après une communication intéressante de M. Souquet d'un travail accompagné d'une carte concernant l'emplacement de la station romaine, *loco quartensi et Hornensi*, la Société a entendu la lecture d'un rapport de M. Bonvarlet sur les monuments funéraires et les épitaphes des églises de la Flandre maritime antérieures au dix-huitième siècle. Le rapport établit que les tombeaux proprement dits sont très-rares dans l'ancienne Flandre maritime ; on ne pourrait, d'après lui, en citer plus de six, et l'arrondissement de Dunkerque n'en possède qu'un, le tombeau de Luwine van Capple, dont il donne la description. Des dalles tumulaires du quinzième et des époques antérieures M. Bonvalet n'en connaît que sept qui offrent quelque intérêt : en revanche, celles du seizième sont fort nombreuses. Très-rares aussi sont les tableaux funèbres avec armoiries, et l'honorable archéologue, chargé d'un travail spécial sur les monuments funéraires du pays par le comité flamand de France, n'en a encore trouvé qu'un. Il termine son Mémoire en déplorant la perte de tant de monuments splendides consacrés à la mémoire de personnages illustres, et dont il n'existe aucune reproduction, tels que les tombeaux d'albâtre ou de marbre des Stevele, des Wandripont, de Valentin de Pardieu, de Cornile Brunet et de beaucoup d'autres ; il recommande au respect de tous et à la protection particulière des hommes instruits ces monuments, qui contribuent aussi bien que les vitrages peints et la polychromie murale à la décoration des églises. Il rappelle qu'on a vu, de nos jours encore, des pierres tumulaires servir aux usages les plus vils, et naguère, à Cassel, la pierre tombale

de Robert le Frison couvrir l'orifice d'un égout. C'est aux ecclésiastiques et aux laïcs de s'opposer, quand ils le peuvent, à des actes qui tiennent de la profanation et du vandalisme.—Nous ne saurions que nous associer, pour notre compte, aux vœux exprimés par M. Bonvarlet. L'approbation très-vive que ses paroles ont reçue de la Société, les applaudissements qui les ont accueillies, témoignent assez de l'intérêt chaque jour croissant qui s'attache à la conservation de ces humbles monuments funéraires, de ces pierres tombales si longtemps dédaignées ou négligées. On recueille aujourd'hui avec empressement les indications qu'elles fournissent au point de vue de l'art, des mœurs, des usages, et les matériaux authentiques qu'elles offrent pour l'histoire des familles et des provinces. Récemment, on a publié, dans les anciennes Flandres espagnoles, à Anvers, un recueil d'épitaphes et de tombeaux ; en ce moment même M. Le Métayer-Masselin, de Bernay, a entrepris la publication des pierres tumulaires de Normandie qui ont échappé à la destruction systématique ou violente et à l'incurie, plus destructive que les révolutions. La copie des dessins de la collection Gaignières d'Oxford, entreprise sur la demande de la section d'archéologie du Comité, par ordre de M. le Ministre de l'instruction publique, et achevée, avec l'assistance de M. le Ministre d'État, par un artiste qui a apporté dans cette rude tâche autant de persévérance consciencieuse que de talent modeste, vient répondre parfaitement à ce sentiment presque général, et donner une satisfaction à des regrets légitimes. On pourra se faire une idée du nombre et de l'importance des documents nouveaux qu'elle va fournir à l'histoire des monuments funéraires de la France, quand on saura que Rouen seule y figure pour 113 dessins ; de ces 113 dessins, plus de 50 se rapportent à des tombeaux et pierres tombales qui appartenaient à des paroisses et à des églises supprimées, tombeaux qui ont dû disparaître avec elles. Ainsi la collection des calques d'Oxford restituera l'image de 50 monuments funéraires détruits à une seule ville et à la ville de France qui a conservé peut-être le plus grand nombre de ces monuments du passé.

Les bornes de ce rapport ne nous permettent que de mentionner les autres Mémoires dont la Société a entendu la lecture avec intérêt. M. Raymond de Bertrand a eu l'idée excellente de prendre note des principaux carrelages muraux en faïence qui décorent encore l'intérieur des plus anciennes maisons de Dunkerque. Ces carrelages venaient de Hollande ; ils formaient de petits tableaux, dont les sujets sont très-variés et traités quelquefois avec un talent remarquable. L'auteur regrette que la mode de ces carrelages artistiques ait passé ;

elle avait l'avantage de mettre sous les yeux des enfants un enseignement pittoresque, des pages de morale et d'instruction, et de garantir de l'humidité les murs des maisons au moyen d'objets qui leur servaient d'ornement.— M. de Smyttère a ensuite donné lecture d'un travail étendu sur Cassel, où il passe en revue la géologie du territoire de Cassel, les monuments des époques gauloises et romaines qu'on y voit encore, l'histoire de Cassel au moyen âge, et son régime féodal.— Nous n'avons rien à dire d'une note de M. Ottman sur la question suivante qu'il laisse intacte : Comment le dix-huitième siècle a été amené à faire dans les monuments religieux le mélange des styles que l'on remarque dans plusieurs églises; — ni d'un Mémoire de M. Denaes, où les conditions qu'il indique comme meilleures pour que les musées, bibliothèques et archives puissent avoir toute l'utilité, dont ils sont susceptibles seraient de nature à soulever bien des critiques; mais le travail de M. l'abbé Haigneré, sur la découverte d'un cimetière mérovingien à Echinghen, près Boulogne-sur-Mer, nous a paru digne d'arrêter l'attention. L'honorable archéologue a trouvé sur le territoire de la commune d'Echinghen un champ de sépulture barbare qu'il a fouillé sans relâche de décembre 1857 à juin 1858 : il en a retiré des ceintures, de ces ceintaux que Grégoire de Tours appelle des *scramasaxes*, des framées, des colliers de verroterie et d'ambre, des pendants d'oreilles, des fibules, en tout 179 objets provenant de 50 tombes, et aujourd'hui déposés dans les vitrines du musée de Boulogne, où ils sont devenus le noyau d'une collection qui s'augmente chaque jour.

Tels sont les principaux Mémoires insérés dans le volume dont j'avais à rendre compte. Ils prouvent que les séances tenues à Dunkerque, au Mans et à Cherbourg, en 1860, par la Société française d'Archéologie, n'ont pas été stériles. Ils témoignent, avec tant d'autres publications émanées des Sociétés savantes, de l'ardeur des esprits les plus distingués de nos départements pour les études archéologiques.

DAUBAN,  
Membre du Comité.

---

# ÉTUDES HISTORIQUES.

## CATHERINE DE BOURBON

RÉGENTE DU BÉARN, DE LA BASSE NAVARRE, DE LA SOULE,  
DU BIGORRE ET DU COMTÉ DE FOIX.

( Suite. )

### CHAPITRE IV.

#### *Faits préliminaires.*

Nos lecteurs ne peuvent s'attendre ni désirer que nous descendions dans l'examen minutieux de tous les actes de l'administration de la princesse de Navarre. Deux grands devoirs durent principalement la préoccuper, et c'est sur la manière dont elle les remplit que nous allons principalement aussi diriger nos recherches. On a déjà compris qu'il s'agit ici de l'ordre public, de la paix intérieure d'abord, et puis de la guerre étrangère. Ces deux questions se trouvant liées avec celle concernant la religion catholique et la religion prétendue réformée, il convient, pour les apprécier, de savoir dans quel état, à cet égard, Catherine de Bourbon reçut les Etats de son frère.

Quels furent les vrais motifs qui décidèrent Jeanne d'Albret à se prononcer définitivement pour la Réforme, elle qui, dans l'origine, avait manifesté au contraire, et à la différence d'Antoine de Bourbon, son mari, l'intention de se maintenir et de maintenir ses sujets dans la foi catholique? c'est ce dont il est inutile de s'informer, du moins en ce qui concerne la régence confiée à sa fille. Que ce fût chez cette reine uniquement une conviction, ou que, ainsi que beaucoup d'auteurs sérieux l'ont écrit, elle se fût séparée du saint-siège par ressentiment de la perte de la Navarre, toujours est-il

(1) Voir le commencement de cet article dans la livraison précédente, page 226.

que cette princesse, justement honorée du reste par tous les partis, apporta dans celui de la réforme tous ses vœux, tous ses soins, toutes ses ressources. A la suite de plusieurs demi-mesures ou, pour mieux dire, de mesures préparatoires qui eurent pour résultat d'obtenir au sein des états de Béarn, primitivement zélés catholiques, une majorité bien décidée en faveur du nouveau culte, c'est en juillet 1566 qu'un édit de la reine de Navarre établit, *dans sa vicomté de Béarn*, l'exercice de la religion de Calvin, en assignant des pensions aux ministres de ce culte, et défendit aux catholiques les processions publiques ainsi que les sépultures dans les églises. Comme elle avait fondé à Orthez un collège pour la propagation du calvinisme, cet édit voulut qu'afin de peupler cet établissement, l'on s'empressât de faire choix des enfants les plus aptes à ces sortes d'études. La peste qui ravagea la ville d'Orthez, en 1569, ayant nécessité le transport de ce collège à Lescar, nous notons ici que l'une des questions restées à la décision de la princesse régente fut celle que firent naître les prétentions respectives des villes de Lescar et d'Orthez à conserver ce collège dans leurs murs.

C'est au moyen des revenus des biens qui furent confisqués au détriment du clergé catholique et des maisons religieuses que Jeanne d'Albret pourvut à ces nouvelles dépenses. L'administration de ces revenus n'ayant pas manqué, comme toute mesure violente, de produire autant d'abus que de récriminations, un *conseil ecclésiastique* fut créé pour y remédier, et ce fut là également une des difficultés soumises à Catherine de Bourbon.

Ainsi que l'on vient de le voir, Jeanne d'Albret n'avait défendu jusque-là que l'*exercice public* du culte catholique en Béarn. Mais le pape ayant provoqué, et Charles IX ayant fait opérer, en 1569, l'invasion de ce *pays souverain* par le baron de Terride, que le comte de Montgomery, lieutenant de la reine de Navarre, chassa du Béarn, avec plus de promptitude que les catholiques n'en avaient mis à conquérir cette vicomté, le baron d'Arros et Montalmat, à qui Montgomery laissa son commandement, proscrivirent l'ancienne religion et rendirent obligatoire le nouveau culte pour tous les Béarnais. Ces défenses et ces injonctions se retrouvent dans la célèbre ordonnance que Jeanne d'Albret rendit, en 1571, avec l'assentiment des états et du conseil souverain, *sur le rétablissement du royaume de J.-C. en son pays souverain de Béarn*. Les Béarnais obéirent.

Mais en basse Navarre, comme dans la vallée de la Soule, *que, du reste, cette dernière ordonnance ne concernait pas*, le parti catho-

lique réussit à maintenir l'exercice entier de son culte, non sans quelques troubles et même quelques soulèvements, qui ne furent apaisés ou réprimés qu'au moyen d'une promesse formelle de respecter leur religion. On aime à trouver parmi ceux qui apportèrent aux Basques ces assurances fournies par Jeanne d'Albret son fils, Henri de Bourbon, qui n'était âgé, lors de cette mission, que de 14 ans, et qui manifesta, dès cette époque, un esprit de tolérance, dont il ne se départit jamais. — C'est à Mauléon que se réfugia le chapitre d'Oloron, chassé de la belle cathédrale de Sainte-Marie. L'évêque s'était retiré à Vendôme.

Telle était la situation des deux religions dans le Béarn, la basse Navarre et la Soule, lorsque survinrent et la mort de Jeanne d'Albret et la Saint-Barthélemy.

Sous la pression terrible qui lui fit abjurer la foi de sa mère, Henri de Bourbon, devenu roi de Navarre, rendit, le 16 octobre 1572, un édit rétablissant l'exercice public de la religion catholique en Béarn, enjoignant aux ministres de la réforme de quitter le pays, supprimant le conseil ecclésiastique et réintégrant le clergé dans tous ses droits et revenus. Le comte de Gramont, qui venait aussi d'abjurer, fut dépêché en Béarn pour faire exécuter ces ordres.

Mais les Béarnais refusèrent de s'y soumettre. Ils alléguèrent (ce qui était pour le moins plausible) que la cour de France n'était pour le roi de Navarre qu'une prison, et que l'édit du 16 octobre n'émanait pas de sa libre volonté. Ils firent même un mauvais parti au comte de Gramont à son arrivée, en 1573, dans son château d'Hagetmau, en Chalosse, et, si les supplications de la célèbre Corisande d'Andoins, sa belle-fille, qui se jeta tout échevelée et dans un désordre qui rehaussait sa beauté, aux genoux du baron d'Arros, chef des religionnaires, réussirent à lui sauver la vie, il n'en resta pas moins aux mains de ces derniers, et n'en obtint ultérieurement la liberté qu'au prix d'une grosse rançon.

Néanmoins il n'y eut pas en Béarn de représailles de la Saint-Barthélemy. Seulement les religionnaires, sous une sorte de dictature exercée par le baron d'Arros, avec l'assentiment des états, s'y maintinrent dans la situation que leur avait faite la législation édictée par la feuë reine. Quant à la Soule ainsi qu'à la basse Navarre, on comprend que, le culte catholique y ayant résisté même à Jeanne d'Albret, les événements qui suivirent la mort de cette princesse ne firent que consolider ce culte dans ces deux contrées.

Le roi de Navarre ayant réussi à s'enfuir de la cour de France, en février 1576, et s'étant empressé de faire profession de nouveau



de la religion prétendue réformée, il ne s'en montra pas pourtant plus intolérant envers les catholiques, et, s'il rétablit à leur sujet en Béarn les édits prohibitifs de sa mère, on ferma les yeux, d'après ses instructions, sur leurs démarches tant qu'elles ne compromirent pas la tranquillité publique. C'est ainsi qu'ils purent, sans être inquiétés, s'en aller, même par bandes, assister aux cérémonies de leur culte en Bigorre, y faire bénir leurs mariages et baptiser leurs enfants, au lieu de s'adresser aux ministres de la réforme, comme l'avait ordonné l'édit de Jeanne d'Albret de 1571. Nous pouvons citer les habitants du village de Bescat, de la vallée d'Ossau, qui se rendaient, tous les dimanches, dans ce but, à Saint-Pé de Générés. Catherine de Bourbon ayant également respecté ces excursions religieuses, dont l'usage se maintint après sa régence, c'est à cette abbaye de Saint-Pé, située en Bigorre, que les parents de l'historien Marca, né à Gan, le 24 janvier 1594, l'envoyèrent, pour qu'il reçût le baptême suivant le rite catholique.

Il résulte de ces derniers faits que dans le Bigorre, à l'exemple de la basse Navarre et de la Soule, l'ancienne religion dominait. La reine de Navarre essaya bien, vers l'an 1566, d'y défendre les processions publiques et les sépultures dans les églises. Mais la résistance à ces prohibitions fut telle que cette princesse, étant venue s'en convaincre sur les lieux mêmes, trouva prudent de révoquer ses premiers ordres et de permettre le libre exercice des deux cultes, par un édit qu'elle rendit à Tarbes, en juillet 1569.

Mais c'était l'époque où Charles IX avait résolu de faire envahir le Béarn par le baron de Terride, que secondèrent dans cette expédition les catholiques du Bigorre. D'après les ordres du même roi, le parlement de Toulouse envoya Raymond de Cardaillac, seigneur de Sarlabous, pour provoquer aux états de ce dernier comté l'élection d'un sénéchal et d'un chef de guerre chargés de gouverner le pays au nom de la France. Les états ayant désigné le baron de Bazillac comme chef militaire, et le baron d'Antin comme sénéchal, la reine de Navarre se trouva ainsi dépouillée du Bigorre jusqu'au retour de Montgommery de sa campagne en Béarn, ce lieutenant de Jeanne d'Albret s'étant ressaisi de Tarbes et de toutes les contrées environnantes. Depuis cette époque jusqu'à la mort de la reine de Navarre, une guerre intestine désola tout le Bigorre, à ce point que chaque parti prit et perdit la ville de Tarbes à trois diverses fois. La Saint-Barthélemy n'y mit pas un terme, et le parti de la Réforme, au lieu de s'en laisser abattre, redoubla de courage, ou, pour parler plus exactement, de fureur, secondé par les

religionnaires du Béarn. En avril 1573, une bande de ces derniers, sous la conduite du capitaine Lizier, brûla l'abbaye de Saint-Sever de Rustan et ravagea tout ce quartier. Mais le baron d'Arros, s'étant porté sur Lourdes avec 3,000 Béarnais, fut repoussé avec perte. Plus tard Lizier occupa Tarbes, tua de sa main le baron de Baudéan, dans le voisinage de Trébons, qu'il brûla parce que ce village lui avait refusé des subsides, et périt à son tour dans une embuscade que lui avaient dressée les catholiques.

Sur ces entrefaites, le comte de Gramont, qui s'était mis à la tête des catholiques du Bigorre, après sa délivrance des mains du baron d'Arros, ayant marché sur la ville de Tarbes, les soldats de Lizier, restés sans chef, lui abandonnèrent cette place. Bientôt survint Henri d'Albret, baron de Miossens, qui remplaça le baron d'Arros dans le gouvernement de ces contrées, et réussit, par un traité conclu avec les états du Bigorre, à faire rentrer ce dernier pays sous l'obéissance du roi de Navarre. Lourdes fut occupée, comme place de sûreté, par Incamps, chef religionnaire, le 4 juillet 1576, et les deux religions purent désormais marcher de front en Bigorre.

De semblables péripéties venaient de se produire, vers les mêmes époques, dans le comté de Foix. A la suite d'une émeute qui eut lieu à Pamiers, vers la Pentecôte de 1566, les prétendus réformés eurent le dessus et restèrent maîtres de la ville, *ayant tué ou chassé leurs ennemis*. (De Thou.) Mais un ermite de Saint-Augustin, nommé Polvarel, se réfugia dans la ville de Foix, où il réussit à provoquer un massacre des religionnaires par les catholiques. Les premiers, s'étant ouvert un passage les armes à la main, gagnèrent les montagnes, où il en périt plusieurs. D'autres se sauvèrent en Béarn.

A la nouvelle de ces troubles, Guillaume de Joyeuse, qui commandait en Languedoc, avait chargé Nogaret de la Valette du soin de les réprimer. Le 23 juillet, même année, une trêve signée entre les deux partis suspendit les hostilités. Mais le parlement de Toulouse instruisait sur l'émeute de Pamiers, comme sur le massacre commis à Foix, promettant une stricte impartialité, tout en ne faisant jeter dans ses prisons que des religionnaires. Ceux-ci s'évadèrent, et se tinrent cachés en un lieu écarté que l'on nomme *les cabanes*. Plus tard, ils furent trahis et dénoncés à un lieutenant du *boucher catholique*, Montluc; néanmoins il paraîtrait que le parlement *se contenta* de faire pendre leur ministre, Martin Tachard.

A part cette émeute de Pamiers et ce massacre de Foix, il semble résulter du silence des historiens que ce pays n'éprouva plus de troubles notables jusqu'en 1569. Mais, en 1569, les catholi-

ques, on le sait déjà, essayèrent de dépouiller Jeanne d'Albret du Bigorre et du Béarn. Le comté de Foix, placé plus directement sous l'action du parlement de Toulouse, ne pouvait échapper à une pareille tentative. En octobre même année, la ville de Mazères fut forcée d'ouvrir ses portes aux catholiques. Pourtant, vers la même époque, les habitants de la vallée d'Andorre envoyèrent des députés à la reine de Navarre retirée à la Rochelle, pour lui renouveler l'assurance de leur fidélité à sa personne. En juillet 1570, les prétendus réformés rentrèrent dans Mazères et, quand survint la Saint-Barthélemy, ils reprirent les armes, qu'ils avaient quittées sous la foi de l'édit de pacification du mois d'août 1570. Le sieur de Caumont, leur chef, se jeta de nouveau dans Mazères; lui mort, en juillet 1573, l'assemblée des prétendus réformés à Montauban nomma pour le remplacer le sieur de La Guimerie, qui débuta, en septembre suivant, par une victoire remportée sur M. de Mirepoix, devant le château de Ludiez, et se vit confirmer dans ses fonctions, en 1574, par les états assemblés au Mas-d'Azil, lesquels à l'exemple du Béarn, ne tenaient aucun compte des ordres de leur prince captif. En mars même année, La Guimerie s'empara de Saverdun, dont il fit son quartier-général. Le mois d'après, Joyeuse et La Valette menacèrent le comté de Foix ainsi que le Lauraguais et l'Albigeois; mais, pour nous servir des expressions d'Olhagaray, « ils payèrent leur écot double, et y laissèrent plusieurs « les mittaines et la bource, pour n'avoir prévenu les difficultés « qu'ils y trouvèrent. » — Charles IX mourut, le 31 mai 1574.

Enfin telle était la situation du comté de Foix à l'époque de l'évasion du roi de Navarre de la cour de Henri III et de ses premières lettres de régence en faveur de Catherine de Bourbon: les réformés tenaient Mazères, Saverdun, Saint-Girons, le sieur Daudon, qui les commandait, s'étant emparé de cette dernière ville, en 1575. Quant à Pamiers, les catholiques y dominaient; mais le sieur Dallon, leur chef, eut le mérite, bien rare à cette triste époque, d'y maintenir la paix entre les deux partis.

## CHAPITRE V.

### *Faits accessoires.*

La régence de Catherine de Bourbon, laquelle eut une durée de seize années, se divise en deux périodes, la première s'étendant du 4 janvier 1577, date de ses premiers pouvoirs, jusqu'au 11 juin 1588, date des dernières provisions qu'elle reçut de son frère; et

a seconde, depuis le 11 juin 1588 jusqu'au 25 octobre 1592, date du départ de cette princesse du Béarn.

Durant la première période, le roi de Navarre se trouva presque toujours en Gascogne, et à portée par conséquent de recevoir des communications de sa sœur, comme aussi de lui faire passer des instructions. Catherine vint même à Nérac, lors des célèbres conférences qui se tinrent dans cette ville entre le roi de Navarre et Catherine de Médicis; et Marguerite de Valois parle, dans ses Mémoires, de la princesse de Navarre allant au prêche avec son frère, tandis que cette reine, non moins zélée catholique que galante, s'en allait *avec son train* ouïr la messe à une chapelle située dans le parc du château. A l'issue de ces conférences, Henri de Bourbon, les deux reines et la régente firent une excursion dans le comté de Foix. « Cette cour, a dit Olhagaray, esclairoit des perfection de Madame, sœur du roi, et de Marguerite de Valois. » Bien entendu pourtant qu'il ne s'agit pas ici du caractère de ces deux princesses, car personne, en aucun temps, ne fit l'injure à Catherine de Bourbon de la comparer, à ce sujet, à sa belle-sœur.

De son côté, le roi de Navarre opéra, dans la première période de la régence de sa sœur, seize voyages en Béarn, savoir : en 1579, un voyage, du 27 mai au 13 juin, lorsqu'au retour du comté de Foix, il ramena la régente à Pau; en 1581, un voyage, du 19 mars au 30 avril, lorsque, quelques mois après le traité de Fleix, il put aller prendre possession personnelle de sa vicomté, c'est-à-dire prêter son serment de fidélité à ses peuples devant les états, et recevoir celui qui lui était dû en échange du sien, Marguerite de Valois l'ayant accompagné dans cette occasion, et s'en étant retournée à Nérac, fort indignée des troubles qu'occasionna, chez les habitants de la ville de Pau l'exercice du culte catholique, dans le château, durant son séjour; en 1582, un voyage, du 2 septembre à la mi-octobre; en 1583, quatre voyages : 1° du 12 au 17 janvier; 2° du 23 au 30 juin; 3° du 18 août au 13 octobre, y compris un séjour aux Eaux-Chaudes, à l'occasion d'une maladie qui fit ressortir toute l'affection des Béarnais pour leur prince, les états ayant voté des fonds pour en solder toutes les dépenses; 4° du 6 au 14 novembre; en 1584, cinq voyages : 1° du 17 janvier au 11 mai, à l'occasion d'une grave maladie de sa sœur; 2° du 28 mai au 1<sup>er</sup> juin; 3° du 30 juin au 11 juillet; 4° du 18 au 30 septembre; 5° du 12 au 24 octobre; en 1585, deux voyages : 1° du 1<sup>er</sup> au 15 février; 2° du 18 au 24 juin; en 1586, un voyage, du 7 au 10 mars; et, en 1587, un voyage, du 6 novembre au 2 décembre : le tout ne faisant que

trois cent quarante-quatre jours passés en Béarn, durant treize années de séjour en Gascogne ou en Guienne, depuis son évvasion, trois ans et demi après la Saint-Barthélemy, et y compris le temps que lui prit la maladie dont nous avons déjà parlé. Encore ne consacra-t-il pas entièrement les autres voyages aux affaires publiques. Outre le désir de visiter sa sœur, il faut mettre aussi en ligne de compte l'amour qui le ramenait auprès de Jeanne de Monceau Tignonville, dame d'honneur de Catherine de Bourbon et baronne de Pardailan. Et, quant à l'excursion qu'il fit en Béarn, du 6 novembre au 2 décembre 1587, on lui a même trop reproché de n'avoir quitté, dans cette occasion, son armée victorieuse, que pour faire hommage à la comtesse de Gramont des vingt-deux drapeaux conquis à Coutras.

Devenu l'héritier présomptif de la couronne de France par la mort de Monsieur, duc d'Alençon, survenue le 10 juin 1584, c'est en 1588 que le roi de Navarre quitta pour toujours la Gascogne. En passant à la Rochelle, il y renouvela, le 11 juin même année, les pouvoirs qu'il avait donnés à la princesse de Navarre, et c'est le motif qui nous a porté à prendre cette dernière date pour point de départ de la seconde période de cette régence. Le roi de Navarre atteste, dans ses dernières provisions, *que sa sœur avait, par sa singulière prudence, si bien et si sagement gouverné son royaume et pays souverain, et tant au gré, soulagement et contentement de tous ses sujets, qu'il voyait bien qu'à présent, étant sur le point de s'en éloigner pour les occasions notoires à chacun, il ne voulait ni ne pouvait partir sans tout de nouveau déclarer combien lui était agréable le doux et sage gouvernement et maniement de ses affaires par sa dite sœur.*

Nous allons voir, en rappelant les principaux actes de cette administration, aux deux époques signalées plus haut, que cet éloge n'était pas exagéré.

## CHAPITRE VI.

### *Actes de la régente.*

De tous les systèmes de gouvernement, le plus difficile, le plus sage et le plus honni à la fois, c'est *le juste milieu*, puisqu'il faut l'appeler par son nom, et c'est celui qu'adopta et que suivit avec constance Catherine de Bourbon, durant toute sa régence. Certes, il ne manquait en Béarn ni de mécontents ni d'impatiens. Les uns (c'étaient les catholiques) regrettaient ce qu'ils avaient

perdu, les autres (les religionnaires) n'étaient pas satisfaits de leurs conquêtes. On conçoit, on excuse les regrets des premiers ; on ne concevrait pas les prétentions des seconds, de ce parti qui s'intitulait celui de la raison et de la civilisation, si de trop nombreuses expériences ne nous avaient appris jusque dans ces temps modernes, que tous les partis qui triomphent sont insatiables, toutes les religions en faveur intolérantes. Que pouvaient désirer les prétendus réformés du Béarn au delà de la liberté pleine et entière de leur culte?... Et pourtant Catherine de Bourbon, dès son entrée au pouvoir, se vit assiégée de leurs plaintes, comme l'avait été déjà le roi de Navarre, au sujet des légères infractions que celui-ci s'était permises contre les édits rigoureux de sa mère. Les États, le conseil souverain, les syndics du Béarn, tous élevèrent la voix. C'était, a-t-on dit, par représailles de l'intolérance des catholiques en d'autres contrées. Mais nous ne saurions admettre une pareille excuse. On arriverait ainsi à légitimer les plus grands crimes, car le propre des auteurs de représailles est de renchérir sur les excès dont ils prétendent se venger. Non ! et certainement non ! Pour être en guerre contre des fanatiques, il n'est pas permis de se montrer fanatique envers eux.

Catherine de Bourbon, bien que zélée calviniste, ne se départit jamais de la règle de modération qu'elle s'était imposée vis-à-vis des catholiques. Les réformés en vinrent jusqu'à soupçonner le prince d'être resté catholique au fond du cœur, de même qu'après son abjuration ultérieure, les catholiques refusèrent de croire à la sincérité de sa conversion. Mais, vers l'époque où notre récit est parvenu, Charles de Bourbon, archevêque de Rouen, le pressant de rentrer dans le giron de l'Eglise catholique : « J'estime, mon cousin, lui ré-  
« pondit Henri de Bourbon, que les gens de bien de la noblesse et  
« du peuple, auxquels je desire approuver mes actions, m'aimeront  
« trop mieux affectionnant une religion que n'en ayant du tout  
« poinct. Et ils auroient occasion de croire que je n'en eusse poinct,  
« si, sans considération aultre que mondaine (car aultre ne m'allé-  
« gués en vos lettres), ils me voyoient passer d'une à l'autre. Dites,  
« mon cousin, à ceulx qui vous mettent telles choses en avant, que  
« la religion, s'ils ont jamais sceu que c'est, ne se despoille pas  
« comme une chemise, car elle est au cœur, et, graces à Dieu, si  
« avant imprimée au mien qu'il est aussi peu à moy de m'en dé-  
« partir comme il estoit au commencement d'y entrer. » Certes, il  
serait bien dommage que de telles paroles ne fussent pas sincères ;  
et, lorsque l'on voit, vers la même époque, le roi de Navarre mani-

fester les mêmes sentiments au duc d'Épernon, qui vint le trouver à cet effet, en Béarn, de la part de Henri III, les soupçons des religionnaires paraissent injustes.

Quant à la princesse de Navarre, personne ne douta de sa foi de calviniste, et il y eut par conséquent un grand mérite dans sa tolérance envers les catholiques. Nous aimons même à croire que, si elle n'eût pas craint de trop grands troubles, elle s'en serait tenue aux premiers édits de sa mère, lesquels se bornaient à défendre l'exercice public de leur culte. Cayet, qui fut l'un des prédicateurs de Catherine de Bourbon, affirme dans son *Append. chronol.*, p. 17, qu'il fit lui-même la proposition aux états, en présence de la régente, de rétablir la messe dans le Béarn. Toujours est-il que, si la régente crut devoir maintenir en Béarn les prohibitions de Jeanne d'Albret contre le culte catholique, elle le respecta et même le protégea dans la Basse Navarre, dans la vallée de la Soule et dans le comté de Bigorre. A l'égard du comté de Foix, que le roi de Navarre visita bien plus souvent que ne le fit sa sœur, et qui, à raison des fréquents voyages de ce prince à Montauban, se trouvait en quelque sorte sous sa surveillance immédiate, il y fit valoir les mêmes libertés. Mais il convient de considérer, au surplus, que ce dernier pays, placé dans le ressort du parlement de Toulouse et sur le bord du gouvernement de Languedoc, resta soumis à toutes les péripéties résultant des arrêts et des édits qui furent rendus pour ou contre les religionnaires.

Pour en revenir au Béarn, le prétendu grief sur lequel insistaient le plus ces derniers était pris du refus de rétablir le *conseil ecclésiastique*. Nos lecteurs n'ont pas oublié la saisie des *biens ecclésiastiques* ordonnée par la feue reine. Cette spoliation, dont la justice est fort contestable, et dont la révocation par Louis XIII, produisit, dans des temps postérieurs à ceux de notre récit, de grands troubles, n'avait pas laissé d'alimenter et de consolider la Réforme, de même qu'une semblable mesure alimenta et consolida la révolution française. Ce n'est pas que la totalité des revenus de ces biens, dont une partie se trouvait vendue, fût appliquée au nouveau culte. Sans compter le traitement des ministres et les pensions servies à leurs veuves, les secours aux catéchistes, aux pauvres, aux orphelins, il y avait la dotation du collège, c'est-à-dire qu'il fallait prélever sur ces mêmes revenus de quoi solder l'entretien des écoliers, tant auditeurs que préposants, payer 50 places gratuites (1) ainsi que les

(1) On nous a communiqué un brevet de Henri, roi de Navarre, du 12 mars 1580, et rappelant un autre brevet du 28 février 1579, par lequel ce prince avait

professeurs de langues, les professeurs de philosophie et de théologie, les maîtres de musique et d'écriture, un médecin et un chirurgien attachés à cet établissement, un historiographe ainsi qu'un libraire, pour qu'il tint boutique près du collège. Ce n'est pas tout ; une autre partie de ces revenus s'en allait au conseil souverain, à la chambre des comptes, aux capitaines des Parsans, dont nous aurons bientôt à parler, aux gouverneurs... On y prenait aussi le salaire d'un orfèvre, d'un fourbisseur, d'un arquebusier, d'un architecte, d'un jardinier attachés à la maison royale... Il doit suffire de ce simple aperçu, pour faire pressentir combien d'abus s'étaient glissés dans cette administration. Pour avoir voulu y remédier en créant le *conseil ecclésiastique*, Jeanne d'Albret en fit naître de nouveaux qui se perpétuèrent, dans le maniement qu'obtint ce nouveau corps des mêmes biens, jusqu'à sa dissolution prononcée par le roi de Navarre, durant la captivité de ce prince à la Cour de France. Henri de Bourbon n'avait pas rapporté cette révocation du *conseil ecclésiastique*, lorsqu'il chargea Catherine de Bourbon du gouvernement du Béarn.

Or, non-seulement les catholiques répugnaient au rétablissement de ce conseil, mais cette question divisait même les religionnaires, les uns pensant qu'il convenait de rendre l'administration des biens ecclésiastiques à un conseil qui resterait le maître d'en disposer pour le plus grand bien de la Réforme, les autres, qu'il valait mieux réunir ces biens au domaine de l'Etat, ce qui en assurerait l'application au service de la nouvelle religion.

Cette difficulté fût éludée et le conseil ecclésiastique ne fut pas rétabli. Seulement, les états de Béarn prirent le soin de réprimer les abus qui se commettaient, notamment dans la mise aux enchères des baux à ferme des biens confisqués, les hommes puissants cherchant à s'en attribuer le monopole, sans croire déroger à leur noblesse.

Les villes d'Orthez et de Lescar avaient donné lieu, on le sait,

accordé à Jean de la Ruffe, issu du mariage d'autre Jean de la Ruffe avec Françoise, fille naturelle d'Alain d'Albret, trisaïeul de Henri IV, pour son fils, Joseph de la Ruffe, « la première place, y est-il dit, d'escollier pensionnaire qui vient « droyt à vacquer en nostre collège de Lescar du nombre des cinquante entre « tenus sur le revenu des biens ecclésiastiques de nostre pays souverain, du « rang des vingt qui sont à nostre disposition. » Faute de place vacante, Henri accorde par le second brevet une pension sur les deniers casuels et extraordinaires des recettes du duché d'Albret et comté d'Armagnac.

Il existe à Puch, arrondissement de Nérac, un descendant de ce Joseph de la Ruffe.



à une autre difficulté, en se disputant le collège que la feuë reine avait fondé dans la première de ces deux villes, et qu'une peste avait fait transporter dans la seconde. Mais la régente maintint cet établissement à Lescar, et par conséquent plus à portée de sa surveillance personnelle.

Au surplus, et sans nous appesantir davantage sur ces discussions, nous nous bornons à constater ici que les contrées soumises au gouvernement de Catherine de Bourbon durent à la prudence et à l'esprit conciliateur de cette princesse, de jouir d'une paix dont la France se trouvait totalement privée à cette même époque.

Il serait à désirer que l'on pût apprécier en même temps quelle fut l'influence de cette sage administration sur l'agriculture et sur le commerce ; mais nous avons peu de notions touchant l'agriculture, antérieurement au gouvernement de Catherine. Nous savons seulement que Henri d'Albret, aïeul de la princesse de Navarre, avait fait venir en Béarn des laboureurs de la Saintonge et de la Bretagne, qu'il leur avait donné des terres à défricher, et que, grâce à cet exemple, les Béarnais, jusque-là trop exclusivement pasteurs, s'adonnèrent à l'agriculture, laquelle néanmoins n'a pas, même de nos jours, triomphé entièrement des vieilles habitudes de ces peuples, ni complété ses conquêtes sur les landes de leur pays.

Pour ce qui est du commerce, les tarifs de divers péages revus par le même prince, c'est-à-dire par Henri d'Albret, fournissent des documents utiles. On y voit figurer, soit comme colportés dans l'intérieur, soit comme formant des objets de commerce avec l'Espagne, l'or et l'argent en lingots, le fer, l'acier, le cuivre, le laiton, l'étain et le plomb, ouvrés ou non ;

Le pastel, l'alum, le safran, le sel, l'huile, le lard, le poivre et autres épiceries, le sucre, *la droguerie* ;

Le poisson frais, et notamment les saumons, les anguilles et les aloses ; le poisson salé, tel que les merlus, les morues, les harengs et les sardines ;

Les fromages, sans désignation de nature ou de provenance ;

Le blé, l'avoine, les raisins et les pommes, les vins et les *pomades* ou cidres, les pêches, les poires, les noies, les figues et les prunes ;

Les chevaux du pays, les chevaux d'Espagne, les mules d'Espagne, de Saintonge ou d'Auvergne, avec exemption de péage, en faveur des héraults d'armes, des trompettes, des hommes d'armes, des moines et religieux, des mendiants et des lépreux, à raison de leurs montures, à la charge d'affirmer par serment, s'ils en étaient requis, qu'ils ne portaient rien en fraude ;

Les porcs, les ânes, les bœufs, vaches et veaux, les brebis et moutons, les chèvres et chevreaux, avec exemption en faveur des pasteurs conduisant leurs troupeaux à la montagne ou au pays des landes.

Les oies et les palombes ; les faucons, les autours et les éper-  
viers ;

Les lances et autres armes ;

La laine d'Aragon et la laine du pays ; la soie et le coton (1) ;

Le drap d'or et le fil d'or ; l'écarlate, les draps d'Oloron, d'Espagne  
et de Languedoc ;

*Toute mercerie* de Lyon, du Bourbonnois, du Forez ou de la  
Flandre ;

Les droguets et draps de cape ;

Les soieries et rubans ;

Les toiles de Laval, de Rohan, de Bretagne, de Châtellerauld ;

Le lin, le fil de lin, les draps de lin et les draps d'étoûpe ;

Le cordouan, le maroquin, les cuirs et les peaux de bœufs, de  
vaches ou de veaux ; les peaux de brebis et de moutons, de chèvres  
et de chevreaux ;

Les chapeaux d'Espagne ;

Le papier, les cartes, les livres, avec exemption de droits pour  
les breviaires, heures et matines....

Même à une époque où le Béarn ne se trouvait pas encore en  
guerre ouverte avec l'Espagne, la question religieuse avait fini  
par rendre difficiles et dangereuses les relations commerciales des  
Béarnais avec les Espagnols. L'Inquisition accusait les premiers de  
faire du prosélytisme sous prétexte de trafic ; de là des avanies sans  
nombre et sans trêve, contre lesquelles la régente adressa ses plain-  
tes à Philippe II, mais sans succès.

Dans le même temps, le commerce, l'industrie et l'agriculture  
souffraient cruellement dans l'intérieur du Béarn, ainsi que des au-  
tres états du roi de Navarre, des courses et de l'oppression des  
troupes qui les traversaient. Ce n'était pas la guerre, que la régente  
réussit à tenir à distance, mais c'étaient les désastres que la guerre  
ne manquait jamais de produire dans son voisinage, et qui se main-  
tenaient même à la paix, les soldats, vivant à discrétion dans  
le pays, brûlant les bois et jusqu'aux clôtures des fermes, détrui-  
sant même sur pied les récoltes avant leur maturité, détroussant

(1) A cette époque, c'est principalement en Espagne, que se travaillait le  
coton.

les voyageurs, arrêtant, enlevant, dans leurs demeures, et mettant à rançon les habitants les plus riches.

En 1583, les députés de la vicomté de Marsan alléguèrent leur profonde misère, pour obtenir aux états de Béarn d'être déchargés des donations volées extraordinairement dans l'intérêt du pays. Mais on leur fit cette triste réponse, que les souffrances dont ils se plaignaient étaient générales, et qu'elles atteignaient non-seulement les peuples du Béarn, mais aussi ceux de toute la Gascogne, de toute la France!... Pourtant, dès le mois de février 1580, Henri de Bourbon en avait écrit en ces termes à Saint Genyès :

« J'ay sceu les pilleries et butins que font les soldats. Vive Dieu !  
« donnés-y ordre; vous m'en réponsés sur l'amitié que je vous  
« porte; et qu'il ne paroisse que le maistre n'est en sa maison. Mons.  
« de Sainct Genyès, qui s'en prend à mon peuple, s'en prend à  
« moy. »

De son côté, Catherine de Bourbon multiplia ses ordres pour remédier à ces maux. Il fut enjoint aux chefs et aux capitaines de parsan, aussi bien qu'aux jurats des villes et villages de courir sus aux pillards, et même d'arrêter les soldats qui, dans leur voyage à travers le pays, ne seraient pas munis d'une permission du prince.

Enfin l'on établit des gardes dans les montagnes, afin que les habitants eussent toute sécurité à circuler et toute liberté pour se livrer à leur commerce.

D'un autre côté, il était urgent de pourvoir à la défense du Béarn et des autres Etats confiés à la princesse de Navarre, et cette nécessité dominait toutes les autres, vu la gravité des événements survenus en France.

Ceci nous fait une obligation de jeter un coup d'œil en partie rétrospectif sur les affaires du roi de Navarre.

A la suite des conférences de Nérac d'autres avaient eu lieu, notamment à Mazères, dans le comté de Foix, où se rendit le duc de Montmorency, gouverneur du Languedoc, et où le roi de France se fit représenter par Nicolas d'Angennes, seigneur de Rambouillet, Catherine de Médicis, par l'abbé de Gadagne. Le roi de Navarre ne cessa d'y réclamer l'exécution loyale des édits précédents. Mais les hostilités, les trahisons et les surprises de places s'étaient succédé de jour en jour, et le chef des religionnaires sentit enfin qu'il valait mieux en venir à une guerre franche, ouverte, déclarée. Il commença celle-ci par un vigoureux coup de main, c'est-à-dire par la prise de Cahors, le 5 mai 1580. Mais la suite ne répondit pas à cet heureux début, car, peu de temps après, on voit les catholiques,

sous le maréchal de Biron, insulter la capitale même de l'Albret, où, en l'absence du roi de Navarre, se trouvait la reine Marguerite de Valois, et même, si nous en croyons les Mémoires d'A. d'Aubigné, la régente Catherine de Bourbon.

Cette guerre, dite *des Amoureux*, aboutit à la paix conclue à Fleix, le 26 novembre 1580, et durant laquelle, malgré la bonne foi qu'apporta notre prince à faire exécuter l'édit de pacification contre ses propres partisans, la mauvaise foi des catholiques le mit dans la nécessité de prendre des mesures pour sa sûreté, notamment d'occuper la ville de Mont-de-Marsan : c'était d'ailleurs une place de son patrimoine. Pour exécuter cette entreprise, comme aussi pour s'assurer cette conquête, il tira du Béarn quatre canons et il écrivit à Saint-Genyès de se tenir prêt à marcher au premier ordre avec 200 arquebusiers à cheval du Vicbilh, autant du parsan de Navarreins et un corps semblable du parsan de Sauveterre.

Ces mesures prises par Henri de Bourbon, dans la triste position où l'avaient placé les catholiques, donnèrent lieu à de vives récriminations. Néanmoins la paix se prolongea jusqu'en 1585.

A cette dernière époque, le duc d'Alençon n'existant plus, la Ligue avait redoublé de fureur contre le roi de Navarre, déjà si rapproché du trône de France. C'est en vain que ce prince, pour conjurer la guerre, offrit au duc de Guise, véritable chef des ligueurs, de vider leur querelle en champ clos. Le duc déclina ce défi héroïque, la guerre dite *des Trois Henri* (Henri III, Henri de Navarre et Henri, duc de Guise) ne tarda pas à éclater, et deux armées marchèrent sur la Gascogne, l'une commandée par le duc de Mayenne, l'autre par le maréchal de Matignon, lesquels se faisaient forts de saisir *le Navarrois* et de l'amener pieds et poings liés à Paris. Mais celui-ci s'évada de la Gascogne, après avoir pourvu à la défense de Nérac, de Clairac de Casteljaloux et de Castets, ses principales places, pour l'approvisionnement desquelles il fit venir des poudres qui se fabriquaient à Navarreins. — Du reste, Matignon et Mayenne échouèrent ; Henri de Bourbon, guerroyant dans la Saintonge et le Poitou, contint Biron et remporta, le 20 octobre 1587, sur le duc Anne de Joyeuse, la célèbre victoire de Coutras.

Plus tard les hostilités se ravivèrent dans l'Albret. Le maréchal de Matignon et Antoine Scipion de Joyeuse, grand prieur de Toulouse, parurent même devant Nérac, vers la fin de février 1588. Mais ils en furent repoussés par le roi de Navarre.

Bientôt survinrent et la journée des barricades, et le meurtre du duc de Guise, et l'alliance de Henri de Navarre avec Henri III, et la

mort de ce dernier prince, et l'avènement de Henri IV au trône de France, du 1<sup>er</sup> août 1589, sans que les hostilités entre les religieux et la Ligue eussent cessé un seul jour.

Pendant que ces guerres grondaient dans le voisinage du Béarn, et du Bigorre, qu'y faisait, qu'y ordonnait Catherine de Bourbon pour en préserver ces pays ?

Aux états du Béarn, du mois d'août 1579, cette princesse avait obtenu les sommes nécessaires pour l'entretien de 1200 hommes ; l'on pourvut en même temps à l'approvisionnement de Navarrens, place de commerce dans l'origine, et que Henri d'Albret avait munie d'un magasin d'armes et entourée de retranchements.

La guerre dite *des Amoureux* devenant de plus en plus imminente, il fut décidé, en 1580, sur la demande de Catherine de Bourbon, que les villes de Sauveterre, d'Orthez, d'Oloron, de Nay, de Pau, de Lescar, ainsi que le Vicilh, recevraient des troupes dont les commandants devinrent ces *capitaines de parsans* dont nous avons déjà parlé. On mit également garnison dans les châteaux de Montaner, de Belloc, et jusque dans la tour qui surmonte le pont d'Orthez. Quant aux villes moins importantes, comme Monein, Salies, Pontac, Thèze, Lembeye, on se contenta de placer quelques soldats dans les temples qui s'y trouvaient. On n'eut pas, du reste, à se louer de tous ces capitaines chargés de la défense des parsans. Les peuples se plaignirent parfois de leurs vexations, et il paraît aussi que des poursuites furent dirigées contre Neys, qui commandait au château de Montaner, à raison de ses malversations, dans l'administration des grains destinés à l'approvisionnement de cette place.

C'est au moyen de ces mesures que le Béarn préservé de toute hostilité, vit arriver la paix de Fleix, qui mit un terme à la guerre *des Amoureux*. Henri de Bourbon put même, pour soutenir cette guerre, emprunter quatre canons à la ville d'Orthez et mander à lui le régiment du sieur de Castelnau de Chalosse, cantonné dans la vallée de la Soule, et auquel il permit de se recruter de quelques soldats en Béarn. Pour ce qui est de la Basse Navarre, le Béarn la masquait du côté de la France, et, de l'autre côté, le roi d'Espagne mécontent de l'entreprise du duc d'Alençon contre la Flandre, essayait, vers cette époque, de nouer une alliance avec notre prince, contre Henri III.

Mais, la paix de Fleix ayant été mal observée, ainsi que nous l'avons déjà fait entendre, quelques craintes se manifestèrent, notamment dans les parsans qui formaient le bas Béarn, à cause de quelques troupes catholiques parvenues jusqu'à Peyrehorade, ville de la

sénéchaussée des Landes, et, pour les surveiller, on garnit de sentinelles les clochers voisins de cette frontière.

Au début de la *guerre des Trois Henri*, c'est-à-dire en 1585, les alarmes durent nécessairement se reproduire dans le Béarn. Aussi la régente prit-elle le soin de convoquer à quatre reprises différentes, les États du pays, durant cette même année, et de se transporter avec eux dans la place forte de Navarreins, où les archives de cette assemblée nationale furent mises en sûreté également, sur la proposition de Mesplet, syndic du Béarn. Quelques difficultés s'étant élevées au sujet de l'approvisionnement de cette ville, que le roi de Navarre avait ordonné sans consulter les États, ceux-ci voulurent que les munitions fussent laissées à la garde des jurats locaux et que leur vicomte ne pût y toucher qu'avec l'agrément du pays. La régente semble avoir sinon résisté à cette décision, du moins manifesté quelque mécontentement d'une telle défiance. Il paraît cependant que les états y persistèrent.

Le danger s'offrant plus menaçant de jour en jour, on fit de nouvelles levées de troupes et d'argent ; on plaça des garnisons dans les villes fermées. Mais, à la sollicitation des députés de la nation, la régente exempta les autres villes, de soldats et de capitaines étrangers à ces localités, et l'on se contenta de la garde qu'en assumèrent sur eux les habitants, sous les ordres de leurs jurats. Toutefois il fut réservé au roi de Navarre d'y mettre des garnisons, le cas échéant, pourvu que leur entretien ne fût pas à la charge des villes dont nous venons de faire mention. Les églises devinrent des forteresses ; les clochers furent garnis de sentinelles, pour explorer du regard tout le pays ; enfin une somme de 2,000 livres fut allouée au souverain afin de l'aider à augmenter le nombre de ses compagnies : et comme, à l'exemple des états et de la régente elle-même, une foule de Béarnais s'étaient réfugiés à Navarreins, les états offrirent les fonds nécessaires pour agrandir cette place d'un bastion. On parla même de fortifier trois autres villes, pour obvier à l'encombrement dont celle de Navarreins se trouvait menacée. Mais les rivalités des localités firent ajourner en grande partie cette proposition, et la ville de Pau fut la seule qui, outre Navarreins, reçut quelques fortifications.

En mars 1586, les états accordèrent au roi de Navarre un subside de 15,000 écus, à condition que ce prince déchargerait sa vicomté de l'entretien des arquebusiers à cheval dont elle était grevée. Les églises reformées firent aussi en sa faveur une collecte, qui produisit une somme de 777 livres. Ces ressources ne suffisant pas,

Henri de Bourbon écrivit en Béarn, pour y opérer des emprunts ; mais les états protestèrent contre ce projet de violation de leurs fors, comme l'avaient fait leurs devanciers, sous Henri d'Albret, et la régente, qui se trouvait encore à Navarreins, déclara que les lettres de son frère resteraient comme non avenues. Et pourtant à cette époque, la Ligue était en négociation avec le roi d'Espagne offrant de lui livrer la Basse Navarre en échange de ses doublons ! Les États votèrent néanmoins une gratification en faveur du baron de Navailles chargé de la défense des pays situés au delà du gave béarnais.

Cette gratification fut renouvelée aux états d'avril 1587, en même temps qu'ils accordaient de nouveaux fonds à la régente pour la réparation des fossés et la construction du nouveau bastion de Navarreins. Vers la même époque Catherine de Bourbon défendit à tous les capitaines de quitter leur poste sans son aveu. Elle fit garnir de soldats tous les défilés. En un mot, le Béarn fut mis en mesure de repousser une agression, d'où qu'elle vînt. — Catherine, toute rassurée, rentra dans sa résidence de Pau.

La victoire de Coutras d'ailleurs vint modifier cette situation. De plus, Fabas, un des plus braves partisans du roi de Navarre, obtint des succès contre les ligueurs de l'Armagnac. Le capitaine Sus, Béarnais, ne fut pas moins heureux dans le Comminges contre les ligueurs commandés par Villars. En réalité, Sus et Fabas concouraient ainsi à la défense du Béarn et du Bigorre, puisqu'ils en écartaient les troupes de la Ligue. En outre on occupa les villes d'Aire et de Tarbes. Avec Bayonne et Navarreins, c'étaient les véritables boulevards des états du roi de Navarre. Mais un fait regrettable se produisit dans la vallée de la Soule, au dire de Poueydavant. Cet auteur qui se fonde sur les archives du chapitre de Beyries affirme, *que les Béarnais enflés, par la victoire de Coutras, envahirent à main armée et pillèrent le bourg de Domezain ajoutant que ce pays, fut à cette époque réduit à un tel état de misère qu'il n'a jamais pu s'en relever.*

Mais postérieurement à l'avènement de Henri IV au trône français, l'orage qui s'amoncelait par delà les Pyrénées, devint tel que la régente du Béarn dut prendre des mesures pour le conjurer.

SAMAZEUILH,

Correspondant du ministère de l'instruction  
publique, à Nérac.

(La suite prochainement.)

## DOCUMENTS.

---

### DE LA CONDITION DES MAITRES D'HÉBREU

DANS L'UNIVERSITÉ DE PARIS

AU COMMENCEMENT DU QUINZIÈME SIÈCLE.

Un professeur du Collège de France qui occupa successivement la chaire d'éloquence latine et celle de philosophie, toutes deux instituées par François I<sup>er</sup>, Pierre Galland, dans le panégyrique qu'il prononça en l'honneur de ce prince, lui attribue l'honneur d'avoir le premier introduit parmi nous l'enseignement des langues orientales. « Avant ce grand roi, s'écrie-t-il, qui donc en France, avait jamais songé à la langue hébraïque (1) ? »

Cette exclamation, arrachée à l'orateur par son enthousiasme pour le monarque dont il avait reçu les bienfaits, exprime, sans aucun doute, le sentiment général des contemporains de François I<sup>er</sup> ; mais elle n'est pas conforme entièrement à la vérité historique.

L'utilité que la connaissance des idiomes de l'Orient présente, ne fût-ce que sous le rapport religieux, avait frappé, dès le treizième siècle l'esprit des souverains pontifes, et au commencement du siècle suivant, le concile de Vienne, interprète de leur pensée, et répondant peut-être à un vœu exprimé par Raymond Lulle, ordonnait de la manière la plus formelle, que des chaires d'arabe, de grec et d'hébreu fussent établies à Paris, à Oxford, à Salamanque et à Bologne. Que la création de ces chaires ne soit pas restée à l'état de simple projet, qu'elles aient existé effectivement à Paris, on ne saurait contester ce fait, en présence des documents parvenus jusqu'à nous, qui en démontrent l'authenticité.

(1) Passage cité par l'abbé Goujet, *Mém. hist. et litt. sur le collège royal de France*, t. I, p. 28.



Toutefois, ce qu'il faut en même temps reconnaître, c'est que la nouvelle institution s'établit avec peine, c'est qu'elle prit peu de développements et qu'elle ne produisit pas des résultats féconds ni même durables. Elle avait si peu de racines dans les écoles; elle excitait dans les rangs d'une partie du clergé, quoique décrétée par un concile, de telles appréhensions; enfin elle était si mal dotée, à l'époque où elle prit naissance, qu'elle put à peine subsister l'espace d'un siècle; après quoi elle disparut, non sans laisser après elle, chez quelques amis des lettres, un sentiment de regret, dont on retrouve la trace dans les actes du temps.

Nous avons sous les yeux un document inédit qui prouve la continuité de l'enseignement de l'hébreu à Paris jusque dans les vingt premières années du quinzième siècle, et qui atteste en même temps la situation précaire des maîtres par qui cet enseignement était donné: nous voulons parler d'une lettre que l'Université adressait aux habitants de Besançon en mars 1421, pour lui recommander l'un de ces malheureux maîtres. Ce document a été retrouvé, depuis peu, dans les archives de la ville de Besançon, par M. Auguste Castan, l'un des correspondants du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques. En le rapprochant de quelques autres pièces, en partie inédites, peut-être nous sera-t-il possible de jeter un peu de jour sur ce point très-obscur de l'histoire littéraire du quinzième siècle.

Un des traits qui caractérisent les nombreuses corporations que le moyen âge avait vues s'élever et que le mouvement de la civilisation moderne a détruites; une des causes du prestige qui les entourait et de l'influence qu'elles ont exercée, ce ne sont pas seulement les privilèges importants qui leur avaient été accordés par l'autorité civile ou par le pouvoir ecclésiastique, c'est aussi la protection vigilante qu'elles étendaient autour d'elles; c'est l'empressement qu'elles mettaient à venir en aide à leurs membres, aussi souvent que l'occasion s'en présentait. L'Université de Paris s'est fait remarquer entre toutes les autres par l'activité vraiment paternelle qu'elle déployait en faveur de ses écoliers, et de tous ceux en général qui s'honoraient d'être appelés ses suppôts. Pour que la sollicitude du recteur fût éveillée, pour qu'il mît en mouvement la Compagnie tout entière, il n'était pas nécessaire que l'honneur et les intérêts de celle-ci fussent directement engagés; plus d'une fois, ce fut assez de la prière d'un simple gradué qui réclamait protection et appui. Les archives du Ministère de l'instruction publique renferment un certain nombre de lettres qui furent écrites dans le courant

du quatorzième et du quinzième siècle par l'Université de Paris à des prélats français ou même étrangers, et à d'autres grands personnages, collateurs de bénéfices ecclésiastiques, pour leur recommander des candidats qui avaient figuré sur ses bancs. Ainsi, en 1337, l'Université recommande au chapitre métropolitain de l'église de Reims, pour l'office de marguillier, l'un de ses bedeaux, Henri Le Vasseur, qui l'avait elle-même fidèlement servie durant trente ans. En 1350, elle prend avec énergie la défense de Pierre Berceure, l'un de ses écoliers, qui se trouvait alors détenu dans les prisons de l'évêque de Paris (1).

Le document qui a été retrouvé par M. Castan se rattache à l'ordre de faits que nous venons d'indiquer. L'Université de Paris fait appel à la bienveillance des gouverneurs, bourgeois et habitants de la bonne ville de Besançon en faveur de « maistre Paul de Bonnefoy, maistre en Ebrieu et en Caldée. » Elle expose que maistre Paul a composé un livre en hébreu sur la foi catholique ; que son intention serait de le faire traduire en latin ; qu'à cet effet il se rend en pays étranger ; qu'il est dépourvu de ressources, et qu'à tous ces titres, il mérite d'obtenir aide et secours ; car « de présent, il est, au pays de France le seul docteur en Ebrieu et Caldée. » Voici du reste le texte même de cette curieuse missive :

« Très-chers et bons amis, pour la littérature et autres bonnes vertus que congnoissons estre en la personne de maistre Paul de Bonne Foy, maistre en Ebrieu et en Caldée, de nostre povoir, nous sommes perforcez de lui administrer ses vie et estat jusques à cy ; et cependant a labouré et composé en Ebrieu certain notable livre sur nostre foy, lequel a intencion de faire translater en langue latine par un maistre de par delà, où il a son plaisir, et, pour ce faire, soy y transporter. Et mesmement, pour la très grant charté de vivres qui de présent est par deçà, pour laquelle sa provision ne peut bonnement fournir son vivre, si vous prions et requerons très acertes que, pour amour de Dieu et en faveur de la foy chrestienne, à laquelle ledit maistre Paul, à la confusion des Juifz, ennemis de Dieu et de ladite foy, s'est converti, et en contemplacion de nous, il vous plaise ledit maistre Paul, venu par devers vous, avoir pour spécialement recommandé, et lui aidier et secourir en ses affaires par delà, principalement à l'estat de sa vie, afin que un si notable clerc qui de présent,

(1) Ces deux pièces font partie de notre *Index chronologicus chartarum ad historiam Universitatis Parisiensis spectantium*, p. 124 et 146.

ou pais de France, est seul docteur en Ebrieu et Caldée, au grant reproche de tous chrestiens et au deshonneur de nostredite foy, ne soit contraint de retourner au premier et dampnable estat de ténèbres, duquel Dieu l'a appelé à lumière, ou mendier honteusement, pour avoir entre nous chrestiens sa poure vie, et qu'il puisse son euvre achever; car il pourra sortir d'icelle bien grant fruit. Et, en ce faisant, vous ferez euvre de charité, agréable à Nostre Seigneur, et à nous très grant et singulier plaisir. Et s'aucune chose vous plaist que puissions, nous la ferons bien volontiers et de bon cuer, prians Nostre Seigneur qu'il vous ait en sa garde. Escript à Paris, le viij<sup>e</sup> jour de mars (1). »

L'Université de Paris se servait en général de la langue latine pour traiter les affaires qui la concernaient, à quelque titre que ce fût. C'est dans cette langue que la plupart des actes émanés d'elle, ses délibérations, ses statuts, sa correspondance, non-seulement avec les souverains pontifes, mais avec les princes, les instructions qu'elle donnait à ses légats, étaient rédigés et publiés. Cependant de nombreux exemples prouvent que, dès le quatorzième siècle, et à plus forte raison au quinzième, elle commençait à employer la langue vulgaire. Ainsi, la requête qu'elle adressa, en 1380, à Charles VI, pour se plaindre des vexations du prévôt de Paris, Hugues Aubriot, est en français (2). C'est en français également qu'est écrite une lettre du mois de janvier 1417, adressée aux habitants de Reims, et communiquée par M. Louis Paris au *Journal général de l'instruction publique* (3). Il n'est donc pas étonnant que, quelques années après, le recteur, ayant à faire parvenir une recommandation aux habitants de Besançon, ait préféré cette fois encore le français au latin. Le document retrouvé par M. Castan conserve d'ailleurs l'empreinte en cire rouge du grand sceau de l'Université décrit par Du Boulay dans son livre *De patronis IV Nationum* (4) : ce qui ne permet aucun doute sur l'authenticité de la pièce dont il s'agit.

Deux faits paraissent clairement établis, dans la lettre aux échevins de Besançon, par le propre témoignage de l'Université; le premier, c'est que, jusque dans les premières années du quin-

(1) Sur le verso de la feuille de parchemin on lit la note suivante : « Ces présentes furent receues en la maison de la ville le lundi 11<sup>e</sup> jour de juing mil 1380 et XXI. »

(2) *Index chronologicus Chartarum*, etc. p. 176 et suiv.

(3) Année 1855, n° 100.

(4) *Parisiis 1662*, in-8°, p. 10 et suiv. »

zième siècle, elle n'avait pas cessé de compter dans ses rangs quelques maîtres, en général des juifs convertis, qui savaient l'hébreu et qui se chargeaient de l'enseigner; le second, c'est que le nombre de ces maîtres avait successivement diminué, et qu'au mois de mars 1421, on n'en connaissait plus qu'un seul à Paris : misérable condition d'un enseignement capital, et pour lequel le concile de Vienne semblait avoir rêvé, dans l'intérêt même de l'orthodoxie catholique, des destinées plus brillantes.

Il serait intéressant de savoir quel était ce maître Paul de Bonnefoy, qui avait su inspirer aux témoins journaliers de ses travaux un intérêt assez vif, pour que la Faculté des arts se décidât à lui accorder des lettres de recommandation. Il figurait sans aucun doute au nombre des maîtres, fameux alors, que possédait l'école de Paris, et qui réunissaient autour de ses chaires des étudiants de toute nation. Cependant nous avons cherché inutilement ce nom, soit dans la *Bibliotheca mediæ et infimæ latinitatis* de Fabricius, et la *Gallia orientalis* de Colomès (1), soit dans les recueils spécialement consacrés à la littérature rabbinique, tels que la *Bibliothèque* de Christian Wolf et le *Dictionnaire des auteurs hébreux* de Rossi. On vit bien à Paris, dans les premières années du quinzième siècle, un Israélite espagnol, lequel, ayant été converti au christianisme par la lecture de saint Thomas d'Aquin, prit le nom de Paul de Sainte-Marie, fit ses études théologiques, reçut même le bonnet doctoral, parvint aux premiers honneurs de l'Eglise, et mourut évêque de Burgos en 1435. On possède de lui, entre autres écrits, des additions aux *Commentaires* de Nicolas de Lire sur l'Écriture sainte (2); mais il ne peut évidemment être confondu avec Paul de Bonnefoy, qui n'a de commun avec lui, que d'avoir porté le même nom, d'avoir vécu à la même époque et d'avoir possédé la langue hébraïque.

Nous désespérons de parvenir à nous procurer aucun renseignement sur ce personnage ignoré, qui paraît avoir échappé jusqu'ici à tous les biographes, lorsqu'en compulsant les archives de l'Université de Paris, nous avons découvert un document inédit qui mentionne son nom avec certains détails précieux à recueillir.

Le traité de Troyes venait d'être signé depuis quelques mois.

(1) *Gallia orientalis sive Gallorum qui linguam hebræam vel alias Orientales excoluerunt vitæ. Labore et studio Pauli Colomesii, Ruppelensis. Hagæ comitis 1663, in-4º.* Nous avons consulté tout aussi vainement un autre ouvrage du même auteur *Italia et Hispania Orientalis, Hamburgi, 1730, in 4º.*

(2) Wolf, *Bibl. Heb.*, t. I, p. 983.

Après s'être montré aux Parisiens, Henri V s'était mis en route sur la fin de l'année 1420, pour retourner en Angleterre, en passant par Rouen. Lorsqu'il était encore dans la capitale de la Normandie, l'Université de Paris, qui l'avait déjà sollicité plus d'une fois sans obtenir tout ce qu'elle désirait, lui envoya une nouvelle députation composée de Jean Basset, maître ès arts et licencié en droit canon ; Jean de la Fontaine, maître ès arts et bachelier en droit canon ; Guillaume Guignon, maître ès arts, bachelier en droit canon et licencié en droit civil ; Pierre Amiot, maître ès arts et bachelier en droit canon. Les députés étaient porteurs d'instructions (1) qui indiquaient tous les points sur lesquels ils devaient appeler l'attention bienveillante du puissant roi d'Angleterre, devenu par le cours des vicissitudes humaines régent du royaume de France. Ces instructions n'ont jamais été publiées ; cependant elles ne sont pas sans intérêt pour l'histoire politique et littéraire du quinzième siècle. Parmi les points qu'elles touchent, n'est-il pas remarquable de voir figurer l'enseignement de la langue hébraïque ? L'Université se plaint que cet enseignement, qui devrait, d'après les anciennes ordonnances, compter à Paris plusieurs chaires ; soit tellement dégénéré, en raison du malheur des temps, qu'il n'est plus donné, au moment où elle écrit, que par un seul professeur. Elle ajoute qu'elle avait sollicité sur cette matière importante un règlement général, mais qu'elle avait seulement obtenu d'Henri V la promesse d'une allocation de cent francs, destinée à l'unique hébraïsant qu'elle eût conservé ; sur ce chiffre, celui-ci n'avait reçu que cinquante francs. Elle demande en conséquence que le prince veuille bien compléter sa libéralité, et que des mesures soient prises pour en assurer les effets d'une manière durable. Nous ajouterons que l'Université donne le nom de ce maître, assez peu favorisé de la fortune, sur lequel repose désormais dans Paris l'enseignement de l'hébreu : c'est maître Paul de Bonnefoy, le même assurément qui fait l'objet du document transmis par M. Castan. Voici le texte même du passage inédit et inconnu jusqu'à ce jour, que nous venons d'analyser :

« Item, quum ex antiqua ordinatione debeant esse in Universitate doctores plures sancti [sermonis] et de præsentî solum sit unus doc-

(1) Une copie très-ancienne, et peut-être même la minute originale de ces instructions, fait partie du premier carton des archives de l'ancienne Université de Paris, aujourd'hui déposées au Ministère de l'Instruction publique. Nous nous proposons d'en publier le texte intégral dans la prochaine livraison de notre *Index chronologicus*.

tor hebreus, qui propter iniquitatem temporis vix potest victum et vestitum honeste continuare, explicetur domino regenti, quod super his ponatur universalis provisio; et quum pro speciali provisione Serenitas domini regentis ordinaverit et disposuerit in Corbolio, quod dicto doctori et magistro, Paulo de Bona Fide, expédiantur centum franci, et super his non receperit nisi quinquaginta francos, dignetur Sua Serenitas jubere, ut residuum dicto doctori expédiatur; atque sibi solide provideatur in futurum. »

Le passage qu'on vient de lire confirme les renseignements qui nous étaient fournis par la lettre de l'Université de Paris aux échevins de Besançon; il montre aussi la juste importance que l'Université attachait à l'enseignement de l'hébreu, disons mieux, de la langue sacrée, *sacri sermonis*; la douleur qu'elle éprouvait de voir cet enseignement si déchu; enfin ses efforts pour le ranimer et le relever.

Tout porte à croire que le roi d'Angleterre ne se laissa pas toucher par les doléances de la députation qui lui était envoyée; que les cinquante francs, qui restaient dus au maître d'hébreu en vertu de la promesse royale, ne furent pas payés à ce dernier, et qu'enfin aucune mesure ne fut ordonnée en faveur de cet ordre d'études. Ce fut alors, autant qu'on peut le conjecturer, que maître Paul, ne sachant que devenir à Paris, conçut le dessein d'aller chercher fortune en pays étranger, peut-être, sur ce sol favorisé de l'Italie qui voyait déjà poindre l'aurore d'une nouvelle renaissance des lettres antiques. Au moment où il songeait à se séparer de l'Université, dans les premiers mois de 1421, celle-ci lui accorda ce qu'elle refusait bien rarement à ses maîtres, je veux dire des lettres de recommandation. Durant cette lamentable période d'anarchie politique et religieuse, l'école de Paris venait de conquérir dans les affaires de l'Etat et dans celles de l'Eglise une telle influence, que le témoignage de sa protection n'était pas pour ceux qui l'avaient obtenue une formule sans efficacité. Toutefois nous ne pourrions dire quel parti maître Paul put tirer des lettres qui lui furent délivrées; car, à partir de ce moment, nous perdons entièrement sa trace.

Malgré l'abandon dans lequel les études orientales étaient laissées par les princes rivaux qui se disputaient la France, il est constant que ces études ne furent pas complètement oubliées; car on vit dans les années suivantes s'élever quelques maîtres qui se montraient disposés à donner des leçons régulières de grec et d'hébreu, pourvu qu'on leur assurât des émoluments convenables. En 1430, certains d'entre eux en firent la proposition formelle à la Faculté des arts; la Nation de France, comme nous l'apprenons par le témoignage de son pro-

cureur, Cordier de la Rivière, les accueillit avec faveur; elle avait même exprimé l'avis que des bénéfices d'un revenu suffisant fussent affectés à la rémunération de ceux qui enseigneraient dans l'école de Paris les idiomes de l'Orient (1).

Quel résultat cette délibération produisit-elle? Nous n'avons que trop de raisons de croire qu'elle resta provisoirement stérile. Cependant l'Église n'avait pas renoncé à l'espérance de convertir les juifs et les infidèles, et beaucoup de membres du clergé estimaient qu'un des plus sûrs moyens d'opérer cette conversion si désirée c'était l'enseignement et la prédication. En conséquence ils persistaient à demander qu'on avisât aux moyens de former des docteurs, sachant parler la langue de ces peuples qu'il s'agissait de ramener dans le giron du catholicisme. Le concile de Bâle se rendit à ces vœux. Dans sa dix-neuvième session, qui se tint au mois de septembre 1434, il invita les évêques à envoyer dans les localités de leurs diocèses, habitées par les juifs, des missionnaires éprouvés y porter la parole de Dieu; il renouvela en outre la constitution du concile de Vienne, portant qu'il y aurait dans les Universités deux maîtres chargés d'enseigner les langues hébraïque, arabe, grecque et chaldéenne. On décida même que chaque recteur à son entrée en charge ferait le serment de tenir la main à l'observation de l'ordonnance du concile (2).

Il n'est pas à notre connaissance que cette dernière disposition ait été jamais exécutée. Mais l'école de Paris, si favorable d'ailleurs au concile de Bâle, était sans doute celle qui devait accueillir avec le plus de satisfaction un décret si conforme à ses propres vœux.

(1) Voici en quels termes Du Boulay rend compte de ces faits, *Hist. Univ.*, t. V, p. 393 : « Eodem quoque anno (1430), professores quidam Græci, Hebræi et Chaldæi postularunt ab Universitate stipendium aliquod sufficiens, ut possent illas disciplinas profiteri; quorum supplicationi annuit Natio Gallicana, ita scribente suo procuratore, M. Ægidio Cordier de Riparia. « Quantum ad primum punctum, « etc., signanter voluit, illud addi, ut scilicet provideretur aliquibus doctoribus « Græcis, Hebræis et Chaldæis de beneficio sufficienti, ut possent per eosdem in « Universitate Parisiensi illa idiomata patefieri. » Crevier, selon sa coutume, répète, en l'abrégant, le récit de Du Boulay, *Hist. de l'Univ.*, t. IV, p. 46.

(2) *Sacrosancta concilia*, etc., studio Ph. Labbei, Lutetie Parisiorum, 1672, in-folio, t. XII, p. 547 : « Ut autem hæc prædicatio eo sit fructuosior, quo prædicantes linguarum habuerint peritiam, omnibus modis servari præcipimus constitutionem editam in concilio Viennensi, de duobus docere debentibus in studiis, ibidem expressis, linguas Hebraicam, Arabicam, Græcam et Chaldæam : quæ ut efficacius observetur, rectores istorum studiorum, inter alia quæ in assumptione rectoratus jurant, hoc etiam addi volumus, operam se pro ipsius constitutionis observatione daturus. »

Non-seulement elle vit se relever une chaire d'hébreu, mais elle consentit durant quelques années à l'entretenir à ses frais. Un texte curieux, cité par Du Boulay, nous apprend que le maître chargé de l'enseignement de la langue hébraïque, réclama en mai 1455, les honoraires annuels qui lui étaient promis ; sa demande fut accueillie par la Faculté des arts : chaque compagnie se cotisa pour le paiement ; la Nation de France en particulier y contribua pour la somme de huit écus (1).

C'est là le dernier indice que nous ayons découvert de l'existence d'une chaire d'hébreu à Paris, avant la renaissance des lettres. A mesure que le moyen âge approche de sa fin, la vie tend à se retirer des anciennes écoles ; leur activité s'épuise en de misérables débats, et, au lieu d'avancer comme la société elle-même, elles laissent échapper une partie du terrain qu'elles avaient conquis autrefois sur l'ignorance et la barbarie. L'enseignement officiel des langues orientales dans l'école de Paris subit à la fin du quinzième siècle une manifeste interruption ; il ne doit reparaître, en quelque sorte avec le prestige de la nouveauté, que sous le règne de François I<sup>er</sup>, après la fondation du Collège royal. Toutefois, et en admirant les immortels services que ce prince a rendus aux lettres, sachons reconnaître aussi que la grande rénovation du siècle de Léon X avait été précédée par quelques tentatives qui ne doivent pas être laissées dans un injuste oubli, quoiqu'elles n'aient elles-mêmes donné que des suites médiocres et éphémères. Les faits que nous venons d'exposer démontrent que, jusqu'au milieu du quinzième siècle tout au moins, le moyen âge n'était pas demeuré absolument étranger à la connaissance de la langue hébraïque ; l'Université de Paris en particulier, après avoir possédé pendant quelque temps plusieurs maîtres qui enseignaient cette langue, n'avait pas vu diminuer peu à peu leur nombre, sans faire quelques efforts pour les retenir et même pour leur trouver des successeurs. Enfin sera-t-il hors de propos, en terminant, de rappeler que le premier auteur qui ait fait imprimer en France une grammaire de la langue hébraïque est un maître de l'Université de Paris, François Tissard ?

CHARLES JOURDAIN,  
Membre du Comité.

(1) Du Boulay, *Hist. Univ.*, t. V, p. 399 : « In iisdem comitiis (6 maii 1455), supplicavit vir quidam religiosus pro stipendio annuo, pollicitus se scholam litterarum Hebraicarum habiturum. Cujus supplicationi annuit Universitas; et in rationibus Nationis Gallicanæ video octo scuta data illi religioso fuisse legenti litteras Hebraicas pro suo salario, pro quota Nationis ex ejusdem conclusionis »



NOTICE HISTORIQUE SUR LE PRIEURÉ DES BONS-HOMMES  
DE L'ORDRE DE SAINT-ÉTIENNE DE GRANDMONT, SITUÉ EN LA FORÊT DE  
L'ISLE-ADAM, LIEU DIT LE MEYNEL.

Communication de M. l'abbé Grimot, correspondant à l'Isle-Adam.

Saint Étienne était fils du vicomte de Thiers, premier gentilhomme d'Auvergne. Il fut confié à l'âge de douze ans à Milon, doyen de l'église de Paris, lequel ayant été élu évêque de Bénévent, retint le jeune Étienne près de lui et l'ordonna diacre. Milon étant mort, le saint alla finir ses études à Rome où il demeura quatre ans. Le 1<sup>er</sup> mai 1073, il obtint de Grégoire VII une bulle pour la fondation d'un nouvel ordre monastique suivant la règle de saint Benoît.

De retour en France, saint Étienne se retira sur la montagne de Muret, dans le Limousin, où il passa quarante-six ans dans l'exercice de la prière, du jeûne et de la mortification. Il mourut le 8 février 1124, âgé de soixante-dix-huit ans.

Ses disciples, inquiétés par les moines d'Ambasac qui prétendaient que Muret leur appartenait, exhumèrent le corps de leur saint fondateur et le transportèrent dans un lieu nommé Grandmont dont l'ordre a pris le nom. Il a été supprimé en 1764, et les religieux ont reçu une pension.

Le prieuré des Bons-Hommes fut fondé l'an 1169 (quarante-quatre ans après la fondation de la célèbre abbaye de Notre-Dame-du-Val), par Bouchard, V<sup>e</sup> seigneur de Montmorency et seigneur de Montsout, du moins en partie.

Dans une charte de 1172 donnée par Rainard, abbé de Notre-Dame-du-Val, près de l'Isle-Adam, en faveur de ce prieuré, on voit qu'il fut construit dans un bois nommé Meynel, d'où il prit le nom de couvent du Meynel (Menel, Manel, Menellum). Il fut aussi désigné sous le nom du Coudray de Grandmont ; mais il est plus communément appelé le couvent des Bons-Hommes.

Le nom de bons-hommes a été donné aux religieux de cet ordre à cause de la simplicité de leurs mœurs et de la sainteté de leur vie.

— Toutefois la dénomination assez commune de bons-hommes a été donnée à plusieurs ordres religieux. En France ce nom désigne surtout les Minimes, à cause que Louis XI avait coutume d'appeler bon-homme saint François de Paule, leur fondateur. Les Albigeois affectaient aussi de se faire appeler bons-hommes.

Le prieuré du Meynel, qui avait été adjugé au diocèse de Beauvais,

dont Maffliers dépendait, dans le treizième siècle, se trouve avoir été réputé quelquefois de celui de Paris, dont Montsout relevait, ce prieuré étant à égale distance de ces deux paroisses. En effet, la duchesse de Montmorency présenta, en 1582, Jean Ardier, augustin de Paris, pour desservir ce prieuré, et ce fut l'évêque de Paris qui donna le *visa*, le 28 janvier. Aujourd'hui la propriété du Meynel fait partie de la paroisse de Maffliers, au diocèse de Versailles.

Bouchard, V<sup>e</sup>, en établissant les religieux de Grandmont dans son bois, dit autrefois de Saint-Denis, et actuellement la forêt de l'Isle-Adam, leur assura haute, moyenne et basse justice dans leur domaine, qui s'agrandit rapidement, grâce aux libéralités successives des nombreux bienfaiteurs. Nous allons essayer de les rapeler, du moins en partie.

1169. — Bouchard, V<sup>e</sup>, ci-dessus nommé, établit les religieux de Grandmont en sa forêt de l'Isle-Adam.

1170. — Bouchard, V<sup>e</sup>, fondateur du prieuré, du consentement de ses frères Thibaut, Hervé et Matthieu, donne auxdits religieux, en échange d'une terre qu'ils possédaient sur le territoire de Hérouville, sa forêt de Montçoot, ainsi qu'il l'écrit (Monsotum, Moussetum, Monsceodi, Monçoot, Monceot, Moncehot, Monceaut, Moussu, Montsoub, Montceoud, Montsout).

1205. — Hugues de Châtillon donne la dime de Bouffemont.

1206. — Jean de Villiers-le-Bel donne un demi-muid de blé à lever sur sa grange de Doomont (Doomunt, Dosmunt, Dolomont, Dohumont). Adam, son frère, ratifie cette donation, ce que confirme encore par sa signature Matthieu de Montmorency.

1213. — M. de Montmorency accorde cinq muids de grains à prendre en sa grange d'Ecouen, et dix muids de vin à prendre au territoire de Taverny et du Plessis, avec consentement et bonne volonté de Gertrude, sa femme.

1224. — Ansoard de Champagne, chevalier, lègue des courtilles sur le rapt de Frayères.

Louis VIII donne Mouci-en-Fontaine, paroisse de Sailly, élection de Mantes, à la condition que les religieux écarteron les bois et instruiront les pauvres.

1240. — Matthieu de la Frénoy donne la dime de Claire-Fontaine.

1245. — Hugues de Verneuil, dit de la Grange, et Julienne, sa femme, donnent deux septiers de blé et dix sols parisis de rente à prendre sur leur champarts de Moisselles (Muscella, Moissella, Moisselle).

1247. — Pierre Hervé de Nerville donne des biens considérables en terre : ses enfants ratifient la donation.

1247. — Idoine, dame d'Attainville, femme de Félix Farjou, donne deux septiers de blé à prendre sur son moulin d'Attainville.

1248. — Raoul de Franconville donne plus de trente arpents sis aux bruyères de Baillet et une culture à Fayel, près la Mare-aux-Nonnes, en la même paroisse.

1258. — Gautier de Chauvry et Idoine sa femme, Jean Acrochar, écuyer, leur fils et héritier, donnent leurs parts des censives de Fayel, etc.

Les religieux de Meynel étaient taxés à 3/4 livres envers le chef-lieu de l'ordre de Grandmont.

Le couvent formait un corps de bâtiment avec deux ailes. L'église était contiguë à l'aile septentrionale; elle était en style ogival, quoique avec galerie à plein cintre au chevet et au transept, ce qui semble indiquer une construction de ces deux parties de l'édifice antérieure à celle de la nef : c'est du reste ce qui se rencontre souvent dans les églises anciennes qui primitivement étaient très-petites. Pour lors il n'existe plus de traces de cette église.

L'église du prieuré des Bons-Hommes était sous le vocable de Notre-Dame comme la plupart des monastères et prieurés fondés à cette époque.

Moins sévère que l'ordre de Clteaux, qui dans le principe n'admettait pas la sépulture des laïques dans leurs églises, l'ordre de Grandmont permettait ces inhumations : aussi en voyons-nous quelques-unes dans l'église de notre prieuré.

Bouchard, sixième seigneur de Montmorency et bienfaiteur insigne du Meynel, fut inhumé en l'église des Bons-Hommes en 1237 ; mais les religieux de l'abbaye du Val prétendirent que ledit seigneur avait lui-même choisi sa sépulture en leur monastère par un testament authentique, et que le corps du défunt devait leur être livré. De leur côté, les religieux du Meynel soutinrent que la dernière volonté de Bouchard avait été de reposer dans leur couvent. Le conflit durait depuis six ans lorsque les parties convinrent de porter le procès devant Guillaume, évêque de Paris, et de s'en tenir à sa décision.

L'évêque, ayant pris connaissance de la cause, décida, conformément au désir d'Isabelle, veuve dudit Bouchard, que le corps du défunt resterait au monastère du Meynel, où il avait été inhumé six ans auparavant. Cette décision porte la date de 1243, au mois de février.

Près de la tombe de Bouchard on voyait celle de sa fille avec l'épitaphe suivante :

« Demoiselle Aales qui gist-cy, jadis clamée et nommée de Montmorency, bien près gist d'ici noble votre père, sire de Montmorency. Dieu par sa pitié et par sa grant bonté ait de s'âme merci. « Ave Maria qui pour li dira. Dieu si veuille otroier et son pardon « donner qui ia ne faudra. Cette sponture par bonne aventure fu « fete en l'an Mcccl, la veille de Saint Martin-d'Hiver. »

On lisait aussi sur une tombe l'épitaphe suivante :

« Ici gist Isabeau de Soisy, dame du châtel de Maffliers, fame « jadis de messire Mahiv de Montmorency qui trépassa l'an ...XLIV « (1344) Noël priez pour l'âme de li. »

Cette tombe portait les armes de Matthieu, qui étaient de Montmorency au franc quartier d'argent à une étoile de sable, et la croix bâtonnée ou lozangée pour marque de puiné.

Celles de Soisy y sont représentées ayant trois bandes.

Dans le chœur, du côté de l'épître, on voyait la tombe d'un comte de Richemont et celle du seigneur de la Grange, sire de Verneuil.

Enfin, au milieu du chœur se trouvait le tombeau du prieur François d'Avréan avec cette inscription : Ci gist noble et religieuse personne, François d'Avréan, natif d'Argentan en Berry, diocèse de Bourges, en son vivant prieur de céans, qui trépassa le neuvième jour d'août 1520.

Le premier prieur des Bons-Hommes fut Pierre de Boschiac, chevalier converti, qui s'attacha à Etienne de Licy, quatrième prieur de l'ordre de Grandmont, auquel il succéda dans le gouvernement en 1167. Il fut d'abord prieur de Vincennes, puis de Maffliers, ce qui lui a fait donner le nom de Pierre du Coudray. D'après son conseil les juifs furent chassés du royaume par Philippe-Auguste. Il avait aussi la confiance du roi d'Angleterre.

On trouve encore les noms de plusieurs prieurs, qui sont :

1207. — Enguerrand.

1491. — François d'Ampnoistan.

1507. — François Dannezau.

1520. — François d'Avréan.

1567. — François de Raveau.

1580. — Nicolas de la Boissière.

1582. — Jean Ardier, augustin de Paris.

1610. — Jean Avriot, écuyer, sieur de Champlatreux.

1610. — Jean Accarie de Beaucorroy.

1645. — Antoine de Belloy, prieur commendataire.

1704. — Laurent de Fourcy, abbé de Saint-Vaudrille.

1729. — Jean Buart.

1739. — Joseph de Perrier.

1751. — Jean-Baptiste Boutamy.

1753. — Jean-Baptiste-François Videcoq.

1772. — Jacques-Noël Razat.

En 1778, l'abbé Razat cède au prince de Conti la justice haute, moyenne et basse et tous les droits du monastère sur les terres et fonds sis au canton appelé le Meynel ; la mouvance et tous les droits sur le fief des friches ; la propriété de 220 arpents 17 perches entourant le couvent ; la propriété de deux plâtrières y contenues ; la propriété des routes existantes, déclarant, ledit Prieur, se réserver le corps du couvent, grand et petit potager, grand, moyen et petit verger, un terrain en friche devant la porte du couvent, le tout contenant 16 arpents 86 perches, clos de murs, haies et fossés, que le prieur possédera en fief, sans droit de chasse ; plus 8 arpents 8 perches en main-morte ; plus la fontaine située dans le bois au-dessus. Le prince de Conti donne en échange des terres situées à Beaumont, Auvers, Hérouville, Nesles, Valmondois et environs se montant à 234 arpents 26 perches, estimées par les parties 79,250 livres les biens cédés par le prieur, et 120,000 livres les biens cédés par S. A. S. François de Bourbon, prince de Conti.

Le moutier du Meynel, après plus de sept siècles d'existence, a vu disperser sa religieuse famille ; son église, ses cloîtres et ses sévères bâtiments ont été convertis en une élégante habitation ; ses jardins, ses vergers et ses viviers ont été transformés par la main habile de Varré en un parc délicieux. Aujourd'hui il ne reste plus vestige du vieux monastère, et quelque temps encore, tout souvenir sera perdu : or c'est afin de prescrire contre cet effacement et cet oubli du passé que j'ai essayé de recueillir les dernières traces de cette longue existence.

Je suis heureux toutefois de dire en finissant que l'Isle-Adam, qui ne veut rien oublier, a donné à l'une de ses rues qui se prolonge jusqu'à la forêt du Meynel le nom des Bons-Hommes. C'est plus qu'une bonne pensée que de perpétuer le souvenir de ce nom mille fois béni. Le vase antique, après bien des années, exhale encore le parfum dont il a été longtemps embaumé.

---

NOUVELLES RECHERCHES  
SUR LE CHRONIQUEUR GEOFROI DE VILLEHARDOUIN.

Geofroi de Villehardouin, maréchal de Champagne et de Romanie, un des conquérants de Constantinople, le plus ancien des chroniqueurs français et l'un de ceux qui savent le mieux intéresser les lecteurs, paraît avoir appartenu à une de ces familles roturières ou de petite noblesse, dont les comtes de Champagne aimaient à s'entourer dès le douzième siècle, et qu'ils élevaient par les honneurs, au niveau du haut baronnage. Il n'a pas de généalogie. Le nom même de son père est inconnu.

Du Cange (1) en effet, et après lui M. Daunou (2), se trompent quand ils supposent que Geofroi était fils de Guillaume, maréchal de Champagne sous le comte Henri le Libéral. Ce Guillaume, qui était surnommé le Roi, *Rex*, qui fut maréchal de 1158 à 1179 ou 1180, et dont nous avons trouvé le nom dans cent vingt-huit chartes d'Henri le Libéral, fut la tige de la maison Le Bréban de Provins, comme l'a fort bien établi M. Bourquelot, dans son *Histoire de Provins* (3), et il n'y a aucun rapport de famille entre lui et Geofroi de Villehardouin (4). La cause de l'erreur de Du Cange est que Guillaume et Geofroi ont possédé successivement la même charge. Du Cange a pensé que la dignité de maréchal avait dû passer de l'un à l'autre à titre d'héritage : mais la dignité de maréchal n'était pas héréditaire en Champagne au douzième siècle.

Du Cange suppose aussi une relation de parenté entre Geofroi et un certain Roscelin de Villehardouin, qui en 1170 donna un moulin au prieuré de Saint-Quentin de Troyes (5). Il est possible qu'ici le savant auteur soit dans le vrai ; mais jusqu'à présent aucun document connu n'érige son hypothèse en certitude. Roscelin ne por-

(1) *Eloge de Geofroi de Villehardouin* dans *l'Histoire de l'empire de Constantinople*, p. 234-236. Cet éloge a été réimprimé par Buchon : *Recherches et matériaux pour servir à l'histoire de l'administration française dans les provinces démembrées de l'empire grec*, deuxième partie, p. 17-25.

(2) *Hist. litt.*, XVII, 151.

(3) I, 152-155. Voir aussi notre *Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, tome III, p. 129-132.

(4) Si l'hypothèse de Du Cange était exacte, Milon le Bréban, un des compagnons de Geofroi dans la quatrième croisade, eût été neveu de Geofroi, ce qui est inadmissible.

(5) La charte qui constate cette donation a été publiée par Buchon, ouvrage déjà cité, p. 26.

tait pas seul le surnom de Villehardouin, et, en 1176, un certain Humbert de Villehardouin reçut du comte Henri divers privilèges (1).

C'est en 1185 que nous rencontrons pour la première fois Geofroi de Villehardouin. C'est lui en effet que nous croyons devoir reconnaître dans Geofroi, maréchal, *Gaufridus marescallus*, témoin à cette date dans deux chartes de Marie, comtesse de Champagne (2). Nous le retrouvons encore sous la même désignation, dans deux chartes de la même comtesse, en 1186 (3). Il apparaît ensuite en 1188, dans une charte émanée de Manassès, évêque de Troyes, qui avait, dit-il, acheté une partie du village de Vannes (Aube), de Geofroi de Villehardouin, chevalier : *A domino Gaufrido de Villa Harduini* (4). Enfin, en 1189, nous avons une pièce qui ne laisse pas de doute sur l'identité de Geofroi de Villehardouin avec Geofroi, maréchal : c'est une donation faite à l'abbaye de Notre-Dame-aux-Nonnains de Troyes par « Geoffroi de Villehardouin, maréchal du « comte Henri : » *Gaufridus de Villa Harduini, comitis Henrici marescallus* (5). En 1191, Barthélemy, évêque de Troyes, rappelant l'acquisition faite à Vannes, par son prédécesseur Manassès, qualifie aussi Geofroi de maréchal du comte Henri : *A domino Gaufrido de Villa Harduini comitis Henrici marescallo* (6). En 1197, Geofroi figure pour la première fois avec le titre de maréchal de Champagne (7), *marescallus Campanie*, que dès lors il ne quitte plus. Ce titre a cela de remarquable, que le comte alors régnant ne se qualifiait pas de comte de Champagne, mais bien de comte de Troyes, suivant en cela l'exemple d'Henri le Libéral, son père ; le titre de comte de Champagne n'a été pris officiellement par aucun des descendants du comte de Blois Thibaut IV jusqu'à Thibaut le Chansonnier. Dans sa charte de l'an 1197 que nous venons de citer, Geofroi cautionne

(1) Arch. de l'Aube, fonds de Saint-Loup. *Hist. des ducs et des comtes de Champagne*, tome III, 466-467.

(2) *Mém. de la Soc. d'agr. de l'Aube*, 2<sup>e</sup> série, t. I p. 531. Bibl. imp., lat. 5,211 A (*Cart. episc. cathal.*), f<sup>o</sup> 80, v<sup>o</sup>.

(3) *Mém. de la Soc. d'agr. de l'Aube*, 2<sup>e</sup> série, p. 532.

(4) Camuzat, *Promptuarium*, f<sup>o</sup> 179, r<sup>o</sup> Cette pièce est la plus ancienne qu'ait connue Du Cange.

(5) Original, arch. de l'Aube. Il est donc faux que Geofroi de Villehardouin n'ait commencé à être maréchal de Champagne qu'en 1191 comme le dit M. Dau-nou.

(6) Camuzat *Promptuarium*, f<sup>o</sup> 183, r<sup>o</sup>. Du Cange a connu ce texte.

(7) *Ego Gaufredus marescallus Campanie*, Bibl. imp., lat. 5432 (*Cart. de Montieramey*), f<sup>o</sup> 78 v<sup>o</sup>-79, r<sup>o</sup>.

Clarembaud de Chappes, débiteur de quarante livres envers l'abbaye de Montieramey (1). L'année suivante, il donne à l'abbaye de Montieramey ses droits sur le village de Magnant (Aube) (2) ; il constate une transaction entre ce monastère et les fourniers de Magnant (3) ; il garantit par serment la fidélité de Thibaut III, comte de Champagne, à Philippe-Auguste (4) ; il rend avec l'archevêque de Sens un jugement arbitral, entre Thibaut et le chapitre de Saint-Pierre de Troyes (5.) En 1199, il est témoin de la constitution du douaire de Blanche de Navarre, comtesse de Champagne, faite à Chartres par Thibaut III (6.) Dans les trois années, qui suivent les actes émanés de lui se multiplient. En octobre 1200, il déclare que son maire de *Villiacum*, aujourd'hui Villy-le-Maréchal (Aube), tiendra à charge de cens et à titre viager de la léproserie de Troyes, une serve, le fils de cette serve, un pré à Villy, une *oche* à Roncenay (Aube) (7) ; la même année, il donne au chapelain de Saint-Nicolas de Brandonvilliers (Marne), une partie de la dîme de Longeville (Haute-Marne), qu'il tenait en fief d'Henri d'Arzillières (Marne) (8). En 1201, il donne à l'Hôtel-Dieu du comté de Troyes la dîme d'une rente de cinq muids d'avoine, payable à Jasseines (Aube), et que Thibaut III lui avait accordée en rémunération de ses services (9). La même année en février, il constate que Godefroi et Dreux de Villemaur, ses neveux, ont abandonné à Eudes, chanoine de Troyes, leurs droits sur les dîmes de Paisy-Cosdon (Aube) (10). En 1202, il confirme une donation faite à l'abbaye de Larivour (Aube), par Gui *la Gryve*, son frère; cette donation avait pour objet une rente d'un demi-muid de blé tenu en fief de Geofroi, et payable à Ville-

(1) *Ibid.*

(2) *Omniem partem quam habebat apud Maignant*. Bibl. imp., lat. 5432 (*Cart. de Montieramey*). f° 44 v° .

(3) Original, Arch. de l'Aube.

(4) Sur la chartre qui établit ce fait, Voir Delisle, *Catal. des actes de Philippe Auguste*, n° 533.

(5) *Cart. de la comtesse Blanche*, f° CXI, r°. Bibl. de Troyes, mss. 22 (*Cart. de M. de Thou*), p. 103-104. *Gall. Christ.* XII, Instr. 282, C.

(6) Arch. de l'Empire, J 198, n° 5; Bibl. imp., 500 de Colbert, t. LVIII, f° 123, r° 148, r°. — Cette chartre et les deux précédentes ont été connues par Du Cange.

(7) *Mém. de la Soc. d'agr. de l'Aube*, 2<sup>e</sup> série, t. I, p. 541-542.

(8) Buchon, ouvrage déjà cité, p. 26.

(9) Original, arch. de l'Aube, fonds de l'Hôtel-Dieu le Comte de Troyes, layette, 1, n° 8.

(10) Copie, arch. de l'Aube, *Inventaire de Montier la Celle*, f° 56 v°.



voque (Aube) (1.) La même année, se trouvant à Lézennes (Yonne), et partant pour la croisade, il donna à l'abbaye de Quincy une terre sise à Chaserey (Aube) (2).

Depuis cette époque nous n'avons plus que deux pièces émanées de Geofroi de Villehardouin, l'une de mars 1207 (3), l'autre sans date (4). Il vivait encore en 1212, comme l'a remarqué Du Cange; il était mort en juin 1218, où son anniversaire fut fondé à Notre-Dame-aux-Nonnains de Troyes, par Erard de Villehardouin, son fils aîné (5.)

Geofroi de Villehardouin était marié dès 1189. Sa femme s'appelait Chane (6) ou Kanne (7), et non Jeanne comme Du Cange l'a écrit; elle était morte comme lui en juin 1218 (8). Il eut cinq enfants: deux fils, Erard de Villy ou de Villehardouin, maréchal de Champagne et Geofroi; trois filles: Marie, qui épousa Ascelin de Merrey (Aube), et non de Méry comme dit Du Cange, et qui, en juillet 1215, concourut à une vente faite par son époux à l'abbaye de Notre-Dame-aux-Nonnains de Troyes (9), Alix, religieuse à Notre-Dame-aux-Nonnains de Troyes, et Dameron, religieuse au prieuré de Foicy ou Foissy, situé près de Troyes et que Daunou appelle à tort Froissy (10).

Les frères de Geofroi étaient au nombre de trois: Gautier, resté inconnu jusqu'ici (11), Gui la Gryve, et Jean de Villehardouin. Le dernier est celui dont il est le plus souvent question dans les docu-

(1) Original, arch. de l'Aube, fonds de Larivour. Cette charte a été connue par Du Cange, qui défigure le surnom de Gui. Un extrait s'en trouve dans Buchon, ouvrage cité, p. 26-27.

(2) Il existe aux archives de l'Aube, fonds de Quincy deux chartes de la même date qui constatent cette donation. Du Cange a eu une mauvaise copie de l'une de ces chartes. La copie de Du Cange a été reproduite par Buchon, p. 26. Elle contient une erreur de date, et le nom de la femme de Geofroi y est mal transcrit.

(3) Elle a été signalée par Du Cange, publiée par Buchon, ouvrage déjà cité, p. 27. Elle se trouve en original aux archives de l'Aube.

(4) Publiée deux fois, 1<sup>o</sup> par Du Cange, p. 234; 2<sup>o</sup> par Martène, *Anecd.*, I, 809.

(5) La charte a été publiée par Buchon, p. 28, mais avec une erreur de date. L'original existe aux archives de l'Aube. Il est aussi question de l'anniversaire de Geofroi dans une charte de mai 1219 en faveur de l'abbaye de Larivour, arch. de l'Aube, *Cart. de Larivour, De sede Abbatis*, XXIII.

(6) Charte de 1189, déjà citée.

(7) Charte de 1202 pour Quincy, déjà citée.

(8) Charte de cette date, déjà citée.

(9) Charte originale, arch. de l'Aube.

(10) Voir les chartes de 1207 et de 1218, déjà citées.

(11) Il est témoin dans la charte de 1189 déjà citée.

ments contemporains. En 1189, Gui de Dampierre, partant pour la croisade, le charge de veiller à l'exécution d'une donation qu'il a faite à l'abbaye de Clairvaux (1.) En 1193, il apparaît comme témoin dans une charte avec le titre de chevalier (2.) En 1200, il est témoin dans la charte de son frère, pour la chapelle de Brandonvilliers. Vers 1201, il figure au livre des fiefs de Champagne (3). En 1213, il donne à l'hôpital du Chêne (4) une rente de grains sur son terrage de Villehardouin (5.) L'année suivante il fait une donation à l'abbaye de Saint-Loup-de-Troyes (6.) Sa parenté avec Geofroi est prouvée par la charte de 1213, déjà citée, et Erard, fils de Geofroi l'appelle son oncle. Nous ne savons pas s'il est rigoureusement établi que Geofroi de Villehardouin le jeune, sénéchal de Romanie, prince d'Achaïe et neveu du chroniqueur, soit fils de Jean de Villehardouin, comme on l'admet généralement.

On voit par les pièces citées que Geofroi de Villehardouin, maréchal de Champagne, avait des possessions éparses sur une foule de points dans l'Aube, à Chaserey, Jasseines, Magnant, Villehardouin, Villy-le-Maréchal (7), dans la Haute-Marne, à Longeville. On doit peut-être expliquer sa présence à Lézinnes en 1202, par ce fait qu'il aurait déjà possédé la seigneurie de ce lieu, dont ses successeurs portèrent souvent le nom. Une moitié de maison sise à Troyes, et qu'en 1215 son gendre Ascelin de Merrey et Marie sa fille, tenaient en fief d'Erard, son fils, venait probablement de lui (8). Peut-être la terre de Saint-Utin, Marne, qui appartenait à Erard, en juin 1217, avait-elle la même origine (9). Geofroi devait une partie de ces biens à la libéralité des comtes de Champagne.

On conserve aux archives de l'Aube quelques chartes originales, et deux sceaux mutilés de Geofroi ; les terrassements de son château subsistent encore à Villehardouin (10). Ces titres à la renommée

(1) Arch. de l'Aube, *Cart. de Clairvaux* : ELEMOSINE, XXI, XXII.

(2) *Cart. de Saint-Loup de Troyes*, f° 54.

(3) Voir notre *Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, t. II, p. xvi, n° 222.

(4) Près de Villeneuve-au-Chêne, Aube.

(5) Voir la charte dans Buchon, p. 27, qui a mal copié la date.

(6) *Cart. de Saint-Loup*, f° 52.

(7) Villy-le-Maréchal est ainsi nommé parce qu'il a eu pour seigneurs Geofroi, maréchal de Champagne, son fils et son petit-fils, qui exercèrent comme lui cette fonction.

(8) Charte originale, arch. de l'Aube, F. de N.-D. aux Normands.

(9) Arch., de l'Aube, F. de l'Hôtel-Dieu le Comte, layette, 1, n° 7.

(10) *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, année 1860, p. 80.

sont assez minces, et ils resteraient oubliés sans les titres littéraires du chroniqueur, qui serviront d'excuse à cet article auprès des amateurs de notre vieille littérature.

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE,  
Correspondant du ministère de l'instruction publique.

---

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I.

Notum sit omnibus tam presentibus quam futuris quod ego Gaufridus de Villa Harduini, comitis Henrici marescaldus, dono concessi ecclesiæ Beatæ Marie Trecensis et sanctimonialibus ibidem Deo servientibus xx<sup>ii</sup> solidos pro filia mea Alaide de primis redditibus meis de Villiaco in natale Domini annuatim assignatos. Ut hoc ratum et inconcussum teneatur, sigilli mei impressione annotavi. Hujus rei testes sunt : Felicius et Gonterus sacerdotes, Galterus miles frater meus, Chana uxor mea, Emelina soror mea, Girardus de Villiaco famulus meus, Galterus de Spina, Odo de Seleriis, Garnerus Gener. Actum anno incarnati Verbi M<sup>o</sup>. C<sup>o</sup>. LXXX<sup>o</sup>. nono.

Original. Arch. de l'Aube. Sceau de cire jaune pendant par double queue.  
Légende : Sigillum Gaufri(di) de Villa H(ar)duin : Dans le champ, un écu portant une croix reserçelée.

II.

1<sup>o</sup>

Notum sit presentibus et futuris quia ego Guido de Dampetra concedo pro elemosina in remissionem peccatorum meorum et antecessorum meorum monachis de Claravalle sumere quotannis quinque quercus in nemoribus meis sive in *forez* sive in aliis nemoribus, donec Dominus revocaverit me in partes istas, de via qua procedo. Si vero divina providentia me nunquam repatriare consenserit, dictis monachis dictam elemosinam in perpetuum sumere concedo. Quod ut sit immutabile, litteris annotatum sigilli mei impressione confirmare curavi. Actum anno incarnati Verbi millesimo centesimo octogesimo nono, mense julio.

G. de Dampetra dilecto suo JOHANNI DE VILLAHARDUINI et omnibus bajulis terre sue, ad quos littere iste pervenerint, salutem et amoris constantiam. Probate dilectioni vestre mandamus et affectuose supplicamus, quatenus elemosinam, quam feci Clarevalli et abbatibus Cisterciensis ordinis, sicuti me diligitis, manuteneatis et pacifice reddi faciatis. Si quos vero predictam elemosinam minuere vel contra voluntatem ecclesiarum retinuisse noveritis, visis litteris istis, postposita omni occasione, plene et integre reddi faciatis, et ne ulterius contingat sollicitate caveatis.

Arch. de l'Aube. Cart. de Clairvaux,  
*Elemosine*, XXI, XXII.

III

Ego Gaufridus, marescallus Campanie, omnibus notum facio, quod querelaque erat inter monachos Arremarenses et Haymonem furnarium de *Maignant* et totam cognationem furnariorum super usuario nemoris de Trohonda vertebatur, mediantibus personis Petro sancti Petri de Cella et Drogone Sancti Lupi abbatibus trecensibus, quibus causa illa a domino papa iudicio vel concordia erat terminanda, in hunc modum sopita est : siquidem prefatus Haymo furnarius et tota cognatio furnariorum ipsi querele in perpetuum abrenunciaverunt ; ita tamen quod unum solum de tota parentela furnariorum bis in die, si voluerit, cum uno equo ad nemus illud introire licebit et afferre duas per diem quadrigatas mortui nemoris ad opus furni de *Maignant*, nec aliud aliquid a nemore ipso poterit asportare, set eundo vel revertendo nulli dampnum importabit. Hanc vero compositionem ipse H. et tota cognatio firmiter tenendam juraverunt. Ne autem quod pie factum est mutari posset in posterum, sigilli me impressione roboravi.

Actum anno incarnati Verbi M° C° XC° VIII°.

Original. Arch. de l'Aube. F. de  
Montieramey. Le sceau manque.

IV.

Ego G. de Villa Harduini, marescallus Campanie, notum facio tam presentibus quam futuris, quod de quinque modiis avene, quos dominus meus bone memorie Theobaudus comes Campanie intuitu servicii mei michi donavit apud *Gersaines* (1) annuatim percipiendos, concedo decimam domui Dei Beati Stephani Trecensis singulis annis sine contradictione habendam. Preterea de sedecim modiis avene quos nobilis mulier Aales percipit apud Sanctum Augustinum (2) concedo decimam eidem domui Dei, cum illi sedecim modii ad me et meos heredes fuerint devoluti.

Quod ut omnibus ratum habeatur, presens scriptum sigillo meo confirmavi. Actum anno Verbi incarnati M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> primo, mense decembri.

Original. Le sceau, qui manque, pendait par las de soie verte. Arch. de l'Aube. Fonds de l'Hôtel-Dieu-le-Comte. Layette, I, n<sup>o</sup> VIII.

V.

Ego Gaufridus de Villaharduini, marescallus Campanie, notum facio presentibus et futuris, quod Godefridus de Villamauri et Droco frater ejus karissimi nepotes mei in mea presentia quitaverunt magistro Odoni, canonico Trecensi, quidquid habebant in decima de Paisiaco tam in feodo quam in dominio, quam Robertus de Jovigniac, miles, ex parte Florentie uxoris sue ab ipsis tenere debebat, dicto Odoni et successoribus ejus jure perpetuo possidendum. Quod ne in posterum a memoria delabatur, quitationem istam sigilli mei testimonio roboravi.

Actum anno Domini millesimo ducesimo primo, mense februario.

Copie. Arch. de l'Aube. Inv. de Moutier-la-Celle, f<sup>o</sup> 56,

(1) Jasseines (Aube).

(2) Saint-Utin (Marne).

VI.

1

Notum sit tam presentibus quam futuris quod ego Gaufridus, marescallus Campanie, iter Jerosolimitanum arripiens, pro remedio anime mee et uxoris mee et liberorum meorum dedi in elemosinam ecclesie Quinciaci quandam terram quam habebam juxta puteum de Chasereo jure perpetuo possidendam. Hoc totum laudavit uxor mea Kanna et filii mei Airardus et Gaufridus. Ut autem hoc perpetuo ratum habeatur ego Gaufridus marescallus Campanie presens scriptum sigilli mei auctoritate munivi. Actum anno Verbi incarnati M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> II<sup>o</sup>.

Original. Arch. de l'Aube. F. de l'abbaye de Quincy. Le sceau, qui manque, pendait par double queue.

Imprimé avec des fautes par Buchou, p. 26, n<sup>o</sup> III.

2

Ego Gaufridus, Campanie marescallus, notum facio universis presentes litteras inspecturis quod ego dedi et concessi in perpetuum abbati et conventui Quinciaci terram quam habebam ad puteum de Chaseriaco. In cujus rei testimonium presentes litteras fieri volui et sigilli mei munimine roborari. Actum apud Lesinas anno incarnati Verbi M<sup>o</sup> ducentesimo secundo.

Original. Arch. de l'Aube. F. de l'abbaye de Quincy. Le sceau pendait par double queue.

VII.

Ego Gaufridus mareschalcus Campanie omnibus tam presentibus quam futuris notum volo fieri et ratum haberi, quod Guido miles, cognomento *la Gryve*, frater meus, laude et assensu meo dedit in elemosinam pro remedio anime sue Deo et ecclesie Beate Marie de Ripatorio dimidium modium bladi annuatim ad mensuram Treconsem quod de casamento meo est et quod de me tenet, quod etiam est de teneura terre Sancti Petri, recipiendum in villa que dicitur Villa

Episcopi (1). Et notandum quod bladum illud tale erit, quale solet secundum consuetudinem de decimis provenire. Sciendum tamen quod si memorata quantitas annone de decimis supradicte terre Sancti Petri non poterit adimpleri, fratres Ripatorii contenti erunt receptis integris proventibus dictarum decimarum. Si vero aliquid superabundaverit prefati G. et heredis ejus cedet voluntati. Preterea sciendum quod dictus G. et heres ejus supradictam terram ad solvendam pretaxatam elemosinam constitutam a se alienare non poterunt, nisi tali pacto quod fratribus Ripatorii dicta elemosina salva et integra remanebit. Hoc laudavit Hodierna uxor dicti G. et Wibors filia ejus. Et hoc inviolabilem habeat ut firmitatem, presentem paginam sigilli mei feci munimine roboravi.

Actum anno Verbi incarnati millesimo ducesimo secundo.

Original. Arch. de l'Aube. F. de Larivour.  
Sceau de cire verte pendant par las de soie  
rouge. Légende : S. GAU[RIDI MARESCHALCI]  
CAMPANIE. — Extrait dans Buchon, p. 26-27,  
n° 14.

### VIII.

Ego Erardus, dominus de Villiaco, notum facio omnibus presentes litteras inspecturis, quod vir nobilis Ascelinus, miles de Merreio et karissima soror mea Maria, uxor ejus, dederunt in perpetuam elemosinam ecclesie Beate Marie Trecensis dimidiam domum quam habebant in draperia Trecensi, liberis eorum videlicet Gaufrido et Mabilia laudantibus istam donationem. Abbatisa vero ejusdem ecclesie dedit eisdem Ascelino et Marie centum et decem libras quas mater ejusdem abbatisse eidem ecclesie in remedium anime sue contulerat pro redditibus comparandis. Et quia dicta dimidia domus de feodo meo movebat, ego hanc donationem volui pariter et laudavi, et in hujus rei testimonium presentes litteras sigilli mei munimine roboravi. Actum anno Domini M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> quinto decimo, mense julio.

Original. Arch. de l'Aube. F. de N.-  
D.-aux-Nonnains. Le sceau, qui manque,  
pendait par un lacet de soie rouge et  
verte.

Pour copie :  
D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

(1) Villevoque (Aube).

LETTRE DE LA REINE AUX MAYEURS ET ÉCHEVINS DE SAINT-OMER  
POUR LES ENGAGER A DÉFENDRE LA VILLE CONTRE LES ANGLAIS.

Du 16 juillet (probablement en 1341).

De par la Royne.

Mayeur et eschevins de Saint-Omer. Nous avons veu vos lettres par lesquelles escript nous avez les nouvelles que vous avez sceues que le Roy d'Angleterre est arrivé à grant quantité de navire et de gens devant légluse en Flandres. Si sachiez que sitost comme Mons. oÿ premièrement ces nouvelles, il se parti de ce pais et s'en va droit devers sa semonce, et de ce que vous avez entendu, que le dit Roy a chascun jour parlement à ceux de Flandres, et que sentention est d'assigier Saint-Omer, et de mettre en Arthois les enfens de messire Robert d'Artoys, l'en peut bien penser qu'il a eu pieça et a encore bien maise volenté, mais à l'ayde de Dieu et du bon contrestement que Mons. y mettra, il n'aura pas puissance d'accomplir sa maise volenté, et sera brièvement se Dieu plait le pais d'Artoys les frontières de par delà si bien pourveu et si en bonne seurté que il n'auront garde du roy d'Angleterre ne de son pouvoir. Et vous qui tous jours vous êtes loiaument portéz comme bonnes gens weilliez persévérer. Notre S. soit garde de vous. Escrip à Baugi en Anjou le xvi<sup>e</sup> jour de juillet. (Archives de Saint-Omer, boîte CXLIV, 3.)

*Lettre du roi portant avertissement de se tenir en garde contre les ruses de l'ennemi*, apportée probablement par le chevalier de Saint Py. Cette lettre ne porte pas d'indication d'année, mais elle est peut-être de 1341 (?).

De par le Roy.

Maire et eschevins de Saint-Omer, nous sommes enforméz par personnes à qui nous adjoustons plainière foy que nos adversaires d'Angleterre non obstans trèvez ont conceu et entrepris de faire et adcomplir cauteleusement de jour ou de nuit aucuns fais en notre pais de par delà, dont grans dommages et inconveniens pourroyent venir à nous, à notre Royaume et aux sujets d'icellui, si vous mandons tant expressement comme plus povons que de jour et de nuit vous faitez gueit et garde en notre dicte ville de Saint-Omer plus que onques mais, aians avis et toutes les cautèles que l'en doit avoir et sont nécessairez en tel cas, et en oultre vous défendons que soubz



umbre de marchander ne autrement aucune personne vous ne laissez entrer en notre dicte ville se vous n'en avez bonne cognoissance ou que vous gardez bien sur leurs propres personnes qu'il n'ayent aucuns armerez ne autre chose par quoy l'on leur doys refuser l'entrée, et que nul vivres armeures n'autres choses ne soient traitté de notre dicte ville par personne qui chiée a suspeson quant ad ce ; et de ce advisiez bien et diligement les chastiaux et autres forteresses d'environ vous. Et sur ces choses dont vous parlera et dira plus à plain aucunes choses de par nous notre bien amé et féal chevalier le sire de Saint Py, ycellui notre chevalier veuillez croire, et à lui adjouster plainière foy sans aucune deffiance. Donné à Paris le xvii<sup>e</sup> jour d'avril, *signé* Charles. (Archives de Saint-Omer, boîte cXLIV, 2.)

*Lettres pour recommander de se retirer dans les forteresses à l'approche de l'ennemi et prescrire les précautions à prendre. Du 17 février 1346.*

Donné par copie sur le scel de le baillie d'Amiens établi en la prévosté de Monstereuil, le mardi prochain après la Saint Mathyas, l'an m.ccc.xlvi. Oudais sire de Ham chevalier conseiller du roy nos<sup>r</sup> maistre des requestes de son hostel et gouverneur du bailliage d'Amiens, au prévost de Monstereuil ou a sen lieu tenant, salut : Nous avons entendu par la relacion de nos très chiers seigneurs mes seigneurs de Laon et d'Offemant que li Roys nosseigneur n'a pais ni trièves, ne aucune espérance en aucun traité avec ses ennemis, de pais ne de trièves, et que pour résister à ses dis anemis, le roy nostre dit seigneur a intention de briefment venir à Amiens, à grant nombre de gens d'armes de cheval et de pié, et aussi à doutanche que ses dis anemis ne chevauchent de jour en jour seur ses subjets, prennent gastent et essillent leurs biens, bautent le fus pour destruire le pais et sen poeuple, si que mes dis seigneurs qui certainement sceut l'estat des choses dessus dictes dient, pour quoy nous ew considération aus choses dessus dictes et aus gens qui au commande du Roy nos<sup>r</sup> venront à nous, poiront de leur volenté esté gastés et dissipés et les biens des bounes gens du pais d'en un an. A quoy li Roy nosseigneur ne poiroit boinement obvier sachans que se affection est de porveoir à le conservation des biens de son menu poeuple, vous mandons, que sans délay vous fachiés crier sollempnement publier es lieux à che faire acoustuméz en le dicte prévosté de Monstereuil, en commandant à tous les habitans et subgés de le dicte prévosté du pais d'environ si chier que ils ont la sal-

vation de leurs biens y faichent ychaus leurs biens vivres et autres choses apporter ou amener de dens le fortrèche de Monsterenil ou en autre seure fortrèche prochaine d'ichaus au plus tost que il porront, et ensemment que chascun se pourvoie de fermes de pains, de char salées et autres vivres et choses nécessaires, par coy chascun puist estre garny en fortrèche, de che que à luy devera appartenir, si que les garnisons desdictes fortrèches ne soient ou puissent estre amenies pour le gouvernement de che, et de chascun d'euls, et aussi faites crier par le manière dicte en commandant à tous chaus qu'il ou dit baillie ont molins à vent, ou a yaue que il ostèchent les mœuelles et les fers des molins estans es villes bachiches, et hors forterestes mettent ou faichent mettre yceux et leurs fours en tel estat que les dis anemis du Roy notre dit seigneur ne s'en puissent aidier ne conforter en aucune manière, avec che si comme par nous autres fois a esté crié ou fait crier au commandement du Roy nos<sup>r</sup> se tiengnent garny d'armes et de chevaus chascun selonc sen estat, pour venir au mandement du Roy nos<sup>r</sup> seur heure toutesfois que mestiers sera; les choses dessus dictes faites si diligemment que par vous n'y ait deffaut, car se deffaut y avoit, nous nous en excuseriemes par vous, de ce faire vous donnans pooir commandant et commandant à tous à cui il appartient que à vous en ce faisant diligemment obéisse. Donné à Amiens sous le scel de le dicte baillie le xviii<sup>e</sup> jour de février l'an mil ccc xlvi. (Archives de Saint-Omer, boîte cXLIV, 8.)

*Le roi de France Philippe de Valois envoie à Saint-Omer Henri de Montfaucon avec quelques gens d'armes pour les aider à la défense de la ville, dans le cas où elle serait assiégée par le roi d'Angleterre : du 16 avril 1346.*

Philippe par la grace de Dieu Roys de France à nos bien amés les maieur, eschevins et commun de la ville de Saint-Omer, salut et dilection. Come vous nous eussies requis que nous vousissions envoyer pour estre sur la garde de ladicte ville notre amé et féal Henri de Monfaucon comte de Montbéliart, nous enclinans à votre requeste pour la bonne affection que nous avons à vous et à ladite ville y envoions ledit comte, auquel pour la grant loiauté vaillance et soffiance de li qui est notre homme féal, nous avons pleine fiance et pour ce le députons et établissons par ces lettres à garder et conforter vous et ladite ville, et à pourveoir et obvier à tous doubtés damaiges que avoir pourries de nos enemis selonc ce qu'il appar-

tenra. Si vous mandons que li et ses gens d'armes que ordonné li avons vous recevés et recueilliés prestement et courtoisement et li donnés et faites donner aide confort et obéissance en tout ce qui appartenra à faire pour la garde et seureté de vous et de ladite ville, et nous avons ferme espérance qu'il se y portera si bien et si convenablement que ce sera à l'onneur de nous et à l'onneur de li, et à votre proffit, et ne vous doubtés pas pour ce qu'il ait peu de gens, qar se le Roy d'Angleterre, notre enemi vennoit sur vous à force, nous meisme y pensons aler en notre personne pour li contrester. Donné à Poissy le xvi<sup>e</sup> jour d'avril, l'an de grace, mil trois cent quarante et six sous le scel de notre secret. *Plus bas est écrit :* Par le Roi, *signé* Thibellau.

NOTA. Cette pièce n'existe qu'en copie aux archives de Saint-Omer; on ne sait ce qu'est devenu l'original. (Archives de Saint-Omer, boîte CCLIX, 15.)

*Lettre du roi Philippe de Valois, du 9 août 1347, aux mayeurs et échevins de Saint-Omer, pour leur recommander que tous soient munis d'armures afin d'être prêts au premier moment.*

Philippe par la grace de Dieu Roys de France aus Maire et Eschevins de Saint-Omer salut et dilection. Nous avons entendu que nos ennemis sont départi de leur siège devant Callais, et s'efforcent et veulent efforcier de chevauchier en notre Royaume; si vous mandons et enjoignons estroittement sur quant que vous vous povez meffaire envers nous, que sans aucun délai, vous faciez crier solennelment en toute notre juridiction terre et ressors que chascun sur paine de perdre corps et avoir, se tiègne si garni selon son estat d'armures, chevaux et hernois que toutes foiz et à quelque heure que mander les voudrons il soient prest de venir par devers nous quelque part ou nous soions, et gardez que en ce n'ait deffaut aucun, lequel s'il y estoit nous vous en punigrions si griesvement que ce seroit exemple à tous. Donné à Arraz le xi<sup>e</sup> jour d'aoust l'an de grace mil ccc quarante sept.

Par le Roy en son conseil, *signé* Hayes. (Archives de Saint-Omer, boîte CXLIV, 9.)

Pour copie :

DESCHAMPS DE PAS,  
Correspondant du ministère.

VIDIMUS DES LETTRES DE CHARLES,

FILS DU ROI DE FRANCE, RÉGENT,

DU 15 MAI 1360, CONTENANT COMMISSION A MONSIEUR DE RAINEVAL  
POUR DÉMOLIR TOUTES LES FORTERESSES INUTILES AU PAYS.

A tous ceulz qui ces lettres verront, Jehan le Bacle de Meudon, chevalier, garde de la prévosté de Paris, salut. Savoir faisons que nous, l'an de grace mil CCC et soixante, le lundi xviii<sup>e</sup> jour de may, veismes unes lettres frimés et entières, scellées en double queue du grant scel de monsieur le régent le royaume de France contenant ceste forme. Charles, ainsnéz filz du Roy de France, Régent le royaume, duc de Normandie et Dalphin de Vienne, à notre amé et féal chevalier et conseiller, messire Raoul de Reneval, salut et dilection. Comme nous après la reformacion de la pais, nouvellement faite, entre mons<sup>r</sup>, nous, nos alliez et adhérens, et le roy d'Engleterre, ses alliez et adhérens, nous par déliberacion de notre conseil, avons ordené que toutes les forteresches du royaume qui ne sont chasteaux royaulx ou anciennes forteresches tenables ou deffendables pour les pays d'environ et pour le royaume, et tous moustiers enforcis et emparéz soient abatues et arasées ou au moins defforcies et mises en tel estat que elles ne puissent porter dommage et préjudice au royaume ne aus habitans des pays d'environ ycelles : nous confians à plain de vos seur loyauté et diligence, vous commettons par ces présentes à veoir et visiter toutes les forteresches et moustiers de entre les rivières du Lis et de Somme, et vous mandons et estroitement enjoingnons que tous les forteresches qui ne sont chastiaux royaulx ou forteresches anciennes tenables et deffendables et profitables pour le pays d'environ et pour le royaume, vous faciez par vous ou vos députéz et commis, abatre, araser, démolir et defforcir et mettre en cet estat que elles et lesdiz moustiers ne puisse porter préjudice ou dommage au pays d'environ ne audit royaume. En faisant commandement à ceulz de qui les dictes forteresches sont ou qui y demeurent et les tiennent ou occupent, que sur paine de estre réputéz et tenus pour désobéissans, rebelles et traitres, et sur quanques il se pueut meffaire envers mons<sup>r</sup> et nous, il les abatent ou defforcissent tellement que elles ne puissent nuire au pays comme dit est, en les contraignant à ce se mestiers est par force et main armée, et par assablée et convocacion des gens du pays d'environ

ou autrement par toutes les voies et manières qu'il pourra estre fait. Et au cas qu'il en seront contredisans et refusans, preneis ou faites prenre, saisir et mettre en la main de mons<sup>r</sup> et la notre les dictes forteresches et toutes les terres, possessions et biens d'iceulx contredisans et refusanz, en escripvant tantost et sans délay les dictes désobéissances et rébellions et ceulz qui les feront à nos améz et féaulz les présidens par nous députés en la chambre du parlement à Paris, ou les gens qui tendront le prochain parlement, afin que d'eulz et de leurs biens puissent ordener et pourveoir à ce si comme il appartendra et que bon leur samblera. En faisant crier publiquement et deffendant à tous noz subgiéz et bien veuillanz que à yceulz contredisans et refusans, ne baillent, vendent ou administreront vivres ne autres nécessités quelconques, ne les confortent ou aident en aucune manière, sur paine de estre tenus et réputéz pour désobéissans, rebelles et traîtres à mons. et à nous ; et avec ce, se vous véez que bon soit, adjornéz ou faites adjorner les diz contredisans ou refusans à certain jour et compétent par main mise ou autrement, si comme bon vous samblera et que le cas le requerra pour comparoir personnellement pardevant lesdiz présidens ou les gens qui tendront ledit prochain parlement à Paris, pour respondre auparavant de mons. et de nous, et à tous les complaignans sur les dictes désobéissances et rébellions et tous leurs meffais, et pour procéder en outre sur ce si comme raison donra, en certiffiant deuement d'iceulz adjornemens, des noms des adjornés et de tout ce que fait aurez sur ce ou fait faire par vos diz députez ou commis, les diz présidens, ou les gens qui tiendront ledit prochain parlement à Paris, et leur renvoyent les dictes désobéissances et rébellions et ce que trouvez aures ou sera de leurs meffais, enclos féablement soubz votre scel ou de celui ou ceulz qui seront sur ce commis ou députéz de par vous, afin que sur ce les dictes gens puissent pourveoir si comme il appartient. Et pour ce que ès dictes forteresches a demouré et encores demeurent plusieurs pillars, robeurs et malfauteurs, lesquelz ont pillé, robé, grévé et dommagé lesdiz habitanz d'environ ycelles, et encores sont chascun jour : nous vous mandons et commettons que yceulz pillars et malfauteurs vous faites voidier et départir tantost et sanz délay desdictes forteresches en les contraignant par prise de corps et de biens vigueusement, à rendre et restituer à ceulz à qui il appartient, tout ce que vous trouverez par vous ou vos diz commis, eulz avoir pillié, robé ou emporté induement des habitanz du pays d'environ. Et est notre intention que d'iceulz pillars et malfauteurs soit faite punition et justice si comme les cas le requerront

par vous, vos diz commis ou par les justiciers royaulx ou autres à qui il appartiendra. Si donnons en mandement à tous les justiciers, officiers et subgiez de mons<sup>r</sup>, de nous et dudit royaume et à chascun d'eulz que à vous et aus commis et députéz de par vous sur les choses dessus dictes et chascune d'icelles, et leurs dépendences et circonstances obéissent et entendent diligeamment et prestent conseil, confort, force, ayde et prisons se mestiers est et il en sont requis. En tesmoing de ce, nous avons fait mettre notre scel à ces présentes lettres. Donné à Paris, le xv<sup>e</sup> jour de may, l'an de grâce mil CCC soixante, et estoient ainsi signées, par nous, le régent en son conseil, par les lays J. de Albigniaco. Et nous, à cest présent transcript, avons mis le scel de ladikte prévosté de Paris, l'an et le jour du lundi, premier dessus diz.

*Signé* : MOREL.

Scellé du sceau de la prévôté de Paris, empreint sur cire brune, pendant sur bande de parchemin.

Archives de Saint-Omer. Boîte cXLVI, 4.

Pour copie :

DESCHAMPS DE PAS,

Correspondant du ministère de l'instruction publique

# BIBLIOGRAPHIE

## PROVINCIALE ET ÉTRANGÈRE.

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DES SCIENCES, ARTS, BELLES-LETTRES ET AGRICULTURE DE SAINT-QUENTIN, — 3<sup>e</sup> série, tome III. Travaux de 1860-1861 (1862), in-8° de 387 p.

— Concours de poésie.— Rachel (pièce couronnée), par M. *F. Caitlet*, 14 p.

— Sur une vieille église (poésie), par M. *Bénard*, 6 p.

— Notice biographique sur M. Biot, de l'Institut, membre honoraire de la Société académique de Saint-Quentin, par M. *Henri Souplet*, 8 p.

— Recherches sur les caractères constitutifs de la grandeur, de la variété et du mouvement dans l'aspect extérieur des édifices, par M. *Pierre Bénard*, 20 p.

— Notes sur les calculs en général, et en particulier sur les bézoards, ou calculs intestinaux du cheval, par M. *Garcin*, 12 p.

— Notes sur l'épidémie de choléra qui a régné à Surfontaine en 1849, par M. le docteur *Peteaux*, 18 p.

— Falsification de la farine de froment au moyen de la farine de féveroles. Précautions à prendre, etc., par M. *Lecocq*, 6 p.

— De l'imitation, par M. *Ch. Daudville*, 30 p.

— Instruction primaire en Italie, par M. *G. Demoulin*, 30 p.

— De l'affranchissement des esclaves, par M. *A. Ferrus*, 8 p.

— Poésies, par M. *Heré, Ch. Daudville, Carré, Joachim Malézieux*, 46 p.

— Travaux de la Société académique de Saint-Quentin pendant l'année 1861, résumé dressé par M. *Ferrus*, secrétaire général, 10 p.

ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN. — *Mémoires* ; 1862. In-8° de 539 pages.

— De la résistance de l'air dans le mouvement oscillatoire du pendule, par M. *Ch. Girault*. 28 pages.

— Recherches sur l'électricité, etc., par M. *Th. du Moncel*. 3 pages.

— Note sur quelques herborisations faites en 1860. Découverte du melilotus parviflora, Desf., dans le Calvados, et de l'hymenophyllum tunbridgense, S. M., dans l'Orne, par M. *Norière*. 13 p.

— D'Aristote considéré comme précepteur d'Alexandre le Grand, par M. *E. Egger*. 19 pages.

— Deux illustres inconnus, Bavius et Mevius, par M. *Julien Travers*. 11 pages.

— D'un commentaire de Leibniz sur l'Ethique de Spinoza. — Lettre inédite de Leibniz sur une lettre de Spinoza; véritables opinions religieuses de Leibniz, par M. *Foucher de Careil*. 17 p.

— De l'influence des progrès de la civilisation sur l'étendue de la souveraineté sociale, par M. *Bertauld*. 13 pages.

— Pierre Patris, par M. *Théry*. 18 pages.

— Le gouvernement de Normandie au dix-septième et au dix-huitième siècle, d'après la correspondance inédite des marquis de Beuvron et des ducs d'Harcourt, gouverneurs et lieutenants généraux de cette province, par M. *Hippeau*. 28 pages.

— Théodore Desorgues, par M. *Ch. Asselineau*. 22 pages.

— Etude sur les rythmes de la poésie française, par M. *St.-A. Berville*.

— Les droits de l'homme et les publicistes modernes, par M. *Bertauld*. 15 pages.

— Des affinités des langues transgénéraliques avec les langues du Caucase, par M. *Hyacinthe de Charencey*. 11 pages.

— O salutaris hostia, poésie, par M. *des Essars*. 7 pages.

— Comment les dynasties ont commencé en France et comment elles ont fini, par M. *Dupont*. 64 pages.

— Lettres inédites de la princesse des Ursins, du prince de Vaudemont, du comte de Tessé et du cardinal de Janson, au duc d'Harcourt, ambassadeur en Espagne, par M. *C. Hippeau*. 73 pages.

— Couronne poétique de la ville de Caen, en 1715, par M. *Théry*. 8 pages.

SOCIÉTÉ LIBRE D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE L'EURE, à Evreux. — *Recueil des travaux*, — 3<sup>e</sup> série, t. VI, 1859, in-8<sup>o</sup> de 531 pages.

— Rapport général sur la situation et les travaux de la Société pendant l'année 1859, par M. *Izarn*, 14 p.

— Notice sur l'hospice de Bernay, par M. *F. Nalbranche*, 106 p.

— Notice sur les pierres tombales de Sainte-Opportune-du-Bosc, canton de Beaumont-le-Roger, par M. *I.-N. Taurin*, 13 p.

— Rôle des taxes de l'arrière-ban du bailliage d'Evreux en 1562, par M. *P.-F. Lebeurier*, 166 p.

— Les trois Campion, par M. le marquis *de Blossenville*, 12 p.

— Poésies, par MM. *Mulot, Gaston, Lavalley*, 12 p.

— Notice nécrologique sur M. Ange Petit, par M. *Th. Delhomme*, 15 p.

— Notice biographique sur Auguste le Prevost, par M. *A. Passy*, 40 p.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, INDUSTRIE, SCIENCES ET ARTS DE LA LOZÈRE, à Mende. — *Bulletin* : janvier à juin 1862. 5 in-8<sup>o</sup> de 272 pages.

— Janvier. Lettres extraites des archives de la préfecture, par M. l'abbé *Baldit*, archiviste (5<sup>e</sup> série). 24 pages.



- Observations météorologiques faites à Mende, par M. l'abbé *Bosse*. 1 page.
  - Février. L'herbier de la Lozère et M. Prost, par M. *Henri Laret*.
  - Mars et avril. L'herbier, etc. (suite). 74 pages.
  - Reconstruction de la cathédrale de Mende (suite), par M. l'abbé *Bosse*. 8 pages.
  - Météorologie, par le même. 1 page.
  - Mai. Météorologie, par le même.
  - Juin, Thalamus dans lequel reposent et sont contenus les estatutz, privilèges, anciennes coutumes, donations du consulat et autres actes de la ville et communauté de Meyrueis, etc., par le docteur *Frédéric Cazalis*. 19 pages.
  - Météorologie, par M. l'abbé *Bosse*.
  - Note sur la température de l'hiver 1859-1860 à Cannes, par le Dr *F. Buhse*, 2 pages, planche.
  - Sur les phénomènes observés en Italie dans l'éclipse partielle de soleil du 18 juillet 1860, par M. *Zantedeschi*, 66 pages.
  - Animaux observés pendant une traversée de Cherbourg à la Nouvelle-Calédonie, par M. *H. Jouan*, 18 pages.
  - Description d'une nouvelle espèce d'Ochthebrus et de la larve de cet insecte, par MM. *E. Mulsant et Rey*. 9 pages.
  - Etablissement d'un nouveau genre parmi es Théléphorides, par les mêmes, 4 pages.
  - Pyrrhydrostats, ou hydrostats pyrotechniques, par M. le Dr *Payerne*, 16 pages.
  - Recherches sur les constantes des piles voltaïques, par M. *Th. du Moncel*, 32 pages.
  - Notes sur quelques espèces de poissons de la Nouvelle-Calédonie, par M. *H. Jouan*, 68 pages.
  - De l'influence chimique des terrains sur la dispersion des plantes, par M. *Aug. le Jolis*, 64 pages.
  - Nouvelle démonstration des théorèmes sur le nombre et la nature des racines d'une équation algébrique d'un degré quelconque, par M. *L.-L. Fleury*, 5 pages.
  - Observation d'une aurore polaire australe, par M. *Jouan*, 3 pages.
  - Analyse des travaux de la Société en 1860-1861, 16 pages.
-

# CHRONIQUE.

---

## SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE DE COLMAR.

M. Henri Schlumberger, membre du conseil général, a été élu, à l'unanimité, président de cette Société, en remplacement de M. Zœpfel décédé.

---

## ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES ET ARTS DE CAEN.

### **Prix Lair.**

L'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen, met au concours le sujet suivant :

Etude sur la vie et les œuvres de Jean Marot.

Le prix est de cinq cents francs.

Les concurrents devront adresser leurs Mémoires *franco* à M. Julien Travers, secrétaire de l'Académie, avant le 1<sup>er</sup> janvier 1864.

### **Prix le Sauvage.**

L'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen, met au concours le sujet suivant :

Du rôle des feuilles dans la végétation des plantes.

L'Académie n'a voulu tracer aux concurrents aucun programme : ce qu'elle désire avant tout, c'est un ensemble de faits *nouveaux*, bien constatés, à l'appui de l'opinion soutenue par chaque concurrent.

Le prix est de deux mille francs.

Les concurrents devront adresser leurs Mémoires *franco* à M. Julien Travers, secrétaire de l'Académie, avant le 1<sup>er</sup> janvier 1865.

### **Dispositions générales.**

Les membres titulaires de l'Académie sont exclus du concours. Chaque Mémoire devra porter une devise ou épigraphe répétée dans ou sur un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur.

---

*Erratum.* C'est par erreur que, dans la liste des correspondants du ministère de l'instruction publique, numéro de février de la *Revue*, page 81 et suivantes, on a omis les noms des personnes ci-après désignées :

MM. le marquis Eugène de MONTLAUR, à Lyonne, par Gannat (Allier);  
CASTAIGNE (Eusèbe), bibliothécaire de la ville d'Angoulême (Charente);  
DE LA SICOTIÈRE (Léon), avocat à Alençon (Orne).

# COLLECTION DES DOCUMENTS INÉDITS RELATIFS A L'HISTOIRE DE FRANCE,

PUBLIÉS SOUS LES AUSPICES DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

## MONUMENTS ÉCRITS.

- Archives administratives et législatives de Reims*, par M. VARIN; 8 vol. in-4° en 10 tomes.
- Captivité de François I<sup>er</sup>*, par M. AIMÉ CHAMPOLLION-FIGÉAC; 1 vol. in-4°.
- Cartulaire de l'abbaye de Beaulieu*, par M. DELOCHE; 1 vol. in-4°.
- Cartulaire de Notre-Dame de Paris*, par M. GÉRAUD; 4 vol. in-4°.
- Cartulaire de Saint-Bertin*, par M. GUTRAND; 1 vol. in-4°.
- Cartulaire de Saint-Père de Chartres*, par M. GÉRAUD; 2 vol. in-4°.
- Cartulaire de Saint-Victor de Marseille*, par M. GÉRAUD; 2 vol. in-4°.
- Cartulaires de Sarigny et d'Aisnay*, par M. AGO BERNARD; 1 vol. in-4°.
- Chronique de Bertrand Duguesclin*, par M. CHABRIÈRE; 2 vol. in-4°.
- Chronique des ducs de Normandie*, par M. FRANCISQUE MICHEL; 3 vol. in-4°.
- Chronique du religieux de Saint-Denis*, par M. BELLAGUET; 6 vol. in-4°.
- Conférences de Loudun*, par M. BOCCURTTÉ; 1 vol. in-4°.
- Correspondance de Sourdis*, par M. EGÈNE SÉE; 3 vol. in-4°.
- Correspondance et papiers d'Etat du cardinal de Richelieu*, par M. AVELL; 3 vol. in-4°.
- Croisade contre les Albigeois*, par M. FAUBRIEL; 1 vol. in-4°.
- Éléments de paléographie*, par M. NATALIS DE WAILLY; 2 vol. in-4°.
- Histoire du tiers état en France*, par M. AUGUSTIN THIERRY; 3 vol. in-4°.
- Histoire de la guerre de Nararre*, par M. FRANCISQUE MICHEL; 1 vol. in-4°.
- Journal des Etats généraux tenus à Tours en 1484*, par M. A. BERNIER; 1 vol. in-4°.
- Journal d'Ollivier d'Ormesson*, par M. CUCUCEL; 2 vol. in-4°.
- L'Éclaircissement de la langue françoise de maistre Jehan Palsgrave*, par M. GÉNIN; 1 vol. in-4°.
- Lettres de Henri IV*, par M. BERGER DE XIVREY; 7 vol. in-4°.
- Lettres des Rois et Reines*, par M. CHAMPOLLION-FIGÉAC; 2 vol. in-4°.
- Livre de justice et de plet*, par M. RAPETTI; 1 vol. in-4°.
- Livre de la taille de Paris*, par M. GÉRAUD; 1 vol. in-4°.
- Mélanges historiques*, par M. CHAMPOLLION-FIGÉAC; 4 vol. in-4°.
- Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne*, par M. le général PELET; 11 vol. in-4° avec 9 livraisons d'atlas in-folio.
- Mémoires de Claude Haton*, par M. BOCRQUELOX; 2 vol. in-4°.
- Mémoires de Nicolas Foucault*, par M. BACDREY; 1 vol. in-4°.
- Mistère du siège d'Orléans*, par M. GUESSARD; 1 vol. in-4°.
- Négociations de la France dans le Levant*, par M. CHARABRE; 3 vol. in-4°.
- Négociations entre la France et l'Autriche*, par M. LE GLAY; 2 vol. in-4°.
- Négociations relatives à la succession d'Espagne*, par M. MIGNET; 4 vol. in-4°.
- Négociations sous François II*, par M. LOUIS PARIS; 1 vol. in-4°.
- Négociations diplomatiques entre la France et la Toscane*, par M. ABEL DESJARDINS; 2 vol. in-4°.

## MONUMENTS ÉCRITS. (Suite.)

- Olim (Les)*, par M. BEGNOT; 4 vol. in-4°.
- Ouvrages inédits d'Abelard*, par M. V. CORCIN; 1 vol. in-4°.
- Papiers d'Etat du cardinal de Granvelle*, par M. WEISS; 9 vol. in-4°.
- Privilèges accordés par le Saint-Siège à la Couronne de France*, par M. AD. TARDIF; 1 vol. in-4°.
- Procès des Templiers*, par M. MICHELET; 2 vol. in-4°.
- Procès-verbaux des états généraux de 1593*, par M. AIG. BERNARD; 1 vol. in-4°.
- Procès-verbaux du conseil de régence de Charles VIII*, par M. A. BERNIER; 1 vol. in-4°.
- Quatre livres des Rois (Les)*, par M. LE ROUX DE LINCY; 1 vol. in-4°.
- Recueil de documents inédits concernant l'histoire de l'administration publique en France pendant le règne de Louis XIV*, par M. DEFFING; 4 vol. in-4°.
- Règlements d'Etienne Boileau*, par M. DEPPING; 1 vol. in-4°.
- Relations des ambassadeurs vénitiens*, par M. TOMMASEO; 2 vol. in-4°.
- Rapports au Roi et pièces*; 1 vol. in-4°.
- Rapports au Ministre*; 1 vol. in-4°.

## ARCHÉOLOGIE.

- Iconographie chrétienne*, par M. DIDRON; 1 vol. in-4°.
- Architecture monastique au moyen âge*, par M. ALBERT LENOIR; 2 vol. in-4°.
- Monographie de la cathédrale de Chartres*, par MM. LASSUS, AMAURY DOVAL, DIDRON; 7 liv. de planches.
- Monographie de Notre-Dame de Noyon*, par MM. VITET ET DANIEL RAMÉE; 1 vol. in-4° avec atlas.
- Peinture à fresque de Saint-Savin*, par MM. P. MÉRIEUX ET GÉRAUD SÉCIN; 1 vol. in-fol. avec atlas.
- Statistique monumentale de Paris*, par M. A. LENOIR; 33 livraisons de l'atlas.
- Comptes des dépenses de la construction du château de Gaillon*, par M. A. DEVILLE; 1 vol. in-4° avec atlas.
- Instructions sur l'architecture antique gallo-romaine, etc.*, par M. A. LENOIR; 1 cahier in-4°.
- Instructions sur l'architecture du moyen âge*, par MM. LEPRÉVOST ET A. LENOIR; 1 cahier in-4°.
- Instructions sur l'architecture militaire*, par MM. MÉRIEUX ET A. LENOIR; 1 cahier in-4°.
- Instructions sur la musique*, par M. BOTTÉ DE TOULMON; 1 cahier in-4°.
- Bulletin archéologique, 1831-1848 (Comité des arts)*; 4 vol. grand in-8°.
- Extraits des procès-verbaux du Comité des monuments écrits, depuis son origine jusqu'à sa réorganisation en 1848*, par MM. DE LA VILLERILLE ET TARANNE; 1 vol. in-8°.
- Bulletin des Comités historiques, 1849-1853*; 4 vol. in-8°.
- Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, 1853-1856*; 1 vol. in-8°.

## LA REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Paraît par livraisons mensuelles le 30 de chaque mois. Le prix de l'abonnement est de 14 fr. par an pour Paris et les départements.

### ON S'ABONNE A PARIS :

Chez M. PAUL DUPONT, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 45.

Dans les départements : chez les principaux libraires.

### A L'ÉTRANGER :

AMSTERDAM.	Van Cleff frères.	MILAN.....	Dumolard frères.
—	L. van Bakkenès et C <sup>ie</sup> .	MOSCOU....	Urbain.
ANVERS....	Max Kornicker.	NAPLES....	Marghieri.
BERLIN....	Asher et C <sup>ie</sup> .	NEW-YORK..	Hippolyte Baillièrè.
—	Ernst et Korn.	ROME.....	Merle.
BONN.....	Marcus.	ST-PÉTERS-	
BRUXELLES..	Decq.	BOURG....	Glarner.
—	Muquardt.	—	I. Issakoff.
FLORENCE..	Vieusseux.	STOCKHOLM.	Bonnier.
FRANCFORT.	Baër.	TRIESTE....	Münster.
LEIPZIG....	T.-O. Weigel	TURIN.....	Bocca frères.
—	Dürr.	VENISE.....	Münster.
LONDRES...	Hippolyte Baillièrè.	VÉRONE....	Münster.
—	Barthès and Lowell.	VIENNE....	Sternickel et Sintenis.
MADRID....	C. Bailly Baillièrè.	—	Gerold et fils.
MALAGA...	Francisco de Moya.		

REVUE  
DES  
**SOCIÉTÉS SAVANTES**  
DES DÉPARTEMENTS

Publiée sous les auspices du Ministre de l'Instruction publique et des Cultes.

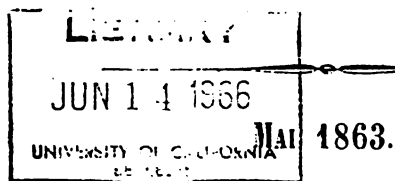
---

COMITÉ IMPÉRIAL DES TRAVAUX HISTORIQUES  
ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.  
ÉTUDES HISTORIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES SUR LA PROVINCE.  
REVUE DES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.  
BIBLIOGRAPHIE PROVINCIALE. — DOCUMENTS HISTORIQUES.  
MISSIONS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

---

TROISIÈME SÉRIE.

TOME I<sup>er</sup>.



PARIS

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ADMINISTRATIVES DE PAUL DUPONT

45, RUE DE GRENNELLE-SAINT-HONORÉ.

1863

# SOMMAIRE DES MATIÈRES

CONTENU

## DANS LA LIVRAISON DE MAI 1863

---

### TRAVAUX DU COMITÉ.

#### *Séances.*

Section d'histoire et de philologie. Séance du 2 mars 1863, par M. Chéruel, p. 383 à 388.

Section d'archéologie. Séance du 10 mars, par M. Chabouillet, p. 389 à 395.

#### *Rapports faits au Comité.*

*Section d'histoire et de philologie.* — Rapport fait par M. V. Foucher sur le Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne, p. 396 à 398.

— Par M. A. de Courson, sur le Bulletin de la Société polymathique du Morbihan, p. 399 et 401.

— Par M. Rathery, sur le Bulletin de la Société historique du Limousin, p. 402 à 405.

— Par M. Bellaguet, sur les Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai, p. 406 à 409.

*Section d'archéologie.* — Rapport, par M. Chabouillet, sur la Société archéologique de l'Orléanais, p. 410 à 415.

— Par M. de Guilhermy, sur le Recueil des inscriptions de la France, p. 416 à 418.

— — Sur le Congrès archéologique de France, p. 419 et 420.

— — Sur les travaux de l'Académie de Reims, p. 421.

— — Sur les Annales de la Société éduenne, p. 422 et 423.

— Par M. E. de Barthélemy, sur le Bulletin de la Société académique de Laon, p. 424 à 429.

— — Sur les Mémoires de l'Académie impériale de Savoie, p. 430 à 432.

### ÉTUDES HISTORIQUES.

Catherine de Bourbon, régente du Béarn, etc., par M. Samazeuilh (suite), p. 433 à 449.

### DOCUMENTS.

— Registre des comptes de Gaston d'Orléans, communiqué par M. Godard-Faultrier, p. 450 à 456.

— Lettre de Charles VII aux consuls de Narbonne, communiquée par M. Tournal, p. 457 et 458.

BIBLIOGRAPHIE PROVINCIALE ET ÉTRANGÈRE, p. 459 à 467.

CHRONIQUE, p. 468 à 472.

---

COMITÉ IMPÉRIAL  
DES TRAVAUX HISTORIQUES  
ET DES  
SOCIÉTÉS SAVANTES.

---

TRAVAUX DU COMITÉ.

---

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOGIE.

Séance du 2 mars 1863.

Présidence de M. AMÉDÉE THIERRY, sénateur, membre de l'Institut.

M. le baron de Girardot, membre non résidant, adresse un extrait du cartulaire de l'archevêché de Bourges relatif aux impôts dont fut grevé le clergé en 1567. M. Levasseur est chargé d'examiner cette communication, qu'il a provoquée par son rapport sur un document relatif au même sujet (1).

M. de Girardot indique qu'il existait aux archives du Cher une charte des cardinaux chargés de faire la répartition générale de cet impôt entre les diocèses. Cette charte était munie de leur sceau en cire rouge (2).

Le même correspondant envoie des copies de divers actes administratifs relatifs à la destruction des titres et manuscrits en parchemin pendant la révolution. « Ces documents n'apprennent rien de nouveau, dit M. de Girardot, et sont simplement destinés aux archives du Comité. » Ce sont des circulaires et lettres relatives à l'exécution, à Nantes, de l'arrêté du comité de salut public en date du 7 frimaire an III, qui mettait à la disposition de la commission des ar-

(1) *Revue des Sociétés savantes*, t. VIII (2<sup>e</sup> série), p. 470.

(2) M. de Girardot n'avait point pris copie de cette charte qui a probablement péri dans l'incendie des archives du Cher. Il avait seulement fait mouler le sceau et il en a conservé une empreinte.

mes et poudres, pour être employés au service des arsenaux, les parchemins qui existaient dans les dépôts publics. Une de ces lettres écrite le 16 pluviôse an III par le citoyen Vallier, chef de bataillon, chargé de la direction des travaux de l'arsenal de construction à Nantes, porte que : « Y ayant actuellement en construction cinq frégates à Nantes, à la Basse-Indre et à Paimbœuf, il est instant de s'occuper des gargousses en parchemin qui leur seront nécessaires. »

Remerciements et dépôt aux archives du Comité.

M. Cénac-Moncaut, correspondant, fait hommage à la section d'un volume qu'il vient de publier et qui porte pour titre : *Dictionnaire Gascon-Français, dialecte du département du Gers, suivi d'un abrégé de grammaire gasconne* (1).

Le correspondant rappelle qu'il avait soumis, il y a deux ans, à S. Exc. M. le Ministre de l'instruction publique, un projet pour l'exécution d'un travail analogue dans chacun des départements de l'Empire. La section d'histoire et de philologie, consultée sur ce point, fut d'avis que la question méritait d'être prise en sérieuse considération ; mais ne pouvant donner immédiatement suite à cette proposition, elle se borna à la recommander à l'attention des correspondants et des Sociétés savantes (2). C'est pour répondre à cette invitation que M. Cénac-Moncaut a publié le vocabulaire qu'il adresse aujourd'hui et dont il s'occupait depuis plusieurs années. Il désirerait que son travail obtint l'approbation du Comité et provoquât des publications analogues.

M. Guessard est prié d'examiner l'ouvrage de M. Cénac-Moncaut.

M. Mathon père, correspondant, communique un document ayant pour titre : *Extrait généalogique des descendants de l'ancienne famille de Saint-Simon de Rouvroi par alliances*. Le correspondant pense que ce document pourrait servir à éclaircir ou à rectifier les doutes qui, suivant la *Biographie universelle de Michaud*, sembleraient exister sur l'origine de cette famille.

Renvoi à M. Chéruel.

M. Cottard, recteur honoraire, qui avait envoyé, au commencement de l'année 1857, copie d'une lettre d'un témoin oculaire des derniers moments de Louis XIV (3), adresse copie d'une chanson satirique intitulée : *Complainte sur la mort de Louis XIV*. Cette pièce fait partie d'un recueil manuscrit ayant appartenu à l'ancien

(1) Paris, 1863, in-8°, de 143 p.

(2) *Revue des Sociétés savantes*, 2<sup>e</sup> série, t. IV, p. 1 et 2.

(3) Cette lettre a été publiée dans le *Bulletin du Comité*, t. IV, p. 913.



censeur royal Marin, si connu par ses démêlés avec Beaumarchais.

Remerciements et dépôt aux archives du Comité.

M. G. Leroy, de Melun, adresse copie de divers documents : 1° de deux pièces de vers tirées d'un livre d'heures imprimé en 1599 ; 2° d'un passe-port ou sauf-conduit accordé par le duc de Mayenne à l'abbesse du Lis (13 juillet 1593) ; 3° de lettres du roi Jean (22 décembre 1360), qui commet l'abbé du Jard et trois autres personnes pour la levée de l'aide sur le vin, le sel et toutes manières de marchandises, établie à l'effet de procurer les fonds nécessaires au payement de sa rançon.

Renvoi des deux premières pièces à M. Rathery, et de la troisième à M. Levasseur.

M. Leroy fait, en outre, hommage d'une brochure qu'il vient de publier et qui est intitulée : *Excursions historiques et archéologiques au pays de Bierre*.

Remerciements et dépôt à la bibliothèque du Comité.

M. le président désigne, pour rendre compte de publications de Sociétés savantes : MM. Rathery, Patin, de Courson, Bellaguet, Jourdain, P. Clément et Levasseur.

La section a ensuite entendu les rapports de MM. Guessard et Jourdain sur des communications écrites. M. Guessard, à l'examen duquel avait été soumis un fragment de compte de l'année 1423, en langue vulgaire de Nice, adressé par M. de Jussieu, correspondant, déclare que cet extrait présente peu d'intérêt au point de vue philologique. Il propose d'adresser des remerciements à M. de Jussieu et de déposer la pièce aux archives.

Ces conclusions sont adoptées.

M. Jourdain propose également le dépôt aux archives des deux pièces relatives au collège de Boncourt à Paris (*Titre de fondation et Statuts*), envoyées par M. Deschamps de Pas. Ces pièces, qui se trouvent aussi dans un des manuscrits du ministère de l'instruction publique (Reg. CXVI), ont été publiées dans les *Preuves de l'Histoire de Paris*, par D. Félibien (1).

M. Jourdain rend ensuite compte de diverses communications de MM. Castan, d'Arbaumont, Matton et Saint-Joanny. M. Castan, correspondant à Besançon, avait envoyé une lettre de recommandation en faveur d'un docteur juif converti, écrite, en 1421, par l'Université de Paris à la commune de Besançon. Le texte de ce document a été inséré tout entier dans le rapport de M. Jourdain qui porte

(1) Voyez le procès-verbal de la séance du 2 février 1863.

pour titre : *De la condition des maîtres d'hébreu dans l'Université de Paris au commencement du quinzième siècle* (1).

M. Jourdain propose de publier dans la *Revue des Sociétés savantes* trois chartes du douzième siècle, communiquées par M. J. d'Arbaumont; elles sont tirées du cartulaire de Saint-Seine (Côte-d'Or) et concernent le prieuré de Saint-Martin de Langres.

En ce qui concerne le document envoyé par M. Matton, lequel est relatif à l'exemption d'impôts dont jouissaient les maîtres d'école du Laonnais, M. Jourdain demande le dépôt aux archives, la pièce présentant trop de lacunes pour qu'on puisse la publier.

Enfin M. Jourdain entretient la section de plusieurs communications de M. Saint-Joanny, qui a extrait des archives de Thiers les pièces suivantes : *Enquête faite à la requête des consuls de Thiers concernant le service que de toute antiquité ils ont rendu au roi* (1594); — *Lettres patentes de 1668 pour l'établissement de l'hôpital général de Thiers*; — *Règlement de 1675 pour la police de la ville de Thiers*; — *Jugement rendu en 1725 par l'intendant d'Auvergne dans le procès entre la municipalité de Thiers et le seigneur de cette ville et ses officiers*; — enfin, *Souvenirs du passage de Mandrin à Thiers en 1754*.

M. Jourdain exprime le désir qu'il soit fait un choix parmi les pièces envoyées par M. Saint-Joanny, et que quelques-unes soient publiées dans la *Revue des Sociétés savantes*.

Les diverses conclusions de M. Jourdain sont adoptées, et son rapport renvoyé à la commission de la *Revue*.

La séance est terminée par la lecture des rapports de MM. Desnoyers, Lévasséur, Bellaguet et Patin, sur les *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie* (t. VIII); le *Bulletin du Comité d'histoire et d'archéologie de la province ecclésiastique d'Auch* (t. II, 1861); le *Recueil de documents publiés par la Société d'archéologie lorraine* (t. VII); le 3<sup>e</sup> *Bulletin d'histoire et d'archéologie de la Maurienne* (Savoie); les *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest* (1860-1861); les *Mémoires de la Société littéraire de Lyon* (1860-1861). Ces rapports seront publiés successivement dans la *Revue des Sociétés savantes*.

A. CHÉRUÉL,  
Secrétaire de la section d'histoire  
et de philologie.

(1) Le rapport et le document ont été insérés dans la livraison précédente de la *Revue*, p. 350.

## SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Séance du 10 mars 1863.

Présidence de M. le marquis DE LA GRANGE, sénateur, membre de l'Institut.

MM. E. Renou et Launay, président et secrétaire de la Société archéologique du Vendômois, adressent un rapport accompagné d'un dessin à la plume sur le dolmen de la Chapelle-Vendômoise. Ce monument, à la conservation duquel la Société a très-efficacement contribué, vient d'être acheté par un propriétaire du voisinage, M. Léon Noël, qui annonce l'intention de le léguer à la Société elle-même; mais cette Compagnie, pour être habile à accepter ce legs, devrait être légalement autorisée, et elle sollicite à ce sujet l'appui du Comité.

La même Société adresse un deuxième rapport, accompagné de deux plans, sur la découverte d'un théâtre gallo-romain à Areines, près Vendôme, et sollicite une subvention qui lui permette de continuer les fouilles commencées. Ces deux communications sont renvoyées à l'examen de M. Quicherat.

La section ordonne le dépôt à la bibliothèque des Sociétés savantes des quatre bulletins trimestriels publiés par la Société archéologique du Vendômois adressés par cette Compagnie en même temps que les deux rapports cités ci-dessus, ainsi que celui d'une biographie de Maillé de Bénehart, qui forme la première livraison d'une *Galerie* des hommes illustres du Vendômois publiée par les soins de cette Compagnie. Ces publications seront ultérieurement l'objet de rapports au Comité; en attendant, des remerciements seront adressés à la Société archéologique du Vendômois.

M. Cherbonneau, membre non résidant, adresse : 1° un rapport sur les fouilles de Tiddi et de Calda accompagné des copies de deux cent trois inscriptions inédites recueillies dans le cours de cette opération; 2° vingt-huit dessins d'objets en bronze et terre cuite pro-

venant de Carthage, Cirta, Sétif et Lambèse. Ces deux communications sont renvoyées à M. Léon Renier.

M. A. Dauvergne, membre non résidant, adresse le dessin *fac-simile* d'un vase d'airain trouvé il y a quelques années au hameau de Courcelles, commune d'Amilis, canton de la Ferté-Gaucher, département de Seine-et-Marne. Cette communication est renvoyée à M. Chabouillet.

M. Dauvergne adresse en même temps une note accompagnée d'un dessin colorié sur les différents appareils dont est formé le porche de la chapelle du cimetière de Saint-Floret (Puy-de-Dôme). L'un de ces appareils lui paraîtrait pouvoir être avantageusement proposé comme modèle pour la restauration des églises rurales des treizième et quatorzième siècles. M. Le Roux de Lincy se charge d'examiner cet envoi.

M. Dusevel, membre non résidant, adresse la quatrième série de ses notes sur les antiquités que l'on voit ou qui ont été trouvées dans les communes du département de la Somme qu'il a parcourues l'été dernier. Une cinquième et dernière série de notes complétera prochainement cette communication, qui sera mise en réserve jusqu'à parfait achèvement. A ce moment, la section examinera la proposition qui accompagne cet important envoi.

M. d'Arbois de Jubainville, correspondant, transmet la copie d'une inscription romaine qui lui a été communiquée par M. Lapérouse, membre de la Société académique de l'Aube. Cette inscription a été trouvée parmi les ruines de l'établissement romain de la commune de Vertault par M. Coutant, membre de la commission archéologique de la Côte-d'Or; elle fait connaître que c'est à tort qu'on avait supposé que le nom antique de cette localité était *Landunum*. Le véritable nom antique de cette localité était *Vertillum*, d'où vient son appellation moderne (1).

(1) Des communications relatives aux découvertes faites au lieu dit erronément *Landunum* ont été adressées au Comité par M. Baudot en 1833 et 1834. La section d'archéologie a même sollicité une subvention dans le but d'aider à poursuivre cette importante opération, et d'acquérir l'emplacement de la ville romaine. (Voir *Bulletin du Comité*, t. I, p. 116, 148, 149 et 333; *idem*, t. II, p. 16, 140, 141, 288 et 289. On peut lire aussi sur ce sujet l'*Examen des fouilles de la ville gallo-romaine dite Landunum, près Vertault*, par M. Mignard et L. Coutant, dans les *Mémoires de la Commission archéologique de la Côte-d'Or* (\*), t. IV, 1834.)

(\*) Rapport de M. H. Baudot, t. III, 2<sup>e</sup> livr., 1834.

Cette curieuse inscription est ainsi conçue d'après notre copie, qui ne reproduit probablement pas les divisions des lignes telles qu'elles sont dans l'original et qui paraît contenir quelques erreurs:

I. H. D. D. L. PATRIC.  
MARTIALIS ET PATRIC.  
MARCVS. LING. FRATR. OMNIB.  
OFFIC. CIVILIB. INCIVITATE  
SVA FVNCT. CELLAMVE.. IBVLAM  
E REGIONE COLVMNAE CVM  
SVIS OMNIB. COMMOD. D. S. P.  
VIKAN. VERTILIENSIB. LARGI  
TI SVNT.

M. Léon Renier fait ressortir l'intérêt qui doit s'attacher à cette inscription. Ce texte précieux non-seulement fixe le nom antique d'une localité qui jadis ne fut pas sans importance, mais encore nous révélerait l'emploi au troisième siècle d'un mot nouveau du langage populaire l'adjectif *vestibulus*. Le savant académicien ajoute qu'il faudrait être certain de l'exactitude de la copie, parce que quelques doutes pourraient s'élever sur ce dernier point; il demande donc qu'on prenne les mesures nécessaires pour obtenir un bon estampage de cette inscription, qui est déposée au musée de Dijon. La section décide que M. le Ministre sera prié de vouloir bien faire demander à l'un de ses correspondants à Dijon de faire exécuter l'estampage réclamé par M. Léon Renier (1).

M. de Lhôtellerie, correspondant, envoie des fac-simile de douze empreintes d'estampilles de potiers qui font partie de sa collection ainsi que des estampages à la mine de plomb de treize fragments d'inscriptions latines gravées sur marbre blanc. Ces dernières inscriptions, qui font aujourd'hui partie de la collection archéologique du musée de Cherchel, proviennent toutes des thermes occidentaux de la ville antique, et ont été trouvées dans les fouilles dirigées en 1856 par le zélé correspondant lui-même dans les ruines de cet

(1) La copie de l'inscription de Vertillium n'a pas été adressée seulement au Comité. Une revue scientifique parisienne en a eu également communication. Les lecteurs de la *Revue des Sociétés savantes* ne devront donc pas s'étonner d'avoir pu lire dans le numéro d'avril 1863 de la *Revue archéologique* un bref mais excellent article sur cette importante inscription, qui d'ailleurs, suivant une note de la direction de ce recueil, va être publiée de nouveau avec une relation détaillée de la découverte par les soins de la *Commission archéologique de la Côte-d'Or* qui a dirigé ces fouilles.

important édifice. M. Léon Renier est chargé d'examiner ces deux communications.

M. le président désigne, pour rendre compte de publications des Sociétés savantes, MM. J. Quicherat, Le Roux de Lincy, Ed. de Barthélemy, A. Lenoir, de Mas-Latrie, E. du Sommerard.

M. Chabouillet, au nom de la commission du répertoire archéologique, fait un rapport verbal au sujet du concours de l'année 1863. Il s'excuse de ne pas présenter, comme les autres années, un rapport écrit; par suite de la fréquence de ses réunions et de la longueur de l'examen auquel elle a dû se livrer, la commission vient à peine de clore son travail; aussi le temps a-t-il manqué à son secrétaire pour remplir ce devoir. Il se contente donc de faire connaître en quelques mots le résultat de ces laborieuses délibérations :

« La Commission propose :

Premièrement, de décerner le prix à la *Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre*, qui a adressé le répertoire archéologique de l'arrondissement d'Auxerre, et à l'auteur de ce travail, M. QUANTIN, vice-président de cette Compagnie, archiviste du département et correspondant du Ministre de l'Instruction publique et des cultes ;

Secondement, d'accorder une *mention très-honorable* à la *Société scientifique et littéraire de Castres*, qui a adressé le répertoire archéologique du département du Tarn, et à l'auteur de ce travail, M. HIPPOLYTE CROZES, membre de cette Compagnie, correspondant du Ministre de l'Instruction publique et des cultes ;

Troisièmement, d'accorder une *mention honorable* à la *Société archéologique, historique et scientifique de Soissons* pour le répertoire archéologique de l'arrondissement de Soissons qu'elle a adressé, et à M. STANISLAS PRIoux, membre de cette Compagnie, correspondant du Ministre de l'Instruction publique, pour la part qu'il a prise à ce travail ;

Quatrièmement, d'accorder une *mention honorable* à la *Société nivernaise des lettres, sciences et arts à Nevers*, qui a adressé le répertoire archéologique de l'arrondissement de Château-Chinon, et à l'auteur de ce travail, M. GEORGES DE SOULTRAIT, membre de cette Société, membre non résidant du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes.

La commission croit devoir ajouter qu'elle a regretté de ne pouvoir proposer qu'il soit accordé une distinction à M. l'abbé ANDRÉ, correspondant du Ministre de l'Instruction publique, pour le répertoire archéologique du département de Vaucluse, dont le savant

ecclésiastique est l'auteur. Ce travail lui a paru excellent, et mériterait une mention honorable ; mais c'est une œuvre individuelle, et qui se trouve par conséquent en dehors des conditions du concours ouvert, comme on le sait, entre les Sociétés savantes.

Le rapporteur croit aussi devoir redire publiquement que les envois qui ne reçoivent pas aujourd'hui de mentions n'en sont pas moins recommandables à bien des titres. Ce qui manque en général à ceux de ces travaux qui ne sont pas mentionnés, c'est d'être des œuvres entièrement complètes et neuves. On y remarque de l'érudition, mais aussi trop souvent des omissions qui ont donné lieu de penser que, dans bien des cas, les auteurs avaient écrit d'après des notes prises anciennement et avant la publication du programme du répertoire archéologique. On a cru s'apercevoir aussi que parfois le travail avait été exécuté d'après des livres, et trop rarement d'après des observations personnelles faites en vue du monument qu'il s'agit d'élever. Tout le monde n'a pas les loisirs nécessaires pour parcourir les contrées à décrire, et on se borne quelquefois à des renseignements obtenus par correspondance et dont on n'a pu vérifier soi-même l'exactitude. Cette nécessité de voyager avant de rédiger son travail est l'une des causes qui rendent l'élaboration du répertoire archéologique plus difficile et plus lente que celle des répertoires géographiques. Cependant, la commission a reconnu avec plaisir que les savants de nos départements comprennent mieux tous les jours l'importance des recommandations du Comité, et elle est certaine de pouvoir prochainement publier de nouveaux fascicules de cette grande entreprise à laquelle tant de bons esprits ont si courageusement résolu de concourir. »

Après délibération, M. le président met aux voix les conclusions de la commission, qui sont adoptées par l'assemblée.

L'ordre du jour appelle la discussion de la note demandée par M. le Ministre sur le mode de publication à adopter pour le *Recueil des inscriptions de l'ancien diocèse de Paris*. M. le baron de Guilhaermy, désigné pour diriger cette publication, et que la section avait chargé précédemment de lui faire un rapport sur ce sujet, est prié par M. le président d'en faire la lecture (1).

M. de Guilhaermy, prenant en considération l'opinion émise par la majorité de l'assemblée, dans la discussion préliminaire qui a eu lieu dans la dernière séance 9 (février 1863), propose de publier,

(1) On ne trouvera ici que le résumé du rapport de M. de Guilhaermy ; on le lira plus loin *in extenso*. (Voir p. 415.)

non-seulement les monuments épigraphiques qui se sont conservés jusqu'à nos jours, mais encore ceux qui n'existent plus que dans des collections manuscrites ou imprimées ; mais il pense qu'il faudrait établir une distinction entre ces deux classes d'inscriptions. Il propose en outre de publier les inscriptions littéralement, dans leur forme et teneur, à de très-rares exceptions près. On emploierait les caractères nouvellement gravés par les ordres de M. le directeur général de l'imprimerie impériale, sur la demande de notre collègue, M. le comte de Laborde, pour le grand recueil de sceaux du moyen âge que le savant académicien vient de donner au public. Enfin, M. de Guilhermy propose d'ajouter au texte la reproduction d'un certain nombre de monuments funéraires.

M. de Guilhermy complète son rapport écrit en déclarant qu'il sera prochainement en mesure de placer sous les yeux de M. le Ministre un spécimen au moyen duquel il deviendra possible d'apprécier approximativement le total des frais que nécessitera l'impression par l'imprimerie impériale de la première partie du recueil. M. de Guilhermy croit qu'il suffira de deux volumes in-4° du format des documents inédits, collection à laquelle se rattache tout naturellement la nouvelle en treprise, afin de comprendre toute la première partie du diocèse de Paris.

Après une discussion à laquelle prennent part presque tous les membres présents et particulièrement MM. L. Renier, Jules Quicherat, de Guilhermy, Paul Lacroix et Chabouillet, la section adopte toutes les conclusions du rapport de M. de Guilhermy, et décide en outre qu'il lui paraîtrait désirable qu'on commençât par publier immédiatement la première partie du recueil dont on possède déjà les éléments, c'est-à-dire les monuments épigraphiques encore existants. On statuerait ultérieurement sur les voies et moyens à employer pour préparer la seconde partie, c'est-à-dire les inscriptions dont on n'a plus que des copies.

Ces diverses propositions seront soumises à l'approbation de S. Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique.

M. Le Roux de Lincy donne lecture : 1° d'un rapport sur les *Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers, année 1859.*

2° D'un rapport sur le *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest pour l'année 1860.*

Le même rapporteur déclare n'avoir rien trouvé qui pût fournir la matière d'un rapport écrit dans le tome III des *Travaux de la Société académique de Saint-Quentin*, bien entendu au point de vue de la spécialité de la section d'archéologie.



M. J. Quicherat lit un rapport sur le tome V (années 1857, 1858, 1859, 1860) des *Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte d'Or*.

M. Ed. de Barthélemy lit un rapport sur le tome VI du *Bulletin de la commission historique du département du Nord*.

Ces divers rapports sont renvoyés à la commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes*.

M. le vicomte H. de la Villemarqué donne successivement lecture de trois rapports : 1° sur la carte archéologique du Morbihan dressée par M. Rosenzweig, correspondant ;

2° Sur la notice sur le dolmen de la Chapelle-Vendômoise adressée par M. de Martonne (on vient de lire plus haut que la Société archéologique du Vendômois a fait une communication sur le même sujet) ;

3° Sur l'atlas d'aquarelles offert par M. Hedin, conducteur des ponts et chaussées, et représentant le *Château d'Alençon*, restitué à l'aide de documents recueillis dans la ville de ce nom.

M. Le Roux de Lincy lit un rapport sur une communication de M. Orioux, agent voyer de l'arrondissement de Nantes, relative à la découverte d'un aqueduc romain dans la commune de Touvois et à celle d'une voie romaine dans les communes de Saint-Mars de Couvais (Loire-Inférieure). Le même membre lit un autre rapport sur une note de M. de Baecker, correspondant, relative à des fragments de carrelages émaillés découverts à Nordpeen, près Cassel (Nord).

M. du Sommerard donne lecture de deux rapports : 1° sur treize dessins de carrelages émaillés envoyés par M. Mathon père, correspondant ; 2° sur plusieurs inventaires manuscrits et imprimés envoyés par M. Ed. Fleury, correspondant

Les rapports de MM. de la Villemarqué, Le Roux de Lincy et du Sommerard sont renvoyés à la commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes*.

CHABOUILLET,  
Secrétaire de la section d'archéologie.

---

# RAPPORTS FAITS AU COMITÉ.

## SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOGIE.

### BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

DES SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES DE L'YONNE.

Tomes XIV et XV ; 1860 et 1861.

J'ai à vous faire un rapport sur les *Bulletins de la Société des sciences historiques et naturelles* de l'Yonne pour les années 1860 et 1861.

Dans ces bulletins, qui témoignent du sérieux, de l'esprit de suite qui président aux travaux de cette honorable Société, je n'ai néanmoins trouvé que peu de documents relevant de la compétence de notre Section; les autres, beaucoup plus nombreux, appartiennent à l'examen de la Section d'archéologie, et surtout à celle des sciences.

Les documents que nous avons lus sont : 1° une allocution sur l'abbé Lebeuf, par l'abbé Carré ; 2° un Mémoire sur le véritable emplacement de la bataille de Fontanetum, par M. Challe père ; 3° un épisode de l'histoire d'Auxerre ; 4° un document inédit sur la bataille de Cravant.

L'allocution sur l'illustre abbé Lebeuf a été prononcée par M. l'abbé Carré, à l'occasion de l'anniversaire séculaire de la mort du savant écrivain (20 avril 1760), et, si elle affirme le culte que lui ont voué ses compatriotes si légitimement fiers de pouvoir revendiquer un esprit si élevé, si érudit et si savant, elle ne nous apprend rien de nouveau (comme le dit l'orateur lui-même) sur l'homme et sur ses œuvres, surtout après le beau et consciencieux travail que leur ont consacré MM. Challe et Quantin dans la notice qui précède leur publication des *Mémoires relatifs à l'histoire ecclésiastique et civile d'Auxerre*. Mais le discours de M. l'abbé Carré se distingue par l'élégance peut-être un peu imagée du style, par la chaleur du langage et quelquefois par la hardiesse de l'expression.

La notice sur le véritable emplacement de la bataille de Fontanetum (Fontenay en Puisaye) est un excellent résumé des diverses opinions qui se sont produites sur le lieu précis où s'est livrée la célèbre bataille qui assura le trône à Charles le Chauve en même temps que l'indépendance et l'autonomie françaises ; mais là encore rien de nou-

veau comme découverte historique; c'est un bon document à consulter pour éviter des recherches et de tomber dans des erreurs auxquelles n'ont pas échappé des historiens contemporains, même d'une certaine autorité.

La notice de M. Challe a été rédigée par lui à l'occasion de l'inauguration du monument élevé pour consacrer le souvenir de ce grand fait d'armes et pour sceller en quelque sorte d'une marque extérieure et visible pour tous la carte du véritable champ de bataille (25 janvier 1860).

L'épisode de l'histoire d'Auxerre qui fait l'objet du document qui suit la notice relative à l'emplacement du champ de bataille de Fontenay en Puisaye est raconté par l'abbé Carré. Le narrateur apprend à ceux qui pourraient ne pas le savoir que le corps savant d'Auxerre n'est pas un enfant de ce siècle et avait conquis ses lettres de bourgeoisie il y a cent ans, à l'époque où se placent les faits dont il entretient ses confrères. Cet épisode est un procès entre l'abbé de Precy, directeur en 1760 de la docte Académie, et un sieur Deschamps de Chanuelieu, écuyer, receveur et trésorier particulier des états de Bourgogne au comté d'Auxerre.

Le procès avait pour cause des injures, sévices, etc., entre les parties, à l'occasion de fouilles qui avaient amené la découverte de certains crânes qui avaient mis en cause celui du financier.

Les propos tenus, les coups reçus, y compris un coup de bâton que l'écuyer-trésorier fit administrer un certain soir à l'abbé de Precy, sans égard pour son double caractère ecclésiastique et académique, les involutions de procédure et même la sentence, tout est raconté avec une verve, un entrain et même une gaillardise qui certainement ont dû fort intéresser les auditeurs de l'abbé Carré. Mais, si le narrateur a dû être écouté avec faveur, si son récit est une aimable boutade d'esprit, je ne sache pas qu'il y ait rien à en tirer pour l'histoire même académique de la France, si ce n'est qu'en 1760 il y avait une Académie à Auxerre, que son directeur était alors l'abbé de Precy, que le financier du lieu, loin d'encourager les savants et les arts, comme le faisaient alors beaucoup de ses puissants collègues, se fâcha de ce que l'Académie lui avait dit que s'il *s'agissait de son crâne, on le laisserait pour ce qu'il était*, qu'un coup de bâton fut reçu par le respectable abbé, qu'un procès s'ensuivit, et que la sentence intervenue frappa l'écuyer-trésorier dans la personne de son valet, exécuteur des intentions de son maître.

Quant à votre rapporteur, il y a appris qu'en 1760 il existait trente-deux magistrats au bailliage d'Auxerre et que quinze furent

récusés comme plus au moins parents de l'une des parties, ce qui suggère à l'abbé Carré cette observation : « Vraisemblablement « c'était, en majeure partie au moins, une famille improvisée, et les « grands-mères de messieurs les juges, qui étaient expertes en pareil « cas, ne distinguèrent pas trop leurs liens de parenté envers M. le « trésorier des états de Bourgogne. »

M. Challe, dans sa lecture sur un document inédit sur la bataille de Cravant livrée en 1423, ne fait que reproduire les faits généraux qui donnent l'intelligence de ce fait de guerre, rectifie quelques erreurs qui seraient échappées à son collègue M. Quantin dans une note touchant cette bataille, puis annonce la découverte du document par M. Marcel Canat de Chisey dans les archives de la ville de Lille. Mais, comme ce dernier se propose de le publier lui-même, M. Challe ne nous en donne pas le texte ; il nous fait seulement connaître que c'est un rapport écrit le lendemain de la journée par le maréchal de Toulangeon, où on passe sous silence la vigoureuse défense de Chastellux et sa sortie, qui durent tant influer sur le gain de la bataille.

Faisons, Messieurs, comme M. Challe, attendons la publication du document pour en apprécier la partie historique.

V. FOUCHER,  
Membre du Comité.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ POLYMATHIQUE  
DU MORBIHAN.

(Années 1860-1861).

1. La livraison du *Bulletin de la Société polymathique* de Vannes, pour l'année 1860, s'ouvre par un article de M. Alfred Lallemant sur le beffroi et l'hôtel de ville de Vannes, et par une relation très-intéressante d'un contemporain sur le siège que les Anglais firent de Lorient, en 1746.

La prospérité toujours croissante de la Compagnie des Indes, fondée à Lorient grâce à l'intervention de Colbert, excitait en Angleterre une vive jalousie. Ce fut donc sans surprise que l'on apprit dans le pays de Vannes qu'une flotte anglaise, composée de 54 voiles, faisait mine de vouloir opérer un débarquement dans l'anse du Loc, entre la rivière de Quimperlé et le Talut. A cette nouvelle, les gardes-côtes, au nombre de 5 à 600, prirent les armes, et le tocsin sonna dans toutes les villes et paroisses voisines.

Le 1<sup>er</sup> octobre, vers midi, des décharges multipliées d'artillerie se firent entendre, et l'on apprit, peu de temps après, que l'ennemi, fort d'environ 5,000 hommes, avait pris terre, sans rencontrer la moindre résistance, et marchait sur le bourg de Guidel, distant de Lorient d'environ deux lieues et demie. Le même jour, sur les deux heures de l'après-midi, un officier anglais vint, au nom de son général, sommer la ville de se rendre. Les autorités françaises, saisies d'une grande terreur, envoyèrent une députation au général Saint-Clair, qui repoussa toutes les propositions, déclarant qu'il n'en voulait entendre aucune et qu'il fallait qu'on se rendit à discrétion. Cette insolence révolta tout le monde, et, de dix lieues à la ronde, la noblesse se rendit à Lorient où bientôt 14 à 15,000 hommes se trouvèrent réunis. Les Anglais ouvrirent contre la ville un feu qui tua ou blessa une quinzaine de personnes, mais n'endommagea qu'un petit nombre de maisons. Cependant, après cette insignifiante canonnade, un conseil de guerre fut rassemblé, et là M. de l'Hôpital, colonel du régiment de ce nom, proposa de capituler et de rendre la ville et le port, à condition que les troupes réglées sortiraient avec les honneurs de la guerre.

A neuf heures du soir, trois députés, porteurs de cette indigne capitulation, se rendirent au camp des Anglais.

La chamade se fit entendre; mais pas un ennemi ne se montra; le marquis de l'Hôpital, croyant que c'était une ruse de guerre, fit battre la générale, et donna l'ordre à ses troupes de ne pas bouger avant la pointe du jour. Il fut alors reconnu que les Anglais, redoutant un coup de vent du sud-ouest, s'étaient tranquillement embarqués: « Le Seigneur, par sa grâce, dit le narrateur anonyme, confondit l'orgueil des Anglais et celui que nous-mêmes aurions pu placer dans nos forces, qui nous promettaient la victoire si on les avait mises en usage ! »

La même livraison du bulletin de la Société polymathique renferme aussi plusieurs articles intéressants de M. Arrondeau, inspecteur d'Académie, sur l'orographie et la géographie botanique du Morbihan.

II. Dans la livraison du bulletin vénète, pour l'année 1861, se trouve une étude consciencieuse de M. l'abbé Piéderrière, sur l'ancienne abbaye de Prières, fondée à l'embouchure de la Vilaine, par Blanche de Champagne, femme de Jean I, duc de Bretagne, et un très-curieux travail de M. le docteur de Closmadeuc sur la pharmacie à Vannes avant la révolution française.

Le mémoire d'apothicaire où M. de Closmadeuc a puisé les éléments de son spirituel article rappelle singulièrement ceux qu'écrivait, au dix-septième siècle, M. Fleurant, d'immortelle mémoire. Quelle singulière et étrange polypharmacie ! « Certes, dit avec raison le docteur de Closmadeuc, les médecins qui donnaient aux apothicaires leurs contemporains l'occasion de préparer de telles drogues doivent être tenus pour les dignes confrères de MM. Purgon et Diafoirus ! » Quel parti n'aurait pas tiré Molière du mémoire de médicaments fournis à M. le marquis de Penhoët par le sieur Bodin, apothicaire à Vannes ! Le maître-queux de M. le marquis était atteint d'une fièvre putride et maligne. Durant le cours de cette maladie, baptisée aujourd'hui du nom assez décrié de fièvre typhoïde, le patient dut avaler une quantité de drogues vraiment effrayante.

L'énumération de tous les articles couchés sur le mémoire du sieur Bodin formerait un volume, et je n'aurai garde de lire cette pancarte; mais je ferai remarquer que M. de Closmadeuc y a noté, en passant, une quinzaine d'apozèmes fébrifuges, purgatifs, antiputrides; 12 pintes de tisane apéritive; 7 potions antiémétiques de Rivière; 6 potions cordiales; 24 prises de poudre purgative, fébrifuges, antiputrides; un nombre effrayant de prises de thériaque, de

pintes d'eau de Sedlitz, de chopines d'infusion stomachique, auxquelles il faut ajouter un nombre proportionnel de saignées que pratiquait le maître en chirurgie, et ajouter 52 lavements préparés et administrés, *propria manu*, par le pharmacien Bodin.

AURÉLIEN DE COURSON,  
Membre du Comité.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU LIMOUSIN,

Tome XI, année 1861, in-8°.

Il ne faut pas s'étonner si les travaux des Sociétés savantes de cette province, qu'on a surnommée *la Terre des saints*, qui a donné à l'Eglise trois papes et trente-neuf cardinaux, qui renfermait au treizième siècle un nombre prodigieux de monastères dont on peut voir l'énumération p. 150 du présent volume, ramènent souvent des biographies ecclésiastiques ou des monographies d'établissements religieux. C'est ainsi que nous rencontrons d'abord, parmi ceux dont nous avons à nous occuper en ce moment, une *Notice* de l'abbé Roy-Pierrefitte *Sur la chartreuse de Mortemar*, qui a eu une durée de 77 ans, depuis 1335 jusqu'en 1412. L'auteur en prend occasion de nous raconter la vie du cardinal Pierre de Mortemar, son fondateur, et de résumer dans une note substantielle les principales notions relatives à l'ordre des Chartreux, auquel ses austérités ont assigné un rang à part dans l'histoire des institutions monastiques.

C'est au même ordre d'idées que se rattache une *Note historique* de l'abbé Rougerie *Sur l'église paroissiale du Dorat*. Sans parler ici de l'intérêt que présente, au point de vue de l'art, ce monument d'architecture romano-byzantine, son histoire se rattache à celle de nos origines et de nos gloires nationales. Clovis en choisit l'emplacement; Hugues Capet la releva de ses ruines après le passage des Normands, et elle porte encore aujourd'hui les nobles restes des fortifications dont elle fut couronnée à l'heure du suprême effort contre la domination anglaise. Les chanoines de cette église étaient possesseurs, au quinzième siècle, d'un titre qui en faisait remonter la fondation aux premiers jours de la monarchie. Elle aurait été bâtie par Clovis en témoignage de sa reconnaissance envers Dieu après le gain de la bataille de Vouillé : ce fait résultait d'un vieil écrit consigné à la suite d'un livre d'heures qui était conservé dans le trésor de l'église, lequel écrit, porte le procès-verbal du 15 février 1492 dressé par le garde du sceau royal du bailliage de Limoges, n'est ni altéré, ni raturé, ni suspect en aucune façon : *Quædam*



*antiqua scripta, non vitata, non cancellata, nec in aliqua sut suspecta... , et de antiqua littera scripta.*

C'est encore M. Roy-Pierrefitte qui nous raconte l'histoire et les vicissitudes de l'*Abbaye de Bonnesaigne*, maison de femmes de l'ordre de Saint-Benoit, dans la Corrèze. Il nous donne la liste des abbesses, parmi lesquelles nous remarquons des Ventadour, des Montmorin et autres noms de familles célèbres de la province. L'épisode le plus curieux de cette histoire est la manière dont la supérieure, Catherine de Chabannes, se débarrassa en 1563 d'une bande calviniste qui avait envahi le monastère et le menaçait de profanation et de pillage. Elle promit au chef de la troupe que le lendemain matin elle et ses religieuses abandonneraient la maison « en n'emportant que leur bréviaire. » En attendant, elle obtint d'eux qu'ils s'installeraient pour la nuit dans le bourg où elle leur fit servir des provisions et du vin en abondance. Comme on pouvait s'y attendre, ces hommes s'enivrèrent complètement, et l'abbesse chargea ses gens de mettre le feu à trente endroits différents de la grange où ils s'étaient renfermés. En moins d'une heure, les pillards, déjà chargés de butin et enchaînés par l'ivresse, furent tous brûlés jusqu'au dernier. Cette manière un peu violente de sauver l'honneur du couvent fait dire au chroniqueur ecclésiastique Nadaud que, malgré l'excuse tirée de l'extrémité où se trouvait l'abbesse, *elle n'agit point là par une inspiration du Saint-Esprit.*

La *Notice* de M. Armand de Laporte *Sur la vie et l'épiscopat de Raynaud de Laporte, évêque de Limoges, archevêque de Bourges, cardinal romain*, termine la série des articles qui se rapportent à l'histoire ecclésiastique de la province. L'auteur a voulu réparer l'oubli non mérité où les biographes ont laissé ce personnage, qui fut évêque de Limoges pendant vingt-deux ans, prit une part active au différend de Philippe le Bel et de Boniface VIII, fut l'un des commissaires pontificaux dans le célèbre procès des Templiers, construisit le chœur de la cathédrale de Limoges, devint archevêque de Bourges, cardinal de l'Eglise romaine, et, après avoir rempli auprès du Pape Jean XXII les missions diplomatiques les plus importantes, mourut comblé d'honneurs en laissant une mémoire irréprochable. Indépendamment de ces faits dans lesquels se résume la vie de Raynaud de la Laporte, l'auteur a présenté dans sa notice et dans les notes qui l'accompagnent une description détaillée de l'évêché de Limoges, considéré comme fief temporel et religieux, ainsi que des diverses circonscriptions du diocèse.

Signalons parmi les travaux qui se rapportent à l'histoire civile

un *Rapport* de M. Buisson de Mavergnier *Sur la carte de la haute Vienne gauloise et romaine dressée par M. P. Bonat*, et dont l'auteur a fait hommage à la Société du Limousin, avec notice à l'appui ; — une *Dissertation* de M. H. Ducourtieux *Sur le siège de Limoges par le prince Noir*, qui revient sur quelques épisodes de ce siège fameux déjà touchés par M. l'abbé Arbellot dans son article, ici même analysé par nous, *Sur les trois chevaliers défenseurs de la cité de Limoges*. L'auteur pense que, pour rendre odieux le prince étranger dont le nom reste attaché à ce souvenir néfaste, les historiens locaux, et même Froissart, « chroniqueur, dit-il, aussi naïf que mal informé, » ont exagéré et les rigueurs dont le prince Noir se rendit l'instrument et le nombre des victimes qui périrent en cette circonstance. Suivant lui, la destruction de la cité de Limoges ne fut pas seulement la punition d'un acte de félonie insigne, mais encore une mesure de haute politique impérieusement commandée par les circonstances. Du reste, dans l'accomplissement de ce devoir rigoureux, le prince aurait fait preuve d'une modération dont les historiens ne lui ont pas assez tenu compte. « Rien, ajoute M. Ducourtieux, ne nous aurait été plus facile que de *courir sus à l'Anglais* à travers les sentiers battus ; mais nous vivons à une époque féconde en esprits sérieux et qui ne craignent pas de secouer le joug d'un patriotisme étroit pour mettre au jour la vérité et rendre à chacun la justice qui lui est due. »

Certes nous aimons cette indépendance, et, tout en laissant à l'auteur la responsabilité de son appréciation pour le fait particulier dont il s'agit, nous adoptons pleinement sa manière libérale d'entendre la justice rendue à un ennemi. Mais cette justice, facile à la distance où nous sommes des événements, faut-il la demander aux contemporains, dont les plaies saignantes appellent une réparation ? Ainsi, la destruction de Limoges, l'auteur le reconnaît lui-même, vint ajouter un nouveau grief à ceux que la France avait déjà contre l'Angleterre et contribua à réveiller au cœur du pays le sentiment national qui enfanta cette vaillante génération au-dessus de laquelle, semblable au génie de la France, plane l'héroïque figure de la vierge de Domrémy.

Sous ce titre : *Un épisode de l'histoire du Limousin*, M. Maurice Ardant a fourni des documents précieux à l'histoire des *Assemblées provinciales*, que retrace en ce moment même un publiciste distingué : ces assemblées qui furent à la fois un essai de décentralisation administrative et d'initiation du pays à ses propres affaires, essai modeste tenté à la veille d'une grande révolution qui l'a fait oublier, mais qui aurait peut-être perdu une partie de ses griefs et

de ses violences, si l'initiative partie en cette occasion du trône, et embrassée avec une certaine ardeur par les classes privilégiées, n'avait échoué devant l'hostilité des parlements, et, il faut le dire, devant l'indifférence de la classe la plus nombreuse et la plus directement intéressée dans la question. Le travail de M. Ardant n'est, comme il le dit modestement, que l'analyse d'un dossier important rendu en 1814 par les héritiers de M. Meulan d'Ablois, dernier intendant de la généralité de Limoges, et sauvé de l'incendie par l'archiviste M. Lefebvre.

Quelques articles de biographie et de bibliographie limousine viennent varier agréablement le contenu de ce volume. Nous laisserons à nos collègues de la section d'archéologie le soin d'apprécier une *Notice sur l'abbé Texier*, l'un des plus laborieux et des plus regrettables correspondants du Comité; mais nous devons faire mention de celle que M. Buisson de Mavergnier a donnée au bulletin de la Société dont il était l'un des premiers fondateurs sur Achille Leymarie, auteur du *Limousin historique*, de l'*Histoire de la bourgeoisie en Limousin*, de l'*Histoire des paysans en France*, et qui, après avoir consacré les dernières années de sa vie à des études d'économie politique et à la défense de la cause de l'ordre dans divers journaux quotidiens, est mort à Paris le 27 mai 1861.

Enfin la dernière livraison du bulletin pour l'année 1861 est remplie presque tout entière par un travail étendu de M. F. Foyet, ingénieur civil des mines, intitulée : *Bibliographie limousine*. Ce travail est divisé en trois parties.

Dans la première, l'auteur se pose cette question : *Y eut-il des incunables limousins?* Et il la résout affirmativement en prouvant que peut-être dès 1490, mais certainement en 1495, un atelier typographique fonctionnait au château de Limoges, et qu'on connaît un bréviaire de cette dernière année, qu'il décrit en détail.

La seconde partie est consacrée aux *Imprimeurs, libraires et relieurs de Limoges*. On y remarque les noms des Nouailles, des Milanges, des Chapoulaud, des Ardant, et enfin des Barbou, qui se sont fait connaître, soit dans leur pays natal, soit même à Bordeaux et à Paris, par un long et honorable exercice de leur profession. La dernière de ces dynasties bourgeoises, qui a conservé jusqu'à nos jours une notoriété ennoblée encore en dernier lieu par son affiliation à la magistrature parisienne, a été jugée digne par l'auteur d'une étude spéciale, et elle formera l'objet d'une troisième et dernière partie non encore publiée.

E.-J.-B. RATHERY,  
Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE CAMBRAI.

Tome XXVI. — 2<sup>e</sup> partie. — Comptes rendus des séances tenues depuis le 2 février 1859 jusqu'au 31 janvier 1861.

Tome XXVII, 2<sup>e</sup> partie.

Nous n'insisterons pas sur le premier de ces deux volumes, qui ne contient que les procès-verbaux des séances de la Société d'émulation de Cambrai. Nous nous bornerons à constater, comme témoignage du zèle et de l'activité de cette Société, que, dans l'espace de deux ans, elle a tenu cinquante et une séances, toutes sans exception présidées par M. Alc. Wilbert.

Le tome XXVII (2<sup>e</sup> partie) porte, plus que les volumes précédents, et nous ne pouvons qu'en féliciter la Société, un caractère marqué d'intérêt local. Les articles dont il se compose se rapportent presque exclusivement à l'histoire ou à l'archéologie du Cambrésis. Le dictionnaire topographique de l'arrondissement de Cambrai, rédigé par M. Ad. Bruyelle d'après les instructions de M. le Ministre de l'Instruction publique, en occupe plus de la moitié. Nous laissons à la commission du dictionnaire géographique le soin d'apprécier ce travail, et nous passons aux autres matières.

Une lettre originale du ministre Voysin, datée de Marly, le 24 août 1709, et adressée aux prévost, eschevins et conseil de la ville et cité de Cambrai (1), trouvée par M. Victor Houzé dans les archives de la mairie, lui a fourni l'occasion de nous donner quelques renseignements intéressants concernant la translation du parlement de Flandre de Tournay à Cambrai, qui fut installé dans cette dernière ville le 14 octobre 1707, et y resta jusqu'à la fin de septembre 1714. La ville de Tournay avait été conquise sur les Français le 29 juillet 1709 par les armées combinées du prince Eugène et de

(1) • Messieurs, le Roy ayant jugé à propos de transférer dans la ville de Cambrai sa cour du Parlement de Flandres, ce qui ne peut estre que très « avantageux à la dite ville, puisque cet établissement contribuera beaucoup à « la rendre plus peuplée, à faire valoir ses maisons et à l'enrichir par l'aug- « mentation de son commerce et une plus grande consommation, Sa Majesté ne « doute pas que vous ne receviez cette nouvelle avec plaisir et que vous ne « vous employiez pour que le Parlement soit logé commodément et avec la di- « gnité convenable dans l'hostel commun de la dite ville.

« Je suis, Messieurs, votre très-affectionné serviteur,

« VOYSIN. »

Marlborough ; la ville de Lille avait été prise l'année précédente. Ces deux motifs et d'autres considérations avaient déterminé cette mesure. Le parlement adressa des remontrances au roi, afin qu'il donnât la préférence à Douai ; mais Louis XIV maintint sa première décision, et la prise de la place de Douai, qui eut lieu le 25 juin 1710, vint justifier le choix du roi. Cependant, lorsque cette ville fut rentrée sous la domination française, et que Lille eut été restituée au roi en vertu de l'article 15 du traité d'Utrecht, le parlement, qui s'était toujours montré peu favorable au séjour de Cambrai, et qui était secondé dans ces dispositions par l'intendant de la province, M. de Bernières, s'occupa de la question de la translation, soit à Lille, soit à Douai, et, malgré les efforts et les démarches des magistrats de Cambrai, malgré les offres qu'ils firent de prendre à leur charge l'appropriation des locaux nécessaires et de rembourser les offices de la quatrième chambre, dont la suppression avait été décidée, le parlement fut transféré à Douai par un arrêt du 2 septembre 1714.

M. Houzé a puisé dans l'*Histoire du parlement de Flandre*, de M. Pillot, une partie des renseignements qu'il a fournis sur cet épisode de l'histoire de Cambrai. Mais il y a ajouté, à l'aide de recherches faites dans les registres des comptes de l'échevinage, plusieurs détails de statistique locale dont aucun historien ne s'était encore occupé, et qui sont de nature à jeter du jour sur les usages et les coutumes de l'époque.

L'étude particulière que M. V. Houzé a faite des archives municipales de Cambrai est devenue pour lui une source féconde de communications à la Société d'émulation. Nous mentionnerons, entre autres documents tirés de ces archives, deux lettres de Vanderburck, archevêque de Cambrai, une lettre de Vauban, une lettre du duc de Boufflers, une lettre du prince de Montmorency-Tingry. L'une des deux lettres de Vanderburck est adressée, à la date du 16 mai 1641, à messieurs les magistrats de Cambrai, pour leur reprocher de ne pas traiter convenablement les officiers de la cour. Elle se fait remarquer par une vivacité d'expression qui contraste avec les habitudes de douceur du pieux archevêque : « Ains, dit-il en finissant, « en ferai mes plaintes à Dieu et à la benoite Vierge protectrice de « mon église. Si un jour en sentez la juste vengeance de ceste main « souveraine, imputez le à vous-mêmes et au tort que vous faites à « celuy qui a toujours esté votre très-affectionné serviteur. »

Les lettres des trois autres personnages que nous avons désignés se rapportent à des circonstances secondaires, et n'ont d'autre im-

portance que les noms de leurs auteurs. M. Houzé a pris soin d'accompagner ces diverses pièces de quelques renseignements biographiques.

Nous devons dans ce volume à M. Ch. A. Lefebvre, secrétaire général de la Société, le catalogue descriptif et analytique de la deuxième série des manuscrits de la bibliothèque de Cambrai (numéros 1047 à 1156). Ce catalogue est rédigé sur le plan de celui de M. Le Glay, dont il est la continuation. M. Ch. Lefebvre a ajouté aux indications ordinaires en pareille matière les premières lignes des manuscrits, partout où cette addition lui a paru un moyen de vérifier et de distinguer entre eux les ouvrages ayant à peu près ou tout à fait le même titre. Le numéro 1077, catalogué sous le titre de *Registres d'actes*, 1 volume sur petit in-folio vélin, étant le manuscrit le plus précieux de la bibliothèque de Cambrai pour l'histoire de cette ville, M. Ch. Lefebvre a dressé une table détaillée des matières qu'il renferme. Il a fait suivre ce travail d'une nomenclature des principaux incunables que possède cette bibliothèque.

Nous signalerons encore une notice de M. Alc. Wilbert sur l'ancien hôpital Saint-Jean de Cambrai. Elle ne se compose guère que de relevés statistiques et d'une série de faits exposés chronologiquement. Ce n'en est pas moins, malgré l'aridité de la forme, un des articles les plus intéressants de ce volume. Deux exemplaires du plus ancien titre de l'hôpital Saint-Jean conservés dans les archives de l'administration des hospices (1), ne portant, il est vrai, aucune date, mais tous deux revêtus du grand sceau de la ville au douzième siècle et écrits de la même main, donnent lieu de penser que la fondation de cet établissement remonte à la seconde moitié de ce siècle : d'autant plus qu'il existe dans les mêmes archives un acte de l'an 1210, par lequel Malhieu, abbé de Saint-Aubert, règle les droits des deux curés de Saint-Géry et de la Madeleine dans le partage des offrandes faites à propos des pauvres admis à l'hôpital Saint-Jean, *nouvellement bâti* aux limites des deux paroisses. Après avoir établi, en s'appuyant sur des textes authentiques, le véritable emplacement de cet hôpital et l'époque à laquelle l'hôpital Saint-Waast y fut réuni, M. Wilbert entre dans des détails circonstanciés sur les chapelles qui y furent construites, sur les obits et les messes qui y furent fondés, sur les accroissements progressifs de la maison, sur son organisation, son régime intérieur, son personnel, ses droits et privilèges, ses charges,

(1) C'est dans ces archives, dont il a la garde comme secrétaire des hospices, que M. A. Wilbert a puisé la plupart des renseignements qui composent sa Notice.

ses revenus et les diverses donations dont elle fut successivement enrichie. Nous y voyons que le nombre des sœurs, qui avait été dans les premiers temps de sept ou de dix, fut porté plus tard jusqu'à vingt-six ; qu'en 1340, le pape Benoît XII frappa de la censure ecclésiastique tous ceux qui troubleraient les sœurs dans la possession de leurs dîmes, terres, maisons, vignes, prairies, pâturages, bois, granges, moulins et autres biens ; qu'à l'époque des guerres entre la France et l'Espagne, elles soignèrent avec le plus grand zèle les soldats malades et blessés. Les registres qui ont été conservés mentionnent pour certaines années, notamment pour 1638 et 1654, les dates des entrées et des sorties et le nombre des journées de traitement, ainsi que le nom des malades, leur grade et le corps auquel ils appartenaient dans l'armée espagnole. Les mêmes registres constatent que l'on y recevait tout à la fois des Espagnols et des Français traités comme prisonniers de guerre, et qu'il y eut des malades militaires sans interruption de 1648 à 1686. M. Wilbert a dressé, d'après les comptes établis par les religieuses, et adoptés par l'administration militaire, que représentait un directeur général spécial à la Flandre, un tableau destiné à faire connaître la population de l'hôpital et la dépense à laquelle elle a donné lieu pendant les années 1749 à 1753. Il a ajouté à sa notice quelques pièces justificatives et la liste, par ordre alphabétique et avec l'indication des dates, de chacune des personnes auxquelles l'hôpital Saint-Jean a dû sa dotation. Il ne reste plus aujourd'hui de cet ancien hôpital que deux bâtiments, qui sont provisoirement occupés par l'école communale de dessin.

Le volume dont nous venons de rendre compte au Comité se termine par des fragments d'un poème intitulé : *Esouli*, de M. Léon Marc, membre correspondant de la Société d'émulation de Cambrai, dont plusieurs passages dénotent chez l'auteur un véritable sentiment poétique.

L. BELLAGUET,  
Membre du Comité.

---

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

---

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE  
DE L'ORLÉANAIS.

Tome V. Orléans, 1862.

Ce volume, digne à tous égards de ceux publiés antérieurement par la Société archéologique de l'Orléanais, s'ouvre par un travail signé d'un nom justement célèbre, celui de feu Charles Lenormant. L'auteur, dont le monde savant regrette encore la mort prématurée, corrigeait les épreuves de ce Mémoire à la veille de son départ pour ce funeste voyage de Grèce où, comme avant lui Otfried Müller, il devait succomber victime de son dévouement aux intérêts de la science. Je l'avoue, je n'ai pu lire sans avoir à la pensée ce triste rapprochement les dernières pages écrites par le savant académicien dont j'ai été si longtemps le collaborateur dans notre cher Cabinet des médailles, où s'est écoulée auprès de lui la plus grande partie de ma carrière.

Vous savez les faits qui ont fourni à Charles Lenormant le sujet de son *Mémoire sur le tombeau de saint Euverte*. En 1857, pendant les fouilles exécutées pour la restauration de l'antique église de Saint-Euverte, à Orléans, on découvrit un caveau sépulcral qui renfermait deux sarcophages, dont l'un fut reconnu pour celui qui abrita longtemps les restes du saint évêque auquel cet édifice doit son nom. M. l'abbé de Torquat publia le premier les détails de la découverte de ce caveau en faisant connaître les motifs qui le firent attribuer dès lors au prélat dont la mémoire est en si grande vénération à Orléans. Cet exposé, fait par M. l'abbé de Torquat au nom de la commission chargée de surveiller les travaux de Saint-Euverte, fut inséré dans une *Note* qu'on peut lire dans le *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais* (1). Dans cet écrit substantiel, malgré sa brièveté, le savant ecclésiastique, s'appuyant sur une exacte description des lieux et sur le texte irréfragable d'une lettre écrite au douzième siè-

(1) Voyez 2<sup>e</sup> trimestre de 1857, *Bulletin*, n<sup>o</sup> 27, p. 312.



cle par l'abbé Roger, avait démontré que l'on pouvait être certain d'avoir retrouvé le sarcophage de saint Euverte.

Charles Lenormant ne trouva pas suffisant le simple exposé de M. de Torquat. « Comme il s'agit, » a-t-il écrit, « d'un résultat important, on ne saurait mettre trop d'insistance pour dissiper tous les « doutes et pour établir la vérité sur des bases inébranlables. » Issu d'une ancienne famille orléanaise et membre honoraire de la Société archéologique de la province, « il voulait fournir, » ce sont ses propres paroles que je rapporte, « son denier à l'œuvre de saint « Euverte, œuvre, » ajoutait-il, « que me rendent chère et mes souvenirs de famille et mes sentiments de chrétien. » La Providence a laissé à Ch. Lenormant le temps de payer ce tribut, et la *Société archéologique de l'Orléanais*, en faisant paraître après sa mort si regrettable le Mémoire dont je vous entretiens, n'a pas seulement augmenté le retentissement de cette importante découverte, elle a voulu en même temps rendre un dernier et digne hommage au confrère illustre qu'elle venait de perdre. Cette nouvelle démonstration de l'authenticité de la découverte est évidemment à l'abri de toute attaque. Oui, ce caveau est bien celui que décrit l'abbé Roger dans la lettre précieuse citée par M. de Torquat et par Charles Lenormant. Voilà le sarcophage en briques rouges revêtues d'un ciment également rouge et poli qui renferma les restes de saint Euverte ! Ce point d'histoire, intéressant pour les sentiments pieux des Orléanais comme pour l'archéologie, est désormais acquis incontestablement ; mais l'auteur du Mémoire a-t-il aussi bien réussi lorsqu'il s'efforce de rendre à certain diplôme une autorité qu'une critique à bon droit sévère refuse de lui accorder ? C'est là ce dont il semble permis de douter. Charles Lenormant a entrepris de faire pour la légende de saint Euverte quelque chose d'analogue à ce qu'il avait fait antérieurement pour celle de saint Taurin. Sans tenir compte de l'opinion des Bollandistes, qui révoquent en doute la vie de saint Euverte et la déclarent souillée de fables, *vita fabulis scedata*, sans se laisser convaincre par les arguments de deux de ses savants amis qu'il déclare cependant plus compétents que lui-même en pareille matière, Charles Lenormant s'est efforcé de faire accepter, au moins en partie, les faits consignés dans cette relation, et n'hésite pas à les proposer comme devant servir de base à une nouvelle vie de saint Euverte. Ce vœu sera-t-il exaucé ? Je l'ignore ; mais tant qu'on n'aura pas découvert de textes plus dignes de foi que ceux qui ont paru suspects aux Bollandistes et à MM. N. de Wailly et L. Delisle, j'imagine qu'on continuera de reléguer cette légende parmi les fables et je suis persuadé que la mé-

moire du saint évêque n'y perdra rien. Cette observation n'ôtera rien non plus aux mérites divers de la savante étude de M. Lenormant ; elle n'empêchera certes pas le lecteur d'y trouver à chaque page les plus lumineux aperçus. Si l'on est forcé d'y reconnaître quelques ombres, comme les témérités de l'imagination de l'illustre académicien en répandirent parfois sur certains de ses écrits, on y admire en revanche, non sans tristesse, car c'est dans une œuvre posthume, l'alliance si rare des qualités brillantes de l'esprit avec l'étendue de l'érudition la plus variée comme la plus ingénieuse.

Je ne vois plus dans ce volume que deux Mémoires qui soient du ressort de notre section. Le premier est une *Note sur une excursion à Terminiers* due à M. F. Dupuis. L'auteur, dans ce travail, rend compte d'une découverte d'antiquités faite à Terminiers (Eure-et-Loir), près d'une ferme nommée Villours. Des médailles gauloises et romaines, un vase de terre rouge et deux mosaïques ont été trouvés par le fermier au cours de travaux exécutés pour faire transporter dans un champ voisin les terres d'une motte qui se trouvait à vingt pas de son habitation. L'une de ces mosaïques a été détruite, mais la seconde existe et on espère qu'elle pourra être un jour retirée de l'endroit où elle est encore ensevelie pour être transportée dans un musée, soit par les soins de la Société d'Eure-et-Loir, soit par ceux de la Société archéologique de l'Orléanais. M. Dupuis signale au même endroit l'existence d'un monument connu sous le nom de *Pierre de Villours*. C'est un dolmen dont la pierre supérieure existe en son entier. Cette note, malgré sa brièveté, contient d'utiles renseignements qu'on pourra employer lorsqu'on publiera le répertoire archéologique d'Eure-et-Loir.

Le second des Mémoires dont il me reste à vous entretenir est dû à M. P. Mantellier. Il est intitulé : *Mémoire sur la valeur des principales denrées et marchandises qui se vendaient ou se consumaient en la ville d'Orléans au cours des quatorzième, quinzième, seizième, dix-septième et dix-huitième siècles*.

Je n'ignore pas que ce travail, l'un des plus importants et des plus savamment conçus qui aient été publiés depuis quelques années sur l'archéologie de l'économie politique, a déjà été apprécié dans la section d'histoire. Je sais encore, et je suis heureux de le dire ici, que l'Académie des sciences a donné la médaille d'or du prix de statistique à M. Mantellier pour ce Mémoire ; mais il n'a pas encore été envisagé ici au point de vue de l'archéologie, et par conséquent je suis autorisé à vous en entretenir.

En effet, dans la remarquable analyse de M. Bellaguet qu'on a

pu lire dans le numéro de décembre 1862 de la *Revue des Sociétés savantes*, notre savant collègue, s'étant attaché à faire ressortir la portée philosophique du livre de M. Mantellier, a naturellement laissé dans l'ombre ce qui touche à l'histoire des arts et s'est abstenu d'entrer dans l'examen des détails. Je me suis proposé de compléter son travail en vous signalant quelques-uns des faits intéressants qui abondent dans les tableaux dressés par M. Mantellier. Leur disposition claire et méthodique et surtout leur fractionnement en chapitres a singulièrement facilité la tâche que je me suis imposée. Je l'aurai bien remplie si je réussis à donner une idée suffisante de l'importance et de la variété des renseignements réunis par M. Mantellier.

Je commence par le chapitre LVII, intitulé : *Mets, Repas*, et qui tient peut-être plus à l'histoire des mœurs qu'à l'archéologie proprement dite. Je n'ai pu cependant me décider à le négliger, car je crois qu'on n'y lira pas sans sourire les menus des diners et soupers servis du 4 au 7 février 1556 à M. de Sansac, chevalier de l'ordre et capitaine de 50 lances, commis à la visite de la ville d'Orléans et logé à l'Écu de France, aux frais de ladite ville. Ceux qui voudront savoir ce que c'était que l'hospitalité communale au seizième siècle feront bien d'étudier la savante ordonnance de ces repas pantagruéliques.

Je citerai encore d'autres titres de chapitres dont l'énoncé seul suffira pour montrer tout ce que ce travail renferme de documents utiles à consulter.

Ces chapitres sont ceux intitulés : Ferronnerie, Plomberie, Vitrierie, Meubles, Orfèvrerie, Horlogerie, Vêtements, Passementerie, Librairie, Armes, Musique, Obsèques, Espèces monnayées, Œuvres d'art, et d'autres que j'omets, mais qui nous font connaître le prix des matériaux et de la journée de tous les métiers, de quelles carrières sortirent les pierres de ces hôtels qu'on admire encore à Orléans, à combien revenait le pavage des rues, quels étaient les prix de la gravure des jetons de comptes, ceux des étoffes, etc., etc.

Grâce aux indiscrets révélations de M. Mantellier, on entre dans les secrets du luxe de nos pères, luxe qui parfois n'était pas de meilleur aloi que celui de notre époque, et qui cachait même des misères qu'on ne rencontrerait plus de nos jours. Ainsi, par exemple, en 1435, Orléans n'était pas propriétaire de son hôtel de ville ; la cité louait à raison de 20 livres tournois par an l'hôtel des Créneaux pour servir d'hôtel commun. La même ville louait des meubles, des tapisseries et jusqu'à des robes pour les cérémonies publiques.

Je trouve à la date de 1555 une somme de 10 livres « pour location d'une robe de deuil pour les funérailles de « l'évêque d'Orléans, Jean de Laubespine, ayant duré 3 jours. » En 1615, la ville offre un dîner au comte de Saint-Pol, gouverneur du duché d'Orléans ; on paya 12 livres la fourniture de linge, de faïence et de vaisselle d'argent.

Le chapitre cxxix contient de curieux détails pour l'histoire de la librairie et de l'imprimerie : ainsi, en 1358, un psautier coûtait à Orléans 4 livres 7 sols, 6 deniers ; en 1596, on payait 30 livres à Saturnin-Hotat pour l'imprimerie du livre de la Pucelle et livraison de trente exemplaires, dont deux imprimés en parchemin, pour mettre au trésor de la ville.

Mais c'est surtout le chapitre cxxx, intitulé *Œuvres d'art*, qui est riche en renseignements précieux pour nos études. J'y vois figurer au milieu de noms obscurs ou inconnus celui d'Androuet du Cerceau : à la date de 1551, le célèbre architecte reçoit une somme de 59 livres 16 sols tournois « pour les dispositions prises par M<sup>e</sup> Jacques « Androuet, principal architecteur, avec Loys Martin et Loys Fro- « mont, à l'occasion de l'entrée du Roi et de la Reine. » L'un de ces deux artistes, Loys Fromont, figure dans un autre tableau avec la qualification de peintre, comme ayant fait « aux vitres de la chambre où sont les lettres du Pont, en la tour de la communauté de la ville, les armes du dit Pont et de la ville. »

Ailleurs, un certain Philippot, d'Orléans, reçoit 6 livres 15 sols pour avoir taillé un jésus en cuivre. Je citerai encore le peintre Mathieu Gaucher, les imagiers François Marchand, Pierre Migny, le peintre Jean Leduc, enfin Jacques l'Heureux, *esculteur, tailleur d'ymaiges*, qui reçoit 4 livres 5 sols, *pour avoir raccoustré une image de N.-D. pour la chapelle de l'Hôtel-Dieu et fourni de pierre et de plâtre.*

En 1551, la ville paye 15 sols tournois pour la gravure sur argent de ses armes pour servir de cachet ès affaires de ladite ville et enchâssement de bois.

A la date de 1571, la ville paye 120 livres tournois à Hector Lescort, dit Jacquinot, fondeur, demeurant à Orléans, pour *l'entreprise de refondre et ressouder les effigies de Notre-Dame-de-Pitié et de la Pucelle, qui soulaient être d'ancienneté sur les ponts de la ville.* J'abrège cet article, qui est fort détaillé, et nous fait assister à cette importante opération ; mais je citerai encore un sculpteur nommé Castagne, en 1602, un tailleur de pierres nommé Reinier, qui refait à neuf en 1605 une *épitaphe inscriptive* en pierre d'Aspremont, au lieu d'une autre ancienne épitaphe. Cet article n'est pas sans intérêt ;

il nous montre que nos pères nous ont souvent privés de bien des monuments historiques, et que ce n'est pas seulement depuis 1789 qu'on détruit les monuments en France.

Je trouve encore dans ce même chapitre cxxx, à la date de 1606, un sculpteur nommé Etienne Theurier ; en 1619, un autre Theurier (Antoine) aussi sculpteur ; en 1616, un *peintre du pays de Flandre*, auquel on paye 30 livres pour la « peinture des portraits du Roi et de la Reine en leur grandeur, sur toile, à l'huile, pour être présentés à l'entrée de la Reine et demeurer en l'hôtel commun pour mémoire et être conservés. » Je mentionnerai encore la peinture du nouveau guidon de la Pucelle, par Gilles Rathouin, un portrait de la Pucelle par Jean de Brie, et enfin une peinture à l'huile sur toile représentant Jeanne d'Arc à cheval, par Mignot, et payée 40 livres par la ville. M. Mantellier nous apprend que ce tableau, qui était devenu propriété particulière, a été donné au musée d'Orléans par son dernier possesseur, M. Demadieres-Miron. Je recommande aussi la lecture du chapitre cxxxvi, intitulé : *Messages, Voyages, Dépenses à l'auberge*, et enfin je citerai dans le chapitre clxvi, intitulé *Services spéciaux*, sous la date de 1439, ce bref article : *A la mère de Jehanne la Pucelle, à titre de pension, par mois, 2 livres tournois.*

Ce dernier fait n'était certes pas inconnu des érudits ; je n'ai cependant pas voulu l'omettre, parce qu'il me paraît un de ceux qui montreront le mieux toute la variété des informations répandues dans les 400 pages du remarquable travail de M. Mantellier, qui restera comme un des plus importants qu'ait publiés jusqu'à ce jour la Société archéologique de l'Orléanais.

CHABOUILLET,  
Membre du Comité.

RECUEIL DES INSCRIPTIONS DE LA FRANCE.

*Rapport lu à la section d'archéologie.*

Messieurs,

Vous m'avez demandé de vous exposer mon opinion sur le mode de publication du recueil épigraphique dont la préparation m'a été confiée. Je m'empresse de satisfaire à ce désir, et je vous prie de vouloir bien m'assister de vos conseils dans l'exécution d'un travail qui appartient en réalité au Comté. Il s'agit, vous le savez, en ce moment, de l'épigraphie de l'ancien diocèse de Paris.

Les transcriptions sont aujourd'hui très-avancées. Dans quelques mois, les annotations seront prêtes, et, d'ici à la fin de l'année, la publication pourrait être sérieusement entreprise. Je n'attendrai pas d'ailleurs que le travail soit terminé pour placer sous les yeux du Ministre un spécimen, d'après lequel il sera facile d'apprécier les frais probables de la publication, qui serait exécutée par l'Imprimerie impériale dans le format ordinaire des documents inédits.

Les points principaux sur lesquels j'appellerai votre attention sont les suivants :

*Ce que le recueil projeté doit contenir :*

Dans la discussion préliminaire qui a occupé une partie de notre dernière séance, la majorité de la section a paru exprimer le vœu que le recueil comprît non-seulement les monuments épigraphiques qui se sont conservés jusqu'à nos jours, mais encore ceux qui n'existent plus pour nous que dans les collections manuscrites ou même imprimées de nos bibliothèques. Je ne contesterai pas assurément l'intérêt de cette réunion. Les recherches de nos devanciers ont sauvé un très-grand nombre d'inscriptions d'une valeur historique considérable dont les textes originaux ont été détruits. Je pense seulement qu'il y aurait une distinction à établir entre les collections déjà faites et celle dont nous venons de rassembler les éléments. Les copies conservées dans nos bibliothèques se trouvent désormais à l'abri de toute atteinte ; on pourra y recourir sans difficulté quand on le voudra. Les inscriptions de l'ancien diocèse de Paris, dont les estampages ont été récemment placés sous les yeux du Comité, ne figurent pour la plupart, les neuf dixièmes au moins, dans aucune collection, et chaque jour en voit disparaître quelque une par suite de

l'incurie ou de l'ignorance de ceux qui devraient veiller à leur conservation. J'ai appris d'ailleurs par expérience combien sont défectueuses les copies exécutées le plus souvent d'après des notes prises à la hâte. L'abbé Lebeuf lui-même, cet observateur si scrupuleux, donne rarement des transcriptions fidèles. Avec le secours des estampages, au contraire, nous avons la certitude de produire les monuments tels qu'ils sont, avec leur orthographe, leurs formes de langage, leurs dates et tous leurs caractères essentiels. Il importe de ne pas confondre les textes authentiques avec des copies plus ou moins douteuses.

Je vous proposerai donc, Messieurs, dans le cas où vous vous décideriez pour une publication aussi complète que possible de toutes les inscriptions qui peuvent intéresser notre histoire, de décider en même temps que le recueil sera divisé en deux parties :

1° Les inscriptions dont les originaux ont pu être estampés en vue de notre travail ;

2° Les inscriptions détruites dont les copies ont été anciennement recueillies.

Plus tard, j'aurai à vous proposer de statuer sur les voies et moyens des recherches à faire pour cette seconde partie dans les bibliothèques de Paris et des départements.

*Les inscriptions seront-elles publiées toutes et IN EXTENSO ?*

A l'exception de quelques épitaphes qui ne contiennent absolument qu'une indication de décès, et pour lesquelles une simple mention peut paraître suffisante, je crois qu'il serait bon de publier les inscriptions littéralement dans leur forme et teneur. Il ne faut pas supprimer arbitrairement le souvenir des fondations ou des actes de charité. Ces inscriptions contiennent d'ailleurs le plus souvent des détails de mœurs ou de pratiques religieuses qui ne sont pas sans intérêt, des noms d'officiers publics, des noms de lieux, des renseignements sur des propriétés, des appréciations de denrées en numéraire etc., etc. Il s'y trouve aussi une énorme quantité d'indications précieuses pour la généalogie des familles.

*Des caractères à employer.*

Je me demandais comment il serait possible de rendre sensible à l'œil l'âge des monuments épigraphiques sans recourir continuellement à l'emploi de fac-simile d'un prix toujours élevé, quand la

publication de notre collègue, M. le comte de Laborde, sur la collection des empreintes de sceaux des Archives de l'Empire est venue m'apporter la solution de la difficulté. M. de Laborde a obtenu de l'Imprimerie impériale la confection de sept séries de caractères qui correspondent aux principales variations de l'écriture pour les inscriptions comme pour les sceaux du sixième siècle au dix-septième. Des signes particuliers sont aussi destinés à exprimer les abréviations. L'administration de l'Imprimerie impériale ne refusera pas sans doute de mettre ces mêmes caractères à notre disposition.

*Fac-simile.*

Vous avez eu sous les yeux, Messieurs, dans la salle de nos réunions, un échantillon des riches monuments funéraires que renferment encore les églises de l'ancien diocèse de Paris. Aussi n'est-ce pas sans un vif regret que nous renoncerions à l'espoir de reproduire dans notre recueil, à côté des textes, les figures historiques, les costumes, les blasons, les insignes de toute espèce, les motifs d'ornementation dont nous possédons les estampages. S'il faut se résigner à ce sacrifice, il nous paraît du moins indispensable de publier un certain nombre de fac-simile choisis parmi les monuments les plus importants de chaque siècle, qui serviront de points de comparaison pour établir plus tard des alphabets généraux et pour décrire les variations successives des caractères depuis l'alphabet romain jusqu'à celui dont nous nous servons aujourd'hui. J'évalue à 25 ou 30 le nombre des fac-simile qui seraient nécessaires pour la reproduction des types les plus intéressants.

F. DE GUILHERMY,  
Membre du Comité.

---



CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE, EN 1861.

28<sup>e</sup> session.

*Séances générales tenues par la Société française d'archéologie  
à Reims, à Laigle, à Dives, à Bordeaux, en 1861.*

Le volume dont je viens de terminer l'examen est à peu près rempli par le compte rendu des séances générales de Reims. Quelques pages à peine ont été laissées au récit des autres séances, qui ne présentaient pas d'ailleurs la même solennité, et qui avaient plutôt pour objet le règlement des affaires administratives de la Société d'archéologie que les intérêts généraux de la science. Nous avons déjà exposé dans nos précédents rapports combien des réunions de ce genre nous paraissent utiles par les recherches qu'elles provoquent successivement sur l'histoire et sur les monuments des diverses parties de la France. La session de 1861 n'a pas été moins féconde que celles des années antérieures.

A Reims, le cardinal-archevêque, qui s'est constitué le patron de tout ce qui se fait d'utile et de bon dans son diocèse, avait offert au congrès, dans son propre palais, sous les voûtes de la salle du sacre, une magnifique hospitalité. L'examen des précieux débris d'antiquité et des splendides monuments du moyen âge que cette illustre cité possède encore suffisait à occuper tous les instants du congrès. Plusieurs rapports ont été présentés sur les moyens à prendre pour la restauration de l'arc de triomphe de la porte de Mars et pour la conservation de la belle mosaïque des jeux de l'amphithéâtre, récemment découverte sur une allée des promenades de la ville. L'assemblée a exprimé le vœu, parfaitement motivé à notre avis, que la restauration de l'arc gallo-romain fût exécutée avec le plus de sobriété possible, d'après le système adopté par le regrettable M. Caristie, à Orange, et que la mosaïque fût maintenue à sa place, au moins jusqu'à l'époque où un emplacement définitif au musée de la ville ou ailleurs aurait été préparé pour la recevoir. La description de cette importante mosaïque a été de la part du laborieux secrétaire de l'Académie de Reims, M. Ed. Fleury, l'objet d'un travail remarquable et l'occasion de recherches très-intéressantes sur les mosaïques de diverses époques, au nombre de plus de vingt, découvertes successivement dans l'enceinte de la ville.

Quelques archéologues rémois pensaient qu'il pouvait exister des panneaux du onzième siècle parmi les vitraux de l'église de Saint-Remy. Le congrès a voulu étudier sur place cette question, qui n'était pas sans importance. Une perquisition minutieuse l'a conduit à reconnaître que les plus anciennes verreries de Saint-Remy ne sont pas antérieures au commencement du treizième siècle. A l'occasion du dépôt fait, par ordre de l'Empereur, au trésor de la cathédrale de Reims du célèbre calice d'or qui servait autrefois à la communion royale sous l'espèce du vin le jour du sacre, et qui appartient au Cabinet des Médailles et Antiques de la Bibliothèque impériale, M. l'abbé Poquet, curé de Bery-au-Bac, a présenté un intéressant Mémoire sur l'orfèvrerie religieuse du quatrième siècle au quinzième. Le compte rendu de la visite du congrès dans les maisons curieuses de Reims mérite aussi d'être signalé à votre attention. M. Charles Givelet y a réuni bon nombre de détails de traditions locales qu'on chercherait vainement dans les livres. Nous nous sommes bien promis, en ce qui nous concerne, d'utiliser à notre profit les précieuses indications qui s'y trouvent classées, quand il nous sera donné de revoir la cité de Reims.

La section s'associera certainement aux protestations du congrès contre la tendance irréfléchie à proscrire dans nos églises tous les objets, même de simple ameublement, quelle qu'en soit la valeur, dont le style diffère tant soit peu de celui de l'édifice, et à transformer en monuments neufs du dix-neuvième siècle des constructions du moyen âge qu'il s'agirait seulement de consolider. On a renoncé de nos jours à restaurer les fragments qui se retrouvent de l'antiquité classique : pourquoi donc appliquer un système reconnu funeste à des monuments d'une autre époque ?

**F. DE GUILHERMY,**  
Membre du Comité.

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE REIMS.

*Volumes XXXII, XXXIII et XXXIV.*

Le XXXII<sup>e</sup> volume des Mémoires de l'Académie impériale de Reims est occupé presque tout entier par l'important travail de M. Lorient sur la mosaïque des jeux de l'amphithéâtre. Ce travail abonde en recherches, et atteste de la part de son auteur une sérieuse étude de tout ce que l'antiquité nous a légué sur cette matière. Pour rendre les explications plus complètes, des gravures font passer successivement sous les yeux des lecteurs tous les compartiments de la mosaïque. Dans les deux autres volumes, l'archéologie est à peine représentée par un projet de fouilles aux abords de la mosaïque, par la description d'un méreau du dix-septième siècle frappé à Sedan ou à Charleville, et par la description de trois verrières nouvellement placées dans la cathédrale de Reims aux trois fenêtres de la chapelle de la Vierge.

F. DE GUILHERMY,  
Membre du Comité.

ANNALES DE LA SOCIÉTÉ ÉDUENNE.

1860-1862, un volume.

Les travaux archéologiques réunis dans le dernier volume des *Annales de la Société éduenne* consistent pour la plupart plutôt en notes succinctes qu'en Mémoires développés. Nous nous contenterons de citer : la description du grand salon du château de Montjeu ; celle d'un anneau d'or à l'effigie de Tétricus ; celle des diptyques d'Autun, dont la meilleure partie a été extraite du livre de notre collègue, M. Chabouillet, sur le cabinet des antiques de la Bibliothèque impériale ; le récit d'une excursion aux retranchements des plaines de la Champagne qu'on désigne sous le nom de Camp d'Attila. Le château de Montjeu a servi de résidence au président Jeannin. Le petit-fils de cet homme illustre en fit décorer l'intérieur de peintures et de boiseries d'un grand style. Le salon principal, qui s'est conservé intact, présente le portrait de Louis XIII en costume royal, ceux du président et de sa femme, plusieurs autres portraits en pied et quatre-vingt-quatre figures en buste de personnages de l'antiquité, du moyen âge et des temps modernes, indépendamment d'un nombre infini de figures allégoriques, de paysages et de motifs de fantaisie.

Le préfet de Saône-et-Loire a donné un témoignage qu'il est bon de constater de sa déférence envers la Société. Le conseil municipal d'Autun ayant voté la démolition de la porte du Carrouge, le premier magistrat du département n'a pas voulu approuver la délibération prise à ce sujet, sans demander à la Société éduenne son opinion sur l'opportunité de cette mesure, et la Société s'est empressée de protester contre l'exécution du projet de la mairie.

La création d'un musée archéologique préoccupe depuis longtemps la Société. Jusqu'à ce jour, les précieux débris que possède la ville sont dispersés dans plusieurs dépôts, et la conservation n'en est pas convenablement assurée. On espère pouvoir les réunir dans la chapelle de Saint-Nicolas de Marchaux, qui est elle-même un curieux monument du douzième siècle, dépendant autrefois d'un hospice de pèlerins. Des tombeaux, des sculptures antiques, un christ en marbre du douzième siècle, qui paraît avoir fait partie de l'ancien tombeau de saint Lazare à la cathédrale d'Autun, ont déjà été offerts en don au futur musée. Le tombeau de la reine Brunehaut pourra y être

un jour à peu près reconstitué. La ville en possède maintenant le cercueil, le couvercle et une partie des supports.

Une étude sur les anciens hospices d'Autun nous a paru du domaine de nos collègues de la section d'histoire, et nous leur laissons le soin de l'apprécier.

Une partie notable du volume est consacrée à la publication d'un Mémoire inédit en forme de lettres sur les antiquités d'Autun, par l'abbé Pierre-Bénigne Germain, né à Autun en 1689, chanoine théologal au chapitre de Saint-Lazare de cette ville, mort en 1751. Nous y avons trouvé des détails intéressants sur des ruines qui ont achevé de périr et sur des monuments qui ont complètement disparu depuis la suppression des communautés religieuses. Les abbayes d'Autun étaient riches en marbres antiques. Des industriels les ont acquis pour les débiter. Plusieurs colonnes monolithes de l'abbaye de Saint-Martin, dont la fondation remontait au sixième siècle, ont été apportées à Paris. Elles furent, en 1815, mises à la disposition du gouvernement prussien, en échange de celles qui avaient été enlevées du dôme de Charlemagne à Aix-la-Chapelle, et qui sont encore au Louvre.

F. de GULHERMY,  
Membre du Comité.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE LAON,

*Tome XII. Année 1862.*

La Société académique de Laon fait cette année une large place à l'archéologie ; sur vingt-six notices, quatorze rentrent dans le cadre de la section d'archéologie et quelques-unes présentent une véritable importance. Je vais essayer de les analyser rapidement, en faisant remarquer que la Société, présidée par M. Édouard Fleury, se renferme, avec un succès incontestable, dans le programme dont les Sociétés provinciales devraient rarement s'écarter, je veux dire l'étude de l'histoire et de l'archéologie locales.

M. Fleury commence par décrire les mosaïques romaines trouvées récemment à Reims et à Vailly. Je mentionnerai seulement la première pour mémoire, car elle a été déjà signalée par M. Fleury lui-même, je crois, dans un rapport spécial adressé au Comité. Celle de Vailly est moins connue, et, quoique assurément moins belle que la mosaïque des promenades de Reims, elle est encore digne d'attention. Cette mosaïque se compose de rinceaux se combinant pour former un dessin sans fin, entouré d'une bordure en filets noirs, blancs et rouges, à travers lesquels court l'éternel câble des mosaïques romaines : quelques fragments composent comme des tableaux encadrés d'une bordure particulière : l'un d'eux représente trois personnages déplorablement tronqués dont les dispositions et les draperies font songer aux peintures byzantines. Tous ces morceaux, que M. Fleury fait dater de la fin du quatrième siècle, sont déposés dans l'église de Vailly.

Dans un autre article, M. Fleury rend hommage à l'excellente restauration qui a été faite de la belle mosaïque de Blenzy, grâce à une large subvention généreusement accordée par le conseil général du département de l'Aisne; cette mosaïque est actuellement dans le musée de Laon, et on y a joint, toujours grâce à la subvention départementale, de beaux fragments de Nizy, de Bazoches et de Vailly. Cette réunion offre à l'archéologue et à l'artiste un ensemble presque unique de spécimens très-différents de l'art des mosaïques, dont les échantillons se rencontrent si rarement.

Dans une étude plus étendue, M. Fleury examine l'histoire de la civilisation et des arts des Romains dans la Gaule Belgique, spécialement en ce qui concerne les pays composant actuellement le départ-

tement de l'Aisne. Ces contrées sont riches en souvenirs archéologiques des Romains : à Soissons, à Vailly, à Nizy, à Blanzly, à Bazoche, à Champlieu, d'importants vestiges ont été découverts attestant à la fois un grand luxe et une civilisation raffinée. M. Fleury fait remonter à la période de paix qui commence au règne d'Adrien et se continue jusqu'au commencement du troisième siècle ces villas, ces maisons de plaisance, ces fermes qui, à Nizy et à Reims, se sont bâties en dehors de l'enceinte de la ville, mais encore sous sa protection immédiate qui, à Vailly, à Bazoche, et à Blanzly, se sont aventurées en pleine campagne, comme les châteaux de nos jours. S'occupant ensuite du moment où ces belles constructions ont pu être détruites, M. Fleury pense que c'est à partir des premières invasions des barbares en Belgique en 265, depuis Caracalla jusqu'à Aurélien, que ces monuments ont été dévastés, pillés et ruinés ; d'autres auraient été élevés ensuite, grâce au calme que ramena le règne d'Aurélien, mais dévastés de nouveau sous les coups des Franks.

M. Fleury termine en se félicitant de pouvoir constater l'état de civilisation où étaient parvenues ces contrées à une époque dont on ignorait l'histoire avant ces découvertes si heureusement multipliées. La Gaule Belgique n'est plus en effet seulement la sauvage et guerrière contrée que l'histoire connaissait jusqu'ici. Comme les provinces le plus foncièrement romaines, elle a eu ses beaux temps artistiques. Les sculpteurs ont taillé le marbre et les pierres pour elle. Les architectes l'ont couverte de palais et de villas. Les maîtres mosaïstes ont exercé leur patience sur son sol. Les peintres l'ont dotée d'un art original dans quelques-unes de ses productions. Les potiers ont tourné pour elle des vases rares et inscrits. Le marbrier enfin a fouillé pour elle les couches les plus riches, les plus diversement colorées et les plus ignorées aujourd'hui des carrières d'Italie.

Deux études sont consacrées aux silex travaillés par MM. de Saint-Marceaux et Melleville. M. de Saint-Marceaux ne s'occupe que de ceux trouvés à Quincy-sous-le-Mont dans une colline d'une formation diluvienne située à un kilomètre environ de la rivière de Vesle ; ces silex sont mêlés à l'argile sur une épaisseur de 50 à 60 centimètres. Au dehors est une couche de grosse grève sans mélange. M. de Saint-Marceaux décrit les diverses variétés découvertes par lui, mais sans révéler aucun fait nouveau, et se reportant simplement aux travaux de M. Boucher de Perthes.

Le travail de M. Melleville, qui se voue avec un zèle infatigable à tout ce qui concerne le passé du département de l'Aisne, est con-

sidérable, et traite de toutes les trouvailles de silex faites dans l'Aisne et la Somme. Je me contente de l'indiquer, sans m'engager davantage dans l'examen de la question des silex, dont on s'occupe si vivement depuis quelque temps.

M. Hidé décrit la découverte d'un cimetière faite à Vorges ; dans un des cercueils, formés de pierre de Colligis d'un seul morceau en forme d'auge, on a trouvé une agrafe de ceinturon en bronze argenté, émaillé et gravé ; sur un fond d'émail bleu sont figurés deux griffons supportant une croix qui les sépare ; une cordelière encadre le tout. Les tombes étaient placées dans un terrain situé entre un champ dit la Guerre et un autre dit le fossé de la Paix. La Société académique, après discussion, se prononça en faveur de l'opinion attribuant à ce cimetière une origine franque ou mérovingienne au plus tard.

Le département de l'Aisne est riche, comme nous venons de le voir, en souvenirs romains ; chaque jour on en découvre de nouvelles preuves. C'est ainsi que M. Piette a l'occasion de décrire un fragment d'autel à Bacchus trouvé à Jeantes-la-Ville, représentant deux personnages debout et complètement nus, l'un sous les traits d'un jeune homme imberbe aux formes délicates, couronné de pampre, l'autre sous ceux d'une espèce de satyre qui semble tenir son jeune compagnon dans ses bras ; — que M. Fleury fait connaître un remarquable fragment de statue en bronze exhumé à Bucilly sur l'emplacement de constructions anciennes, et qui semble au président de la Société un morceau de l'armure d'une grande statue romaine : il représente un génie ailé appliqué sur une plaque de même métal, orné de rinceaux. Je mentionnerai la notice consacrée au tumulus de Limé, par M. Prioux, situé dans un village du canton de Braine, près de la villa gallo-romaine d'Ancy ; on y a exhumé de nombreux squelettes et beaucoup de débris de poterie. Mais M. Prioux a constaté que les squelettes se présentaient sous deux aspects différents : les uns, — ce sont ceux de l'époque gallo-romaine, — les plus profondément enfouis, étaient soigneusement rangés et superposés ; les autres, jetés sans ordre, datent évidemment du moyen âge, de l'époque où ce tumulus servit probablement de butte pour les exécutions seigneuriales. M. Prioux complète son étude en empruntant divers détails et quelques dessins à l'excellent travail de M. Viollet-le-Duc sur les fourches patibulaires.

M. d'Avezac a envoyé une note sur un globe terrestre acheté par lui à Laon et antérieur à la découverte de l'Amérique, monument très-rare, puisque son nouveau propriétaire, très-expert en ces



matières, ne connaît que cinq globes datant du commencement du seizième siècle, mais un seul conservé, à Nuremberg, antérieur à la grande découverte de Colomb : celui-là a été construit par Martin Behaim, et porte la date de 1492 ; or le globe de Laon présente beaucoup de ressemblance avec ce précieux monument géographique. On y voit de même deux parts distinctes à faire, l'une du monde connu des anciens, tel que Ptolémée l'avait résumé dans sa carte d'ensemble, l'autre des additions qui en avaient élargi et déterminé les marges au delà du cadre de Ptolémée. Ce complément neuf présente les plus curieuses irrégularités, les plus étranges bévues ; l'auteur notamment commet de fréquents doubles emplois : par exemple, comme il a écrit le nom de Moabar sur des rivages transganguétiques, il n'en figure pas moins à l'orient de cette presqu'île ultérieure et dans un voisinage immédiat, la grande île de Ceylan, sans se douter que ce fût, à 65 degrés de distance, une simple répétition de la Taprobane ptoléméenne qu'il avait déjà placée en son lieu en deçà du Gange. Quant à l'époque précise où ce globe a été fait, elle est facilement fixée, puisqu'on y trouve cette inscription placée auprès de l'indication du mont Niger : *Huc usque Portugaleses navigio pervenere* ; or on sait que c'est en 1487 que Barthélemy Diaz rentra à Lisbonne, quand il revint des côtes d'Afrique, où il était allé continuer l'œuvre de Diègue Cam.

J'arrive maintenant aux deux notices principales de cet intéressant volume : l'une est l'histoire de la vie et de l'œuvre des frères Le Nain, par M. Champfleury ; l'autre, une étude sur les voies romaines du département de l'Aisne, par M. Piette.

M. Piette étudie successivement dans les Mémoires de la Société académique de Laon toutes les voies romaines qui traversent nos contrées ; il suit ces chaussées pendant tout leur parcours à travers le département, et en continue l'historique pour la période du moyen âge. C'est ainsi que, dans ce volume, il s'occupe des chaussées de Laon à Mézières, à la Fère, à Soissons et de Soissons à Ribemont. Ces itinéraires sont excessivement curieux ; les détails seulement sont trop exclusivement locaux pour être rapportés en détail ici. Je puis être plus explicite à l'égard de la biographie des frères Le Nain, parce que ces trois peintres jouissent d'une réputation assez considérable pour que leur vie présente un véritable intérêt général.

Tous trois naquirent vers la fin du seizième siècle à Laon ; ils reçurent des leçons d'un peintre étranger, probablement un peintre flamand, à en juger par l'influence qui se révèle si fortement dans leurs œuvres. Leurs débuts étaient inconnus, et on ne les retrouve

guère qu'au mois de mars 1646, assistant à une séance de l'Académie de peinture qui venait d'être fondée ; peu de mois après deux des frères mouraient âgés déjà, et, remarque M. Champfleury, sans avoir recueilli les avantages que devait leur donner le titre d'académiciens. Ils furent maîtres peintres du roi, peintres de la ville de Paris et ont laissé les portraits de plusieurs personnages considérables, comme Anne d'Autriche, Mazarin, Cinq-Mars, le marquis de Forbin ; ils décorèrent aussi diverses chapelles. On ne connaissait que ces rares détails sur les frères Le Nain ; ils occupaient véritablement dans l'histoire de la peinture une place presque légendaire, due en grande partie à l'étrange opinion de tous les biographes qui se sont accordés à ne faire des trois pinceaux qu'un seul. Ce mystère a excité la curiosité de M. Champfleury : il s'est mis bravement à l'œuvre, et, à l'aide des tableaux des Le Nain, il a recherché d'abord quelle pouvait avoir été l'existence de leurs auteurs. Il constate que les Le Nain furent les peintres des pauvres gens, des intérieurs de famille ; ils peignaient sans se soumettre toujours aux règles académiques. Du reste les biographes sont peu détaillés à leur égard ; Félibien leur consacre quelques lignes assez peu bienveillantes ; Sauval au contraire loue pleinement leurs peintures de la chapelle de la Vierge à Saint-Germain des Prés, et Scudéry les mentionne dans un quatrain adressé à Mazarin en 1616.

Au dix-huitième siècle, la célébrité des Le Nain avait grandi sans qu'on en connût mieux leur vie. M. Champfleury a retrouvé les noms de vingt-deux amateurs notables qui, pendant cette période, tinrent à honneur d'avoir des toiles des Le Nain dans leurs collections, et ces toiles se vendaient alors de 1,500 à 3,000 livres. M. Champfleury remarque qu'à une époque où Chardin était prôné par les encyclopédistes, il n'est pas singulier que les Le Nain aient occupé une si grande place dans les galeries. Ils sont presque de la même famille : l'un peint les paysans, l'autre la bourgeoisie ; seulement les Le Nain n'ont pas le charme de Chardin, et d'ailleurs ils le cherchent évidemment beaucoup moins. Leurs personnages ont un fond presque soucieux ; leur vie est dure et pénible ; le travail les guette et s'empare d'eux.

A force de chercher, M. Champfleury a découvert aussi quelques indications moins vagues sur ses compatriotes, et c'est dans un document qui devrait être connu de tous les Laonnais qu'il a trouvé une petite notice très-courte, mais très-précise : c'est dans les manuscrits de dom Le Leu sur la ville de Laon. D'après ces papiers les frères Le Nain florissaient en 1652, vivant dans la plus par-

faite union ; ils se nommaient Antoine, Louis et Matthieu : pendant un an, ils prirent des leçons d'un maître étranger, puis vinrent à Paris, et ils étudièrent pendant trois ans, logeant ensemble. L'ainé, reçu peintre à Saint-Germain des Prés, en 1629, par le sieur Plantin, bailli de l'abbaye, excellait à la miniature ; Louis réussissait très-bien les portraits en buste et Matthieu se distinguait par ses grandes toiles. Matthieu, reçu peintre de la ville de Paris, le 22 août 1633, devint, vingt ans plus tard, peintre de l'Académie royale de peinture et fit un portrait de la reine Anne d'Autriche, que Louis XIV déclara le meilleur de tous ceux qui avaient été faits ; il mourut à Paris en 1677, âgé de 70 ans. Tous trois avaient été admis à l'Académie, le 1<sup>er</sup> mars 1648 ; mais les deux aînés moururent à quelques semaines de là, les 23 et 25 mai.

M. Champfleury ne néglige rien pour rendre la biographie des Le Nain parfaitement complète ; il décrit leurs principales toiles, leurs tableaux d'Église, leurs dessins, leurs portraits, les gravures faites d'après leurs œuvres, dont il va également rechercher l'inventaire à l'étranger. Il termine en relatant les principales opinions émises au sujet des peintres laonnais, en constatant la fausseté de la biographie romanesque insérée dans le *Musée des familles* de 1850, et enfin il résume en quelques lignes cette existence si entourée de voiles épais avant ces consciencieuses recherches, et apprécie ce talent original, sévère qui a donné aux frères Le Nain une place considérable dans l'histoire de l'art.

Il m'a paru curieux d'insister sur cette triple vie presque inédite et de rendre hommage au soin avec lequel M. Champfleury, connu jusqu'ici seulement par de très-fantaisistes œuvres d'imagination, a su composer cette longue et curieuse monographie de ses compatriotes.

Edouard de BARTHÉLEMY,  
Membre du Comité

---

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE SAVOIE.

2<sup>e</sup> série, t. IV, 1861.

L'Académie impériale de Savoie publie d'excellents Mémoires, et je regrette vivement de ne pouvoir faire une excursion dans le champ de l'histoire, pour étudier rapidement avec M. le marquis Costa de Beauregard la guerre de Lombardie qui signala le règne d'Amédée VIII, premier duc de Savoie. Du moins me sera-t-il permis de recueillir quelques renseignements curieux dans les pièces justificatives qui terminent ce travail, dont les proportions sont celles d'un véritable volume. C'est d'abord le Mémoire relatif aux frais occasionnés par la fabrication de la bombarde *Gandinette*, fondue à Bourg-en-Bresse, le 25 septembre 1445. Ce n'était certes pas une petite opération : il fallut d'abord acheter 42 *tomberlées* de terre pour construire le four, chaque *tomberlée* coûtant un demi-denier, une centaine de sacs de charbon pour le chauffer, 26 livres de chandelles pour éclairer les ouvriers et graisser les *muelles*, 11 livres de chanvre pour mêler à la terre de façon à la rendre plus solide, 30 quintaux de métal, coûtant 405 florins 2 gros pour la fonte. Tout étant prêt, on réunit soixante hommes le 25 septembre au matin, qui vaquèrent à ce travail depuis 10 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir, et on leur livra 8 douzaines de grands pains et 104 pintes de vin : il fallut ensuite douze hommes pour retirer la bombarde et enfin des ouvriers pour la parfaire et l'ornementer.

Je trouve aussi de curieux détails dans la description reproduite par M. de Beauregard du trousseau de Marie de Savoie, mariée, en 1428, au duc de Milan. La chapelle ne comptait pas pour moins de 478 marcs d'argent pesant de vaisselle pour les cérémonies religieuses, valant 10 florins le marc. La jeune duchesse avait des robes en drap de damas blanc broché d'or valant 15 livres l'aune, et il en fallait dix-huit pour la toilette; — en or fin : — cette robe seule coûtait 598 livres; — en velours cramoisi broché d'or à 25 livres l'aune, en velours noir, velours violet et velours noir broché d'or. Les fourrures étaient à l'avenant, martes zibelines, petit-gris, mais en quantité surprenante : une peau de martre zibeline valait 51 sols. Quant aux couturiers, — car les couturières étaient, ce semble, assez peu connues à cette époque, — ils prenaient 12 sols pour la façon d'un manteau ou d'un corset et le double pour celle d'une robe. Dans ces

comptes je remarque une robe de drap d'orcramoisi fourrée de 618 martres zibelines coûtant 96 sols de façon, un manteau d'écarlate fourré de 1200 menus vairs coûtant 48 sols. Le chapitre des broderies n'est pas moins lourdement chargé; mais ce qui étonne, c'est la masse de linge que cet état présente : on compte les aunes par centaines. Ce document mérite une sérieuse attention, et fournit de précieux renseignements pour l'étude des mœurs de nos pères.

Je signalerai maintenant la note de M. l'avocat Pillet sur deux inscriptions découvertes récemment à Grésy-sur-Aix, et qui présentent un intérêt tout particulier suivant M. Pillet, comme étant d'origine chrétienne. Cette inscription offre de grandes analogies avec celle de Briord, insérée par M. Ed. Le Blant dans le *Correspondant* du 25 juin 1858, et qui, par la mention du consulat d'Avienus, se rapporte à la seconde moitié du cinquième siècle de notre ère. Voici celle de Grésy telle que M. Pillet l'a lue :

HIC REQUIISCIT  
BONÆ MEMORI  
Æ AVNEMVNDI  
VS QVI VIXIT IN PA  
CE ANNVS C ET MIN  
SIS SEX OBIT DE SECVLO  
XIII K K JVNII MINS  
POST CONS.

De la similitude des textes M. Pillet conclut à la similitude probable de la date. Et en effet, dans ces deux inscriptions on trouve exactement les mêmes formules : *Hic requiescit, bonæ memoriæ, in pace*, formules qui n'apparaissent jamais sur les tombes païennes : seulement la barbarie de l'exécution lui fait penser que l'inscription de Grésy appartient à une époque en pleine décadence, et par conséquent postérieure à celle de Briord. Des probabilités ingénieusement discutées par M. Pillet l'amènent à croire que Aunemondus serait mort sous le consulat de Muscianus, qui exerçait en 512 : mais ce sont des indications dont je laisse toute la responsabilité à leur auteur.

L'autre inscription a été trouvée près de l'église de Grésy dans un pré où l'on a découvert il y a quelques années une rangée de tombes symétriquement alignées formées de dalles, et ne contenant que des ossements sans aucun indice. Cette pierre est un fût de colonne qui va s'élargissant au sommet en une dalle carrée bordée

de moulures grossières : sur le champ supérieur de cette dalle, rayé comme pour guider la main de l'écrivain, on lit :

IN HONORE S. T. PETRI  
AP. ST. LI V. T. SV. FE  
CET...

Les lignes supérieures manquent : M. Pillet croit cette inscription contemporaine de la première à cause de la ressemblance des caractères, la même grossièreté d'exécution et la même incorrection de langage. M. Pillet termine en faisant remarquer que le rapprochement de ces monuments si divers confirme la justesse d'une observation souvent répétée : les points où les Romains avaient fixé leur résidence ont presque toujours été les premiers habités par les barbares qui leur ont succédé, puis convertis en châteaux à l'époque de la féodalité. Ainsi le sépulcre chrétien de Grésy au premier siècle serait devenu le cimetière chrétien au sixième, et enfin une église protégée par un donjon au douzième.

Edouard DE BARTHÉLEMY,  
Membre du Comité.

---

# ÉTUDES HISTORIQUES.

---

## CATHERINE DE BOURBON

RÉGENTE DU BÉARN, DE LA BASSE NAVARRE, DE LA SOULE,  
DU BIGORRE ET DU CONTÉ DE FOIX.

( Suite. )

### CHAPITRE VII.

#### *Affaires d'Aragon.*

Vers l'an 1591, Philippe II, cédant aux provocations de la Ligue, se résolut à tenter l'invasion de la basse Navarre, de la Soule et du Béarn. Il leva une armée de 12,000 hommes de pied et de 2,000 chevaux, avec lesquels Alonzo de Vergas, vice-roi d'Aragon, devait passer les Pyrénées. Mais, heureusement pour Henri IV, la révolte de l'Aragon vint contrarier ces préparatifs, et, quoi qu'on en ait dit, Catherine de Bourbon sut profiter habilement de cette révolte pour détourner les coups dont se trouvaient menacés les pays confiés à ses soins. Voici, au surplus, dans quelles circonstances caractéristiques de cette étrange époque ces troubles se produisirent.

Né en Aragon, dans l'année 1539, Antoine Pérez, secrétaire de Philippe II, était doué d'une haute intelligence, de dehors séduisants, d'un caractère aimable, insinuant, et son dévouement à son prince ne connaissait ni bornes ni scrupules.

De son côté, Philippe II joignait à une extrême dévotion une passion pour les femmes que cette dévotion se trouvait impuissante à réprimer. Ce prince s'éprit d'amour pour Anne de Mendoza, princesse d'Éboli et femme de Ruy Gomez, ministre d'État. Mais, Antoine Pérez, bien que devenu le confident de cette passion, ne put résister aux charmes de cette dame, qu'il se mit à solliciter

pour son propre compte, et qui partagea son amour, ce qui n'empêcha pas cet amant heureux de pousser Ruy Gomez à plaider auprès de sa femme la cause du roi. C'est de cet *imbroglio* d'immoralités que provinrent tous les malheurs d'Antoine Pérez.

Vers l'an 1579, le célèbre D. Juan d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas, avait dépêché son secrétaire Escovédo à la cour d'Espagne pour demander le rappel des troupes soit italiennes, soit espagnoles, qui opprimaient les Flamands. Escovédo, se voyant éconduit dans ses démarches, s'en prit au favori du prince, c'est-à-dire à Antoine Pérez, et voulant se venger il ne tarda pas à découvrir l'intrigue de celui-ci avec la princesse d'Eboli, intrigue qu'il s'empressa de dénoncer à Philippe II, en même temps que Pérez accusait Escovédo auprès du roi d'avoir suggéré à D. Juan d'Autriche le projet de se rendre indépendant de la couronne d'Espagne.

La vengeance de Philippe fut le chef-d'œuvre de cette dissimulation, dans laquelle nul ne l'égala, à une époque où Machiavel avait formé tant de disciples.

Ce prince commença par charger Antoine Pérez de faire tuer Escovédo, ce dont Pérez s'acquitta parfaitement, dans la nuit du 31 mars 1578. Puis le roi poussa la famille d'Escovédo à demander contre Pérez justice de cet assassinat.

Constitué prisonnier dans son propre appartement, par suite de cette accusation, Pérez n'en continua pas moins ses fonctions de secrétaire d'Etat. Mais, en 1585, sa position s'aggrava, son maître, qui savait prendre son temps, ayant ordonné des recherches sur l'administration de son ancien favori.

En réponse à cette nouvelle poursuite, celui-ci donna communication à Diego de Chaves, confesseur du roi et membre du conseil d'enquête, des ordres de Philippe lui prescrivant les mêmes actes que maintenant il lui imputait à crime. Dès lors tous les soins de ce prince n'eurent pour but que de reprendre à Pérez ces écrits compromettants, ou du moins d'obtenir de son secrétaire qu'il s'abstint de les produire. L'accusé s'étant arrêté à ce dernier parti, sur les conseils du frère Diégo, ses juges le condamnèrent à deux ans de réclusion ainsi qu'au paiement d'une amende de 30,000 ducats, et le déclarèrent, de plus, incapable d'exercer des fonctions publiques durant dix années.

Pérez, s'étant évadé de sa prison par une fenêtre, se réfugia dans une église. Mais le roi le fit arracher de ce lieu d'asile et renfermer dans le château fort de Turegano. Cependant, comme la saisie de ses papiers n'avait pas mis au jour les écrits que Philippe



avait tant à cœur de lui reprendre, on essaya, pour en obtenir la remise, de quelques faux-semblants de clémence. Puis Antoine Pérez, qui sentait bien que ces documents constituaient son unique sauvegarde, s'étant absolument refusé à les livrer, il y eut à son égard une recrudescence de rigueurs. Ses biens furent vendus, sa famille privée de le voir et même détenue dans une prison séparée. C'est ce qui le décida, non sans peine ni sans restriction, à remettre aux agents de son maître deux caisses pleines de papiers divers, lesquelles furent transmises sous cachet à ce prince. Cette remise valut au prisonnier d'être transféré à Madrid, d'y habiter une maison particulière et même de recevoir des visites.

Mais gardons-nous de croire que la haine qui le poursuivait se fût assoupie !... Bientôt on vit le fils d'Escovédo renouveler ses poursuites contre le meurtrier de son père, à la sollicitation de Mathéo Vasquez, secrétaire d'État, et, nous n'en doutons pas, de Philippe lui-même. Cependant, chose réellement incroyable ! ce prince faisait passer en même temps à son ancien favori l'avis de ne pas s'inquiéter de tout ce bruit, et en conséquence de ne pas révéler que la mort d'Escovédo n'était due qu'aux ordres du roi d'Espagne, ce qui, dans les idées de ce siècle, constituait une justification suffisante. C'est encore le confesseur de Philippe II qui se chargea de cette dernière mission, et qui chercha même d'obtenir de Pérez qu'il s'avouât coupable et seul coupable de cette mort. Pérez ne s'étant pas rendu à cet avis on le mit à la question ; mais grâce au dévouement de sa femme, qui corrompit les geôliers et lui procura un cheval, il put s'évader et poussa tout d'une traite jusqu'à Catalayud, malgré les douleurs atroces qui lui étaient restées de la torture.

Réfugié ainsi en Aragon, sa patrie, il en invoqua les privilèges dont le principal (garantie de tous les autres) consistait dans une justice nationale et tout à fait indépendante du pouvoir royal. On sait en effet que, lors de la première entrée du roi dans Saragosse, on le faisait monter sur un échafaud avec une jeune fille qui, ayant une épée nue à la main et sur son front une couronne où se lisait cette inscription : *Justice d'Aragon*, lui remettait un sceptre, tout en retenant son glaive, et lui disait ces paroles sacramentelles : « Nous qui valons autant que toi, et qui pouvons plus que toi, nous « t'élisons notre roi sous la justice d'Aragon. » Cette justice avait pour tribunal la chambredite des *Dix-sept* ou de la *Manifestation*. Antoine Pérez s'y soumit, et à la vue des ordres émanés de Philippe II, dont l'accusé avait eu la prudence de conserver les plus signifi-

catifs, cette cour souveraine et sans appel prononça son acquittement.

Vaincu devant la chambre des Dix-sept, le roi d'Espagne eut recours à sa fidèle alliée, l'inquisition, où il accusa Antoine Pérez, d'avoir voulu se retirer en Béarn, *auprès d'un prince hérétique*. En conséquence, les inquisiteurs, appuyés par les troupes du vice-roi, se rendirent à la prison dite de *la Liberté*, dans Saragosse, pour se saisir de Pérez, qui s'y était constitué prisonnier. Mais déjà grondait dans cette ville, à la nouvelle de cette entreprise, une insurrection dont la violence fut telle que l'on vit des dames aragonaises y mener leurs fils uniques pour la défense des franchises nationales. Le prisonnier fut délivré, gagna les montagnes et tâcha de passer en France, par le val de Roncevaux. Néanmoins, les poursuites incessantes de Ramon Cerdan, gouverneur militaire, l'obligèrent de rentrer dans Saragosse, vers le 20 octobre 1591. Plus tard, l'avis lui étant venu que le vice-roi marchait sur cette ville à la tête des troupes royales, Antoine Pérez se réfugia de nouveau dans les Pyrénées, où, après avoir erré durant plusieurs jours, parmi les rochers, et passé plusieurs nuits dans diverses grottes, il put trouver quelque repos au fond d'un vieux château situé non loin de Salient, sur les frontières de l'Aragon et appartenant à D. Martin de las Nunas ou de la Nuza. C'est de cette retraite que, le 18 novembre 1591, il fit parvenir cette requête à la régente du Béarn. (Nous en avons emprunté la traduction à M. Mignet.)

« Sérénissime Dame,

« Antoine Pérez se présente à Votre Altesse par le moyen de  
« cette lettre et de la personne qui la porte. Madame, comme il ne  
« peut exister ici-bas des lieux si cachés et si retirés où ne soit par-  
« venu le bruit de mes persécutions et de mes aventures, il est pro-  
« bable que, par suite de ce retentissement, la connaissance en  
« sera arrivée jusqu'à des régions aussi élevées que celles où Votre  
« Altesse réside. Ces persécutions sont telles et elles durent depuis  
« si longtemps, qu'elles m'ont réduit à la plus impérieuse et abso-  
« lue nécessité, pour ma défense et ma conservation naturelle, de  
« chercher un port où je pusse sauver ma personne et la mettre  
« à l'abri de cette mer pleine de tempêtes, que soulève avec tant  
« de furie, et depuis tant d'années contre elle, la passion de cer-  
« tains ministres, ainsi que cela est notoire au monde entier. J'ai  
« été comme une borne à l'épreuve du marteau et de tous les chocs  
« possibles. Je supplie Votre Altesse de me donner sa protection et

« un sauf-conduit qui me fasse parvenir au but que je poursuis, ou, « si elle le préfère, de m'accorder son appui et un guide pour pouvoir passer avec toute sûreté près de quelque autre prince, de « qui je puisse recevoir le même bienfait. Votre Altesse fera là une « chose digne de Sa Grandeur. »

Catherine de Bourbon n'avait garde de rejeter une telle supplique. D'abord, il s'agissait d'un proscrit de cette inquisition à laquelle on avait comploté autrefois de la livrer elle-même avec son frère et sa mère. En outre, les troubles de l'Aragon offraient aux Béarnais l'occasion de donner à Philippe II assez de besogne chez lui pour qu'il cessât d'inquiéter ses voisins. D'un autre côté, il faut bien l'avouer, cette régente si sage n'avait pas pourtant dépouillé tout à fait un défaut que les hommes prétendent être particulier à son sexe, et l'on vient de se convaincre qu'Antoine Pérez, en appuyant dans sa lettre sur ses nombreuses aventures, s'était efforcé principalement d'exciter la curiosité de cette princesse. Aussi Catherine de Bourbon s'empressa-t-elle de répondre que le fugitif serait le bienvenu en Béarn, où il obtiendrait toute liberté pour sa personne et pour sa religion.

Il était temps !... Les ordres de l'inquisition contre ce proscrit se pressaient et se multipliaient, tandis que celui-ci hésitait encore à fuir et sa patrie et sa famille. Bientôt l'avis lui vint de l'approche d'un corps de 300 hommes en marche sur le château qui l'abritait, et, dans la nuit du 23 au 24 novembre 1591, il se décida tristement à son départ.

A voir de nos jours, et surtout dans cette belle saison d'été qui nous attire chaque année dans les Pyrénées, les montagnes que Pérez eut à franchir, on ne se rend pas bien compte des difficultés qu'il éprouva dans cette traversée. Mais il était d'une faible complexion et brisé d'ailleurs non moins par des tortures morales que par la main du bourreau. Il fallut le porter à bras dans les défilés les plus dangereux. En d'autres lieux, on jetait un manteau sur la glace pour lui en faciliter le passage. Mais aussi ces défilés assiégés par l'hiver, ces neiges et ces glaces protégeaient sa fuite et le dérobaient au bûcher.... Parvenu aux Eaux-Chaudes, d'où il gagna, le 26 novembre 1591, la ville de Pau, il reçut de la sœur de Henri IV la plus généreuse hospitalité.

Mais Philippe II n'était pas homme à renoncer à sa vengeance, tant qu'il lui resterait sinon l'inquisition, du moins la trahison et l'assassinat. En France, Pérez se vit en butte aux traîtres et aux assassins soudoyés par le roi d'Espagne. De ces diverses entreprises nous dirons la plus piquante.

Il y avait pour lors en Béarn une dame dont Pérez, dans les Mémoires qu'il a laissés, vante lui-même la beauté et la distinction, mais de qui la trahison dont les émissaires de Philippe la crurent capable recommande peu le caractère et les mœurs. Ces Espagnols offrirent à cette belle personne une somme de 30,000 écus et six chevaux d'Espagne, pour qu'elle vint à Pau se lier avec Pérez, l'attirer chez elle par ses séductions et le leur livrer, soit durant la nuit, dans sa maison, soit dans une partie de chasse. La dame parut, en effet, dans la capitale du Béarn. Elle ne tarda pas non plus à voir le proscrit. Mais, ainsi que nous l'avons déjà énoncé, celui-ci était aimable et fort heureux auprès des femmes, si bien qu'ils s'éprouvèrent d'amour l'un pour l'autre, et que, loin de livrer Antoine Pérez à l'inquisition, la belle se le réserva.

Sur ces entrefaites, l'Aragon venait de perdre son antique liberté. Alonzo de Vergas était entré dans Saragosse n'ayant à la bouche que le mot de clémence, et porteur, au sujet des moteurs de l'insurrection, de cet ordre secret : « Faites que j'apprenne leur mort « en même temps que leur arrestation ! » Sur la foi des promesses du vice-roi, ceux des principaux révoltés qui s'étaient mis en sûreté reparurent dans Saragosse, furent saisis et livrés immédiatement aux bourreaux. Décimé dans les supplices, le parti national vit ses franchises noyées dans le sang le plus généreux.

C'est dans ces circonstances qu'à la sollicitation d'Antoine Pérez et d'autres émigrés de l'Aragon, tels que Martin de las Nunas, Diégo d'Heredia et François d'Ayerbe, Catherine de Bourbon se décida, non sans prendre conseil, à tenter une diversion au delà des monts contre Philippe II.

Vers la fin du mois de janvier 1592, un premier corps rassemblé dans la vallée d'Ossau se mit en marche à travers les Pyrénées. On était ainsi en plein hiver ; des pionniers précédaient cette troupe et lui taillaient son chemin dans la glace à l'aide de la hache et du pic. Douze vieux soldats armés de hallebardes et d'arquebuses servaient de guides et d'éclaireurs à l'infanterie, que suivaient, à leur tour, les bagages et (le croira-t-on ?) un petit corps de cavalerie (1).

Le vice-roi d'Aragon, à la première nouvelle de cette audacieuse entreprise, se porta de Saragosse à Jaca, qu'il occupa avec 3 à

(1) Nous avons déjà fourni ces détails ailleurs ; mais y renvoyer nos lecteurs semblerait une réclame. Ce serait aussi une lacune regrettable dans la présente notice.

400 hommes, non sans prendre le soin de faire garnir les hauteurs qui dominent le pas de Saint-Hélène, par où devaient déboucher les Béarnais, de nombreux montagnards des deux sexes, lesquels firent rouler sur les assaillants une avalanche de pierres et de rochers. Néanmoins le pas de Saint-Hélène fut franchi, et la superbe vallée de Thène envahie. Les Béarnais poussèrent jusqu'à Viescas, ville distante de Jaca de 20 kilomètres.

Un autre corps de la même nation devait aborder en même temps l'Aragon par la vallée d'Aspe, sous les ordres de Salettes, gouverneur d'Oloron, Mais ici se produisit l'un de ces petits incidents d'où proviennent parfois les plus grands désastres. Salettes, à la réception de son ordre de départ, qui lui fut apporté un samedi, sollicita de la régente un délai jusqu'au lundi d'après, *ayant un sien enfant à faire baptiser, le lendemain* ; et non-seulement Catherine de Bourbon lui accorda ce délai, mais elle consentit même à devenir la marraine de cet enfant. Durant ce temps, le malheur voulut qu'une nièce de Salettes se noyât dans le gave, ce qui retarda de deux jours de plus le départ de son oncle ; en telle sorte que les troupes de Philippe II purent occuper le port que Salettes avait à franchir, et que, bien loin de faire sa jonction avec le premier corps venu de la vallée d'Ossau, celui que commandait le gouverneur d'Oloron ne put même pénétrer en Aragon.

D'un autre côté, la division s'était mise entre les capitaines béarnais et les chefs aragonais qui les avaient attirés chez eux, chacun voulant avoir la direction des affaires.

Enfin l'on accusa les soldats du Béarn d'avoir pillé quelques églises, et l'on ajoute que ce sacrilège leur aliéna tellement l'esprit de toute la population, jusque-là favorable à cette invasion, qu'il s'ensuivit contre eux une levée en masse ; ce que voyant, Vergas tomba sur eux à son tour, les chassa de Viescas et les ramena jusqu'au pas de Saint-Hélène, d'où les Béarnais, divisés en deux bandes et harcelés par l'ennemi, repassèrent en petit nombre les Pyrénées, l'une par la vallée d'Ossau, l'autre par la vallée de Cauterets et le Lavedan, où les catholiques leur firent un mauvais accueil.

On reprocha également à Incamps, gouverneur de la vallée d'Ossau, de n'avoir pas suivi avec le reste de ses troupes ce premier détachement, lequel, dans ce cas, n'aurait été que son avant-garde

Quoi qu'il en soit, d'Ayerbe, Hérédia et quelques autres émigrés d'Aragon qui s'étaient joints aux envahisseurs, restèrent aux mains de Vergas, qui les fit mettre à mort. Mais le vice-roi renvoya les pri-

sonniers béarnais à Catherine de Bourbon, avec charge de lui dire que cette entreprise n'avait été qu'une œuvre de femme (Obras de muges). Courtoisie et jactance ! puisqu'il n'osa pas, lui, faire l'œuvre d'un homme en rendant aux Béarnais leur agression, et qu'en réalité l'orage qui avait menacé si fort les possessions de la régente se trouva définitivement détourné.

Pour en finir avec le fugitif dont nous avons raconté les aventures dans ce chapitre, nous ajouterons qu'Antoine Pérez suivit bientôt après la princesse Catherine à la cour de France, lorsque des contradictions personnelles que nous allons maintenant faire connaître décidèrent Madame à quitter le Béarn. Il mourut en 1611, sans avoir revu sa patrie. Mais après quatre ans de réclamations, sa famille obtint de Philippe III la réhabilitation de sa mémoire et la restitution de ses biens.

#### CHAPITRE VIII.

##### *Amours de la régente.*

Aucune princesse de sang royal n'eut autant de prétendants à sa main qu'en compta la sœur de Henri IV, ce que les médisants, témoin d'Aubigné, attribuaient en partie à un calcul de ce prince : « Le roi étant couché à Ganache, dit-il, en une grande chambre royale, et son lit, outre les rideaux ordinaires, bardé d'un tour de lit de grosse bure, Fontenai et moi à l'autre coin de la chambre, en un lit qui étoit fait de même, comme nous drapions notre maître, moi ayant les lèvres sur son oreille, et ménageant la voix, lui répondoit souvent : « Que dis-tu ? » — Le roi répartit : « *Sourd que vous êtes, n'entendez-vous pas qu'il dit que je veux faire plusieurs gendres de ma sœur ?* » — Nous en fûmes quittes pour dire « *qu'il dort et que nous en avons bien d'autres à dire à ses dépens.* » (*Histoire universelle*, liv. III, ch. XXI.)

Dès la naissance de la princesse Catherine de Bourbon, Henri II, roi de France, et Antoine de Bourbon, roi de Navarre, l'avaient destinée à François de Valois, fils de ce même Henri II, et qui fut duc d'Alençon, comte de Flandres. Ce dernier requit même, en 1582, l'exécution de ce projet nuptial, dont la question de religion déterminina la rupture.

On sait déjà que sans la perfidie que mit Catherine de Médicis à exagérer auprès de Henri III un léger défaut de la personne de sa filleule, Catherine de Bourbon se serait assise sur le trône de France. — Elle aurait pu également s'asseoir sur le trône d'Espagne

si son frère, moins patriote, s'était décidé à accepter les propositions de Philippe II, qui lui offrit en 1580, comme condition de son mariage avec la princesse de Navarre, de l'appuyer d'hommes et d'argent pour qu'il se fit *roi de Gascogne*. On ajoute que le monarque espagnol tint même par long espace de temps 800,000 ducats dans Ochagavy, village de la haute Navarre au-dessus de Roncevaux, à la disposition de Henri de Bourbon. — On met aussi sur les rangs des prétendants à la main de Catherine de Bourbon le duc de Lorraine, dont plus tard elle accepta le fils pour époux. — Le prince d'Anhalt la rechercha également. — Henri III, « qui avait fait épouser à « Joyeuse la sœur de la reine sa femme, voulait marier d'Epéron « à Madame Catherine, sœur du roi de Navarre, ce qui blessa pro- « fondément ce prince. » (Note de M. Berger de Xivrey. Recueil des lettres missives de Henri IV publié dans la collection des documents inédits sur l'histoire de France.)

En août 1582, Emmanuel, duc de Savoie, dépêcha le sieur de Bellegarde auprès du roi de Navarre pour lui demander la main de sa sœur. De son côté, ce dernier prince chargea le sieur de Clervaut de cette négociation. Dans les instructions que celui-ci reçut de son maître, on lisait : « Sur ce que le sieur de Bellegarde lui auroit tenu « propos qu'il seroit requis pour parvenir que madite dame sa « sœur changeast sa religion, ne peut le dit seigneur roy lui celer « que cette condition lui a semblé dure et estrange, comme il ne « doute qu'elle semblera telle au dit seigneur duc, quand il y aura « un peu pensé. » (*Ibid.*) Le duc de Savoie n'ayant pas voulu se départir de cette condition, la négociation n'eut pas de suite.

En novembre 1588, ce fut le tour de Jacques Stuart, cinquième du nom, roi d'Ecosse, et voici dans quels termes le roi de Navarre en écrivit à la comtesse de Gramont, dont il connaissait l'influence sur l'esprit de la régente du Béarn.

« .... Il y a ici un homme qui porte des lettres à ma sœur du « roy d'Ecosse. Il me presse plus que jamais du mariage. Il s'offre « de me servir avec 6,000 hommes à ses despens et venir luy-mesme « offrir son service. Il s'en va infailliblement roy d'Angleterre. Pré- « parés ma sœur de loin à luy vouloir du bien, lui remontrant « l'estat auquel nous sommes et la grandeur de ce prince avec sa « vertu. Je ne luy en écris poinct. Ne luy en parlés que comme « discourant ; qu'il est temps de la marier (elle avait 30 ans révo- « lus), et qu'il n'y a party que celui-là, *car de nos parents, c'est « pitié !... »*

Il paraît même que la reine Elisabeth, adressant des sollicitations

personnelles à la princesse de Navarre, et la traitant de sa sœur de France, lui écrivit *que, si elle vouloit passer en son île pour l'amour d'elle, elle seroit assurée par pièces authentiques d'être reine d'Angleterre après son décès.* (D'Aubigné.)

Mais Catherine de Bourbon ne partageait pas l'aversion de son frère envers l'un de ces parents, desquels il disait : *C'est pitié !* Ces parents, c'étaient François de Bourbon, duc de Montpensier et Charles de Bourbon, comte de Soissons, tous les deux cousins du roi et tous les deux briguant cette alliance. Cette princesse accorda toutes ses affections au comte de Soissons, et ce fut pour Henri IV le sujet de graves inquiétudes.

Ce prince, n'étant encore que roi de Navarre, loin de répugner à ce mariage, l'avait, assuré-t-on, désiré et même provoqué. Devenu roi de France en 1589, il ne tarda pas à pénétrer les projets secrets du comte de Soissons, qui voulait devenir le chef du parti protestant, au moyen de son mariage avec Catherine de Bourbon, plus sincère que lui dans son amour. Nous venons de voir que Henri IV avait chargé la comtesse de Gramont de parler à la régente en faveur du roi d'Ecosse. Mais Henri, l'inconstance incarnée, ne se doutait pas de la peine qu'il éprouverait à étouffer dans le cœur de Madame, une passion qu'il avait lui-même fomentée. D'un autre côté, Corisande d'Andouins, comtesse de Gramont, s'était prononcée auprès de cette princesse en faveur du comte de Soissons, pour contrarier les désirs du roi. La comtesse de Gramont avait été l'objet de la part de ce monarque d'un amour dont on peut lire les expansions éloqu岸tes dans une multitude de lettres qui nous sont parvenues. Certes, durant ce commerce galant, ce n'est pas que Henri n'eût à se reprocher quelques infidélités envers cette dame. La chronologie de ses amours est assez confuse, et nous ne sommes pas sûr qu'il n'eût pas mené de front des intrigues, savoir, à Nérac avec la Fosseuse, et à Pau avec Mlle de Tignonville, le tout au plus fort de sa passion pour la comtesse de Gramont. Néanmoins c'est de l'amour de Henri IV pour la *charmante Gabrielle* d'Estrées que provint la jalousie de Corisande d'Andouins, et c'est pour se venger de cette infidélité que sa haine attisa la passion de la régente pour son cousin Charles de Bourbon, s'étant constituée leur confidente réciproque, et leur prêtant pour les rapprocher toutes les ressources d'un esprit fin et délié autant que d'un caractère hardi et décidé.

Pour la justification de cette dame célèbre, il est juste d'ajouter qu'elle n'avait pas été pour le roi de Navarre une maîtresse ordi-



naire, car elle lui avait fourni généreusement, durant ses mauvais jours, des secours en argent et même de nombreux soldats. Mais, à l'époque dont nous parlons ici, la belle Corisande se trouvait surchargée d'embonpoint ; à la fraîcheur, qui rehaussait naguère sa beauté, avaient succédé les rougeurs d'un teint trop échauffé. En un mot, mot fatal ! elle avait vieilli.

C'est à son instigation que le comte de Soissons, qui combattait avec Henri IV au camp devant la ville de Rouen, quitta l'armée au mois de mars 1592 (donnant pour prétexte de cette désertion la maladie de sa mère, Françoise d'Orléans, duchesse de Longueville), et poussa d'un seul trait jusqu'à Pau, où son premier soin fut de faire signer à Catherine de Bourbon, comme de signer lui-même, une promesse réciproque de mariage, tout en pressant les préparatifs pour la célébration religieuse de cette union. Mais ici les difficultés se dressèrent contre leur amour. On savait à Pau avec quelle passion le roi s'opposait à ce mariage. Il en avait écrit en ces termes à la comtesse de Gramont un an auparavant : « J'avois donné « charge à la reine de parler à vous touchant ce qu'à mon grand « regret estoit passé entre ma sœur et moy. Tant s'en faut qu'il « vous ayt trouvé capable de me croire, que tous vos discours ne « tendoient qu'à me blâmer, et fomentier ma sœur en ce qu'elle ne « doit pas. Je n'eusse pas pensé cela de vous, à qui je ne diray « que ce mot : Que toutes personnes qui voudront brouiller ma sœur « avec moi, je ne leur pardonneray jamais. »

Aussi, lorsque les deux amants requièrent le ministre Cayet de bénir leur mariage, celui-ci, bien que dévoué à la régente, s'y refusa formellement. C'est en vain que le comte de Soissons, transporté de fureur, le menaça de son épée. « Tuez-moi, lui dit Cayet, tuez-moi, « Monseigneur ! J'aime mieux mourir de la main d'un prince que « de celle du bourreau ! » Cayet avait raison de parler ainsi, car voici quelles furent les menaces qu'à la nouvelle du voyage du comte de Soissons Henri IV fit parvenir à Pierre de Mesmes, seigneur de Ravignan et premier président du conseil souverain de Pau : « ..... Je ne vous dirai autre chose, sinon que, s'il se passe rien où « vous consentiés et assistiés contre ma volonté, *votre teste m'en « répondra.* »

A la réception de cette lettre, le président de Ravignan (et non le sieur de Pangeas, comme l'a rapporté Poeydavant, d'après les *OEconomies royales*), prit toutes les mesures pour empêcher le comte de Soissons de passer outre. Il est vrai de dire aussi que les Béarnais se soulevèrent dans l'intérêt du roi et sous les ordres de Gassion,

second président du conseil souverain. Ils se saisirent du château de Pau ; l'on donna des gardes à Madame, de peur qu'elle ne fût enlevée par son ambitieux amant, et le comte de Soissons se vit contraint de quitter le Béarn, sans avoir réussi dans une entreprise toute politique de son côté.

Catherine de Bourbon se plaignit amèrement à son frère du fâcheux éclat donné à cette affaire. Dégoûtée d'un pays qui l'avait si fort contrariée dans ses affections, et qu'elle accusait d'ingratitude, elle demanda et obtint que le roi la rappelât auprès de lui.

Mais, avant de passer à la vie de cette princesse postérieurement à son départ du Béarn, il n'est pas inutile à sa gloire de constater que les ligueurs s'abstinrent d'attaquer cette vicomté tant qu'elle en eut le gouvernement, et que, dès qu'ils la virent s'en éloigner, Villars envahit le Bigorre et marcha ensuite sur Pontac, qu'il mit à feu et à sang, à ce point que l'infection résultant des cadavres y produisit une peste dont moururent 500 personnes, y compris 200 ligueurs, victimes ainsi de leur propre cruauté. Villars ne craignit même pas d'adresser à la ville de Pau la sommation de se rendre. Mais le baron de Lons, qui y commandait, fit une telle réponse et prit de telles mesures que les ligueurs s'écartèrent de cette place pour piller et brûler Espoey et Ger. A la suite de ces tristes exploits, Villars se retira honteusement (1).

#### CHAPITRE IX.

##### *Voyage de Catherine de Bourbon.*

C'est le 25 octobre 1592, qu'après avoir tout ordonné au mieux dans les contrées qu'elle quittait, Madame, sœur unique du roi, s'éloigna pour la dernière fois du Béarn, au milieu des témoignages sincères de regrets universels. « Ah ! Madame, lui dit une femme du « peuple, nous voyons bien votre départ, comme nous avons vu « celui de votre mère, mais nous ne verrons pas non plus votre

(1) Peu de temps avant de quitter le Béarn, la princesse Catherine avait fait un voyage en Guyenne, auprès de Matignon qui y commandait, afin d'obtenir l'appui de ce maréchal de France pour les États confiés à sa régence. En passant à Mont-de Marsan, elle accepta l'hommage d'un livre *sur la prédestination*, que lui offrit Claudine Lixant, femme d'un avocat et zélée calviniste. Vers la même époque, la régente visita également Bayonne, et le maire ainsi que les jurats de cette ville lui firent un si *magnifique accueil*, que le roi crut devoir leur en adresser des remerciements.

« retour ! (Ah ! Madame, plaa veden l'anade com de la vostre may, « mes non veyram pas la tournade. ) » (Olhagaray ; *Histoire de Foix, Béarn et Navarre*). Triste prophétie qui ne tarda que de peu d'années à se réaliser !

Cette princesse prit son chemin par Hagetmau (qui était à la comtesse de Gramont), Saint-Sever, Mont-de-Marsan et Bazas, reçue partout avec les mêmes honneurs que l'eût été le roi, conformément aux ordres que celui-ci en avait donnés. L'irritation produite par la tentative du comte de Soissons avait peu persisté. Henri IV aimait toujours sa sœur, et nous nous plaisons à reproduire ici l'expression pittoresque dont il se servit un jour pour lui témoigner son affection fraternelle : « La racine de mon amitié sera toujours verte « pour vous, » lui avait-il écrit. Il résista jusqu'à la mort de Madame au principe qui voulait la réunion de ses Etats patrimoniaux au domaine de la couronne de France, et c'est même vers cette époque de 1592, croyons-nous, qu'il lui consentit une première concession du duché d'Albret. Dans des lettres datées de Folembrai, le 23 janvier 1593, et enregistrées au parlement de Bordeaux, le 5 avril suivant, pour la confirmation des droits et privilèges des peuples de ce duché, ce prince rappelle qu'il a fait *n'a guères* le délaissement de l'Albret à sa sœur unique ; et dans une lettre de Catherine de Bourbon aux consuls de Casteljaloux, du 28 novembre précédent, elle se qualifie de *duchesse d'Albret* et de *comtesse d'Armagnac*. Néanmoins, il semble résulter d'une lettre de Henri IV à *madame Catherine*, sous la date du 22 juin 1596, qu'il s'éleva vers cette dernière époque des démêlés entre le frère et la sœur au sujet du partage de la succession de Jeanne d'Albret. On verra, plus loin, quel fut le lot attribué à la princesse de Navarre. Il forma la dot que lui constitua le roi lors du mariage de Catherine de Bourbon avec le duc de Bar. Nous allons reprendre maintenant le récit du voyage de Madame, à son départ du Béarn.

Le maréchal de Maignon, qui commandait pour le roi en Guienne, se porta au-devant de Catherine de Bourbon jusqu'à mi-chemin de Bazas à Captieux (baronnie propre à Henri IV), « et lui « rendit les devoirs et honneurs d'un bon et ancien serviteur de la « maison et couronne de Navarre en son particulier, comme ayant « été nourri enfant d'honneur de la reine Marguerite de Valois, « sœur du grand roi François I<sup>er</sup>. » (Cayet.)

Cayet nous a transmis aussi, avec plus de détails qu'on n'en trouve dans la *Chronique de Bordeaux*, le cérémonial qui fut observé pour l'entrée de cette princesse dans cette dernière ville, le 20 novembre 1592.

« Elle fut rencontrée, y est-il dit, sur la rivière par toute  
« maison de ville de Bordeaux en corps, avec toute la noblesse,  
« lieu même où autrefois la feue reine Catherine de Médicis a  
« pris son rafraichissement, lorsqu'aussi elle fit avec le roi Cha  
« son entrée en la dite ville, l'an 1564 (1). Le premier capitoul  
« Bordeaux lui ayant fait une harangue (2), elle entra dans une l  
« que de parade, peinte, dorée, couverte et tapissée de velours  
« ses couleurs, et accompagnée de plusieurs autres barques ch  
« gées de seigneurs et gentilshommes, dames et damoiselles :  
« fut conduite à la rame par des espalliers accoustrés de même  
« vrée que la barque jusques à l'endroit de la bastide, avec tou  
« sortes d'instruments de musique. En mesme temps, la cour  
« parlement en corps la vint saluer à la sortie de sa barque, et  
« fut fait une belle harangue par M. Daffis, premier présid  
« de Bordeaux, en laquelle il louoit Dieu de ce bonheur  
« voir en leur ville la perle des princesses, sœur unique de l  
« roi. Durant que ces choses se passoient, on n'oyoit que canonac  
« tant des châteaux Trompette et du Ha, que des navires, avec  
« joye et applaudissemens du peuple ; et fut son Altesse ainsi c  
« duite et suivie de toute la noblesse et bourgeoisie jusques en  
« maison du trésorier général de Pontac, qui étoit le logis que  
« lui avoit préparé. Messieurs du clergé de Bordeaux allèrent a  
« au devant, et lui fit une harangue à laquelle son Altesse répo  
« fort dignement, les remerciant de la bonne affection qu'ils  
« montroient en faveur du roy. Elle eut aussi cet honneur de f  
« ouvrir les prisons, comme il se fait de droit et de coutume,  
« entrées royales, pour la compassion des pauvres misérables.

Pourquoi faut-il qu'à ces détails de fête nous ajoutions que  
séjour de Catherine de Bourbon dans la ville de Bordeaux fut  
vement troublé pour cause de religion ? Quelques habitants s'é

(1) Ceci ne se trouve point d'accord avec ce passage de la *Chronique de Bordeaux*, année 1564 :

« La vill: ayant eu avis de la venue du roy à Bordeaux, pour y faire  
« entrée, et mesmes S. M. avoit écrit de Tolose à M. de Burie, donnant  
« mission aux habitants de s'armer pour sa dite réception et entrée, MM  
« jurats font les appareils, soit pour les estofes des robes de maire, e  
« leurs, maison navalles et autres choses : mais S. M. fut destournée ail  
« et convint vendre les dits appareils. »

(2) Il s'agit ici du maire, qui étoit le maréchal de Matignon, ou du pre  
jurat, qui étoit un sieur de Gérard. La ville de Bordeaux n'avoit pas, comme  
louse, des capitouls.

présentés à l'hôtel de Pontac, désireux d'y assister au prêche des ministres de Madame, les catholiques s'en courroucèrent, et le parlement fit publier par toute la ville et même devant le logis de cette princesse des défenses aux Bordelais de se rendre à ces cérémonies. Quelques récalcitrants furent même incarcérés, les sollicitations de la sœur du roi en leur faveur n'ayant abouti qu'à des excuses dérisoires que le parlement lui fit adresser, en motivant sa décision, dans cette occurrence, sur la nécessité d'obvier aux querelles qui pouvaient se produire.

Cela fit que, profitant des offres de service que vint faire à son Altesse Royale, dans Bordeaux, le sieur de Monguyon, tant au nom du sieur de Massés, lieutenant de M. d'Epéron en Saintonge, que de la part des religionnaires de ce même pays, le maréchal de Matignon donna le conseil à la princesse de continuer son voyage. Cayet ajoute qu'à la même époque de novembre 1592 « quelques « anabaptistes flamands, étant venus à Bordeaux pour y charger « des vins, avaient apporté quelques livres de leur secte, qu'ils tâ- « chaient de divulguer sous main. Mais, découverts, ils furent bien « réprimés par ledit sieur maréchal de Matignon, de peur de plus « grand mal. »

Catherine de Bourbon gagna Vayres, *lieu fort sur la Dordogne*, où elle courut un grand danger par la rupture d'une poutre de la salle dans laquelle cette princesse se trouvait à souper en nombreuse compagnie. Escortée par le sieur de Massés, qui s'était mis à la tête de la noblesse du pays, elle traversa la Saintonge et l'Angoumois, faisant partout des entrées royales et délivrant des prisonniers, précieux privilège qui la dédommageait de ses fatigues comme des ennuis du cérémonial. Au départ de Niort, le froid devint excessif, et l'on apprit, pour surcroît d'inquiétude, qu'on lui avait tendu des embûches à Poitiers. Mais elle n'en continua pas moins son voyage, bravant à la fois l'hiver et les ligueurs, séjourna, vers la Noël, à Parthenay, vint à Thouars, puis à Montreuil-Bellay, et atteignit enfin Saumur, vers la mi-janvier 1593. Comme elle n'arriva que la nuit dans cette dernière ville, Cayet paraît regretter les belles harangues que l'on ne put faire à Madame. Mais, pour peu qu'elle fût du goût de son frère à cet égard, elle devait avoir assez de ces harangues, à trois par entrée, dans chacune des villes qu'elle venait de visiter. Du reste, Duplessis-Mornay, qui se trouvait à Saumur, lui fit une magnifique réception, mû non moins par son affection pour une princesse digne de toutes les sympathies du parti protestant que par les ordres de son maître.

Mais à Saumur, où devait accourir la rejoindre Henri IV, Catherine se vit contrainte d'attendre que celui-ci pût dérober quelques jours aux difficultés inextricables qui l'entouraient. Ce n'est pas que de part et d'autre ils ne désirassent ardemment de se revoir après une si longue séparation. La princesse elle-même, abjurant tout ressentiment de l'opposition de Henri à son mariage avec le comte de Soissons, soupirait après le moment où il lui serait donné, disait-elle, *de rendre son hommage à son frère, comme roi de France*. Henri IV, de son côté, se plaignait à Gabrielle des *affaires*, ou, pour mieux dire, des *importunités* qui le retenaient. « Dieu sait, disait-elle, les bénédictions que ma sœur leur baille, » et ce n'est que le 28 février 1593, vers les onze heures du soir, qu'ils se revirent. *L'hommage de la sœur au roi de France*, son frère, fut de se jeter dans ses bras. Mais il est triste pour nous d'avoir à rappeler aussi que, pendant qu'il s'était oublié durant quelques jours auprès de Catherine de Bourbon, Henri IV perdit la ville de Noyon, que les ligueurs lui enlevèrent.

Le roi conduisit Madame, d'abord à Tours, et plus tard à Nantes. Ce serait à cette époque, d'après Mézerai, que Henri aurait pensé à marier sa sœur avec le duc de Montpensier, pour lequel nous avons vu plus haut le peu d'estime qu'il professait. Quoi qu'il en soit, ce monarque tint dès lors à sa portée, durant ses opérations militaires, et sa sœur, et sa maîtresse, et son conseil. Quelquefois même les dames venaient à l'armée et assistaient aux combats, comme elles l'eussent fait à une passe d'armes. Pendant le siège de Dreux qu'entreprit Henri IV, en juin 1593, il écrivit à Gabrielle d'Estrées, chez laquelle nous ne trouvons pas, il est vrai, cette humeur guerrière : « Nous combattons ici à la barrière, mais elle est plus dangereuse. *Nous ne laissons pas d'y avoir des dames*. » Ainsi, dans ces années d'un fanatisme si farouche, l'esprit français surnageait néanmoins et semblait protester contre ces fureurs ! Henri ayant reçu un jour l'avis de l'arrivée à Pontoise d'un corps ennemi de 300 chevaux : « Je n'en ai que 200. dit-il à sa maîtresse : « mais je m'en vais passer à la vue de la ville, pour voir s'ils veulent lent se battre, et s'ils le font, *je donnerai un coup de pistolet pour vous.* » A ce même siège de Dreux, dont nous avons déjà parlé, Catherine de Bourbon se trouvait auprès de son frère, avec mesdames de Rohan, mère et fille, ainsi qu'avec plusieurs autres dames et demoiselles, lorsque la ville tira sur ce groupe ; quelques officiers de la maison de Madame furent blessés non loin de cette princesse, et le roi faillit d'être atteint, ce qui lui fit écrire à Gabrielle : « Mes belles amours, vous avez cuidé perdre votre serviteur ; »

même qu'après le combat de Fontaine-Française, livré le 5 juin 1595 (d'autres ont dit après celui d'Aumale qui eut lieu le 5 février 1592), il écrivit à sa sœur : « Je vous ay vue bien près d'être mon héritière. » Quant aux jeux de mots par trop grivois qu'il se permit sur le cardinal de Bourbon, son compétiteur à la couronne, dans la même lettre à sa maîtresse, nous renverrons nos lecteurs, comme le fait également M. Berger de Xivrey, au Journal de l'Etoile, dernière édition.

C'est vers cette époque aussi qu'eurent lieu les conférences et les instructions préparatoires de l'abjuration de Henri IV, laquelle est du 25 juillet 1593. Le roi se fit sacrer à Chartres le 27 février 1594, n'étant pas encore maître de Reims, et, dans la nuit du lundi 21 au mardi 22 mars d'après, la ville de Paris lui fut livrée par Charles de Cossé, comte de Brissac, qui en avait le gouvernement du chef du duc de Mayenne.

SAMAZEUILH,

Correspondant du ministère de l'instruction  
publique, à Nérac.

*(La fin prochainement.)*

# DOCUMENTS

---

## REGISTRE DES COMPTES DE GASTON D'ORLÉANS.

*Extrait des Archives d'Angers*, par M. GODARD-FAULTRIER, correspondant du Ministère de l'Instruction publique.

Ce manuscrit sur parchemin renferme *aujourd'hui* 95 pages in-folio ; je dis *aujourd'hui*, parce que plusieurs ont disparu. Il a trait au *compte des dépenses de Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII*. Il provient du château de Tigné, présentement restauré, lequel a successivement appartenu aux maisons de *Tigné, de Beauvau, de Boufflers, d'Aubigné et de Toulangeon*.

Ce château, célèbre au temps de la Ligue par le siège qu'en fit Duplessis-Mornay, vers 1596, est actuellement la propriété de M. Peton, qui a eu le bon esprit d'en respecter les ruines qui font un si bel effet au loin dans le paysage.

Mais comment le manuscrit en question, qui nous a été donné par un parent dudit sieur Peton, s'est-il trouvé dans les archives du château de Tigné ? Je l'ignore. Je sais seulement que ce château est en Anjou (arrondissement de Saumur), et que Gaston d'Orléans a porté le titre de duc d'Anjou. On tirera de ce rapprochement telle conjecture que l'on voudra.

Quoi qu'il en soit, je passe à la description du manuscrit, qui est doré sur tranche.



Il porte plusieurs paragraphes dans un ordre quelquefois interverti, et que nous avons rétabli comme suit :

§ I.

De l'estat des retenues.

- « 1° — Secrétaires des finances.
- « 2° — Secrétaires de la maison.
- « 3° — Conseiller clerc d'office.
- « 4° — Ayde de fourrière.

§ II.

Conseil.

Les gens du conseil de mon dict seigneur.

- « 1° — Chancelier.
- « 2° — Gens du d. conseil ( en tête desquels se trouve Pierre Segurier).

§ III.

- .....
- « 1° — Vallet de garde robe (*sic*).
  - « 2° — Huissiers de salle.
  - « 3° — Chefs de panneterie.
  - « 4° — Aydes.
  - « 5° — Sommier pour le pain et linge.
  - « 6° — Chef de fruicterie.
- .....

§ IV.

Païemens faits à :

- « 1° — L'escuier ordinaire (le s<sup>r</sup> de Cominges).
- « 2° — L'escuier servant.
- « 3° — L'aumosnier ordinaire.
- « 4° — Au chappelain ordinaire.
- « 5° — L'aumosnier et confesseur du *commung* de la maison de mon dit seigneur.
- « 6° — Au mareschal ferrant.
- « 7° — ..... (Manque) .....
- « 8° — Au scellier cordonnier la somme de deux cent trente-trois livres, scavoir : cent trente trois livres pour 66 paires de *soulliers* pour les paiges *et nain* de mon dit seigneur, etc., etc...

« 9° — Au marechal de forge de la d. escurie.

« 10° — Au charon de la d. escurie.

..... (Manque) .....

§ V.

Paiements faits à divers, pour objets mobiliers, concernant la toilette de Monseign<sup>r</sup>.

.....

§ VI.

« *Ammeublement.*

« La despence faicte en l'*extraordinaire* de l'argenterye de mon d. seigneur, frère unique du Roy, en l'année de ce compte (1), « tant pour son ammeublement de campagne a luy d'une seconde « chambre que pour les ornemens de sa chapelle montant la somme « de *vingt huit mil soixante deux livres neuf solz*, fourniz ainsi « qu'il appert par un Roolle certiffié et arresté du d. s<sup>r</sup> *Collonnel Dornano*, gouverneur de la personne de mon d. seigneur et premier gentilhomme de sa chambre le xvi febvrier M vi<sup>e</sup> vingt-quatre (1624).

.....

Suivant les articles concernant le dit ammeublement,

Les comptes paragraphes VII et VIII ont trait à des dépenses de même nature pour l'année 1622.

On y lit :

§ VII.

« *Argenterye.*

« Quartiers de janvier et avril mil six cens vingt deux.

« La despence faicte tant en l'*argenterie* de monseigneur, etc. etc. « que pour sa chappelle durant les d. quartiers de *janvier* et « *avril* 1622, monte à la somme de *vingt mil cent quarante huit* « *livres cinq solz deux deniers tournois*, ainsy qu'il appert par le « roolle dicelle despence, arresté à la d. somme par Mons<sup>r</sup> le « colonnel Dornano. etc. etc., du seizième febvrier M vi<sup>e</sup> vingt quatre (1624), etc., etc. »

§ VIII.

Les quartiers de *juillet* et d'*octobre* de la même année 1622, également arrêtés par D'Ornano le 16 février 1624, se montent à la

(1) Année 1622

somme de unze mil sept cent vingt livres un sold huict deniers tournois.

Ainsi Gaston aurait dépensé pour sa maison dans l'année 1622, *extraordinairement*, en objets mobiliers et de toilette 28,062 # 9 s.  
Et pour les quartiers de janvier et d'avril..... 20,148 # 5 s.  
Plus pour ceux de juillet et d'octobre..... 11,720 # 1 s.  
Total..... 59,930 # 15 s.

Mais ce n'est pas précisément sur ce total que roule l'intérêt de notre manuscrit; il en a un bien plus grand au point de vue commercial de certains objets de luxe, de leur origine, de leur façon et de leur prix.

Ces curiosités se trouvent notamment au paragraphe IX, qui détaille le coût de plusieurs vêtements ecclésiastiques pour la chapelle du prince; mais le paragraphe le plus piquant est sans contredit celui n° X consacré *au détail des articles de toilette qui entrèrent dans la composition du ballet que Gaston donna vers 1625.* (Je ne puis mieux préciser cette date, l'entête du feuillet qui devait la contenir ayant disparu.) Ce paragraphe nous fait connaître de curieuses choses sur les bals travestis du commencement du dix-septième siècle, ou plutôt sur les costumes; un directeur d'opéra pourrait peut-être bien y trouver son compte, à meilleur droit encore que les savants.

### § X.

Paiements faits à divers pour dépenses concernant un ballet donné par Gaston d'Orléans.

.....  
« A Nicolas Tassemont imprimeur la somme de cent livres a  
« luy ordonnée pour l'impression des vers et relieures des livres du  
« ballet de mon d. seigneur.

« A Gazel cordonnier la somme de 42 # 10 solz pour le paiement  
« de ses parties par luy fournies pour le ballet de mon d. seigneur,  
« assavoir xxii # x s pour cinq paires de bottines blanches et xxii #  
« pour huict paires de soulliers blancs.

« A Maurice des Vieux, gantier et parfumeur, la somme de  
« 203 # 5 solz (1) assavoir xii # pour 4 douzaines de bouquets  
« d'Italie; xviii # x solz pour 37 œufs de cire; lxiii # pour

(1) Quelques sommes sont écrites en toutes lettres; mais, afin d'abrèger, je me sers de chiffres arabes; quant aux chiffres romains, je les conserve.

- « 37 onces de poudre de cypre pour remplir 19 œufs; xviii # x #  
« pour 74 onces d'eau dauge, etc., etc.  
« .....  
« ..... (Manque) .....  
« .....  
« in <sup>c</sup> xlv # pour 23 aulnes de pelluche meslée incarnadine d'es-  
« paigne pour habiller 4 hommes en *cinges*;  
« vii # x # pour 6 aulnes de *thoille* blanche fine pour doubler les  
« dits habits de *cinges*; xi # xv <sup>s</sup> v <sup>d</sup> pour 3 aulnes et demie, *demij*  
« *quart* de taffetas de Genesve pour habiller un garçon en *Cupidon*;  
« xxiiii # x # pour 7 aulnes de satin bleu pour faire une robe à  
« *ung musicien*;  
« xvii # xvii <sup>s</sup> vi <sup>d</sup> pour 5 aulnes et demie de taffetas de Genesve  
« couleur du Roye pour habiller ung homme en *Espagnol*  
« # iii ; xv # pour une aulne de taffetas rouge cramoisy ; xxi # ii #  
« vi <sup>d</sup> pour 6 aulnes et demiez de taffetas de *Genesve ysabelle* pour  
« faire une cazaque des chausses à ung homme habille en harlequin ;  
« vi # x # pour 2 aulnes de taffetas blanc de Genesve pour couvrir  
« le dit habit de pochettes, vi # x # pour 2 aulnes de taffetas vert  
« pour achever de couvrir le d. habit à pochettes ;  
« xvii # xvii <sup>s</sup> vi <sup>d</sup> pour 5 aulnes 1/2 de taffetas bleu pour faire  
« un habit a ung homme habillé en *alleman* ;  
« xiii # ii # vi <sup>d</sup> pour 3 aulnes 1/2 de taffetas de Genesve incar-  
« nadin d'espaigne pour faire une casaque à ung homme habille en  
« *berger*, viii # ii # vi <sup>d</sup> pour 2 aulnes 1/2 de taffetas blanc de Ge-  
« nesve pour faire des chausses au dit berger ;  
« ix <sup>xx</sup> vii # x # pour 250 aulnes de *laine d'argent blanche* pour  
« servir au d. ballet ;  
« xii # pour 4 douzaines de roses doubles avecq faulses perles ;  
« xl # pour avoir faict une tocque en vellours noir avecq le  
« cordon ;  
« xxx # pour 12 coiffures de taffetas bleu, etc., etc. ;  
« xiii # viii # pour 18 aulnes de gaze d'argent et incarnat pour  
« faire ceintures ;  
« xlv # pour 12 aulnes de ruban bleu pour mettre aux soulliers des  
« viollons ;  
« xxv # pour 6 aulnes de ruban pour soustenir les *basses* de viol-  
« lon ;  
« xviii # pour 6 coiffures de taffetas bleu avecq *bouillons* ;  
« vii # xiii # pour 9 aulnes de tocque d'argent pour faire ceintures  
« a 6 joueurs de luth ;

- « III # xv # pour 15 aulnes de ruban incarnat pour soustenir leurs
- « luths et pour leurs *soulliers* ;
- « VI # pour une coiffure de satin blanc avecq feuilles de lorrier
- « d'argent et soye verte a ung *soleil doré* avec la chevelure ;
- « III # IIII # pour 4 aulnes de tocque d'argent pour faire jaretieres
- « à deux musiciens, XL # pour 2 aulnes 1/2 de tocque d'argent pour
- « leur faire ceinture, X # pour 2 aulnes de ruban incarnat pour
- « leurs soulliers ;
- « XX # pour une escharpe de tocque d'argent pour tenir le carquis
- « (carquois) de Cupidon ;
- « III # X # pour avoir fait une tocque de vellours noir avec le
- « cordon d'or et d'argent ;
- « III # pour ung chapeau de pailleaux gris bord retroussé, es-
- « guillettes ruban allentour et ung pannache de plume de cocq ;
- « VII # pour 3 douzaines 1/2 de ruban pour les violllons et joueurs
- « de luth ;
- « VI # pour avoir racommode les coiffures en *limasson* et en
- « *bourguignottes* fourny de roses d'argent ;
- « III # pour deux arcqs argentiers à franges de soye incarnat ;
- « III # pour 2 miroirs pour les cinges ;
- « III # IIII # X # pour six vingt aulnes de taffetas bleu pour faire
- « des robes aux joueurs de luths et violllons ;
- « XXI # pour six aulnes de satin bleu pour faire une robe à M. le
- « Bailly ;
- « III # VII # VI # pour 4 aulnes 1/2 de boucassin blanc pour dou-
- « bler les bonnets des violllons ;
- « A Jacques Binet, marchand mercier, LXXIII # pour 8 coiffures
- « scavoir 4 en *façon de limasson* et les autres quatre en *fasson de*
- « *bourguignottes* enrichies de tortis d'or et d'argent et roses de
- « faulses perles ;
- « VI # pour 4 arcs et les fleches à 4 darts avecq les boutz de
- « fer blanc ;
- « XXXII # pour 16 *musles* de lison doré avecq bouillons de toc-
- « que d'argent allentour ;
- « L # pour une couronne dorée avec des rozes de clinquant d'ar-
- « gent et faulses perles ;
- « XII # pour 4 fraizes de tocque d'argent avecq les manchettes
- « de mesme ;
- « VIII # pour 4 aultres fraizes de cuir argenté à languettes et
- « houppes de soye incarnadin et bleu et les manchettes de même ;
- « VIII # pour une coiffure de satin bleu avecq passemens d'argent
- « et roses et deux oyseaux d'or et d'argent dessus ;

- « xv<sup>s</sup> pour un baston de grand maistre peint de deux *coulleurs* ;
- « v<sup>#</sup> pour deux *bandouilleres* d'argent et incarnadin avecq pas-
- « semens d'argent par dessus et deux *coutelas* de bois, dorés et ar-
- « gentés ;
- » III<sup>#</sup> pour deux miroirs ronds avec six aulnes de ruban incar-
- « nat et bleu ;
- « III<sup>#</sup> pour deux douzaines désguilletes de soye ;
- « xv<sup>s</sup> pour 6 aulnes de ruban de soie pour servir aux *soulliers* ;
- « III<sup>#</sup> pour une coiffure de fasson avecq des bourses aux costéz ;
- « III<sup>#</sup> x<sup>s</sup> pour un grand chappeau de taffetas bleu et bandes de
- « cuir argentées par dessus avecq le cordon d'argent et bleu ;
- « III<sup>#</sup> pour ung chappeau de taffetas tanné a l'espagnolle avecq
- « des bandes de cuir argentées ;
- « v<sup>#</sup> pour une fraize double godronnée avecq les manchettes de
- « de mesme ;
- « III<sup>#</sup> pour une paire de jaretières et les nœuds de tocque d'ar-
- « gent ;
- « v<sup>s</sup> pour une aulne de ruban bleu pour mettre au masque ;
- « XL<sup>s</sup> pour une baratte de taffetas bleu avecq le cordon d'argent ;
- « L<sup>s</sup> pour une *pannetiere* de tocque d'argent avecq la bandoul-
- « liere de taffetas incarnat et la *houlette* ;
- « III<sup>#</sup> pour une coiffure de chevelure à clinquant d'argent ;
- « III<sup>#</sup> pour ung arcq le carquoys et les flescses et une aulne 1/2
- « de tocque d'argent pour faire l'escharppe et ceinture. »

.....  
Ici, et jusqu'à la fin du présent compte concernant le ballet, les pages manquent.

Pour copie :  
GODARD-FAULTRIER.

LETTRE DE CHARLES VII, ADRESSÉE AUX CONSULS DE NARBONNE,  
A L'OCCASION DU SIÈGE D'ORLÉANS.

Communiquée par M. JOURNAL, correspondant du Ministère de l'Instruction publique. — Cette lettre, sur parchemin, est conservée dans les archives de la ville.

« Chers et bien amez nous croyons que avez bien sceu les continuelles diligences par nous faictes de donner tous secours possibles à la ville d'Orleans despies assegee par les anglois anciens ennemis de nostre Royaume et le devoir en quoi nous en sommes mis par diverses fois ayans tousiours bonne esperance en nostre seigneur que finablement il y extendroit sa grace et ne permettroit une si notable cyte et un si loyal peuple de perir ne choir en la subiection et tyrannie des dits ennemis et pour ce que bien savons que greigneur joye et consolation ne pourriez comme loyaux suoget avoir que den oir aucunes bonnes nouvelles nous vous adcertenons que la mercy nostre seigneur dont tout procede nous avons de nouvel fait advitailler a puissance et par deux fois en une seule sepmaine la dite ville d'orleans bien et grandement au veu et sceu des dicts ennemis sans ce quilz aient peu résister et depuis cest a savoir mercredi dernier nos gens envoyes avecque le dit advitaillemens ensemble ceulx de la dite ville ont assailli lune des plus fortes bastides des dits ennemis cest a savoir de saint loup la quelle dieux aydant ils ont prinse et gaignée par puissance et de bel assault qui dura plus de quatre ou cinq heures et y ont este mors ou tuez tous les anglois qui de dens estoient sans ce qu'il y soit mort des nostres que deux seules persomes et combien que les anglois des autres bastides feurent alors yssuz en bataille faisans maniere de vouloir combattre toutes fois quant ils vidrent nos dites gens a l'encontre deulx ils sen retournerent hastinement sans les oser attendre et se sont encore demoures par dela nos dites gens en esperance de faire plus grande chose d'autre part avons presentement receu lettres de Beau Cousin de Vendosme par les quelles il nous fait savoir que son chastel du dit lieu de Vendosme auquel par le moyen dun varlet de la garnison les ennemis estoient de nouvel entrez a este prestement recouvert par nos gens estans en celles marche toutes les quelles choses bien considérées avons bien fiance en la misericorde de nostre seigneur moyennant aussi la bonne diligence que entendons faire a poursoir nostre bonne fortune que nos affaires viendront en bonne prospérité et que vous voulons bien communi-

quer sachans que ainsi le vouldroyes et désires vous prians et exortans bien cordialement que en bonne recognoissance de toutes ces choses veuilliez par notables processions prieres et oraisons bien loer et regracier notre createur en le requerant tousjours de nous estre en ayde et de conduire nos affaires car en vos bonnes prieres avons bien grant espoir et en le faisant ferez bien et votre devoir et vous en saurons tres bon gre et ainsi que les autres nouvelles nous surviendront tousjours les vous ferons savoir.

« Depuis ces lettres faictes nous est cy venu un herault environ une heure apres mye nuit le quel nous a raporte sur sa vie que vendredi dernier nos dites gens passerent la riviere par bateaux a Orleans et esseyerent du cote de la Soloigne la bastide du pont et ce meme jour gaignerent le logis des augustins et le samedi aussi assaillirent le demourant de la dite bastide qui estoit le boulevert du pont on avoit bien six cents combatans ang'lois soubs deux bannieres et l'estendart de clacidas et finablement par grant prouesse et vaillance d'armes moyennant tousiours la grace de nostre seigneur gaignerent toute la dite bataille et ont este tous les dits anglois qui y estoient mors ou prins pour ce plus que devant devez louer et regracier notre createur que de sa divine clemence ne nous a voulu mettre en oubly et ne pourriez assez croire les vertueulx fait et choses merueilleuses que le dit herault qui a este present nous a tout rapporte et autres aussi de la pucelle laquelle a toujours este en personne a l'exécution de toutes ces choses et depuis encore avant la perfection de ces lettres sont arrivez devers nous deux gentils hommes qui ont este a la besougne les quels le certifient et confirment tant par la maniere et plus amplement que le dit herault et de ce nous ont raporte lettres de la main du sire de Gaucourt. En outre nous eumes hyer soir certaines nouvelles que apres que nos gens eurent samedi derrenier prinse et desconsite (ou desconfite?) la bastide au bout du pont le lendemain au point du jour les anglois qui estoient demourez senfouirent et se deslogerent si hastinement qu'ils laisserent leurs bombardes canons artillerie et la plupart de leurs vivres et bagaiges. Donne a Chinon le dixieme jour de may en l'an 1429.

CHARLES.

(L'autre signature est illisible.)

*N. B.* Le 9 de la date de 1429 a été substitué à un 8.

Pour copie conforme :

**TOURNAL.**



# BIBLIOGRAPHIE

## PROVINCIALE ET ÉTRANGÈRE.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS DE POLIGNY. *Bulletin*.  
In-8° de 24. 1862, n° 3.

— Antide Janvier (suite et fin), par M. de Chénier. 5 pages.

— Description d'une médaille de l'abbaye de Rosières, par J.-D. Vionnet. 2 pages.

— La peste à Poligny en 1636, par le docteur Perron. 3 pages.

— Le lac de Chalain, légende jurassienne, par M. Em. Javel. 2 pages.

— Météorologie, par M. Guillaumot. 1 page.

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE NANTES ET DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-  
INFÉRIEURE. — Annales, 1862, 1<sup>er</sup> semestre in-8° de 312 p.

— Du placement des vieillards indigents dans leurs familles à l'aide d'une pension, par M. le docteur Anizon, 24 p.

— Notice sur Eugène Bonamy, par M. de Rostaing de Rivas, 31 p.

— Documents inédits sur le magnolia de la Maillardière, par le même, 36 p.

— Les poètes du Croisic et de Blain, par M. L.-J.-M. Bizeul, 39 p.

— Poésies, par M. l'abbé Pétard, 11 p.

— Note sur les langues et la littérature des Hindous, par M. Bureau, 23 p.

— Correspondance de Louis XIV avec le marquis Amelot, son ambassadeur en Portugal, par M. le baron de Girardot, 133 p.

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DU MAINE-ET-LOIRE, à ANGERS. — *Mémoires*.  
— 10<sup>e</sup> volume (1861), in-8° de 277 p.

— Vie scientifique du professeur Dujardin, par M. le docteur Malagutti, doyen de la Faculté des sciences de Rennes, 12 p.

— Essai sur quelques espèces du genre *Rubus* de Maine-et-Loire et de la Vendée, 4<sup>e</sup> partie, par M. Gaston Geneviev, 21 p.

— Sur l'exploitation des mines de fer, en Anjou, au xii<sup>e</sup> siècle, par M. de Bodard, 2 p.

— Observations d'un fait de tératologie végétale, par M. A. Boreau, 1 p.

— Essai monographique sur cent cinq espèces de rosiers appartenant à la Flore de France, par M. Alfred Déséglise, 130 p.

— Précis des principales herborisations faites en Maine-et-Loire en 1860 par M. A. Boreau, 10 p.

— Second Mémoire sur l'attraction moléculaire, par M. A. Bouché, 69 p.

— Observations sur le métamorphisme des schistes en Anjou, par M. Ch. Menière, 21 p.

— Nécrologie, 1 p.

11<sup>e</sup> volume (1862), in-8<sup>o</sup> de 218 p.

— Histoire de l'Académie de Saumur (1600 à 1684), par M. le docteur J. Dumont, 112 p.

— Hôtel-Dieu d'Angers (années 1153-1789), par M. T.-C. Beraud, 24 p.

— Panem et libros, par M. T. Ridard, 9 p.

— Notice sur l'église Saint-Nicolas-de-Craon, par M. de Bodard, 36 p.

— L'homme, par M. le docteur T. Ridard, 15 p.

12<sup>e</sup> volume (1862).

— Parmentier et le professeur Renou, par M. Ch. Menière, 40 p.

— Nécrologie, 1 p.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'ANGERS. —  
COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE DU DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE. —  
*Répertoire archéologique de l'Anjou, à Angers.* 5 livraisons in-8<sup>o</sup>.  
Juillet 1862.

— Monuments antiques de l'Anjou (suite), par M. Godard-Faultrier, 15 p.

— Congrès archéologique à Saumur, par le même, 16 p.

Août.

— Congrès archéologique à Saumur (suite et fin), par le même, 28 p.

— Monuments antiques de l'Anjou (suite), par le même, 15 p.

Septembre.

— Monuments antiques de l'Anjou (suite), par M. Godard-Faultrier, 16 p.

— Antiquités antédiluviennes, par M. Paul Lachèse, 8 p.

— Philippe Béclard (nécrologie), 4 p.

— Chronique, par M. Louis Rimbault, 9 p.

Octobre.

— Etablissement des réverbères à Angers, 5 p.

Novembre.

— Monuments antiques de l'Anjou (suite), 16 p.

— Le Jansénisme dans l'Université d'Angers, par M. l'abbé T. Pletteau. — Pièces justificatives, 50 p.

Décembre.

— Monuments antiques de l'Anjou (suite), 15 p.

— Notes biographiques sur le docteur Renou, par M. E. Renault, 11 p.

ACADÉMIE IMPÉRIALE DE METZ. — *Mémoires*, 42<sup>e</sup> année, 1860-1861, in-8° de 528 p.

— Compte rendu des travaux de l'année 1860-1861, par M. de Bouteiller, secrétaire, 20 p.

— Notice sur M. A.-L.-J. Colle, par M. Emile Bouchotte, 9 p.

— Note concernant des antiquités celtiques antédéliuviennes découvertes à Abbeville, par M. Victor Simon, 5 p.

— De l'organisation de la justice criminelle chez les Romains, par M. G. Humbert, 19 p.

— Un chapitre inédit de l'histoire de la comtesse Mathilde, par M. Charles Abel, 59 p.

— Notice sur la coudée babylonienne, par M. Emile Bouchotte, 12 p.

— Etude historique sur Pierre Maujean, dernier maître échevin de la ville de Metz, par M. F.-M. Chabert, 32 p.

— Deux lettres inédites du maréchal duc de Belle-Isle, communiquées par le même, 5 p.

— Description de différentes médailles intéressant la ville de Metz, par le même, 10 p.

— De l'analyse des produits de la combustion de la poudre, par M. A. Vignotti, 80 p.

— Recherches sur les foraminifères du lias, par M. Terquem, 52 p.

— Mémoire sur les spongiles de l'étang de l'Indre Basse, par M. Ancelon, 4 p.

43<sup>e</sup> année, 1861-1862, in-8° de 640 p.

— Compte rendu des travaux de l'année 1861-1862, par M. Em. Bouchotte, secrétaire, 20 p.

— L'exposition universelle de 1861. — Eptre à MM. les membres de l'Académie impériale de Metz, par M. Collignon, 15 p.

— Poésies, par MM. Achille Millien et Landremont, 18 p.

— Les ruines du comté de Bitche, par M. Jules Thilloz, 80 p.

— Notice sur le colonel Gosselin, par M. Susane, 12 p.

— Journal des observations météorologiques faites à Metz, pendant l'année 1861, par MM. Lavoine et André, précédé d'une notice biographique sur feu M. Lavoine, par M. Goulier, commandant du génie, 29 p.

— Extraits de la *Chronique du monastère des Célestins de Metz*, de 1371 à 1469, 22 pages.

— Note sur une bombarde en fer trouvée dans la cour de la caserne du génie, par M. E. de Bouteiller, 4 pages.

- Médailles commémoratives d'événements intéressants. Thionville. Communication faite par M. *F.-M. Chabert*, 9 pages.
- Appendice aux souvenirs numismatiques du siège de Metz, en 1552, par *le même*, 4 pages.
- Examen sommaire sur la formation et sur la chaleur interne du globe terrestre, par feu M. *Gosselin*, 20 pages.
- Mémoire sur l'utilité des voyages, par feu M. *de Gérando*, communiqué à l'Académie par M. le baron *de Gérando*, son fils, 14 pages.

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS DE VALENCIENNES.  
*Revue agricole, industrielle et littéraire.* Tome XIV, in-8° de 376 pages.

- Exposition universelle des produits de l'industrie, 175 pages.
- Précis statistique des progrès de l'agriculture et de l'industrie dans l'arrondissement de Valenciennes au dix-neuvième siècle. (Concours institué par M. le sénateur Dumas.)
- Archives de l'abbaye de Saint-Jean de Valenciennes, par M. *Le Glay*. 20 pages.
- Météorologie, janvier à avril, par M. *Honnis*. 4 pages.

MÊME SOCIÉTÉ. — *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique*, 14<sup>e</sup> année (1862), tome XV, n° 5. In-8°, de 47 pages.

- Observations météorologiques, mois de septembre 1862, par M. *Honnis*.
- Résumé des observations météorologiques faites à Metz, pendant l'année 1861, par MM. *Lavoine* et *André*, 7 p.
- Introduction à des études sur l'histoire universelle, par M. *Woirhaye*, 64 p.
- Louis XI et ses contemporains, par M. *Susane*, 134 p.
- Documents pour servir à l'histoire de Metz, avec notes explicatives, par M. *F.-M. Chabert*, 30 p.
- Notice sur le couvent des Célestins de Metz, par M. *de Bouteiller*, 48 p.

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE LYON. — *Mémoires*; année 1860-61. In-8°, de 291 pages.

- Compte rendu des travaux de la Société littéraire de Lyon pendant l'année académique 1860-61, par M. le marquis *de Bausset-Roquefort*, président, 54 pages.
- Antiquité du moyen âge en Italie; le Campo-Santo à Pise, par M. *Martin-Daussigny*, 24 pages.
- Humboldt à Berlin, par M. *Tuja-d'Olivier*, 6 pages.
- Souvenirs de Bélisaire à Rome, par M. *Saint-Olive*, 19 pages.
- Fragment sur le septième sonnet de Pétrarque et sur une traduction anonyme de Pétrone, par M. *Péridaud* aîné, 16 pages.
- Une réhabilitation, par *le même*, 10 pages.
- Essai sur les vases Murrhins, par M. *Saint-Olive*, 10 pages.

- Etude historique sur la prédication de l'Evangile en France, par M. le marquis de *Bausset-Roquefort*, 98 pages.
- Ange Politien, d'après Heeren, par M. *Chastel*, 19 pages.
- Poésies, par MM. de *Lubac*, *Adrien Péladan*, *Beauverie*, *Estienne* et *Chervin* aîné.

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES SCIENTIFIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES DE DRAGUIGNAN.

— *Bulletin*. In-8°, de 214 pages.

Janvier 1861.

- Pièces justificatives de l'histoire de Vence, 13 pages.
- Détails statistiques sur Notre-Dame de Grâce de Cotignac, par M. *Armand Decormis*, 17 pages.
- Géologie (suite), par M. *Doublier*, 9 pages.
- Observations météorologiques, 6 pages.

Avril.

- Pièces justificatives, etc., 15 pages.
- Monographies dracénoises. L'église paroissiale de Notre-Dame et Saint-Michel-Archange, par M. *R. Poulle*, 21 pages.
- Géologie (suite), 13 pages.
- Observations météorologiques, 6 pages.

Juillet.

- Pièces justificatives, etc., 18 pages.
- Histoire de la construction de l'église paroissiale de Saint-Michel (suite), 21 pages.
- Bibliothèques provençales, par M. *Eric Olimbarius*, 7 pages.
- Géologie (suite) 19 pages.

Octobre.

- Pièces justificatives, etc., 15 pages.
- Géologie (suite), 11 pages.
- Histoire de la construction de l'église, etc., 20 pages.
- Bibliothèques provençales (suite), 9 pages.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE, A ALGER. — *Revue africaine*; nos 31, 33 et 36, janvier, mai, juillet, septembre, novembre 1862, 5 livraisons in-8°, de 80 pages chacune.

N° 31. Janvier.

- L'isthme de Suez, poëme, par M. *Ausone de Chancel*, 40 p.
- Les inscriptions arabes de Tlemcen (16<sup>e</sup> article), par M. *Charles Brosselard*, 11 pages.
- De Boghar à Tlemcen, en suivant la ligne des postes, par M. *Vaysseltes*, 10 pages.
- La musique arabe, ses rapports avec la musique grecque et le chant grégorien, par M. *Daniel Salvador*, 14 pages.
- Notice sur Bou-Sada, par M. le baron *Henri Aucapitaine*, 16 pages.

— Envois d'antiquités de la Kabylie au musée central, par M. *Berbrugger*, 6 pages.

N° 33. Mai.

- Inscriptions arabes de Tlemcen (17<sup>e</sup> article), 13 pages.
  - Notice archéologique sur Ain-el-Bey (Respublica Saddaritanorum), par M. *A. Cherbonneau*, 22 pages.
  - La musique arabe, etc. (3<sup>e</sup> article), 8 pages.
  - Notes historiques sur les mosquées et autres édifices religieux d'Alger (5<sup>e</sup> article), 4 pages.
  - Histoire des dernier beys de Constantine (8<sup>e</sup> article), 8 pages.
  - Missua Civitas (Sidi-Daoud-en-Nebi), par M. *A. Berbrugger*, 4 pages.
  - N<sup>o</sup> 34. Juillet.
  - Notice sur les dignités romaines en Afrique (2<sup>e</sup> article), 13 pages.
  - Exploration du Djebel-bou-Kahil, par M. *Arnaud*, interprète de l'armée, 19 pages.
  - Mœurs et coutumes kabyles, par M. *L. Féraud*, interprète de l'armée, 12 pages.
  - La musique arabe, etc. (4<sup>e</sup> article), 14 pages.
  - Le Fal, par M. *A. Berbrugger*, 5 pages.
  - Voiture l'Africain, par *le même*, 3 pages.
  - Harout et Marout, par *le même*, 6 pages.
  - Découverte de tombeaux et de différents objets romains dans les fouilles du nouveau lycée, 5 pages.
  - Envoi par M. *L. Remilly* du fac-simile d'une inscription romaine trouvée à Stora et lettre de M. *Cherbonneau* relative à cette inscription, 5 pages.
  - N<sup>o</sup> 35. Septembre.
  - Notice sur les dignités romaines en Afrique (3<sup>e</sup> article), 11 pages.
  - Un consul à Alger au dix-huitième siècle, par M. *A. Berbrugger*, 17 pages.
  - La musique arabe, etc. (5<sup>e</sup> article), 5 pages.
  - Examen des traditions grecques, latines et musulmanes, par M. *H. Tauzier*, 11 pages.
  - Pomaria et Rubrae, par M. *Pignon*, 2 pages.
  - Note de la rédaction à ce sujet, par M. *A. Berbrugger*, 5 pages.
  - Les édifices religieux de l'ancien Alger, par M. *Devoulx* fils, 13 pages.
  - Histoire des derniers beys de Constantine (9<sup>e</sup> article), 10 pages.
  - N<sup>o</sup> 36. Novembre.
  - Notice sur les dignités romaines en Afrique (4<sup>e</sup> article), 16 p.
  - La musique arabe, etc. (6<sup>e</sup> article), 8 pages.
  - Notes historiques sur les Nezloua, cercle de Dra-el-Mizan, par M. *Guin*, 5 pages.
  - Mœurs et coutumes kabyles (2<sup>e</sup> article), 3 pages.
  - Etudes sur les migrations des tribus berbères, etc. (2<sup>e</sup> article), 21 pages.
-

SOCIÉTÉ ARTISTIQUE DES BOUCHES-DU-RHÔNE, à Marseille. — *Tribune artistique et littéraire du Midi*. N° 11, 1862, in-8° de 16 pages.

— Les trésors d'art de la Provence, etc. (16<sup>e</sup> article), par M. *Marius Chaumelin*, 14 pages.

SOCIÉTÉ DES BEAUX-ARTS DE CAEN; *Bulletin*, 2<sup>e</sup> volume, 5<sup>e</sup> cahier, juin 1861. Grand in-8° de 94 pages.

— Les voûtes de l'Abbaye-aux-Hommes, à Caen, par M. *Ruprich-Robert*, architecte du gouvernement, 11 pages (gravures).

6<sup>e</sup> cahier (avril 1862), in-8° de 94 pages.

— Fêtes données par la ville de Caen à l'occasion de l'exposition artistique, 71 pages.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE A NANCY; — *Journal*. 11<sup>e</sup> année, 1862, n<sup>os</sup> 4 à 8. In-8° de 128 pages.

N° 4.

Le Béthléem, par M. *Guérard*, 6 pages.

— Dépôt du cœur de la reine Marie Leczinska dans l'église de Bon-Secours, 5 pages.

— Notes sur la Lorraine allemande. — Le couvent des dominicains de Viviers, par M. *Arthur Benoit*, de Berthelming, 4 pages.

— Notes sur le peintre Philippe Lamoureux, 4 pages.

N° 5.

Inauguration de la galerie des Cerfs, 18 pages.

N° 6.

Saint-Guérin, évêque de Sion, par M. *Aug. Digot*, 9 pages.

N° 7.

Les Cordeliers de Sarrebourg, par M. *Arthur Benoit*, 6 pages.

— La Saint-Yves à Nancy en 1862, par M. *Louis Lallement*, 5 pages.

— Prestation du serment de la garnison de la Mothe, 2 pages.

— Lettre de Colin, cuisinier de M. de Kinicle, au cuisinier de M. de Spada, à Lunéville, 3 pages.

N° 8.

Un souvenir du siège de Nancy en 1633, par M. *S.-A. Schmit*, 5 pages.

— Quelques notes biographiques. Le poète Gilbert, le littérateur Hoffmann et le ministre Choiseul, par M. *Louis Lallement*, 12 pages.

— Girardet. — Sa famille. — La maison où il est né. — Son œuvre à Lunéville, par M. *A. Joly*, 8 pages.

— Patente du duc René II, justifiant d'où vient le bras de saint Nicolas et comme il est enrichi. Du 19 novembre 1475, à Bar, 3 pages.

---

REVUE D'AQUITAINE publiée à Condom (Gers). Septième année, 1862-1863.

N° 4. Octobre 1862.

— Des causes qui firent passer au pouvoir des rois de France

- seigneurie de la ville d'Anch. — Etude sur l'histoire politique de la ville jusqu'au quatorzième siècle, par M. A. *Curie Seimbres*, pages.
- Excursions dans les vignes (suite), par M. *Maurice Lespiault*, pages.
- Dissertation sur les chants héroïques des Basques (suite), par M. *S.-F. Bladé*, 6 pages.
- Tradition et vérité historique, par M. *V. Lespy*, 3 pages.
- Lettre de M. *Bascle de Lagrèze*, 9 pages.
- Piano-duo de M. Froemer, par M. *Edmond Sancet*, 3 pages.
- Ressouvenir (poésie), par M. *J. Noulens*, 4 pages.
- Miscellanées, 5 pages.
- N° 5. Novembre.
- Le lieutenant général de Marin et son rôle militaire dans les guerres de la Fronde, par M. *J. Noulens*, 8 pages.
- Dissertation sur les chants héroïques des Basques (suite), par M. *J.-F. Bladé*, 7 pages.
- Proverbes béarnais recueillis par MM. Hatoulet et Picot, par M. *V. Lespy*, 4 pages.
- Vicissitudes politiques des grands fiefs de Gascogne pendant les premiers siècles de la féodalité, par *Edmond Bézian*, 5 pages.
- De la généalogie au point de vue historique et domestique, par M. *J. Noulens*, 4 pages.
- Gascons célèbres, le poète Saluste du Bartas, par M. *Cénac Moncault*, 12 pages.
- Opinion de M. Bascle de Lagrèze sur le sonnet de Gassion, par M. *V. Lespy*, 3 pages.
- Aventures de Guy du Four, sire de Pybrac (fin), par M. *Jean-Louis*, 7 pages.
- L'éme déserte (poésie), par M. *J. Noulens*, 3 pages.
- Les Gascons au siège de Nancy en 1476 et 1477, par *le même*, 3 pages.
- Miscellanées : Légende du sire de Barbotan. — Livres. — Tableaux. — L'exposition des beaux-arts à Agen en 1863. — Jasmin à Nérac, par *le même*, 6 pages.
- N° 6.
- Décembre. — Saluste du Bartas (suite), par M. *Cénac-Moncault*, 10 pages.
- Excursion dans les vignes (suite), par M. *Maurice Lespiault*, 7 pages.
- Numismatique agenaïse (lettre à M. Ad. Magen), par le baron *Chaudruc de Crazannes*, 4 pages.
- Mobilier d'une grande dame au quinzième siècle, par M. *V. Lespy*, 7 pages.
- Le docteur en médecine Jacob de Gassion retrouvé et vengé, par M. *Couaraze de Laa*, 14 pages.
- Le château de Leberon, par M. *Thezan de Gaussan*. — La science, par *Camille Delthil*, (poésies), 4 pages.



- Amanieu d'Armagnac, archevêque d'Auch, par M. Ed. *Bezian*.
- Note généalogique sur les Gémits de Luscan, par M. J. *Noulens*, 2 pages.
- Miscellanées : Restauration de la basilique de Saint-Savin (Hautes-Pyrénées). — Incendie de la ville de Sarrante par le comte de Foix. — L'histoire de la ville de Saramon, etc. — Livres. — La Nation, 3 pages.
- N° 7.
- Janvier 1863. — De la noblesse et de quelques publications à son sujet, par M. *Thézan de Gaussan*, 8 pages.
- Saluste du Bartas (suite), 10 pages.
- Les frères Lionnet, par M. J. *Noulens*, 4 pages.
- Mobilier d'une grande dame au quinzième siècle (suite et fin), par M. V. *Lespy*, 11 pages.
- Le serf questal, par M. *Samazeuilh*, 9 pages.
- La juive de Tlemicen (poésie), par M. J. *Noulens*, 6 pages.
- Miscellanées : La nouvelle chaire de droit public et administratif et M. Anselme Batbie. — Le père de Cahuzac. — Midi illustré. — Le chevalier de Léaumont. — Beaux-arts. — Livres. — Un roi poète, par M. J. *Noulens*, 6 pages.

---

Dans la livraison précédente, p. 383, tout ce qui suit l'article : *Météorologie*, par M. l'abbé *Bosse*, 5 p. (ligne 14) doit être rapporté aux *Mémoires de la Société des sciences naturelles de Cherbourg*, tome VIII, 1861 (424 pages), dont le titre a été omis. Le passage doit être rétabli comme il suit :

- SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DES SCIENCES NATURELLES DE CHERBOURG. — *Mémoires*, t. VIII, 1861, in 8° de 424 pages.
- Mémoires sur les courants induits des machines magnéto-électriques, par M. *Th. du Moncel*, 33 pages.
  - Des phénomènes physiques observés sur l'éclipse du 7 février 1860, par M. *Zantedeschi*, 19 pages.
  - Observations sur la nature des actions métamorphiques qu'ont subies les roches des environs de Cherbourg, par M. *Daubrée*, 6 p.
  - Essai géologique sur le département de la Manche; 2<sup>e</sup> partie : Terrains primitifs, par M. *Bonissent*, 38 p.

# CHRONIQUE.

---

SOCIÉTÉ POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES D'ALSACE,  
A STRASBOURG.

## *Renouvellement du bureau.*

*Président* : M. Spach, archiviste du Bas-Rhin.

*Vice-président* : M. Schirr, vicaire général.

*Secrétaire* : M. Tissen, docteur en médecine.

*Trésorier* : M. Klotz, archiviste de l'Œuvre Notre-Dame.

*Archiviste* : M. Heitz, imprimeur-libraire.

## MÊME SOCIÉTÉ.

### *Questions mises au concours pour 1863.*

La Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin a mis au concours d'un prix de 300 fr. les questions suivantes (1) :

On exposera d'abord l'état des prairies dans le département, en faisant ressortir la proportion de leur étendue dans les divers arrondissements et même dans les divers cantons, comparativement à l'étendue des terres arables et des autres natures de culture.

On distinguera les prés irrigués de ceux qui ne le sont pas ; ceux qui le sont régulièrement par l'effet de barrages et d'autres travaux d'art de ceux qui sont baignés par des immersions périodiques naturelles.

On mentionnera les étendues de pâturage tant en plaine qu'en montagne.

On fera la distinction des surfaces appartenant aux communes de celles qui sont des propriétés particulières.

On fera connaître les créations de nouvelles prairies de quelque importance et les anciennes qui ont été converties en d'autres cultures, afin de rendre compte du progrès ou du déclin de la pratique dans les différentes régions du département depuis environ cinquante ans.

On établira des calculs de rendement en poids du fourrage des différentes classes de prés.

(1) Les Mémoires où elles auront été traitées devront être adressés, avant le premier octobre prochain, au président de la Société. Les auteurs y joindront leurs noms dans un billet cacheté.

On exposera les causes de l'immobilité presque générale de l'état des prairies, de la répugnance des propriétaires pour y faire des travaux d'amélioration et de l'indifférence des communes, qui repoussent le plus souvent tout projet de tirer parti de leurs pâturages.

Enfin on proposera les transformations et les améliorations qui sont praticables suivant les localités diverses, et l'on appuiera les plans des travaux nécessaires sur des évaluations rationnelles des dépenses.

*N.B.* Les auteurs trouveront des données utiles à leurs recherches dans la description du département publiée par l'administration préfectorale. (Voir le t. IV, 1861.)

ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS  
DE BORDEAUX.

*Programme des questions mises au concours pour les années 1863  
et 1864.*

CONCOURS OUVERT POUR LES ANNÉES 1863 ET 1864.

*Questions proposées pour 1863.*

I.

**Commerce maritime.**

Il est d'un grand intérêt pour Bordeaux d'être fixé d'une manière positive sur l'état actuel des constructions navales, de bien apprécier les progrès que cette branche d'industrie a faits. — En comparant ces résultats à ceux que pourraient offrir les autres ports maritimes qui sont en quelque sorte dans une concurrence continue avec Bordeaux, on arriverait à des conclusions éminemment utiles. C'est pourquoi l'Académie propose pour sujet de concours pour l'année 1863 la question suivante :

« Faire le précis historique des constructions navales dans la Gironde, soit au point de vue de l'importance commerciale de cette branche d'industrie, soit au point de vue technique. — Citer les inventions et perfectionnements introduits par les Bordelais dans la construction propre du navire et dans celle des machines à vapeur. »

Le prix consistera en une médaille d'or de 500 francs.

II.

**Histoire naturelle.**

L'importance de l'histoire des entozoaires est si grande que l'Académie n'a pu se résoudre à retirer cette question du concours, bien qu'on n'y ait pas encore répondu.

Depuis quelques années, cette histoire a été l'objet de travaux importants. Il paraît utile de les contrôler et de constater ce qu'il y a de positif, surtout dans leurs métamorphoses. C'est pourquoi l'Académie croit devoir proposer encore la question suivante :

« Faire le résumé analytique, méthodique et critique des travaux exécutés sur les entozoaires et leurs métamorphoses. »

Les concurrents devront s'occuper principalement de ceux qui existent dans l'homme et dans les animaux domestiques. Ils devront aussi, autant que possible, y ajouter leurs propres observations, et les accompagner de dessins représentant les principaux types.

Le prix sera de 500 francs.

III.

**Littérature.**

L'action qu'exercent réciproquement les littératures de chaque époque et de chaque pays sur le génie de chaque langue est généralement reconnue, mais n'a pas toujours été convenablement appréciée.

L'Académie croit utile de la faire étudier ; c'est pourquoi elle pose la question suivante :

« Traiter des influences que les littératures étrangères ont exercées, à partir du seizième siècle, sur le génie de notre langue et de notre littérature française. »

Le prix sera une médaille d'or de 500 francs.

IV.

**Notices biographiques.**

Comme tous les ans, l'Académie demande des notices biographiques sur les hommes célèbres ou utiles qui ont appartenu soit à la province de Guienne, soit au département.

Le prix sera une médaille d'or de 200 francs.

V.

**Recherches archéologiques.**

L'Académie, désirant encourager les recherches archéologiques dans le département de la Gironde, décerne des médailles d'encouragement aux auteurs des recherches les plus importantes.

*Questions proposées pour 1864.*

I.

**Sciences physiques.**

Depuis un grand nombre d'années l'éclairage a fait un progrès considérable, tant sous le rapport scientifique que sous le rapport économique.

L'Académie, voulant fixer les perfectionnements obtenus et con-

naître ceux qu'on pourrait obtenir encore, propose la question suivante :

« Exposer les perfectionnements apportés depuis le commencement du siècle aux divers procédés d'éclairage public et particulier, tant au point de vue des matières employées qu'à celui des appareils eux-mêmes. — Indiquer les progrès dont cette branche d'industrie paraît encore susceptible. »

Le prix accordé pourrait être élevé jusqu'à 500 francs, dans le cas où le Mémoire couronné renfermerait des expériences photométriques.

## II.

### Littérature.

Tout ce qui se rattache à l'histoire littéraire de Bordeaux attire particulièrement l'attention de l'Académie ; aussi a-t-elle voulu faire étudier sous ce rapport la seconde moitié du dix-huitième siècle. Elle propose en conséquence la question suivante :

« Etat des lettres à Bordeaux dans la seconde moitié du dix-huitième siècle, ou considérations historiques et littéraires sur la littérature bordelaise, depuis la mort de Montesquieu jusqu'à l'établissement du premier empire. »

Le prix sera une médaille d'or de 500 francs.

### Conditions du concours.

Les pièces destinées à concourir pour les prix proposés par l'Académie devront remplir les conditions suivantes :

- 1° Etre écrites en français ou en latin ;
- 2° Etre rendues au Secrétariat de l'Académie, rue de l'Eglise-Notre-Dame, avant le 31 octobre de chaque année (1863 ou 1864) indiquée au programme ;
- 3° Elles devront être affranchies ;
- 4° Les pièces ne devront point être signées de leurs auteurs, ni renfermer aucune indication qui puisse les faire connaître ;
- 5° Elle porteront une épigraphe ;
- 6° Cette épigraphe sera répétée sur un billet cacheté annexé à la pièce à laquelle elle se rapportera ; ce billet contiendra encore l'épigraphe, plus le nom et l'adresse de l'auteur de la pièce, avec la déclaration *qu'elle est inédite, qu'elle n'a jamais concouru et qu'elle n'a été communiquée à aucune Société académique.*

Toute pièce venant d'un auteur qui aurait préalablement fait connaître son nom serait par ce seul fait mise hors de concours.

Les billets cachetés ne seront ouverts que dans le cas où les pièces auxquelles ils seraient joints auraient obtenu une récompense académique.

Sont exemptés de l'observation des formalités précitées les travaux des aspirants aux médailles d'encouragement et aux prix dont l'obtention aurait exigé des recherches locales ou des procès-verbaux d'expériences qu'ils auraient faites eux-mêmes.

Sont admis à concourir les étrangers et les regnicoles, même ceux de ces derniers qui appartiennent à l'Académie à titre de membres correspondants.

**Extrait du règlement de l'Académie.**

ART. 46. Aussitôt que l'Académie a rendu sa décision sur chaque question, et lorsqu'il y a lieu de décerner des prix ou des mentions honorables, le président procède, en assemblée générale, à l'ouverture des billets cachetés annexés aux ouvrages couronnés.

Les billets des ouvrages qui n'ont obtenu ni prix ni mention honorable sont détachés des Mémoires, scellés par le président et conservés par l'archiviste.

Les auteurs des ouvrages couronnés sont immédiatement informés de la décision de l'Académie.

Les décisions de l'Académie sur tous les sujets de prix sont rendues publiques.

ART. 47. Les manuscrits et toutes les pièces justificatives, de quelque nature qu'elles soient, adressés à l'Académie pour le concours, restent aux archives tels qu'ils ont été cotés et parafés par le président et le secrétaire général, et ne peuvent, dans aucun cas, être déplacés. Toutefois, l'Académie ne s'arrogeant aucun droit de propriété sur les ouvrages, leurs auteurs peuvent en faire prendre copie aux archives, après avoir prouvé néanmoins que ces travaux leur appartiennent.

ART. 48. Indépendamment des prix dont les sujets sont déterminés dans le programme annuel, l'Académie accorde des médailles d'encouragement aux auteurs qui lui adressent des ouvrages d'un mérite réel et aux personnes qui lui font parvenir des documents sur les diverses branches des sciences, des lettres et des arts.

ART. 49. L'Académie peut également décerner un prix à celui des membres correspondants qui aura le mieux mérité de l'Académie par l'utilité de ses communications et par l'importance des travaux qu'il lui aura soumis.

---

ERRATA.

Page 159 du présent volume. — Note, 2<sup>e</sup> alinéa, ligne 2<sup>e</sup> : au lieu de *T. VI*, lisez : *T. V*.

Ligne 3<sup>e</sup> du même alinéa : après *T. VII*, ajoutez : page 414 ; dans la même ligne, à la fin, au lieu de : page 151, lisez : page 153.

5<sup>e</sup> ligne, même alinéa, au lieu de : page 137, lisez : page 337.

**COLLECTION DES DOCUMENTS INÉDITS**  
**RELATIFS A L'HISTOIRE DE FRANCE,**  
**PUBLIÉS SOUS LES AUSPICES DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.**

MONUMENTS ÉCRITS.

*Archives administratives et législatives de Reims*, par M. VARIN; 8 vol. in-4° en 10 tomes.

*Captivité de François Ier*, par M. AIMÉ CHAMPOLLION-FIGÉAC; 1 vol. in-4°.

*Cartulaire de l'abbaye de Beaulieu*, par M. DELOCHE; 1 vol. in-10°.

*Cartulaire de Notre-Dame de Paris*, par M. GUÉARD; 4 vol. in-4°.

*Cartulaire de Saint-Bertin*, par M. GUÉARD; 1 vol. in-8°.

*Cartulaire de Saint-Père de Chartres*, par M. GUÉARD; 2 vol. in-4°.

*Cartulaire de Saint-Victor de Marseille*, par M. GUÉARD; 2 vol. in-10°.

*Cartulaires de Savigny et d'Aisnay*, par M. AUG. BERNARD; 1 vol. in-4°.

*Chronique de Bertrand Duguesclin*, par M. CHARNIÈRE; 2 vol. in-4°.

*Chronique des ducs de Normandie*, par M. FRANCISQUE MICHEL; 3 vol. in-10°.

*Chronique du religieux de Saint-Denis*, par M. BELLAGUEY; 6 vol. in-4°.

*Conférences de Loudan*, par M. BOCCUTTÉ; 1 vol. in-4°.

*Correspondance de Sourdis*, par M. EUGÈNE SÉE; 3 vol. in-4°.

*Correspondance et papiers d'Etat du cardinal de Richelieu*, par M. AYNEL; 3 vol. in-4°.

*Croisade contre les Albigeois*, par M. FAUCIEL; 1 vol. in-4°.

*Éléments de paléographie*, par M. NATALIS DE WAILLY; 2 vol. in-4°.

*Histoire du tiers état en France*, par M. AUGUSTIN THIERRY; 3 vol. in-4°.

*Histoire de la guerre de Navarre*, par M. FRANCISQUE MICHEL; 1 vol. in-4°.

*Journal des États généraux tenus à Tours en 1484*, par M. A. BERNIER; 1 vol. in-4°.

*Journal d'Olivier d'Ormesson*, par M. CHÉDAIL; 2 vol. in-4°.

*L'Éclaircissement de la langue françoise de maître Jehan Palsgrave*, par M. GÉNIN; 1 vol. in-4°.

*Lettres de Henri IV*, par M. BERGER DE XIVREY; 7 vol. in-4°.

*Lettres des Rois et Reines*, par M. CHAMPOLLION-FIGÉAC; 2 vol. in-10°.

*Livre de justice et de plet*, par M. RAPETTI; 1 vol. in-4°.

*Livre de la taille de Paris*, par M. GÉRAUD; 1 vol. in-10°.

*Mélanges historiques*, par M. CHAMPOLLION-FIGÉAC; 4 vol. in-4°.

*Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne*, par M. le général PELET; 11 vol. in-4° avec 9 livraisons d'atlas in-folio.

*Mémoires de Claude Haton*, par M. BOUQUET-LOR; 2 vol. in-4°.

*Mémoires de Nicolas Foucault*, par M. BACRY; 1 vol. in-10°.

*Mistère du siège d'Orléans*, par M. GUESSARD; 1 vol. in-10°.

*Négociations de la France dans le Levant*, par M. CHARNIÈRE; 3 vol. in-4°.

*Négociations entre la France et l'Autriche*, par M. LE GLAY; 2 vol. in-4°.

*Négociations relatives à la succession d'Espagne*, par M. MIGNET; 4 vol. in-10°.

*Négociations sous François II*, par M. LOUIS PARIS; 1 vol. in-4°.

*Négociations diplomatiques entre la France et la Toscane*, par M. ABEL DESJARDINS; 2 vol. in-4°.

MONUMENTS ÉCRITS. (Suite.)

*Olim (Les)*, par M. BECCORI; 4 vol. in-4°.

*Ouvrages inédits d'Abelard*, par M. V. CORSON; 1 vol. in-4°.

*Papiers d'Etat du cardinal de Granvelle*, par M. WEISS; 9 vol. in-4°.

*Privilèges accordés par le Saint-Siège à la Couronne de France*, par M. AD. TARDIF; 1 vol. in-30°.

*Procès des Templiers*, par M. MICHELET; 2 vol. in-4°.

*Procès-verbaux des états généraux de 1593*, par M. AUG. BERNARD; 1 vol. in-4°.

*Procès-verbaux du conseil de régence de Charles VIII*, par M. A. BERNIER; 1 vol. in-4°.

*Quatre livres des Rois (Les)*, par M. LE ROUX DE LIXCY; 1 vol. in-10°.

*Recueil de documents inédits concernant l'histoire de l'administration publique en France pendant le règne de Louis XIV*, par M. DEPPING; 4 vol. in-4°.

*Règlements d'Etienne Boileau*, par M. DEPPING; 1 vol. in-10°.

*Relations des ambassadeurs vénitiens*, par M. TOMMASEO; 2 vol. in-4°.

*Rapports au Roi et pièces*: 1 vol. in-4°.

*Rapports au Ministre*: 1 vol. in-4°.

ARCHÉOLOGIE.

*Iconographie chrétienne*, par M. DIDRON; 1 vol. in-4°.

*Architecture monastique au moyen âge*, par M. ALBERT LENOIR; 2 vol. in-4°.

*Monographie de la cathédrale de Chartres*, par MM. LASSES, AMAURY DUVAL, DIDRON; 7 liv. de planches.

*Monographie de Notre-Dame de Noyon*, par MM. VITET ET DANIEL RAMÉZ; 1 vol. in-4° avec atlas.

*Peinture à fresque de Saint-Savin*, par MM. P. MÉRIKÉ ET GÉRARD SÉGÉIN; 1 vol. in-fol. avec atlas.

*Statistique monumentale de Paris*, par M. A. LENOIR; 33 livraisons de l'atlas.

*Comptes des dépenses de la construction du château de Gaillon*, par M. A. DEVILLE; 1 vol. in-4° avec atlas.

*Instructions sur l'architecture antique gallo-romaine*, etc., par M. A. LENOIR; 1 cahier in-4°.

*Instructions sur l'architecture du moyen âge*, par MM. LEPRÉVOST ET A. LENOIR; 1 cahier in-30°.

*Instructions sur l'architecture militaire*, par M. L. MÉNÉZIS ET A. LENOIR; 1 cahier in-4°.

*Instructions sur la musique*, par M. BOTTIER DE TOULMON; 1 cahier in-10°.

*Bulletin archéologique, 1834-1848* (Comité des arts); 4 vol. grand in-8°.

*Extraits des procès-verbaux du Comité des monuments écrits, depuis son origine jusqu'à sa reorganisation en 1848*, par MM. DE LA VILLEGILLE ET TARANNE; 1 vol. in-8°.

*Bulletin des Comités historiques, 1849-1853*; 4 vol. in-8°.

*Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, 1852-1856*; 3 vol. in-8°.

## LA REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Paraît par livraisons mensuelles le 30 de chaque mois. Le prix de l'abonnement est de 14 fr. par an pour Paris et les départements.

ON S'ABONNE A PARIS :

Chez M. PAUL DUPONT, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 45.

Dans les départements : chez les principaux libraires.

### A L'ÉTRANGER :

AMSTERDAM.	Van Cleff frères.	MILAN.....	Dumolard frères.
—	L. van Bakkenès et C <sup>ie</sup> .	MOSCOU....	Urbain.
ANVERS....	Max Kornicker.	NAPLES....	Marghieri.
BERLIN....	Asher et C <sup>ie</sup> .	NEW-YORK..	Hippolyte Baillièrè.
—	Ernst et Korn.	ROME.....	Merle.
BONN.....	Marcus.	ST-PÉTERS-	
BRUXELLES..	Decq.	BOURG....	Glarner.
—	Muquardt.	—	I. Issakoff.
FLORENCE..	Vieusseux.	STOCKHOLM.	Bonnier.
FRANCFORT.	Baër.	TRIESTE....	Münster.
LEIPZIG....	T.-O. Weigel.	TURIN.....	Bocca frères.
—	Dürr.	VENISE....	Münster.
LONDRES... —	Hippolyte Baillièrè. Barthès and Lowell.	VÉRONE....	Münster.
MADRID....	C. Bailly Baillièrè.	VIENNE....	Sternickel et Sintenis.
MALAGA....	Francisco de Moya.	—	Gerold et fils.



REVUE  
DES  
**SOCIÉTÉS SAVANTES**

DES DÉPARTEMENTS

Publiée sous les auspices du Ministre de l'Instruction publique et des Cultes.

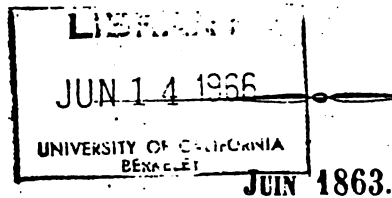
---

COMITÉ IMPÉRIAL DES TRAVAUX HISTORIQUES  
ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.  
ÉTUDES HISTORIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES SUR LA PROVINCE.  
REVUE DES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.  
BIBLIOGRAPHIE PROVINCIALE. — DOCUMENTS HISTORIQUES.  
MISSIONS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

---

TROISIÈME SÉRIE.

—  
TOME I<sup>er</sup>.



---

PARIS

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ADMINISTRATIVES DE PAUL DUPONT,  
45, RUE DE GRENNELLE-SAINT-HONORÉ.

—  
1863

## LA REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Paraît par livraisons mensuelles le 30 de chaque mois. Le prix de l'abonnement est de 14 fr. par an pour Paris et les départements.

### ON S'ABONNE A PARIS :

Chez M. PAUL DUPONT, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 45.

Dans les départements : chez les principaux libraires.

### A L'ÉTRANGER :

AMSTERDAM. Van Cleff frères.	MILAN..... Dumoiard frères.
— L. van Bakkenès et C <sup>ie</sup> .	MOSCOU.... Urbain.
ANVERS.... Max Kornicker.	NAPLES.... Marghieri.
BERLIN.... Asher et C <sup>ie</sup> .	NEW-YORK.. Hippolyte Baillièrè.
— Ernst et Korn.	ROME..... Merle.
BONN..... Marcus.	ST-PÉTERS-
BRUXELLES.. Decq.	BOURG.... Glarner.
— Muquardt	— I. Issakoff.
FLORENCE.. Vienusseux.	STOCKHOLM. Bonnier.
FRANCFORT. Bær.	TRIESTE.... Münster.
LEIPZIG.... T.-O. Weigel	TURIN..... Bocca frères.
— Dürr.	VENISE.... Münster.
LONDRES... Hippolyte Baillièrè.	VÉRONE.... Münster.
— Barthès and Lowell.	VIENNE.... Sternickel et Sintenis.
MADRID.... C. Bailly Baillièrè.	— Gerold et fils.
MALAGA... Francisco de Moya.	

RÉUNION ANNUELLE  
DES  
SOCIÉTÉS SAVANTES

ET  
DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES

EN 1863.

---

Le mercredi, 8 avril, a eu lieu à la Sorbonne la réunion générale des membres des Sociétés savantes des départements et des membres du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes près le ministère de l'instruction publique. A midi, les délégués des Sociétés, au nombre d'environ six cents, se sont rassemblés dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne ; le bureau se composait de M. le marquis de La Grange, sénateur, membre de l'Institut, président de la section d'archéologie du Comité, de M. Amédée Thierry, sénateur, membre de l'Institut, président de la section d'histoire, et de M. Le Verrier, sénateur, membre de l'Institut, président de la section des sciences. Ces messieurs étaient assistés de MM. Léon Renier, membre de l'Institut, Victor Foucher, Milne Edwards, membre de l'Institut, vice-présidents des sections ; Chabouillet, Chéruel, Blanchard, membre de l'Institut et de la Villegille, secrétaires.

M. le marquis de La Grange, qui présidait la réunion, a déclaré la séance ouverte et a donné lecture des deux arrêtés de S. Exc. le Ministre de l'instruction publique fixant le jour de la distribution des prix au 11 avril et portant formation des bureaux.

Voici le texte de ces arrêtés :

Le MINISTRE secrétaire d'État au département de l'instruction publique et des cultes,

Vu l'arrêté du 22 février 1858, qui institue des prix annuels en faveur des Sociétés savantes des départements qui auront envoyé les meilleurs travaux ;

Vu les propositions du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes,

ARRÊTE :

Art. 1<sup>er</sup>.

La distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes des départements pour 1861 et 1862 aura lieu à la Sorbonne, le samedi 11 avril 1863, à midi précis.

Art. 2.

Les mercredi 8, jeudi 9 et vendredi 10 avril, des lectures seront faites dans les sections du Comité par les membres des Sociétés Savantes.

Fait à Paris, le 30 mars 1863.

ROULAND.

Le MINISTRE secrétaire d'État au département de l'instruction publique et des cultes

ARRÊTE ainsi qu'il suit la composition des bureaux des trois sections du Comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes pour les séances extraordinaires des 8, 9 et 10 avril 1863.

Savoir :

1<sup>o</sup> *Section d'histoire.*

*Président* : M. Amédée Thierry ;

*Vice-président* : M. Victor Foucher ;

*Assesseurs* : MM. les présidents de la Société d'archéologie lorraine et de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Dordogne ;

*Secrétaire* : M. Chéruel.

2<sup>o</sup> *Section d'archéologie.*

*Président* : M. le marquis de la Grange ;

*Vice-président* : M. Léon Renier ;

*Assesseurs* : MM. les présidents de l'Académie impériale des sciences,

belles-lettres et arts de Rouen et de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne ;  
*Secrétaire* : M. Chabouillet.

3<sup>o</sup> *Section des sciences.*

*Président* : M. Le Verrier ;  
*Vice-président* : M. Milne Edwards ;  
*Assesseurs* : MM. les présidents de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier et de la Société linnéenne de Lyon.  
*Secrétaire* : M. Blanchard.  
Fait à Paris, le 30 mars 1863.

ROULAND.

Sur l'invitation de M. le marquis de La Grange, les membres des Sociétés savantes ainsi que les membres du Comité se sont rendus, suivant la spécialité de leurs études, dans chacun des deux amphithéâtres qui leur avaient été désignés. Les deux sections d'histoire et d'archéologie, dont les travaux sont si intimement unis, ont tenu une séance mixte.

Le bureau des deux sections réunies se composait de MM. le marquis de La Grange, Amédée Thierry, présidents, de M. Léon Renier, vice-président, de M. le baron de Dumast, délégué de la Société d'archéologie de Lorraine, de MM. Chéruel et Chabouillet, secrétaires.

Dans cette séance, MM. de la Saussaye, Floquet, Charma, Combes, l'abbé Van Drival, Desplanques, de Dumast, ont traité les sujets les plus variés en présence d'un auditoire nombreux et sympathique.

M. de la Saussaye, recteur de Lyon, membre de l'Institut et de l'Académie impériale de Lyon, a lu un savant et ingénieux Mémoire *Sur le lieu où se réunissait l'assemblée générale des druides*. Les applaudissements de l'auditoire ont prouvé avec quel plaisir on avait suivi cette discussion érudite.

M. Floquet, si connu par ses savantes recherches sur Bossuet, a représenté l'Académie impériale de Rouen. Son travail *Sur l'éducation du Dauphin, fils de Louis XIV*, a vivement intéressé l'auditoire, qui a marqué à l'auteur son assentiment par les témoignages les plus expressifs.

M. Charma, secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie, a obtenu le même succès en traitant de *Quelques énigmes archéologiques*.

M. Combes, de l'Académie de Bordeaux, a analysé une *Correspondance inédite de Jean de Witt*, et jeté une vive lumière sur les causes qui préparèrent la conclusion de la triple alliance de 1668. L'auteur a profité de ces documents pour réfuter des erreurs accréditées par lord Macaulay et trop souvent reproduites par les écrivains français. Ce travail, qui comble une lacune de l'histoire de la diplomatie française, a été accueilli avec la même faveur que les précédents.

M. l'abbé Van Drival a traité un sujet spécial, l'*Histoire des tapisseries d'Arras*. Après avoir donné un aperçu général de son ouvrage, l'auteur a lu un chapitre sur l'*Opus Atrebalicum* ou sur les travaux d'art exécutés à Arras au quinzième siècle.

Après ce savant Mémoire d'archéologie, M. Desplanques, de la Société du Berry, a retracé les *Vicissitudes des institutions monastiques dans le bas Berry*. On a particulièrement remarqué, dans cette étude approfondie, de curieuses citations de chroniques inédites sur les causes qui préparèrent la décadence des abbayes, longtemps l'asile des vertus et des lumières.

La séance a été terminée par une lecture de M. de Dumast intitulée : *Une idée lorraine*. L'auteur s'est attaché à faire ressortir l'importance de l'impulsion donnée aux études orientales par l'Académie de Stanislas, qui a son siège à Nancy. Plusieurs des membres de cette Académie, MM. Emile Burnouf, Leupol et autres ont réussi à vulgariser l'étude du sanscrit et à la rendre accessible à toutes les intelligences.

Le bureau de la section des sciences se composait de MM. Le Verrier, président ; Milne Edwards, vice-président ; et Blanchard, secrétaire, auxquels étaient adjoints les présidents de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier et de la Société linnéenne de Lyon.

La section a reçu les communications de divers membres de Sociétés savantes :

M. Billet, de Dijon, expose les résultats de ses expériences sur les 17 premiers arcs-en-ciel de l'eau.

M. Mulsant, président de la Société linnéenne de Lyon, entretient l'assemblée des mœurs et des habitudes des insectes de la famille des longicornes, dont les larves, en général très-préjudiciables aux arbres, creusent de longues galeries.

M. Jourdan, de Lyon, énumère les fossiles qu'il a recueillis à Plancher-les-Mines sur le versant méridional des Vosges, et s'attache à montrer que ces fossiles appartiennent à la période carbonifère.

A la suite de cette communication, une discussion intéressante

s'engage entre MM. Delesse, Leymerie et Jourdan. — M. Delesse, appréciant l'intérêt des recherches de ce dernier, diffère d'opinion quant à la détermination de la roche dans laquelle ont été recueillis les fossiles.

M. Lafène, de la Société d'agriculture et de commerce de Caen, a décrit un compteur enregistreur applicable au jaugeage du débit des tuyaux collecteurs de drainage. Quelques remarques sont présentées sur cette question par MM. Barral et Baudrimont.

M. Gervais, de l'Académie de Montpellier, retrace l'ensemble des connaissances acquises par Aristote sur les mollusques céphalopodes et montre combien sur ce point, comme sur tant d'autres, étaient étendues les connaissances du père de l'histoire naturelle.

M. Verdet communique de nouvelles recherches sur les propriétés optiques des corps soumis à l'action du magnétisme.

M. Lavocat, de l'Académie de Toulouse, développe la théorie de la composition vertébrale de la tête osseuse. Une discussion s'engage sur ce sujet entre MM. Hollard, Baudrimont, Milne Edwards, Bazin, Gervais.

M. Olivier, de la Société d'agriculture de Caen, présente d'intéressantes considérations sur les curages des rivières, qui dans l'état actuel amènent la destruction des poissons. MM. Bazin, Milne Edwards, Blanchard, Le Verrier, font diverses observations sur la question.

M. Pagny, de Caen, décrit et met sous les yeux de l'assemblée une charrue d'un nouveau système.

M. Eudes-Deslongchamps, de l'Académie de Caen, expose les caractères des grands crocodiliens fossiles dont on forme aujourd'hui le groupe des Téléosaures.

M. Lespiault, de Bordeaux, se livre à des considérations sur la théorie géométrique des variations des éléments des planètes.

M. Bazin, de Bordeaux, signale plusieurs faits généraux concernant la moelle épinière.

Parmi les sujets qui sont portés à l'ordre du jour pour la séance du lendemain jeudi (section des sciences), nous remarquons des études relatives à la météorologie, par M. Raulin, de Bordeaux ; aux habitations lacustres observées en Savoie, par M. Pillet, de Chambéry ; au thallum, par M. Lamy, de Lille ; aux eaux minérales de l'Auvergne, par M. Lecoq, de Clermont ; à l'anatomie comparée, par M. Lereboullet, de Strasbourg ; et aux anciens glaciers du département de l'Isère, par M. Lory, de Grenoble.

Le jeudi, 9 avril, les délégués des Sociétés savantes des départements et les membres du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes ont continué leurs lectures à la Sorbonne.

Dès neuf heures du matin, la section d'histoire s'était réunie dans l'amphithéâtre de la Faculté des lettres. Au bureau siégeaient MM. Amédée Thierry, président ; Victor Foucher, vice-président ; Henri Lepage, président de la Société d'archéologie lorraine, et Chéruef, secrétaire.

M. Valentin Smith, conseiller à la cour impériale de Lyon et membre de l'Académie des sciences et belles-lettres de cette ville, a ouvert la séance par une lecture pleine de science et d'intérêt sur *La famille chez les Burgondes*. L'auteur, déjà connu par d'excellents travaux sur la loi Gombette, ou loi de Gondebaud, roi des Burgondes, a marqué avec autant de force que de netteté la différence entre la famille romaine et la famille germanique. Cette savante étude a été accueillie avec le plus vif intérêt.

M. Joly, membre de l'Académie de Caen, a exposé les abus des *Lettres de cachet dans la généralité de Caen au dix-huitième siècle*. Il a choisi parmi les nombreuses victimes de ces mesures arbitraires les lettres de cachet qui punissaient de leurs désordres les fils de famille. Après avoir insisté sur la situation misérable des prisonniers à cette époque, l'auteur a montré combien était dangereuse l'intervention de l'Etat dans des questions de cette nature.

L'assemblée a ensuite entendu un travail de M. l'abbé Sabatier, de l'Académie de Bordeaux, *Sur la nature du chant* ; l'auteur en cherche le principe dans les facultés mêmes de l'homme. Le chant, selon lui, est la parole portée à sa plus haute puissance. M. l'abbé Sabatier passe ensuite en revue les chants populaires et leur influence, puis il retrace l'histoire du chant catholique, qui éveille tour à tour les émotions les plus douces et les plus terribles, et qui, par l'union des voix, répond seul à l'égalité de tous les hommes devant Dieu. En terminant, l'auteur insiste pour que le chant religieux soit avant tout empreint de calme et de gravité et qu'il ne détourne pas les esprits de la beauté et du sens religieux du texte. L'auditoire s'est associé par ses témoignages d'approbation aux vœux de M. l'abbé Sabatier.

M. Théry, recteur de l'Académie de Caen, a donné un aperçu d'un travail qu'il va publier sur *Les principales méthodes d'enseignement*. Platon, Aristote, Quintilien, saint Augustin, les solitaires de Port-Royal, Fleury, Rollin, Locke, Dumarsais, et même les novateurs



téméraires, comme J.-J. Rousseau, viendront tour à tour, dans cet ouvrage, exposer leurs plans d'éducation. Cette revue conduira l'auteur à développer quelques idées sur les principes qui doivent diriger l'enseignement et dominer les réformes projetées. M. Théry, qui se distingue autant par sa prudence que par son érudition, n'a pas la prétention d'imposer une théorie ; il veut seulement faire entendre les conseils d'une longue expérience. L'auditoire a remercié M. Théry de cette communication par de vifs applaudissements.

M. Puiseux, de la Société des antiquaires de Normandie, a retracé le *Rôle des docteurs normands dans les troubles du commencement du quinzième siècle*. Un tableau des agitations de cette époque et de l'importance de la Nation normande dans l'Université de Paris a préparé l'auditoire à comprendre l'influence de personnages peu connus, comme Gilles Deschamps, Thomas de Serizy, Jourdain Morin, Jean Courtecuisse, etc. On trouve ces docteurs mêlés aux scènes sanglantes de la guerre des Armagnacs et des Bourguignons. M. Puiseux en a profité pour tracer un récit historique plein d'intérêt, qui ajoute quelques détails nouveaux aux faits déjà connus.

A une heure, la section d'archéologie est entrée à son tour en séance. Au bureau siégeaient MM. le marquis de La Grange, président ; Léon Renier, vice-président ; le vicomte de Crémoux, président de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Dordogne ; et Chabouillet, secrétaire.

Cette section a entendu les lectures de plusieurs savants distingués.

M. Le Brun-Dalbanne, de la Société académique de l'Aube, a ouvert la séance par une étude sur le *Trésor de la cathédrale de Troyes*, étude dans laquelle on a remarqué la savante description du calice, de la crosse et de l'anneau de l'évêque Hervé (treizième siècle) ainsi que celle de plusieurs précieux émaux.

M. de la Quérière, membre de l'Académie de Rouen, a lu un Mémoire sur l'*hôtel de ville et la grosse horloge de Rouen au moyen âge*, rédigé au moyen de savantes recherches dans les archives de la ville.

M. Lapaume, membre de l'Académie delphinale, à Grenoble : *Mot d'une énigme sur toile*, ou explication d'un tableau de la fin du seizième siècle qui se trouve à Rennes, et représente, sous la forme allégorique, la mort de Gabrielle d'Estrées chez le financier Sébastien Zamet, ses funérailles de la duchesse de Beaufort et le deuil du roi.

M. Anatole Dauvergne : *Note sur le château de Saint-Floret en Auvergne*, dans lequel se trouvent des peintures murales représen-

tant un roman de chevalerie exécutées à la détrempe. Ces peintures ne sont pas postérieures aux premières années du quatorzième siècle. C'est une vraie découverte que ce castel du treizième siècle, ignoré jusqu'à présent, et que nous révèle M. Dauvergne.

M. de Sourdeval, président de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire, a donné lecture d'une savante *Description d'un magnifique psautier du treizième siècle*, donné par saint Louis à son aumônier Guillaume de Mesmes, et qui appartient aujourd'hui à M<sup>me</sup> la comtesse de Puysegur, à Tours. Les miniatures rappellent les costumes de la tapisserie de Bayeux.

M. Dumoutet, de la Commission historique du Cher : *Une note sur les diptyques du trésor de la cathédrale de Bourges*

M. Rosenzweig, archiviste du Morbihan : Une excellente notice *Sur les lec'hs bretons ou Pierres levées du genre des menhirs*, souvent chargées d'inscriptions, que l'auteur croit des tombeaux chrétiens, qu'il suppose dater du douzième ou du treizième siècle et dont l'usage est limité aux pays granitiques et ne se trouve guère que dans les domaines des ordres du Temple et de Saint-Jean de Jérusalem.

M. Lapaume a terminé la séance par la lecture d'une notice intitulée : *Une énigme en broderie*.

A midi et demi, la section des sciences a pris séance dans l'amphithéâtre de la Faculté des sciences. Au bureau siégeaient MM. Le Verrier, président; Milne Edwards, vice-président; Mulsant, président de la Société linnéenne de Lyon; Lereboullet, secrétaire perpétuel de la Société des sciences naturelles de Strasbourg. La section a reçu les communications les plus intéressantes.

M. Duval-Jouve, de la Société des sciences naturelles de Strasbourg, traite des spores des végétaux du groupe des *Equisetum*.

M. Dareste, de la Société linnéenne de Lyon, entretient l'assemblée des divers genres de monstruosité qu'il a réussi à produire artificiellement chez les embryons de poulet.

M. Louis Pillet, de la Société d'histoire naturelle de Chambéry, s'attachant à montrer l'importance considérable des cartes géologiques des terrains récents, désirerait connaître l'avis des géologues les plus compétents sur la manière qu'il convient d'adopter pour la confection des cartes agronomiques.

MM. Daubrée, Delesse, Jourdan, Lory, sont invités par le président à s'adjoindre à M. L. Pillet pour arriver à une solution de la question.

M. Payen montre que la matière amylacée se trouve dans les

couches ligneuses, et expose la nature de la réaction de l'oxyde de cuivre, ou liqueur de Schweitzer, sur la fécule.

M. Lamy, de la Société des sciences, agriculture et arts de Lille, décrit les caractères du thallium, ce nouveau métal découvert il y a juste une année. Le thallium ressemble au plomb, non-seulement par son aspect, mais encore par ses caractères ; néanmoins sa densité et sa conductibilité ne sont pas identiques avec celles du plomb. M. Lamy intéresse vivement l'assemblée en faisant briller sous ses yeux la riche couleur verte que le thallium communique à la flamme du gaz.

M. le président fait part à l'assemblée de la perte éminemment regrettable que viennent de faire les Sociétés savantes dans la personne de M. de Boisvilette, le président de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, qui s'occupait avec l'activité la plus louable de la description de l'histoire naturelle de son département.

M. Raulin, de la Société linnéenne de Bordeaux, expose d'après des séries d'observations recueillies depuis une longue suite d'années la distribution des pluies dans l'Aquitaine.

A ce sujet, M. Renou fait remarquer que les chiffres acceptés par M. Raulin sont loin de mériter une confiance entière, car, suivant la construction et la position des udomètres, on obtient dans les mêmes localités des quantités d'eau différentes qui peuvent varier du simple au double.

M. Martins croit que la France méridionale, sous le rapport météorologique, se partage d'une manière naturelle en deux régions : l'une s'étendant de Perpignan à Nice, sous l'influence de la Méditerranée ; l'autre occidentale, sous l'influence du *Gulf stream*.

M. Barral, d'accord avec M. Renou relativement à la valeur de beaucoup d'observations anciennes, insiste sur les causes accidentelles qui, changeant les résultats, peuvent faire croire sans fondement à des modifications dans les conditions météorologiques d'une contrée.

M. Morren, de Marseille, qui n'a pu venir à Paris, a transmis un travail sur les raies des spectres des flammes colorées ; M. Pasteur en expose les principaux résultats.

M. Marié Davy indique les résultats auxquels conduisent les observations sur l'intensité magnétique et la pression barométrique, résultats qui permettent d'expliquer certains phénomènes météorologiques.

M. Baudrimont traite des modifications que les phosphates subissent dans le sol arable.

MM. Barral, Paul Thénard et Isidore Pierre présentent des considérations sur l'emploi des phosphates.

M. Lereboullet fait connaître les diverses phases du développement de la Limnadie de Hermann, crustacé branchiopode fort rare, rencontré seulement quelquefois aux environs de Strasbourg et dans la forêt de Fontainebleau.

M. Simonin de Nancy traite des agents anesthésiques.

Dans la séance du lendemain (vendredi), la section des sciences entendra les communications suivantes : sur la végétation des côtes de la Méditerranée, par M. Martins ; sur les glaciers, par M. Lory ; sur les races humaines, par M. Godron ; sur la transfusion du sang, par M. Oré ; sur les vins, par M. Ladrey, etc.

Le vendredi 10 avril, les délégués des Sociétés savantes ont continué leurs lectures à la Sorbonne. — Dès neuf heures du matin, la section d'archéologie a pris séance sous la présidence de M. le marquis de La Grange. M. le comte de Pontécoulant a lu une note fort intéressante *Sur des instruments de musique qu'il a découverts sur le portail de la cathédrale de Meaux* ; cette note était précédée de judicieuses observations sur l'histoire des instruments dans l'antiquité. La lecture de cette note a donné lieu à une savante discussion entre l'auteur et M. de Coussemaker, qui sont entrés dans des détails techniques sur l'emploi et la forme de l'archet au moyen âge.

M. Chappuis a lu un Mémoire rédigé avec autant d'élégance que de précision *Sur le passage d'Annibal dans les Alpes*, réponse au Mémoire lu il y a deux ans par M. Rossignol sur le même sujet. M. Chappuis, qui s'est appliqué à concilier les récits de Polybe et de Tite-Live, ne croit pas qu'Annibal ait passé par le petit Saint-Bernard, et lui fait diriger son armée par la vallée de Barcelonnette.

M. Charma, de Caen, a lu pour M. Guérout, absent, un Mémoire *Sur trois dalles incrustées en laques de couleurs de l'abbaye de Jumièges*, remontant au treizième siècle, ainsi que sur d'autres monuments provenant des célèbres monastères qui sont situés en Normandie.

M. G. de Soultrait a communiqué une *Note sur le Répertoire archéologique du département de la Nièvre* qu'il termine en ce moment, et pour lequel il a visité toutes les communes de cette contrée.

La section a ensuite entendu un travail de MM. Asselin et l'abbé Dehaisnes, intitulé : *Recherches sur les arts, à Douai, aux quatorzième, quinzième et seizième siècles, et particulièrement sur la vie et les œuvres de Jean Bellegambe, peintre douaisien du seizième siècle, dit le Maître aux couleurs*. Ce peintre est le véritable auteur du célèbre retable d'Anchin, légué par son dernier possesseur, le docteur Escal-

lier, à l'église Notre-Dame de Douai, où on l'admire aujourd'hui. Avant la découverte, par M. Alphonse Wauters, de documents explicites, on attribuait à Memling le morceau remarquable qui fera vivre le nom de Jean Bellegambe.

M. Buisson de Mavergnier a lu des recherches *Sur les monuments celtiques découverts dans les ruines de Breth*, qu'il nomme le Pompéi et l'Herculanum du Limousin. — M. Lapaume fait des observations critiques au sujet de l'étymologie du mot *breth*.

M. Lévy, l'un des secrétaires de l'Académie de Rouen, a communiqué une nouvelle et sérieuse *Étude archéologique et scientifique sur l'embouchure et les côtes de la Manche*.

M. Courtois a lu un Mémoire intitulé : *Itius était-il le même port que celui de Gessoriacum, ou est-ce à Wissant qu'il faut placer le Portus-Itius de Jules César ?* — M. l'abbé Haigneré répond à ce Mémoire, qui est spécialement dirigé contre un de ses ouvrages dans lequel il nie que Wissant ait pu être le port d'embarquement de César; il annonce qu'il répondra plus complètement dans un nouveau travail.

A une heure, la section d'histoire s'est réunie au milieu d'une nombreuse assistance; elle était présidée par M. le sénateur Amédée Thierry.

Un savant Mémoire de M. Bergmann, membre de la Société littéraire de Strasbourg, a exposé le principe de la formation des mots composés dans les langues japhétiques.

M. Révillout, de la Société des sciences morales de Seine-et-Oise, a lu un extrait d'un Mémoire sur la condition des colons et des autres classes agricoles dans le premier royaume de Bourgogne. Ce travail, d'une érudition aussi saine qu'animée, a été accueilli avec un vif intérêt.

L'assemblée a ensuite entendu avec le même plaisir un travail de M. Hippeau, de l'Académie de Caen, sur un projet d'expédition contre l'Angleterre en 1799.

M. le marquis de Costa de Beauregard, président de l'Académie impériale des sciences et arts de Savoie, a tiré de curieux renseignements sur le caractère d'Henri III de quelques dépêches originales de ce prince écrites de Blois en 1588 au marquis de Pisani, son ambassadeur auprès de Sixte-Quint.

M. Dabas, de l'Académie de Bordeaux, a analysé et traduit plusieurs passages des poésies de saint Ephrem, qu'un critique célèbre, M. Villemain, croyait perdues. Il en a fait ressortir le charme naïf et original.

Un travail de M. Antonin Macé, de la Faculté des lettres de Grenoble, a donné des détails nouveaux et intéressants sur la jeunesse des frères Paris, ces financiers qui eurent un rôle si important au dix-huitième siècle. M. Macé a profité des documents authentiques qu'il a trouvés dans le Dauphiné pour réfuter les erreurs accréditées par Saint-Simon et par les auteurs de Mémoires du dix-huitième siècle.

M. Mantellier, président de la Société archéologique de l'Orléanais, a retracé l'histoire de la communauté des marchands fréquentant la rivière de Loire, travail rempli de savantes recherches sur le commerce du centre de la France.

M. Maignien, membre de l'Académie delphinale, a lu une étude ingénieuse sur l'esprit et la nature de l'art.

La description d'un manuscrit de Madame de Maintenon et de Mademoiselle d'Aumale a fourni à M. Julien Travers, secrétaire de l'Académie de Caen, l'occasion d'insister sur les instructions pour l'éducation dans la maison de Saint-Cyr et d'en faire ressortir l'importance.

M. l'abbé Dehaisnes, de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Douai, a lu une notice sur le père Trigault, jésuite, qui prêcha en Chine de 1611 à 1628. Les ouvrages de ce missionnaire douaisien, qui donna un des premiers des renseignements à l'Europe sur la Chine, sont devenus rares, et M. l'abbé Dehaisnes a fait une œuvre utile en rappelant les services rendus par le père Trigault.

Une note de M. Cougny, président de la Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise, sur un plaidoyer du célèbre avocat Simon Marion, a été tout à la fois un travail littéraire et historique. Il a fait ressortir le mérite de l'avocat Marion en même temps que les droits du roi de France sur le comté de Bar.

M. Maggiolo, de l'Académie de Stanislas à Nancy, a retracé, d'après des documents inédits, une intéressante histoire de l'établissement de l'Université à Pont-à-Mousson.

La petite ville des Fourgs a fourni à M. Tissot, président de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, une étude historique inspirée par le patriotisme local.

La séance a été terminée par un fragment de l'histoire du château de Pailly, par M. Lapaume, de l'Académie delphinale à Grenoble.

La section des sciences s'est réunie à une heure sous la présidence de M. le sénateur Le Verrier. Elle a reçu de fort importantes communications.

M. Decharme, de l'Académie d'Amiens, expose les résultats de ses expériences sur la capillarité.

M. Ch. Girault, de l'Académie de Caen, indique les théorèmes généraux relatifs à la transmission du mouvement au moyen de cordages.

M. Simonin, de l'Académie de Stanislas à Nancy, fait connaître divers procédés à suivre dans la pratique de l'anesthésie pour éviter la sidération des fonctions circulatoire et respiratoire.

M. le docteur Blondlot résume les résultats de ses expériences sur les combinaisons de l'arsenic et de l'antimoine avec l'hydrogène.

M. Leymerie, de l'Académie de Toulouse, traite de la valeur des fossiles comme caractère géologique; il estime que les paléontologistes qui ont regardé les fossiles trouvés dans différentes assises comme étant toujours d'espèces distinctes se sont souvent mépris.

A ce sujet, M. Lory croit pouvoir affirmer que la stratigraphie, étudiée minutieusement, donne toujours des résultats identiques à ceux de la paléontologie.

M. Le Jo is, de la Société des sciences naturelles de Cherbourg, présente plusieurs faits concernant l'influence chimique des terrains sur la dispersion des plantes.

M. Isidore Pierre, de la Société d'agriculture et de commerce de Caen, entretient l'assemblée de la composition chimique de la graine du colza, et montre quelle est la marche du développement de la matière huileuse comparativement à celle du développement de la plante elle-même.

M. Alexis Perrey, de l'Académie impériale de Dijon, expose la nature des tremblements de terre et des phénomènes volcaniques aux Kouriles et au Kamtschatka.

M. Cotteau, de la Société des sciences historiques et naturelles du département de l'Yonne, résume l'ensemble de ses recherches sur les Echinides du terrain néocomien.

M. Terquem, de l'Académie impériale de Metz, trace les caractères zoologiques et la distribution géologique des Foraminifères, animaux d'une organisation très-dégradée, que la forme de leurs coquilles avait conduit les anciens naturalistes à considérer comme appartenant au type des Mollusques céphalopodes.

M. Félix Bernard, de l'Académie de Clermont-Ferrand, traite de la production des bandes d'interférence par réfraction.

M. Ollier, de la Société de médecine de Lyon, énumère les avantages considérables obtenus dans les opérations chirurgicales au moyen de la régénération des os par le périoste. L'auteur, rappelant les résultats defectueux auxquels arrivaient les chirurgiens en employant des lambeaux de la peau du front, montre ensuite, à l'aide

de photographies, avec quel bonheur il a réussi à façonner un nouveau nez à des individus qui avaient presque totalement perdu cette portion du visage. C'est à l'aide de lambeaux de périoste qui forment bientôt une charpente osseuse résistante, que M. Ollier a eu des succès qui se manifestent avec le caractère de la plus entière évidence.

M. Lory, de Grenoble, en présentant une carte et des coupes géologiques du Briançonnais (Hautes-Alpes), donne des détails circonstanciés sur la constitution géologique de cette portion des Alpes.

M. Oré, de la Société des sciences physiques et naturelles de Bordeaux, expose les résultats de nombreuses expériences sur l'introduction de différents gaz dans le sang. Une certaine quantité d'air étant introduite dans le sang, les animaux périssent promptement, tandis que, soit l'azote, soit l'oxygène, introduit seul, ne produit pas les mêmes effets fâcheux.

M. Milne Edwards fait remarquer que ces faits sont inexplicables, et il engage M. Oré à rechercher par tous les moyens si les inconvénients si graves déterminés par l'introduction de l'air dans le sang ne seraient pas dus à quelque agent particulier accompagnant l'oxygène et l'azote de l'air.

M. Hollard, de Poitiers, entretient l'assemblée de la détermination des pièces osseuses de la tête des poissons.

M. Bertin, de la Société des sciences naturelles de Strasbourg, traite des courants interrompus.

Sur la demande des membres des Sociétés savantes qui n'avaient pu, dans les trois jours fixés pour les lectures, communiquer leurs travaux au Comité, S. Exc. le Ministre de l'instruction publique a accordé un quatrième jour pour les lectures. La section d'histoire s'est réunie à neuf heures du matin. M. Legeay, membre de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire, a lu des *Réflexions sur les chœurs dans le Prométhée d'Eschyle*.

M. Benloew, de l'Académie de Dijon, s'est proposé, dans un Mémoire sur la *Guerre de Troie*, de séparer les traditions historiques des inventions poétiques et de caractériser la nation troyenne, qu'il rattache à la race sémitique.

M. Gaultier de Claubry, de la Société de statistique des Deux-Sèvres, a tiré de la correspondance du général Chabot des renseignements sur l'*Occupation des îles Ioniennes par les Français en 1797, 1798 et 1799*.

M. Maillard, membre correspondant de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura), a traité de l'étude de l'histoire.



Enfin M. Maurial, de l'Académie de Strasbourg, a exposé un résumé des *Doctrines de Kant et de Hume sur Dieu*.

La section des sciences s'est réunie aussi dès neuf heures du matin, et la séance, qui s'est prolongée jusqu'à midi, n'a pas offert moins d'intérêt que les précédentes. Plusieurs questions d'un intérêt considérable ont donné lieu à des discussions fort instructives.

M. Ladrey, de l'Académie de Dijon, traite des modifications que subissent les vins dans leur composition chimique.

M. Richon, de la Société des sciences naturelles de Vitry-le-François, présente un très-bel album contenant l'iconographie des Orchidées et des Champignons du département de la Marne et donne quelques aperçus concernant ces végétaux.

M. Felcourt, de la Société des sciences naturelles de Vitry-le-François, au nom de son collègue M. Leroux, empêché d'assister aux réunions, rappelant combien est restreint le nombre des plantes textiles cultivées dans notre pays, s'attache à établir qu'on pourrait tirer un grand parti, comme plante textile, de la rose trémière de nos jardins.

M. Doumet fait connaître un nouveau type de Poisson de la Méditerranée fort remarquable, Il s'agit d'une espèce qui réunit des caractères regardés comme propres à plusieurs familles.

M. Bourget, de l'Académie de Clermont-Ferrand, traite du développement algébrique de la fonction perturbatrice.

M. Caron, de la Société académique de l'Oise, présente un travail sur la scrofule étudiée sous le rapport historique depuis l'antiquité.

M. Poincarré, de l'Académie de Stanislas, à Nancy, ne pouvant assister plus longtemps aux réunions, dépose sur le bureau un Mémoire relatif à la glycogénie.

M. Filhol, de l'Académie de Toulouse, présente deux Mémoires : l'un relatif à l'analyse des eaux minérales de Barèges ; l'autre, qui lui est commun avec M. Timbal-Lagrave, concernant les cépages cultivés dans les départements de la France méridionale et occidentale.

M. Despeyrous, de l'Académie de Dijon, développe les résultats de ses études sur les équations résolubles algébriquement.

M. le docteur Godron, de l'Académie de Stanislas, à Nancy, signale un intéressant fait tératologique. Il s'agit d'un œuf pourvu de sa coquille contenu dans un autre œuf pourvu également de son enveloppe calcaire.

M. Paul Gervais, de l'Académie de Montpellier, rappelle, à l'occasion de la communication de M. Godron, qu'il a indiqué lui-même un fait semblable à celui qui vient d'être signalé.

M. le docteur Morel, de l'Académie de Rouen, fait passer sous les yeux de l'assemblée certaines dégradations du système osseux de l'homme. L'auteur considère ces difformités des os, du crâne particulièrement, comme déterminées par une alimentation insuffisante ; pour y remédier, il importerait que l'usage de la viande fût plus répandu. Il s'agit ici de l'une de ces questions d'un intérêt très-général ; aussi plusieurs membres demandent la parole au sujet de cette communication. M. Godron, M. L. Pillet, etc., présentent quelques aperçus touchant les causes du crétinisme.

M. Rivière, de la Société libre d'émulation de la Seine-Inférieure, expose les avantages qu'offre l'eau distillée pour l'alimentation des chaudières à vapeur.

M. Lallemand, de la Société des sciences physiques et naturelles d'Ille-et-Vilaine, traite des capacités calorifiques du sesquioxyde de fer attirable à l'aimant.

Cette communication donne lieu à quelques observations de la part de MM. Delesse, Nicklès et Baudrimont.

M. Diacon, de l'Académie de Montpellier, présente un travail, qui lui est commun avec M. Chancel, sur les réactions et la génération des acides de la série thionique.

M. Brullé, de l'Académie de Dijon, décrit plusieurs particularités, jusqu'ici à peu près inaperçues, concernant la structure des os dans les mammifères et dans l'homme.

M. Séguin, de la Société de statistique de Grenoble, expose les résultats de ses expériences sur l'influence de la lumière blanche sur les images accidentelles des objets colorés.

M. Le Verrier annonce que les *Annales de l'Observatoire*, qui aujourd'hui se publient avec une grande régularité, ne seront pas consacrées exclusivement aux questions d'astronomie ; il s'efforcera de répandre ce recueil dans le monde savant.

M. Alluard, de l'Académie de Clermont-Ferrand, traite des étuves à température constante et de leur application à la solubilité des composés isomorphes.

M. Bourgade, de la même Académie, montre les avantages, dans la pratique médicale, du spiromètre, l'instrument employé pour déterminer la quantité d'air inspiré et expiré.

M. Hébert, qui hier s'est trouvé absent au moment de la communication de M. Leymerie, écrit pour donner sous certains rapports son approbation aux travaux de ce savant.

M. Merget, de Lyon, met sous les yeux de l'assemblée des reproductions de dessins et de médailles obtenues par des procédés de son invention.

M. Bazin, de la Société linnéenne de Bordeaux, présente des considérations sur la structure de la glande pituitaire, qu'il considère comme étant le premier ganglion du grand sympathique.

M. Charles Martins, de l'Académie de Montpellier, expose les caractères de la végétation du cordon littoral compris entre Cette et Aigues-Mortes.

M. Deschiens, de la Société des sciences naturelles de Vitry-le-François, présente, de la part de M. Pergant, un travail sur les calcaires dits marbres de Sommesous.

M. Morière, de la Société linnéenne de Normandie, traite des grès de Sainte Opportune (Orne).

M. Gassies, de la Société linnéenne de Bordeaux, présente un travail sur la Faune conchyliologique de la Nouvelle-Calédonie.

M. Renou, au nom de M. Petit, de l'Académie de Toulouse, analyse un travail sur le climat de Toulouse.

M. Despeyroux expose, au nom de M. l'abbé Aoust, les résultats de ses recherches sur les transformations des figures géométriques.

M. David, de la Société de Lille, présente un Mémoire sur des questions de mathématiques.

M. Nicklès, de l'Académie de Stanislas, à Nancy, traite d'une nouvelle classe de combinaisons chimiques.

---

La distribution des prix a eu lieu le 14 avril, sous la présidence de Son Excellence M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes. Les présidents et les délégués des Sociétés savantes se trouvaient réunis de bonne heure dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne.

A midi et demi, le Ministre a fait son entrée dans la salle. Son Exc. était accompagnée des présidents de section du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, des membres de ce même Comité, des membres de la commission de la carte des Gaules et des inspecteurs généraux de l'instruction publique. On remarquait dans l'assistance : MM. le marquis Costa de Beauregard, Théry, Cournot, Lereboullet, l'abbé Sabatier, de Codefroy-Ménilglaise, Garesme, le vicomte de Gourgues, G. de Soultrait, Dauvergne, de Sourdeval, Jourdain, Petit, le vicomte de Crémoux, de Formeville, de la Saus-saye, Quet, comte de Pontécoulant, l'abbé Haigneré, Lecoq, Desains, Charma, Mourier, vice-recteur de l'Académie de Paris, etc., etc.

A la droite et à la gauche de M. le Ministre avaient pris place : MM. le marquis de La Grange, Amédée Thierry, Milne Edwards, Le Verrier, Dumas, Léon Renier, Victor Foucher, Gustave Rouland, Guigniaut, Blanchard, Chabouillet, Ravaisson, Dutrey, Brongniart, Roustan, Chéruef, du Sommerard, de la Villegille, Ch. Giraud, le général Creuly, Alfred Maury, Al. Bertrand et le colonel de Coynart, etc., etc.

La séance étant ouverte, S. Exc. le Ministre de l'instruction publique a pris la parole et s'est exprimé en ces termes :

Messieurs, permettez-moi d'ouvrir cette séance par quelques paroles qui n'ont pas la prétention d'être un discours. Il ne s'agit plus, en effet, de vous expliquer les libérales intentions du Gouvernement fondant votre réunion annuelle. Nous vous disions, l'année dernière, que la plus complète liberté présiderait à vos travaux, et que rien ne viendrait affaiblir l'indépendance de vos associations locales ; nous proclamions, au nom de l'Empereur, que l'unique désir de l'État était d'encourager le mouvement et la vie au sein des Sociétés savantes et des Facultés des départements, en les mettant en présence de tout ce que la capitale possède d'illustrations scientifiques et littéraires. Nous croyons, Messieurs, que nos promesses ont été sincèrement remplies, et que, dans les nouvelles et si utiles relations créées entre Paris et la province, loin de voir diminuer l'individualité si essentielle de vos Sociétés savantes, vous avez trouvé des forces plus grandes pour le travail, une émulation salutaire, un horizon plus vaste, et le bonheur d'échanger plus largement vos idées et vos découvertes, tout en gardant le caractère libre et traditionnel de vos institutions.

Initié à tous vos travaux par les rapports fréquents que vous entretenez avec les Comités qui siègent auprès du ministère de l'instruction publique, habitué, par devoir et par goût, à suivre les nombreuses et intéressantes études qui forment le glorieux contingent des départements, frappé de la modestie des hommes autant que de la valeur irrécusable des œuvres, jaloux, enfin, d'associer dans une vaste et rayonnante fraternité tous les efforts de l'intelligence nationale, nous avons vivement souhaité le succès de ces réunions annuelles dans lesquelles Paris et la province se donnent la

main pour servir et propager la science. Grâce vous soient rendues, Messieurs, pour votre concours empressé, pour votre confiance si honorable et pour le succès désormais assuré d'une pensée toute loyale et toute française ! — Grâce vous soient rendues, puisque, vous élevant au-dessus de certains préjugés, vous avez compris que la véritable décentralisation intellectuelle n'est pas dans l'isolement égoïste du travail, et qu'elle se manifeste, au contraire, par la libre et active circulation des idées et par une puissante communauté de méthodes et d'études. — Dans la marche ascendante de l'esprit humain, l'union fait aussi la force, et jamais le progrès ne sera plus grand et plus rapide que lorsque les départements et la capitale, rivaux et non ennemis, heureux d'une mutuelle assistance, travailleront ensemble à augmenter les prospérités et les splendeurs de notre patrie bien-aimée.

Je m'arrête, Messieurs, car, encore une fois, je ne fais point un discours. Désormais, le Ministre de l'instruction publique, satisfait de l'initiative qu'il a prise et que vous avez acceptée, reste simple et bienveillant spectateur de l'œuvre que vous allez continuer avec toute l'énergie d'hommes dévoués à la science et au pays. Marchez, Messieurs, dans la variété de vos études, dans la liberté de vos discussions ; que la lumière jaillisse du choc des systèmes et de la diversité des théories. L'Institut de France applaudit à ces luttes si utiles ; Paris savant et lettré accueille avec bonheur les intelligences d'élite que la province lui envoie et s'honore de partager vos travaux. Marchez donc, Messieurs, car la voie vous est ouverte. L'Empereur, si bon juge de l'importance des grandes études, se réjouit du mouvement intellectuel qui pousse nos départements vers les recherches les plus fécondes et les plus curieuses ; et la France est fière de ce mouvement qui n'appartient qu'aux nations fortes et généreuses. Me sera-t-il permis d'ajouter que le meilleur souvenir que je garderai des labeurs de la vie publique sera celui de ce congrès annuel des Sociétés savantes, auquel j'aime à prédire la plus heureuse influence ? Je remercie donc cordialement tous les citoyens qui se sont associés à cette entreprise de patriotisme et de progrès, et qui la conduiront résolument vers tous les résultats qu'elle promet pour le développement de la science et pour l'honneur de notre pays.

Je laisse maintenant la parole à nos dignes et savants présidents des sections. Leurs rapports seront les discours que vous désirez surtout entendre, car ils seront l'exposé fidèle de vos travaux et l'éloge justement mérité de vos œuvres et de vos services.

Les paroles du Ministre, gage assuré de la sympathie du Gouvernement pour tous les progrès de la science, ont provoqué de nombreux applaudissements, et elles ont produit sur l'assemblée toute entière une émotion profonde. M. le marquis de La Grange, président de la section d'archéologie du Comité ; M. Victor Foucher, vice-président de la section d'histoire et de philologie de ce même Comité ; M. Milne Edwards, vice-président de la section des sciences, ont lu successivement des rapports dans lesquels ils ont tracé à grands traits le tableau des travaux si importants accomplis dans le cours de ces dernières années par les membres des Sociétés savantes de nos départements. Ces rapports, éclatant hommage rendu à tant de généreux efforts et à de si précieux résultats, ont excité dans l'assistance les plus vives sympathies. Nous publions ci-dessous ces documents, qui offrent, à côté des appréciations les plus élevées sur le mouvement scientifique de notre époque, la statistique des progrès que nos départements réalisent chaque jour dans les études auxquelles il n'avait manqué jusqu'ici, pour être estimées à leur juste valeur par l'Europe savante, que la publicité qu'elles ont enfin conquise, grâce à l'initiative de M. le Ministre de l'instruction publique.

A la suite des rapports, les secrétaires des diverses sections du Comité ont donné lecture des prix et mentions dont voici le texte :

Le MINISTRE secrétaire d'État au département de l'instruction publique et des cultes.

Vu l'arrêté du 10 avril 1861, portant qu'un des prix annuels institués par l'arrêté du 22 février 1858 sera décerné en 1861 à la Société savante qui aura transmis au ministère le meilleur *Dictionnaire topographique* d'un département ou même d'un arrondissement ;

Vu les propositions du Comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes,

ARRÊTE :

L'un des prix institués par l'arrêté du 22 février 1858 est attribué, pour l'année 1861, au *Dictionnaire topographique du départe-*

*ment de la Meurthe*, composé par M. **Lepage**, correspondant du ministère, et adressé par la *Société d'archéologie lorraine*.

Paris, le 14 août 1862.

ROULAND.

Le Ministre secrétaire d'Etat au département de l'instruction publique et des cultes,

Vu l'arrêté du 9 août 1862, portant que l'un des prix annuels institués par l'arrêté du 22 février 1858 sera décerné, en 1863, à la société savante qui aura adressé le meilleur *Dictionnaire topographique* d'un département ou même d'un arrondissement ;

Vu les propositions de la section d'histoire et de philologie du Comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes,

ARRÊTE ainsi qu'il suit la liste des récompenses qui seront décernées à la suite du concours de 1862 :

1<sup>o</sup> PRIX.

Ex æquo.

*Société d'agriculture, sciences et arts de la Dordogne, à Périgueux.*

*M. le vicomte de Gourgues*, correspondant du Ministère, pour le *Dictionnaire topographique du département de la Dordogne*.

*Académie du Gard à Nîmes.*

*M. Germer-Durand*, correspondant du Ministère, pour le *Dictionnaire topographique du département du Gard*.

2<sup>o</sup> MENTIONS TRÈS-HONORABLES.

*Société archéologique de Montpellier.*

*M. Thomas*, pour le *Dictionnaire topographique du département de l'Hérault*.

*Société philomathique de Verdun.*

*M. F. Liénard*, pour le *Dictionnaire topographique du département de la Meuse*.

*Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, à Beauvais.*

*MM. Emm. Woillez et Mathon* (fils), correspondants du Ministère, pour le *Dictionnaire topographique du département de l'Oise*.

*Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, pour le Dictionnaire topographique du département du Doubs.*

Rappel de la mention très-honorable accordée au concours de 1860.

*Société industrielle de Mulhouse.*

**M. Stoffel**, pour le *Dictionnaire topographique du Haut-Rhin.*

3<sup>e</sup> MENTIONS HONORABLES.

*Société académique des Hautes-Pyrénées, à Tarbes.*

**M. Lejosne**, pour une partie du *Dictionnaire topographique du département des Hautes-Pyrénées.*

*Société académique de Laon.*

**M. Matton**, correspondant du Ministère, pour le *Dictionnaire topographique de l'arrondissement de Laon (Aisne).*

*Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.*

**M. Courtois**, pour le *Dictionnaire topographique de l'arrondissement de Saint-Omer (Pas-de-Calais).*

Rappel de la mention honorable accordée au concours de 1860.

*Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, à Metz.*

**M. Thilloz**, pour le *Dictionnaire topographique de l'arrondissement de Sarreguemines (Moselle).*

Fait à Paris, le 23 mars 1863.

ROULAND.

Le MINISTRE secrétaire d'État au département de l'instruction publique et des cultes,

Vu l'arrêté du 21 avril 1861, portant qu'un des prix annuels institués par l'arrêté du 22 février 1858 sera décerné en 1861 à la Société savante qui aura transmis au ministère le meilleur *Repertoire archéologique* d'un département ou même d'un arrondissement ;

Vu les propositions du Comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes,



ARRÊTE :

Art. 1<sup>er</sup>.

L'un des prix institués par l'arrêté du 22 février 1858 est attribué, pour l'année 1861, au *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Dieppe (Seine-Inférieure)*, rédigé par M. l'abbé **Cochet**, membre non résidant du Comité, et adressé par l'*Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen*.

Art. 2.

Il est accordé des mentions honorables :

1<sup>o</sup> Au *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Napoléonville (Morbihan)*, rédigé par M. **Rosenzweig**, correspondant du ministère, et transmis par la *Société polymathique du Morbihan*.

2<sup>o</sup> Au *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Lisieux (Calvados)*, transmis par la *Société des antiquaires de Normandie* et rédigé par MM. **Charma**, membre non résidant du Comité, **de Formigny de la Londe** et **de Formeville**.

Paris, le 14 août 1862.

ROULAND.

*Sociétés savantes. — Récompenses décernées pour le Répertoire archéologique de la France.*

Le Ministre secrétaire d'État au département de l'instruction publique et des cultes,

Vu l'arrêté du 9 août 1862, portant qu'un des prix annuels institués par l'arrêté du 22 février 1858 sera décerné, en 1863, à la Société savante qui aura transmis le meilleur *Répertoire archéologique* d'un département ou même d'un arrondissement ;

Vu les propositions de la section d'archéologie du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes,

ARRÊTE :

Article 1<sup>er</sup>.

L'un des prix institués par l'arrêté du 22 février 1858 est attribué, pour l'année 1862, à la *Société des sciences naturelles de l'Yonne* pour le *Répertoire archéologique de l'arrondissement d'Auxerre*, rédigé par M. **Quantin**, archiviste du département et correspondant du Ministère.

Article 2.

Il est accordé une mention très-honorable à la *Société littéraire et scientifique de Castres*, pour le *Répertoire du département du Tarn*, exécuté par M. **Hippolyte Crozes**, correspondant du Ministère.

Article 3.

Des mentions honorables sont accordées :

1° A la *Société archéologique de Soissons (Aisne)*, pour le *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Soissons*, et à M. **Stanislas Prioux**, correspondant du Ministère, pour la part qu'il a prise à ce travail ;

2° A la *Société nivernaise des lettres, sciences et arts*, pour le *Répertoire de l'arrondissement de Château-Chinon (Nièvre)*, rédigé par M. **Georges de Soultrait**, membre non résidant du Comité.

Fait à Paris, le 20 mars 1863.

ROULAND.

SECTION DES SCIENCES.

*Liste des récompenses à accorder aux Sociétés savantes pour les travaux publiés en 1861 et 1862.*

**Concours de 1861 et de 1862.**

1861.

- Auxerre*.... Société des sciences historiques  
et naturelles de l'Yonne..... Médaille de bronze.  
M. **Cotteau**, pour ses travaux sur  
les Echinides fossiles..... Médaille d'argent.
- Bordeaux*... Société linnéenne..... Médaille de bronze.  
M. **Raulin**, pour son travail sur  
la géologie de l'île de Crète... Médaille d'argent.
- Caen*..... Société d'agriculture et de com-  
merce..... Médaille de bronze.  
M. **Isidore Pierre**, pour ses  
nombreux travaux de chimie  
appliquée à l'agriculture..... Médaille d'or.

- Cherbourg**.. Société des sciences naturelles.. Médaille de bronze.  
M. **Lejolis**, pour ses travaux de  
botanique..... Médaille d'argent.
- Dijon**..... Académie impériale des sciences,  
arts et belles-lettres..... Médaille de bronze.  
M. **Despeyroux**, pour ses tra-  
vaux de mathématiques..... Médaille d'argent.
- Lyon**..... Société linnéenne..... Médaille de bronze.  
M. **Mulsant**, pour ses nombreux  
travaux d'entomologie..... Médaille d'or.  
M. **Jordan**, pour ses travaux sur  
la Flore française..... Médaille d'argent.
- Lyon**..... Société de médecine..... Médaille de bronze.  
M. **Ollier**, pour ses applications  
chirurgicales de la régénéra-  
tion des os par le périoste.... Médaille d'or.
- Montpellier**.. Académie des sciences et lettres. Médaille de bronze.  
M. **Gervais**, pour la 2<sup>e</sup> édition  
de sa *Paléontologie française*. Médaille d'or.

1862.

- Clermont-  
Ferrand**.. Académie des sciences et belles-  
lettres et arts..... Médaille de bronze.  
M. **Lecoq**, pour sa carte géolo-  
gique de l'Auvergne..... Médaille d'or.  
M. **Bourget**, pour ses travaux  
de mathématiques..... Médaille d'argent.
- Lille**..... Société impériale des sciences,  
de l'agriculture et des arts.. Médaille de bronze.  
M. **Lamy**, pour ses recherches  
sur le thallium..... Médaille d'or.  
M. **Correnwinder**, pour ses  
travaux de chimie appliquée à  
l'agriculture..... Médaille d'argent.

- Metz**..... Académie impériale..... Médaille de bronze.  
M. **Terquem**, pour ses études de paléontologie, et en particulier pour son travail sur les foraminifères du lias..... Médaille d'argent.
- Strasbourg**.. Société des sciences naturelles.. Médaille de bronze.  
M. **Bertin**, pour ses travaux sur l'optique cristallographique..... Médaille d'or.  
MM. **Kochlin-Schlumberger** et **Schimper**, pour leur travail intitulé: *Les terrains de transition des Vosges*..... Médaille d'or.
- Toulouse**.... Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres... Médaille de bronze.  
M. **Lavocat**, pour son travail sur la détermination des vertèbres céphaliques..... Médaille d'argent.  
M. **Leymerie**, pour son travail sur la géologie des Pyrénées.. Médaille d'argent.
- 

Le même jour un grand dîner a réuni au ministère MM. les présidents et secrétaires du Comité des travaux historiques, ainsi que les lauréats et les présidents des Sociétés auxquelles des récompenses avaient été décernées.

M. le Ministre a reçu le soir MM. les membres des Sociétés savantes présents à Paris et un grand nombre de notabilités des sciences et des lettres.

---

# RAPPORT

DE

M. LE MARQUIS DE LA GRANGE,

Sénateur, membre de l'Institut,

Président de la Section d'archéologie.

Messieurs les membres des Sociétés savantes,

Si les sciences, expliquant les lois de l'univers, arrivent, par des combinaisons nouvelles ou des applications ingénieuses, à des résultats pratiques, et font progresser la civilisation; si l'histoire, observant l'enchaînement des faits, tire du passé les leçons du présent, le savant et l'historien ne sont-ils pas tous deux des philosophes nous montrant la pensée providentielle de Dieu, l'un dans les phénomènes de la nature, l'autre dans le développement intellectuel et moral de l'humanité?

L'archéologie a des prétentions plus modestes; comme l'histoire, elle est aussi la science du passé, mais d'un passé plus éloigné de nous, plus difficile à connaître: aussi se complait-elle au milieu des ruines. D'où vient donc ce penchant qui la porte à sonder les mystères des temps écoulés? Quel est ce goût qui devient si souvent une passion? Ne serait-ce pas parce que le présent n'est que la tradition et la conséquence nécessaire du passé? C'est donc la même pensée qui, sous une forme diverse, préoccupe l'historien et l'archéologue: le premier étudie les monuments écrits, il déchiffre les chartes et les manuscrits; le second étudie les monuments de pierre, il interroge les sépultures, déchiffre les inscriptions, examine les médailles, les statues, les armes, les bijoux et les ustensiles; il y puise des révélations précieuses, et, par l'intelligente interprétation de tous ces témoignages matériels, il complète ou rectifie la tradition, il reconstruit l'édifice religieux, moral et politique du passé, et retrouve quelquefois l'histoire des nations disparues.

Telle est votre mission, Messieurs ; la part qui vous est échue est grande ; vous êtes les auxiliaires et les contrôleurs de l'histoire , et même quelquefois, quand les traditions sont muettes, vous suppléez à leurs lacunes.

Il existe parmi les savants un sentiment de confraternité , parce que, à quelque spécialité de la science qu'ils appartiennent, ils tendent tous par des voies différentes à un but commun ; mais entre les archéologues il y a des liens particuliers qui rendent leurs relations plus intimes. Leur science n'est pas une étude abstraite, l'expérience et la pratique y entrent pour beaucoup ; les communications leur sont sympathiques ; à peine se sont-ils vus qu'ils se connaissent et s'apprécient. Un antiquaire peut voyager sans lettres de recommandation ; il est le bienvenu partout, parce qu'il n'y a guère de lieu où il ne rencontre un collègue : pourrait-on s'attacher à une branche spéciale de l'archéologie sans s'intéresser à toutes les autres ?

M. le Ministre de l'instruction publique nous a conviés aujourd'hui à une véritable fête de famille ; en nous réunissant à vous, Messieurs, il savait combien votre présence nous touche. Vos Mémoires substantiels, vos communications pleines d'intérêt, sont l'objet de nos constantes préoccupations ; le Comité considère comme une de ses attributions les plus importantes celle d'être chargé de la Revue des travaux des Sociétés savantes. Puisque j'ai nommé le Comité, permettez-moi de vous rappeler ses phases successives et son existence actuelle. La constitution du Comité se lie étroitement à l'histoire et aux progrès de l'archéologie en France.

Le Comité historique, créé en 1834 par M. Guizot, se divisait en deux sections : l'une avait la mission de recueillir et de publier les documents inédits et importants de l'histoire nationale, et l'autre devait dresser l'inventaire raisonné et descriptif de tous les monuments existant ou ayant existé sur le sol français.

La pensée du Ministre était de préparer une histoire générale de la France dans laquelle on tiendrait compte des faits moraux et des faits matériels, et de fonder sur ces bases la philosophie de l'histoire.

On choisit des correspondants ; on leur envoya des instructions ; on enregistrait leurs communications. Tel fut le concours demandé aux départements. Quant à la publication des documents, le Ministre s'en faisait l'éditeur et confiait la mise en ordre et le classement des matériaux aux savants qu'il choisissait. C'était sans doute faire beaucoup pour l'histoire en donnant à la fois au pays les préceptes et l'exemple des bonnes doctrines archéologiques ; mais ce système,

qui plaçait la direction scientifique dans la main de l'administration, dérivait le courant des études sur Paris ; au lieu de favoriser l'expansion de l'esprit provincial, il tendait à diminuer les centres dans les départements, et à absorber sur un seul point les efforts de l'érudition.

Loin de moi la pensée de contester l'utilité des Comités ; à l'époque où ils ont été créés, ils ont rendu de véritables services à l'archéologie : vingt années plus tard l'instruction s'était répandue dans les départements, les écoliers avaient profité des leçons, les amateurs étaient devenus des antiquaires ; les curieux, des savants.

Les Sociétés savantes occupaient une place considérable par l'importance et la valeur de leurs travaux ; on pouvait s'en rapporter à elles pour préparer, par de bonnes monographies locales, la grande histoire de France ; il ne s'agissait plus que de donner à tous ces centres d'étude disséminés dans nos départements une plus grande notoriété et de faire cesser leur isolement en les réunissant par un lien commun.

L'Empire ne pouvait pas méconnaître ce besoin : M. Fortoul le comprit et fonda, en 1854, le *Bulletin des Sociétés savantes*, auquel se substitua en 1856, sur un cadre plus large, la *Revue des Sociétés savantes*. M. Rouland, développant, par l'arrêté du 22 février 1858, la pensée de son prédécesseur, donna au Comité, qui prit alors le nom de *Comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes*, une nouvelle organisation. Le but qu'il se proposait d'atteindre, c'était de stimuler l'émulation individuelle ou collective des membres des Sociétés. En effet, Messieurs, dans le système actuel, si le Ministre se fait éditeur, ce n'est plus pour lui-même, c'est pour favoriser le mouvement scientifique, en ouvrant aux Sociétés savantes la publicité de la Revue qui s'honore de porter leur nom, et qui transmet leurs travaux, sans qu'ils perdent rien de leur caractère spontané ni de leur valeur réelle, à tous ceux qui pourront les apprécier en France et chez les nations étrangères. La seule différence qu'il y ait entre le passé et le présent, c'est qu'au lieu de faire lui-même de la science, le Gouvernement se borne à en être le propagateur. L'initiative s'est déplacée ; elle a passé du Ministre de l'instruction publique aux Sociétés savantes, et il est arrivé un fait curieux à signaler, c'est que le gouvernement parlementaire s'est efforcé d'absorber le mouvement scientifique dans la capitale au profit de la centralisation, tandis que l'Empire décentralisateur a cherché à réveiller dans les départements la vie intellectuelle, pensant bien sans doute que le cœur ne défailirait point.

Le niveau des études historiques et archéologiques s'est encore plus élevé que le nombre des Sociétés: cependant depuis 1852 quarante-six Sociétés nouvelles se sont constituées. Le Calvados et le Nord en comptent douze; les Bouches-du-Rhône sept; la Gironde et le Rhône chacun six; six départements en possèdent cinq, et neuf en ont quatre. Il est vrai qu'il y a en France dix départements qui n'ont pu fonder encore de Sociétés savantes; ce sont en général les plus pauvres et les moins peuplés; mais, je le dis avec regret, ce ne sont pas les moins intéressants sous le rapport archéologique.

Je voudrais pouvoir embrasser d'un coup d'œil l'archéologie tout entière et vous la montrer dans son ensemble; mais comment saisir cet immense travail qui s'opère sur tout un pays et qui s'applique à la fois à tant de monuments et de ruines encore debout sur la surface du sol, et à tant de choses enfouies dans ses profondeurs? Il faudrait vous montrer, ainsi que le fait le géologue pour les terrains qu'il a étudiés, la carte générale des diverses couches des peuples et des civilisations superposées les unes sur les autres, classées et définies par les découvertes les plus récentes.

Il en est une qui a jeté un grand trouble parmi le monde savant, ce sont les silex travaillés de main d'homme, exhumés des sablières de Manchecourt et de Saint-Acheul. M. Boucher de Perthes les a connus dès 1841; la présence de ces instruments dans les couches inférieures appelées *diluvium* révélait l'existence d'un peuple antérieur aux origines de l'histoire. Ce fait, longtemps inaperçu, n'acquiesça de notoriété que par les travaux de M. Boucher de Perthes et de M. le docteur Rigollot, insérés dans les Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie et de la Société d'émulation d'Abbeville. Mais ce qui ajouta à son importance, c'est que des instruments semblables étaient exhumés dans les bassins de la Seine et de l'Oise, de l'Ariège et de la Garonne; on en trouvait également en Angleterre. Les plus célèbres membres de la Société géologique de Londres vinrent constater par des enquêtes répétées les faits nouveaux signalés par M. Boucher de Perthes. Deux études récentes résument cette question: l'une de M. l'abbé Cochet, dans les Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville, et l'autre de M. Garnier, dans les Mémoires de l'Académie d'Amiens; aucun d'eux ne méconnaît les résultats matériels et les conséquences de ces découvertes, mais ils n'y trouvent de solution que dans la fixation des époques auxquelles se sont formées les différentes couches d'où proviennent les silex. Or, l'archéologie ne peut leur assigner une date certaine, et les géologues sont divisés. La question ne peut être résolue que par de nouvelles études de la science.



ÉPOQUE CELTIQUE.

Le goût de l'époque celtique se rattache au sentiment de notre nationalité ; il a encore un autre attrait, c'est l'obscurité même qui enveloppe ce passé si éloigné : ces croyances mystérieuses et ces mœurs sauvages, ces pierres monumentales et rudes, ces traditions vagues d'un peuple qui n'a pas d'histoire parce qu'il ne connaissait pas l'écriture, cette langue disparue qui n'a point laissé de texte, tout cela excite vivement la curiosité et les recherches des savants. Les uns, avec M. Monin et M. Roger de Belloguet en France, avec M. Jacob Grimm, à Berlin, et M. Adolphe Pictet, à Genève, cherchent à recomposer, mot par mot, syllabe par syllabe, ce langage perdu, en s'aidant des idiomes bretons kymriques ou galliques altérés depuis tant de siècles ; les autres, comme M. l'abbé Cochet et M. de Ring, fouillent les tumulus pour retrouver des vestiges de l'existence de ces peuples dans leurs sépultures.

Un beau spécimen de ces dernières peut se voir aujourd'hui au jardin des Thermes, rétabli dans la situation où il existait lorsque M. Leguay, architecte, qui l'a découvert à la Varennes-Saint-Maur, près Paris, en a fait don au musée de Cluny.

Les Sociétés savantes ont montré le plus grand zèle à constater et à décrire tous les monuments de l'époque celtique :

M. Rosenzweig, membre de la Société polymathique du Morbihan, a publié récemment une carte archéologique de ce département, dont la partie celtique n'est pas la moins importante.

M. Bonafous, bibliothécaire de Guéret, a adressé, en 1860, un inventaire descriptif des monuments celtiques du département de la Creuse ; il a eu soin d'y relater les traditions naïves que le peuple en conserve encore aujourd'hui. La Société académique de Laon a inséré dans ses Bulletins une notice de M. Gomart, de Saint-Quentin, travail d'autant plus précieux qu'il mentionne à la fois les monuments existants et ceux dont il ne reste plus que le souvenir. Enfin, la Société impériale d'agriculture d'Angers a publié une carte indiquant les traces celtiques constatées par M. Godard Faultrier, et dressée par M. A. Regnault (1).

(1) On peut encore citer la *Statistique des monuments celtiques de l'arrondissement de Fougères*, par M. Th. Danjou de la Garenne, in-8°, 58 pages. (*Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, t. II.) Le savant et respectable M. du Mége, en rendant compte d'une excursion qu'il a faite dans le Rouergue, y a signalé l'existence de plus de cinq cents dolmens ; tous ceux qui avaient été fouillés couvraient des sépultures. (*Mémoires de l'Académie impériale de Toulouse*, 3<sup>e</sup> série, t. V, 1861.)

Des notions plus précises sur les rites funèbres de la Gaule ont été le résultat de fouilles nombreuses exécutées avec plus de soin. Les explorations de M. de Ring, secrétaire de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, et celle de M. Castan, bibliothécaire de la ville de Besançon et membre de la Société d'é-mulation du Doubs, ont particulièrement contribué à éclaircir le texte mal compris de César sur l'emploi du feu dans les funérailles ; il y avait incinération, non en ce qui concernait le défunt dont le corps, conservé tout entier, était étendu sur les cendres du foyer éteint, mais il a été établi par les mêmes explorations que la hache de fer, de bronze ou de pierre, ou même un silex simplement épannelé, se trouve régulièrement parmi les objets déposés autour du mort, et du fait de la rencontre de la hache de pierre avec des armes et des bijoux de bronze on a conclu, avec toute apparence de raison, que la présence d'une hache quelconque dans ces conditions avait un sens symbolique.

Une hache celtique sculptée en relief sur la face intérieure d'un dolmen de Lockmariaker a été signalée par M. de G'anville, président de l'Académie de Rouen, comme devant faire supposer qu'à cet instrument s'attachait une idée de mort et d'expiation qui pouvait avoir quelque analogie avec l'inscription symbolique des tombeaux romains : *Sub ascia dedicavit*.

Les recherches faites pour l'éclaircissement du texte de César ont rectifié les idées qu'on s'était faites de l'*oppidum* gaulois ; on sait actuellement que cette dénomination ne s'appliquait qu'à des lieux fortifiés par la nature, et que les travaux ajoutés, comme complément, n'ont consisté nulle part en murs maçonnés. Des monceaux de pierres ou de gros quartiers de roche sont les seules ruines qui nous restent des murs de défense élevés par les Gaulois.

M. Troyon, de Lausanne (1), a ouvert en Suisse une nouvelle voie à l'archéologie par la découverte des habitations lacustres ; des recherches analogues ont été tentées avec succès en Lorraine et dans les Alpes dauphinoises. M. Gosse, de Genève, en présence de la Société florimontane d'Annecy, dont il est membre, et dirigé par M. Troyon lui-même, a plongé à plusieurs reprises dans le lac d'Annecy et en a retiré des fragments de pieux et d'autres débris ayant appartenu à des habitations lacustres (2). Il est désormais acquis à la

(1) D'après des renseignements qui nous ont été adressés, MM. Jahn et Keller, de Zurich, avaient indiqué les premiers l'existence d'habitations lacustres. M. Troyon aurait vulgarisé en France cette découverte, que M. Gosse a confirmée par les résultats de ses explorations sur les rives des lacs de Genève et d'Annecy.

(2) Ces objets ont été déposés au musée d'Annecy.

science que, dans la région orientale des Gaules, des huttes ont été établies sur les eaux dormantes à une distance du bord qui garantissait la sécurité des habitants.

#### NUMISMATIQUE GAULOISE.

L'étude des monnaies gauloises est obscure, on manque de bases certaines pour leur classement ; la plupart sont muettes comme les monuments celtiques, et lors même qu'elles offrent des mots et des initiales, des noms de lieux ou de personnes, les attributions ne sont pas faciles. Après avoir trié toutes celles qui présentent un sens intelligible, on est fort embarrassé pour le reste ; on a donc dû procéder en s'attachant d'abord à fixer les origines par la constatation des lieux où on avait le plus souvent rencontré les mêmes monnaies, et ensuite à former de ces monnaies des groupes et des séries, par une étude attentive des analogies de types, de fabriques et de métaux. Ce classement exigeait une critique sévère et un œil expérimenté. C'est ainsi qu'ont procédé avec succès les savants dont la *Revue de numismatique française* a reproduit les travaux. Fondée à Blois en 1836, par MM. Cartier et de la Saussaye, elle est devenue le centre des découvertes et des études faites sur place dans les départements, qui ont jeté un grand jour sur les monnaies gauloises. Les progrès de cette partie de la science sont aujourd'hui tels qu'il ne s'agit plus que d'en résumer l'ensemble imposant, et de le présenter dans un ordre méthodique et raisonné. C'est là le grand travail attendu de MM. de Saulcy et Charles Robert.

Ne devons-nous pas maintenant citer avec reconnaissance les noms de tous les hommes éminents qui ont préparé ces résultats ? Ce sont d'abord MM. Cartier, de la Saussaye et de Saulcy, puis M. le marquis de Lagoy (d'Aix), M. Lelewel, M. Marchand (de Metz), M. E. Lambert (de Bayeux), M. Lecointre Dupont (de Poitiers) ; le livre de M. Duchalais, les études de M. Hucher, les travaux si substantiels de MM. de Longpérier, Rigollot, Anatole de Barthélemy, B. Fillon et Lemière.

Je citerai encore pour d'autres parties d'études contemporaines au temps celtique :

Les travaux de M. de Lagoy sur les monnaies des Massiliotes et de leurs annexes, et sur une médaille bilingue gréco-celtibérienne, ainsi qu'un essai sur la numismatique ibérienne de M. Boudard, de Béziers.

ÉPOQUE GALLO-ROMAINE.

En Alsace, des tuiles romaines déposées au fond de quelques *tumulus* ont permis d'établir que le rite gaulois s'était conservé pendant un certain temps après la conquête du pays. En Franche-Comté, on a constaté la superposition de sépultures romaines aux sépultures gauloises par les débris d'urnes, les ossements brûlés et les monnaies trouvées à la partie supérieure de *tumulus* dont le fond était rempli d'objets purement celtiques et d'une antériorité incontestable.

En Franche-Comté comme en Alsace, des tertres d'une hauteur considérable, formés uniquement de terre passée à la claie et de cendres, ont pu être considérés comme la sépulture donnée par les Romains aux guerriers qu'ils avaient perdus dans les combats.

Mais ce caractère mixte disparaît bientôt, les conquérants romains ne tardent pas à importer dans les Gaules, avec leurs colonies et leurs municipes, leurs monuments et leurs arts : tout devient exclusivement romain.

Il y a peu de départements qui ne présentent, pour la période romaine, des découvertes importantes. Dans un mémoire écrit à Lyon, en 1848, M. Auguste Bernard établissait que le temple d'Auguste devait être situé, non pas à Ainay, où le plaçait une tradition fondée sur de pures hypothèses, mais dans le quartier de Saint-Pierre et de Saint-Nizier. Les prévisions de M. Bernard ont été justifiées par la découverte, dans le voisinage de la mairie, de l'autel d'Auguste et d'un hémicycle en marbre chargé d'inscriptions à l'éloge des prêtres du temple dédié à cet empereur : on espère les rétablir dans leur situation primitive.

Les fouilles du vieil Evreux, reprises par M. Bonnin, ont appris quelle idée on devait se faire des cités pendant les premiers temps de l'Empire.

Celles de Vienne (Isère), suivies avec intelligence par M. Allmer, ont démontré de plus en plus la magnificence qui régnait dans la colonie des Allobroges (1).

Celles de Nizy-le-Comte (Aisne), sous la direction de M. Ed. Fleury, président de la Société académique de Laon, ont produit le monument de peinture le plus beau qui se soit encore trouvé en France, grâce à un pan de muraille couvert de sujets, tombé tout d'une pièce lors de la ruine de la ville antique. Cette découverte se

(1) Découverte de riches portiques qui entouraient la place antique devant le temple d'Auguste et de Livie, signalée par M. Allmer, correspondant. (Voir la *Revue des Sociétés savantes*, année 1863, 3<sup>e</sup> série, tome I<sup>er</sup>, p. 173.)

joignant à celle de M. B. Fillon (des Sociétés des antiquaires de l'Ouest et d'émulation de la Vendée), qui a exhumé près de Fontenay (Vendée) tout le matériel d'un atelier de peintre, nous possédons maintenant pour l'étude de cette branche de l'art les éléments les plus complets.

Nous citerons encore les travaux exécutés sous un haut patronage à Alise-Sainte-Reine, d'où est sorti un de ces beaux vases en argent ciselé et repoussé qui n'ont de similaires en France que ceux de Berthouville et du musée d'Avignon; nous mentionnerons enfin les fouilles dirigées à Lyon par M. Martin Daussigny, de l'Académie des sciences et belles-lettres de cette ville; à Vieux, près de Caen, par M. Charma, secrétaire de la Société des antiquaires de Normandie; et à Bourges, par M. Dumoutet (1).

Parmi une infinité de mosaïques signalées par la plupart des Sociétés, trois ouvrages d'une grande beauté, découverts l'un à Autun, l'autre à Reims et l'autre à Blanzly (Aisne), font aujourd'hui l'ornement de nos musées.

Un atelier de potier, découvert à Toulon-sur-Allier, a fourni une quantité de ces figurines qui garnissaient le laraire des Gallo-Romains, ou qui servaient de jouets aux enfants. Ce dépôt précieux est devenu l'objet d'une classification introduite pour la première fois par M. Tudot, que la mort a enlevé récemment aux études archéologiques.

La ville d'Orléans, grâce au zèle du conservateur de son musée, M. Mantellier, a pu acquérir le trésor d'un temple trouvé à Neuven-Sullias (Loiret); c'est une collection de statuettes représentant des divinités et des ustensiles en bronze dont l'étude promet de jeter un jour nouveau sur les religions locales de la Gaule romaine.

Les renseignements demandés pour la carte des Gaules ont provoqué des études sérieuses chez les Sociétés savantes; des excursions, qui avaient pour but de reconnaître les voies romaines, ont fait proposer de nombreuses rectifications à leur tracé; des bornes milliaires ont été découvertes, plusieurs encore en place, quelques-unes dans des cimetières où elles avaient servi de sépultures; des voies secondaires ont été signalées, la plupart établies dans des systèmes plus économiques que celui des grandes voies connues; on a commencé à comprendre la nécessité d'établir un ordre chronologique dans les divers éléments du réseau dont on s'aperçoit que la Gaule était couverte. Un fait capital a été démontré par M. Pistolet de Saint-Ferjeux, président de la Société historique et archéologique de Lan-

(1) Membre de la commission historique du département du Cher; il a adressé au Comité de magnifiques dessins et plans de substructions antiques importantes découvertes sous l'emplacement du palais du duc de Berry. (*Rev. des Soc. sav.*, tome VI., p. 178.)

gres, c'est que le pas, unité de la mesure itinéraire, n'a pas été partout de la même dimension (1).

M. Bulliot, président de la Société éduenne d'Autun, a étudié le système défensif opposé aux invasions des barbares ; quoique ses recherches se soient restreintes au département de Saône-et-Loire, la doctrine qui en découle peut s'appliquer à toutes les régions de l'Empire.

Un mode d'inhumation différent de ce que pratiquaient les Romains, et qui paraît avoir été celui des Gaulois soumis à l'Empire dans les provinces occidentales, a été indiqué à Beaugency par M. de Pibrac et confirmé par M. l'abbé Baudry, qui, par des fouilles faites avec le plus grand soin, aurait reconnu sur le terrain du Bernard (Vendée) l'existence de puits plus ou moins profonds dans lesquels ont été entassés par couches successives des pierres, des tessons de poterie, des cendres avec de la vaisselle, des armes, des ustensiles de ménage, des débris d'animaux domestiques mélangés dans chaque couche, et tout au fond les restes incinérés du personnage défunt. Tel de ces puits présente jusqu'à dix mètres de profondeur ; leur âge serait déterminé par la rencontre de monnaies du deuxième et du troisième siècle.

#### NUMISMATIQUE ROMAINE.

Les Romains apportèrent leurs monnaies dans les Gaules. Elles ne tardèrent point à se substituer aux monnaies locales, défectueuses sous beaucoup de rapports. Des ateliers monétaires furent créés, surtout pendant la dernière période de l'Empire ; on y frappa des pièces romaines, d'abord les monnaies des colonies autonomes, puis les types impériaux, plus particulièrement ceux des métaux les plus communs et des modules inférieurs.

(1) La lieue, mesure itinéraire particulière à la Gaule, et composée de 1,500 pas romains, avait été calculée sur la base du pas égal à 1<sup>m</sup>. 48<sup>c</sup>., par conséquent on lui avait donné la contenance invariable de 2220 mètres. En appliquant cette mesure aux chiffres de l'Itinéraire d'Antonin et de la carte Théodosienne pour le pays Lingon, M. Pistolet de Saint-Ferjeux remarqua que les distances réelles dépassaient toujours les chiffres marqués. Il eut l'idée de diviser ces distances en autant de parties que les chiffres indiquaient d'unités ; il obtint ainsi la base d'une lieue de 2,415 mètres, qui dispense toute difficulté non-seulement pour les voies du pays Lingon, mais encore pour celles de beaucoup d'autres régions au nord, dans le centre et à l'ouest de la Gaule.

M. Quicherat a vérifié sur la carte de l'état-major une partie des résultats annoncés par M. Pistolet de Saint-Ferjeux, et les a trouvés partout exacts.

Les dépôts considérables exhumés incessamment de notre sol depuis l'invasion des barbares, qui sans doute avait été la cause de leur enfouissement, attestent quelle était la richesse en numéraire possédée par les Gallo-Romains.

L'or des empereurs eut encore cours assez longtemps concurremment avec les triens mérovingiens ; il n'y a pas trente ans que, sur quelques points de la France, les bronzes romains se confondaient avec nos monnaies de cuivre, et qu'on les rencontrait encore dans les troncs des pauvres ou dans les bourses de quêtes.

En fait de numismatique, les Italiens sont nos maîtres, et, à part quelques bons ouvrages à citer et qui nous tiennent au courant des progrès de cette spécialité, on ne s'en occupe qu'à l'occasion des nouvelles découvertes signalées dans les départements par les Sociétés savantes. Les collections des séries romaines sont devenues des objets d'art et de curiosité pour les amateurs ; mais, pour les vrais savants, leur étude sera toujours un vaste champ d'exploration. Aussi l'Empereur, en faisant réunir et réimprimer splendidement, aux frais de sa liste civile, les ouvrages épars et introuvables de Borghesi, a-t-il rendu non-seulement à la numismatique, mais à l'archéologie tout entière, un service inappréciable.

#### ÉPIGRAPHIE ROMAINE.

Les inscriptions romaines trouvées en France sont les premiers titres de notre histoire ; titres authentiques d'une époque peu connue, ils méritent l'intérêt des archéologues. D'ailleurs, si chaque inscription prise isolément ajoute peu à nos connaissances, les inscriptions d'un pays, d'une province et même d'une ville, comparées les unes aux autres et étudiées dans leur ensemble, présentent des résultats considérables. C'est à elles que nous devons ce que nous savons de plus certain sur l'administration de nos cités sous la domination romaine : géographie, linguistique, religion, mœurs, coutumes, industrie même, il n'est peut-être pas une seule partie des sciences historiques sur laquelle les inscriptions ne contribuent à répandre quelque lumière.

L'importance de ces monuments est aujourd'hui comprise ; aussi voit-on dans nos principales villes se former des collections épigraphiques, véritables archives des époques les plus anciennes de leur histoire, où viennent prendre place les inscriptions que le hasard ou des fouilles intelligentes font incessamment découvrir.

Ces collections, quoique souvent l'œuvre des administrations municipales et départementales, doivent presque toutes leur origine

à l'initiative des Sociétés savantes ; il en est même qui ont été non-seulement fondées, mais créées et entretenues par ces compagnies. Parmi les plus intéressantes, nous mentionnerons celle de Narbonne, formée et sans cesse augmentée par les soins et aux frais de la Société archéologique. Nous pourrions citer encore la collection de la Société éduenne, à Autun, celle de la Commission archéologique de la Côte-d'Or, à Dijon, et beaucoup d'autres ; mais nous nous arrêtons, dans la crainte d'être incomplets et de ne pas mentionner des Sociétés qui, moins riches en inscriptions, recueillent avec un zèle digne d'éloges toutes celles qu'elles peuvent découvrir.

Plusieurs Sociétés ne se bornent pas à réunir ces monuments, elles en font l'objet de publications d'un haut intérêt. Nous citerons avant tout la Société archéologique de Constantine, dont les annuaires renferment plus d'un millier d'inscriptions, avec des *fac-simile* d'une exactitude parfaite.

Le premier volume, presque entièrement de M. le général Creuly, est le meilleur. Les autres, composés en grande partie par M. Cherbonneau (1), lui constituent dans la science un titre sérieux. On y remarque un savant travail de M. le docteur Judas sur les inscriptions puniques ou numidiennes, découvertes dans la province, et un Mémoire bien pensé et bien écrit de M. A. Poulle sur l'ère mauritanienne.

Dans les Mémoires de la Société archéologique de Chalon-sur-Saône nous mentionnerons le recueil des inscriptions antiques publié par M. Marcel Canat, président de cette Société, travail qui dénote chez son auteur une érudition sobre et sûre d'elle-même.

Dans ce même recueil ont paru les principaux Mémoires de M. Chabas, qui, si loin du centre de ses études spéciales, a su, par des travaux justement appréciés, se placer au premier rang des égyptologues de la France et de l'Europe.

Sans s'occuper exclusivement des inscriptions, la Société algérienne leur accorde dans la *Revue africaine* une place considérable. M. Berbrugger, par des articles savants et ingénieux, y tient le monde érudit au courant des découvertes épigraphiques locales. M. Brosse-lard y a publié le recueil des inscriptions arabes de Tlemcen, modèle pour les travaux de ce genre.

Enfin l'Académie impériale de Reims a consacré un volume entier à la publication des inscriptions de cette ville ; elles sont peu nombreuses, et nous pourrions peut-être reprocher à l'auteur, M. Lori-

(1) Professeur d'arabe à la chaire de cette langue à Constantine.



quet, d'avoir étouffé l'intérêt sous l'abondance des commentaires.

Après les travaux collectifs des Sociétés savantes, nous citerons ceux de leurs membres.

Le recueil des inscriptions antiques de Lyon, de M. de Boissieu, qui a valu à son auteur le titre de correspondant de l'Institut, restera comme un monument de la science épigraphique.

On peut en dire autant du recueil des inscriptions romaines de Vienne, de M. Auguste Allmer. Cet ouvrage n'a pas encore paru, mais l'atlas qui reproduit tous les documents en *fac-simile* par M. Allmer, a figuré à l'exposition universelle ; on peut préjuger le mérite des commentaires par les mémoires épigraphiques de l'auteur.

Nous mentionnerons les articles et Mémoires de MM. Rouard (1), Barry (2), Victor Simon (3) et Germer-Durand (4).

Nous citerons encore le beau livre in-4° de la collection des figurines en argile, œuvres premières de l'art gaulois, avec les noms des céramistes qui les ont exécutées, par M. Edm. Tudot, membre de la Société d'émulation de l'Allier, avec soixante-treize planches bien lithographiées ; au point de vue de l'épigraphie, c'est une des plus intéressantes publications de ces dernières années. Les inscriptions qui se lisent sur ces figurines, en écriture cursive, en font connaître l'alphabet mieux que les inscriptions gravées à la pointe sur les murs de Pompeï, parce que ce sont des inscriptions sérieuses et non des plaisanteries comme les premières.

Au nombre des découvertes importantes pour la géographie de la Gaule, on peut signaler :

1° Celle du nom ancien des habitants du département de la Loire SEGVSIAMI, et non pas SEGVSIANI, comme on l'avait cru jusqu'ici. Plusieurs inscriptions trouvées à Lyon ont confirmé depuis cette restitution, due à M. Aug. Bernard (5).

2° Celle de la limite méridionale du pays des Allobroges et du nom des anciens habitants du Faucigny, ainsi que d'une partie de la Savoie : CEVTRONES, au lieu de CENTONES. M. Allmer a envoyé le fac-simile de l'inscription, et M. Léon Renier a démontré que ce nom devait être ainsi corrigé.

(1) De l'Académie d'Aix, sur les inscriptions de la Provence.

(2) Directeur de l'Académie de Toulouse, sur les inscriptions des Pyrénées.

(3) De l'Académie de Metz, sur les inscriptions découvertes à Metz et aux environs.

(4) Président de l'Académie du Gard, sur les inscriptions de Nîmes.

(5) *Description du pays des Ségusiaves, pour servir d'introduction à l'histoire du Lyonnais*, par Aug. Bernard, in-8° ; Paris, 1858, Dumoulin.

3° Découverte du nom de la ville romaine située sur le territoire de Vertaut (Côte-d'Or), et faussement appelée *Landunum*. Ce *vicus* se nommait *Vertillum*. C'est à M. Coutant, secondé par la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, qui a dirigé les fouilles, qu'est due cette rectification (1).

Je ne parle pas des découvertes en Afrique ; là les inscriptions ont indiqué les noms des villes anciennes dont la situation est déterminée, et il ne se passe pas d'année sans qu'on en découvre au moins une nouvelle.

Un fait confirme la variété des renseignements que l'on peut trouver dans les inscriptions : c'est la découverte d'un tarif de douanes. M. Léon Renier en a adressé au prince Napoléon, alors ministre de l'Algérie, un rapport inséré au *Moniteur*.

Des recueils locaux d'estampilles de potiers, publiés avec l'indication exacte des provenances, et avec des *fac-simile* représentant les sigles et les liaisons de lettres, rendraient de grands services à l'histoire de l'industrie et du commerce dans l'antiquité. Des publications de ce genre se font en Italie ; il serait à désirer que les Sociétés savantes voulussent bien se charger en France de cette tâche, d'une exécution facile et profitable à la science.

#### EPOQUE GERMANIQUE.

L'invasion des peuples de la Germanie qui se substituèrent dans les Gaules à la domination romaine forme, entre la période gallo-romaine et le moyen âge, une époque distincte ; elle demeura longtemps sans être étudiée et bien comprise. L'archéologie n'en avait recueilli que des notions obscures et des documents incomplets. M. l'abbé Cochet dissipa ces ténèbres ; dans sa monographie du *tombeau de Childéric*, il réunit et sut classer habilement tous les faits qu'il avait constatés par ses nombreuses fouilles, et dans celles exécutées par les antiquaires de la France, de l'Allemagne, de la Suisse et de l'Angleterre. Il posa dans son livre les principes qui permettent de reconnaître les sépultures des races germaniques, et classa avec méthode

(1) Le nom de M. Mignard, secrétaire de la Commission des antiquités de la Côte d'Or, qui avait fait un rapport avec M. Coutant sur des fouilles antérieures, se trouvait mentionné ici ; mais, d'après la réclamation de M. Mignard lui-même, nous avons dû restituer à M. Lucien Coutant, archéologue aux Riceys (Aube), tout l'honneur de cette découverte, à laquelle il aurait encore contribué de ses deniers après avoir épuisé la subvention accordée par la Commission des antiquités de la Côte-d'Or.

tous les objets précieux qui en avaient été exhumés. Aussi *le tombeau de Childéric* obtint-il au delà du Rhin un succès tel qu'à la réunion générale de toutes les Sociétés savantes de l'Allemagne, on demanda qu'on fît traduire ce livre dans la langue nationale, comme le meilleur manuel d'antiquités germaniques. En effet, grâce à la doctrine nouvelle de M. l'abbé Cochet, l'Europe occidentale sait distinguer aujourd'hui les restes des Saxons, des Goths, des Bourguignons et des Francs, d'avec ceux des Romains du Bas-Empire, et tous les objets qu'on retire des cercueils dans les pays où les peuples de race germanique ont eu des établissements vont se classer dans les musées avec une attribution certaine.

Un Mémoire de M. Henri Baudot, récemment publié par la Commission archéologique de la Côte-d'Or, vient de jeter un nouveau jour sur cette matière ; c'est le plus magnifique recueil d'antiquités germaniques qui ait paru jusqu'ici. M. Baudot a dessiné lui-même et reproduit par la lithochromie les nombreux monuments qu'il a recueillis pendant trente ans par l'exploration d'un vaste gisement de sépultures existant à Charnay (Saône-et-Loire), dans un terrain qui lui appartient. Il en a formé une collection, qui contient non-seulement la plupart des objets décrits par M. l'abbé Cochet, mais d'autres, et des plus précieux, qui n'étaient pas encore connus. En étudiant, sur ces planches éclatantes des plus vives couleurs, les produits de l'art des Bourguignons du cinquième ou du sixième siècle, on se sent émerveillé de la richesse de leurs bijoux, de la délicatesse de leur ornementation en filigrane et en mosaïque d'émaux cloisonnés, ainsi que de leur habileté à graver et à ciseler le bronze, et à étendre, à plaquer et à incruster l'or et l'argent sur le fer et sur le bronze ; on admire leurs verroteries de couleur et leurs vases de verre aux formes élégantes et variées. Quant aux faits acquis à la science par cette publication, M. J. Quicherat, avec cette sagacité qui donne une si grande autorité à tout ce qu'il écrit, les a constatés dans un rapport que publiera prochainement la *Revue des Sociétés savantes*.

#### NUMISMATIQUE MÉROVINGIENNE.

Entre le monnayage romain du Bas-Empire et le monnayage de la première race de nos rois, il y eut une époque intermédiaire ; les rois barbares, paraissant reconnaître la suprématie nominale de l'Empire, n'avaient pas encore osé substituer leur effigie sur les monnaies au type impérial accrédité dans la Gaule ; ils imitèrent d'abord ce dernier, de même que les Gaulois avaient imité les types des monnaies

consulaires romaines. De là ces reproductions barbares dont on ne saisissait pas bien le sens. M. Lenormant a reconnu, sur un certain nombre de triens d'or de cette époque, des monogrammes et des sigles qui lui ont permis d'attribuer à Clovis I<sup>er</sup>, à Gondebaud et à Godomer, rois de Bourgogne, à Jonas, prince breton, et à l'un des Waroch, rois de Bretagne, des monnaies frappées au type d'Anastase, de Justin, de Justinien et de Maurice Tibère.

Cependant le type mérovingien ne se fit pas attendre; les pièces royales confiées à des monétaires portent presque toujours une effigie, mais rarement un nom de roi, ce qui semble réservé au petit nombre de sols d'or parvenus jusqu'à nous. Rien de plus difficile que le classement de ces triens d'or avec des noms de monétaires inconnus et des noms de lieux qui varient sans cesse. Cependant, à force d'étude et de patience, on est parvenu à en former des catégories par époques; mais jusqu'ici on a obtenu peu de dates certaines.

M. Lelewel signala, en 1837, l'existence des saigas ou deniers mérovingiens d'argent; le cabinet des médailles n'en possédait que peu, on doutait presque de leur existence. M. de Lagoy en trouva trente dans les fouilles de *Glanum*; en 1850, cent soixante-dix furent exhumés d'un champ situé à Plassac, près de Blaye (Gironde): j'eus le bonheur de constater cette découverte et de les sauver du creuset; plus tard, le midi de la France en a offert des dépôts plus considérables, qui n'ont été ni publiés ni constatés dans leur ensemble, mais divisés et vendus aux amateurs; enfin, il est établi aujourd'hui que la monnaie mérovingienne d'argent a existé pendant le septième siècle et la première partie du huitième, que le nombre des monétaires de ce métal était grand, et que les églises ont pris une certaine part au droit de monnayage. Quant aux tiers de sol d'or, la *Revue numismatique* s'en est fort occupée. L'un de ses fondateurs, M. Cartier, et MM. de Saulcy, Lenormant, le marquis de Lagoy, Benjamin Fillon (de Fontenay), de Pétigny (de Loir-et-Cher) et Duchalais ont rivalisé de zèle et d'érudition. Cependant, excepté le recueil de M. Combrouse et l'excellent catalogue de M. Cartier, qui contient deux tables correspondantes, l'une avec les noms de lieux et ceux des monétaires, l'autre avec les noms des monétaires et ceux des lieux, il n'y a pas encore eu de traité général sur la matière; mais les Sociétés savantes ont enregistré beaucoup de notices sur les triens mérovingiens qui pouvaient s'attribuer à leurs localités, et qui souvent leur étaient vivement disputés à cause des ressemblances de noms.

Nous citerons les *Mémoires de la Société des antiquaires de Nor-*

*mandie*, ceux de la *Société archéologique de l'Orléanais*, les monnaies mérovingiennes de la collection de M. Renault, par M. Charles Robert, et les *Mémoires de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, où M. Rabut a publié un triens inédit de la capitale de la Tarentaise; enfin, la description des monnaies mérovingiennes du Limousin, par M. Maximin Deloche, étude considérable. Quant aux autres provinces qui ne possédaient pas assez de pièces mérovingiennes pour en faire l'objet d'une publication spéciale, on a eu soin de les décrire en tête de toutes les monographies départementales dont nous parlerons à la numismatique du moyen âge.

#### NUMISMATIQUE DU MOYEN AGE ET DE LA RENAISSANCE.

(Jetons, plombs, sceaux et blason.)

Il y a deux grandes sections dans la numismatique française.

La première, c'est la monnaie royale.

La seconde comprenait la monnaie féodale, c'est-à-dire les monnaies seigneuriales, cléricales, laïques ou municipales, jusqu'à leur absorption dans l'unité monarchique; une nouvelle série métallique s'ouvre ensuite non plus comme un signe de domination, mais comme la manifestation spontanée d'existences individuelles, collectives ou locales. Nous voulons parler des jetons des rois, des princes, du clergé, des Etats, des Cours souveraines, des universités, des académies, des administrations, des villes, des maires et des échevins, des méreaux des chapitres et des corporations, et des médailles des couvents et des confréries.

Si l'étude de la numismatique du moyen âge a fait tant de progrès, si elle en fait chaque jour de nouveaux, c'est aux antiquaires des départements qu'il faut en rapporter la plus grande part; ils se trouvent sur les lieux; ils constatent les découvertes et en font connaître la valeur. De ces travaux faits sur place sont sorties les meilleures monographies locales. C'est de la province qu'est parti ce grand mouvement, puisque c'est à Blois qu'a été fondée la seule revue qui se soit exclusivement consacrée à la numismatique française, et qui a pris, dès son apparition, et conserve encore une si grande place dans cette branche importante de l'archéologie.

S'il fallait nommer ici toutes les notices curieuses, toutes les histoires monétaires locales qui ont paru depuis vingt ans, il faudrait mentionner toutes les Sociétés archéologiques et toutes leurs circonscriptions. Nous citerons d'abord la belle *Histoire de Cambrai*, de

M. Charles Robert (de Metz) et les *Monnaies du duché de Bretagne*, par M. Alexis Bigot, deux livres excellents. Nous mentionnerons ensuite : l'*Histoire de la province d'Artois* de M. Hermand, l'*Essai sur les monnaies de Bourgogne* de MM. Plantet et Jeannet, la *Numismatique bourbonnaise et nivernaise* de M. G. de Soultrait, M. Deschamps de Pas pour les monnaies des comtes de Ponthieu ; enfin nous croyons devoir nommer : M. le docteur Voillemier pour les monnaies de Senlis ; M. Max Werly pour celles de Reims ; M. Boudon de Saint-Amans pour celles des évêques d'Agen ; M. Bascle de Lagrèze pour les monnaies de Béarn ; M. Berbrugger (1) pour l'Algérie ; enfin une infinité de notices dans les Mémoires des Sociétés savantes, dont l'énumération serait trop longue, mais qui toutes attestent l'intérêt que l'on met aux recherches locales. Ces travaux divers sont des préparations à la grande histoire des monnaies des provinces qui refera l'œuvre de Duby. M. Poey d'Avant a bien tenté d'atteindre ce but en publiant en 1858 les *Monnaies féodales de France*. Il a le mérite de mettre les numismates au courant des découvertes, et de remplacer pour eux un grand nombre de livres difficiles à se procurer ; mais son ouvrage, de trois volumes in-4°, est plutôt un immense inventaire qu'une histoire raisonnée de la numismatique provinciale avec toutes les justifications et tous les documents qu'un tel sujet comporte. Cette histoire est encore à faire, comme celle des monnaies royales, pour laquelle nous n'avons pu encore trouver un nouveau *Le Blanc*, quoique nous possédions d'excellents travaux. M. Cartier en avait saisi l'esprit dans ses *Lettres sur notre histoire monétaire*, et dans son *Fragment d'un manuel de numismatique française* ; il est mort à Amboise en 1859, âgé de soixante-dix-neuf ans. Il ne manque pas d'autres travaux sur les monnaies royales ; M. Fillon, de même que pour l'époque mérovingienne, en a étudié les types au point de vue de l'art et de l'histoire : il est sorti de la routine par des aperçus neufs et ingénieux. M. de Longpérier, dans son catalogue des monnaies de M. Rousseau, a éclairé par une classification judicieuse certaines questions obscures. Nous remarquerons encore le *Catalogue* et l'*Atlas monétaire* de M. Combrouse, sa collaboration avec M. Fougères dans les *Monnaies de la deuxième race*, le *Catalogue*, de M. Delombardy, le *Manuel* de M. A. de Barthélemy, etc.

L'histoire des jetons et méreaux de chaque localité se trouve presque toujours réunie aux histoires monétaires ; quelquefois pendant

(1) Vice-président de la Société historique algérienne : il a publié les *Monnaies de la dernière dynastie mauritanienne*.

elle a été l'objet de monographies particulières, comme les *Libertés de la Bourgogne d'après les jetons de ses Etats*, par M. Rossignol.

M. de Fontenay a inséré dans les Mémoires de la Société éduenne des études publiées ensuite sous le titre de *Manuel de l'amateur de jetons*. MM. Jules Rouyer et Eugène Hucher ont donné, en 1858, la première partie d'une *Histoire du jeton au moyen âge*. M. Fontenay a le mérite d'avoir été le premier à faire connaître un grand nombre de pièces inédites. MM. Rouyer et Hucher ont étudié leur sujet d'une manière plus savante et en véritables numismates; il ne s'agit maintenant que de continuer dans cette voie pour mettre en lumière cette partie curieuse de notre histoire métallique.

Une révélation tout à fait inattendue et unique dans son genre est l'immense collection de plombs trouvés dans la Seine et recueillis pendant vingt ans par M. Arthur Forgeais, qui les a cédés au ministre d'Etat pour le musée de Cluny : il s'y trouve des enseignes de pèlerinage, des jetons de confréries et de corporations, des types de monnaies et beaucoup d'autres objets en plomb, depuis le treizième jusqu'au seizième siècle : M. Arthur Forgeais en a commencé la publication.

Nous placerons ici, comme annexe de la numismatique, l'étude des sceaux, dont les Sociétés savantes se sont toujours préoccupées. Les archives et les musées des départements renferment une très-grande quantité de ces monuments intéressants au double point de vue de l'histoire et de l'art. Dès 1834, M. Lechaudé d'Anizy publiait, dans les Mémoires des antiquaires de Normandie, une collection de sceaux du moyen âge français et anglo-normands, que suivirent en 1847 les *Sceaux des saintes Chapelles*, de M. Douet d'Arcq ; en 1852, la *Sigillographie du Maine*, de M. Hucher ; en 1854, les *Sceaux de la collection de M<sup>me</sup> Lefèvre*, par M. de Soultrait, excellente étude ; en 1858 les *Sceaux des comtes et comtesses de Champagne*, par M. d'Arbois de Jubainville ; en 1858, les *Sceaux de l'église de Marseille*, par M. l'abbé d'Assy (1), en 1860, le *Dictionnaire de sigillographie*, par M. A. Chassant, d'Evreux.

Nous citerons encore particulièrement l'*Iconographie des sceaux et bulles conservés dans les archives du Rhône* (2), par M. Louis Blancard.

Tel a été le mouvement de la province. Il semble gagner Paris, où l'on s'en était peu occupé. M. Depaulis avait bien formé à l'Ecole

(1) Vice-président de l'Académie impériale de Marseille, et correspondant du Comité.

(2) Grand vol. in-4<sup>o</sup>. Lyon, 1860, 114 planches.

des beaux-arts un choix des spécimens les plus intéressants ; mais un grand musée sigillographique restait à fonder : on attend la publication des sceaux des Archives de l'Empire (1), dont M. le comte de Laborde a donné une si magnifique introduction. Il se trouve dans cette dernière des détails curieux sur la mission de M. Demay, qui procède en ce moment à l'inventaire général des sceaux en France. « M. Demay, dit M. de Laborde, a été *accueilli, aidé et choyé* partout où il s'est présenté ; il a déjà trouvé et moulé à Arras 2,981 sceaux ; à Lille, sa récolte dépassera ce nombre. » Qu'on juge par là des richesses de nos villes ! (2)

L'étude du blason est le corollaire indispensable de celle de la numismatique et de la sigillographie ; elle est fort à la mode aujourd'hui ; les publications abondent mais non les meilleures ; elles suppléent plutôt à la rareté qu'au mérite des anciens ouvrages. Le *Dictionnaire héraldique* de M. Grandmaison, d'une utilité incontestable, aurait besoin d'être complété. Le défaut d'un grand nombre de publications modernes, c'est qu'on y néglige trop souvent les familles éteintes, si précieuses pour l'histoire. En général, les travaux insérés dans les Mémoires des Sociétés savantes ont cet avantage qu'ils se trouvent soumis au contrôle des localités.

La plupart ont un mérite relatif et réel. Je me bornerai à mentionner les noms des auteurs des ouvrages qui se sont particulièrement attachés à l'histoire locale : ce sont : MM. Sauvage (3), de Lignim (4), de Cayon et V. Bouton (5), Hermand (6), de Terrebonne (7), Ed. de Barthélemy (8), de Souhait (9), de Courcy (10), Ray (11), Bo-

(1) Le premier volume vient de paraître sous ce titre : *Collection de sceaux*, par M. Douet d'Arcq, in-4°, 1<sup>re</sup> partie, tome 1<sup>er</sup>. Il contient la description des sceaux du musée sigillographique dont les originaux sont conservés dans les Archives de l'Empire.

(2) Le Musée paléographique et sigillographique possède déjà une collection de plus de vingt mille empreintes de sceaux, qui sera probablement décuplée par les résultats de la mission de M. Demay.

(3) *Armorial de l'échevinage de Lyon*, 1844.

(4) *Armoriaux des maires d'Angers*, 1845 ; *des maires de Tours*, 1847, et *des archevêques de Tours*, 1854.

(5) *Armoriaux de l'ancienne chevalerie de Lorrains*, 1850 et 1860.

(6) De la Société des antiquaires de la Morinie, *Armoiries de Saint-Omer*.

(7) *Armoiries de Viennes*, 1857.

(8) *Armorial de la ville de Châlons-sur-Marne*, 1859.

(9) *Armorial du Nivernais*, 1847 ; *Armorial du Bourbonnais*, 1857.

(10) *Armorial de Bretagne*, 1855 et 1862.

(11) *Armoiries de Troyes*. (*Mém. de la Soc. académ. de l'Aube*, 1851.)



rel d'Hauterive (1), de la Roque (2) et M. l'abbé Nadaud (3). Il faut ajouter les notices de MM. Fevret de Saint-Mesmin (4), Ch. Gervais (5), Brun Lavainne (6), Guindon (7) et de MM. Charles Dufour (8) et Vallet de Viriville (9).

#### ÉPIGRAPHIE DU MOYEN AGE.

Depuis longtemps les archéologues se préoccupaient des inscriptions du moyen âge, qui s'oblitéraient par le temps ou qui étaient détruites par le marteau des démolisseurs et des restaurateurs, quelquefois plus impitoyables encore. Celles que nous possédions dans les épitaphiers anciens ou dans quelques histoires locales présentaient des fautes nombreuses, provenant de l'inattention ou de l'ignorance des copistes. En 1855, des circulaires, émanées de l'ancien Comité, invitèrent MM. les correspondants à la recherche et à l'estampage des inscriptions du moyen âge, et, dès 1856, une décision du Ministre confia à M. de Guilhermy, membre du Comité, le soin du classement et de la publication des monuments épigraphiques postérieurs au sixième siècle. Plus de deux mille cinq cents ont été transmis au Comité par les Sociétés savantes, sans y comprendre les inscriptions qui ont été le résultat de deux missions dans le diocèse de Paris, dont M. Fichot s'est acquitté avec un zèle digne d'éloge. Déjà la circonscription de Bourges, qui doit paraître la première, est en état d'être livrée à l'impression.

Parmi les correspondants qui ont fait les envois les plus considérables à tous égards nous citerons :

M. Tournal (10), M. de Soultrait (11), M. Viollet-le-Duc, sur les inscriptions de l'abbaye de Saint-Denis ; M. Dumoutet (12), M. le

(1) *Armorial de Flandre, Hainaut et Cambresis*, 1836.

(2) *Armorial du Languedoc*, 1861.

(3) *Nobiliaire de la généralité de Limoges*, 1856.

(4) Rectification sur une erreur du P. Ménéstrier au sujet des armes de Bourgogne. (*Mém. de la Commission des antiq. de la Côte-d'Or.*)

(5) Armes de Caen. (*Mém. des antiq. de Normandie*, 1859.)

(6) Armes de Lille. (*Bulletin de la Commission hist. du Nord*, t. IV.)

(7) Armes de Marseille. (*Bulletin de la Soc. de statistique de Marseille*, t. IV.)

(8) Armoiries de la Picardie. (*Mém. de la Soc. des antiq. de Picardie*, 1857.)

(9) Même sujet. (*Mém. de la Soc. des antiq. de Picardie*, 1858 et 1861.)

(10) Secrétaire de la commission archéologique de Narbonne, sur l'épigraphie narbonnaise.

(11) Inscriptions des diocèses de Nevers, de Troyes, etc.

(12) Membre non résidant du Comité, épigraphie presque complète de l'ancien diocèse de Bourges.

baron de Girardot (1), M. l'abbé Barbier de Montault (2), M. Redet (3), M. Anatole Dauvergne (4), la Société archéologique de Sens (5) et M. Nozot (6).

Des publications importantes sur l'épigraphie du moyen âge ont paru dans les départements; je citerai en première ligne : les *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, de M. Edmond Le Blant; les *Inscriptions de Vienne* et les nombreux travaux de M. Alfred de Terrebonne, sur le même sujet; l'*Épigraphie de la Seine-Inférieure*, par l'abbé Cochet; le *Musée lapidaire de Lyon*, par le docteur Comarmond; la *Statistique archéologique* et le *Bulletin monumental* de la Société française d'archéologie; la Société des antiquaires de l'Ouest; la Société agricole et littéraire des Pyrénées-Orientales, qui a publié toute l'épigraphie du Roussillon; les *Annales archéologiques* de M. Didron; l'*Épigraphie des Flamands*, par M. Rousselet, et l'*Épigraphie limousine*, par l'abbé Texier.

Enfin, Messieurs, les villes qui possèdent les collections les plus intéressantes pour l'épigraphie du moyen âge sont, dans le Midi : Toulouse, Arles, Narbonne, Lyon, Vienne et Avignon; et ailleurs : Rouen, Poitiers, Angers et Nantes.

#### HISTOIRE DE L'ART AU MOYEN AGE ET PENDANT LA RENAISSANCE.

L'ancien Comité des arts et des monuments, dont nous sommes les continuateurs, a rendu d'importants services; il a combattu le vandalisme et contribué à conserver nos monuments; il a recueilli dans ses archives et publié dans son Bulletin une foule de documents précieux sur toutes les parties de l'art du moyen âge et de la renaissance.

Quoique l'archéologie proprement dite ne se rattache que d'une manière indirecte à l'histoire des arts du dessin, la section d'archéo-

(1) Membre non résidant, inscriptions de la ville et du diocèse de Bourges et sur divers monuments de Bretagne.

(2) Inscriptions de Rome intéressant l'histoire de France.

(3) Archiviste de la Vienne, inscriptions du Poitou.

(4) Membre non résidant, inscriptions du midi de la France et de la Brie. Il a envoyé au Comité plusieurs communications sur les peintures murales du château de Floret (quatorzième siècle) qui semblent la mise en scène d'un roman de chevalerie dont les inscriptions, malgré leurs lacunes, couvrent encore une superficie de 30 mètres carrés.

(5) Arrondissement et ville de Sens.

(6) Correspondant, inspecteur des écoles primaires à Rocroy, inscriptions du département des Ardennes.

logie s'est efforcée de ne rien perdre des attributions de l'ancien Comité ; comme lui, elle s'est proposé de sauver, avec le concours des Sociétés savantes, tout ce qui constituait la décoration et le mobilier des anciens édifices. Ce mouvement général, qui tendait depuis plus de quinze ans à réunir les éléments d'une histoire raisonnée de l'art en France, continue ; les documents nombreux de nos archives s'accroissent tous les jours : on ne saurait dire combien nos procès-verbaux renferment de renseignements curieux et d'indications historiques sur les peintures murales, sur les vitraux, sur les mosaïques, sur les cloches, sur la serrurerie, sur les vêtements sacerdotaux, sur les pavés émaillés, sur l'ancienne musique et sur les miniatures des manuscrits du moyen âge (1).

De nouveaux noms d'artistes nous sont signalés par nos correspondants, et viennent s'ajouter à ceux qui avaient été réunis avec tant de zèle pour le répertoire des noms d'artistes français, répertoire qui n'est qu'ajourné, et qui sera repris un jour, grâce au concours que nous prêtent les Sociétés savantes : elles cherchent non-seulement à remettre en honneur, par des études sérieuses, la vie et

(1) Les notions les plus curieuses sur le mobilier et sur les objets d'art se trouvent dans les inventaires, dans les comptes de dépenses, et quelquefois même dans les testaments par l'énumération des legs. Le Comité possède un grand nombre de ces documents ; nous en citerons quelques-uns :

Les inventaires des églises de Saint-Quentin, en Vermandois ; du trésor de Liesse et de la cathédrale de Laon, adressés par M. E. Fleury, pièces d'un grand intérêt ;

Ceux de l'église des Cordeliers d'Avignon dressés en 1359 ;

L'inventaire fait en 1399 au château de Frinodour, diocèse de Tréguier, communiqué par M. de la Borderie ;

Celui du mobilier, des tableaux et effets du sieur Pot, trésorier de la sainte Chapelle de Paris, en mars 1524, envoyé par M. le baron de Girardot ;

Le compte des dépenses de la chapelle de l'hôpital de Saint-Julien en Lille aux quatorzième, quinzième et seizième siècles, dû à M. de la Fons de Mellicocq ; il s'y trouve huit noms d'artistes, dont cinq n'étaient pas connus ;

L'inventaire du sieur de Patron, lieutenant de la juridiction de Fougères, en 1574 ;

Celui du comte Christophe de la Haye Saint-Hilaire, gouverneur de la ville et du château de Fougères en 1666.

Ces deux derniers inventaires ont été adressés par M. Maupillé.

Les cabinets d'Allemagne, les laques de Chine, les miroirs en bois de violette, les lustres de vermeil, les bassins d'argent, les bordures de bois de cèdre témoignent du luxe du grand siècle.

Enfin le testament, daté du 27 mai 1413, de Jeanne de Garancière, dame de la Forté, communiqué par M. Merlet. Cette pièce constitue un véritable inventaire par la distribution de ses biens, meubles, bijoux et reliques, décrits dans une longue suite de legs.

les œuvres des anciens artistes, mais elles prennent un vif intérêt à la fondation et à l'augmentation des musées provinciaux. Elles ne s'arrêteront pas dans cette excellente voie. « Plus les Sociétés savantes seront nombreuses, disait un rapport de la section d'archéologie, plus elles seront prépondérantes dans le domaine de l'érudition et de l'art, plus les musées seront nombreux, riches et prospères sous l'influence bienfaitrice de M. le Ministre de l'instruction publique. » Ce ne sont pas seulement des musées archéologiques qui doivent leur fondation aux Sociétés savantes, ce sont des galeries de tableaux, des cabinets d'estampes, des collections numismatiques. Nous citerons parmi les Sociétés qui se sont occupées de leurs musées avec le plus de zèle et d'intelligence la Société d'émulation d'Epinal, l'Académie de Marseille, l'Académie d'Amiens, etc.

L'art du moyen âge, et surtout du treizième siècle, n'était déjà plus l'unique préoccupation des savants qui s'efforcèrent de sauver de l'oubli les documents biographiques relatifs à nos artistes français. On avait constaté que tous les livres historiques étaient à refaire en ce qui concerne les arts; car, depuis Félibien et Florent le Comte, ils répètent des erreurs que le temps n'a pas même rendues respectables, ou bien ils offrent des lacunes qui semblent ne pouvoir jamais être comblées. M. le marquis de Chennevières, dans ses *Peintres provinciaux*, avait prouvé que des notices sur des artistes obscurs ou ignorés peuvent être intéressantes et sont très-utiles pour l'ensemble de ce remaniement de l'histoire des artistes. M. le baron Pichon, dans ses *Mélanges de la Société des bibliophiles*, écrivait pour la première fois, *sur pièces*, la vie de Germain Pillon. Les archives de *l'Art français*, que MM. de Chennevières et de Montaignon avaient entreprises, comme pour placer un recueil de pièces justificatives à côté de l'abécédaire de Mariette, empruntaient leurs meilleurs documents à la collaboration des membres des Sociétés savantes. La *Revue universelle des arts* recueillait aussi tout ce que le hasard des trouvailles historiques apportait de renseignements nouveaux et authentiques sur les arts et sur les artistes d'autrefois.

Il serait impossible de citer tous les travaux, tous les livres remarquables en ce genre qui ont paru sous les auspices des Sociétés savantes ou qui ont figuré dans leurs Mémoires.

M. Meaume (de Nancy) a fait un chef-d'œuvre en consacrant deux gros volumes à la monographie des estampes de Jacques Callot; MM. Lepage et Beaupré ont publié des notices très-exactes et très-curieuses sur des peintres et des graveurs de l'école lorraine, que feu M. Noël avait déjà étudiées dans le savant catalogue de ses col-

lections ; à Caen, M. Gandar a su découvrir des détails tout à fait neufs sur la vie du Poussin et sur son maître Quentin Warin, détails qui viennent compléter l'ouvrage éloquent que feu M. Bouchitté, de Versailles, avait consacré à ce philosophe de la peinture. M. Le Glay continuait ses analectes concernant les artistes, et la mort, hier, les a interrompues. M. Fillon, encouragé par d'heureuses découvertes, est parvenu à porter la lumière sur le berceau du mystérieux potier de Henri II, que ses admirables façiences avaient seules fait connaître jusqu'à présent. M. l'abbé Tisserand, à Vence, a exploré les archives de cet ancien diocèse et en a tiré des documents curieux sur des artistes jusqu'alors ignorés, notamment sur le sculpteur Bernard Torro, élève et ami du célèbre Puget. M. Dusevel, à Amiens, qui semble continuer les errements de son compatriote M. Rigollot, a découvert aussi des particularités nouvelles sur les artistes picards ; M. le baron de la Fons Mélicocq, qui a dépouillé lui-même tout ce qui existe de manuscrits et d'archives dans le département du Nord, ne pouvait manquer de faire d'abondantes moissons ; grâce à lui, nous possédons de longues listes d'artistes et de fidèles inventaires d'objets d'art. A Bourges, M. le baron de Girardot s'est proposé le même but pour les artistes berrichons, et n'a pas déchiifré moins de manuscrits et de pièces d'archives.

Si nous feuilletons les Mémoires des Sociétés savantes pendant ces dernières années, nous y trouvons une curieuse notice de M. Lévesque (1) sur un procès que deux peintres locaux, Henri et Jouanne, eurent à soutenir contre un Mécène avare et injuste ; la statistique archéologique de l'arrondissement de Moulins, dans laquelle M. de Soultrait a décrit les objets d'art, tableaux et statues qui décorent les monuments ; les beaux travaux de M. Renouvier sur la gravure, et ceux de M. Gandar sur le Poussin ; ceux de MM. Lepage, Beaupré, Meaume, etc.

Mais combien d'intéressantes communications adressées par les membres des Sociétés savantes à la section d'archéologie se rapportent à l'histoire de l'art, sinon à celle des artistes ! Ici M. Port, correspondant, retrouve dans ses archives d'Angers tout le dossier d'un procès entre le sculpteur angevin Biardeau, mort en 1671, et les oratoriens de Saumur, au sujet de la construction de l'église de Notre-

(1) Cette notice, intitulée : *Mémoires de travaux d'art et de peintures exécutés à la vicomté de l'Eau, à Rouen, en 1729 et 1730, et procès qui eut lieu à ce sujet*, a été insérée dans le *Précis analytique des travaux de l'Académie impériale de Rouen*, années 1859-1860. (Voir le rapport de M. Paul Lacroix dans la *Revue des Sociétés savantes*, 1860, 2<sup>e</sup> série, tome VII, p. 314.)

Dame-des-Ardilliers ; là, M. Roux, de Chartres, envoie la description d'un des plus beaux manuscrits à miniatures que le siècle de Louis XIV nous ait légués, et dont le peintre, Compardell<sup>a</sup>, n'est pas même connu de nom. Tantôt ce sont deux tableaux de Philippe de Champagne qu'on retrouve égarés au fond d'une sacristie dans une église de village qui a hérité des dépouilles de l'abbaye de Port-Royal ; tantôt c'est un tableau gothique qu'on a retourné pour en faire un plancher, et qui pourrit sous les pieds des paroissiens d'une petite église des Vosges ; ailleurs on exhume du badigeon une antique peinture murale qui n'attend qu'une restauration intelligente pour renaitre avec tout son éclat ; une autre fois, c'est une effigie gravée en creux sur une pierre tombale, ou bien un bas-relief votif, ou encore une statuette en bois, ou enfin un reliquaire en cuivre ciselé. Les correspondants de la section d'archéologie se font un devoir de lui signaler tout ce qui leur paraît digne d'attention en fait d'objets d'art. Ce sont, pour ainsi dire, les préludes de cet inventaire général que nous appelons de nos vœux, dans lequel doivent être enregistrés un jour tous les monuments archéologiques et artistiques qui nous restent de l'ancienne France.

M. le Ministre de l'instruction publique semble encourager la section d'archéologie à consacrer aux arts du dessin quelques-unes de ses plus chères sympathies ; car à sa bienveillance éclairée revient l'honneur d'avoir fait exécuter par M. Frappaz une copie *fac-simile* du recueil de Gaignières, que le sort des révolutions avait jeté comme une épave dans la bibliothèque d'Oxford, et qui renferme les derniers vestiges de tant de monuments historiques de l'ancienne France. M. Rouland a fait ce que ses prédécesseurs avaient voulu faire. Grâce à lui, à lui seul, la Bibliothèque impériale possède aujourd'hui le plus précieux de ses *desiderata* (1). Le savant et vénérable M. Hennin attira l'attention publique sur ce trésor ; avant qu'il fût connu en France, il en avait dressé et publié l'inventaire dans son immense catalogue des monuments de la peinture, de la sculpture et de la gravure relatifs à l'histoire de France. Nous fai-

(1) Les Sociétés savantes attachaient un grand prix à la possession des copies des dessins de Gaignières intéressant leurs localités. En 1856, M. Prioux, correspondant du Comité (Aisn.), envoyé en mission à Oxford pour étudier les seize volumes in-folio de la collection Gaignières, en rapporta trente-deux calques relatifs au Soissonnais ; et, en 1860, toute la série des monuments de l'ancienne province du Maine, reproduite aux frais de M. Despaulard, secrétaire de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, fut cédée par ce dernier, sur la demande de ses collègues, à la bibliothèque du Mans.

sons des vœux pour que M. le Ministre de l'instruction publique, en publiant le catalogues de Gaignières, si nécessaire pour l'étude de l'histoire de l'art, veuille bien faire publier aussi un choix de ces précieux dessins qu'il a rendus à la France, et qui viendraient se placer dignement, dans la série des documents imprimés sous les auspices et par ordre de l'Empereur, entre la statistique monumentale de Paris et les peintures de Saint-Savin.

Tandis que tout s'agite dans le monde, la France est tranquille. Que pourrait-elle craindre? L'Empereur n'a-t-il pas satisfait aux besoins légitimes de notre époque? n'ouvre-t-il pas aux intelligences de vastes horizons dans la voie du progrès? L'Empereur se plaît, Messieurs, à favoriser toutes les branches du savoir humain. S'il restaure nos cathédrales tombant de vétusté, s'il les rajeunit en leur rendant leur éclat primitif (1), combien de monuments nouveaux ne fait-il pas édifier qui offrent au génie de l'art l'occasion de prendre un nouvel essor! Mais l'art se bornera-t-il à l'imitation des époques qui font sa gloire? cherchera-t-il des formes nouvelles qui soient l'expression de notre temps, un style qui caractérise sa grandeur? Je m'arrête, Messieurs, c'est au génie seul à résoudre ce problème.

Quant à nous, humbles archéologues, dans nos études les plus chères nous retrouvons partout l'Empereur :

Soit qu'il restaure le château de Pierrefonds, qu'il le décore de sa belle collection d'armures chevaleresques et qu'il enrichisse de ses dons le musée de Cluny ;

(1) On n'a jamais plus fait ni mieux fait dans ce genre. M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, s'associant à la pensée de l'Empereur, a imprimé aux travaux une activité extraordinaire, et il en a confié l'exécution à des hommes qui, comme M. Violet-le-Duc, membre de notre Comité, ont retrouvé par l'étude du moyen âge et su faire revivre dans leurs œuvres le sentiment d'un art dont la tradition semblait perdue.

Il serait trop long d'énumérer les cathédrales préservées d'une ruine imminente par des consolidations ou des reprises en sous-œuvre. Ici ce sont les piliers de la nef, là les bas côtés et les chapelles; ici l'abside, là le portail ou les façades; ailleurs les tours ou les flechs, là les charpentes ou les toitures; on courait où le danger menaçait davantage. C'est ainsi que le plus grand nombre de nos cathédrales ont été successivement l'objet de travaux considérables et d'une exécution difficile. Toutes ont été entretenues avec soin. Quant aux restaurations complètes, nous citerons : celle de Paris, commencée en 1843, reprise en 1853, et qui doit être achevée en 1863; Langres, dont les travaux, presque terminés, produisent le plus heureux effet et en font l'un des plus intéressants monuments de la France; Digne, restaurée complètement de 1848 à 1861, où l'on a construit une travée et une façade; Périgueux, qui sera rétabli dans son état primitif; Rouen, Amiens, Meaux, Bayonne, Albi et Carcassonne, dont les travaux se poursuivent et sont déjà considérablement avancés.

Soit qu'il fasse publier l'inventaire des chartes de la vieille monarchie et les sceaux qui validaient leur authenticité ;

Soit qu'il recherche les vestiges de la magnificence des Césars dans les jardins Farnèse ; qu'il dote la France du musée Campana et qu'il distribue une grande partie de ses trésors aux musées de nos villes et de nos départements ;

Soit enfin que, faisant recueillir les documents épigraphiques de l'administration romaine, il cherche à en recomposer l'histoire ; qu'il érige le palais de Saint-Germain en musée gallo-romain, qu'il reconstruise la carte des Gaules et traduise César en faisant reconnaître les traces de son armée la pioche à la main.

Il y a là deux choses qui honorent un souverain : le respect du passé et le goût éclairé des arts ; mais il y a autre chose encore. Si l'Empereur se manifeste par sa munificence, l'homme se montre par son action propre, par cette initiative qui lui est personnelle. Comment se fait-il qu'un Prince si préoccupé du présent, qu'il domine, si préoccupé de l'avenir, qu'il prépare, éprouve le besoin de se reporter sans cesse vers le passé, d'interroger ses monuments et d'en pénétrer le sens intime ? La cause en est simple, Messieurs : l'étude du passé n'est-elle pas l'enchaînement des faits successifs qui ont produit le présent ? Ne comprend-on pas mieux l'état social d'un peuple quand on a étudié ses origines ? C'est là, Messieurs, le but de l'archéologie ; mais en tirer des conséquences pratiques et des idées fécondes, les approprier aux besoins de notre époque, c'est sans doute la philosophie de l'histoire et la science de la haute politique : mais n'est-ce pas également le privilège du génie et la mission de ceux qui sont chargés de la destinée des peuples ?

---



# RAPPORT

DE

M. VICTOR FOUCHER,

Conseiller à la Cour de cassation,

Vice-président de la Section d'histoire et de philologie.

---

## I.

MESSIEURS,

A défaut d'une voix plus autorisée et d'une plume plus accréditée, je viens essayer de tracer, au nom de la section d'histoire et de philologie, le résumé des travaux des Sociétés savantes, des correspondants du Comité, et même des efforts individuels qui se sont révélés en dehors de notre grande association scientifique ; en un mot, je voudrais indiquer les progrès du mouvement des études historiques et philologiques en province pendant ces dernières années.

La tâche serait immense, exigerait des développements que ne comporte pas le cadre restreint dans lequel je dois me renfermer, s'il fallait rendre justice à chacun et analyser le nombre infini de livres, de publications périodiques, de Mémoires imprimés ou manuscrits qui constatent de plus en plus le sérieux des études auxquelles se livrent avec une si louable persévérance tant de laborieux écrivains ; s'il fallait mettre en lumière les richesses de toute nature découvertes par leurs studieuses recherches ; reconstruisant ainsi le passé sur ses vieilles bases, et représentant les institutions, les mœurs et les usages du pays sous leur véritable jour, à travers les modifications que le temps et le génie national y apportent.

## II.

Sous ces rubriques d'histoire et de philologie que d'éléments ne renferme pas la part de travaux faits à notre section en dehors de l'archéologie et des sciences proprement dites : histoire locale, —

histoire provinciale, — histoire ecclésiastique, — cartulaires, — topographie, — géographie de la Gaule, — histoire du droit et coutumes, — histoire de la langue, — dialectes, — chants populaires, — poésies, — philosophie, — sont des divisions qui jalonnent à peine le champ inépuisable dans lequel fouillent tous ces travailleurs qui apportent leur pierre à la vaste entreprise commencée par les hommes illustres qui furent nos maîtres et que continue avec tant de sollicitude l'éminent Ministre qui nous préside aujourd'hui.

### III.

Quelque grands qu'aient été les services rendus à la science par l'ancien Comité des travaux historiques, ce n'est que depuis sa réorganisation en 1858 qu'il a pris ce caractère qui généralise son action et lui imprime une autorité d'autant mieux accueillie qu'elle s'appuie sur des rapports sympathiques et pleins de bienveillance avec les organes intellectuels de la France entière.

L'ancien Comité avait uniquement pour objet de publier des documents inédits relatifs à l'histoire de France, en s'attachant aux ouvrages qui, par leur étendue et leur nature, ne pouvaient être l'objet de publications particulières. C'est ainsi qu'il avait édité les cartulaires de Saint-Père de Chartres et de Notre-Dame de Paris, documents précieux pour la géographie et les institutions du moyen âge. En même temps le Comité avait entrepris une série de publications destinées à éclairer l'histoire de la diplomatie dans les temps modernes, et à faire connaître la pensée intime des souverains et des ministres qui avaient dirigé les destinées de la France pendant les trois derniers siècles.

Les lettres de Henri IV et de Richelieu révèlent le secret de leur politique et de leur caractère. Les négociations pour la succession d'Espagne embrassent presque toute l'histoire diplomatique de Louis XIV. La correspondance administrative de ce prince, dont le règne, malgré les défaillances de sa vieillesse, restera *grand* entre tous, est pleine de renseignements curieux sur les anciennes institutions de la France et sur la situation des provinces, que l'histoire générale avait eu et a encore le tort de trop négliger.

### IV.

Une double pensée a présidé à la réorganisation de 1858 : d'une part, continuer les publications de l'ancien Comité ; de l'autre, établir un lien plus étroit entre le Comité central et les Sociétés savan-

tes des départements. Or, c'est à réaliser cette double pensée que s'est attachée la section d'histoire et de philologie.

Dans ce but, la section n'a cessé de persévérer dans la voie qui lui avait été tracée par ses devanciers. Le cartulaire de Saint-Victor de Marseille a été publié ; on y trouve sur la topographie et sur les institutions féodales de la Provence des renseignements d'une authenticité incontestable. Le cartulaire de Savigny et celui de Bau-lieu ont rendu les mêmes services pour le Lyonnais et le Périgord. Le cartulaire de Redon, qui vient de paraître, a une grande importance pour l'histoire de la Bretagne. Enfin le cartulaire de Saint-Hugues de Grenoble est préparé pour l'impression.

La collection des lettres de Henri IV a été terminée, et n'attend plus qu'un supplément dont l'éditeur réunit les éléments. Le recueil des lettres et papiers d'Etat du cardinal de Richelieu est parvenu au cinquième volume, et complète les documents sur l'histoire de France pendant la première moitié du dix-septième siècle. La correspondance du cardinal Mazarin, qui est sous presse, continue cette série de documents pour la seconde partie du même siècle et comble la lacune entre les papiers d'Etat de Richelieu et les négociations relatives à la succession d'Espagne ; une autre publication, celle des dépêches des ambassadeurs florentins, montre la politique de la France jugée par des diplomates étrangers dont la sagacité était appréciée de toute l'Europe ; la collection des lettres de Catherine de Médicis est préparée avec le plus grand soin par M. le comte de la Ferrière-Percy, qui a rapporté de Saint-Pétersbourg la copie des lettres soustraites à la France lors de la Révolution.

La section n'a pas négligé davantage les publications qui pourraient faire connaître les anciennes institutions de la France ; elle les a complétées par un quatrième volume de la correspondance administrative sous Louis XIV, a édité le Journal d'Olivier d'Ormesson et les Mémoires de l'intendant Foucault.

Le Journal de d'Ormesson donne les renseignements les plus authentiques sur l'organisation de l'ancien conseil d'Etat ; on trouve dans les Mémoires de Foucault un tableau intéressant de l'administration d'un intendant. C'était le complément nécessaire de la correspondance administrative de Louis XIV.

Parmi les autres publications exécutées ou projetées, on signalera celle des documents relatifs à l'histoire des états généraux. Déjà le journal de 1484, rédigé par le chanoine Masselin, a été imprimé, ainsi que les procès-verbaux de l'assemblée de 1593. M. Levasseur a réuni les pièces relatives aux états de 1614, et a présenté un rap-

port d'ensemble pour l'impression des divers documents concernant les états généraux.

V.

Mais si, comme bureau de publication, la section a continué l'œuvre de l'ancien Comité, pour répondre à la pensée du Ministre, elle ne pouvait oublier que son but principal était de relier ses propres travaux à ceux des Sociétés savantes existant dans les diverses parties de l'Empire, d'établir entre elles et le ministère de l'instruction publique des relations qui permissent de propager les travaux de chacune, de les faire sortir de la sphère locale dans laquelle ils étaient trop souvent enfouis et, tout en respectant l'indépendance d'action et de pensée, de donner à l'ensemble des études une direction et une impulsion fécondes en sérieux résultats. De là, la création de la *Revue des Sociétés savantes*.

A ces encouragements le Ministre a ajouté la vaste entreprise du Dictionnaire topographique de la France, qui doit être exécuté par les efforts combinés du Comité et des Sociétés savantes.

Nul n'eût pu suffire à un pareil travail, qui sera d'une utilité incontestable pour les études historiques ; il fallait, pour en assurer le succès, les connaissances locales des érudits des départements et une méthode unitaire indiquée par le Comité. Déjà plusieurs dictionnaires ont paru, d'autres sont sous presse. Pour cette grande publication, le Comité ne s'est réservé que d'en diriger l'exécution, laissant à chacun l'honneur d'attacher son nom au dictionnaire qu'il aurait rédigé.

Enfin un concours a été ouvert entre toutes les Sociétés savantes pour les meilleurs travaux historiques ; la section a pensé qu'on pourrait le faire servir à l'exécution du Dictionnaire topographique de la France : elle a donc pris pour sujet la description d'un département ou d'un arrondissement, et, parmi les nombreux Mémoires qui lui ont été adressés, plusieurs lui ont déjà paru dignes de récompense.

Il m'est donné en ce jour de proclamer le nom des lauréats, laissant à mon savant collègue, M. Huillard-Bréholles, à exposer dans un rapport spécial les titres qui leur ont valu cet honneur, ainsi que le mérite des œuvres des concurrents.

Le prix a été décerné à M. G. de Soultrait pour son Dictionnaire topographique de la Nièvre.

La première médaille a été partagée entre M. le vicomte de Gourgues, de la Société d'agriculture de la Dordogne, et M. Germer-Durand, de l'Académie du Gard, pour le Dictionnaire de chacun de ces départements.

Une mention très-honorable a été donnée à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, ainsi qu'à MM. Thomas, de la Société archéologique de Montpellier ; Liénard, de la Société philomathique de Verdun ; Woillez et Mathon, de la Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise, pour les topographies du Doubs, de l'Hérault, de la Meuse et de l'Oise.

Un rappel de mention très-honorable a été fait en faveur de M. Stoffel, pour son Dictionnaire du Haut-Rhin.

Une mention honorable a été décernée à M. Lejosne, de la Société académique des Hautes-Pyrénées, pour le Dictionnaire de ce département, ainsi qu'à MM. Matton, de la Société académique de Laon, et Courtois, de la Société des antiquaires de la Morinie, qui ont concentré leurs efforts, l'un sur la topographie de l'arrondissement de Laon, le second, de l'arrondissement de Saint-Omer.

Enfin un rappel de mention honorable a été décerné à M. Thilloz, de la Société d'histoire et d'archéologie de la Moselle, pour la révision de son Dictionnaire de l'arrondissement de Sarreguemines, qui vient d'être publié aux frais de cette Société.

## VI.

Si telle est la part que la section d'histoire et de philologie a prise par elle-même au mouvement historique dans ces derniers temps, elle y a encore plus contribué peut-être par l'élan qu'elle a donné aux travaux de la province en prouvant à tous que, quelque nombreuses que fussent ces communications, de quelque partie de territoire qu'elles lui parvinssent, elle comptait dans son sein des membres toujours prêts à les examiner et à en parler avec une autorité de parole et de science qui fait accueillir leurs observations avec autant de fruit que de gratitude.

C'est de ces travaux, de leur influence, de leur portée, que j'ai plus particulièrement à vous entretenir.

Je l'ai dit, Messieurs, j'eusse été bien insuffisant pour accomplir une semblable mission, et je l'eusse déclinée si ceux de mes collègues qui suivent le plus les séances du Comité n'étaient venus à mon secours, en me fournissant sur les ouvrages dont ils ont eu à rendre compte des notes précieuses qui me permettent de m'exprimer avec une confiance que mon seul jugement n'eût pu m'inspirer (1).

(1) Je dois particulièrement remercier MM. A. de Barthélemy, Bellaguet, P. Clément, Léopold Delisle, J. Desnoyer, Guessard, Huillard-Bréholles, Jour-

VII.

Le Comité est en rapport avec 207 Sociétés savantes de province; il y compte près de 200 correspondants; de plus, les hommes qui se vouent dans les départements aux études historiques ou philologiques en dehors de toute association ne laissent pas d'être nombreux, à ne consulter que leurs publications ou leurs communications manuscrites au Comité.

Sur les 207 Sociétés savantes, il en est cinq dont la fondation remonte au dix-septième siècle: en tête se place l'Académie des Jeux floraux de Toulouse, dotée et restaurée par Clémence Isaure vers la fin du quinzième siècle, et reconstituée en 1694; puis viennent, dans l'ordre des dates: l'Académie impériale des sciences, arts et belles lettres de Caen, fondée en 1652; celle de Bordeaux, qui remonte à 1662; celle de Soissons, qui portait le titre d'Académie royale et qui fut instituée en 1674, par lettres patentes données par Louis XIV au camp de Dôle, enregistrées au parlement le 27 juin 1675; elle portait le nom de: « Fille aînée de l'Académie française », et l'Académie du Gard, instituée en 1682. 28 ont pris naissance dans le dix-huitième siècle; les autres appartiennent au dix-neuvième. 57 de celles-ci sont antérieures à 1834, époque de la fondation du Comité des travaux historiques; 110 sont nées sous son influence; 56 ont pris naissance depuis 1850.

Il y a dans cette progression si accentuée un premier élément qui permet de constater combien les efforts individuels tendent à se rallier de plus en plus à des foyers communs dans chaque province, dans chaque département, dans chaque localité, et combien le mouvement des études sérieuses s'affirme de la sécurité et de la confiance qu'inspire le gouvernement de S. M. l'Empereur aux hommes que passionne l'amour de la science.

Cependant le mouvement ne se manifeste pas avec la même intensité dans toutes les parties de l'Empire, et lorsqu'il y a huit départements qui comptent quatre Sociétés (Aisne, Hérault, Manche, Marne, Meurthe, Moselle, Pas-de-Calais, Somme), six autres qui en contiennent cinq (Côte-d'Or, Doubs, Haute-Garonne, Maine-et-Loire, Savoie et Seine-Inférieure), que les départements de la Gironde et du Rhône en ont six, celui des Bouches-du-Rhône sept, celui du

dain, Levasseur, Patin, Rathery, de Rozière, de la Villegille et tout spécialement M. l'inspecteur général Chéruel, secrétaire de la section, qui prodigue avec autant de modestie que de bienveillance les richesses d'une érudition aussi sûre que variée.

Nord dix, et celui du Calvados jusqu'à douze, il y a encore dix départements, dont quelques-uns fort riches en souvenirs historiques, qui ne renferment aucun centre scientifique, du moins de centre dont le Comité ait pu constater l'existence : ce sont ceux des Ardennes, de l'Ariège, des Basses-Alpes, des Basses-Pyrénées, de la Corrèze, de la Corse, de la Drôme, du Lot, de la Mayenne et de l'Orne ; mais heureusement le Comité compte dans ces départements plusieurs correspondants très-actifs.

Il est encore une remarque à faire, c'est que vingt-sept départements ont vu leurs premières Sociétés savantes se former depuis 1834, date de la fondation du Comité historique, et quinze départements en sont seulement dotés depuis le rétablissement de l'Empire.

Enfin, pour compléter ces données statistiques, qui sans doute n'ont rien d'absolu par elles-mêmes, mais qui ont cependant une portée qu'on ne peut nier, si on veut juger de la vitalité des Sociétés, de la régularité de leurs travaux, de leur persévérance dans l'étude par le nombre des volumes publiés, on trouve qu'indépendamment de celles dont le chiffre est considérable, bien qu'il n'ait pu être constaté, la Société d'agriculture, de commerce, des sciences et arts de la Marne a publié soixante-quatre volumes in-12 de comptes rendus de ses travaux et cinquante-quatre volumes in-8° de Mémoires ; que l'Académie de Stanislas, à Nancy, dont, il est vrai, la fondation remonte à 1750, a publié vingt-huit volumes de Mémoires, indépendamment d'un assez grand nombre d'autres volumes.

Les publications de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, fondée en 1746, forment 66 volumes ; la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers, fondée en 1815, a publié 50 volumes in-8° de Mémoires ; trois autres Sociétés, datant de 1803, 1809 et 1818, comptent plus de 40 volumes ; 12 de 30 à 40, 17 de 20 à 30, 21 de 10 à 20. Parmi les plus jeunes, celles créées depuis moins de dix ans, je citerai la Société du Berry, la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, la Société pour la conservation des manuscrits historiques d'Alsace, la Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan, la Société d'émulation de la Vendée, la Société historique algérienne, et la Société archéologique de la province de Constantine, comme se faisant remarquer par la régularité de leurs publications.

#### VIII.

En ne tenant compte que des titres des Sociétés, on pourrait supposer que dans la carte que j'en dresse je comprends un certain

nombre dont les travaux ne relèvent pas de la section d'histoire et de philologie ; mais les titres, sauf quelques-uns, pour lesquels la spécialité est parfaitement maintenue, tels que ceux de médecine et de pharmacie, ne donnent le plus souvent que des indications incomplètes, et, à l'examen de la nature des publications, on reconnaît que beaucoup de ces corps savants ont fait invasion sur des terrains scientifiques que leur acte de naissance ne plaçait pas dans leur domaine.

Il ne faut pas s'en plaindre, car le point essentiel, c'est que les matériaux propres à reconstruire le vieil édifice social se révèlent et que les observations ou les controverses qui aident à en déterminer la signification et la valeur se fassent jour, sans qu'on ait à rechercher si la source dont ils émanent est patentée pour les produire.

Ces matériaux sont si considérables, si abondants, alors même qu'on se maintient dans la période des dernières années, que leur coordination en devient œuvre de longue haleine et que, s'il fallait en même temps tenter un classement des Sociétés et des correspondants d'après les travaux eux-mêmes, il en résulterait des répétitions, de la confusion et une appréciation pleine de périls.

J'ai pensé atteindre plus sûrement le but de ce résumé en classant les divers travaux d'après l'ordre des matières auxquelles ils se rapportaient, sauf sur la route à rendre témoignage, sinon à tous, du moins à quelques-uns, des sympathies et des félicitations du Comité ; je dis rendre témoignage, Messieurs, car c'est dans nos publications officielles, c'est dans l'appréciation faite par les hommes spéciaux chargés de l'examen de ces travaux que j'ai puisé l'autorité d'un jugement dont je ne suis que l'organe en ce jour solennel.

Des annexes placées à la suite de ce rapport me permettront d'indiquer les travaux dont la nomenclature ne saurait y trouver place sous peine d'abuser de l'indulgente attention des auditeurs.

## IX.

Je l'ai dit au commencement de ce rapport : sous ces dénominations d'histoire et de philologie se placent bien des divisions. Entrons dans chacune, et commençons par les histoires locales.

C'est surtout dans ces natures d'études que doivent se mouvoir les efforts des Sociétés et des érudits de la province : l'histoire générale a ses écrivains, quelquefois dominés par un système, lorsque l'esprit de parti ou de secte n'a pas dirigé leur plume ; mais c'est



justement dans la mise au jour de tous les documents privés, locaux, que se trouvent le contrôle de ces œuvres et leur rectification. En multiplier les éléments, c'est donc le plus grand service rendu à l'histoire générale, qu'elle éclaire et force à devenir, sinon impartiale dans la donnée philosophique, au moins fidèle dans la constatation des faits, sous peine de mentir à son titre.

Dans la nomenclature des publications relatives à l'histoire locale, je mentionnerai :

L'Histoire de la commune de Montpellier, par M. Germain, un des correspondants les plus actifs, auquel on doit un grand nombre d'autres publications, mais dont il faut indiquer ici, pour en parler en leur lieu, celles sur Villeneuve-lès-Maguelonne et les comtes de ce nom.

L'Histoire de la ville d'Amiens, par M. Dusevel, membre non résidant, auquel le Comité est redevable de nombreuses communications.

Les Notices sur la ville de Vence, par M. l'abbé Tisserand, correspondant très-zélé, auquel on doit également une histoire civile et religieuse de la cité de Nice et du département des Alpes-Maritimes. Les Etudes sur l'origine de Draguignan, par M. l'abbé Barbe. Des Notices sur plusieurs communes du Var, par M. l'abbé Lebourrier (celle sur Acquigny peut être citée comme un modèle). Une histoire de la ville d'Aumale, par M. Semichon, avocat à Neuchâtel-en-Bray, qui est précédée d'une introduction d'un intérêt général sur le mouvement communal et sur l'origine des communes. Un Mémoire sur la ville de Tarbes, par M. Deville, de la Société académique des Hautes-Pyrénées, qui se recommande par une bonne critique des textes qui concernent les origines de Tarbes, sa constitution municipale et son histoire. Les Etudes historiques sur la ville de Manosque, par M. Damase Arbaud, qui a communiqué d'intéressants documents sur les états de la Provence à la fin du quinzième siècle, au moment où la puissance royale mettait la main sur l'héritage de René d'Anjou. Une histoire de la ville de Châlon-sur-Saône, par M. Victor Fouque, correspondant (Saône-et-Loire). Un livre sur la ville de Flers et le canton d'Athis, par M. le comte de la Ferrière-Percy.

Une histoire de la commune de Cotignac, par M. Octave Teissier (Var) ; un Essai historique de la commune du Val, par M. l'abbé Vidal (Var) ; la Chronique de Guines et d'Ardres, par M. Louis de Baecker, correspondant du département du Nord, auteur de plusieurs autres ouvrages non moins intéressants.

On doit à feu M. le président Pezet un livre consciencieux et recherché sur Bayeux à la fin du dix-huitième siècle.

Sous le titre de Nérac et Pau, M. Samazeuilh, de Nérac, a publié une excellente étude où il a fait un usage judicieux des documents curieux dont il avait antérieurement envoyé copie au Comité. Le château de Pau, son histoire et sa description, est une publication non moins curieuse de M. Bascle de Lagrèze, conseiller à la cour impériale de Pau, correspondant érudit et auteur d'un grand nombre de travaux sur le Béarn ; l'ouvrage de M. Brun, commissaire général de la marine, sur le port de Toulon, ses armements, son administration depuis son origine jusqu'à nos jours, se recommande non-seulement par l'importance du sujet, mais par un cachet d'impartialité et de patriotisme.

L'Histoire de la ville et du port de Brest, par M. Levot, est un ouvrage non moins important et qui est plein d'intérêt ; une Notice sur l'hôtel de ville de Saint-Quentin et sur le château de Ham, par M. Gomart, est encore une étude sérieuse. Marmoutier, par feu M. Salmon, est un livre bien fait.

M. Castan, bibliothécaire adjoint à Besançon, a publié une monographie de cette ville qui se rattache aux travaux du Comité ayant pour objet les recherches sur l'histoire des anciennes communes auxquelles notre illustre maître, M. Augustin Thierry, a donné une si grande impulsion par sa collection de documents inédits sur l'histoire du tiers état.

L'Histoire de la ville de Montdidier, par M. de Beauvillé, est un ouvrage justement estimé ; les Recherches historiques sur la ville de Bergues, par M. Louis de Baecker, ont valu à son auteur une mention honorable de l'Institut ; l'Essai sur l'histoire de Poitiers, depuis la fin de la Ligue jusqu'à la prise de la Rochelle, par M. Ouvré, est un tableau remarquable de la vie communale.

Les Monographies sur l'abbaye de Wissembourg, sur la préfecture d'Haguenau, sur le château de Hohkœnigsbourg et la régence d'Ensisheim, de M. Spach, archiviste du département du Bas-Rhin, sont des travaux qui témoignent chez leur auteur d'un examen très-intelligent des documents que sa position lui permet de dépouiller, en même temps qu'ils éclaircissent des points importants de l'histoire locale ; la dissertation sur la maison de Heu et le miroir des nobles de Hesbaye, publié par M. le comte Van der Straten-Ponthoz, membre de la Société d'histoire et d'archéologie de la Moselle, qui ne date que de 1858, est un excellent travail qui fait le jour dans les origines de la famille de Heu, si puissante à Metz aux quinzième et seizième siècles.

Les travaux insérés dans les Mémoires de l'Académie de Rouen,

par M. Charles de Beaurepaire, sur divers épisodes de l'histoire de Rouen sont remplis de faits nouveaux et de saines appréciations.

Les Recherches historiques et critiques sur les comtes de Beaumont-sur-Oise, du onzième au treizième siècle, par M. Douet d'Arcq, lui ont mérité une mention très-honorable de l'Institut.

M. Rossignol, longtemps archiviste à Dijon, aujourd'hui directeur du musée celtique établi dans le château de Saint-Germain en Laye, et qui avait envoyé de nombreux documents au Comité, spécialement sur les bandes d'écorceurs et de routiers qui ravagèrent la France au quatorzième siècle, s'est acquis dans ces derniers temps une légitime célébrité par ses Mémoires sur la question d'Alésia, débat qui a tant passionné la Franche-Comté et la Bourgogne; il a soutenu avec autant de science que d'énergie l'ancienne tradition qui plaçait le champ de bataille à Alise-Sainte-Reine.

X.

Telles, Messieurs, m'ont apparu quelques-unes des publications de ces dernières années sur l'histoire locale; elles ne forment qu'une faible partie des ouvrages que j'aurais pu vous signaler, et c'est avec regret que je renvoie à faire état de ceux qui n'ont pu trouver place dans ce rapport à une des annexes qui doivent le compléter (1).

Comme vous avez pu le reconnaître, je n'ai indiqué dans cette première série que les travaux sur des villes ou des localités envisagées au point de vue de leur histoire et de leurs institutions civiles; mais à ces publications il faut ajouter un grand nombre de documents inédits envoyés au Comité.

Parmi ces documents, je dois citer ceux relatifs à l'histoire de Villers-Cotterets, de Braine, de Limé, de Soissons et de beaucoup d'autres, sur diverses localités du département de l'Aisne, par M. Prioux, correspondant, qui a publié une bonne étude sur l'ancienne *villa* mérovingienne appelée *Brennacum*, ou Braine, et, sous le titre de *Civitas Suessionum*, un travail destiné à éclairer la topographie de l'ancien Soissonnais pendant les cinq premiers siècles de l'ère chrétienne, avec une très-belle carte en couleur.

Des documents sur l'histoire de la commune de Saint-Cyr (Var), envoyés par l'abbé Magloire Giraud, qui a fait de savants travaux sur la topographie du Var, et particulièrement sur l'ancienne colonie phocéenne de *Tauroentum*, dont la situation a été l'objet de tant de débats entre les savants.

(1) Voir la première annexe.

Un procès-verbal des massacres qui eurent lieu dans la ville de Nesles (Somme), par ordre de Charles le Téméraire, pièce communiquée par M. Gomart, qui fournit une triste confirmation des tableaux horribles qu'en font les chroniqueurs contemporains.

Un extrait des Mémoires du sieur Fouquart, procureur-syndic de la ville de Reims, qui ajoutent de curieux détails à ceux que fournissent les poésies de Coquillart et le cérémonial français sur l'entrée à Reims du roi Charles VIII, document transmis par M. le comte de Mellet, correspondant de la Marne, qui a beaucoup et fructueusement fouillé dans les archives de la ville de Reims et dans les chartiers des grandes familles de sa province ; une allocution de Jean de Lubières, conseiller-maître à la chambre des comptes de Paris, adressée aux baile, syndic et consuls de Toulon, dans le but de les détourner du projet de se séparer de la France pour devenir les sujets du duc de Lorraine, pièce importante envoyée par M. Octave Teissier, et qu'il a accompagnée d'un excellent travail sur la mission de cet envoyé de Charles VIII,

#### XI.

Les publications et communications sur l'histoire ecclésiastique fournissent, en dehors des cartulaires, des documents nouveaux qui aident à reconstituer l'histoire des communes et des abbayes, et donnent des renseignements précieux sur l'état de la société ancienne.

Voici la nomenclature de quelques-uns de ces travaux :

Etude sur l'époque probable de l'introduction du christianisme dans les régions arrosées par l'Aisne et l'Oise, ouvrage de M. l'abbé Poquet, correspondant de l'Aisne, qui s'y associe à l'opinion qui fait remonter l'introduction du christianisme sur les divers points de la Gaule au premier siècle de notre ère ;

Un essai historique sur l'église collégiale de Saint-Hilaire le Grand, de Poitiers, par un savant distingué, M. Letouzé de Longuemar, président de la Société des antiquaires de l'Ouest de Poitiers ;

Une notice sur l'abbaye de Déols, par M. Grillon des Chapelles (du département de l'Indre) : c'est une étude historique pleine d'intérêt sur cette noble abbaye, que les souverains pontifes surnommaient la Mamelle de Saint-Pierre, et où on ne pouvait faire admettre ses vœux d'humilité qu'autant qu'on était noble de quatre races.

L'archiviste du même département de l'Indre, M. Desplanques, qui vient d'être nommé un de nos correspondants, a publié un bon travail sur l'abbaye de Fongonbauld.

L'étude de M. Spach, de Strasbourg, sur l'ancienne abbaye de Munster, prouve que l'auteur a fait un usage heureux des anciens diplômes carlovingiens provenant de ce monastère, et que l'on craignait de voir égarés.

M. de Coussemaker, l'un des érudits qui ont le plus contribué à entretenir l'ardeur des études historiques et philologiques dans le département du Nord, a publié une notice sur l'abbaye de Ravensberg, à la suite de laquelle est une analyse soigneusement élaborée des chartes anciennes que l'auteur a pu retrouver dans les archives de ce monastère.

Le journal des visites pastorales d'Endes Rigaud, publié par M. Boinin, est un ouvrage qui a jeté une lumière aussi vive qu'inattendue sur l'état de la société religieuse au temps de saint Louis.

L'étude sur l'histoire du diocèse de Laon pendant la Fronde, par M. Edouard Fleury, de la Société académique de Laon, est un chapitre inédit de ce triste drame qui a fourni à M. Feillet des pages éloquentes sur les misères de nos pères à cette époque de rapines et d'occupations armées.

Le livre publié en collaboration de M. L. Pigeotte par M. d'Arbois de Jubainville, ancien élève de l'École des chartes et l'un de nos plus actifs correspondants, intitulé : Etude sur l'état intérieur des abbayes cisterciennes, et principalement de Clairvaux aux douzième et treizième siècles, est un ouvrage des plus remarquables et des plus consciencieux.

Les recherches sur l'église paroissiale de Draguignan, par M. Poulle ; la monographie de l'église de Saint-Maximin, par M. Louis Rostan, ainsi que l'histoire du monastère de Lérins, par M. l'abbé Alliès, qui a utilisé le premier les archives récemment découvertes de cette célèbre abbaye, témoignent de l'activité et du savoir de nos correspondants du département du Var.

Le précis historique de l'église de Mende est dû à M. l'abbé Bosse, de la Lozère, qui a retracé dans une série de bons Mémoires l'histoire de la souveraineté temporelle des anciens évêques de Mende, comtes de Gévaudan.

Il faut mentionner encore les ouvrages suivants : Paroisse de Montpellier au moyen âge, par le savant M. Germain ; la monographie de l'abbaye de Saint-Etienne de Caen, fondée par Guillaume le Conquérant, publiée par M. Hippeau ; l'étude historique sur l'abbaye de Remiremont, par l'abbé Guinot ; sur l'ancienne abbaye royale de Saint-Arnould-de-Metz, par le général Le Paillon de Boblaye ; l'histoire de l'abbaye de Mont-Benoit, par feu M. Barthelet, de Besançon,

ainsi que ses recherches sur l'abbaye de Mont-de-Sainte-Marie ; l'histoire des abbayes et des principales fondations religieuses de l'abbaye de la Montagne, ouvrage important en cours de publication, par M. Mignard ; l'histoire de la cathédrale de Limoges, par M. l'abbé Arbellot ; les ouvrages de MM. du Chatellier, Geslin de Bourgogne et A. de Barthélemy sur les anciens évêchés de Bretagne ; les commentaires sur l'église monastique de Saint-Florent et les études ecclésiastiques sur le diocèse d'Angers, par M. l'abbé Barbier de Montault, qui possède une nombreuse collection d'ouvrages manuscrits et imprimés dont il communique les trésors avec une rare libéralité, et dont il fait lui-même un usage qui chaque jour vient accroître le recueil de nos communications.

Ce recueil s'est également enrichi de l'acte de fondation du collège de l'Oratoire à Dieppe, envoyé par M. l'abbé Cochet, que la section d'archéologie revendique autant que la section d'histoire, et de l'acte de réformation du monastère de Saint-Jean en Vallée, communiqué par M. Lucien Merlet.

Je ne peux terminer cette esquisse sur les travaux de l'histoire ecclésiastique sans faire mention du Comité d'histoire et d'archéologie de la province ecclésiastique d'Auch, institué en 1859 par monseigneur l'archevêque de Salinis, dont les travaux, dirigés aujourd'hui par M. l'abbé Caneto, vicaire général, se continuent avec le concours de plusieurs autres érudits, parmi lesquels se distinguent MM. Bladé, avocat à Lectoure, et Léonce Couture, professeur d'histoire au collège de la même ville (1).

## XII.

Les cartulaires forment une des mines les plus riches de la science historique ; ils donnent généralement des renseignements précieux sur les institutions locales ; souvent aussi on y trouve des documents non moins curieux pour l'étude de la philologie, lorsqu'ils sont écrits en langue vulgaire ; mais la publication en est généralement onéreuse, lorsqu'on veut la faire de manière à les rendre dignes de ceux qui sont appelés à les consulter.

Aussi les plus considérables ne sont-ils imprimés qu'à l'aide de ressources dont ne disposent pas toujours les Sociétés savantes, et encore moins les particuliers.

Déjà j'ai parlé des cartulaires publiés par les soins ou sous la direc-

(1) Voir, pour la suite des travaux sur l'*Histoire ecclésiastique*, la deuxième annexe.

tion du Comité ; il en est quelques autres qui l'ont été par les Sociétés ou par des correspondants.

En tête des Sociétés qui ont publié des cartulaires, il faut mettre la Société archéologique de Rambouillet (Seine-et-Oise) ; pour expliquer ces publications, il suffit de dire qu'elle a l'honneur d'avoir pour président un de ces hommes rares, aussi riche de science que de noblesse et de fortune, et qui emploie l'autorité que lui donne la position exceptionnelle qu'il occupe dans le monde savant à encourager les travaux sérieux.

C'est sous les auspices de M. le duc de Luynes qu'ont paru les cartulaires de l'abbaye de Notre-Dame-de-Vaux de Cernay, composés d'après les chartes originales conservées aux archives de Seine-et-Oise par MM. Lucien Merlet et Auguste Moutié (3 vol. in-4° avec atlas), ainsi que le cartulaire de Notre-Dame de la Roche, de l'ordre de Saint-Augustin du diocèse de Paris, d'après le manuscrit original de la Bibliothèque impériale, enrichi de notes, d'index et d'un dictionnaire géographique, par M. Moutié, avec un atlas de planches dessinées par M. Nicolle ; c'est encore au généreux concours de M. le duc de Luynes qu'on doit l'impression du cartulaire municipal de Saint-Maximin (Var), publié par M. Rostan.

L'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand a publié récemment dans le 34<sup>e</sup> volume de la collection de ses Annales le cartulaire de Saint-Julien de Brioude, qui ne contient pas moins de 341 chartes, dont les plus anciennes remontent au règne de Louis le Débonnaire, et qui est le premier document de ce genre publié pour la province d'Auvergne : l'éditeur de ce cartulaire est M. Henri Doniol, avocat à Clermont, connu par son *Histoire des classes rurales de la France*. M. Doniol n'a rien négligé pour rendre l'usage du cartulaire facile ; il y a ajouté des tables des noms de personnes et de lieux, et l'a fait précéder d'une bonne introduction. Ces appendices sont essentiels dans de semblables publications, qui touchent à tant de points différents de l'histoire ; sans eux, il devient souvent difficile de les compiler avec fruit, et l'esprit se rebute devant un travail fastidieux.

J'ignore si l'Académie de Clermont-Ferrand a mis à exécution l'entreprise qu'elle a formée d'éditer le cartulaire de Saulxillanges, dont les 979 chartes s'étendent du neuvième au douzième siècle ; mais on ne saurait trop l'y encourager.

M. Andrieux a édité le cartulaire de l'abbaye de Bonport avec un soin scrupuleux.

Le prieuré de la Chapelle-Aude en Bourbonnais, ancienne dépen-

dance de l'abbaye de Saint-Denis, possédait des chartes qui remontaient à l'époque mérovingienne ; ces actes, qui allaient presque sans interruption jusqu'au douzième siècle, avaient été transcrits dans un cartulaire mis à profit par les bénédictins : ce cartulaire a disparu. M. Chazaud a essayé de le reconstituer en recherchant les originaux ou les copies qui existent encore dans nos différents dépôts ; il y est parvenu pour un grand nombre de pièces qui ont été éditées par lui avec une parfaite connaissance de la topographie locale.

De même deux cartulaires inédits de l'abbaye de Saint-Vaast ont fourni à M. Tailliar, conseiller à la cour de Douai, les matériaux d'une histoire intéressante des premiers siècles de ce célèbre monastère.

Le cartulaire de l'Yonne par M. Quantin est un recueil factice dans lequel sont classés suivant l'ordre chronologique tous les actes relatifs au territoire qui forme aujourd'hui le département de l'Yonne.

Il en est de même des cartulaires et des archives des communes de l'ancien diocèse de l'arrondissement administratif de Carcassonne, par M. Mahul ; c'est une importante publication où l'auteur donne, en suivant l'ordre topographique, tous les textes qui se rapportent à ces communes.

Le cartulaire de Saint-Hilaire de Poitiers, par M. Redet, est une collection de chartes dont plusieurs sont remarquables par leur ancienneté ; les textes sont publiés avec une correction irréprochable, genre de mérite qu'on ne saurait trop priser.

Le cartulaire de Saint-Barnard (*sic*), de Romans, par M. Giraud, de la Drôme, est encore une restitution de cartulaire perdu faite avec des papiers des savants qui l'avaient étudié avant la Révolution.

Le cartulaire du monastère de Domène, près Grenoble, par M. le comte Charles de Monteynard, membre de l'Académie delphinale, est un travail très-utile pour l'histoire du Dauphiné.

Le cartulaire de Saint-Robert (prieuré à 6 kilomètres de Grenoble), par M. l'abbé Auvergne, a été édité aux frais de l'Académie delphinale. Ce correspondant prépare pour la même Académie la publication d'un cartulaire plus considérable, celui des dominicains et jacobins de Grenoble.

Le cartulaire de Cormery, publié par M. l'abbé Bourassé pour la Société archéologique de Touraine est un travail consciencieux et exact.

Il faut rattacher à la collection des cartulaires les chartes du



comté de Beaumont-sur-Oise, par M. Douet d'Arcq, pour la Société des antiquaires de Picardie. Les archives d'Anjou, par M. Marchegay, qui renferment le cartulaire de Saint-Maur et une restitution du livre noir de Saint-Florent, qui n'est pas inutile même depuis qu'on a retrouvé chez sir Thomas Philipps le manuscrit original de ce cartulaire, que l'on croyait perdu.

Le livre des serfs de Marmoutier, par feu M. Salmon, correspondant, est un très-important recueil, dans lequel les moines de cette abbaye avaient réuni les actes relatifs à la condition de leurs serfs au onzième siècle dans la Touraine et dans l'Anjou.

### XIII.

Près des cartulaires, dont on ne saurait trop inviter les Sociétés savantes à multiplier les monuments, peuvent se ranger les catalogues des manuscrits.

Le gouvernement, en comprenant toute l'importance, a ordonné et commencé la publication du catalogue général des manuscrits conservés dans les bibliothèques des départements. Sans vouloir parler de cette belle et grande publication, je dois émettre le vœu d'en voir les volumes distribués aux Sociétés savantes et aux hommes qui par leurs études sont appelés à s'en servir, afin d'atteindre le but de la mise au jour de ces trésors.

En dehors de l'action gouvernementale, plusieurs catalogues ont été publiés, soit par les Sociétés savantes, soit par des correspondants du Comité.

Tels sont les catalogues des manuscrits de la bibliothèque de Cambrai commencés par M. Le Glay et continués par M. Lefèvre ; celui d'Amiens par M. Garnier ; de Bourges par le baron de Girardot ; de Valenciennes par M. Mangeart ; de Carpentras par M. Lambert.

A cet ordre de travaux se rattachent encore les études sur les riches archives de la célèbre abbaye de Lérins par M. l'abbé Barbe dans la collection de la Société de Draguignan ; l'inventaire des archives de l'inquisition de Carcassonne par M. Germain, où se trouve une consultation du quatorzième siècle qui fait mention d'un tribunal d'inquisition fonctionnant à Montpellier sous la présidence d'un délégué du saint-office de Carcassonne ; un curieux travail sur les archives de Boubourg par M. de Coussemaker ; la publication faite par M. Chevandier, de Roanne, de l'inventaire des titres du comté du Forez, fait en 1532, lors de la réunion de ce comté à la France, et dressé par Jacques Tuillier, et le catalogue des documents relatifs à l'histoire de Picardie par M. Cocheris, ouvrage couronné par la Société des Antiquaires de Picardie.

XIV,

Les publications sur les histoires provinciales dans ces dernières années sont relativement moins nombreuses que celles sur l'histoire locale. C'est que les travaux et les recherches tendent de plus en plus à se localiser dans le cercle où les Sociétés ont leur siège ou leur résidence.

Il faut signaler parmi les publications qui embrassent des provinces entières ou au moins des collections de communes :

L'Histoire du Berry, depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1789, par M. de Raynal, aujourd'hui avocat général à la cour de cassation, ouvrage auquel l'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné le grand prix de 10,000 francs fondé par le baron Gobert en faveur du meilleur livre sur l'histoire de France;

L'Histoire des peuples et des Etats pyrénéens, avec gravures archéologiques, par M. Cénac-Moncaut, correspondant à Auch;

L'Histoire de Lorraine, par M. Digot, de l'Académie de Stanislas à Nancy; avant cet excellent livre, on n'avait guère que l'inaccessible compilation de dom Calmet et les études historiques sur l'ancienne Lorraine, par M. le comte de Saint-Mauris.

M. Digot publie en ce moment un ouvrage encore plus considérable intitulé : Histoire du royaume d'Austrasie, qui doit former quatre volumes, et dont on dit beaucoup de bien.

M. Huguenin, de Nancy, que la mort a naguère enlevé à la science et qui avait déjà publié un travail important intitulé : Suger et la monarchie française au douzième siècle, avait également rédigé une histoire du royaume mérovingien d'Austrasie, qui a été publiée depuis son décès; c'est un tableau plein d'une science vraie et solide.

Notons encore : l'Histoire des ducs et comtes de Champagne, par M. d'Arbois de Jubainville;

Le Nobiliaire et l'Armorial de Bretagne, par M. Pol de Courcy, ouvrage fait avec soin et qui résume ce que l'histoire et l'archéologie peuvent demander à l'art héraldique dans les départements de l'ancienne Bretagne;

Les Mémoires sur l'origine des Basques, par M. Lejosne, de la Société académique des Hautes-Pyrénées, où se trouve exposé avec beaucoup de méthode et d'érudition le système qui fait venir les Ibères européens de l'Ibérie asiatique, et indique les Basques comme leurs descendants directs;

L'Histoire d'Alsace, par M. le conseiller Boyer;

Les écrits de M. Bladé, avocat à Lectoure, sous ce titre : les Wisi-

goths avant Alaric II, les Normands avant leurs invasions, fragments du grand ouvrage entrepris sur l'histoire générale de l'Aquitaine ;

Les Esquisses pittoresques sur le département de l'Indre, par MM. de la Tramblais et de la Villegille, avec dessins par M. Isidore Meyer, ouvrage exécuté avec un grand luxe typographique et sur lequel M. le comte Auguste de Bastard a fait un remarquable rapport au Comité ;

L'Histoire du Velay, par M. Francisque Mander, conseiller à la cour de Riom ;

L'Histoire religieuse, civile et politique du Vivarais, par M. l'abbé Rouchier.

Il est aussi des publications qui, touchant à l'histoire générale, la localisent dans certaines provinces : telles sont celles de M. Mourin, d'Angers, sur la Ligue en Anjou ; de M. Grégoire, de Nantes, sur la Ligue en Bretagne ; de M. Henry, sur la Ligue en Champagne ; de M. d'Estaintot, sur la Ligue en Normandie ; de M. Ouvré, sur la Ligue à Poitiers ; les documents sur l'Histoire de la Ligue envoyés par M. Dusevel (d'Amiens) ;

Les Origines de la société moderne ou Histoire des quatre premiers siècles du moyen âge, par M. Poinson, aujourd'hui inspecteur d'Académie à Châlon-sur-Saône ;

Une notice sur l'origine et la formation des villages du nord de la France (1862), par M. le conseiller Tailliar ;

Une relation de ce qui s'est passé à la construction, attaque et défense des retranchements du village de Fontenoy, racontée par M. le marquis de la Vauguyon, l'un des héros de la journée, extraite des archives de Savoie et communiquée par M. de Jussieu, archiviste du département ;

L'ouvrage de M. le président Du Molin, de l'Académie impériale du Puy, intitulé : *Les Polignac dans la ligue du bien public*, où on voit Louis XI pénétrant par ses affidés jusqu'au sein des familles féodales du Velay, et la soumettant par la ruse, alors qu'il ne réussit pas par la violence.

#### XV.

La topographie et la géographie de la Gaule et de l'ancienne France, déjà si explorées, l'ont été avec une nouvelle ardeur dans ces dernières années, à la parole inspiratrice de l'Empereur, dont les méditations personnelles ont si sérieusement scruté les profondeurs des graves problèmes que soulève leur étude.

C'est que cette étude, Messieurs, est la base de l'histoire de notre

pays; c'est que, malgré tant d'efforts séculaires faits pour retracer la division du sol, les voies qui le sillonnaient, l'emplacement des centres des populations qui se le partagèrent ou l'occupèrent après chacune des révolutions qui bouleversèrent les limites respectives du territoire, plus d'un système s'est trouvé renversé, plus d'une conviction troublée par les découvertes que la pioche de l'archéologue fait jaillir chaque jour des entrailles de la terre ou des caractères burinés sur la pierre ou l'airain, ou que le patient paléographe tire des parchemins enfouis dans la poussière des archives, ou arrachés à la dent de ces rongeurs, fléau plus dévastateur pour nos richesses nationales que l'eau et le feu.

La simple nomenclature des publications dont j'aurais à faire état est telle qu'elle suffirait pour prendre une partie notable du temps que je peux consacrer à ce résumé; car, pour ne mentionner que les plus recommandables, je devrais vous faire parcourir plus de cinquante départements et vous mettre en rapport avec plus de quatre-vingts travailleurs qui ont recueilli le fruit de leurs recherches dans près de cent ouvrages divers.

Force m'a donc été d'en renvoyer l'indication que j'ai faite par département à une annexe spéciale (1).

#### XVI.

Il est encore, Messieurs, une nature de travaux qui a conquis depuis trente ans une place considérable dans les études historiques et a exercé une grande influence sur les institutions du pays, sur la législation et sur l'administration de la justice: ce sont les travaux faits sur l'histoire des anciennes institutions judiciaires, ceux qui, remontant à l'origine des coutumes, les suivent dans leurs modifications et les interrogent dans leurs relations avec les institutions modernes.

Ce fut vers les dernières années de la Restauration que l'école historique retrouva sa place dans les études juridiques. Les codes du premier Empire, l'une de ses gloires, commandaient si fortement l'obéissance à leurs textes qu'à peine admettaient-ils le commentaire; mais, œuvre sortie de l'intelligence de l'homme, le temps marcha pour eux, les questions que souleva leur application créèrent la jurisprudence, c'est-à-dire le débat et la lutte entre les opinions que le pouvoir modérateur de la cour de cassation peut sans doute régler, mais qu'il ne peut toujours dominer.

(1) Voir la troisième annexe.

MM. Guizot, Pardessus, Dupin et Augustin Thierry furent les rénovateurs de l'école historique; bientôt une pléiade d'hommes qu'il suffit de nommer: MM. Troplong, Laferrière, Michelet, Lerminier, Laboulaye, Giraud, Lehuerou et un jeune adepte enlevé trop tôt à la science, Henry Klinckschmidt, continuèrent ces études, que des chaires et des revues spéciales répandirent et élevèrent à la hauteur d'un enseignement public.

Il y eut un temps d'arrêt, Messieurs, mais il fut de peu de durée; depuis dix ans, le fleuve a repris son cours, et les nautonniers qui le sillonnent y font chaque jour de nouvelles et heureuses découvertes.

En dehors des ouvrages d'ensemble, comme l'Histoire du parlement de Rouen, par M. Floquet; du parlement de Dijon, par le président de la Cuisine; du parlement de Douai, par le président Pillot; du parlement de Metz, par M. Michel; du conseil souverain d'Alsace, par M. le président Pillot et le conseiller de Meyremand; du livre sur les parlements de France, par M. le conseiller vicomte de Bastard d'Estang; des recherches sur le parlement de Grenoble, par M. le conseiller Fauché-Prunelle, beaucoup d'autres publications se sont produites sur les anciennes coutumes et les anciennes institutions, et plus d'un document intéressant a été communiqué au Comité.

Autant pour mettre de l'ordre dans l'indication de ces travaux que pour épargner vos instants, je les classerai par anciennes provinces.

Pour l'Agenais, on a le texte de plusieurs coutumes publié dans les Mémoires de la Société académique d'Agen, par M. Mouillé, et les anciennes coutumes de la Montjoye, par M. Crozer.

Pour l'Artois, une histoire des états d'Artois, par M. Fr. Filon.

Pour l'Auvergne, un Mémoire historique sur les modes successifs de l'administration dans la Province d'Auvergne, par M. Cohendy.

Pour le Béarn, les anciens fors de Béarn, par MM. Mazure et Latoulet.

Pour le Berry, un Essai sur les assemblées provinciales du Berry, par le baron de Girardot.

Pour la Bretagne, une Histoire de la chambre des comptes de Bretagne, par M. de Fourmont.

Pour la Bourgogne, on doit à M. Marmier l'ancien coutumier de Bourgogne; à M. Fouque, les Recherches sur les origines de la révolution communale.

Pour la Champagne, M. Beautemps-Beaupré a édité les Coutumes du pays de Vermandois et de ceux des environs.

Pour le Dauphiné, on a un Essai sur les anciennes institutions

tonomes des Alpes Cottiennes, par le conseiller Fauché-Prunelle, ouvrage très-estimé, couronné par l'Institut, où l'auteur étudie les communes des états provinciaux, les constitutions féodales et ecclésiastiques de l'ancienne province du Dauphiné.

Pour la Flandre, M. le conseiller Tailliar, cet infatigable investigateur, a publié les ouvrages suivants : Anciennes coutumes du comté de Guysmes ; De l'affranchissement des communes dans le nord de la France ; Essai sur l'histoire des institutions du nord de la France ; Lois des bourgs et villages du nord de la France ; Essai sur l'histoire du régime municipal romain dans le nord de la Gaule ; Recueil d'actes en langue vulgaire, ouvrage également précieux pour l'histoire de la langue. M. Le Glay est l'auteur d'un livre intitulé : Analectes historiques, où se trouvent quelques coutumes anciennes, et M. Brun-Lavainne, de l'ouvrage ayant pour titre : le Roisin, ou recueil des franchises de la ville de Lille.

Pour la Gascogne, l'histoire de cette province, par M. Monlezun, renferme dans son tome VI un grand nombre de textes de coutumes ; M. Bladé en a donné plusieurs (dans le Bulletin du Comité de la province ecclésiastique d'Auch), et M. Lafforgue a reproduit le texte de l'ancienne coutume d'Auch dans son histoire de cette ville.

Pour le Languedoc, on trouve dans les Mémoires de la Société archéologique de Montpellier, sans parler des travaux de M. Germain, 1<sup>o</sup> le petit Thalamus, contenant le texte des anciennes coutumes de Montpellier, 2<sup>o</sup> les anciennes coutumes de Perpignan, 3<sup>o</sup> l'ancienne coutume d'Alais.

Les Mémoires de la Société archéologique de Béziers renferment aussi plusieurs anciennes coutumes, et ceux de la Société de Carcassonne, l'ancienne coutume de cette ville éditée par M. Gros Mayrevieille ; M. Buzairiès a publié deux ouvrages sur la ville de Limoux, l'un intitulé : Libertés et coutumes, l'autre, Règlements et sentences consulaires.

M. Beaudoin a édité les coutumes du bourg de Saint-Gaudens ; M. Tempayre, dans ses études sur l'Albigeois, a donné le texte d'un assez grand nombre de coutumes ; M. Devals, le texte de l'ancienne coutume de Montauban dans son histoire de cette ville, et M. Mahul plusieurs coutumes de l'Aude dans son cartulaire de ce département.

Pour le Quercy, M. Dufour, qui a donné le texte de la coutume de Cahors dans son ouvrage sur cette commune, a édité les anciennes coutumes de Moncuq et M. Gourdon celles de Gourdon.

Pour l'ancien pays des Trois Evêchés, on doit à M. Abel un bon

livre intitulé : Recherches sur les origines de la commune de Metz.

Pour la Normandie je citerai les publications suivantes :

Etablissements et coutumes, assises et arrêts de l'Echiquier de Normandie au treizième siècle, par M. Marnier. Coutumes, styles et usagés au temps des échiquiers de Normandie, par le même. Recherches sur l'origine des coutumes de Normandie, par M. Daviel. Recherches sur le tabellionage royal, par M. Barabé.

Pour la Picardie, M. Marnier a publié l'ancien coutumier inédit de cette province.

Pour le Poitou, M. Minier, auteur d'un Précis historique du droit français, a donné l'ancienne coutume du Poitou (1856) ; M. de la Fontenelle de Vaudoré, des recherches sur les vigueries et les origines de la féodalité, et il faut ajouter la notice de M. le président Nicias-Gaillard sur l'ancienne coutume de cette province.

Pour la Provence, on doit mentionner le livre publié par M. Ribbe, avocat d'Aix, ayant pour titre : Pascalis, ou étude sur la fin de la constitution provençale, ouvrage où se trouvent étudiées l'ancienne organisation municipale administrative et représentative de la Provence, les luttes politiques de cette époque, et surtout la part prise par les jurisconsultes les plus éminents du pays, tels que Pascalis, Portalis et Siméon, noms chers et vénérés dans la magistrature.

Ajoutons l'ouvrage ayant pour titre : *Delle liberta del commune di Nizza*, par M. Dalta ; un Essai sur les villes consulaires de Provence, par M. de Seranon, et le texte de l'ancienne coutume de Manosque, donné par M. Damase Arbaud dans son Essai historique sur cette localité.

Pour le pays de Rouergue, on trouve un grand nombre d'anciennes coutumes dans le tome I<sup>er</sup> de l'ouvrage de M. de Gaujal, intitulé : Etudes historiques sur le Rouergue.

Autour des ouvrages ayant pour objet la divulgation ou la restitution des textes se groupent d'autres écrits qui se rattachent à l'histoire des institutions judiciaires ; telles sont les publications de l'Académie de législation de Toulouse, qui, dès les premières années de son existence, conquérait une position si élevée, que le Ministre de l'instruction publique la désignait pour décerner un prix spécial au Mémoire le plus remarquable sous le rapport de la science du droit et par les qualités de style ; les Recherches sur l'administration de la justice dans l'intérieur de la ville d'Orléans, publiées par la Société archéologique de l'Orléanais ; les Etudes sur le servage en Bretagne, par M. de la Borderie, et sur les Minihis (lieux d'asile), de M. de la Bigne-Villeneuve, insérées dans les publications de la So-

ciété archéologique d'Ille-et-Vilaine ; les Mémoires sur les anciennes institutions judiciaires de Normandie, par feu M. Couppey, de la Société de Cherbourg ; les travaux sur les coutumes et les formes de la loi dans la ville de Boulogne-sur-Mer, par M. Morand ; le travail de M. d'Arbaumont, de Dijon, sur les formules symboliques au moyen âge ; le Mémoire sur la condition des serfs à l'époque de la révolution communale, par M. Menerville ; les importants travaux de M. Charles de Beaurepaire sur les états de Normandie pendant l'occupation anglaise ; le livre de M. Jules Lair, couronné et publié par l'Académie de Caen, sur l'histoire du Parlement de Normandie depuis sa translation à Caen jusqu'à son retour à Rouen (1589-1594) ; les deux ouvrages de M. Despinay, juge à Saumur, intitulés : De l'influence du droit canonique sur la législation française, la féodalité et le droit civil français ; le tableau de l'administration romaine depuis Constantin jusqu'à la chute de l'empire d'Occident, ouvrage remarquable, même après les travaux de MM. Guizot et Naudet, et les Recherches sur l'origine et le caractère de la loi Gombette, de M. le conseiller Valentin Smith, auteur d'un bon livre historique sur le pays de Dombes.

#### XVII.

Il y a aussi une branche d'histoire qui, bien que généralement moins étudiée dans ses sources par les Sociétés et les savants, parce qu'elle touche moins aux intérêts du passé, a donné lieu à de bonnes publications et à d'intéressantes communications : je veux parler de l'économie politique.

La Société industrielle de Mulhouse en fait l'objet principal de ses occupations, et par son zèle à faire le bien, par le modèle qu'elle a donné dans les cités ouvrières qu'elle a fondées pour l'amélioration morale des classes laborieuses, cette Société a bien mérité de l'humanité.

La propagation des doctrines économiques parmi toutes les classes de la société ; leur enseignement qui s'étend de plus en plus parmi les populations industrielles et rurales ; les leçons si applaudies faites par M. Frédéric Passy à Montpellier, Pau, Bordeaux ; la publication qui en propage les bienfaits ; le cours fait par M. Victor Modeste, à Reims, ses ouvrages sur la propriété intellectuelle, sur la cherté des grains, sur le paupérisme, deux fois couronnés par l'Académie des sciences morales et politiques ; le cours et les publications de plusieurs autres économistes connus, tels que M. Frédéric de Conink, du Havre ; Ambroise Clément, de Saint-Etienne ; Emile Laurent, de



Bordeaux ; Garbouleau, de Montpellier ; Rondelet, de Clermont, attestent combien le génie national sait se plier aux besoins et aux tendances de l'époque et démontrent combien la science est nécessaire pour développer toutes les sources de la richesse publique.

Là aussi l'esprit investigateur a voulu interroger le passé, lui demander des enseignements et alors se sont produits des travaux qui ne sauraient être passés sous silence lorsque nous avons à constater le mouvement historique.

Parmi ces travaux, il faut citer :

L'Histoire des classes rurales en France, par M. Henry Doniol, de Clermont, ouvrage plein de saine critique ; l'Histoire du commerce de Montpellier, par M. Germain, qui a également publié un livre de la charité publique et hospitalière dans cette ville ; l'Histoire des classes agricoles, par M. Daresté, de Lyon ; l'Histoire du commerce de Rouen, par M. de Fréville, ouvrage qui fait comprendre la nature et l'étendue du commerce français au moyen âge ; le travail sur le commerce breton au moyen âge, par M. de la Borderie ; les Recherches historiques sur les anciennes maisons hospitalières rurales du nord de la France, par M. Le Glay ; les Notices sur l'hôpital général de la Charité de Cambrai et sur l'ancien hôpital de Saint-Jean, de la même ville, par M. Wilbert ; un Mémoire sur la valeur des principales denrées et marchandises qui se vendaient et se consumaient à Orléans aux quatorzième, quinzième, seizième, dix-septième et dix-huitième siècles, inséré dans les annales de la Société archéologique d'Orléans, par M. Mantellier, conseiller à la cour, travail couronné par l'Institut ; un Mémoire sur l'émigration des habitants des campagnes vers les villes, par M. Valentin Smith, conseiller à la cour de Lyon, sujet qui a été également traité d'une manière ingénieuse dans un Mémoire de M. Billet, de l'Académie d'Arras ; un travail sur l'état de l'agriculture, la valeur des terres et la situation des campagnes, par M. Hallier, inséré dans les Mémoires de la Société archéologique de Sens ; une excellente étude de feu le docteur Bonnet, de l'Académie impériale de Lyon, contre l'oisiveté des classes riches, étude qu'un autre membre de cette Académie, M. Morin, a poursuivie avec énergie.

L'Académie de Lyon a également mis au concours la question du salaire des femmes et des diverses carrières qu'on pourrait leur ouvrir ; vingt concurrents ont répondu à cet appel sans que l'Académie ait pu trouver dans leurs Mémoires une solution assez satisfaisante pour distribuer le prix.

Un procès-verbal de la tournée faite par M. Meulan, receveur général des finances d'Auvergne en 1746, recueilli par l'Académie des sciences et arts de Clermont-Ferrand, fait connaître la quotité et l'assiette des impôts, l'état de la culture et de l'industrie, ainsi que le prix des denrées dans cette province.

M. Poulle, dans le Bulletin de la Société de Draguignan, a publié des recherches sur le prix des denrées alimentaires du seizième au dix-huitième siècle et sur les monnaies, spécialement sur le florin de Provence. M. Quantin a tiré des archives de l'Yonne une étude intéressante sur le tiers état au moyen âge dans les pays formant aujourd'hui ce département.

Parmi les communications manuscrites, il faut mentionner : Les Mémoires sur l'état présent du commerce en France, sur les causes de sa décadence et sur les moyens de le rétablir, envoyés par ordre du roi à la chambre établie à Paris par les députés de province en 1701 et 1703, lesquels ont été communiqués par M. l'abbé Barbier de Montault.

M. le baron de Girardot a transmis une ordonnance sur le salaire des ouvriers du Berry ; M. Marcel Canat (de Chalon-sur-Saône), les Comptes de l'hôtel de Marguerite de Flandres à propos de la réception de Charles VI à Conflans ; M. l'abbé Gatin, des documents curieux sur les anciennes corporations d'arts et métiers d'Héricourt (Haute-Saône) ; M. Marchegay, un Mémoire sur l'artillerie, présenté à Charles VII par Jean Bureau, maître de l'artillerie ; M. Lucien Merlet, un état de l'artillerie de la ville de Chartres en 1357 ; M. Boyer, de la Commission historique du Cher, une notice historique sur les confréries d'archers et arbalétriers de Bourges ; et M. Loredan-Larchey, un travail sur les maîtres bombardiers, canonniers et coulevriniers de la cité de Metz. Ces derniers documents ont été communiqués au colonel Favé, aide de camp de l'Empereur, qui, sous la direction de Sa Majesté, prépare une Histoire de l'artillerie en France.

Il est une branche de l'économie politique dont je dois aussi parler ; ce sont les publications de la Société de statistique de Marseille, qui, fondée en 1827, continue l'œuvre de MM. de Villeneuve et Toulouzon, sous la direction de M. Roux, son secrétaire perpétuel. Elle a déjà publié vingt-trois volumes in-8° remplis de renseignements, de notices et de Mémoires sur la statistique des Bouches-du-Rhône embrassée à tous les points de vue de la science ; c'est certainement l'ouvrage le plus considérable entrepris en France dans les limites d'un seul département.

XVIII.

Pour terminer cet exposé sur les diverses branches de l'histoire, je devrais vous entretenir, Messieurs, des travaux qui se rapportent à la vie ou aux œuvres des personnages qui ont marqué dans les fastes du pays à divers titres, ainsi que des lettres et correspondances des souverains et des hommes d'Etat, documents qui servent à éclairer l'histoire en même temps qu'ils guident dans les études philologiques.

Je demande la permission de renvoyer à une annexe spéciale ce qui concerne les études plus ou moins biographiques sur certains hommes et certaines familles(1). Cependant, dans les communications faites au Comité sur ce sujet, il en est deux dont je dois parler, parce qu'elles se rapportent à l'auguste famille du Souverain. De l'un de ces documents, communiqué par M. l'abbé André (de Vaucluse), il résulte qu'il y avait, à la fin du seizième siècle, un Louis Bonaparte de la branche napolitaine, qui commandait pour le fait de la guerre à Monteux, petite ville située à cinq kilomètres de Carpentras, où Clément V avait fait construire un château qu'il habita longtemps et dont il reste encore une tour. A l'époque où Louis Bonaparte était gouverneur (1592) de cette place, les protestants, qui avaient vivement inquiété le comtat Venaissin, venaient d'en être repoussés par Dominique Grimaldi, vice-légit d'Avignon (1590), dont évidemment le commandant pour fait de la guerre de Monteux était un des lieutenants (2).

De l'autre document, communiqué par M. Levot (de Brest), il

(1) Voir la quatrième annexe.

(2) Voici le texte de ce document :

« Le vingt-septiesme iour du moys de may 1592, par devant moy notaire establi personnellement, le seigneur LOYS BONNAPARTE, italien, gouverneur commandant pour le fait de la guerre au présent lieu de Monteulx, lequel de son bon gré a confessé avoir eu et reçu de la commune de Monteulx et par mains de Jaume Artilhan, trésorier de la dicte commune, savoir : la somme de cinq flourins, et c'est pour son *fastigaige* pour ung moys finissant au septiesme iour du moys de juing prochain, desquels cinq flourins susdicts, la quicte aux dicts pactes, à l'exception, promettant la presente quictanco avoir à gré et n'y contrevenir sous obligation de ses biens en due forme, jurant, renonçant.

« Faict audict Monteulx et à la boëtique de moy notaire, en présence de Pascal Petit et Georges Imbert dudict Monteulx, temoings et de moy Alphant notaire. »

(On peut consulter sur la famille Bonaparte la curieuse généalogie qui se trouve en tête de l'ouvrage intitulé : *Le sac de Rome*, écrit en 1527 par Jacques Bonaparte, témoin oculaire, traduction de l'italien par N. L. B. Florence, 1830.

ressortirait qu'une branche de cette famille déjà illustre s'était établie en Bretagne, et y avait un fief situé dans les Côtes-du-Nord, appelé *de Bounpart*. Ce fief était possédé dans le dernier siècle par la puissante maison du Breil du Rays-Pontbriand, et y serait entré par une alliance avec la famille des seigneurs de Bounpart. Le document qui a mis sur la trace de cette révélation est un dossier portant pour souscription : « Fief de Bounpart, » puis « Généalogie des seigneurs de Bounpart, » avec cette note : « Voir, pour la branche des Bounpart, autrement dit des Bonaparte, habituée en Italie, le dossier B, » et qui malheureusement ne s'est pas retrouvé.

Il résulte des recherches faites par M. Levot que l'alliance entre les familles du Breil et Bounpart remonte au moins au seizième siècle, et que cette branche était également alliée avec les Gondi de Retz, autre rameau de la famille du Breil, dont le nom s'incarne en quelque sorte dans l'épisode de la Fronde.

Plusieurs lettres et correspondances des rois et des personnages considérables publiées ou communiquées sont d'un intérêt assez grand pour en faire désirer la publication ; mais leur nombre et la diversité des objets auxquels elles se rapportent me forcent encore à en renvoyer l'indication, ainsi que le nom des personnes auxquelles on en doit la connaissance, à une annexe spéciale (1).

Ces documents doivent trouver naturellement leur place dans les recueils spéciaux publiés par le Comité, lorsque leur contenu le sollicitera, même pour ceux insérés seulement dans les bulletins ou Mémoires des Sociétés de province, et qui par cela même n'ont reçu qu'une publicité locale.

#### XIX.

J'ai hâte d'arriver, Messieurs, à la seconde partie de mon travail, heureusement beaucoup plus courte, et qui ne fatiguera votre bienveillante attention que pour quelques instants.

Bien que les matériaux et les documents sur la philologie se rencontrent moins en province qu'à Paris, ces études ont pris dans ces dernières années un véritable essor, et ont donné lieu à des publications dont plusieurs sont fort importantes, surtout en ce qui touche les anciens dialectes, les patois, les poésies et les chants locaux.

Si ces travaux furent longtemps négligés, c'est que, après les commotions politiques de la fin du dernier siècle et des premières

(1) Voir la cinquième annexe.

années de celui-ci, alors que reprirent lentement les études classiques, ce fut aux langues grecque et romaine, à leurs auteurs, qu'on demanda presque exclusivement la rénovation des études, comme naguère on avait emprunté jusqu'aux noms grecs et romains pour en baptiser les enfants de la France, dont l'appellation marque en quelque sorte la date de naissance.

Que ces études demeurent la base de toute éducation classique, nul ne saurait le contester ; elles sont et doivent en former la pierre fondamentale, car sans elles il ne serait même pas possible de pousser de profondes investigations dans les origines nationales et dans les écrits qui nous les ont conservées ; mais, après cette connaissance primordiale (si l'on peut s'exprimer ainsi), alors que l'homme possède cet instrument du travail intellectuel, doit-il négliger de rechercher les sources de sa propre langue ? Ne sera-ce pas, au contraire, par leur étude qu'il saura donner aux mots, aux formes du langage de chaque âge leur véritable signification, comme aux actes leur véritable interprétation, éclairant ainsi l'histoire au flambeau de la saine critique ?

Que d'erreurs historiques se sont propagées faute de n'avoir pas été passées à ce crible !

Les publications ou les communications faites sur les matières se rapportant à la philologie peuvent se classer ainsi :

Les dictionnaires et grammaires et les publications sur les anciens dialectes, les chants populaires, les poésies, les travaux sur la philosophie.

Je citerai, pour la première série :

Le Glossaire du centre de la France, de M. le comte Jaubert, livre d'une haute érudition et couronné par l'Institut ;

Le Dictionnaire de la langue d'Oc ancienne et moderne, par le docteur Honorat ;

La Grammaire du patois béarnais, par M. Lespy ;

Le Dictionnaire gascon-français, dialecte du Gers, suivi d'un abrégé de grammaire, par M. Cénac-Moncault, qui prépare aussi un dictionnaire français-gascon ;

Le Glossaire du patois picard, par M. l'abbé Corblet ;

Le Dictionnaire du patois wallon, par M. Grandgagnage ;

Le Vocabulaire du haut Maine, par M. de Montesson ;

Les recherches de M. Le Héricher sur l'ancien dialecte normand ;

Les travaux de MM. Ed. et Alf. du Ménil, de M. Dubois et de M. Julien Travers sur le patois normand ;

L'Histoire de l'idiome bourguignon et de sa littérature, par M. Mi-gnard ;

Les recherches sur les dialectes flamands, par M. de Coussemaker;

Un Mémoire sur la littérature catalane, par M. Cambouliu, livre qui est à sa deuxième édition;

La Grammaire comparée des langues de la France, par M. Louis de Baecker.

Dans les communications manuscrites faites au Comité se trouvent: huit chartes en langue vulgaire, ayant un intérêt réel pour son étude, adressées par M. Marchegay;

Des notes destinées à éclairer certaines questions de l'histoire littéraire du moyen âge, par M. Morand, de Boulogne-sur-Mer.

Des chartes en patois poitevin, dues à M. Beauchet-Filleau;

Des proverbes en patois limousin, recueillis par M. Maurice Ardant.

## XX.

Vous savez, Messieurs, le rôle important que les poésies, et spécialement les chansons, ont dans l'étude des langues et même de l'histoire; elles apparaissent non-seulement comme des spécimens du langage vulgaire de chaque localité et de l'époque où elles sont nées, mais souvent aussi nous n'avons pas d'autres témoignages des événements, des usages, des mœurs, dont elles sont comme l'écho et le reflet.

Le Comité en est si bien pénétré qu'après les publications des éléments de paléographie, par M. de Wailly, du livre sur la langue française, de Jehan Palsgrave, par M. Génin, il a prié M. Guesard d'éditer le poème intitulé : le Mystère du siège d'Orléans.

Ce motif avait également conduit à entreprendre le Recueil des poésies populaires de la France, commencé sur les instructions si remarquables de M. Ampère. Deux de nos collègues, MM. Rathery et de la Villegille, ont accepté son héritage, et nous leur devons une publication dont leur nom garantit la savante et intelligente exécution.

Cette entreprise elle-même a amené plusieurs travaux de même nature en province.

Parmi ces publications on remarque :

Les Chants du Béarn et de la Bigorre, ou Introduction à l'étude de la langue vulgaire et de sa littérature, par M. Couaraze de Laa;

Les études critiques sur la poésie et les chants héroïques des Basques, de M. Bladé;

Les Troubadours de Béziers et le Bréviaire d'Amor, de Maître Armengaud, publiés par M. Gabriel Azaïs;

Le Mystère d'Adam, édité par M. Luzarche; de Tours, et le poème

de Gérard, ou Girard de Roussillon, édité par M. Mignard, deux documents qui ont servi de thème à de savantes dissertations de M. Littré;

La collection des poètes champenois, par M. Tarbé, de Reims;

Les Chants populaires du pays castrais, par M. A. Combes;

Trois volumes d'anciens poèmes français, par M. Hippeau, que la générosité des conseils généraux des départements composant l'ancienne province de Normandie vient de mettre à même de publier les riches archives de la famille d'Harcourt;

Les Chants historiques, populaires et liturgiques des Flamands de la France, par M. de Coussemaker;

Les chants historiques de la France, par M. Louis de Baecker;

Les Glanes gévaudanaïses, par M. l'abbé Baldit, qui en outre a enrichi les publications de la Société d'agriculture de la Lozère de vers en patois de Gévaudan, d'une facture piquante et qui renferment un grand nombre de maximes et de proverbes;

Un Mémoire sur les poésies nationales du Poitou, par M. de la Marsollière;

Un bon travail de M. Damase Arbaud sur la poésie populaire en Provence, qui sert d'introduction à un recueil de chansons dont le premier volume a paru;

Un Mémoire sur les meilleures chansons populaires, par M. Eugène de Beaurepaire, de la Société d'archéologie d'Avranches.

M. Francisque Michel a ajouté à ses travaux philologiques déjà si nombreux 1° l'édition du roman du Mont-Saint-Michel, poème du trouvère anglo-normand Guillaume de Saint-Paer, qui vivait au douzième siècle; 2° une ancienne version française des Psaumes (1); 3° une chronique des rois de la Grande-Bretagne composée par un trouvère du douzième siècle (2).

Je dois encore mentionner deux chants bretons : *la Vieille aez*, chant en langage assez moderne, mais qui a été inspiré par un souvenir de l'asservissement de l'Armorique à la domination romaine, et *la ronde du papier timbré*, également en langue bretonne récemment

(1) Voici le titre de cet ouvrage : *Libri Psalmorum versio antiqua gallica, e codice Ms. in Bibl. Bædleiæ asservato, nunc cum versione metrica aliisque monumentis pervetustis, nunc primum descripsit et edidit Francisus Michel, etc.*, 1860.

(2) *Gesta rerum Britannicæ, a metrical history of the Britans of the XII<sup>th</sup> century, published from three Mss. by Francisque Michel. Bordeaux, 1862, in-8°.*

retrouvée et qui fournit de curieux renseignements sur la situation de la Bretagne en 1675.

Plusieurs communications intéressantes ont également été faites au Comité :

Par M. l'abbé Cochet, une complainte sur la mort du sire de Bréauté;

Par M. Lucien Merlet, les chants populaires des pays chartrains;

Par M. le baron de Girardot, les chants populaires du Berry;

Par M. l'abbé Baldit, des poésies latines au quatorzième siècle.

On ne saurait, Messieurs, s'occuper de poésie sans parler de l'Académie qui en fut le berceau dans le midi de la France : j'ai nommé l'Académie des jeux Floraux qui, chaque année, couronne les plus méritants de ses adeptes de fleurs qui, pour être séculaires, n'en ont pas moins conservé tout leur parfum.

Laissez-moi aussi nommer la Société littéraire de Lyon, qui a pris naissance dans la maison de Ballanche, l'un de ses fondateurs : elle donne asile à bon nombre d'essais poétiques qui trouvent un critique bienveillant dans M. Bellin, son secrétaire perpétuel.

## XXI.

Le Comité, par sa publication des œuvres inédites d'Abélard, que M. V. Cousin avait bien voulu éditer, avait fait connaître l'encouragement qu'il désirait donner aux études philosophiques.

Les travaux publiés dans les départements sur cette science spéculative, où l'homme, se repliant sur lui-même, s'étudie dans ses facultés comme dans ses devoirs, et dont le perfectionnement intellectuel et moral de l'esprit humain doit être le but, prouvent qu'ils s'inspirent de la sphère tranquille et de paix que fait la vie régulière de la province.

M. Paul Janet, de Strasbourg, a donné une histoire de la philosophie morale, qui a été couronnée par l'Institut, et M. Maurial a remporté un prix pour son Mémoire sur la philosophie de Leibnitz.

On doit à M. Waddington, de la même ville, des études sur l'âme et des essais de logique ; à M. Lemoine, de Nancy, des études sur le rapport du moral et du physique, et un curieux Mémoire sur le sommeil.

M. Bouillier, de Lyon, a fait un bon travail sur l'unité du principe de la vie chez l'homme.

M. Charma, de Caen, s'est distingué par ses études sur la philo-



sophie scolastique, sur Lanfranc, archevêque de Cantorbéry, sur saint Anselme, sur Guillaume de Conches, le maître d'Abélard, et sur Condorcet.

L'Essai sur la philosophie de saint Bonaventure, par M. Amédée de Margerie, de Nancy; les principes d'esthétique, par M. Chaignot, de la Flèche, sont de sérieuses études.

On connaît les nombreux travaux dus à M. Tissot, doyen de la Faculté de Dijon, et il faut encore citer un livre de M. de Gavardie, magistrat à Pau, intitulé : *Etudes sur les vraies doctrines sociales et politiques*, œuvre d'un cœur religieux et d'un esprit droit et réfléchi.

## XXII.

Mé voilà arrivé, Messieurs, à la fin de cet inventaire. — Tout aride et incomplet qu'il soit, malgré les omissions qui s'y feront nécessairement sentir, n'est-il pas suffisant pour faire ressortir cette vérité, que jamais en France les études et les travaux sur les transformations successives du sol comme de la langue, sur les origines de nos institutions et leurs modifications, n'ont été plus en honneur, plus sérieusement et consciencieusement suivis; pour constater qu'à aucune époque on n'a obtenu des résultats plus abondants, à quelques branches de l'histoire nationale que les études se rattachent ?

Qui pourrait nier maintenant le progrès du mouvement historique en province dans toutes les parties de l'Empire ? Et, alors qu'à Paris, en dehors de ces grands corps, sanctuaires vénérés de toute science, trop d'écrivains, même d'un esprit élevé, s'écartent de cette large et glorieuse voie pour demander à une littérature innommée, mais toujours décevante, une fortune ou une renommée qui leur échappe trop souvent, et livrent chaque jour à un public frivole et blasé les élucubrations de cerveaux malades, envieux, feuilles d'un jour, desséchées le lendemain, où toutes les mauvaises passions sont exploitées, où sont sacrifiés jusqu'au goût et jusqu'à la pureté de la langue, n'est-ce pas avec consolation que l'esprit se porte vers des contrées moins travaillées par la soif de l'or et du plaisir, qui voient constamment se multiplier les explorateurs de leur passé, le cultivant et l'aimant comme l'enfant vénère ses ancêtres et se préparant ainsi la gratitude des générations à venir ?

En 1808, l'empereur Napoléon I<sup>er</sup> voulut aussi se faire rendre compte du progrès des études historiques et philologiques en France depuis 1789; ce fut la classe d'histoire et de littérature ancienne de l'Institut qui fut chargée de ce travail.

Le rapport rédigé par M. Dacier, secrétaire perpétuel, lui fut présenté dans la séance du conseil d'Etat du 20 février.

Lisez, Messieurs, cet important document et mettez en regard les résultats qu'il accuse avec ceux qui s'affirment d'eux-mêmes aujourd'hui par des ouvrages livrés à l'appréciation de tous.

La France de cette époque, tout entière enivrée par la gloire de ses armées, par les conquêtes qui en reculaient chaque jour les frontières, venait à peine de rallumer le foyer de la science ; Paris seulement en revoyait les premières lueurs, et, en dehors des sciences exactes, c'était seulement dans l'étude des anciens qu'elle cherchait à les entretenir.

Aujourd'hui, toutes les provinces de la France, unies par une homogénéité de territoire et de langage qui fait l'envie de toutes les autres nations, confondues dans un même sentiment de dévouement à la mère patrie, sont heureuses de rétablir leurs arbres généalogiques : ce sont leurs lettres de noblesse, et c'est avec orgueil qu'elles les présentent au Souverain auquel elles ont confié leurs destinées par plus de huit millions de suffrages.

---

#### PREMIÈRE ANNEXE.

##### HISTOIRE LOCALE ET MONOGRAPHIES.

AISNE. — Histoire de la ville de Guise, par M. l'abbé Pecherer (2 vol. in-folio). — Notice historique sur le château de la Fère-en-Tardenois (in-8°), par M. l'abbé Poquet. — Monographie sur le château de la Folie près Braisne, publiée par M. Prioux dans les Mémoires de la Société archéologique de Soissons. — Les seigneurs de Mont-Châlons et les comtes de Roucy, travail de M. Melleville inséré dans les Mémoires de la Société académique de Laon. — Etudes saint-quentinoises, par M. Gomart.

ALLIER. — Notice sur l'abbaye de Neufontaines, par M. l'abbé Boudant. Brochure in-8° consciencieusement composée sur des pièces authentiques. — Souvenirs d'Ussel, en Bourbonnais, par le même.

HAUTES-ALPES. — Recherches historiques sur Notre-Dame d'Embrun, par M. Fabre, président du tribunal de Chambéry (in-8°). C'est un ouvrage remarquable, bien qu'il ait soulevé quelques critiques. — Essai historique sur la ville d'Embrun, par l'abbé Sauret (in-8°).

AUBE. — Histoire de la ville de Bar-sur-Seine, par M. Louis Coustant de Riceis. — Histoire de Bar-sur-Aube, par M. d'Arbois de

Jubainville. — Notice sur Notre-Dame de Loches, par M. l'abbé Bardet.

AUDE. — Bezons, par M. Mahul, publié dans les Mémoires de la Société des arts et des sciences de Carcassonne.

BOUCHES-DU-RHONE. — Les villes consulaires républiques de la Provence au moyen âge, par M. Jules de Seranon, avocat à la Cour impériale d'Aix (in-8°).

CALVADOS. — Siège et prise de Caen par les Anglais, en 1417, et siège du château de Caen par Louis XIII (1620), deux bonnes études de M. Léon de Puiseux. — Le château de Crèvecœur, par M. le conseiller Demiau de Crouzillac.

CANTAL. — Aurillac et son monastère, par M. Olleris.

CHARENTE. — Notice sur la seigneurie de Marcillac, par M. Seneaud, publiée dans le Bulletin de la Société archéologique de la Charente.

CHARENTE-INFÉRIEURE. — Histoire de Saintes, par M. l'abbé Lacurie.

CORRÈZE. — Histoire d'Uzerche, par M. Combet. — Histoire de Tulle, par M. Bonnélye.

COTE-D'OR. — Histoire de la ville de Beaune, par M. Rossignol. — Châtillon et Dijon, par M. Mignard. — Mémoire sur le bourg et le château d'Espoisses entre Semur et Avallon et sur le marquisat de Ragny, par l'abbé Breuillard. — Le château de Talant, par M. Joseph Garnier, de Dijon. (Ce château était au moyen âge un des séjours favoris des ducs de Bourgogne.)

COTES-DU-NORD. — Guingamp, études pour servir à l'histoire du tiers état en Bretagne, par M. Ropartz.

DOUBS. — Monographie de Saint Hippolyté-sur-le-Doubs et d'autres villes de ce département, par M. l'abbé Richard. — Nomenclatures des anciens châteaux et des couvents et abbayes du département du Doubs insérées dans les annuaires de ce département, par M. Paul Laurent. — Recherches historiques sur Mandeuire, par l'abbé Bouchey. — Travaux de MM. Delacroix, Castan, le président Clerc sur Alaise.

DROME. — Description des châteaux d'Albon, Montuilte, Roussillon, etc., par M. Macé.

FINISTÈRE. — Histoire de Brest, par M. Levot, ouvrage important en cours de publication.

GARONNE (HAUTE-). — Histoire de Muret, par M. Victor Fons, juge au tribunal de Toulouse. — Le château de Bruniquel sous le comte Baudouin de Toulouse, publié par M. G. Clausade dans les Mémoires de l'Académie des sciences et belles-lettres de Toulouse.

**GERS.** — Notices sur Auch, Lectoure et Condom, publiées par M. Niel dans les Mémoires de l'Académie des sciences, etc., de Toulouse.

**GIRONDE.** — Histoire de la mairie de Bordeaux, publiée par M. Sansas dans les Actes de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.

**INDRE-ET-LOIRE.** — Recherches sur l'ancienne baronnie de Reuilly et la vicomté de la Guerche, par M. Carré de Busserolle. — Notice sur le château de Chinon, par M. de Lignim. — Recherches sur la seigneurie du Bueil, par M. l'abbé Bourassé, de la Société archéologique de Touraine.

**ISÈRE.** — Notice historique sur les origines municipales de Nîmes, par M. Eyssette, président du tribunal de l'Argentière.

**JURA.** — Histoire de la ville de Nanua d'après les chartes originales, par M. Debombourg.

**LOIRE.** — Les fiefs du Forez, par Songer du Lac, réédités par M. Dassier de Valenches.

**HAUTE-LOIRE.** — Les origines du Puy, par le père Cathary. — Essai sur l'histoire municipale du Puy, par M. Vissaguet.

**LOIRET.** — Azay le Rideau et Berthelot, par M. Loiseleur (d'Orléans).

**MANCHE.** — Recherches archéologiques, historiques et statistiques sur la ville de Coutances, par M. Léopold Quenault. — Les olim du château de Tourlaville, près Cherbourg, par M. de Pontaumont, de la Société impériale académique de Cherbourg.

**MARNE.** — Siège et prise de Troyes par le cardinal de Guise, notice historique par M. Harmand.

**HAUTE-MARNE.** — Le château et les seigneurs de Pailly, par M. Pistollet de Saint-Fergeux. Notice intéressante où se trouvent des renseignements curieux sur la famille de Saulx de Tavannes et sur son rôle au seizième siècle.

**MEURTHE.** — Recherches sur l'origine et les premiers temps de Nancy, par M. Lepage. Le comté de Dagsbourg (aujourd'hui Dabo), par M. Dugas de Beaulieu.

**MÈUSE.** — Histoire de Saint-Mihiel, par M. Dumont, juge à Saint-Mihiel, en 4 vol. in-8°, ouvrage qui renferme des documents curieux. — Histoire des fiefs et principaux villages de la seigneurie de Commerce, par le même. — Jamets et ses seigneurs, par M. Buvignier.

**NORD.** — Recherches historiques sur la ville de Bergues, par M. Louis de Baecker, travail qui a obtenu une mention honorable de l'Institut. — Noordpeene, sa seigneurie, son église et son monastère, et le château de la Motte-au-Bois, par le même. — Notice historique

sur Zuydcoote, par M. R. de Bertrand, de la Société dunkerquoise. — Le château de Bohain et ses seigneurs, par M. Gomard. — La châtellenie de Cantimpré, par M. Houzé (publié par la Société d'émulation de Cambrai). — Les comtes de Lalaing, histoire et généalogie, par M. Brassart. — Haubourdin et ses seigneurs, par M. Tierce.

ORNE. — Histoire du bourg d'Ecouché, par M. Alfred de Gaix, de la Société des Antiquaires de Normandie. — Plusieurs monographies historiques de M. le comte de La Ferrière-Percy.

PAS-DE-CALAIS. — Renty en Artois, son vieux château et ses seigneurs, par M. de Laplane.

PYRÉNÉES (HAUTES-). — Monographie de la bastide (ou ville royale) de Marsiac, par M. l'abbé Laroque. — Monographies des bastides (ou villes royales) de Gascogne, de la Bigorre et du pays de Bigorre, par M. Curie-Seimbres de Trie (Hautes-Pyrénées).

PYRÉNÉES-ORIENTALES. — Etudes historiques sur le castel de Força-Real, par M. le président Aragon.

RHIN (BAS-). — Description historique et archéologique de Lauterbourg et de son territoire, par Bentz.

RHIN (HAUT-). — Notice historique sur la ville de Belfort, d'après les archives de la ville et du département. — Saverne et ses environs, par M. Klein. — Notice historique sur la ville d'Altkirch, par Gontzwiller. — Notice historique et topographique de la ville de Vieux-Brisach (Baden), avec documents inédits, par M. A. Coste.

SAÔNE (HAUTE-). — Notes sur les villages de Bourguignon-lez-Morey et Molay, par M. Travelet. — Histoire de la ville de Gray, par MM. Besson et l'abbé Gatin.

SEINE-INFÉRIEURE. — Recherches historiques sur les sires et le château de Blainville, par M. T. Bouquet.

DEUX-SÈVRES. — Notice sur la seigneurie des Roches de l'Andouvre, par M. Beauchet-Filleau.

SOMME. — Picquigny et ses seigneurs ; Gamache et ses seigneurs, ouvrages de M. Darsy, dont le dernier a obtenu une mention très-honorable de l'Institut. — Les châteaux de l'arrondissement d'Abbeville, par M. Prarond, qui a également publié de bonnes et sérieuses études sur Abbeville, sur Saint-Valery (3 vol. in-8°). (Je n'ai pu vérifier si ce dernier ouvrage ne comprenait pas le premier.)

TARN-ET-GARONNE. — Histoire de Négrepelisse, par M. Devals, érudit distingué, auteur d'une Histoire de Montauban.

VIENNE. — Histoire de Châtellerault, par M. l'abbé Lalanne.

YONNE. — Mémoires sur les comtes d'Auxerre et de Tonnerre de la maison de Châlon, par M. Quantin. — Châtellenie de Châtel-Girart

et Recherches sur Pisy et ses seigneurs, par M. Ernest Petit. — Histoire de la ville et des seigneurs de Maligny, par M. le comte de Baslard. — Origines historiques d'Auxerre, par M. Challe. — Histoire de la ville de Chaumont, par M. Jolibois. — Histoire de la commune de Sens et Recherches sur la ville d'Avallon, travaux publiés par M. Quantin dans le bulletin de la Société des sciences historiques d'Auxerre. — Cette Société a également publié dans son Bulletin : l'Histoire de la ville et du comté de Saint-Fargeau, par M. Déy ; les comtes de Joigny, par M. l'abbé Carlier.

## 2<sup>e</sup> ANNEXE.

### HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

**AISNE.** — Monographie de l'abbaye de Saint-Yved de Braine, par M. Prioux. — Notes sur l'église de Saint-Quentin, extraites d'un manuscrit de 1744, publiées par M. Desains dans les Mémoires de la Société académique de Saint-Quentin. — Notice sur l'église de Bruyères, par M. Lidé, publiée dans les Mémoires de la Société académique de Laon. — Notice historique sur l'abbaye de Coincy, par M. Souline, et monastère de Notre-Dame de Soissons, par M. l'abbé Poquet, Mémoires insérés dans les publications de la Société archéologique de Soissons.

**ALLIER.** — Notice sur l'abbaye de Neufontaines, par M. l'abbé Boudant, travail consciencieux composé sur des pièces authentiques, publié d'abord dans le bulletin de la Société d'émulation de l'Allier.

**BOUCHES-DU-RHÔNE.** — Histoire de la Major, cathédrale de Marseille, par M. Casimir Bousquet.

**CALVADOS.** — Notice sur l'église de Saint-George de Caen, par M. G. Mancel, publiée dans les Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie.

**DOUBS.** — Histoire de l'abbaye de la Grâce-Dieu, par M. l'abbé Richard.

**DROME.** — Etude sur l'abbaye de Saint-Antoine (en Dauphiné), par M. l'abbé Dassy (de Marseille). — Recherches historiques sur le monastère royal de Montfleury, près Grenoble, par feu M. Maillefaud.

**GARONNE (HAUTE)** — La Société archéologique du midi de la France (Toulouse) a publié dans ses Mémoires : Une Monographie de l'abbaye de Grandselve, par M. Jouglar, notaire à Grenade, ouvrage auquel cette Société a décerné un prix ; l'Histoire de l'abbaye de

Bouloc, par M. Ferdinand Cassassoles ; une Notice sur l'abbaye de l'Oraison-Dieu-lez-Muret, par M. Victor Fons ; l'Histoire de l'abbaye de l'Abondance-Dieu et de Salenques à Toulouse, par le même auteur ; des Notices sur les prieurés de Saint-Germier et de Saint-Georges de Muret ; l'Eglise des Dominicains de Toulouse, par M. Aug. Manavit ; l'Eglise de Cazères, par M. l'abbé Carrière.

HÉRAULT. — Le couvent des Dominicains de Montpellier, par M. Germain. — Le prieuré de Cahors, par M. Crouzat. — Recherches sur la paroisse de Saint-Denis de Montpellier, par M. Faucillon.

INDRE-ET-LOIRE. — Recherches sur les églises de Previlly, publiées par M. Carré de Busserolle dans les Mémoires de la Société archéologique de Touraine.

ISÈRE. — Notice sur l'église primitive de Sainte-Marie et sur l'église nouvelle de Saint-Paul de Nîmes, par M. le président Eyssette.

MANCHE. — Analyse des titres et chartes inédits de l'abbaye de Savigny, par M. l'abbé Desroches, de la Société des antiquaires de Normandie. Église Notre-Dame du Vœu de Cherbourg, par M. l'abbé Bernard, de la Société académique de cette ville.

MARNE (HAUTE-). — Histoire de l'abbaye de Morimond du diocèse de Langres, par M. l'abbé Dubois. — Monographie de l'église abbatiale de Montiérender, par M. l'abbé Bouillevaux.

MEURTHE. — L'abbaye de Bouxières, par M. Lepage.

MEUSE. — Histoire des monastères d'Etanches et de Benoite-Vau, par M. Dumont de Saint-Mihiel, et de l'abbaye de Rengeval et Rieval, par le même.

NIÈVRE. — Monographie de la cathédrale de Nevers, par M. l'abbé Crosnier, président de la Société nivernaise des sciences, arts et belles-lettres.

NORD. — Histoire de l'église de Saint-Martin de Roubaix et histoire des établissements religieux de Roubaix, par M. Leuridan. — L'abbaye d'Anchin, par M. le docteur Escallier, d'après un manuscrit de la bibliothèque de Douai du grand-prieur François de Bar. — Histoire des pauvres clarisses de Gravelines, par M. de Bertrand. — Chronique de l'abbaye des dames du Nouveau-Cloître à Bergues, par M. Bonvarlet.

ORNE. — Notice historique sur l'abbaye royale de Sainte-Claire d'Argentan, par M. l'abbé Laurent. — Saint-Germain d'Argentan, par le même. — Notice sur le prieuré de Briouze, par M. Alfred de Caix.

PAS-DE-CALAIS. — Les abbés de Saint-Bertin, d'après les anciens monuments du monastère, par M. de Laplane. (Cet ouvrage, publié par la Société des antiquaires de la Morinie, l'une des plus actives

et des plus méritantes, a été couronné par l'Institut.) — L'abbaye de Notre-Dame de Clairmarais, par le même. — L'église de Fauquemberg, par le même. — Essai historique sur l'ancienne cathédrale d'Arras, par M. Terninck. — L'Histoire des évêques de Boulogne, par M. l'abbé Van Drival. — L'abbaye du mont Saint-Eloi, près d'Arras, par M. A. de Cardevacque. — L'abbaye de Saint-Waast, d'Arras, par M. Tailliar. — Recherches sur le chapitre de l'église Saint-Pierre d'Aire, par M. Rouer. — Le prieuré de Saint-Michel de Waast, par M. l'abbé Haigneré. — Histoire abrégée du prieuré de Saint-Georges-lez-Hesdin, dépendant de l'abbaye d'Anchin, publiée par M. Le Glay dans le Bulletin de la Société des antiquaires de la Morinie.

SEINE-INFÉRIEURE. — Saint-Martin-sur-Renelle, Saint-André-de-la-Ville, et souvenirs de Saint-Cande-le-Jeune, très-anciennes paroisses de Rouen, notices publiées par M. L. de la Quérière dans les Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie, ainsi qu'une Notice historique et archéologique sur l'abbaye de Saint-Saens, par M. l'abbé Cochet. — Saint-Gervais de Rouen, par M. J. Thieury.

SOMME. — Histoire de l'église Saint-Germain d'Amiens, par M. Guerard, et Notice historique sur l'abbaye de Sery au diocèse d'Amiens, par M. Darsy ; deux bons travaux publiés dans les Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie.

VAR. — Archives paroissiales et statistiques de la Cadière, par M. l'abbé Magloire Giraud.

VIENNE (HAUTE-). — Notice sur l'église de Saint-Nicolas de Civray, publiée par M. Faye dans les Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest.

### 3° ANNEXE.

#### TOPOGRAPHIE DES GAULES.

*Travaux publiés ou envoyés soit au Comité des Sociétés savantes, soit à la Commission spéciale de la carte des Gaules.*

AISNE. — Documents pour servir à la topographie des peuples véromanduels de la seconde Belgique, par M. Ch. Gomart. — Études sur les voies romaines de l'Aisne, par M. Piette. — Le savant ouvrage de M. Prioux intitulé *Civitas Suessionum*, déjà mentionné au cours du rapport.

ALLIER. — Les voies romaines de l'Allier, très-bon travail avec carte envoyé au nom de la Société d'émulation, par feu M. Tudot.



En outre, une commission s'est organisée dans ce département; elle l'a parcouru, a nommé un de ses membres, M. de l'Etoile, comme rapporteur et a envoyé une reconnaissance archéologique de l'Allier accompagnée d'un relevé bibliographique.

ARDENNES. — Les voies romaines des Ardennes avec carte, par M. Nozot. — Etudes archéologiques sur le département des Ardennes, par M. Mialaret.

AUBE. — Les voies romaines de l'Aube, travail envoyé par M. Corrad de Breban, au nom de la Société archéologique de l'Aube. M. d'Arbois de Jubainville a aussi envoyé de très-bonnes notes.

AVEYRON. — Antiquités et voies romaines de l'Aveyron, par M. Romain, agent voyer en chef. — Notes archéologiques sur l'Aveyron, envoyées par M. de Barreau, au nom de la Société des lettres de ce département.

BOUCHES-DU-RHÔNE. — Notes archéologique sur le département des Bouches-du-Rhône avec carte des voies romaines, par M. du Rey. — Recherches sur la position d'*Ad-horrea* et sur les *Fosses Marianes*, par le commandant Rabou.

CHARENTE. — Carte monumentale de la Charente avec l'indication des voies romaines, par M. l'abbé Michon, qui l'a accompagnée d'un bon Mémoire.

CHARENTE-INFÉRIEURE. — Les *Santones*, avec carte et Mémoire à l'appui, par M. l'abbé Lacurie.

CHER. — Notes sur les voies romaines du Berry, par M. Berry, conseiller à la cour de Bourges.

CÔTES-DU-NORD. — Voies romaines des Côtes-du-Nord, bon travail par M. Gaultier du Mottay.

CÔTE-D'OR. — Le département de la Côte-d'Or à l'époque celtique et gallo-romaine, œuvre remarquable de M. le président de Lacuisine et de M. Limonet, envoyé au nom de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.

CREUSE. — Notes archéologiques sur le département de la Creuse aux époques celtique et gallo-romaine, envoyées par M. Filliou, au nom de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.

DOUBS. — Notes sur les monuments celtiques et gallo-romains avec carte des voies romaines, par M. le président Clerc.

DROME. — Topographie du Dauphiné, par M. Antonin Macé.

EURE-ET-LOIR. — Notes et observations concernant la carte des Gaules, envoyées par la Société archéologique d'Eure-et-Loir.

GARONNE (HAUTE-). — Renseignements sur la géographie celtique et

gallo-romaine de la Haute-Garonne, par feu M. Alex. du Mége, au nom de la Société archéologique du midi de la France.

GERS. — Description des voies romaines du département, par feu M. Chaudruc de Crazannes.

GIRONDE. — Renseignements divers sur les époques celtique et gallo-romaine du département de la Gironde, par M. Eugène Duval. — Renseignements sur les voies romaines de l'arrondissement de la Réole, par M. Grellet Balguerie.

ILLE-ET-VILAINE. — La cité d'Alez, par M. Alf. Ramé.

INDRE. — Voies romaines du département de l'Indre, par M. Guillard. — Tronçons d'une voie romaine d'*Avarium* à *Augustodunum*, par M. de Beaufort.

INDRE-ET-LOIRE. — Le pays des *Turones*, par M. l'abbé Bourassé.

HÉRAULT. — Rapport sur les fouilles de Murviel, par M. Azema de Montgravier et M. Ricard, au nom de la Société archéologique de Montpellier.

ISÈRE. — Les voies romaines de l'Isère, remarquable travail de M. le conseiller Fauché-Prunelle, envoyé au nom d'une commission spéciale.

JURA. — Carte de la Séquanie antique, par M. Désiré Monnier. — Etudes archéologiques sur le canton de Montmirey-le-Château.

LOIR-ET-CHER. — Mémoire sur les antiquités de la Sologne blésoise, par M. de la Saussaye.

LOIRE-INFÉRIEURE. — Les voies romaines de ce département, par feu M. Bizeul. Notes, par M. le baron de Girardot.

LOIRE (HAUTE-). — Renseignements sur la topographie de ce département, par M. Aymard.

LOT-ET-GARONNE. — Essai sur les voies romaines de Bordeaux à Agen, par M. Werlé.

LOZÈRE. — Carte de la voie romaine de Lyon à Bordeaux, par M. Laurens.

MAINE-ET-LOIRE. — Statistique archéologique du département, envoyée par M. Godard-Faultrier, au nom de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers.

MANCHE. — Les voies romaines de la Manche, avec carte, par M. Quesnault.

MARNE. — Statistique archéologique des voies romaines du département, avec carte, envoyée par M. Savy, au nom de la Société d'agriculture de la Marne.

MARNE (HAUTE-). — Les voies romaines de la Haute-Marne, par M. Pistollet de Saint-Fergeux, de la Société archéologique de Langres.

MEUSE. — Les voies romaines de la Meuse, par M. Liénard. — Notes sur la voie romaine de Verdun à Metz, par M. Brizion, instituteur à Bonzée.

MOSSELLE. — Les voies romaines de la Moselle, travail envoyé par M. Ch. Abel, au nom de la Société d'archéologie de la Moselle.

NIÈVRE. — Etudes sur la géographie du Nivernais, par M. l'abbé Crosnier.

NORD. — Ce département a envoyé trois bons travaux : Reconnaissance des voies existant au cinquième siècle, avec carte, par M. Delye, au nom de la Société dunkerquoise ; — Notice sur la topographie du nord de la Gaule au cinquième siècle, par M. Cahier, au nom de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Douai ; — Les voies antiques du Boulonnais, par M. Cousin, au nom de la Société dunkerquoise.

ORNE. — Carte archéologique avec tracé des voies romaines, par M. Périgot.

PAS-DE-CALAIS. — Recherches historiques sur la Leulme, par M. Courtois.

PUY-DE-DÔNE. — Carte géologique du département, par M. Lecoq.

PYRÉNÉES (BASSES-). — Notes sur divers points de la topographie du département, par M. le conseiller Bascle de la Grèze.

PYRÉNÉES-ORIENTALES. — Topographie antique des Pyrénées-Orientales, par M. Lejosne.

RHIN (BAS-). — L'Alsace à l'époque celtique et romaine, par M. Coste. — Notice sur les voies romaines du Bas-Rhin, avec carte, par M. de Morlet.

RHÔNE. — Notice sur les voies romaines du département du Rhône, par M. d'Aigueperse.

SAÔNE-ET-LOIRE. — Notice sur les voies romaines du pays Éduen, envoyée par la Société éduenne.

SARTHE. — Topographie ancienne du Mans, d'après des documents inédits des quatorzième et quinzième siècles, retrouvée par M. de l'Estang. — Revue bibliographique des travaux faits sur la topographie du département, par M. Anjubault.

SEINE-ET-MARNE. — Le département de Seine-et-Marne au cinquième siècle, par MM. Charpentier, Lemaire et G. Le Roy. — Topographie primitive de Meaux, par M. A. Carro.

SEINE-INFÉRIEURE. — Notes sur la topographie du département, par M. Leroy, instituteur à Cany.

SÈVRES (DEUX-). — Voies romaines des Deux-Sèvres, par M. Ch. Arnaud.

SOMME. — Topographie de l'arrondissement d'Abbeville, envoyée par M. A. de Caieu, au nom de la Société d'émulation.

VAR. — Topographie antique de l'arrondissement de Grasse, par M. Astier.

VAUCLUSE. — Topographie antique du département, par M. Courtez.

VENDÉE. — Carte archéologique de la Vendée, par M. Léon Audé. — Études sur la période celtique et gallo-romaine, par M. de Sourdeval.

VIENNE. — Topographie antique du département, envoyée, au nom de la Société des Antiquaires de l'Ouest, par M. Ménard. — Observations sur la géographie antique de la Vienne, par M. Le Teuzé de Longuemar.

VOSGES. — Topographie du département pendant la période gauloise, envoyée par M. Maud'heux, au nom de la Société d'émulation des Vosges.

YONNE. — Les voies romaines du département, par M. Quantin. — Les voies romaines du Tonnerrois, par M. Lemaistre.

#### 4° ANNEXE.

##### PUBLICATIONS ET COMMUNICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES SUR DES FAMILLES ET PERSONNAGES ILLUSTRÉS.

Notices historiques et généalogiques sur Pontus de la Gardie et sur sa famille, par M. Mahul, publiées dans les Mémoires de la Société des arts et sciences de Carcassonne.

Mémoire sur les seigneurs de Marmande, par M. d'Argenson (Mémoires de la Société archéologique de Touraine).

Recherches sur la maison de Saint-Maure, par M. de la Ponce (mêmes Mémoires).

Histoire et généalogie des comtes de Lalaing, par M. Brassart, du Nord.

Procès historique sur la maison de Harnes, par M. Demarquette (Mémoires de la Société impériale d'agriculture de Douai).

Notice historique sur les anciens seigneurs de Capple, par M. Cousin (Mémoires de la Société dunkerquoise).

Dictionnaire des familles de l'ancien Poitou, publié par M. Beauchet-Filleau.

Notice historique et généalogique sur les comtes de Roucy, par M. Melleville de Laon.

Biographies de l'arrondissement de Nérac, par M. Samazeuilh, de Nérac.

Notices biographiques du département de l'Indre, publiées en trois volumes, par M. Grillon des Chapelles.

Etudes sur Yves de Chartres, qui a laissé des lettres curieuses pour l'histoire, et Notice sur Guillaume de Meslay, auteur des chants connus sous le nom de poésies du vidame de Chartres, par M. Lucien Merlet.

Mémoire sur la bienheureuse Marguerite de Bavière, duchesse de Lorraine, par M. l'abbé Cruice.

Etude sur Catherine de Bourbon, régente de Béarn, par M. Samazeuilh.

Notice sur le cardinal d'Estouteville, par M. le chanoine Barbier de Montault.

Notice sur le pape Urbain V, auquel la ville de Mende a élevé une statue, par M. Théophile Roussel.

Notice sur François de Douzière, gentilhomme limousin du seizième siècle, par M. l'abbé Arbellot.

Recherches sur le chroniqueur Geofroy de Villehardouin, par M. d'Arbois de Jubainville.

Etude sur Conrad de Bussarey, par M. Loach (du Bas-Rhin).

Notice sur l'abbé Cassagne, la victime de Boileau, par M. Gaston Boissier.

Notice sur le comte de Bonneval et le girondin Vernon, par M. Gay de Vernon.

Notice sur Maine de Biran, par M. l'abbé Azaïs.

Etude sur Linguet, par M. Henri Martin, de l'Académie impériale de Reims.

Eloge historique de Mgr Miolan, archevêque de Toulouse, publié dans le Recueil de l'Académie des jeux Floraux.

Notices biographiques publiées par M. le président Paillard sur MM. Bresson, Favier, baron Zangiacomi et Henrion de Pansey dans les Mémoires de l'Académie de Stanislas, à Nancy, qui contient un bon travail de M. Meaume intitulé : *Recherches sur la vie et les œuvres de Jacques Callot.*

M. Mignard, bibliophile distingué de Dijon, a publié sur Gabriel Peignot, ce bénédictin du dix-neuvième siècle, plusieurs notices intéressantes ainsi que sur les ouvrages imprimés à Dijon.

M. l'abbé Tisserand (du Var) a envoyé au Comité le testament d'Antoine Godeau, évêque de Vence, si célèbre dans la Société des précieuses et celui de Romée de Villeneuve. — M. Charma (de Caen) a également communiqué le testament du savant évêque d'Avranches Huet.

LETTRES ET CORRESPONDANCES.

L'Académie impériale de Reims, qui a donné une nouvelle édition de l'histoire de Reims par Dom Marlot, de la chronique de Flodoard, etc., a publié la correspondance de Philibert Babou de la Bourdaisière, ambassadeur de France à Rome (1560-1564), 1 vol. in-8°, et l'importante correspondance du duc de Mayenne (1590-1591), 2 vol. in-8°.

Parmi les communications faites au Comité nous citerons celles de :

M. le baron de Girardot, correspondant de la Loire-Inférieure : Lettres des rois Henri IV, Louis XIII et Louis XIV ;

M. l'abbé Baldit, correspondant de la Lozère : Lettres de Henri IV ;

M. Godard-Faultrier, correspondant de Maine-et-Loire : Lettres de Louis XI et formules de serment prêté sur la croix de Saint-Laud d'Angers, pour laquelle ce roi avait un respect superstitieux ;

M. l'abbé Gatin, correspondant de la Haute-Saône : Lettres de Vauban et de Louvois ;

M. Beauchet-Filleau, des Deux-Sèvres : Lettres adressées au comte de Neuchêze, qui prouvent que cet amiral avait trempé dans le projet criminel tramé par le surintendant Fouquet ;

M. Octave Teissier, correspondant du Var : Lettres de Henri II au comte de Tende (1551) ;

M. Ardant, correspondant de la Haute-Vienne : Lettres très-importantes de Catinat, dont il a trouvé les originaux dans des archives particulières du Limousin ; cette correspondance formera le complément indispensable des Mémoires de Catinat publiés par M. Bouhier de l'Ecluse. M. Ardant a aussi communiqué une lettre de Henri III au comte des Cars.

M. Quantin, correspondant de l'Yonne : quatre lettres de Louis XI aux habitants d'Auxerre et une lettre de Louis XIV au sultan Achmet.

M. Castan, correspondant du Doubs, a envoyé un document qui intéresse l'ancienne Université de Paris : c'est une lettre écrite par cette corporation à la ville de Besançon pour lui recommander un juif converti, Paul de Bonnefoy, « qui de présence (dit la lettre) « est seul docteur au pays de France, en Ebriou et Caldée. »

# RAPPORT

DE

M. MILNE EDWARDS,

Membre de l'Institut,

Vice-président de la Section scientifique.

---

## § 1.

MESSIEURS,

Lorsqu'en 1861 les savants qui vivent loin de Paris, disséminés sur tous les points de la France, vinrent pour la première fois ici se grouper autour du Ministre de l'instruction publique pour se rendre mutuellement compte de leurs travaux, pour en discuter les résultats et pour recevoir publiquement le tribut d'éloges auquel ils avaient droit, ces hommes d'étude comprirent mieux qu'ils ne l'avaient fait encore leur force et les devoirs que la science leur impose. Les exemples qu'ils eurent sous les yeux leur montrèrent que partout, on pouvait rendre à toutes les branches des connaissances humaines d'importants services, et que ces services, pour être appréciés par le gouvernement de l'Empereur, n'avaient besoin que de leur propre mérite. Les hommes qui attribuaient à leur isolement la stérilité de leur vie et qui se plaignaient de leur sort parce qu'ils habitaient la province, durent se taire devant le spectacle des travaux accomplis dans des circonstances analogues, et ceux dont la torpeur ne dépendait pas de l'impuissance de leur esprit durent se réveiller au bruit des applaudissements prodigués avec tant de chaleur dans cette enceinte à toutes les découvertes, à toutes les œuvres de l'intelligence, et même à tous les efforts faits d'une manière persévérante dans l'intérêt de la science. On pouvait donc prévoir que la réunion de ces savants,

que le retentissement de leurs discussions et l'éclat jeté sur leurs travaux donneraient une activité nouvelle aux recherches scientifiques entreprises jusque dans les parties les plus reculées de l'Empire, ainsi que dans les villes universitaires qui sont en réalité les capitales des grandes divisions naturelles de la France.

Cette prévision s'est réalisée, et le mouvement intellectuel dont nous avons à rendre compte s'est accru de manière à dépasser nos espérances et à mettre nos calculs en défaut.

En 1861, la section scientifique du Comité avait décidé qu'elle ne mettrait au concours aucune question déterminée, et que, laissant à chacun l'initiative de ses recherches, elle proposerait à M. le Ministre de décerner nos prix « *aux travaux les plus importants et les mieux faits.* »

Or, en entrant dans cette voie large et nouvelle, nous avons pensé que, pour récompenser toutes les recherches empreintes de ce caractère de supériorité, il suffirait d'un prix annuel. Mais lorsque le Comité eut passé en revue la longue série de pièces soumises à son examen, nous vîmes que la moisson scientifique recueillie par les Sociétés départementales était si considérable, qu'en bonne justice il fallait faire davantage ; car de grands services avaient été rendus à presque toutes les sciences, et ces services étaient si variés, si différents par leur nature qu'il nous sembla impossible d'établir entre eux une comparaison équitable. Ainsi comment pouvions-nous peser dans une même balance les investigations d'un géologue et les expériences d'un chimiste ou d'un physicien, les observations d'un botaniste et les calculs d'un géomètre ? En procédant de la sorte, nos choix auraient été arbitraires, et pour répondre à la pensée du Ministre, qui veut la justice avant tout, il nous a semblé qu'il fallait récompenser le mérite éminent partout où ce mérite existait. Ces vues nous ont guidés dans nos appréciations ; nous avons examiné successivement ce qui avait été fait pour chacune des grandes divisions des connaissances humaines dont nous avons mission de nous occuper, et c'est d'après leur valeur absolue que nous avons jugé ces services, sans nous arrêter à les compter.

## § 2.

La géologie de la France est un des principaux sujets d'étude dont s'occupent les savants de nos départements.

Vers la fin du règne de Louis XV, un des membres de notre ancienne Académie des sciences, Guettard, fut chargé de l'exploration de nos



richesses minérales, et bientôt après un autre naturaliste plein de zèle, Monnet, reçut du chef de l'État une mission analogue. L'illustre Lavoisier s'associa à cette entreprise, et la représentation graphique des résultats obtenus ainsi dans quelques provinces du nord et de l'est de la France fut publiée. Mais, à cette époque, la géologie était à peine une science naissante ; elle ne fut assise sur des bases solides que lorsque le collaborateur de Cuvier, Alexandre Brongniart, eut fait connaître la constitution du bassin parisien, et ce fut à la suite des recherches de ce géologue éminent, qu'en 1822 un des membres de sa famille, M. Coquebert de Montbret, et un des savants les plus distingués de la Belgique, M. d'Omalius d'Halloy, donnèrent, à titre d'essai, une première carte géologique de la France, où les grandes masses de terrains étaient esquissées à larges traits. Bientôt après, deux ingénieurs du corps des mines, Dufresnoy et M. Élie de Beaumont, commencèrent, sous la direction de M. Brochant de Villiers, un travail gigantesque qui fait époque dans notre histoire scientifique. Ils entreprirent un examen approfondi de la constitution de l'écorce solide du globe dans toutes les parties de la France, et ils dressèrent une carte géologique générale de ce grand pays. Ce monument, achevé en 1841, fit naître une multitude de travaux partiels destinés à faire connaître avec plus de détails la structure de la terre dans chacun de nos départements, et c'est à une de ces études locales, ayant pour objet l'Auvergne, que, tout d'abord, le Comité a proposé à M. le Ministre de décerner une récompense de premier ordre.

L'existence de volcans éteints dans cette partie centrale de la France resta pendant longtemps ignorée des naturalistes aussi bien que du vulgaire ; elle ne fut constatée qu'en 1752, et la découverte en appartient à Guettard, qui accompagnait alors à Vichy, à Volvic et au Mont-d'Or, un noble magistrat, ami des lettres et des sciences, dont la mémoire est chère à tous les cœurs généreux, Lamoignon de Malesherbes. Vingt ans plus tard un autre observateur habile, Desmarest, étudia d'une manière plus approfondie cette contrée si bouleversée par les déchirements de la terre et il en dressa une carte admirable pour l'époque dont elle date. De nos jours la géologie de l'Auvergne a été le sujet d'un grand nombre de travaux importants et, depuis 1820, un des membres de l'Académie de Clermont, M. Lecoq, s'en occupe sans relâche. Tous les fruits de ses recherches ne sont pas encore publiés ; mais en 1861 ce savant plein de zèle plaça sous les yeux du Comité une magnifique carte géologique du département du Puy-de-Dôme, en 25 feuilles, qui est aujourd'hui entre les mains de tous

alistes et qui est une acquisition précieuse pour la science. Ses recherches de ses devanciers et riche d'observations précieuses recueillies par lui-même, M. Lecoq a donné à cette carte des proportions inusitées jusqu'alors et y a représenté au quadruple de la grandeur naturelle tous les détails de la configuration du sol. On y voit nettement la position et la forme exacte des cratères volcaniques et des coulées de lave qui en sont issues; les points éruptifs du basalte; la situation des sources minérales, au nombre de plusieurs centaines; l'indication des gisements de quartz ou de porphyre et des gîtes métallifères; la répartition précise des dépôts houillers et des autres terrains neptuniens; enfin plus de 8,000 cotes de hauteurs y font connaître le relief du sol. Le travail nécessaire pour faire une pareille carte a dû être énorme, et nous devons remercier M. Lecoq d'y avoir consacré une partie de sa fortune, ainsi que trente années de sa vie laborieuse. Nous félicitons aussi l'administration du département du Puy-de-Dôme d'avoir fourni à ce savant les fonds nécessaires pour la publication d'une œuvre si considérable, et nous félicitons pareillement l'Académie de Clermont d'avoir vu cette entreprise s'accomplir dans son sein.

Plusieurs autres travaux du même ordre, mais moins vastes, témoignent aussi du zèle et de l'habileté des nombreux géologues qui habitent nos provinces, et pour montrer le degré d'importance que l'on doit attacher à nos cartes départementales, il nous suffira de dire que tout dernièrement l'un des maîtres les plus éminents de la science, M. Elie de Beaumont et M. de Chancourtois, dont l'autorité scientifique est bien connue, se sont associés pour terminer en commun la carte géologique du département de la Haute-Marne commencée par un ingénieur local, M. Duhamel, dont la mort avait interrompu les travaux.

C'est donc avec satisfaction que nous enregistrons ici l'acquisition récente de plusieurs productions de ce genre. Pendant les deux années qui viennent de s'écouler, M. Passy, après avoir fait paraître précédemment les cartes géologiques des départements de l'Eure et de l'Oise, nous a donné celle du département de la Seine-Inférieure; M. Gras a publié une carte géologique du département de Vaucluse; M. Bertera et M. Ebray, dont les recherches persévérantes ont été déjà citées avec éloges dans un rapport précédent, ont fait un travail analogue pour le département de la Nièvre; enfin M. Caillaud, qui s'était fait connaître d'abord comme voyageur, et qui s'est occupé ensuite de toutes les branches de l'histoire naturelle, a dressé

une carte géologique du département de la Loire-Inférieure et a réuni dans le musée de la ville de Nantes plus de 4,000 échantillons de roches, de minéraux et de fossiles à l'appui de ses observations. Nous ajouterons que sur plusieurs autres points des travaux analogues sont en voie d'exécution, et il est à espérer que le public pourra en jouir prochainement. Ainsi nous attendons avec impatience l'achèvement de l'excellente carte géologique du département du Gard dont M. Emilien Dumas a déjà donné quelques feuilles, et nous rappellerons que son voisin, M. de Rouville, le successeur de M. Marcel de Serres, à Montpellier, prépare avec lui une carte géologique du département de l'Hérault. Il y a lieu de penser que sous peu M. Triger pourra mettre la dernière main à la carte géologique du département de la Sarthe, dont il a déjà déposé une esquisse dans les archives de la Société géologique de France, et que bientôt M. Boisse nous donnera la carte géologique du département de l'Aveyron, déjà très-avantageusement connue par le tableau d'assemblage publié en 1859. Enfin, dans l'intérêt de la science, nous demanderons aussi à M. Raulin et à M. Leymerie de poursuivre le plus activement possible leurs travaux relatifs à la carte géologique du département des Landes et à celle du département de la Haute-Garonne.

Les recherches variées de ce dernier savant sur la constitution de la région pyrénéenne ont souvent occupé l'attention du Comité et touchent à une des questions les plus saisissantes de l'histoire du globe. On sait que la science moderne est parvenue non-seulement à fixer l'âge relatif de chacun des immenses dépôts de roches qui sont venus successivement combler les abîmes et changer la configuration de la surface de la terre, mais aussi à déterminer les époques où ont eu lieu les grands soulèvements du sol qui ont donné naissance aux chaînes de montagnes. Cette conquête de l'intelligence est due à un géologue français dont le nom est dans toutes les bouches, et résulte de la discussion des observations relatives à la position horizontale ou inclinée des assises des terrains stratifiés qui sont placées sur les flancs ou au pied de chacune de ces rides gigantesques de notre vieille planète. Pour déterminer l'âge d'un système de montagnes, celui des Pyrénées, par exemple, il faut savoir, d'une part, quelles sont les couches sédimenteuses qui ont été déplacées par le soulèvement de ce système particulier, d'autre part, quels sont les dépôts qui reposent horizontalement sur les terrains inclinés de la sorte, et qui par conséquent se sont formés postérieurement au grand mouvement géologique dont dépend le redressement de ces derniers.

Les travaux célèbres de M. Elie de Beaumont ont ouvert ainsi un champ nouveau aux investigations des historiens de la terre, et donnent un vif intérêt à l'étude des faits propres à résoudre ces grandes questions. M. Leymerie s'en est occupé, et ses observations tendent à modifier les idées généralement adoptées il y a quelques années touchant l'époque où la chaîne des Pyrénées s'est élevée comme une barrière naturelle entre ce qui est aujourd'hui la France et l'Espagne. D'autres recherches de ce savant membre de l'Académie de Toulouse sont venues compléter les travaux de Dufresnoy sur les terrains de transition de la même région, et ses observations sur les terrains crétacés de diverses parties du sud-ouest de la France l'ont conduit à émettre une opinion nouvelle sur les divisions naturelles de ces formations. Enfin il a donné un Mémoire intéressant sur le terrain diluvien de la vallée de l'Adour. Nous n'examinerons pas ici toutes les questions soulevées par M. Leymerie ; on peut être partagé d'opinion sur plusieurs d'entre elles ; mais tous les géologues s'accordent à reconnaître que cet explorateur zélé de la région pyrénéenne a bien mérité de la science, et pour récompenser ses services le Comité lui décerne une médaille d'argent.

La même distinction a été accordée à M. Raulin, de Bordeaux, pour ses recherches sur la géologie de l'Aquitaine et l'ouvrage intitulé : « *Description physique de l'île de Crète.* » Ce dernier livre est le fruit d'une mission donnée à M. Raulin par l'administration du Muséum d'histoire naturelle, et la publication en est due à la libéralité de M. le Ministre de l'instruction publique. Les fonds destinés à favoriser l'avancement des sciences ne pouvaient recevoir un meilleur emploi, et l'insertion d'un travail si important dans les Actes de la Société linnéenne de Bordeaux jette un nouveau lustre sur cette compagnie savante.

Le même volume de ce recueil intéressant contient un Mémoire considérable de M. Mairand sur les alluvions qui se forment aujourd'hui sur les côtes de l'Océan, entre la Gironde et la Loire. On voit donc que la capitale de l'ancienne Guyenne paye largement sa part à la géologie.

D'autres villes du sud de la France ont rendu aussi à cette branche des sciences naturelles des services importants. Ainsi, à Toulouse, M. Leymerie n'est pas le seul géologue dont nous ayons à citer ici les travaux. Des observations bien faites sur le terrain tertiaire des bassins de la Garonne et de l'Ariège ont été publiées dans cette ville par M. Noulet. Enfin, M. Filhol, dont le nom reviendra plus d'une fois dans ce rapport, a continué ses recherches analyti-

ques sur les eaux minérales des Pyrénées, sujet qui intéresse la médecine non moins que la géologie.

A Sorèze, un jeune géologue très-distingué (M. Noguès) s'est occupé de l'étude du terrain crétacé de Tercis, près de Dax, et du terrain jurassique des montagnes des Corbières. On lui doit encore un Mémoire sur les environs d'Amélie-les-Bains.

Tous les naturalistes savent également que chaque année M. Fournet, de Lyon, enrichit la science par les résultats de ses nombreuses observations sur les roches éruptives, sur l'origine des minéraux et sur beaucoup d'autres sujets intéressants. Son Mémoire sur la constitution géologique des montagnes du Palatinat a également fixé l'attention du Comité.

Nous rappellerons aussi que ce fut uniquement en considération des travaux de M. Lory sur la géologie des Alpes, qu'en 1861 la section scientifique du Comité proposa à M. le Ministre d'accorder une médaille d'or à la Société de statistique, des sciences et des arts de Grenoble.

A Dijon, M. Perrey poursuit avec une persévérance rare la recherche et la discussion des observations relatives aux tremblements de terre et aux éruptions volcaniques ; il y a consacré plus de vingt années.

La Société littéraire et scientifique d'Avranches s'occupe principalement d'archéologie ; mais le second volume de ses Mémoires renferme une description géologique du département de la Manche par M. Bonissent qui mérite d'être citée ici avec éloges.

Enfin, comme preuve de l'état de prospérité des études géologiques dans nos provinces, nous citerons également ici la fondation récente d'une Société scientifique à Marseille, et la publication du premier volume des Mémoires de cette compagnie. En effet, ce volume est occupé presque en entier par deux Mémoires de géologie. L'un de ces articles est dû à un observateur qui a déjà de la célébrité, M. Coquand ; il a pour objet l'étude du synchronisme et de la délimitation des terrains crétacés du sud-est de la France ; l'autre est de M. Matheron et porte sur les dépôts fluvio-lacustres de la Provence et d'une partie du Languedoc.

### § 3.

La paléontologie, ou étude des corps organisés fossiles, est aussi une branche de l'histoire de la terre ; mais les travaux qui s'y rapportent ne doivent pas être comparés à ceux dont nous venons de rendre

compte, car ils nécessitent des connaissances d'un autre ordre et l'emploi de méthodes différentes. Le géologue fait usage des résultats qu'ils fournissent, soit pour tracer le tableau de l'état du globe aux diverses époques qui ont précédé la nôtre, soit pour caractériser les terrains dont la formation a eu lieu pendant chacune de ces périodes ; mais il faut être botaniste et zoologiste pour bien connaître la nature des débris fossiles, et pour écrire l'histoire des espèces animales et végétales dont ces débris proviennent. Lorsqu'en poursuivant sa revue des services rendus aux sciences par les savants des départements, le Comité est arrivé aux travaux paléontologiques, il a dû par conséquent les apprécier sans se préoccuper des jugements déjà portés sur les ouvrages de géologie proprement dite. Or, les travaux de paléontologie *les plus importants et les mieux faits* parmi ceux dont l'examen nous était confié nous ont paru être, d'une part, ceux de M. Gervais sur les ossements fossiles des terrains tertiaires de la France, d'autre part ceux de MM. Schimper et Kœchlin-Schlumberger sur les végétaux fossiles des terrains de transition des Vosges.

L'étude approfondie des Flores anciennes ne date que de nos jours, et, de même que la paléontologie zoologique, elle est d'origine française. M. Adolphe Brongniart en posa les premières bases vers 1825, et depuis lors elle a été cultivée avec succès en Allemagne, en Angleterre et dans d'autres parties de l'Europe, mais on ne s'en occupait que peu en France, lorsque M. Schimper, de Strasbourg, commença ses recherches approfondies sur les plantes fossiles de l'Alsace. Le Mémoire que nous couronnons aujourd'hui lui est commun avec M. Kœchlin-Schlumberger et fait partie du recueil publié par la Société d'histoire naturelle de Strasbourg, Société qui se maintient toujours au premier rang parmi les compagnies savantes de nos départements. La partie stratigraphique de ce travail important appartient à M. Kœchlin-Schlumberger ; la partie paléontologique est de M. Schimper, qui s'y montre botaniste habile. Elle est consacrée à l'étude des végétaux fossiles de la période de transition trouvés dans les vallées de Thann et de Burbach, et elle est accompagnée de trente planches fort belles.

La section scientifique du Comité a jugé ce livre digne d'une médaille d'or, et elle a reconnu le même caractère de supériorité dans les recherches paléontologiques d'un autre ordre faites à Montpellier par M. Gervais. En 1852, ce naturaliste publia un ouvrage très-important sur les ossements fossiles, principalement ceux du midi de la France, et dans une seconde édition de ce travail, qui a

paru récemment, il a enrichi la science d'un grand nombre de faits nouveaux. On trouve dans les Actes de l'Académie de Montpellier et dans quelques autres recueils scientifiques plusieurs Mémoires intéressants du même auteur sur les restes fossiles de mammifères et de reptiles découverts depuis peu, et M. Gervais est, de tous nos naturalistes, celui qui s'occupe avec le plus de zèle et de succès de cette partie de la paléontologie qui fut créée par notre grand Cuvier et qui repose sur l'anatomie comparée.

D'autres travaux relatifs à l'histoire des Faunes éteintes et portant sur les caractères extérieurs des animaux invertébrés dont les enveloppes abondent dans certains terrains nous ont paru également dignes de recevoir ici des récompenses et ont obtenu des médailles d'argent. L'un a pour objet les oursins et les autres échinides fossiles de la France; il est dû à M. Cotteau, magistrat à Auxerre, et il a été publié en majeure partie dans le *Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne*. Le second est relatif aux Foraminifères du lias du département de la Moselle. Son auteur, M. Terquem, ancien pharmacien, s'occupe depuis fort longtemps de l'étude des invertébrés fossiles de cette partie de la France, et il a beaucoup contribué au développement rapide donné récemment au musée d'histoire naturelle de la ville de Metz. Enfin, M. Terquem vient de publier, en commun avec M. Piette, des observations intéressantes sur le lias inférieur du département de la Moselle, comparé au même terrain dans le duché de Luxembourg et en Belgique.

Le Comité a conservé le souvenir des communications intéressantes qui lui ont été faites, en 1861, par M. Jourdan, de Lyon, sur les ossements fossiles trouvés par ce naturaliste aux environs de cette ville ou dans les départements circonvoisins, et lorsque le Mémoire qui s'y rapporte, et qui est accompagné d'un nombre considérable de belles planches sera publié, nous aurons certainement à nous en occuper de nouveau dans cette assemblée. M. Jourdan, qui a créé l'importante collection paléontologique du musée de Lyon, nous a adressé aussi une série de planches représentant de très-beaux échantillons de reptiles fossiles, qui ont été découverts récemment dans le bassin du Rhône, et qui deviendront, sans doute, le sujet d'une publication prochaine.

L'infatigable explorateur des richesses paléontologiques du département du Calvados, M. Eudes Deslonchamps, a donné, en 1861, dans le 15<sup>e</sup> volume des *Mémoires de la Société Linnéenne de Normandie*, un travail fort étendu sur de nombreux ossements de mammifères de la période diluvienne trouvés récemment dans cette pro-

vince, où leur existence n'avait pas été constatée jusqu'ici. Ce Mémoire n'est pas le seul que M. Eudes Deslongchamps ait publié depuis notre dernière réunion, et nous voyons avec satisfaction que son fils marche sur ses traces.

Parmi les hommes dont l'âge ne refroidit pas le zèle pour le service de la science, nous devons citer également le président de la Société d'émulation d'Abbeville, M. Boucher de Perthes. On a souvent remarqué que la France est de tous les pays celui où surgissent le plus d'idées nouvelles; mais ces idées n'y prennent pas racine avec autant de facilité, et souvent elles ne grandissent et ne portent fruit qu'après avoir été transplantées sur quelque sol étranger. Cela dépend peut-être de la disposition un peu frondeuse de notre esprit, qui se montre difficile en fait d'épreuves, qui aperçoit au premier coup d'œil le côté faible des choses et qui aime assez la critique; car dans les sciences, de même que dans l'industrie, les découvertes sont rarement armées de pied en cap au moment de leur naissance, et le plus souvent elles ne se font respecter qu'après avoir pris des années. On comprend donc comment il se fait que les observations de M. Boucher de Perthes relatives à l'existence de l'homme sur le sol de la France longtemps avant que ce pays eût reçu sa configuration actuelle n'aient trouvé d'abord que peu de faveur devant nos géologues. En effet, cet explorateur persévérant des antiquités des bords de la Somme ayant découvert, à une profondeur considérable dans le sol, des silex taillés en forme de hache et d'autres produits de l'industrie humaine mêlés à des os provenant de mammifères dont l'espèce avait disparu de la surface de la terre avant l'époque actuelle, en conclut que l'homme avait été contemporain de ces animaux anté-diluviens. Mais ni M. Boucher de Perthes, ni M. Rigollot, qui en 1855 s'était occupé du même sujet, ne prouvèrent d'une manière satisfaisante que le terrain renfermant tous ces objets était resté dans son état primitif et n'avait pas été bouleversé depuis l'époque où les ossements fossiles y avaient été enfouis. Il s'ensuivit que le mélange dont nous venons de parler pouvait être considéré comme s'étant fait postérieurement à ce premier dépôt et ne suffisait pas pour établir la haute antiquité de l'espèce humaine.

En France, on n'accorda donc que peu d'attention à l'opinion émise par M. Boucher de Perthes, mais en Angleterre elle fut mieux accueillie, et en 1859 plusieurs membres de la Société royale de Londres, dont l'autorité est très-grande en géologie, se rendirent en Picardie pour examiner l'état des choses. Or, les résultats de cette investigation furent conformes à ceux annoncés précédemment



par M. Boucher de Perthes, et dès lors les vues de celui-ci trouvèrent beaucoup de partisans en France. Le gisement des silex taillés artificiellement fut examiné de nouveau par plusieurs de nos géologues, notamment par M. Desnoyers, M. Gaudry, M. l'abbé Cochet, M. Delanoue et M. Georges Pouchet, qui tous arrivèrent à cette conclusion, que les produits de l'industrie humaine trouvés dans le sol des environs d'Abbeville et d'Amiens, de même que les ossements, y avaient été enfouis à une époque antérieure aux phénomènes géologiques qui ont donné à la France sa configuration actuelle. D'autres faits, dont la portée est analogue, ont été constatés dans ces derniers temps, et en premier lieu nous devons citer les observations intéressantes de M. Lartet sur la caverne d'Aurignac, celles de M. de Vibraye sur les grottes d'Arcy-sur-Cure, et celles de M. l'abbé Bourgeois faites dans le bassin de la Loire. Nous ferons également mention ici des recherches de M. Naulet sur les dépôts situés dans une des petites vallées des bords de l'Ariège, et de celles faites dans une caverne des environs de Louvigny, dans le département de la Marne, par M. Remy, dans la grotte de Lourdes par un autre jeune naturaliste (1), et dans la caverne de Lherm par M. l'abbé Pouech, ainsi que par MM. Rames, Garrigou et Filhol.

En 1861, M. Boucher de Perthes a publié de nouveaux travaux relatifs à l'antiquité de l'espèce humaine, et si cette question n'est pas encore résolue aux yeux de beaucoup de naturalistes, il n'en est pas moins incontestable que par ses persévérantes recherches ce savant a bien mérité de la science.

Dans cette revue sommaire des services rendus à la paléontologie depuis notre dernière réunion, nous ne devons oublier ni les recherches patientes de M. Delbos, de Mulhouse, sur les carnassiers fossiles de la grotte de Sentheim, ni le Mémoire de M. Fromentel sur les polypiers fossiles. Nous rappellerons enfin que la mort de M. Etallon a été une perte pour cette branche de la géologie.

#### § 4.

L'avancement de nos connaissances relatives à la Faune française et à la Flore locale des différentes parties de l'Empire est depuis fort longtemps la principale préoccupation de plusieurs de nos Sociétés savantes, et les services qui ont été rendus ainsi méritent récompense.

La Société linnéenne de Lyon s'est placée au premier rang parmi les Compagnies de cet ordre, et son président, M. Mulsant, a con-

(1) M. Alphonse Milne Edwards.

tribué plus qu'aucun autre naturaliste de nos départements aux progrès de l'une des branches les plus difficiles de notre zoologie locale, celle qui a pour objet la détermination spécifique et la classification méthodique des légions innombrables d'insectes qui pullulent sur notre sol. M. Mulsant n'est pas seulement un entomologiste habile et infatigable, il a aussi l'art de faire partager ses goûts par d'autres hommes d'étude et de les enrôler au service de la science. La Société qu'il personnifie existe depuis quarante ans, mais c'est depuis 1854 seulement que les publications de cette Compagnie ont pris de l'importance; elles forment aujourd'hui une série de huit beaux volumes, dans chacun desquels les écrits de M. Mulsant occupent une large place. On doit aussi à ce naturaliste un ouvrage considérable sur les coléoptères de France, et tous les entomologistes apprendront avec satisfaction qu'il a reçu ici, comme récompense pour l'ensemble de ces travaux, une médaille d'or.

Nous devons également faire mention de quelques Mémoires sur la Faune entomologique de plusieurs de nos départements. Ces travaux modestes sont dignes d'encouragement, car lorsqu'ils sont bien faits ils fournissent des matériaux pour l'histoire naturelle de la France, sujet qui ne pourrait être traité d'une manière satisfaisante dans l'état actuel de nos connaissances. Les coquilles terrestres et fluviatiles ont été l'objet d'études analogues, et parmi les personnes qui se sont occupées avec le plus de succès de ces diverses Faunes locales, nous citerons M. Gassies, de la Société linnéenne de Bordeaux, M. Rouget, de l'Académie des sciences de Dijon, MM. Peyerimhoff et Kampmann, de la Société d'histoire naturelle de Colmar, et M. Pradal, de la Société académique de Nantes.

Le Comité a vu aussi avec intérêt la publication de quelques Mémoires ou ouvrages relatifs à la Flore française, et une médaille d'argent a été décernée à M. Jordan, de Lyon, pour ses persévérantes recherches sur ce sujet; nous devons ajouter cependant que nous sommes loin de partager l'opinion de ce botaniste quant à la valeur des particularités sur lesquelles il fonde beaucoup de distinctions spécifiques.

Une récompense de même ordre a été obtenue par M. Lejolis, de la Société d'histoire naturelle de Cherbourg, pour ses recherches sur l'influence de la constitution des terrains sur la dispersion des plantes et son Mémoire sur les lichens du département de la Manche.

Le travail sur les Equisétums que M. Duval-Jouve, de Strasbourg, a présenté ici en 1861, et qu'il a soumis au jugement de l'Académie des sciences, fait grand honneur à ce botaniste, et pour en

montrer la valeur nous ne saurions mieux faire que de rappeler ici les éloges qui lui ont été donnés devant cette compagnie par l'un des juges les plus compétents en pareille matière, M. Adolphe Brongniart. Quand la publication de ce travail sera terminée nous aurons à y revenir ici.

M. Planchon, de Montpellier, continue la publication de travaux monographiques d'une grande importance et a donné une excellente Flore de la Nouvelle-Grenade. M. Godron, de Nancy, a présenté à l'Académie des sciences un Mémoire sur l'hybridité chez les végétaux, qui témoigne du savoir et de l'esprit philosophique de ce savant. Il a fait paraître aussi un essai sur la géographie botanique de la Lorraine, et on lui doit également des études ethnologiques sur la population de cette partie de la France. Enfin, M. Clos, de Toulouse, a donné de nouvelles preuves de talent dans un Mémoire sur le coussinet et les nœuds vitaux dans les plantes.

L'anatomie comparée et la physiologie animale sont cultivées aussi avec succès par plusieurs membres des Sociétés savantes dont les délégués sont réunis dans cette enceinte. Ainsi, M. Lavocat, de l'Académie de Toulouse, a repris l'étude systématique de la composition vertébrale de la tête, sujet ardu, qui, après avoir été traité par Gœthe, Duméril, Geoffroy Saint-Hilaire, Oken, M. Owen et plusieurs autres naturalistes éminents, laisse encore beaucoup à désirer. Les recherches de M. Lavocat sont loin d'avoir fait disparaître toutes les obscurités qui entourent cette question et je ne puis adopter toutes ses vues; mais son travail offre de l'intérêt. Il en est de même des Mémoires publiés récemment par cet anatomiste sur la détermination systématique des muscles de divers mammifères comparés à ceux de l'homme. Enfin, la section scientifique a tenu également compte des observations faites précédemment par M. Lavocat en collaboration avec M. Joly, de Toulouse, et elle a pensé qu'il convient de récompenser l'ensemble de ses travaux par l'octroi d'une médaille d'argent.

A l'éloge de l'Ecole vétérinaire de Toulouse, où M. Lavocat professe l'anatomie, nous citerons aussi une série d'expériences sur le développement des helminthes chez le mouton faites dans cet établissement par M. Baillet.

L'Ecole vétérinaire de Lyon s'est fait également remarquer par les travaux physiologiques accomplis dans ses laboratoires par M. Chauveau, et nous rappellerons que les recherches sur le mécanisme de la circulation, qui sont dues à cet expérimentateur et à son collabo-

rateur M. Marey, ont été couronnées par l'Académie des sciences l'année dernière.

Ce prix académique n'est pas le seul qui ait été remporté en 1862 par les savants dont les travaux font l'objet de ce rapport. Les recherches expérimentales de M. Daresté sur les causes de la monstruosité chez les animaux vertébrés supérieurs, qui ont été publiées en partie dans les Mémoires de la Société de Lille, ont obtenu la même distinction, et les observations intéressantes de M. Lereboullet, de Strasbourg, sur le développement anormal des poissons, ont remporté un prix du même ordre décerné par la section scientifique de l'Institut de France.

Pendant la courte période dont je rends compte aujourd'hui, le Comité a reçu communication de plusieurs autres travaux du même genre que je ne saurais passer sous silence, malgré l'étendue trop considérable peut-être que prend ce rapport. De ce nombre sont un Mémoire de M. Hollard, de Poitiers, sur le placenta des rongeurs; deux notes de M. Bazin, de Bordeaux, sur certains points de l'anatomie du système nerveux; des expériences de M. Oré sur les fonctions de la veine-porte; de nouvelles observations de M. Blondlot sur les fistules gastriques; de M. Lespès sur l'organisation des fourmis neutres, et de M. Fabre, d'Avignon, sur le rôle du tissu adipeux des insectes dans la production de l'acide urique; enfin des remarques de M. Martins sur l'ostéologie comparée du coude et du genou.

#### § 5.

La médecine est un art dont les progrès sont en grande partie dépendants de ceux de la physiologie et qui a sans cesse besoin des lumières fournies par les sciences physiques et chimiques. Il en est de même de l'agriculture, qui trouve des auxiliaires puissants dans ces dernières sciences, et le Comité, tout en restant étranger aux questions de pratique, ne doit pas se montrer indifférent aux services que la théorie peut rendre à ces branches si utiles des connaissances humaines. C'est de la sorte que nous avons été conduits à donner une médaille d'or à l'un des jeunes chirurgiens les plus distingués de la ville de Lyon, M. Ollier, et à un agronome de Caen, M. Isidore Pierre.

Depuis plusieurs années M. Ollier, prenant pour point de départ les travaux célèbres de M. Flourens sur le rôle du périoste dans la production du tissu osseux, s'occupe de recherches nouvelles sur les propriétés physiologiques de cette membrane. Il a transplanté, pour ainsi dire, des lambeaux de périoste d'une région

du corps dans une autre région, et même d'un animal sur un autre sans arrêter le mouvement vital dans ces fragments, et en leur conservant leur aptitude à produire de la substance osseuse ; de sorte qu'il a pu déterminer la formation de portions de ce tissu dans des points de l'organisme qui en étaient dépourvus. Appliquant ensuite à l'art de la chirurgie reproductrice ces données fournies par la science du physiologiste, M. Ollier a perfectionné considérablement certaines opérations ; par exemple, il a pu construire une charpente solide pour un nez artificiel, mais vivant, qu'il fabriquait de toutes pièces pour réparer la mutilation résultant de la perte de cette partie de la face chez un de ses malades. Or un pareil résultat est, certes, un des triomphes de l'art chirurgical.

La section scientifique du Comité a attaché non moins d'importance aux recherches de chimie appliquée à l'agriculture dont cet art est redevable à M. Isidore Pierre. Les expériences de ce savant sur la composition et le rôle de divers engrais minéraux, sur la valeur nutritive de certaines plantes alimentaires, sur la production des matières grasses dans le colza et sur plusieurs autres sujets fourniront aux agronomes d'utiles lumières et nous ont paru dignes d'une médaille d'or.

Enfin dans l'intérêt de l'agriculture le Comité propose aussi qu'une médaille d'argent soit décernée à M. Correnwinder, de la Société des sciences de Lille, pour ses recherches expérimentales relatives à la migration du phosphore dans les végétaux et à plusieurs autres questions importantes.

#### § 6.

Si j'étais chimiste et physicien, au lieu d'être naturaliste seulement, il me reviendrait probablement à la mémoire non moins de travaux importants pour chacune de ces sciences qu'il s'en est pressé sous ma plume lorsque je cherchais à rendre compte des progrès récents de l'histoire du globe et de la biologie générale. Mais sur ces grandes divisions des connaissances humaines je dois être bref, car je n'ai pas qualité pour juger les services rendus à la chimie ou pour peser la valeur des conquêtes de la physique, et ici je dois me borner au rôle de rapporteur.

Dans le sein du Comité, comme au dehors, de grands éloges ont été donnés par qui de droit aux recherches d'optique cristallographique de M. Bertin, membre de la Société des sciences naturelles de Strasbourg. Elles font grand honneur à cette compagnie, qui en a reçu les premières communications, ainsi qu'à la Faculté des sciences de la même ville, où M. Bertin professe la physique. Dans l'un des

Mémoires de ce savant on trouve une théorie générale des franges dans les cristaux biréfringents, c'est-à-dire des lignes colorées qu'on aperçoit dans le champ de la vision lorsqu'on observe dans un appareil de polarisation à lumière divergente certaines lames de ces cristaux. M. Bertin est arrivé à ce résultat par la détermination de la surface dite isochromatique qui est de quatrième degré, comme celle de l'onde dont elle dérive. Jusqu'alors on n'avait que des solutions particulières pour chaque cas, et l'approximation bonne pour un cas n'était plus applicable au suivant; les recherches de ce physicien habile ont comblé par conséquent une lacune regrettable dans les théories de la haute optique et elles ont été jugées dignes d'une médaille d'or.

Le Comité a suivi aussi avec intérêt les travaux de M. Bernard, de Clermont. Depuis 1852, ce physicien a publié chaque année des recherches bien faites relatives à l'optique et à l'acoustique. Un Mémoire qui lui est commun avec M. Bourget, et qui porte sur les vibrations des membranes élastiques, a de l'importance pour la physiologie aussi bien que pour la physique et nous permet de mieux comprendre les fonctions de la chaîne des osselets de l'ouïe que ne l'avait fait Savart.

Conformément aux principes qui ont guidé la section scientifique du Comité dans la distribution de toutes les récompenses placées entre ses mains par M. le Ministre, une médaille d'or a été décernée à M. Lamy, de la Société des sciences de Lille, car de tous les Mémoires de chimie soumis à notre examen, celui sur le thallium, publié par ce savant en 1862, nous a paru *le plus important et le mieux fait*.

Aujourd'hui tout le monde connaît l'instrument d'une délicatesse merveilleuse que l'optique a placé récemment entre les mains des chimistes. On sait que l'analyse spectrale, due à MM. Bunsen et Kirchhoff, permet de découvrir dans les milieux que la lumière traverse des traces presque impondérables de métaux qui échapperaient à tout autre procédé d'investigation, et déjà elle avait révélé l'existence de deux métaux nouveaux lorsque M. Lamy en fit usage pour étudier la nature des résidus accumulés dans les chambres de plomb où l'on fabrique l'acide sulfurique à l'aide de pyrites.

En procédant ainsi il remarqua dans les faisceaux de lumière décomposée une raie verte qui ne pouvait être attribuée à l'action d'aucun corps connu. Peu de temps auparavant, un chimiste anglais, M. Crookes, avait fait la même observation et avait désigné d'une manière provisoire, sous le nom de thallium, la substance dont ce phénomène semblait devoir dépendre, substance que, du reste,

il n'était pas parvenu à saisir et qu'il supposait devoir être un corps simple non métallique. M. Lamy ne se contenta pas d'un résultat aussi incomplet, et poursuivant avec habileté l'étude de cette matière inconnue, il parvint bientôt à l'isoler, à en étudier les propriétés, et à reconnaître que c'est un métal nouveau et fort remarquable. Sous beaucoup de rapports ce corps simple ressemble au plomb ; il en a à peu près la couleur, l'éclat, la densité, la fusibilité et la chaleur spécifique ; il se comporte comme lui en présence de certains réactifs ; mais par la plupart de ses caractères chimiques il ressemble au potassium et au sodium, à côté desquels il doit prendre place dans la classification naturelle des métaux. Son histoire présente un haut intérêt pour la philosophie chimique, et M. Lamy en a fait l'étude avec beaucoup d'habileté. Le travail de ce savant a été jugé de la manière la plus favorable par les maîtres de la science, et M. le Ministre n'a pas attendu la solennité qui nous réunit ici pour accorder à M. Lamy une récompense éclatante. En effet, sur la proposition de M. le Ministre, l'Empereur a conféré à ce jeune chimiste la croix de la Légion d'honneur dès que l'Académie se fut prononcée sur la valeur de ses expériences.

Le travail de M. Lamy n'est pas le seul dont la chimie ait été enrichie par les correspondants du Comité, et il convient de citer également ici avec éloges un Mémoire de M. Malaguti, de Rennes, sur le peroxyde de fer amorphe magnétique, les recherches de M. Filhol, de Toulouse, sur les matières colorantes de certaines plantes, et plusieurs publications de M. Nicklès. Ce dernier savant est physicien aussi bien que chimiste, et depuis notre dernière réunion il a été promu au grade de chevalier de la Légion d'honneur, à raison des services qu'il avait rendus à ces sciences.

### § 7.

Les motifs qui m'ont porté à être bref en parlant des services rendus à la chimie et à la physique m'imposent la même réserve au sujet des travaux de mathématiques pures et appliquées dont la Section scientifique du Comité a eu l'occasion de s'occuper. Celle-ci a vu avec satisfaction la récompense éclatante obtenue par M. Despeyrous, de Dijon, le 15 août dernier, et voulant donner aussi un témoignage d'estime à ce géomètre, elle lui accorde une médaille d'argent, non pour ses derniers travaux, qu'elle se réserve d'examiner ultérieurement, mais pour ceux qu'il avait déjà donnés sur les fonctions elliptiques et pour un Mémoire sur les permutations, dans lequel,

prenant pour point de départ les considérations sur la théorie de l'ordre exposées par Poinso, il est arrivé à plusieurs théorèmes relatifs aux suites périodiques et en a fait l'application à la théorie des équations irréductibles déjà étudiées par le célèbre Abel.

Le Comité a décerné aussi une médaille d'argent à M. Bourget, de Clermont, pour son travail relatif à l'interpolation des divers termes de la fonction perturbatrice et de ses dérivés.

Un Mémoire de M. Roche, de Montpellier, sur la figure des comètes, a été accueilli d'une manière très-encourageante par le Comité, et des éloges ont été donnés à M. Bouché pour ses tables de logarithmes, dont l'emploi pourra faciliter certains calculs astronomiques.

Nous ajouterons que la Société industrielle de Mulhouse a publié dans son Bulletin plusieurs Mémoires ou rapports très-importants sur divers sujets de mécanique, et que le Comité y a particulièrement remarqué des articles par M. Beugnot, M. Nægely fils, MM. Burnat et Dubied, MM. Lecontre et Zuber, M. Kraft et M. Lebleu.

### § 8.

Cette revue sommaire et très-incomplète des services rendus par les Sociétés départementales dans l'espace de deux ans suffira, ce nous semble, pour motiver les éloges que nous avons donnés à l'activité croissante de ces compagnies savantes, et pour montrer aux yeux de tous que nos correspondants, disséminés sur presque tous les points de l'Empire, contribuent largement aux progrès des sciences. Chacune de ces deux années nous a fourni quatre travaux qui sont dignes de notre médaille de première classe et qui sont trop dissemblables pour pouvoir être comparés entre eux. Si nous n'avions craint d'affaiblir la valeur de cette haute récompense en la multipliant davantage, nous aurions proposé à M. le Ministre d'en accorder un plus grand nombre. Mais nous avons voulu être très-réservés dans la distribution de ces distinctions, et nous n'avons décerné que la médaille de seconde classe à plus d'un Mémoire qui, peut-être, aurait mérité une faveur plus grande.

Ces médailles appartiennent nécessairement aux auteurs des travaux couronnés ; mais afin de récompenser aussi les Sociétés du sein desquelles ces travaux sont sortis, et pour y perpétuer le souvenir d'un fait si honorable, M. le Ministre a voulu qu'une médaille de bronze commémorative des résultats du concours actuel fût décernée à chacune de ces Sociétés savantes.

Ces distinctions honorifiques ne sont pas les seuls encouragements



que M. le Ministre de l'instruction publique donne aux hommes d'étude dont le Comité est entouré, et il est bon qu'ils sachent tous ce qui a été fait pour quelques-uns d'entre eux.

Les recherches auxquelles ces savants se livrent nécessitent souvent des dépenses qui excèdent les ressources pécuniaires dont ils peuvent disposer, et dans plus d'une circonstance nous avons vu alors l'intervention bienveillante du gouvernement de l'Empereur faire disparaître cette difficulté. Ainsi depuis notre dernière réunion dans cette enceinte, des subventions ont été accordées par M. le Ministre pour aider dans leurs travaux M. Jourdan, de Lyon, M. Bertin, de Strasbourg, M. Lory, de Grenoble, M. Joly, de Toulouse, M. Baudrimont, de Bordeaux, M. Houel, de la même ville, M. Bourget, de Clermont, et M. Lacaze-Duthiers, de Lille, qui depuis plus de deux ans remplit en Afrique une mission dont les résultats seront précieux pour l'histoire naturelle. M. le Ministre a contribué aussi aux dépenses qu'entraîne la publication des travaux des Sociétés savantes de nos départements, chose qui est d'une importance vitale pour tout le corps scientifique et la liste de ces subventions est même trop longue pour pouvoir être lue ici. Aujourd'hui même une décision de ce genre a été prise en faveur des Sociétés de Bordeaux, de Toulouse et de Nancy pour assurer la publication de divers travaux dus à M. Gassies, à M. Leymerie et à feu M. Guibal. Certes, on ne saurait faire un meilleur emploi des fonds que l'Etat consacre à l'encouragement des travaux scientifiques, et je crois être l'interprète des sentiments de tous les amis des sciences en offrant publiquement des remerciements à M. le Ministre pour ce patronage bienveillant.

S'il m'était permis ici de parler au nom de la France, je le remercierais aussi d'avoir réalisé un des vœux les plus ardents de l'Académie en érigeant un monument expiatoire à un homme dont le sang innocent pèse sur la conscience de la nation et dont le nom est vénéré par tous ceux qui cultivent les sciences chimiques, physiques et naturelles. L'édition des œuvres de Lavoisier, que mon illustre confrère M. Dumas prépare depuis vingt ans, et que l'Etat donne au monde savant, est le plus beau monument qu'il était possible d'élever à la mémoire de ce génie puissant et sobre, dont la renommée ira en grandissant à mesure que la science elle-même grandira et que la connaissance des choses se répandra davantage parmi les hommes. Lavoisier n'était pas seulement le fondateur de la chimie moderne, une des sciences qui depuis près d'un siècle ont contribué le plus efficacement aux progrès de la civilisation. Lavoisier était aussi un des plus grands physiologistes qui aient jamais existé et ses titres

de gloire comme tel ne consistent pas seulement dans les résultats directs de ses admirables travaux ; l'influence qu'il a exercée sur la direction des recherches physiologiques a été non moins salutaire que puissante. Il a montré à tous ceux qui étudient les phénomènes de la vie comment la chimie peut les conduire à la solution de plus d'une question capitale ; comment dans ce but ils doivent interroger expérimentalement la nature et comment il convient de raisonner sur les faits que les recherches de cet ordre nous fournissent. Avant lui, tous les physiologistes se contentaient trop facilement de considérations vagues ou d'hypothèses dépourvues de bases solides ; il commença à les accoutumer à une logique claire, précise et rigoureuse, en même temps qu'il élevait leur esprit par la grandeur et la justesse de ses vues. Son style simple et saisissant était aussi un modèle à suivre ; les mouvements de sa pensée avaient tant de force et de mesure qu'ils se déployaient avec une grâce facile et devenaient irrésistibles sans jamais dépasser la limite du vrai. En présentant ses écrits à la jeunesse studieuse de la France, M. le Ministre aura donc fait une chose doublement utile : il aura rendu un hommage éclatant à la mémoire de l'un des bienfaiteurs de la science et il aura donné d'utiles leçons à ceux qui ont l'avenir entre les mains. Je ne serai donc démenti par personne quand je dirai que cette publication, faite par M. Dumas avec un dévouement qui d'ordinaire n'est inspiré que par l'amour filial, est un titre à la reconnaissance de tous les hommes d'étude, et que les physiologistes, de même que les chimistes et les physiciens, en remercieront M. le Ministre, comme je l'en remercie en ce moment.

# SÉANCES EXTRAORDINAIRES

DU

## COMITÉ IMPÉRIAL DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES,

Tenues à la Sorbonne les 8, 9, 10 et 11 avril 1863.

---

### SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOGIE.

Les Sociétés savantes des départements ont répondu avec encore plus d'empressement qu'en 1861 à l'appel que leur adressait pour la seconde fois M. le Ministre de l'instruction publique. Dans la seule section d'histoire et de philologie, cinquante-six représentants des Académies provinciales s'étaient fait inscrire pour des lectures, il a été impossible de les entendre tous. Mais le nombre, l'intérêt et la variété des sujets traités prouvent surabondamment que les Sociétés savantes des départements ont parfaitement compris la pensée libérale du Ministre qui, en respectant l'indépendance de leurs travaux, a réussi à leur donner plus d'éclat et de publicité.

M. FLOQUET, membre correspondant de l'Institut, connu par de savantes études sur Bossuet, a lu, au nom de la Société des antiquaires de Normandie et de l'Académie de Rouen, un morceau du plus grand intérêt sur l'*Éducation du Dauphin fils de Louis XIV*. Il s'y est proposé de donner une idée des résultats de cette éducation pour la France et de dire la vérité sur le Dauphin déprécié et décrié par Saint-Simon. L'éducation du Dauphin fils de Louis XIV a été, dit M. Floquet, un des grands événements du dix-septième siècle. La France l'Allemagne, la Hollande, Rome surtout, y ont été très attentives. Louis XIV et les maîtres du Dauphin avaient à cœur que *tout ce qui se ferait pour l'instruction du jeune prince profitât au public et au monde*.

Ce fut l'occasion d'un grand mouvement littéraire. Outre les ouvrages que composa Bossuet dans ce but, des livres, des écrits en très-grand nombre, composés pour venir en aide aux efforts des maîtres, furent publiés alors. A la cour, il y eut diffusion de lumières, au très-grand avantage des jeunes princes, des jeunes seigneurs élevés près du Dauphin, et plus tard, à celui des fils de Monseigneur.

Les enfants des classes nobles et aisées ne manquèrent pas de profiter de cette diffusion de lumières. En admettant les flétrissantes appréciations qu'a faites Saint-Simon du Dauphin fils de Louis XIV, les productions qu'on dut alors aux instituteurs de ce prince et celles de tant d'érudits et de lettrés qui écrivirent en vue de cette éducation ne peuvent permettre de penser qu'elle a été vaine et sans résultat.

Mais Saint-Simon mérite-t-il confiance dans ses appréciations sur Monseigneur ? Ce duc était, notoirement, très-peu agréable à Louis XIV et au Dauphin, qu'importunaient ses menées, ses cabales, que blessaient ses propos indiscrets, sans mesure sur toutes choses, et son caractère frondeur. Au cas où l'héritier présomptif deviendrait roi, Saint-Simon était bien sûr de n'avoir pas sous le règne du fils plus d'emploi que sous celui du père. De là, son mauvais vouloir, sa haine, son mépris pour Monseigneur ; de là, en avril 1711, à la première nouvelle que le Dauphin était atteint de la petite vérole, ses indicibles appréhensions que le malade n'en revînt, ses transes dans l'attente, ses transports de joie lorsque fut bien avérée la mort du prince.

Les appréciations de Monseigneur par un homme ainsi disposé peuvent-elles être considérées comme le dernier mot de l'histoire ? Les maîtres du Dauphin, ceux qui vivaient près de lui, déclarèrent, en toutes rencontres, en particulier comme en public, que ce prince avait de l'esprit, des moyens, de l'aptitude, de la capacité. En même temps, ils se montrèrent, longtemps, en peine de son *inattention*, de son *inapplication*, de son *humeur rêveuse*, de ses *distractions*, qui purent s'opposer, dans les premières années surtout, à ce qu'il profitât de leurs enseignements autant qu'ils l'eussent souhaité. De plus le Dauphin avait été intimidé, à l'excès, par Montausier, son gouverneur, homme inégal, fantasque, et dont le joug était dur. Ensuite, il dut s'effacer absolument et demeurer inactif et muet sous le roi, son père, monarque ombrageux, qui voulait que le monde ne s'occupât que de lui seul et qui, après que son frère, Monsieur, se fut, à la journée de Cassel, signalé avec l'éclat que l'on sait, ne donna plus à ce prince aucune occasion nouvelle de paraître.

Au siège de Philippsbourg (1688), et plusieurs fois encore dans la suite, le Dauphin se révéla, et fit preuve d'aptitude, non moins que d'intrépidité. A la mort de Charles II, la couronne d'Espagne étant offerte à la France, le Dauphin étonna les ministres et le roi son père par la force et la véhémence avec lesquelles il parla sur cette affaire, et par la générosité des sentiments qu'il fit paraître. Apprécié,

consulté, écouté davantage, dans les dernières années de sa vie, il avait de plus par sa bonté gagné tous les cœurs. La mort du Dauphin affligea la France, qui était fondée à espérer, sous son règne, plus de calme, et beaucoup de soulagement. Bossuet avait dit, chaque jour, à son disciple, et lui avait persuadé que : *la fin que se doit proposer toute bonne politique est de rendre la vie commode, et les peuples heureux.* — *Destiné*, lui avait-il dit encore, *destiné à régner, un jour, sur la France, vous êtes obligé de rendre heureux ce grand royaume.*

Ainsi avait été conçue cette éducation royale, tels étaient les instituteurs du Dauphin, tel fut le Dauphin lui-même. Les appréciations de ce prince par Saint-Simon sont pleinement démenties par l'histoire. Mais, lors même que le Dauphin eût été, en réalité, tel qu'il a plu à Saint-Simon de le dépeindre, l'éducation de ce prince demeurerait évidemment un des événements les plus mémorables et les plus intéressants du dix-septième siècle, un de ceux dont profitèrent le plus les sciences et les lettres.

Dans un travail sur la *Correspondance de Jean de Witt avec le chevalier Temple*, M. COMBES, de l'Académie de Bordeaux, a jeté une vive lumière sur les causes qui préparèrent la triple alliance de 1668. A l'aide de documents nouveaux et non suspects, il a revisé le grand procès de la conduite de Louis XIV envers les Provinces-Unies et de leur rupture avec nous. Il a cherché qui avait tort, qui avait raison dans cette affaire si grave ; qui avait intérêt à diviser les deux pays amis ; quel était le peuple dont la puissance maritime ne pouvait grandir sans cette désunion ; de quel côté furent les concessions et les ménagements envers d'indispensables amis ; de quel côté, au contraire, les intrigues et les obsessions pour nous les aliéner, et qui mérite notre croyance, du docteur Lingard, qui rend justice à Louis XIV, ou de Lord Macaulay, qui l'accable. Il a montré enfin les Anglais, après avoir atteint leur but, se joignant vite aux Français en 1672, pour dépouiller les Provinces-Unies par la France, après avoir nui à la France par les Provinces-Unies, et Temple lui-même, Temple, l'ami et le séducteur de de Witt, lui jetant alors la première pierre, en s'écriant : « Oui, ce fut un grand patriote ; mais il eut « tort de rompre avec la France, de se poser obstinément en arbitre « souverain entre elle et l'Espagne, et, pour tout dire, de menacer « de la guerre, quand il ne fallait que moyenner la paix. »

La Section a ensuite entendu M. A. DESPLANQUE, archiviste de l'Indre, correspondant du ministère, qui a communiqué un essai *Sur les vicissitudes des institutions monastiques dans le bas Berry*. Re-

montant aux origines des établissements religieux qui existaient dans la circonscription actuelle du département de l'Indre, et suivant à travers les siècles leurs alternatives d'élévation et d'abaissement, l'auteur s'est appliqué à déterminer, époque par époque, l'esprit intérieur qui régnait dans ces communautés et les influences extérieures qui s'y firent ressentir. Il a retracé la longue série des événements qui ont apporté la discorde et la ruine au sein des cloîtres, depuis les invasions normandes jusqu'aux guerres de religion. Il a insisté sur le pillage dont les abbayes de l'Indre furent victimes au seizième siècle, et sur les conséquences extrêmes que produisit dans ces maisons le régime de la commende. Les plus riches et les plus anciens monastères de la contrée passèrent à cette époque aux mains de gentilshommes protestants, qui installèrent leurs intendants avec le titre d'*abbés confidentiaires*. M. Desplanque a cité de nombreux exemples de ce genre d'abus, exemples empruntés particulièrement à l'histoire de l'abbaye de Fontgombaud. Il a fait voir qu'au dix-septième siècle, et à la faveur d'un pareil système, le désordre était parvenu à son comble dans la plupart des communautés du bas Berry. Un tableau de la réforme introduite par Duvergier de Hauranne et par son neveu Barcos dans l'abbaye de Saint-Cyran a terminé le récit de M. Desplanques.

Sous ce titre : *Une idée lorraine*, M. DE DUMAST, de l'Académie de Stanislas, à Nancy, a entretenu l'assemblée du mouvement d'études orientales qui s'opère à Nancy. Après avoir caractérisé la Lorraine et son esprit d'initiative, l'auteur rappelle que cette ville fut le théâtre des premiers efforts tentés pour faire passer dans notre langue le grand lyrique hébreu avec les couleurs vraies du temps et du lieu. Les languessémitiques, telles que l'hébreu et l'arabe, n'ont passeules occupé Nancy. Dès 1857, dans l'ouvrage intitulé *Fleurs de l'Inde*, M. de Dumast avait pu fournir aux étudiants vingt pages de Valmiki, imprimées à l'aide d'un caractère spécial et avec un *système de transcription* qui permettait de représenter les mots des langues orientales dans notre alphabet européen. C'est au moyen de ce caractère spécial que deux membres de l'Académie de Stanislas, MM. Burnouf et Leupol, ont publié en 1859 une *grammaire sanscrite*, la première qui ait paru en français. En 1860, M. Burnouf a donné une traduction de la *Bhagavad Gîtâ* avec texte en regard. On doit au même savant, secondé par M. Leupol, un dictionnaire sanscrit-français qui est actuellement sous presse. Enfin M. Leupol prépare comme complément de ces divers travaux un recueil de morceaux choisis dans la littérature des langues *âryannes*. L'école orienta-

liste de Nancy est aujourd'hui florissante, grâce à l'esprit d'initiative et au dévouement de quelques savants.

M. Valentin SMITH, conseiller à la cour impériale de Lyon et membre de l'Académie de la même ville, a fait une communication sur la *Famille chez les Burgondes*. L'auteur, déjà connu par d'excellents travaux sur la loi Gombette, ou loi de Gondebaud, roi des Burgondes, a marqué avec autant de force que de netteté la différence entre la famille romaine et la famille germanique, la première fondée exclusivement sur l'autorité paternelle, la seconde sur les lois naturelles et donnant à la femme et aux enfants le rang qui leur appartient. L'auteur a d'abord caractérisé les Burgondes, l'un des peuples de la Germanie qui firent partie de la grande invasion des Gaules, au cinquième siècle. Il les a montrés *hospites et milites romani* dans leur premier établissement sur le Rhin en 413. Subjugués par Aétius, en 435, on les voit, en 443, faisant un premier partage des terres en Savoie avec les habitants du pays. Dès ce moment, ils deviennent des auxiliaires de Rome : *Quondam milites romani, nunc in numero auxiliiorum* (Jornandès). Tant que dura l'empire, les Burgondes furent toujours les alliés et les auxiliaires de Rome. C'est en cette qualité qu'ils combattirent, en 451, contre Attila ; en 456, contre les Suèves ; en 474, contre les Wisigoths. A la chute de l'empire, ils restèrent naturellement maîtres du pays qu'ils occupaient pour Rome, impuissante à se défendre elle-même.

En l'an 501, Gondebaud donna à son peuple un recueil de lois composé des quarante-cinq premiers titres de la loi Gombette, le premier titre cependant excepté.

Ce recueil est la première loi barbare qui ait été publiée et codifiée ; et, entre toutes les lois barbares, c'est celle qui présente le mieux la fusion de l'élément germain avec l'élément romain, et qui fait le mieux connaître quelle était la constitution de la famille chez les Germains.

Quelle était la *Constitution personnelle* de la famille chez les Burgondes ? — Quelle était sa *Constitution réelle* ? Telles sont les questions examinées par M. Valentin Smith.

FONDEMENT ET COMPOSITION DE LA FAMILLE. — La famille burgonde avait pour fondement le mariage, à la différence de ce qui existait à Rome, où elle n'avait pour fondement que la puissance paternelle et reposait tout entière sur un principe politique. Chez les Burgondes, la famille, suivant les principes germaniques, reposait sur la nature, sur les liens du sang. Ainsi, chez les Burgondes la fa-

mille, au lieu d'être composée, comme à Rome, exclusivement des cognats ou parents paternels, comprenait les parents des deux lignes, paternelle et maternelle. Justinien, par sa *Novelle* 118 de l'an 544, établit le principe de la famille, du sang. Mais ce même principe se trouvait consacré quarante-trois ans auparavant par le recueil de Gondebaud, publié en l'an 501.

La seule différence qu'il y a (importante d'ailleurs), c'est que dans le système germanique des successions, et par conséquent de la parenté légale, l'ordre de successibilité suivait l'ordre des lignages, c'est-à-dire que la loi appelait ceux qui étaient plus rapprochés de la souche commune.

MARIAGE. — « Les Germains, dit Tacite, sont presque les seuls de tous les barbares qui se contentent d'une seule épouse ; l'épouse n'apporte point de dot au mari, c'est l'époux qui l'apporte à la femme. » (*Germ.* xviii.) M. Valentin Smith prouve qu'on trouve dans la loi Gombette l'application légale des paroles mêmes de Tacite. Le titre LII porte que celui qui, étant engagé dans les liens d'un mariage, en contractait un nouveau, encourait la peine de mort.

Le *wittemon* dont parle cette loi aux titres LXIX et LIX est le présent fait aux parents de la jeune fille par le mari ; la *morgengab*, dont parle le titre XLII, est la dot que le mari fait à la mariée elle-même le lendemain du mariage, dot pour le cas de survie, et seulement viagère, pour laisser le bien dans la famille. Le titre XLII de la loi Gombette nomme même le *morgengab* tantôt *donatio nuptialis* et tantôt *dos*.

M. Valentin Smith pense que M. Troplong s'est gravement trompé lorsque, dans la préface de son *Commentaire sur le contrat de mariage*, il dit que Tacite « croit que le mari donne une dot à l'épouse ; que ces mots : *Uxori maritus affert*, tout à fait impropres pour le temps où vivait l'illustre historien, prouvent qu'il N'A PAS UNE VÉRITABLE INTELLIGENCE DE CE QU'IL RACONTE. »

AUTORITÉ PATERNELLE. — A la différence de ce qui existait à Rome, où la puissance paternelle était concentrée indéfiniment dans un seul chef, chez les Burgondes, cette puissance était exercée par tous les pères sur leurs enfants, mais seulement jusqu'à l'émancipation de ceux-ci par la majorité. Aux termes de l'article premier du titre LXXXVII de la loi Gombette, le fils atteignait sa majorité à quinze ans. A cet âge il pouvait affranchir un esclave, vendre, donner. Sauf l'âge de majorité que nous avons porté à vingt et un ans, les principes de l'autorité paternelle qui nous régissent, par notre code Napoléon, sont absolument les mêmes que ceux qui régissaient les Burgondes.



**AUTORITÉ MARITALE.** — Dans la Germanie l'autorité maritale n'était, de même que l'autorité paternelle, qu'un pouvoir de protection. La femme était l'associée du mari. Le mari était le chef de l'association et avait la garde de la personne et des biens de sa femme, non parce qu'il était le maître, mais le plus fort.

Aux termes du titre XIII du premier supplément de la loi Gombette lorsque la femme s'était mariée de sa seule volonté (*voluntate sua*), le mari auquel elle s'était donnée pouvait disposer des biens de celle-ci comme des siens propres. Mais, en règle générale, il n'avait que la simple administration des biens de sa femme, qu'il n'avait pas le droit de mettre en gage. (1<sup>er</sup> Supp., tit. IX.)

**TUTELLE LÉGALE DE LA MÈRE.** — La loi Gombette est la première qui ait, avec la loi des Wisigoths, accordé à la mère le droit d'être tutrice de ses enfants (tit. LIX et LXXXVI).

Chez les Romains la mère ne pouvait avoir la tutelle de ses mineurs qu'en vertu d'un rescrit du prince. L'institution de la tutelle légale de la mère, établie sous l'influence du christianisme, est l'un des faits qui ont le plus contribué à l'émancipation de la femme en l'initiant à tous les actes de la vie civile.

**SOLIDARITÉ DE LA FAMILLE.** — M. Valentin Smith expose que la solidarité de la famille avait un caractère particulier chez les Germains. La vengeance collective était régulièrement organisée ; elle s'exerçait à force ouverte et formait primitivement le droit commun. A cet état de choses succéda un système de composition entre familles, comme s'en explique Tacite (*Germ.*, XXI). Dans la loi salique elle-même, les homicides les plus odieux ne donnaient lieu qu'à une action privée (tit. XLIII) :

La loi Gombette introduisit une poursuite d'office au nom de la société contre le meurtre d'une personne libre ou d'un esclave du roi, et pour lequel il y avait peine de mort (titre II, art. 1<sup>er</sup>). Dès lors il n'y eut plus responsabilité et solidarité de la famille pour ce crime, à raison duquel le coupable pouvait seul être recherché (tit. II, art. 6). Mais le principe de la solidarité de la famille continue toujours à subsister chez les Burgondes pour les offenses d'un ordre secondaire (*culpa*).

Pour ces offenses Gondebaud établit d'abord la procédure du serment, suivant probablement la coutume qui se pratiquait en Germanie. Lorsqu'une accusation était portée contre un individu, douze de ses plus proches parents devaient jurer qu'il n'était pas coupable. On les nommait *conjurateurs* (tit. VIII, art. 1). L'accusateur pouvait arrêter le serment en faisant appel au jugement de

Dieu, *Dei judicio*, c'est-à-dire en demandant le combat (tit. VIII, art. 2).

Cet étrange usage de pouvoir se purger d'une accusation par un serment amena les plus graves abus. Pour y mettre un terme, Gondebaud donna à Lyon, le 22 mai 501, une loi statuant que, lorsqu'une partie ne voudrait pas s'en tenir aux témoignages, l'un des témoins serait tenu de se battre (tit. XLV), loi qui fut suivie d'une autre, environ treize après, sur le même objet (tit. LXXX).

Suivant M. Valentin Smith, Montesquieu seul, surtout au dernier siècle, a bien compris l'esprit et la portée des lois de Gondebaud sur le duel judiciaire, qui étaient un progrès, et, dans tous les cas, un témoignage énergique du principe de solidarité de la famille. Le duel judiciaire n'existait pas seulement en Germanie, mais chez la plupart des peuples anciens. Un texte trop peu connu de Nicolas Damascène, qui écrivait sous Auguste, nous apprend qu'il était en usage chez les Ombriens. Cette pratique est tombée en France en même temps que le principe de la personnalité des lois.

M. Valentin Smith termine cette première partie qui traite de la *Constitution personnelle* de la famille chez les Burgondes en faisant remarquer que si, d'après les coutumes germaniques, l'individu avait une grande liberté et une grande indépendance, il était cependant incessamment contenu par de puissants liens et d'impérieux devoirs de famille. L'indépendance germanique a passé dans nos institutions modernes; mais, dans notre société plus amollie et plus relâchée, la famille n'a point d'action sur l'individu, qui ne relève que de l'État.

Abordant la seconde partie de son travail relative à la famille burgonde envisagée sous le point de vue de sa *Constitution réelle*, M. Valentin Smith ne fait pour ainsi dire qu'indiquer le sommaire des points qu'il a traités sous ce rapport : *La propriété, la succession ab intestat, la succession testamentaire*.

En se résumant, il signale les efforts de la nation burgonde, devançant tous les autres peuples pour concilier l'élément germanique avec les éléments romain et chrétien, dont la triple alliance a préparé et fondé notre civilisation moderne.

M. JOLY, membre de l'Académie impériale de Caen, a lu un Mémoire sur les *Abus des lettres de cachet dans la généralité de Caen au dix-huitième siècle*.

On connaît généralement, a dit M. Joly, la légende de ces lettres plutôt que leur histoire vraie. C'est cette histoire que l'auteur a voulu écrire pour une partie de la Normandie, d'après des documents iné-

dits tirés des archives du Calvados et de quelques collections particulières : il s'attache surtout aux *Ordres du roi* lancés sur la demande des familles et retrace en quelque sorte l'histoire domestique des lettres de cachet.

Après avoir passé rapidement en revue les diverses maisons de détention de la généralité et décrit en détail la tour Chatimoine à Caen d'après un rapport officiel qui l'appelle une *monstruosité*, il se demande si les lettres de cachet, à ce point de vue tout spécial d'une sorte de protection accordée aux familles, ont été calomniées. Il relève tout ce qu'on peut dire à leur décharge : le désir de sauver l'honneur des familles en punissant le coupable, tout en lui épargnant la flétrissure publique d'un jugement régulier ; la bonne foi chez Louis XVI, par exemple, qui dut croire accomplir un droit social en mettant son pouvoir au service de parents malheureux ; le rapport de ce pouvoir extra-légal avec la constitution même de la société, qui mettait le droit de la famille, être abstrait, au-dessus de celui de l'individu, et avec les vieilles idées françaises sur l'honneur. Enfin il fait ressortir les bonnes intentions de quelques ministres et des intendants de Caen, hommes en général distingués et animés de pensées généreuses. Il note encore les efforts de l'administration pour organiser et régler l'exercice de ce pouvoir et réprimer les actes arbitraires commis par les intendants, leurs subdélégués, les magistrats municipaux, les familles et même les individus. L'année 1785 surtout est intéressante par les tentatives de ce genre.

Puis l'auteur, entrant dans l'examen de cette institution, la montre vicieuse en son principe, vicieuse en ses applications et en ses résultats. Il cherche contre qui et comment étaient alors rendues ces lettres de cachet. C'était contre des fous réputés dangereux, des fils violents, dissipateurs ou libertins, contre des alliances inégales. Pour chacune de ces catégories de détenus il cite de nombreux et curieux exemples. Il montre l'administration écoutant bénévolement toutes les requêtes, quelque modeste que fût la condition des signataires, et s'intéressant aux plus humbles détails de ménage. Il voit là une forme non encore remarquée de la centralisation sous l'ancienne monarchie : l'Etat se chargeant de mesurer l'obéissance des fils et la fidélité des femmes. M. Joly signale ensuite les abus odieux qu'on faisait trop souvent des lettres de cachet : les exposés faux, les erreurs, les oublis, la vengeance et la cupidité s'abritant sous le nom du roi et surprenant des ordres. Il en cite quelques exemples où se montrent plus particulièrement d'incroyables méprises, la manière dont des misérables exploitent la crédulité du ministre, enfin la difficulté

qu'on éprouvait à obtenir justice même avec l'appui de l'administration. Il conclut en déclarant que, si la paix des familles a peu gagné à l'usage des lettres de cachet, la royauté, désintéressée cependant dans ces questions, y a beaucoup perdu de sa considération et de son autorité.

L'assemblée a ensuite entendu un travail de M. l'abbé SABATIER, de l'Académie de Bordeaux, sur la nature du chant. L'auteur en cherche le principe dans les facultés mêmes de l'homme. Le chant, selon lui, est la parole portée à sa plus haute puissance. Il passe en revue les chants populaires et leur influence, puis il retrace l'histoire du chant catholique, qui éveille tour à tour les émotions les plus douces et les plus terribles, et répond seul, par sa simplicité et par l'union des voix, à l'égalité de tous les hommes devant Dieu. M. l'abbé Sabatier veut, comme saint Bernard, un chant plein de calme et de gravité, qui ne détourne pas les esprits de la beauté et du sens religieux du texte. Il s'indigne avec raison contre cette musique qui trop souvent fait pénétrer dans nos églises les chants les plus profanes. En terminant, l'auteur insiste sur la nécessité d'une langue liturgique qui reste immobile comme le dogme.

M. THÉRY, recteur de l'Académie de Caen, président de l'Académie impériale des sciences, lettres et arts de cette ville, expose le plan d'un livre qui aura pour titre : *Histoire critique des méthodes d'enseignement*. Voici le résumé sommaire de cette lecture : L'auteur, qui a passé sa vie dans l'exercice ou dans la surveillance de l'enseignement, a cru qu'il serait utile de distinguer en cette matière les idées essentielles, qui font loi dans tout état de la science, et les essais purement accidentels. Pour y parvenir, il a étudié les principales méthodes d'enseignement, dans leur esprit en même temps que dans leur histoire. Il a voulu faire la part de leurs principes et de leurs conséquences, et constater ce qui restera de chacune d'elles, lorsqu'il essayera de tracer le code pédagogique de l'avenir. Il s'attachera aux méthodes anciennes et modernes qui ont eu de la réputation ou une popularité passagère. Il passera en revue celles de Socrate, de Platon, d'Aristote, de Quintilien, de saint Augustin, dans les temps anciens, et, chez les modernes, celles des universités du moyen âge, des jésuites, de Port-Royal, de Locke, de Rollin, de Dumasais, de J.-J. Rousseau, du parlement de Paris, du père de La Salle, de Lancastre, de l'abbé Gautier, de Pestalozzi, de Fellemborg, de l'abbé Grégoire Girard, de Jacotot, des écoles centrales, de l'Université impériale.

Il soumettra toutes ces études à celle des facultés de l'esprit hu-

main, de leur importance absolue ou relative dans l'œuvre de la culture intellectuelle, de leur influence réciproque, de leurs rapports avec la pratique de la vie, à laquelle il s'agit d'initier les jeunes intelligences.

Enfin M. Théry pose une série de questions qui devront être résolues d'après ces principes, et qui intéressent non-seulement l'histoire de la science, mais la pratique de l'enseignement.

Il déclare en terminant que les améliorations graduelles lui paraissent bien préférables aux innovations radicales, et que, respectant le solide édifice de l'instruction nationale, il proposera seulement, au besoin, d'en élargir ou d'en resserrer les compartiments.

M. PUISEUX, de la Société des antiquaires de Normandie, a retracé le *Rôle des docteurs normands dans les premières années du quinzième siècle*. L'auteur constate d'abord les liens étroits qui ont existé au commencement du quinzième siècle entre le schisme religieux qui divisait alors la chrétienté et le schisme politique, c'est-à-dire la rivalité des Armagnacs et des Bourguignons, qui déchirait la France. Dans la première de ces querelles, c'est la Nation normande, la plus énergique des quatre Nations de l'Université de Paris, qui se place au premier rang pour combattre à la fois le pape d'Avignon et le pape de Rome et poursuivre le rétablissement de l'unité dans l'Église.

M. PUISEUX fait connaître les nombreux collèges que cette Nation possédait alors à Paris et les principaux docteurs qu'elle donna à l'Université, le cardinal Gilles Deschamps, l'évêque de Paris Jean de Courtecuisse, le moine Mathurin Ursin de Tallevende, le cordelier Jean Petit, le carme Eustache de Pavilly, etc., etc. C'est parmi eux que l'Université va chercher ses orateurs, ses hommes d'affaires, ses ambassadeurs. On les voit parler au nom du clergé de France dans les assemblées solennelles, et siéger, comme pères de l'Église gallicane, aux conciles de Pise et de Constance.

Dans la querelle des maisons d'Orléans et de Bourgogne, la province de Normandie garde chez elle une prudente neutralité (sauf un instant à Rouen, en 1417 et 1418). Mais au dehors, des Normands se trouvent mêlés aux actes les plus violents des factions. C'est un Normand, Raoul d'Anctoville, sur lequel l'auteur donne quelques détails peu connus, qui frappa le duc d'Orléans; c'est un Normand, maître Jean Petit, qui fit l'apologie du crime; c'est encore un Normand, maître Thomas, abbé de Cerisy, qui justifia la mémoire de la victime. Les orateurs les plus ardents de la faction bourguignonne, ce sont les Normands.

La remontrance adressée en 1413 au roi sur les abus du gouvernement était l'œuvre d'Eustache de Pavilly ; il en sortit la grande ordonnance de cette même année, où certainement l'Université de Paris, et très-probablement les docteurs normands, ont tenu la plume.

L'auteur déclare que, dans cette étude, il n'a pas eu la prétention de révéler des faits ni des personnages inédits, mais, en groupant sous un même point de vue et en rattachant par un lien commun des hommes jusqu'à présent dispersés dans l'histoire générale, il croit avoir apporté quelques aperçus nouveaux.

M. REVILLOUT, de la Société des sciences morales de Seine-et-Oise, a lu un travail sur l'*Etablissement du christianisme dans les campagnes pendant le siècle qui suivit la grande invasion.*

A la fin du quatrième siècle, les paysans de la Goule orientale étaient pour la plupart encore attachés au paganisme. Il ne pouvait guère en être autrement, car l'Eglise catholique avait dû d'abord s'occuper des villes, où se trouvait concentrée presque toute la vie sociale. Les grands propriétaires, retenus loin de leurs possessions par les lois municipales, par les préjugés, par leur goût et leur ambition, ne songeaient guère au progrès moral de leurs paysans. Mais ce qui gênait surtout le développement du christianisme dans les campagnes, c'était la difficulté de trouver des clercs. Presque tous les sujets de l'empire étaient rivés au sol ou bien attachés à des conditions héréditaires, et les lois interdisaient au clergé de se recruter dans les diverses classes d'*obnoxii*. Vainement, pour permettre à l'Eglise de vivre et de se développer, les empereurs avaient essayé de l'organiser comme les autres corporations et de lui créer pour ainsi dire un personnel héréditaire, soit en s'emparant des moines pour en faire des *obnoxii* et des *conditionales*, soit en mettant sous la puissance des évêques tous les descendants des personnes qui, sous les noms de lecteurs, d'acolytes, de portiers, etc., formaient un dernier ordre dans le clergé, et pouvaient se marier. Ces mesures étaient insuffisantes, et, malgré les lois impériales, le clergé, sans pouvoir satisfaire à tous les besoins, était obligé de prendre ses membres dans toutes les classes. De là des luttes dans lesquelles on fit intervenir les papes pour faire respecter les lois de l'Etat.

L'invasion délivra provisoirement le clergé de ces entraves : les évêques, mêlés à toutes les grandes affaires, purent tenir moins compte des restrictions imposées au recrutement du clergé. En outre, l'établissement des barbares comme propriétaires dans les provinces eut pour résultat de détruire l'importance excessive des cités et de

disperser la noblesse gallo-romaine dans les campagnes. Les possesseurs se montrèrent alors plus soucieux de leurs paysans, et songèrent à établir des paroisses rurales dans leurs *villas*. Malgré de nombreuses précautions prises par les prélats pour empêcher que ce développement ne nuisît à la discipline, le christianisme put dès lors pénétrer profondément dans les classes agricoles. Les moines eurent une part considérable à ce progrès. Du reste, prêtres ou religieux, les apôtres du christianisme dans les campagnes s'acharnèrent avec violence contre les restes du paganisme. Mais il ne fallait pas seulement proscrire ce culte condamné, il fallait surtout le faire oublier en le remplaçant, seconde œuvre plus difficile et plus méritoire qu'accomplirent par leurs vertus plusieurs saints de cette époque. Ils mirent ainsi dans la vénération des peuples, à la place des souvenirs païens, l'histoire même de leur sainte vie. On peut constater dans les écrits hagiographiques de Grégoire de Tours ce déplacement de l'admiration et de la sympathie populaires; on y voit se créer entre les habitants des campagnes, entre le sol même et les héros du christianisme des liens que chaque génération rend plus forts. L'Église, par une sorte d'inféodation morale, prend pour ainsi dire possession des campagnes et prépare sa puissance temporelle.

M. HIPPEAU, membre de l'Académie de Caen et de la Société des antiquaires de Normandie, donne, d'après la correspondance inédite du duc d'Harcourt, lieutenant général de Normandie, des détails sur les préparatifs d'une descente en Angleterre faits en 1779 par les ordres de Louis XVI. Ces lettres, écrites par MM. de Maurepas, de Montbarrey, de Sartine, de Mortemart, du Châtelet, Dumouriez, de Lambert, de Choiseul, et un grand nombre de personnages occupant le rang le plus élevé dans la société et dans l'armée, jettent un jour nouveau sur les rapports existant à la fin du dix-huitième siècle entre le gouvernement et les fonctionnaires agissant sous ses ordres. M. Hippeau attribue l'insuccès de l'expédition projetée à la faiblesse et aux indécisions du pouvoir central, qui, bien qu'organisé alors aussi puissamment qu'il l'est aujourd'hui, était inférieur en énergie et en intelligence à la société qu'il avait à diriger. Il termine par quelques considérations sur le rôle de la France à l'égard de l'Angleterre.

L'assemblée a ensuite entendu un travail de M. le marquis COSTA DE BEAUREGARD, président de l'Académie impériale de Savoie, sur des lettres inédites de Henri III. « Si quelque source encore inexplorée, dit M. Costa de Beauregard, peut offrir des éléments

sérieux à la révision du jugement sévère que l'histoire a porté sur Henri III, il y a justice à les produire. » C'est dans cette pensée que l'auteur du Mémoire fait connaître des documents qui lui semblent justifier ce jugement de Pierre de l'Etoile, *Henri III eût été un bon roi s'il eût rencontré un meilleur siècle.*

Ces documents inédits et authentiques existaient dans les précieuses archives de la maison d'Angennes : c'est la correspondance de Henri III avec le marquis de Pisani et l'évêque du Mans, ses ambassadeurs à la cour de Rome en 1588 et 1589. Les pièces les plus importantes se rapportent à l'envahissement du marquisat de Saluces par le duc de Savoie Charles-Emmanuel 1<sup>er</sup>, à l'éclatante satisfaction que le roi voulait en tirer, à la mort du duc et du cardinal de Guise, à celle de Catherine de Médicis, aux démarches faites par Henri III pour obtenir du pape Sixte V l'absolution du meurtre de Blois. Elles montrent ce prince plein du sentiment de sa dignité personnelle, de sollicitude pour l'honneur de la France, de filiale tendresse pour sa mère, de logique et d'habileté dans l'exposé qu'il fait au pape des motifs qui l'ont contraint à sacrifier le duc et le cardinal de Guise pour défendre sa couronne et sa vie *contre ceux qui sur sa ruine voulaient bâtir leur grandeur.*

L'auteur du Mémoire croit que la publication de cette correspondance compléterait l'histoire des temps orageux de la Ligue par de précieux détails et présenterait Henri III sous un jour tout nouveau. Il offre de mettre les documents qu'il possède à la disposition du Comité impérial des travaux historiques.

M. DABAS, membre de l'Académie impériale de Bordeaux, a donné lecture de quelques pages d'un *Mémoire sur les poésies de saint Ephrem*. M. Villemain, qui a si bien apprécié dans le diacre d'Edesse une merveilleuse éloquence, et montré le poète à travers l'orateur, avait dit qu'il ne restait malheureusement plus rien de ses poésies. M. Dabas relève cette distraction, et fait connaître six poèmes traduits du syriaque en latin, et publiés dans la collection d'Assemani : un hymne, deux prières en vers et trois cantiques, plus un *thrène*, ou *lamentation de la sainte Vierge au pied de la croix*, qui, bien que manquant de la forme métrique, n'en est pas moins un poème très-dramatique et un chef-d'œuvre.

Dans sa lecture, M. Dabas s'est borné à analyser et à traduire la *Cantique sur Marie et les Mages*, petit chef d'œuvre aussi, et sorte de mystère dialogué rappelant nos anciens Noël, et où la simplicité et l'art se mêlent dans une composition savante bien qu'ingénue. C'est l'ouvrage d'un poète qui touche par sa grâce naïve aux origines de la



poésie chrétienne, mais qui s'en éloigne par l'artifice habile de sa mise en scène; d'un poète consommé dans l'art de disposer, de surprendre et d'émouvoir.

Un travail de M. A. Macé, de l'Académie delphinale et de la Faculté des lettres de Grenoble, a donné des renseignements nouveaux et intéressants sur la *Jeunesse des frères Paris*, ces financiers qui eurent un rôle si important au dix-huitième siècle. Il a profité des documents authentiques qu'il a trouvés dans le Dauphiné pour réfuter les erreurs accréditées par Saint-Simon, Duclos, Barbier, et reproduites par les historiens modernes. Un ouvrage plus vaste, et dont M. Macé n'a pu qu'indiquer le plan, traitera du rôle politique et financier des frères Paris après la mort de Louis XIV, à l'époque du système de Law et sous le ministère du duc de Bourbon, pendant lequel Paris-Duverney gouverna réellement la France. L'auteur, en terminant, a montré combien il reste d'études à faire et d'erreurs à rectifier sur le dix-huitième siècle.

M. MANTELLIER, président de la Société archéologique de l'Orléanais, a retracé l'*Histoire de la communauté des marchands fréquentant la Loire*, travail rempli de savantes recherches sur le commerce du centre de la France. « L'entretien des voies, routes et passages, dit M. Mantellier, est une obligation des péagers. Au moyen âge, les seigneurs péagers et les officiers du roi négligent de remplir cette obligation. Sur la Loire notamment, dont la viabilité n'est l'objet d'aucun soin, d'aucune mesure de leur part, la communauté des marchands, obligée d'y pourvoir, se met en leur lieu et place. C'est par ses délégués placés dans les principales villes riveraines de la Loire et de ses affluents, qu'il est procédé au curage, balisage, à l'enlèvement des obstacles, à l'établissement et au maintien des hausseries ou chemins de hallage. La Loire est divisée, à cet effet, en cantonnements de Nantes à Roanne. La dépense est prise sur la bourse commune, sauf recouvrement contre les seigneurs péagers.

« La surveillance et l'action de la communauté s'étendent en outre sur toutes les constructions et ouvrages permanents qui s'élèvent pour les besoins de la navigation; elle traite à cet égard avec les particuliers, les seigneurs et les villes. Par ses soins et son initiative des maçonneries existant dans la Vienne à Chinon sont démolies; l'Allier est rendu navigable jusqu'au pont du Château; un quai est établi à Nantes; une partie du Loiret est rendue au domaine public. Dans ces diverses occurrences, la Compagnie des marchands agit d'elle-même, seule, sans contrôle; elle est investie des droits

de l'Etat et elle remplit le même office qu'aujourd'hui l'administration des ponts et chaussées. »

M. MAIGNIEN, membre de l'Académie delphinale, a lu une étude sur l'*Esprit et la nature de l'art*. « L'art, dit M. Maignien, comme expression sensible des idées, des sentiments, des choses, et quand il remplit ses véritables et nécessaires conditions, est vrai, d'une vérité absolument supérieure à la réalité; il donne complet le drame de la vie souvent tronqué, inexplicable dans sa réalité; il fait vivre la pensée au moyen des éléments matériels qu'il dissimule, voile et transforme, et rend vivante la forme réelle par l'idée dont il la pénètre. Il est utile, et il l'est toujours, soit par son enseignement direct, soit généralement, par une douce et heureuse influence sur l'esprit; il est moral et il l'est toujours, par le sens vrai et profond du bien et du mal dont il vivifie le sentiment dans les âmes; il est un moyen divin d'éducation et par conséquent une cause très-active de civilisation et de progrès; il est agréable et réjouissant pour l'esprit, ce qui le distingue de tout enseignement et de toute leçon dont la sévérité n'a ni le droit, ni les moyens de se cacher entièrement; il est difficile, ayant toujours à lutter contre l'inertie, la contradiction, l'hostilité de la matière et de tous les moyens de l'art qui doivent être dissimulés dans leur nature propre et transfigurés pour représenter la pensée et l'esprit. Enfin, l'art très-général et très-humain par la pensée, très-net et très-défini par la forme et l'expression, répugne à tout enseignement particulier, à toute enseigne spéciale, à toute dénomination exclusive; promoteur et gardien des vérités les plus essentielles qui sont l'âme de ses œuvres, il les garde toujours vivantes et surtout aimables en leur communiquant sa force vive et sa constante jeunesse. »

La description d'un manuscrit de Madame de Maintenon et de Mademoiselle d'Aumale a fourni à M. JULIEN TRAVERS, secrétaire de l'Académie de Caen, l'occasion d'une intéressante communication sur les *Instructions pour l'éducation dans la maison de Saint-Cyr*. Il en a exposé le plan et en a fait ressortir l'importance.

M. l'abbé DEHAISNES, de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Douai, a lu une notice sur le père Trigault, jésuite, qui prêchait en Chine de 1611 à 1628. Les ouvrages de ce missionnaire douaisien, qui donna un des premiers des renseignements à l'Europe sur la Chine, sont devenus rares, et M. l'abbé Dehaisnes a bien mérité de la religion et des lettres en rappelant les services rendus par le père Trigault.

Une note de M. COUCY, président de la *Société des sciences mo-*

*rales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise*, sur un plaidoyer du célèbre avocat Simon Marion, est tout à la fois un travail littéraire et historique : en signalant le mérite de l'avocat Marion, l'auteur a exposé les droits du roi de France sur le duché de Bar. Les ducs de Lorraine, qui étaient en même temps ducs de Bar, prétendaient exercer dans ce dernier pays les droits de souveraineté dont ils jouissaient sans contestation dans le premier. Cette prétention avait déjà donné lieu à de nombreux débats, lorsqu'une taille imposée par le duc Charles III aux gens de Mongnainville (1571) ramena devant les tribunaux une affaire que l'on croyait terminée ; car le duc de Lorraine avait obtenu du roi un contrat notarié par lequel ses droits avaient été nettement reconnus. Cependant le baron Bussy d'Amboise, seigneur de Mongnainville, protesta contre l'illégalité de l'impôt mis sur ses vassaux, et en appela au parlement de Paris. Mais le duc, par son crédit, et surtout par celui de sa femme, Claude de France, sœur du roi, obtint que la cause serait portée au Conseil privé (juillet 1572).

L'avocat du sieur de Bussy était Simon Marion ; celui du duc de Lorraine, Etienne, Pasquier.

En apparence, l'affaire devait se réduire d'abord à une question de juridiction ; mais les avocats, Marion surtout, ne la laissèrent pas sur ce terrain étroit, et plaidèrent au fond. Marion, comme à son ordinaire, s'éleva tout de suite au-dessus des considérations d'un intérêt privé : il vit dans l'acte du duc de Lorraine une usurpation des droits régaliens, et établit avec une force et une netteté vraiment magistrales les principes fondamentaux de la souveraineté royale dans la monarchie française.

L'analyse et les extraits que M. Cougny a donnés de ce plaidoyer, encore inédit, ont montré dans ce discours non-seulement une œuvre éloquente, mais une excellente leçon de droit politique, et dans Marion un précurseur de Montesquieu.

Marion, sans doute, prend dans les traditions des vieux légistes français ce qui peut servir à sa thèse, mais il va plus loin ; il les devance tous, et même Ch. Dumoulin. Il rompt hardiment avec le droit féodal. Le roi n'est plus seulement le premier des seigneurs : il est souverain, et seul il peut l'être, parce qu'il représente l'Etat. Mais il ne peut disposer de la souveraineté pour l'aliéner ou la communiquer à qui que ce soit, parce qu'il n'est qu'*administrateur du public*. Marion, s'emparant de l'idée exprimée dans une note de l'ordonnance de Moulins, dite du *domaine* (1566), représente le roi « comme le mary de la république, qui luy apporte en dot les droits

souverains et les droits domaniaux, lesquels *résident* en la personne du prince, qui porte sur son front la majesté de la monarchie, pour en estre fidèle administrateur, comme un vray mary des propres de sa femme. »

Tout débat au sujet de la souveraineté ne peut donc être jugé par le roi ou par son conseil, ce qui revient presque au même. Il est nécessairement de la compétence du parlement, véritable abrégé des états généraux du royaume, représentation perpétuelle et complète de la nation.

Quelle fut l'attitude de Pasquier dans cette grande discussion ? Il fut avocat, et trop habile avocat; il ne voulut pas être autre chose. « La coutume donne raison » à M. de Lorraine; possession vaut titre », il ne sort pas de là. Cependant il était impossible qu'il n'abordât pas, lui aussi, la question de principes; il met le pied sur ce terrain avec une extrême prudence. Des droits dits régaliens, un seul lui semble être réellement de l'essence de la souveraineté : c'est le droit de justice, et ce droit est réservé par le contrat passé entre le roi et le duc de Lorraine. Tous les autres dépendent de la souveraineté : la souveraineté n'en dépend pas. Enfin les ducs de Bar les ont toujours possédés. Le contrat est venu donner à leurs droits une sanction définitive. Cet acte authentique lie bien mieux le roi qu'aucune loi. « Car, dit l'avocat, le roi est au-dessus de la loi, dont il est *ordonnateur*. » Monstrueuse maxime, dont le judicieux Pasquier dut regretter plus d'une fois d'avoir fait usage, et qu'il a démentie dans tous ses écrits. Ses idées étaient en général les mêmes que celles de son illustre contradicteur. Ces grands esprits, ces cœurs honnêtes, étaient faits pour s'entendre; et en effet, avec quelques autres, ils formèrent cette vaillante et solide phalange parlementaire qui, en ces temps de troubles, a tant fait pour le salut de la France et de la royauté.

M. MAGGILO, de l'Académie de Stanislas à Nancy, a exposé, d'après des documents inédits, l'*Histoire de l'établissement de l'Université de Pont-à-Mousson*, qui fut en Lorraine, au seizième et dix-septième siècle, un centre fameux de hautes études sacrées et profanes. Les extraits des lettres latines, françaises et italiennes, que l'auteur a déchiffrées et classées, renferment les données les plus curieuses et les plus vraies sur les origines de cette institution célèbre, qui n'a pas encore d'histoire. M. Maggiolo a saisi au vif, dans la correspondance de l'année 1574, et le noble caractère du grand cardinal de Lorraine « *vrai fondateur et père de l'Université lorraine* » et cette diplomatie si fine, cette obéissance si passive à la fois et si féconde, cette ambition de tous dans l'humilité de chacun,

qui a fait la puissance de la Société de Jésus. Ce Mémoire est, à proprement parler, une *pièce d'archives secrètes*, comme disait le révérend père, qui, en 1651, envoyait de Rome en Lorraine, au recteur du collège, les copies « des papiers, lettres et aultres qui se trouvent dans les archives de Rome où se traite de Pont-à-Mousson (années 1574 et 1575.) »

La petite ville des Fourgs, dans le Jura, a fourni à M. Tissor, président de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, une étude historique inspirée par le patriotisme local.

M. LAPAUME, de l'Académie delphinale, a lu un fragment de l'histoire du château du Pailly, de 1220 à 1434. Après avoir déterminé l'emplacement de ce manoir, qui est devenu avec le temps une commune du canton de Longeau et fait aujourd'hui partie de l'arrondissement de Langres, dans le département de la Haute-Marne, l'historien philologue recherche quelle en fut la destination primitive, et le vrai caractère. Il établit que cette demeure ne fut dans son origine ni une forteresse, ni une station romaine, ni un *castrum*, ni une *mansio*, puis il interroge le mot lui-même, persuadé que, dès qu'il connaîtra ce que veut dire *Pailly*, il sera bien près d'avoir découvert ce que fut anciennement le château du Pailly.

M. Lapaume saisit cette occasion pour montrer, à la faveur de quelques exemples empruntés à des localités voisines de Langres, de quel secours la philologie peut être assez souvent contre le silence ou contre les obscurités de l'histoire.

Il fait remonter jusqu'au commencement du douzième siècle l'existence du Pailly, attestée qu'elle est par une charte de 1120. Il montre comment, à cette époque, l'évêque de Langres, Jocerand, fit don, vente ou cession du Pailly à Guyot, qui s'appela dès lors Guyot du Pailly.

Ensuite, après avoir passé en revue et expliqué les différents noms qui furent usités chez nos ancêtres pour désigner la ferme, par suite le village en général, il complète, ou du moins enrichit cette liste, en y inscrivant un terme générique de plus, celui même de *Pailly*, avec ses nombreuses variantes. C'est alors qu'il est amené à conclure que le Pailly était, à son premier âge, non pas un château fort, mais un château-ferme, ou château vilain.

Enfin M. Lapaume rappelle comment en 1420 un duc de Bourgogne, Philippe le Bon, donna au roi d'Angleterre, Henri V, le château du Pailly avec tous les autres domaines que Charles VI possédait en Champagne. En 1434, le Pailly, occupé par des Anglais, qui ravageaient

la ville de Langres, fut pris et rasé par les habitants de cette ville, et Charles VII en approuva la démolition.

M. BERGMANN, de la Société littéraire de Strasbourg, a traité, au point de vue linguistique, une question analogue à celle qui est discutée en zoologie, concernant l'unité de composition organique dans le règne animal. Les familles de langues sont irréductibles les unes dans les autres, preuve qu'elles ne proviennent pas d'une seule et même langue souche. Mais dans toutes il y a unité de composition malgré les formes différentes, parce que l'esprit humain qui les a créées, malgré sa variété, est *un* par essence. Toutes les races forment une seule espèce humaine dont le berceau s'est trouvé *localisé* à une seule zone du globe, ce que l'auteur prouve en s'appuyant sur ce qu'il appelle la loi de la localisation progressive par l'échelle ascendante des êtres. Dans la période primitive, l'espèce humaine n'avait qu'un langage très-imparfait, approprié à son état intellectuel très-peu développé; les langues se sont développées et constituées plus tard, lorsque l'espèce humaine se fut déjà divisée en plusieurs races établies dans différentes contrées du globe. Il y a donc différence originelle ou primitive entre les idiomes des différentes races, mais cette variété n'exclut pas l'unité de composition grammaticale et syntaxique. Il est vrai que rien ne semble, à première vue, différer plus radicalement de la composition des thèmes trisyllabiques des langues sémitiques et des mots bisyllabiques des langues japhétiques que les thèmes monosyllabiques de la langue chinoise. Cependant l'auteur, guidé par quelques indications fournies par les dialectes chinois, croit pouvoir établir que, dans l'origine, la langue chinoise avait, comme d'autres langues, des mots de deux syllabes.

Quant à la composition syntaxique des mots, elle est la même en chinois que dans les langues américaines et dans les langues synthétiques en général. Ce qu'on appelle *l'état construit* dans la grammaire des langues sémitiques n'est pas une composition de ce genre, mais la juxtaposition de deux termes dont le rapport était indiqué originellement par la préposition *d* (le, li), qui, s'assimilant à la première consonne du second terme, a disparu complètement, comme par exemple en français la préposition *de* ou *d* a disparu dans *Hôtel-Dieu*. La règle de la composition est observée non-seulement dans toutes les langues synthétiques, mais encore dans les verbes sémitiques. Dans les langues primitives le verbe n'existait pas avec les caractères qu'il porte aujourd'hui; il était remplacé par le nom, qui était ou substantif, ou adjectif, ou participe: voilà pourquoi les ter-

minaisons personnelles jointes au thème verbal forment avec lui une composition faite d'après la règle générale. Encore aujourd'hui il y a des langues dont le verbe, confondu avec le nom, se décline plutôt qu'il ne se conjugue. Le verbe substantif *être*, qui n'existe pas encore dans un très-grand nombre de langues, loin d'avoir appartenu déjà aux langues primitives, s'est formé assez tard, et il dérive de verbes qui dans l'origine avaient une signification plus concrète et active.

Après avoir ainsi examiné les moyens employés dans les différentes familles de langues pour exprimer les rapports dans lesquels se trouvent les deux parties de discours principales, le nom et le verbe, l'auteur du Mémoire arrive à cette conclusion, qu'il y a à ce sujet entre ces familles de langues de grandes différences, mais que néanmoins il y a unité de système dans les lois qui ont présidé à la composition grammaticale et syntaxique de ces idiomes. C'est que le langage, comme la nature en général, présente éternellement le spectacle de l'unité dans la variété, et c'est à l'étude philosophique des langues à reconnaître et à apprécier de plus en plus cette unité du système dans la variété des formes du langage.

La dissertation de M. Bergmann sur l'*Unité de composition grammaticale dans les différentes familles de langues* a provoqué des objections, surtout de la part de M. l'abbé Sabatier. L'auditoire s'est associée, par les marques les plus vives de sympathie, à une chaireuse a locution de ce représentant de l'Académie de Bordeaux.

M. LEGEAY, membre de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire, a lu un travail sur les *Chœurs dans le Prométhée d'Eschyle*. Après avoir caractérisé le chœur en général et son rôle moral et politique, l'auteur s'attache, par de nombreuses citations, à en faire ressortir l'importance dans le *Prométhée*. Il signale surtout le mérite du chœur des Océanides et les conseils qu'il donne à Prométhée enchaîné sur le rocher. Le caractère indomptable du Titan, qui repousse tous les avis de la prudence, atteint jusqu'au sublime, pendant qu'on admire la beauté morale des déesses qui le consolent.

M. BENLOEW s'est proposé, dans un Mémoire *Sur la guerre de Troie*, de séparer les traditions historiques des inventions poétiques et de montrer le vrai caractère de la nation troyenne, qu'il rattache à la race sémitique. L'auteur s'est servi de quelques passages d'Hérodote et de Strabon pour établir que les Troyens, ou, comme les appelle l'épopée posthomérique, les Teucriens, n'ont été ni subjugués ni encore moins anéantis par la prise d'Ilion. Leurs

descendants, gouvernés en partie par les familles des Hectorides et des Énéades, se maintinrent encore bien longtemps dans les villes de Scepsis et Gergis, situées sur les hauteurs de l'Ida, contre les attaques incessantes des Eoliens. Ce n'est qu'au cinquième siècle que la dernière de ces villes, Gergis, tomba enfin entre les mains des Grecs et fut hellénisée. M. Benloew fut frappé de la forme sémitique des noms de ces villes et en poussant plus loin ses recherches il trouva que la plupart des noms troyens s'expliquent par la grammaire et le dictionnaire hébraïques ou phéniciens. Les dieux des Troyens, notamment le culte rendu par eux à Vénus, lui semblaient prouver pareillement que les populations combattues par les Grecs sur les côtes de l'Anatolie ne différaient pas beaucoup de celles qu'ils venaient de repousser de la Cadmée, de l'Attique, de l'Argolide et d'une foule d'autres points de la Grèce. Mais ce qui acheva de convaincre M. Benloew, que la Troade a été ainsi que la Crète un ancien foyer de puissance phénicienne, ce sont quelques noms de villes de la Troade, qui se retrouvent à la fois dans la Phénicie proprement dite, dans la Palestine, dans l'Arabie et dans le territoire occupé plus tard par les Carthaginois sur la plage septentrionale de l'Afrique. Cette découverte fait apparaître la guerre de Troie sous un nouvel aspect. Elle marque le réveil du génie grec, qui avait subi jusqu'alors l'ascendant de la race sémitique. Les Grecs portèrent pour la première fois sur le territoire de l'ennemi la guerre qu'auparavant ils avaient été forcés de soutenir chez eux. Étonnés de ce premier succès, ils se mirent, deux ou trois générations plus tard, à coloniser toute la côte de l'Asie Mineure. Ils célébrèrent alors les exploits de leurs ancêtres, qui avaient lutté dans les mêmes parages contre les mêmes adversaires. La poésie homérique naquit. M. Benloew croit pouvoir démêler sous les déguisements du mythe quelques faits réels, quelques traditions historiques qui donnent un nouvel attrait à l'étude de ces œuvres immortelles. Il termine son travail par des conjectures sur la patrie de l'auteur de l'*Iliade*. Il le croit né à Smyrne; mais il pense que lui et sa famille émigrèrent plus tard à Chio.

M. GAULTIER DE CLAUBRY, de la Société de statistique des Deux-Sèvres, a tiré de la correspondance du général Chabot des renseignements sur l'*Occupation des îles Ioniennes par les Français en 1797, 1798 et 1799*.

Sans chercher à faire une exposition complète des faits de cette occupation, l'auteur s'attache à mettre en lumière les rapports des Français avec les diverses populations tant des îles que du continent



ottoman et signale l'influence qu'ils devaient exercer sur leurs destinées. Il montre l'action de la France, encore révolutionnaire et déjà conquérante, produisant après de longues années une révolution sanglante, mais ouvrant la voie à la politique conciliante qui travaille aujourd'hui à une régénération. L'auteur termine par la lecture de deux lettres curieuses adressées au général Chabot par Ali-Pacha.

M. MAURIAL, de la Société littéraire de Strasbourg, a exposé les *Doctrines de Kant et de Hume sur Dieu.*

Enfin M. MAILLARD, membre correspondant de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura), a traité de *l'Étude de l'histoire.* « L'histoire bien entendue, dit M. Maillard, sagement écrite, c'est la justice qui pèse dans la balance de l'impartialité les vices et les vertus, les bonnes comme les mauvaises actions, et qui apprend aux générations qui se succèdent à blâmer ou à admirer les grands hommes que l'on encensait de leur vivant par flatterie ou par crainte.

« L'homme studieux qui consulte les documents et les ouvrages traitant de l'histoire doit apporter la plus grande attention aux sources d'où elle dérive. L'impartialité est la première condition de l'historien, car l'homme ne doit jamais transiger avec l'erreur ou le mensonge.

« L'historien ne doit pas oublier que, sans donner trop d'importance à l'élégance du style, il ne faut pas non plus se retrancher derrière l'aridité des faits, car le talent sans l'esprit, c'est la beauté sans le charme, qu'on loue par conscience, mais qui ne séduit pas.

« Les tendances de notre époque sont tout entières à la recherche de la vérité, à l'étude la plus approfondie des différentes phases qu'a subies l'histoire de notre pays, et l'on peut dire que *l'étude du destin général des sociétés est aujourd'hui aussi nécessaire dans les écrits que l'analyse du cœur humain, de ses vertus, de ses passions et de ses vices.*

« L'on ne doit pas chercher d'autre cause à la création des Académies et Sociétés savantes qui apparaissent chaque jour, et qui, grâce à la sollicitude bienveillante du gouvernement libéral de l'Empereur, grâce aux nombreux encouragements que leur accorde le Ministre de l'instruction publique, s'efforcent, dans leur modeste sphère, de converger vers un même but, l'édification de l'histoire de France, en réunissant les documents relatifs à une contrée, à un pays ou à une ville. »

Plusieurs des Mémoires préparés pour le Comité n'ont pu être entendus, quoique quatre séances consécutives aient été consacrées aux lectures. MM. DUSEVEL, ALBERT ET BARET ont bien voulu nous remettre des analyses de leurs travaux que nous ajoutons au compte rendu des séances.

M. DUSEVEL, membre de la Société des antiquaires de Picardie, a examiné plusieurs questions qui se rattachent à l'*Histoire de notre ancien théâtre*, et spécialement à la *Représentation du mystère de la Passion au seizième siècle et au dix-septième*. Les vers étaient-ils lus ou récités de mémoire dans ces représentations? Les *Dédicaces* étaient-elles présentées aux personnages remarquables qui assistaient aux mystères? On entendait-on par la *Course des diables*, dont il est fait mention dans plusieurs délibérations de l'échevinage d'Amiens? Tels sont les points qu'a traités M. Dusevel. Lorsque son travail aura été complété et livré à l'impression, on pourra en tirer des indications utiles pour l'histoire du théâtre français au moyen âge.

Le Mémoire de M. ALBERT, professeur à la Faculté des lettres de Poitiers, retrace l'influence de *saint Martin, évêque de Tours, considéré comme fondateur de la vie monastique en Gaule*. « Les premiers monastères, dit M. Albert, fondés en Gaule, à Ligugé, à Marmoutiers, l'ont été par saint Martin. M. Ozanam croit cependant qu'il y eut vers 350 ou 360 un premier monastère, établi, on ne sait par qui, aux environs de Trèves; mais cette hypothèse ne repose que sur un passage assez vague des *Confessions de saint Augustin* (lib. VII, cap. 6). Les monastères fondés par saint Martin ressemblaient-ils pour la constitution, la discipline, la distribution du travail aux associations de moines de la Thébaïde? Sulpice Sévère, le biographe de saint Martin, n'a qu'un but, c'est de faire de son héros non-seulement un chrétien accompli, mais ce qui était alors l'idéal du chrétien, un moine. C'est dans cette intention qu'il a composé les *Lettres* et les *Dialogues*, ce complément à la vie de saint Martin. — Il démontre dans ces deux ouvrages, à grand renfort de preuves (dont l'examen est une bien intéressante étude), que saint Martin, l'homme d'Occident, est bien supérieur à tous les anachorètes, à tous les cénobites de l'Orient.

« Il ne leur ressemble en rien, voilà ce qui ressort incontestablement des textes et des arguments cités et développés dans le chapitre détaché d'une histoire critique de saint Martin ayant pour titre : *Saint Martin fondateur de la vie monastique en Gaule*.

« Ce n'est pas un anachorète. Il a rempli toute sa vie les fonctions pénibles et dangereuses de missionnaire. Il a fondé des mo-

nastères, il est vrai ; lui-même se retirait de temps à autre dans la solitude ; mais ces monastères ne ressemblaient en rien à ceux de l'Orient. Dans ceux-ci le moine, retranché de la société des autres hommes, et ne faisant en aucune sorte partie du clergé, n'avait d'autre but que sa propre sanctification. Il y a sur ce sujet des textes nombreux et bien significatifs de Cassien.

« Les moines réunis autour de saint Martin sont des disciples, des missionnaires comme lui. Les plus âgés restent seuls au monastère, les autres accompagnent saint Martin dans son apostolat. Quand il a détruit un temple, une idole, il fait construire par ses moines une église, un monastère ; il laisse en ce lieu un détachement de disciples, une colonie, une véritable garnison pour garder le pays conquis. Ces moines sont prêtres, ils remplissent toutes les fonctions du clergé ordinaire. Ils ne se piquent point, comme les ascètes orientaux, de vivre à demi nus et presque sans nourriture ; il leur est permis de posséder quelque chose en propre. Ce sont des soldats de l'Église militante, non de purs contemplatifs. C'est à cette forte école et d'après cette héroïque tradition que se sont formés les saint Seine en Bourgogne, les saint Junien en Limousin, etc. Aussi le fondateur de la vie monastique en Occident n'a-t-il pas laissé de règle écrite ; il a laissé son exemple et une tradition. Il n'a pas pris pour modèle le Basile et les Pacome ni aucun autre Oriental ; il n'a pas lui-même servi de modèle à saint Benoit et autres fondateurs d'ordres monastiques : il a un rôle spécial et un caractère distinct. »

M. EUGÈNE BARET, de l'Académie de Clermont, se proposait de lire un Mémoire sur l'*Originalité du Gil Blas de Lesage*. Dans ce travail, M. Baret examine si, sur cette question, il faut en croire Voltaire, qui, dans le *Siècle de Louis XIV*, affirme que Gil Blas est *pris entièrement* d'un livre écrit en espagnol, opinion relevée depuis et soutenue avec une grande vivacité par le P. Isla, et par Llorente, l'auteur de l'*Histoire de l'inquisition* ; — ou, au contraire, s'il faut penser avec le comte François de Neufchâteau que le roman de *Gil Blas* est une œuvre purement française. M. Baret combat l'opinion qui nie toute influence de la littérature espagnole sur le roman de *Gil Blas*. Il démontre la part qu'il est juste d'attribuer à l'Espagne ; il établit, par la comparaison des textes, les nombreux emprunts faits par Lesage aux romanciers, aux nouvellistes et aux poètes dramatiques de cette contrée. M. Baret fait d'ailleurs les plus grandes réserves en faveur du style de Lesage. Il conclut en distinguant deux parties dans le roman de *Gil Blas*, la partie romanesque et la partie philoso-

phique : le fond des récits, le relief des cadres, peuvent bien avoir été fournis par l'Espagne, mais la morale qui en est tirée, et surtout le tour ingénieux donné à cette morale, appartiennent bien et dûment à la France et à Lesage.

Avant de lever la séance, M. le président a exprimé le regret de n'avoir pu entendre toutes les lectures préparées pour les séances extraordinaires du Comité, et il a remercié MM. les délégués des Sociétés savantes de l'empressement avec lequel ils avaient répondu à l'appel de M. le Ministre de l'instruction publique.

A. CHÉRUÉL,  
Secrétaire de la section d'histoire  
et de philologie.

---

**SÉANCES EXTRAORDINAIRES**  
**DU**  
**COMITÉ IMPÉRIAL DES TRAVAUX HISTORIQUES.**  
**ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES,**

Tenues à la Sorbonne les 8, 9, 10 et 11 avril 1863.

---

**SECTION D'ARCHÉOLOGIE.**

L'impression des *Mémoires lus à la Sorbonne en 1863* va bientôt commencer, et le public d'élite auquel sont destinés de pareils recueils saura bientôt encore une fois de quelle utilité sont ces solennités pour les progrès de la science. Mais, en attendant le jour où cette publication sera entre les mains de tous ceux qui s'intéressent aux sciences historiques, on a pensé qu'il ne serait pas inutile d'en parler aux lecteurs de la *Revue des Sociétés savantes*, en un mot, d'essayer de leur faire d'avance apprécier le mérite et l'importance des Mémoires et dissertations qui ont été lus dans les diverses sections du Comité. Ce n'est pas un jugement qu'on a la prétention de porter : qui donc se croirait le droit de critiquer avec l'autorité nécessaire un si grand nombre d'œuvres qui touchent à toutes les branches de l'archéologie ? L'auteur de ces pages est loin d'avoir de telles vues ; ce qu'il a voulu faire, c'est une analyse rapide, ou plutôt une sorte de table raisonnée des matières des remarquables écrits apportés à cette imposante réunion.

Comme il n'est pas toujours facile de disposer méthodiquement des Mémoires, qui parfois échappent à toute classification, on a pris le parti de suivre dans ce compte rendu l'ordre même dans lequel ont eu lieu les lectures.

Séance mixte du 8 avril 1863.

Présidence de M. le marquis DE LA GRANGE, sénateur, membre de l'Institut.

A la séance du 8 avril 1863, à laquelle assistaient les membres réunis des sections sœurs d'histoire et d'archéologie, on a entendu d'abord un Mémoire *Sur le lieu de l'assemblée annuelle des druides* dû à M. DE LA SAUSSAYE, recteur de Lyon, membre de l'Institut et de l'Académie de Lyon.

L'auteur, s'écartant de l'opinion accréditée jusqu'à ce jour, ne place pas le lieu de cette assemblée au centre du pays Chartrain, mais bien sur les frontières qui le séparaient du Berry. César, sans lequel on ne peut faire un pas dans l'histoire de la Gaule, nous apprend que les assemblées des druides se tenaient *in finibus Carnutum, in loco consecrato* ; mais comment doit-on traduire ce mot *fines* qui signifie tantôt *frontière*, tantôt *territoire* ? M. de la Saussaye, s'appuyant sur des observations neuves et judicieuses faites sur le terrain, a démontré que ce qui traçait les frontières, c'était précisément ce que César appelle *un lieu consacré* et il retrouve tous les caractères des lieux consacrés dans la partie du territoire antique de la *Civitas Carnutum*, qui s'étend de Pierrefitte à Salbris (Loir-et-Cher). M. de la Saussaye n'hésite donc pas à placer là le lieu de ces réunions solennelles, trop brièvement décrites dans les *Commentaires*.

C'était un sujet bien fait pour captiver l'attention de l'assemblée, qui a montré tout l'intérêt qu'elle prenait à cette dissertation, aussi spirituellement écrite que savamment tissée, en l'écoutant avec une faveur marquée. Rien n'a manqué du reste à l'accueil fait à M. de la Saussaye par les savants des départements, dont il est toujours resté le fidèle confrère, bien qu'il siège depuis longtemps à l'Académie des inscriptions : on a rendu à son Mémoire les honneurs les plus sérieux, on l'a discuté. Cette discussion, ouverte par M. le comte d'Héricourt, a donné à ce savant distingué l'occasion de payer à l'érudition, ainsi qu'à toutes les qualités qui ont popularisé le nom de M. de la Saussaye dans les diverses contrées de la France où l'a envoyé la confiance de l'Empereur, un hommage confirmé par d'unanimes applaudissements.

MM. d'Arbois de Jubainville, Lapaume, Guérinet, et enfin le président de la section d'histoire, M. Amédée Thierry, ont pris part à cette

intéressante controverse qui a surtout roulé, comme il était naturel, sur le sens à donner au mot *finis*. Est-il besoin d'ajouter que malgré la courtoisie de ce tournoi on n'a pu parvenir à s'entendre, et que, si je suis fort enclin à pencher du côté de M. de la Saussaye, je ne puis cependant dissimuler que le procès n'a pas paru jugé pour tout le monde. N'en est-il pas ainsi d'ailleurs dans la plupart des questions qui sont forcément du domaine de la conjecture et qui ne reposent pas sur des textes explicites et concordants ?

M. CHARMA, secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie, a donné lecture d'une dissertation intitulée : *Quelques énigmes archéologiques*, qui a donné lieu à une discussion à laquelle ont pris part MM. Lapaume et de Sourdeval (1).

L'*Oeuvre d'Arras, Opus Atrebatium*, est un chapitre inédit d'un ouvrage que doit publier M. l'abbé VAN DRIVAL, membre de l'Académie d'Arras. Le savant ecclésiastique se propose dans cette monographie, dont il a lu d'abord la préface, d'écrire l'histoire de la fabrication des tapisseries, qui fit jadis la gloire et la prospérité de la ville d'Arras. Dans le troisième chapitre, celui qu'il a choisi pour la réunion des Sociétés savantes, l'auteur traite la question synthétique de l'*Art d'Arras*. Il est facile de préjuger de l'intérêt qu'offrirait l'étude complète de M. Van Drival en lisant ces pages où des faits bien observés, et recueillis dans les documents de tous les temps, sont mis en lumière à l'aide de sagaces comparaisons avec les monuments subsistant encore aujourd'hui de cette industrie jadis si florissante.

« Ce qui distingue surtout dès l'origine l'*Oeuvre d'Arras*, ce qui lui donne ce cachet de perfection qui enlevait l'admiration des Orientaux eux-mêmes, si bons juges en matière d'objets de luxe, c'est le relief, le modelé, l'animation, la vie que nos artistes savent donner aux figures de leurs tapisseries devenues de véritables peintures. » Aussi, ajoute M. l'abbé Van Drival, « ne serons-nous plus étonnés d'entendre l'Orient s'écrier à la vue de ces merveilles : *Mais ces personnages sont vivants, on va les voir marcher, on va tout à l'heure les entendre parler !* »

Il ne manque à ce passage que le nom de l'écrivain, auquel, selon M. Van Drival, l'aspect des tapisseries d'Arras a arraché ce cri d'admiration. J'avoue que j'aurais aimé qu'il fût cité au bas de la page ;

(1) Le Mémoire de M. Charma n'étant pas encore parvenu au ministère, on se contente, à regret, d'en donner le titre. Il en sera de même des Mémoires de MM. Dauvergne et de Soultrait.

mais sans doute, dans son livre, M. Van Drival enrichira son texte de citations précises. Ce soin sera surtout nécessaire pour donner à ce passage curieux l'autorité que réclame cet éloge surprenant sous la plume d'un auteur originaire de ces contrées où la perfection des tissus de laine et de soie a été poussée si loin. Il est vrai que les musulmans, sauf de rares exceptions, ne représentent pas de figures humaines dans leurs splendides étoffes ; aussi s'explique-t-on leur étonnement à la vue des prodiges de l'art européen. Mais un écrivain, qui comparait récemment l'art de l'Orient avec celui de l'Occident, ne partagerait peut-être pas cette naïve admiration. Je veux parler de M. Adalbert de Beaumont, qui pense, et avec lui quelques bons esprits, que l'art de la tapisserie a tort de lutter avec la peinture et qu'il doit surtout rechercher l'éclat et l'harmonie des couleurs plutôt que la science de la composition et le trompe-l'œil (1). La lecture du chapitre III de l'ouvrage de M. Van Drival fera désirer avec impatience la publication du livre dont il est détaché, et qui promet d'être un des plus importants que l'on doive aux savants de nos provinces sur l'histoire de l'art appliqué à l'industrie, cette grosse question qui préoccupe aujourd'hui à bon droit tous les esprits éclairés.

---

Séance du 9 avril 1863.

Dans un important Mémoire intitulé : *Le trésor de la cathédrale de Troyes*, M. LE BAUN DALBANNE, membre de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Aube, trace d'abord à grands traits l'histoire de ce vénérable édifice, dont, après diverses vicissitudes, la reconstruction fut commencée en 1208 par l'évêque Hervé, et qui ne put être dédié que le 9 juillet 1429. L'auteur donne ensuite l'idée des richesses que possédait encore ce trésor au moment de la Révolution malgré tant de pillages et de désastres, en nous apprenant qu'on en tira, en 1792, plus de 148 marcs d'argent et de vermeil, et près de 3,000 livres de bronze.

De tant de merveilles il ne reste plus que quelques épaves échappées miraculeusement à ce dernier et funeste naufrage. Ces

(1) Voyez dans la *Revue des Deux Mondes* le remarquable article de M. de Beaumont. (Numéro du 15 octobre 1861.)



épaves, M. Le Brun Dalbanne nous les fait connaître, mais non sans avoir cherché à faire revivre pour l'imagination celles qui ont à jamais disparu. Déjà M. Le Brun Dalbanne avait lu à la Sorbonne en 1861 (1) la description des plus importants débris de l'ancien trésor, je veux parler des émaux peints qui décoraient la châsse de saint Loup.

Aujourd'hui, parmi les plus remarquables objets du trésor de Troyes, M. Le Brun Dalbanne décrit ce qui reste du reliquaire de Nesle-la-Riposte, la nombreuse série des émaux détachés, l'anneau, la crosse et le calice de l'évêque Hervé, découverts en 1844 dans la tombe de ce prélat, un coffret en ivoire teint en pourpre, qu'il attribue à la fin du dixième siècle ou au commencement du onzième, un autre coffret aussi en ivoire qui date de la fin du onzième siècle, enfin un troisième coffret en émail de Limoges qui remonte au treizième siècle. Viennent ensuite trois aumônières revêtues de merveilleuses broderies. L'auteur n'a pas négligé de rappeler que la cathédrale de Troyes possède encore une statue de la Vierge due au sculpteur Lemoyne, et qui date de 1717, et enfin la Vierge avec l'enfant Jésus, statue due au ciseau de feu Simart. Je ne sais pourquoi M. Le Brun Dalbanne a négligé de parler de la collection de pierres gravées antiques de diverses provenances que l'on conserve dans le trésor de la cathédrale de Troyes, et qui est mentionnée dans divers ouvrages, et notamment dans le *Répertoire archéologique de l'Aube* de M. d'Arbois de Jubainville. Sans doute M. Le Brun Dalbanne se réserve de compléter son intéressant travail; espérons qu'il nous en lira la suite et le complément l'année prochaine à la Sorbonne. Si telle est son intention, comme il est permis de le croire, nous retirons volontiers notre critique. M. Le Brun Dalbanne peut être certain d'être écouté en 1864 dans cette enceinte avec la même faveur qu'il le fut en 1861 et qu'il vient de l'être en 1863.

M. DE LA QUÉRIÈRE, membre de l'Académie impériale de Rouen, a lu une notice sur l'ancien hôtel de ville et la grosse horloge de Rouen. En l'encoignure de la rue de la Grosse-Horloge (jadis on disait le Gros-Horloge) et de la rue des Vergetiers existe une tour du quatorzième siècle surmontée d'un campanile; en face, sur le côté nord de la rue de la Grosse-Horloge, on voit un bâtiment dont la construction ne remonte qu'au dix-septième siècle et qui est relié à la tour par une arcade décorée sur ses deux faces est et ouest

(1) *Mémoires lus à la Sorbonne en 1861. — Archéologie. — Notice sur la châsse de saint Loup*, p. 203.

des cadrans d'une horloge et dont la voussure est enrichie de sculptures dans le style de la renaissance. Ce bâtiment était, avant la révolution de 1789, le siège de la commune de Rouen ; la tour était le beffroi de l'antique maison commune de Rouen, dont il n'existe ni dessin ni description, mais qui, selon M. de la Quérière, avait été reconstruit en partie en 1440 et fut démoli au dix-septième siècle, parce qu'il menaçait de tomber en ruine. L'auteur décrit avec amour l'arcade dont nous venons de parler. C'est, dit-il, une délicieuse création du règne de François I<sup>er</sup>; elle date des années 1527 et 1529 et était décorée de sculptures qui jadis étaient peintes de diverses couleurs et dorées. La toiture était surmontée d'une crête au milieu de laquelle paraissait un épi en plomb portant les armes de la ville. On lira avec intérêt dans le Mémoire de M. de la Quérière l'histoire du Gros Horloge qu'on admire encore à Rouen, une excursion sur l'histoire de l'introduction des horloges en France et jusqu'aux inscriptions des vieilles cloches qui annoncent encore aujourd'hui la fuite du temps aux habitants de Rouen : M. de la Quérière n'a pas négligé non plus de donner la description de la fontaine qui décore les restes de l'ancien hôtel de ville de Rouen ; il nous apprend que les maires et les échevins de Rouen demandèrent le projet de cette fontaine « à un architecte nommé de Boze, intendant des « devises et inscriptions des édifices royaux, garde des médailles du « cabinet de S. M., l'un des quarante de l'Académie française, « etc., etc. »

Il s'agit ici de Claude Gros de Boze, mort le 20 septembre 1753, dans sa soixante-quatorzième année et qui n'était pas seulement l'un des quarante de l'Académie française, mais qui appartient aussi à l'Académie des inscriptions et belles-lettres dont il fut secrétaire perpétuel. Gros de Boze ne fut jamais architecte, que je sache ; mais il est très-vrai qu'on lui demanda souvent des projets pour la décoration des monuments publics. Dans son éloge funèbre, qu'on peut lire dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, année 1759, tome XXV, l'auteur cite plusieurs monuments élevés en effet, non pas sur ses plans, mais d'après ses idées. L'auteur de l'éloge ne mentionne pas la fontaine de Rouen ; le Mémoire de M. de la Quérière nous apprend donc un fait nouveau à l'honneur de Gros de Boze en nous révélant que c'est à lui qu'on doit les motifs de la décoration de ce monument.

M. LAPAUME, professeur à la Faculté des lettres de Grenoble, membre de l'Académie delphinale, a lu deux Mémoires. Le premier est intitulé : *Le mot d'une énigme sur toile, ou Le tableau allégorique*. Il s'agit dans

cet écrit d'un tableau attribué à l'école française de la fin du seizième siècle conservé dans la collection de M. le docteur Aussant, conservateur honoraire du musée de Rennes. L'auteur, avec un luxe peut-être exagéré de raisonnements et de preuves, démontre surabondamment que ce tableau représente trois événements mémorables : 1° la mort violente de Gabrielle d'Estrée dans un jardin ; 2° les funérailles et le deuil du roi ; 3° les fiançailles de Henri IV et de Marie de Médicis. Le second Mémoire de M. Lapaume est intitulé : *Le mot d'une énigme sur toile* ou *La tapisserie allégorique* (1). Il s'agit ici d'une tapisserie qui appartient à M. Wihl, professeur au lycée impérial de Grenoble. Cette tenture, exécutée selon M. Lapaume dans les Flandres au commencement du dix-septième siècle, aurait été commandée pour une représentation théâtrale donnée à Grenoble vers 1630, représentation à laquelle il pense que dut assister Molière. M. Lapaume reconnaît dans cette tapisserie les véritables armoiries de Grenoble, qui seraient trois marguerites, et non trois roses, comme le prétendent tous les héraldistes, et comme on peut les voir sur le sceau de cette antique cité. Il y voit la figure allégorique d'un ballet, et croit que Molière songeait à cette tapisserie lorsqu'en 1668 il écrivait dans la première scène du second acte de l'AVARE, *plus une tapisserie à personnages des amours de Gombaud et de Macée*. Au milieu des hardiesses de ce jeu d'esprit, l'auteur a su encadrer un essai sur les origines de la fabrication des tapisseries.

M. A. DAUVERGNE, membre non résidant du Comité à Coulommiers, a lu une *Note sur le château de Saint-Floret en Auvergne*, et surtout sur les peintures murales représentant diverses scènes d'un roman de chevalerie qui décorent cet ancien édifice. Les beaux dessins coloriés d'après les originaux qui accompagnent cette note ont été mis sous les yeux des assistants.

M. CH. DE SOURDEVAL, président de la Société d'agriculture d'Indre-et-Loire, a lu un travail *Sur un psautier de saint Louis*. Ce précieux manuscrit est d'une si admirable conservation « qu'il semble que « des mains royales aient été seules à le compiler, tant les images « et les vignettes sont exemptes de toute maculation. » Après une savante et minutieuse description du manuscrit, M. de Sourdeval l'interroge pour apprendre son histoire et savoir s'il a droit à ce nom si respectable de psautier de saint Louis. A la date de 1381, à la vérité plus d'un siècle après le mort du saint roi, on lit sur une garde que ce psautier fut donné par saint Louis mourant à Guil-

(1) Ce 2<sup>e</sup> Mémoire n'a été lu que dans la 3<sup>e</sup> séance : mais nous n'avons pas cru devoir le séparer du premier.

laume de Mesmes, son premier chapelain, et qu'il fut acquis alors par la reine Blanche de Navarre, veuve de Philippe VI.

D'autres mentions parfaitement authentiques, nous dit M. de Sourdeval, continuent l'histoire des vicissitudes de ce psautier jusqu'à madame la comtesse douairière de Puységur, qui le possède aujourd'hui et qui a bien voulu permettre à l'auteur de l'étudier. Rendons grâce à la gracieuse obligeance de madame de Puységur qui nous a valu l'excellent Mémoire de M. de Sourdeval qu'on lira avec le plus grand intérêt dans le volume de 1863.

M. GEORGES DE SOULTRAIT, membre non résidant du Comité à Lyon, a lu l'*Avant-propos du Répertoire archéologique de la Nièvre*, dont il a envoyé déjà un arrondissement, qui a obtenu une mention honorable au concours des Sociétés savantes de l'année 1862.

Le Mémoire de M. DUMOUTET, membre non résidant du Comité, à Bourges, *Sur les diptyques de la cathédrale de Bourges*, réunit, comme le dit l'auteur, trois précieux monuments qui sont étroitement liés les uns aux autres par des siècles d'une même destination. Ces trois monuments ont été en effet la propriété du chapitre de Saint-Etienne de Bourges de temps immémorial. L'un, le plus important, celui qui porte les noms du consul Anastase, date de l'an 517; il est conservé aujourd'hui au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale, et est bien connu des savants, qui ont pu en voir la figure dans divers ouvrages et qui peuvent en admirer une remarquable reproduction dans le *Trésor de numismatique et de glyptique* (1). Le second appartient au musée de la ville de Bourges, et il est dépourvu d'inscriptions, mais il représente comme le précédent un consul président à des jeux, et paraît dater également du sixième siècle. Le troisième, dont on ignorait le sort, vient d'être fort heureusement retrouvé par M. Dumoutet lui-même dans une de ses pérégrinations archéologiques. C'est chez un ecclésiastique, M. le curé de Massay, que M. Dumoutet a retrouvé ce précieux morceau, et grâce à la parfaite obligeance de son pieux possesseur, M. Dumoutet a pu le montrer en nature à ses auditeurs tout en leur en lisant son exacte description. Les deux tablettes qui composent ce diptyque ne datent pas de la même époque; la face principale, qui paraît du onzième siècle, représente les quatre Evangélistes, tandis que l'autre, qui est évidemment antique et remonte peut-être au qua-

(1) V. *Recueil général de bas-reliefs et d'ornements*, 1<sup>re</sup> partie, pl. XVII. Texte, p. 11.

trième siècle, est formée de deux morceaux sur lesquels figurent Apollon et les Muses et une bacchanale.

On lira dans le volume des lectures de 1863 la description de ce diptyque par M. Dumoutet ; mais je suis heureux de trouver ici l'occasion de témoigner de la gratitude due par tous les amis de l'archéologie à l'heureux auteur de cette découverte. En même temps il me sera permis de le remercier, au nom de tous ceux qui assistaient à la séance du 9 avril 1863, pour l'empressement avec lequel il s'est hâté de rédiger le Mémoire qu'il leur a apporté en même temps que l'objet lui-même dont on lui devra la résurrection. Qu'il me soit permis aussi de remercier le pieux possesseur de ce monument, qui a bien voulu s'en dessaisir en notre faveur et qui a même bien voulu laisser espérer que le diptyque de Bourges ne serait pas toujours sa propriété particulière.

M. L. ROSENZWEIG, membre de la Société polymathique du Morbihan, architecte du département, a lu une notice *Sur les Lec'hs bretons*. Il s'agit dans ce travail d'une espèce de monuments encore peu connus, surtout hors de la Bretagne, et qu'on pourrait confondre avec les menhirs celtiques. Ce sont des pierres levées en granit qui ont en effet une grande analogie de forme avec les menhirs, mais qui en diffèrent en ce qu'elles sont généralement moins élevées que ceux-ci, qu'elles sont taillées régulièrement et que plusieurs d'entre elles portent gravées en creux une croix et une inscription.

La destination de ces pierres a été l'objet de savantes discussions entre les antiquaires bretons. Suivant les uns, ce seraient des menhirs taillés postérieurement par les chrétiens, qui les auraient sanctifiés par le symbole du Sauveur ; d'autres, qui se fondent sur ce que plusieurs de ces monuments se nomment dans le pays *main-liève*, ou *de justice*, y reconnaissent des pierres devant lesquelles les vassaux *levaient* la main pour jurer fidélité au seigneur ou recevaient la punition d'une offense ; enfin, d'autres, parmi lesquels M. Rosenzweig cite M. de Keranflech, l'un des savants les plus distingués de la Bretagne, pensent que ce seraient des tombes de guerriers datant du huitième ou du dixième siècle, qu'ils désignent sous le nom général de *Lec'h's*, qui signifie *pierres*. L'auteur de la notice adopte cette explication et la dénomination ; mais, se fondant sur d'ingénieuses observations, il leur assigne une date moins ancienne, et pense qu'il faut y voir en effet des monuments funéraires, mais qu'ils ne remontent pas plus haut que le douzième siècle, et qu'il n'y en a plus après le treizième siècle. Cette notice est accompagnée de figures représentant plusieurs de ces monu-

ments avec leurs inscriptions, jusqu'à ce jour à peu près toutes indéchiffrées. On lira ce travail avec intérêt, comme tout ce qui sort de la plume du zélé et savant archiviste du Morbihan.

Séance du 10 avril 1863.

M. le comte de PONTÉCOULANT, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts de Meaux, a lu un Mémoire qu'il intitule *Les Symphonistes de la cathédrale de Meaux, esquisse archéologique musicale*. M. de Pontécoulant, dont les recherches sur les antiquités de la musique sont bien connues, donne dans ce Mémoire une description raisonnée de quelques instruments de musique qu'il a découverts parmi les sculptures encore inédites des portails de la cathédrale de Meaux. Après des considérations sur l'importance de l'archéologie musicale, M. de Pontécoulant arrive à la description de ces sculptures. Parmi celles qu'il rapporte au douzième siècle, bien que ce portail soit d'une époque plus récente, circonstance qu'il cherche à expliquer, M. de Pontécoulant reconnaît entre les mains de quatre anges, qui exécutent une symphonie, un instrument à tuyaux, un instrument à cordes, et un instrument à archet; l'instrument que tenait le quatrième est trop mutilé pour qu'on puisse le reconnaître. M. de Pontécoulant fait ensuite une histoire abrégée de ces trois instruments qui selon lui sont : 1° un orgue portatif, de l'espèce de ceux que les Italiens nommaient *ninfali*; 2° un psalterion, autrement dit sambuque, dont on jouait au moyen d'un plectre; 3° une viole, prototype de notre violon actuel. M. de Pontécoulant termine sa dissertation par des recherches sur l'origine de l'archet de crins, qu'il ne faut pas confondre avec le *plectre*. Cette partie du Mémoire de M. de Pontécoulant a donné lieu à une savante discussion entre le lecteur et M. de Coussemaker, qui s'est fait un nom si justement célèbre par son érudition en matière musicale.

M. CHAPPUIS, membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon et professeur à la Faculté des lettres de cette ville, a donné lecture d'un Mémoire intitulé : *Examen critique de l'opinion de Cælius Antipater sur le passage d'Annibal dans les Alpes*. Dans ce Mémoire, écrit avec une netteté et une précision qui n'excluent pas l'élégance, le savant professeur combat l'opinion soutenue en 1861 à l'une des séances de la Sorbonne sur ce sujet, par M. Rossignol, membre de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Dijon. On peut lire le Mémoire de M. Rossignol dans le volume publié en 1863, qui renferme toutes les lectures de

la première réunion des Sociétés savantes (1). Dans le compte rendu de ces séances nous faisons l'éloge de l'étude remarquable de M. Rossignol (2), mais nous ne prenions pas parti dans cette question sur laquelle il nous semblait qu'on ne pouvait avoir d'avis sans l'avoir étudiée tout spécialement. Nous nous garderons bien aujourd'hui d'être plus téméraire qu'alors. Il nous suffira de dire que M. Chappuis n'a entrepris de chercher à expliquer les divergences depuis longtemps signalées entre les auteurs anciens qui nous ont raconté la mémorable campagne d'Annibal qu'après avoir visité lui-même les localités. Déjà, en 1862, il avait publié une *Etude archéologique et géographique sur la vallée de Barcelonnette*, qui avait donné la meilleure idée de sa méthode d'argumentation. Le travail qu'il a lu cette année à la Sorbonne est également remarquable. En le lisant et en le comparant avec celui de M. Rossignol, les archéologues qui s'intéressent à la solution de ce problème historique auront sous les yeux toutes les pièces du procès, dont je n'ai pas la prétention de me constituer le juge.

La *Notice sur quelques pierres tombales de l'abbaye de Jumièges*, par M. le docteur GUÉROUT, de Caudebec en Caux, membre de la Société des antiquaires de Normandie, a été lue en son nom par M. Charma, secrétaire de cette savante Compagnie. Les trois principales de ces pierres tombales ont été découvertes par M. Guérout dans l'escalier dérobé d'une maison située à Caudebec en Caux, route d'Yvetot, nos 25 et 27. Toutes trois datent du treizième siècle, et sont décorées d'effigies d'abbés de Jumièges; mais une seule, la plus belle d'ailleurs, a conservé l'inscription qui nous apprend qu'elle recouvrait la tombe de Jean du Tot, abbé de Jumièges à la fin du treizième siècle. Cette inscription, écrite en hexamètres latins, a été parfaitement expliquée par M. Guérout, qui a joint à sa notice trois dessins reproduisant ces précieux monuments. La notice de M. Guérout se termine par l'indication de quelques autres pierres tombales beaucoup moins anciennes, mais qui ne sont pas sans intérêt, puisqu'elles serviront à compléter le nécrologe de Jumièges. Les quatre vers qui se lisent sur la tombe de l'abbé Jean du Tot devront être recueillis dans le *Corpus* des inscriptions de la France, dont la publication, décidée par M. le Ministre de l'instruction publique, va bien-

(1) Voyez *Mémoires lus à la Sorbonne* dans les séances extraordinaires du Comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes, tenues les 20, 22 et 23 novembre 1861. Paris, Impr. Imp., 1863. Pages 31 et suiv.

(2) Voyez *Revue des Sociétés savantes*, t. VI, 2<sup>e</sup> série, p. 422..

tôt commencer sous la direction du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, et que l'on devra au zèle et à la science de notre collègue, M. le baron de Guilhermy.

Sous le titre de *Recherches sur la vie et l'œuvre de Jean Bellegambe, auteur du retable d'Anchin*, M. ASSELIN, membre de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts de Douai, a lu, tant en son nom qu'en celui de son collègue et collaborateur, M. l'abbé DEHAISNES (1), un chapitre inédit d'un livre que préparent ces deux savants sur *L'art à Douai aux quatorzième, quinzième et seizième siècles*. On sait que le retable d'Anchin, l'une des merveilles de l'art du seizième siècle, et l'une des gloires du musée de Douai, auquel ce chef-d'œuvre a été légué par M. le docteur Escallin, a longtemps été attribué à Memling, le célèbre auteur des peintures de la chasse de sainte Ursule, conservée à Bruges.

Le bon docteur Escallin, qui fut le second créateur du retable d'Anchin, puisque c'est à son amour patriotique pour les arts qu'on doit la réunion des divers panneaux qui le composent, n'avait pas hésité au sujet de cette attribution, qui, bien que combattue par quelques critiques, menaçait de prévaloir et de s'établir, lorsque M. Wauters, archiviste de Bruxelles, trouva dans une sorte d'inventaire des biens et objets d'art d'Anchin un passage qui vint trancher la question en nous apprenant que le fameux retable était l'œuvre de l'excellent peintre Bellegambe. Dès lors, l'attention fut éveillée sur ce maître qui passait ainsi de l'obscurité la plus complète à la gloire d'être reconnu pour l'auteur d'une œuvre célèbre et assez remarquable pour avoir pu être attribuée à Memling. On voulut savoir tout ce que les documents inédits peuvent renfermer de détails sur l'existence de Bellegambe; parmi les chercheurs, M. l'abbé Dehaisnes et M. Asselin, ne furent ni les moins ardents ni les moins heureux et le résultat de leur travail est l'excellente monographie qui a été écoutée avec le plus vif intérêt par l'auditoire d'élite de la Sorbonne, et qu'on ne lira pas avec moins de plaisir dans le volume des séances de 1863 (1).

M. BUISSON DE MASVERGNIER, membre de la Société archéologiques du Limousin, a lu un Mémoire *Sur la ville ruinée de Breth*.

(1) Par suite d'une erreur que personne n'a regrettée plus que M. Asselin, le nom de M. l'abbé Dehaisnes a été omis dans la liste des lectures de la Sorbonne insérée au *Moniteur* du 11 avril 1863. On rétablit ici le nom du savant ecclésiastique sur la réclamation de son collaborateur M. Asselin, laquelle ne nous est pas parvenue en temps utile pour qu'il fût possible de faire cette juste addition sur les épreuves du journal officiel.



C'est une étude faite sur place et qui complète les renseignements que l'on possédait déjà sur cette antique cité gauloise, et que l'on devait, comme le reconnaît l'auteur, principalement à MM. Bonnin et Maurice Ardant. A travers les siècles, dit M. Buisson de Mavergnier, malgré le silence de l'histoire, la tradition a conservé comme une précieuse épave le nom de cette cité disparue du monde, et Cassini, recueillant les éléments de son admirable carte de France, y a compris à son lieu le nom de *Breth, ville ruinée*. Les ruines de Breth sont situées à un kilomètre de la Souterraine, entre Limoges et Argenton. De vastes champs couverts de débris et de ruines, et où l'on trouve constamment des antiquités romaines ou gauloises, révèlent à l'observation l'emplacement d'une ville qui n'a pas été sans importance. On y a trouvé, entre autres objets importants, une statue d'Hercule en granit et un Amour en bronze. Malheureusement, l'auteur ne nous apprend pas où se trouvent aujourd'hui ces précieux monuments; peut-être sont-ils dans l'une des deux collections qu'il signale à l'attention des archéologues, celles de M. Montaudon, membre du conseil général de la Creuse, et de M. Fresneau, chef d'institution à la Souterraine. M. Buisson de Mavergnier rend loyalement toute justice à M. Fresneau auquel il reconnaît devoir la plus grande partie des éléments de son travail, dont les conclusions sont que Breth a dû être importante avant l'invasion romaine, que cette cité a dû disparaître au commencement du cinquième siècle, alors que les Vandales, les Alains et les Suèves ravagèrent les deux Aquitaines, et enfin qu'il y a dans la contrée où sont situées ces ruines matière aux plus intéressantes investigations archéologiques.

M. A. Lévy, membre de la Société des antiquaires de Normandie et secrétaire de l'Académie de Rouen, a donné lecture d'une *Etude scientifique et archéologique sur les rives de la Seine et les côtes de la Manche*, qui fait suite à celle que l'on peut lire dans le volume publié en 1863 par les ordres de M. le Ministre de l'instruction publique, et qui contient les *Mémoires lus à la Sorbonne en 1861*. Ces deux études, qui auraient peut-être été mieux appréciées par la section des sciences que par la section d'archéologie, ont cependant été écoutées avec un grand intérêt par un auditoire exclusivement composé d'antiquaires. En effet aujourd'hui on ne se parque plus étroitement dans les spécialités; sans cesser de donner la plus grande partie de son temps à leurs recherches favorites, les antiquaires comprennent que l'étude des phénomènes naturels est souvent utile pour l'explication des vicissitudes de l'histoire et surtout

pour celle des migrations des peuples. Aussi la science nouvelle, que M. Lévy propose de nommer l'Archéologie physique, paraît-elle destinée à compter bientôt de nombreux adeptes. Le bruit qui s'est fait autour du nom de M. Boucher de Perthes est d'ailleurs un stimulant qui ne peut manquer d'encourager les explorateurs des mystères des temps antéhistoriques.

M. Lévy a pris pour domaine les Eaux dont il essaye de lire l'histoire sur le sol où les révolutions que la mer et les fleuves ont subies sous l'influence des lois immuables de la nature ont laissé d'ineffaçables empreintes. On trouvera dans ce travail une histoire hypothétique de la formation du canal de la Manche qui, dans des temps dont on ne peut fixer la date, aurait été un lac parsemé de nombreux flots.

M. Lévy explique le phénomène qui a séparé l'île de Bretagne du continent, en faisant un rapide examen de l'histoire naturelle de détroits analogues dans le monde entier. Peut-être le secrétaire de l'Académie de Rouen est-il un peu hardi dans ses conjectures ; mais il est intéressant, et il sait les appuyer de faits curieusement observés.

M. CHERBONNEAU, de la Société archéologique de la province de Constantine et membre non résidant du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, a envoyé pour les lectures de la Sorbonne un contingent d'une grande valeur scientifique. Malheureusement ce nouveau et infatigable explorateur des antiquités de l'Afrique française n'a pu venir lire son travail devant ses collègues du Comité des travaux historiques et ses confrères de la France entière ; mais le Ministre a décidé qu'en raison de l'éloignement de la résidence de M. Cherbonneau, une exception serait faite en sa faveur et que son Mémoire, bien qu'il n'ait pas été lu en séance, serait inséré dans le volume consacré aux lectures de l'année 1863. Je n'essayerai pas d'analyser ce Mémoire, mais je donnerai une idée de son importance scientifique en constatant qu'il contient plus de deux cents inscriptions inédites recueillies par lui-même dans les fouilles qu'il dirige avec autant d'habileté que de bonheur à Tiddi et à Calda. Avec cette modestie sincère qui n'appartient qu'aux véritables savants, M. Cherbonneau se place toujours sous l'égide des deux célèbres antiquaires qui l'ont précédé dans l'exploration de l'épigraphie de l'Algérie et dont il reste en Algérie le digne représentant et le continuateur : ai-je besoin de nommer ici M. Léon Renier et M. le général Creuly ? Le public n'ignore pas que depuis longtemps M. Cherbonneau sait suffire à la tâche qu'il s'est imposée, celle de réunir et

d'expliquer les documents authentiques de l'histoire de l'occupation romaine en Afrique. M. Cherbonneau est aujourd'hui pour l'Algérie ce que M. Mariette est pour l'Égypte, un infatigable pionnier de la science. On n'a pas à louer de pareils hommes. Leurs œuvres parlent assez haut, et la reconnaissance des savants leur est acquise sans qu'il soit nécessaire de la stimuler.

M. Courtois, de la Société des Antiquaires de la Morinie, a lu un Mémoire sur la question de savoir si *Iticus* est le même port que celui de *Gessotiacum*, ou si c'est à Wissant qu'il faut placer le *Portus-Iticus* de César.

M. l'abbé HAIGNERÉ, de la Société d'agriculture de Boulogne-sur-mer, a fait à ce mémoire une réponse verbale et a annoncé qu'il réfuterait par écrit le travail de M. Courtois.

Les séances de 1863 ont été closes par une chaleureuse allocution de M. le marquis de La Grange, président de la section d'archéologie, qui a remercié les délégués des Sociétés savantes de l'empressement et du zèle qu'ils avaient montrés à répondre à l'appel de M. le Ministre de l'instruction publique.

CHABUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

---

Le compte rendu des séances de la Section des sciences a été publié dans la *Revue des Sociétés savantes*, partie scientifique (3<sup>e</sup> volume, 1863).

---



# TABLE DES MATIÈRES

DU PREMIER VOLUME DE LA TROISIÈME SÉRIE.

## A.

ABEL. Cérémonie autrefois en usage dans la cathédrale de Metz, 5.

— Inscriptions du département de la Moselle, 110.

— Restes antiques découverts près Saint-Laurent, 110.

### ACTES OFFICIELS.

— Arrêtés relatifs aux concours ouverts pour les années 1863 et 1865 entre les Sociétés savantes des départements, 1, 2.

— Arrêté de réorganisation de la liste des correspondants et correspondants honoraires du Comité. — Liste des membres non résidants, 81.

— Circulaire adressée à MM. les présidents des Sociétés savantes des départements relativement à la distribution des récompenses accordées à ces Sociétés, 100.

— Circulaire adressée à MM. les présidents des Sociétés savantes relativement à la collection anthropologique du musée d'histoire naturelle, 100.

— Arrêté fixant le jour de la distribution des récompenses pour les concours de 1861 et 1862, 474.

— Arrêté déterminant la composition des bureaux des trois Sections du Comité, 474.

— Discours prononcé par S. Exc. M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes à l'occasion de la distribution des récompenses aux Sociétés savantes, 490.

— Prix et mentions honorables accordés pour la publication du *Dictionnaire topographique de la France* et du *Répertoire archéologique de la France*, 492.

— Liste des récompenses accordées aux Sociétés savantes pour des travaux scientifiques publiés en 1861 et 1862, 496.

AILLERY (Abbé). Auteur du *Pouillé de l'évêché de Luçon*, 17.

ALBERT. Auteur d'un *Mémoire Sur l'influence de saint Martin, évêque de Tours, considéré comme fondateur de la vie monastique en Gaule*, 6, 16.

ALLMER. Temple d'Auguste et de Livie, à Vienne, 173.

ANDRÉ (Abbé). Bulle inédite de Grégoire XI, 193.

— Jugement rendu par le parlement de Provence contre des calvinistes, 213.

- ANTIBES. Découverte de cercueils de plomb, 137.
- ARBAUD (Damasc). Emploi de caractères hébraïques dans certains actes ou contrats, 198.
- ARBAUMONT (d'). Anciennes quittances tirées des archives de la Côte-d'Or, 105.
- Communications diverses, 107.
- Convocation de vassaux et arrière-vassaux par le duc de Bourgogne Philippe le Bon, 210.
- Chartes concernant le prieuré de Saint-Martin de Langres, 388.
- ARBOIS DE JUBAINVILLE (d'). Nouvelles recherches sur le chroniqueur Geoffroy de Villehardouin, 364.
- Inscription gallo-romaine, 390.
- ARDANT. Communications relatives à la numismatique, 12, 201.
- Peinture murale du quatorzième siècle, 12.
- Inscription de l'église de Saint-Martial, 12.
- Auteur d'une notice sur les *Emailliers limousins*, 13.
- Reliquaire de Saint-Ferréol, 201.
- ASSELIN. Auteur d'un *Essai sur l'art à Douai aux quatorzième, quinzième et seizième siècles*, 630.
- AUBERTIN. Inscriptions de l'église de Notre-Dame de Beaune, 294.
- Titres concernant l'histoire de l'artillerie, 294.
- AUCAPITAINE (Baron). Inscriptions recueillies en Corse, 13.
- AURÈS. Auteur de publications sur l'architecture antique, 202.
- AVENEL. Editeur de *Lettres et papiers d'Etat du cardinal de Richelieu*, 3.
- B**
- BAICKER (de). Carreaux émaillés provenant d'un ancien château, 201, 395.
- Inscriptions tumulaires de l'arrondissement d'Hazebrouck, 201.
- BARBIER DE MONTAULT (abbé). Envois de documents divers, 4, 13, 109, 193, 194, 296.
- Inscriptions françaises recueillies à Rome, 11.
- Notes sigillographiques et poinçons d'orfèvrerie, 108.
- Retable de la chapelle de Saint-Hubert, 108.
- Legs à l'église d'Oyron, 194.
- Inventaire d'anciens émaux, 293.
- BARET (Eug.). Auteur d'un *Mémoire Sur l'originalité du Gil Blas de Lesage*, 617.
- BARRANGER (Abbé). Antiquités de Soisy-sur-Ecole, 294.
- BARTHÉLEMY (A. de). Chargé de l'examen de documents, 195.
- Rapport sur les *Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, 300.
- BARTHÉLEMY (Ed. de). Rapport sur les *Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne*, 129.
- Auteur d'un travail intitulé : *la Commune de Villefranche de Conflent*, 142.
- Compte rendu d'un ouvrage intitulé : *la Ligue en Normandie*, 181.
- Chargé de l'examen d'une communication, 294.
- Rapport sur le *Bulletin de la Société académique de Laon*, 424.
- *Idem* sur les *Mémoires de l'Académie impériale de Savoie*, 430.
- BAUDOT (H.). Peintures murales de l'église de Bagnot, 295.
- BAUNE. Noms d'anciens potiers, 11.
- BEAUCHET-FILLEAU. Document relatif à

- l'histoire de l'ancienne province du Poitou, 218.
- BELLAGUET. Chargé de l'examen de communications, 4, 103, 193.
- Rapport sur les travaux de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes, 21.
- Rapport sur les *Bulletins de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 33.
- Rapport sur les *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai*, 406.
- BELLOT-HERMENT. Mémoire de sonneries à Bar-le-Duc, 6.
- BENLŒW. Auteur d'un Mémoire *Sur la guerre de Troie*, 613.
- BERGER DE XIVREY. Éditeur du recueil des *Lettres de Henri IV*, 4.
- BERGMANN. Auteur d'un travail sur l'unité de composition des langues, 612.
- BERTIN. Lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, 498.
- BIBLIOGRAPHIE provinciale et étrangère, 77, 183, 283, 381, 437.
- BIBLIOTHÈQUE (La) du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, Notice par M. Ch.-Ém. Ruelle, 265.
- BIGARNE. Recherches topographiques, 14.
- BOURGET. Lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, 497.
- BOURG-SAINT-ANDÉOL (Bas-relief mithriaque de). Notice, par M. l'abbé Bouchier, 68.
- BROC DE SÉGANGES (du). Inscription romaine, 201.
- BOISSON DE MAVERGNIER. Auteur d'un Mémoire *Sur la ville ruinée de Breth*, 630.
- C.
- CARNAC. Découvertes archéologiques, 9.
- CARRO. Hommage de publications, 202.
- CARTE topographique de la Gaule (Commission de la), 14.
- CASTAN. Lettre de recommandation en faveur d'un juif converti, 387.
- CATHERINE de Bourbon, régente du Béarn, de la basse Navarre, etc. Etude historique, par M. Samazeuilh, 226, 332, 433.
- CÉNAC-MONCAUT. Projet de publication de *Tablettes chronologiques* dans chaque commune, 4.
- Monuments gallo-romains du département du Gers, 293.
- Auteur d'un *Dictionnaire gascon-français*, 386.
- CHABOUILLET. Comptes rendus des séances de la Section d'archéologie du Comité, 9, 108, 200, 292, 389.
- Chargé de l'examen de communications, 12, 111, 201.
- Rapport sur les *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*, 410.
- Compte rendu des séances extraordinaires de la Section d'archéologie du Comité tenues à la Sorbonne, 619.
- CHAPPUIS. Auteur d'un Mémoire intitulé : *Examen critique de l'opinion de Cælius Antipater sur le passage d'Annibal dans les Alpes*, 628.
- CHARMA. Collaborateur du *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Lisieux*, 493.
- Auteur d'une dissertation intitulée : *Quelques énigmes archéologiques*, 621.

- CHERBONNEAU. Communications diverses relatives à l'épigraphie, 10.  
— Sculptures des musées de Lambèse et de Cherchell, 108.  
— Notes sur la grotte du Chettâba, 300.  
— Bain romain de *Pacatus*, 292.  
— Fouilles de Tiddi et de Galda, 389.  
— Mémoire sur l'ensemble de ses recherches, 632.
- CHÉRUEL. Comptes rendus des séances de la Section d'histoire et de philologie du Comité, 3, 104, 193, 289, 383.  
— Chargé de l'examen de communications, 5, 1, 386.  
— Chargé de la publication des lettres de Mazarin, 195.  
— Comptes rendus des séances extraordinaires de la Section d'histoire et de philologie du Comité tenues à la Sorbonne, 592.
- CHRONIQUE. Sociétés savantes. Faits divers, 188, 284, 384, 468.
- CLEF dite de Saint-Pierre, 170.
- CLÉMENT (P.). Chargé de l'examen de communications, 5.  
— Rapport sur le *Bulletin de la Société des sciences, belles-lettres et arts de Toulon*, 115.
- COCHET (Abbé). Fonderie de canons de Graille, 201.  
— Inscriptions provenant de l'abbaye de Jumièges, 293.
- COLLECTION anthropologique du musée (Circulaire relative à la), 100.
- COMBES (Anacharsis). Auteur des *Chants populaires du pays Castrais*, 105.
- COMBES (François). Auteur d'un travail *Sur la correspondance de Jean de Witt avec le chevalier Temple*, 595.
- COMBET. Document relatif à l'historiographe du Haillan, 104.  
— Pièces concernant les guerres civiles du Périgord, 107, 211.  
— Communications diverses, 109.
- COMMUNICATIONS DIVERSES.  
— Antiquités trouvées à Vertou et à Saint-Nazaire, 137.  
— Puits funéraires de Thoré en Vendômois, 138.  
— Étude par les monuments de la voie antique du petit Saint-Bernard, 138.  
— Découverte de cercueils de plomb à Antibes, 139.  
— Antiquités trouvées à Nîmes, 140.
- CONCOURS des Sociétés savantes, 1, 2, 474.
- CONDITION (De la) des maîtres d'hébreu dans l'Université de Paris au commencement du quinzième siècle, par M. Ch. Jourdain, 350.
- CONDUCHÉ. Don au Cabinet des médailles et antiques, 13.
- CONGRÈS archéologique de France, 204, 294, 327, 419.
- CORRENWINDER. Lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, 497.
- CORRESPONDANTS du Comité. Nouvelle liste des correspondants et des correspondants honoraires du Comité, 81.
- COSTA DE BEAUREGARD (Marquis). Auteur d'un travail sur des lettres inédites de Henri III, 605.
- COTTARD. Chanson satirique sur la mort de Louis XIV, 386.
- COTTEAU. Lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, 496.
- COUGNY. Auteur d'une note sur un plaidoyer de l'avocat Simon Marion, 609.



- COURSON (A. de). Rapport sur le *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure*, 297.
- Rapport sur le *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, 399.
- COURTOIS. Lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, 494.
- COUSSEMAKER (de). Auteur d'un volume intitulé : *Orfèvrerie du treizième siècle. Châsse et croix de Bousbecque*, 111.
- CROZE (H.). Lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, 496.
- Auteur du *Répertoire archéologique du département du Tarn*, 496.
- D.**
- DABAS. Auteur d'un Mémoire *Sur les poésies de saint Ephrem*, 606.
- DAUBAN. Rapport sur la xxvii<sup>e</sup> session du Congrès archéologique de France, 327.
- DAUVERGNE. Inscription funéraire du village de Larroque, 108.
- Clef dite de Saint-Pierre, 170.
- Peintures murales d'Auch, de Cahors et du château de Saint-Floret, 296, 390, 625.
- Communications diverses, 390.
- DÉCOSSE. Antiquités de Soisy-sur-École, 294.
- DEHAISNES (Abbé). Auteur d'une notice sur le père Trigault, 608.
- Auteur d'un essai sur l'histoire de l'art à Douai, 630.
- DELISLE. Chargé de l'examen de communications, 4, 6, 193, 194.
- Rapport sur les *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, 119.
- DELOYE. Inscription métrique du tombeau de saint Entrope à Orange, 175.
- Vases en argent découverts dans le lit du Rhône, 293.
- DESCHAMPS DE PAS. Ordonnance touchant le droit de *Tontieu*, 220.
- Fondation du collège de Boncourt, à Paris, 289, 387.
- Note sur le *Grand Cartulaire de Saint-Bertin*, 290.
- Défense de la ville de Saint-Omer contre les Anglais en 1341, 375.
- Vidimus des lettres de Charles, fils du roi de France, régent (1360), 378.
- DESJARDINS (A.). Éditeur des *Négociations entre la France et la Toscane*, 7.
- DESNOYERS. Chargé de l'examen de communications, 5, 290.
- Rapport sur les *Annales de la Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure*, 16.
- DESPEYROTS. Lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes 497.
- DESPLANQUE. Auteur d'un essai *Sur les vicissitudes des institutions monastiques dans le bas Berry*, 595.
- DICIONNAIRE TOPOGRAPHIQUE DE LA FRANCE. Renvoi à la Commission de publication de ce dictionnaire, 291.
- Concours pour la publication du *Dictionnaire topographique* (Résultats de ce concours), 492.
- Dictionnaires topographiques de divers départements ou portions de départements, 195, 291, 493, 494.
- DOCUMENTS.
- Notice sur le bas-relief mithriaque du bourg de Saint-Andéol, par M. l'abbé Rouchier, 68.

- La commune de Villefrancho de Conflent, par M. Ed. de Barthélemy, 142.
- Fouilles de Loisia, rapport de M. Junca, 155.
- Inscriptions romaines du Pont-de-la-Baume, par M. l'abbé Rouchier, 160.
- Sépulture antique découverte à Tour, près Bayeux, note de M. Georges Villers, 167.
- Clef en fer forgé, dite de Saint-Pierre, par M. Dauvergne, 170.
- Temple d'Auguste et de Livie à Vienne, par M. Allmer, 173.
- Inscription métrique du tombeau de saint Eutrope à Orange, par M. Deloye, 175.
- Jugement rendu par le parlement de Provence contre des calvinistes convaincus d'avoir tenu un prêche, 215.
- Document relatif à l'histoire de l'ancienne province du Poitou, 218.
- Ordonnance touchant le droit de *Tonlieu* recueilli au profit des églises de Saint-Bertin et Saint-Omer, 220.
- De la condition des maitres d'hébreu dans l'Université de Paris au commencement du quinzisième siècle, 350.
- Notice historique sur le prieuré des Bons-Hommes de l'ordre de Saint-Étienne de Grandmont, en la forêt de l'Isle-Adam, 359.
- Nouvelles recherches sur le chroniqueur Geofroy de Villehardouin, 364.
- Lettre de la reine aux mayeurs et échevins de Saint-Omer pour les engager à défendre la ville contre les Anglais, 374.
- Vidimus des lettres de Charles, fils du roi de France, régent (du 15 mai 1360), 378.
- DOLMEN de la Chapelle-Vendômoise, 12, 389, 395.
- DUCIS. Étude sur la voie antique du petit Saint-Bernard, 137.
- DUCOUDRAY. Auteur d'une étude historique intitulée : *la Ville de Sens pendant la guerre de cent ans*, 48.
- DUGAST-MATIFEUX. Auteur d'un livre intitulé : *les Gentilhommes verriers de Monchamps en bas Poitou*, 19.
- DUMAST (de). Auteur d'un travail sur le mouvement des études orientales à Nancy, 596.
- DUMOUTER. Auteur d'un *Mémoire Sur les dyptiques de la ville de Bourges*, 626.
- DUSEVEL. Lettre de François I<sup>er</sup>, relative à la captivité de ses enfants, 3.
- Notice descriptive de l'arrondissement de Doullens, 12.
- Explorations archéologiques, 12, 390.
- Documents relatifs aux suites de la bataille de Saint-Quentin, 107, 212.
- Pièces relatives au siège de Doullens par les Espagnols, 107, 213.
- Entrée de Charlotte de Savoie à Amiens, 193.
- Comptes de la terre et seigneurie de Lucheux, 295.
- Auteur d'un *Essai sur l'histoire de notre ancien théâtre*, 616.
- E.
- ESTAINOT (Vicomte d'). Auteur d'un ouvrage intitulé : *la Ligue en Normandie*, 181.
- ETAT de Paris sous le règne de Charles VII, 205.

ETUDES HISTORIQUES.

- La ville de Sens pendant la guerre de cent ans, par M. Ducoudray, 48.
- Catherine de Bourbon, régente du Béarn, de la basse Navarre, de la Soule, etc., *premier article*, 226.
- *Idem*, *deuxième article*, 332.
- *Idem*, *troisième article*, 433.

F.

- FEILLET. Situation de Paris lors de l'occupation anglaise en 1432, 205.
- FICHOT. Chargé de relever les estampages des monuments épigraphiques de l'ancien diocèse de Paris, 112.
- FLEURY (E.). Notice sur deux pierres tumulaires, 11.
- Inventaire du mobilier de l'église de Saint-Quentin, en Vermandois, 109.
- Auteur de deux brochures intitulées : *le Trésor de N.-D. de Liesse. Inventaire du trésor de la cathédrale de Laon*, en 1523, 109, 395.
- Auteur d'un travail sur les manuscrits à miniatures de la bibliothèque de Laon, 201.
- FLOQUET. Auteur d'un travail *Sur l'éducation du Dauphin, fils de Louis XVI*, 593.
- FORMEVILLE (de). Collaborateur du *Dictionnaire topographique de l'arrondissement de Lisieux*, 495.
- FORMIGNY de la Londe (de). Collaborateur du *Dictionnaire topographique de l'arrondissement de Lisieux*, 495.
- FOUCHER (Ver). Chargé de l'examen de communications, 6.
- Rapport sur le *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 396.
- Rapport sur les travaux des

Sociétés savantes relatifs à l'histoire, 527.

- FOULQUIER-LAVERGNE. Auteur d'une *Notice statistique et historique du canton de Saint-Sernin*, 197.
- FRAPPAZ. Chargé de la copie des dessins de la collection Gagnières, 204.

G.

- GAIGNIÈRES (Dessins de la collection). Reproduction de ces dessins, 204.
- GATIN (Abbé). Règlements et statuts de métiers, 290.
- GAULTIER DE CLAUDRY. Auteur d'un *Essai sur l'occupation des îles Ioniennes par les Français en 1797, 1798 et 1799*, 614.
- GERMER-DURAND. Lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, 493.
- Auteur du *Dictionnaire topographique du département du Gard*, 493.
- GERVAIS. Lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, 497.
- GIRARDOT (Le baron de). Documents des seizième et dix-septième siècles, 4.
- Editeur d'une *Correspondance de Louis XIV avec le marquis Amelot*, 28.
- Découverte d'anciennes monnaies, 201.
- Certificat de noblesse délivré en 1573, 289.
- Documents divers, 289, 293, 385.
- Auteur d'un travail sur les artistes de la ville et de la cathédrale de Bourges, 295.
- GIRAUD (Abbé). Documents divers, 104, 290.
- Amulette en langue hébraïque, 290.

- Document relatif au sculpteur Toro, 295.
- GOURGUES (V<sup>te</sup> de). Note sur un manuscrit relatif à une famille du Périgord, 197.
- Lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, 493.
- Auteur du *Dictionnaire topographique de la Dordogne*, 493.
- GOZE. Inscription d'une tombe de l'église d'Eu, 11.
- GRIMOT (Abbé). Auteur d'une notice sur le prieuré des Bons-Hommes de l'ordre de Saint-Etienne de Grandmont, en la forêt de l'Isle-Adam, 359.
- GUÉROULT (Docteur). Auteur d'une *Notice sur quelques pierres tombales de l'abbaye de Jumièges*, 629.
- GUESSARD. Chargé de l'examen d'une communication, 386.
- GUILHERMY (de). Chargé de l'examen de communications, 11, 12, 14, 108, 110, 111, 201, 202, 293, 294.
- Chargé de la publication du *Recueil des inscriptions de la France*, 292.
- Rapport sur cette publication, 416.
- Rapport sur les travaux du Congrès archéologique de France, 419.
- *Idem* sur les travaux de l'Académie impériale de Reims, 421.
- *Idem* sur les *Annales de la Société éduenne*, 422.
- H.**
- HARCOURT (Publication des archives du château d'), 3.
- HARLIN. Crypte de Pont-Faverger, 294.
- HÉDIN. Etude sur l'ancien château d'Alençon, 294, 395.
- HÉRICOURT (Comte d'). Document relatif à l'histoire du protestantisme, 4.
- Inscription de la porte Saint-Pry, à Béthune, 11.
- HIPPEAU. Editeur des archives du château d'Harcourt, 3.
- Projet de publication de documents tirés des archives de Toscane, et se rapportant aux relations de la cour de Rome avec la France, depuis le quinzième siècle jusqu'à la mort de Henri IV, 195.
- Note sur les préparatifs d'une descente en Angleterre faits en 1779, 605.
- HISTOIRE de France en Russie. Rapports de M. de la Ferrière-Percy sur les résultats de ses recherches en Russie, 245, 291.
- HOUËL. Offre de manuscrits contenant des documents sur l'histoire des colonies françaises, 197.
- HUCHER. Communication relative aux armoiries des comtes du Maine, 295.
- HUILLARD-BRÉHOLLES. Chargé de l'examen de communications, 4, 105, 193.
- Rapports sur divers documents manuscrits, 210.
- I.**
- INSCRIPTION métrique du tombeau de saint Eutrope à Orange, 175.
- INSCRIPTIONS de la France (Publication du recueil des), 292.
- J.**
- JOLY. Auteur d'un *Mémoire Sur les abus des lettres de cachet dans la généralité de Caen au dix-huitième siècle*, 600.

JORDAN. Lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, 497.

JOURDAIN. Chargé de l'examen de communications, 7, 105, 290.

— Auteur d'un travail sur la *Condition des maîtres d'hébreu dans l'Université de Paris au commencement du quinzième siècle*, 330.

JUGEMENT rendu par le parlement de Provence contre des calvinistes vaincus d'avoir tenu un prêche, 215.

JUNCA. Rapport sur les fouilles de Loisia, 135.

JUSSIEU (de). Compte en langue vulgaire de 1423, 387.

K.

KOECHLIN-SCHLUMBERGER. Lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, 498.

L.

LACROIX (P.). Rapport sur les publications de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, 131.

— Chargé de l'examen d'une communication, 202.

LA FERRIÈRE-PERCY (de). Rapports sur les résultats de sa mission historique en Russie, 243, 291.

LA FONS DE MÉLICOQ (de). Documents se rapportant à l'histoire des *Assassins*, 194.

— Document relatif à l'histoire de l'artillerie, 202.

LA GRANGE (Marquis de). Rapport sur les travaux des Sociétés savantes relatifs à l'archéologie, 499.

LA GRÈZE (de). Auteur d'un livre sur le *Château de Pau*, 4.

LAGRÈZE-FOSSAT. Signification du trian-

gle employé dans quelques actes du seizième siècle, 197.

— Documents relatifs à la ville de Lauzerte, 197.

LAMY. Lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, 497.

LAPAUME. Auteur d'un travail sur le château du Pailly, 614.

— Auteur de *Mémoires sur un tableau et sur une ancienne tapisserie*, 625.

LA QUÉRIÈRE (de). Auteur d'une notice sur divers monuments de Rouen, 623.

LAROUVERADE (de). Auteur de l'ouvrage intitulé : *Etudes historiques et critiques sur le bas Limousin*, 179.

LA SAUSSAYE (de). Auteur d'un *Mémoire Sur le lieu de l'assemblée annuelle des druides*, 620.

LASCoux. Rapport sur un document inédit relatif à l'état de Paris sous le règne de Charles VII, 203.

LAUNAY. Puits funéraires de Thoré en Vendômois, 137.

— Dolmen de la Chapelle-Vendômoise, 389.

— Théâtre gallo-romain à Areines, 389.

LA VILLEGILLE (de). Anneau trouvé dans le département du Cher, 111.

LA VILLEMARQUÉ (Vicomte de). Chargé de l'examen de communications, 12, 13, 109, 294.

LAVOCAT. Lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, 498.

LEBRUN-DALBANNE. Auteur d'un *Mémoire Sur le Trésor de la cathédrale de Troyes*, 622.

LECOQ. Lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, 497.

LECTURES faites à la Sorbonne pendant les séances extraordinaires tenues par

- le Comité à l'occasion de la distribution des récompenses aux Sociétés savantes, 593, 619.
- LEGEAY. Auteur d'un travail sur les *Chœurs dans le Prométhée d'Eschyle*, 613.
- LE GLAY. Note biographique, 284.
- LEHÉRICHER. *Fac-simile* d'inscriptions, 11.
- Auteur d'un livre intitulé : *Normandie scandinave*, 14.
- LEJOLIS. Lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, 497.
- LEJOSNE. Lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, 494.
- Auteur du *Dictionnaire topographique des Hautes-Pyrénées*, 494.
- LENOIR (A.). Chargé de l'examen de communications, 12, 203.
- LEPAGE. Lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, 493.
- Auteur du *Dictionnaire topographique de la Meurthe*, 493.
- LE ROUX DE LINCY. Chargé de l'examen de communications, 14, 201, 390.
- Rapport sur les *Procès-verbaux de l'Académie du Gard*, 41.
- LEROY (G.). *Journal d'un procureur sous Henri II*, 6, 196.
- Documents divers, 6, 198, 196, 387.
- Sépulture de Michel de Castelnau, 111.
- Moules ayant servi à fabriquer de la fausse monnaie, 111.
- Lettres du roi Jean, 387.
- Passe-port délivré en 1593, 387.
- Auteur d'*Excursions historiques et archéologiques au pays de Bierre*, 387.
- LE ROY (à Cany). Donation à l'abbaye de Saint-Georges de Boscherville, 6.
- Documents divers, *ib.*
- Prix des grains de 1324 à 1790, 6.
- Documents concernant l'ancien droit dit de *chefs*, 105.
- Cercueils découverts dans l'église de Sainte-Colombe, 110.
- Fouilles de l'église de Drosay, 111.
- LETTRES de Henri IV (Publication des), 4.
- LETTRES et papiers d'Etat du cardinal de Richelieu (Publication des), 5.
- LETTRÉ de la Reine aux mayeurs et échevins de Saint-Omer pour les engager à défendre la ville contre les Anglais, 374.
- LETTRÉ de Charles VII aux consuls de Narbonne à l'occasion du siège d'Orléans, 455.
- LETTRES de Mazarin (Publication des), 195.
- LEVASSEUR. Chargé de l'examen de communications, 4, 5, 6, 106, 194, 290, 385, 387.
- LÉVY. Auteur d'une *Etude scientifique et archéologique sur les rives de la Seine et les côtes de la Manche*, 631.
- LEYMERIE. Lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, 498.
- LHÔTELLERIE (de). Empreintes d'estampilles d'anciens potiers, 391.
- LIÉNARD. Lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, 493.
- Auteur du *Dictionnaire topographique du département de la Meuse*, 493.
- LOISIA (Fouilles de), 155.
- LONGUEMAR (de). Offre de concours pour des recherches épigraphiques, 202.

**M.**

- MACÉ.** Renseignements sur la *Jeunesse des frères Paris*, 607.
- MAGIOLLO.** Auteur d'une *Histoire de l'établissement de l'Université de Pont-à-Mousson*, 610.
- MAHÈS.** Auteur de diverses publications sur Dinan, 7.
- MAIGNIEN.** Auteur d'une *Etude sur l'esprit et la nature de l'art*, 608.
- MAILLARD.** Auteur d'un *Essai sur l'étude de l'histoire*, 615.
- MALLAY.** Fouilles de l'église de Notre-Dame du Port, à Clermont, 12.
- Grottes de la montagne de Jonas, 109.
- Documents divers, 293.
- MANTELLIER.** Inscriptions du musée d'Orléans, 293.
- Auteur d'un travail sur l'*Histoire de la communauté des marchands fréquentant la Loire*, 607.
- MARCHEGAY.** Lettres de Louis XI à Georges de la Trémoille, 107, 210.
- Document relatif à l'histoire de l'artillerie, 197.
- MARIONNEAU.** Antiquités trouvées à Vertou et à Saint-Nazaire, 137.
- MARTIN (François).** Auteur d'un travail sur des antiquités celtiques, 202.
- MARTONNE (de).** Dolmen de la Chapelle-Vendômoise, 12, 395.
- MAS-LATRIE (de).** Chargé de l'examen d'une communication, 14.
- Rapport sur les travaux de l'Académie du Gard, 305.
- MATHON.** Pièces relatives à la biographie de Thomas Corneille, 194.
- Documents divers, 386.
- Carrelages émaillés, 395.
- MATHON fils.** Lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, 493.

- Auteur du *Dictionnaire topographique du département de l'Oise*, 493.
- MATTON.** Lettres de Mazarin, 195.
- Exemption d'impôt en faveur des maîtres d'école du Laonnais, 291, 388.
- Lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, 494.
- Auteur du *Dictionnaire topographique de l'arrondissement de Laon*, 494.
- MAURIAL.** Auteur d'un travail sur les *Doctrines de Kant et de Hume sur Dieu*, 615.
- MAZARIN (Publication de la correspondance de).** 195.
- MÉLANGES.**
- Histoire de France en Russie, rapport de M. C. de la Ferrière-Percy sur ses recherches historiques en Russie, 243.
- La bibliothèque du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, par M. Ch. Ruella, 265.
- MELLET (Comte de).** Lettres du cardinal de Richelieu écrites à M. de Bouthillier, 5.
- MÉMOIRES MILITAIRES** relatifs à la succession d'Espagne (Publication des), 3.
- MÉMOIRES** de Nicolas Foucault (Publication des), 3.
- MILNE EDWARDS.** Rapport sur les travaux scientifiques présentés au Comité en 1862, 573.
- MORAND.** Auteurs d'un Mémoire sur une question d'histoire littéraire, 196.
- MULSANT.** Lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, 497.

**N.**

- NÉGOCIATIONS** entre la France et la Toscane (Publication des), 7.

NIMES (Antiquités trouvées récemment à), 137.  
NOTICES sur les ouvrages publiés en province ou relatifs à la province, 179, 181.  
NOUVELLES recherches sur le chroniqueur Geofroy de Villehardouin, 364.  
NOZOT. Communications diverses, 5, 193.  
—— Notices historiques et archéologiques sur diverses communes, 12, 202.  
—— Ordonnances émanant de princes de Sedan, 104, 196.  
—— Chartes en faveur de l'abbaye de Mouzon, 193, 196.  
—— Documents épigraphiques, 202.

○.

OLLIER. Lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, 497.  
ORANGE. Inscription métrique du tombeau de saint Eutrope, 173.  
ORDONNANCE touchant le droit de *Tonlieu* recueilli au profit des églises de Saint-Bertin et de Saint-Omer, 220.  
ORIEUX. Découverte d'un aqueduc romain et d'une voie romaine, 14, 393.

P.

PATIN. Chargé de l'examen de documents, 194.  
PEIGNÉ. Antiquités du *Loroux-Botteveau*, 14.  
PHELIPPES-BEAULIEU. Auteur d'un *Essai biographique et littéraire sur Mellin de Saint-Gelais*, 21.  
PIERRE (Isidore). Lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, 496.  
POÉSIES POPULAIRES de la France (Projet de publication des), 195.

PONT-DE-LA-BAUME (Inscriptions romaines du), 160.

PONTÉCOULANT (Comte de). Auteur d'un Mémoire intitulé : *les Symphonies de la cathédrale de Meaux, esquisse archéologique musicale*, 623.

PORT (Célestin). Lettres patentes du roi de la Basoche d'Angers, 5, 198.

—— Différend entre le sculpteur Biardeau et les oratoriens de Saumur au dix-septième siècle, 295.

PRIEURÉ des Bons-Hommes de l'ordre de Saint-Etienne de Grandmont, en la forêt de l'Isle-Adam. Notice par M. l'abbé Grimot, 359.

PRIOUX. Documents relatifs à la contribution du quart établie en 1789, 5.

—— Copies de deux dessins de Gaignières, 109.

—— Lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, 496.

—— Auteur du *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Soissons*, 496.

PRIX mis au concours entre les Sociétés savantes des départements, 1, 2.

—— Distribution de ces prix. (Voir Solennité.)

PROCÈS-VERBAUX des séances du Comité. (Voir Sections du Comité.)

PUISEUX. Auteur d'un essai sur le *Rôle des docteurs normands dans les premières années du quinzième siècle*, 603.

Q.

QUANTIN. Lettre de Louis XIV au sultan Achmet, 5.

—— Lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, 495.

—— Auteur du *Répertoire archéologique de l'arrondissement d'Auxerre*, 495.



QUICHERAT. Chargé de l'examen de communications, 13, 202, 293, 294.  
— Rapport sur divers envois adressés par des correspondants, 137.  
— Rapport sur le *Bulletin de la Société académique de Laon*, 317.  
— *Idem* sur les publications de la Société impériale d'émulation d'Abbeville, 322.  
— Compte rendu de la situation et des travaux de la Société d'émulation de Montbéliard, 325.

**R.**

**RAPPORTS faits au Comité.**

— Section d'histoire et de philologie :  
— M. Desnoyers, 16.  
— M. Bellaguet, 31, 33, 406.  
— M. Rathery, 37, 402.  
— M. P. Clément, 115.  
— M. Delisle, 119.  
— M. Lascoux, 205.  
— M. Huillard-Bréholles, 210.  
— M. de Courson, 297, 399.  
— M. A. de Barthélemy, 300.  
— M. Foucher, 396, 527.  
— Section d'archéologie :  
— M. le Roux de Lincy, 41.  
— M. E. de Barthélemy, 129, 424, 430.  
— M. P. Lacroix, 131.  
— M. de Mas-Latrie, 305.  
— M. du Sommerard, 312.  
— M. Quicherat, 317, 322, 325.  
— M. Dauban, 327.  
— M. Chabouillet, 410.  
— M. de Guilhermy, 416, 419, 421, 422.  
— Le marquis de La Grange, 499.  
RATHERY. Rapport sur le *Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons*, 37.

— Compte rendu de l'ouvrage intitulé : *Etudes historiques et critiques sur le bas Limousin*, 179.  
— Chargé de l'examen de documents, 194, 195, 387.  
— Rapport sur le *Bulletin de la Société historique et archéologique du Limousin*, 402.  
RAULIN. Lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, 496.  
RÉCOMPENSES aux Sociétés savantes (Séance de distribution des). Voir Solennité.  
RECUEIL des inscriptions de la France (Publication du), 292, 293, 416.  
RECUEIL des inscriptions de l'ancien diocèse de Paris, 393.  
REDET. Communication relative à l'épigraphie, 202.  
RENIER (Léon). Chargé de l'examen de documents, 11, 12, 201, 292, 294, 296, 390, 392.  
RENON (Abbé). Inscriptions de l'ancienne abbaye de Clermont (Mayenne), 12.  
— *Fac-simile* de plusieurs croix de Caravaca, 13.  
RENOU. Dolmen de la Chapelle-Vendômoise, 389.  
— Théâtre gallo-romain à Areines, 389.  
RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE DE LA FRANCE.  
— Communications relatives à cette publication, 3, 14, 392.  
— Répertoires archéologiques de départements ou portions de départements, 3, 495, 496.  
— Résultats des concours de 1861 et 1862, 392, 495.  
RÉPERTOIRE archéologique de l'Oise, 3.  
RÉUNIONS préparatoires des délégués

- des Sociétés savantes à la Sorbonne, 473.
- REVILLOUT. Auteur d'un travail sur *l'Etablissement du christianisme dans les campagnes pendant le siècle qui suivit la grande invasion*, 604.
- REVOIL. Antiquités trouvées à Nîmes, 137.
- Inscription du château de Jonquières, 294.
- REVUE des Sociétés savantes.
- Renvois à la commission de publication, 7, 14, 105, 106, 107, 114, 199, 204, 291, 295, 388, 395.
- REVUE d'Aquitaine, à Condom, 283, 464.
- RICHELIEU (Cardinal de). Publications des lettres de ce ministre, 5.
- ROSENZWEIG. Carte des anciens monuments du Morbihan, 13, 395.
- Lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, 493.
- Auteur du *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Napoléonville*, 495.
- Auteur d'une notice *Sur les Lec'hs bretons*, 627.
- ROSTAN. Auteur d'un volume sur les monuments de l'église de Saint-Maximien, 13.
- Découverte de cercueils à Antibes, 137.
- ROUCHIER (Abbé). Auteur d'une notice sur le bas-relief mithriaque de Bourg-Saint-Andéol, 68.
- Inscriptions romaines du Pont-de-la-Baume, 160.
- RUELLE (Ch.-Ém.). Auteur d'une notice sur la bibliothèque du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, 265.
- S.
- SABATIER (Abbé). Auteur d'un travail sur la nature du chant, 602.
- SAINT-JOANNY. Documents concernant la ville de Thiers, 7, 388.
- Privilèges accordés à Vollore-Ville en 1313, 105.
- Marché pour la construction d'un retable en 1685, 295.
- SALMON. Epitaphe d'un seigneur de Joinville mort en 1080, 12.
- SAMAZEUILH. Auteur d'une étude historique intitulée : *Catherine de Bourbon, régente du Béarn, de la basse Navarre, de la Soule, du Bigorre et du comté de Foix*, 226, 332, 433.
- SCHIMPER. Lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, 498.
- SÉANCES extraordinaires du Comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes, 593, 619.
- SÉANCE de distribution des récompenses aux Sociétés savantes, 489.
- SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOGIE du Comité.
- Comptes rendus des séances par M. Chéruel, 3, 104, 193, 290, 385.
- Séances extraordinaires tenues à la Sorbonne, 593.
- SECTION D'ARCHÉOLOGIE du Comité.
- Comptes rendus des séances par M. Chabouillet, 9, 108, 200, 292, 389.
- Séances extraordinaires tenues à la Sorbonne, 619.
- SENS (La ville de) pendant la guerre de cent ans, étude historique par M. Ducoudray, 48.
- SÉPULTURE antique découverte à Tour, près Bayeux, 167.
- SMITH (Valentin). Auteur d'une étude sur la famille chez les Burgondes, 597.

SOCIÉTÉS SAVANTES DE FRANCE.

- Abbeville (Société impériale d'émulation), 204, 317.
- Agen (Société d'agriculture, sciences et arts), 294, 547.
- Alger (Société historique algérienne), 183, 461, 533.
- Amiens (Société des antiquaires de Picardie), 114, 388.
- *Idem* (Société impériale d'agriculture, sciences et arts), 522.
- Angers (Société impériale d'agriculture, sciences et arts), 394, 458, 503, 533.
- *Idem* (Commission archéologique), 438.
- *Idem* (Société académique de Maine-et-Loire), 204, 437.
- Arras (Académie), 190, 621.
- Auch (Comité d'histoire et d'archéologie de la province ecclésiastique d'Auch), 388, 540.
- Autun (Société éduenne), 295, 422, 510.
- Auxerre (Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne), 80, 291, 396, 495, 496.
- Beauvais (Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise), 203, 312, 493.
- Berry (Société du) siégeant à Paris, 533.
- Besançon (Académie des sciences, belles-lettres et arts), 494, 628.
- Beziers (Société archéologique), 548.
- Bordeaux (Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts), 467, 532, 606.
- *Idem* (Société linnéenne) 496.
- Bourg (Société d'émulation du département de l'Ain), 77.
- Caen (Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres), 7, 3 1, 384, 532, 608.
- *Idem* (Société des antiquaires de Normandie), 495, 514, 593, 621, 629, 630.
- *Idem* (Société d'agriculture et de commerce), 496.
- *Idem* (Société des beaux-arts), 463.
- Cambrai (Société d'émulation), 191, 291, 406.
- Carcassonne (Société des arts et sciences), 548.
- Châlons-sur-Marne (Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne), 114, 129, 533.
- Châlon-sur-Saône (Société d'histoire et d'archéologie), 510.
- Chambéry (Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Savoie), 79, 295, 430, 605.
- *Idem* (Société savoisienné d'histoire et d'archéologie), 10, 515.
- Cherbourg (Société des sciences naturelles), 463, 497.
- Clermont-Ferrand (Académie des sciences, belles-lettres et arts), 497, 541.
- Colmar (Société d'histoire naturelle), 384.
- Constantine (Société archéologique de la province de), 510, 533, 632.
- Dijon (Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres), 497.
- *Idem* (Commission des antiquités de la Côte-d'Or), 395, 510.
- Douai (Société impériale d'agriculture, sciences et arts), 608, 630.
- Dragnignan (Société d'études scientifiques et archéologiques), 461, 533, 543, 552.

- Dunkerque (Comité flamand de France), 78.
- Epinal (Société d'émulation du département des Vosges), 522.
- Evreux (Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure), 382.
- Grenoble (Académie delphinale), 542, 607, 608, 611.
- Laon (Société académique), 204, 293, 317, 424, 494, 503.
- Lille (Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts), 285, 497.
- *Idem* (Commission historique du département du Nord), 395.
- Limoges (Société historique et archéologique du Limousin), 291, 402, 630.
- Lyon (Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts), 531, 620.
- *Idem* (Société linnéenne), 497.
- *Idem* (Société littéraire), 388, 460.
- *Idem* (Société de médecine), 497.
- Marseille (Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts), 522.
- *Idem* (Société de statistique), 552.
- *Idem* (Société artistique des Bouches-du-Rhône), 184, 463.
- Meaux (Société d'agriculture, sciences et arts de Seine-et-Marne), 628.
- Mende (Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère), 382.
- Metz (Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle), 114, 131, 494, 533.
- *Idem* (Académie impériale), 459, 498.
- Montbéliard (Société d'émulation), 204, 317.
- Montpellier (Académie des sciences et lettres), 497.
- *Idem* (Société archéologique), 493, 548.
- Mulhouse (Société industrielle), 186, 494, 550.
- Nancy (Académie de Stanislas), 533, 610.
- *Idem* (Société d'archéologie lorraine), 185, 388, 463, 493.
- Nantes (Société académique de la Loire-Inférieure), 16, 106, 457.
- *Idem* (Société archéologique), 199, 297.
- Napoléon-Vendée (Société d'émulation de la Vendée), 533.
- Nîmes (Académie du Gard), 7, 41, 114, 203, 305, 493, 532.
- Niort (Société de statistique des Deux-Sèvres), 614.
- Orange (Société d'agriculture, sciences et arts), 294.
- Orléans (Société archéologique de l'Orléanais), 7, 294, 410, 515, 549, 531, 607.
- Périgueux (Société d'agriculture, sciences et arts de la Dordogne), 493.
- Perpignan (Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales), 520.
- Poitiers (Société des antiquaires de l'Ouest), 33, 80, 106, 388, 394, 520.
- Poligny (Société d'agriculture, sciences et arts), 457, 615.
- Puy (le) (Société d'agriculture, sciences, arts et commerce), 78.
- Rambouillet (Société archéologique), 541.
- Reims (Académie impériale), 295, 421, 510, 572.

- Rennes (Société archéologique d'Ille-et-Vilaine), 199, 300.
- Rouen (Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts), 79, 495, 533, 593, 623, 630.
- Saint-Jean de Maurienne (Société d'histoire et d'archéologie de Maurienne), 388.
- Saint-Omer (Société des antiquaires de la Morinie), 494.
- Saint-Quentin (Société académique des sciences, arts, belles-lettres et agriculture), 381, 394.
- Sens (Société archéologique), 7, 551.
- Soissons (Société archéologique, historique et scientifique), 37, 106, 532.
- Strasbourg (Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace), 466, 533.
- *Idem* (Société des sciences, agriculture et arts) 615.
- *Idem* (Société des sciences naturelles), 498.
- *Idem* (Société littéraire), 612.
- Tarbes (Société académique des Hautes-Pyrénées), 494.
- Toulon (Société des sciences, belles-lettres et arts du Var), 106, 115.
- Toulouse (Académie des jeux Floraux), 532.
- *Idem* (Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres), 498.
- *Idem* (Académie de législation), 188, 549.
- Tours (Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire), 613, 625.
- *Idem* (Société archéologique de Touraine), 106, 119, 542.
- Troyes (Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Aube), 77, 390, 622.
- Valenciennes (Société impériale d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes), 31, 106, 460.
- Vannes (Société polymathique du Morbihan), 9, 78, 291, 399, 495, 503, 627.
- Vendôme (Société archéologique du Vendômois), 389.
- Verdun (Société philomathique), 493.
- Versailles (Société des sciences morales de Seine-et-Oise), 604, 608.
- SOCIÉTÉS SAVANTES (Programme de concours).
- Arras (Académie), 190.
- Bordeaux (Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts), 467.
- Caen (Académie impériale), 384.
- Cambrai (Société d'émulation), 191.
- Lille (Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts), 283.
- Strasbourg (Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace), 466.
- Toulouse (Académie de législation), 188.
- SOLENNITÉ du 11 avril 1863. (Récompenses accordées aux Sociétés savantes.)
- Circulaire relative à cette solennité, 100.
- Communications à propos de cette solennité, 203.
- Réunions préparatoires des délégués des Sociétés savantes, 473.
- Compte rendu de la séance de distribution des récompenses, 489.

- Rapport de M. le marquis de La Grange sur les travaux relatifs à l'archéologie, 499.
- *Idem* de M. Victor Foucher sur les travaux relatifs à l'histoire, 527.
- *Idem* de M. Milne Edwards sur les travaux scientifiques présentés au Comité en 1862, 573.
- Séances extraordinaires du Comité, 593, 619.
- SOMMERARD (du). Chargé de l'examen de communications, 202, 293, 294.
- Rapport sur les *Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise*, 312.
- SOULIAC-BOILEAU. Cimetière mérovingien à Château-Thierry, 13.
- SOUTRAIT (G. de). Lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, 496.
- Auteur du *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Château-Chinon*, 496.
- SOURDEVAL (de). Auteur d'un travail sur un Psautier de saint Louis, 625.
- STOFFEL. Lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, 494.
- Auteur du *Dictionnaire topographique du Haut-Rhin*, 494.
- Auteur du *Dictionnaire topographique de l'arrondissement de Sarreguemines*, 494.
- THOMAS. Lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, 493.
- Auteur du *Dictionnaire topographique du département de l'Hérault*, 493.
- THORÉ (en Vendômois). Puits funéraires, 137.
- TISSERAND (Abbé). Notice sur Auribeau, 105.
- TOPOGRAPHIE des Gaules. Etat des travaux publiés ou envoyés, soit au Comité des Sociétés savantes, soit à la Commission spéciale de la carte des Gaules, 566.
- TOUR (Sépulture antique découverte à), 157.
- TOURNAL. Lettre de Charles VII aux consuls de Narbonne, à l'occasion du siège d'Orléans, 455.
- TRAVAUX scientifiques des Sociétés savantes pour les années 1861 et 1862, 496, 573.
- TRAVERS. Note au sujet d'un manuscrit de M<sup>me</sup> de Maintenon et de M<sup>lle</sup> d'Aumale. 608.

T.

- TEMPLE d'Auguste et de Livie à Vienne, en Dauphiné, 173.
- TERQUEM. Lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, 498.
- THÉRY. Aperçu d'une publication sur *l'Histoire critique des méthodes d'enseignement*, 602.
- THILLOY. Lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, 494.
- V.
- VAN DRIVAL (Abbé). Auteur d'un essai sur *l'OEuvre d'Arras*, 621.
- VERTAULT (Établissement romain de la commune de), 390.
- VERTOU (Antiquités de), 137.
- VIDIUS des lettres de Charles, fils du roi de France, régent, du 15 mai 1360, 378.
- VIENNE (Temple d'Auguste et de Livie à), 173.

VILLEHARDOUIN (Nouvelles recherches sur le chroniqueur Geofroy de), 364.

VILLEFRANCHE de Conflent (La commune de), 142.

VILLERS (Georges). Note sur une sépulture antique découverte à Tour, 167.

VOIE antique du petit Saint-Bernard, 137.

W.

WOLLEZ (Emm.). Lauréat du concours ouvert entre les Sociétés savantes, 493.

— Auteur du *Dictionnaire topographique du département de l'Oise*, 493.

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.





**COLLECTION DES DOCUMENTS INÉDITS**  
RELATIFS A L'HISTOIRE DE FRANCE,  
PUBLIÉS SOUS LES AUSPICES DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

MONUMENTS ÉCRITS.

- Archives administratives et législatives de Reims*, par M. VARIN; 8 vol. in-4° en 10 tomes.
- Captivité de François I<sup>er</sup>*, par M. AIMÉ CHAMPOLLION-FIGÉAC; 1 vol. in-4°.
- Cartulaire de l'abbaye de Beaulieu*, par M. DELOCHE; 1 vol. in-4°.
- Cartulaire de Notre-Dame de Paris*, par M. GUÉRAND; 4 vol. in-4°.
- Cartulaire de Saint-Bertin*, par M. GUÉRAND; 1 vol. in-4°.
- Cartulaire de Saint-Père de Chartres*, par M. GUÉRAND; 2 vol. in-4°.
- Cartulaire de Saint-Victor de Marseille*, par M. GUÉRAND; 2 vol. in-4°.
- Cartulaires de Savigny et d'Aisnuy*, par M. ACO. BERNARD; 1 vol. in-4°.
- Cartulaire de Redon*, par M. A. DE COURSON; 1 vol. in-4°.
- Chronique de Bertrand Duguesclin*, par M. L'HARBIÈRE; 2 vol. in-4°.
- Chronique des ducs de Normandie*, par M. FRANÇOIS MICHEL; 3 vol. in-4°.
- Chronique du religieux de Saint-Denis*, par M. BELLAGUET; 6 vol. in-4°.
- Conférences de Loudun*, par M. BOCHUTTE; 1 vol. in-4°.
- Correspondance de Sourdis*, par M. ECHEUR; 3 vol. in-4°.
- Correspondance et papiers d'Etat du cardinal de Richelieu*, par M. AYSSEL; 3 vol. in-4°.
- Croisade contre les Albigeois*, par M. FACIÉL; 1 vol. in-4°.
- Éléments de paléographie*, par M. NATALIS DE WAILLY; 2 vol. in-4°.
- Histoire du tiers état en France*, par M. AUGUSTIN THIERRY; 3 vol. in-4°.
- Histoire de la guerre de Navarre*, par M. FRANÇOIS MICHEL; 1 vol. in-4°.
- Journal des états généraux tenus à Tours en 1484*, par M. A. BERNIER; 1 vol. in-4°.
- Journal d'Olivier d'Ormesson*, par M. CUÉRCÉL; 2 vol. in-4°.
- L'Éclaircissement de la langue française de maître Jehan Palisgrate*, par M. GÉNIN; 1 vol. in-4°.
- Lettres de Henri IV*, par M. BERGER DE XIVREY; 7 vol. in-4°.
- Lettres des Rois et Reines*, par M. CHAMPOLLION-FIGÉAC; 2 vol. in-4°.
- Livre de justice et de plet*, par M. RAPETTI; 1 vol. in-4°.
- Livre de la taille de Paris*, par M. GÉBAUD; 1 vol. in-4°.
- Mélanges historiques*, par M. CHAMPOLLION-FIGÉAC; 4 vol. in-4°.
- Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne*, par M. le général PELET; 11 vol. in-4° avec 9 livraisons d'atlas in-folio.
- Mémoires de Claude Haton*, par M. BOUQUETOT; 2 vol. in-4°.
- Mémoires de Nicolas Foucault*, par M. BARDY; 1 vol. in-4°.
- Mistère du siège d'Orléans*, par M. GUESSARD; 1 vol. in-4°.
- Négociations de la France dans le Levant*, par M. CHARNIÈRE; 3 vol. in-4°.
- Négociations entre la France et l'Autriche*, par M. LE GLAY; 2 vol. in-4°.
- Négociations relatives à la succession d'Espagne*, par M. MICHELET; 4 vol. in-4°.
- Négociations sous François II*, par M. LOUIS PARIS; 1 vol. in-4°.
- Négociations diplomatiques entre la France*

MONUMENTS ÉCRITS. (Suite.)

- et la Toscane*, par M. ABEL DESJARDINS; 2 vol. in-4°.
- Olim (Les)*, par M. BEGONOT; 4 vol. in-4°.
- Ouvrages inédits d'Abelard*, par M. V. COUSTY; 1 vol. in-4°.
- Papiers d'Etat du cardinal de Granvelle*, par M. WEISS; 9 vol. in-4°.
- Privilèges accordés par le Saint-Siège à la Couronne de France*, par M. AD. TARDIF; 1 vol. in-4°.
- Procès des Templiers*, par M. MICHELET; 2 vol. in-4°.
- Procès-verbaux des états généraux de 1593*, par M. ACO. BERNARD; 1 vol. in-4°.
- Procès-verbaux du conseil de regence de Charles VIII*, par M. A. BERNIER; 1 vol. in-4°.
- Quatre livres des Rois (Les)*, par M. LE ROY DE LUCY; 1 vol. in-4°.
- Recueil de documents inédits concernant l'histoire de l'administration publique en France pendant le règne de Louis XIV*, par M. DEPPING; 4 vol. in-4°.
- Règlements d'Etienne Boileau*, par M. DEPPING; 1 vol. in-4°.
- Relations des ambassadeurs vénitiens*, par M. TOMMASO; 2 vol. in-4°.
- Rapports au Roi et pièces*; 1 vol. in-4°.
- Rapports au Ministre*; 1 vol. in-4°.

ARCHÉOLOGIE.

- Iconographie chrétienne*, par M. DIDRON; 1 vol. in-4°.
- Architecture monastique au moyen âge*, par M. ALBERT LENOIR; 2 vol. in-4°.
- Monographie de la cathédrale de Chartres*, par MM. LASSES, AMACRY DEVAL, DIDRON; 7 liv. de planches.
- Monographie de Notre-Dame de Noyon*, par MM. VITET ET DANIEL RAMÉE; 1 vol. in-4° avec atlas.
- Peinture à fresque de Saint-Savin*, par MM. P. MÉRIMÉ ET GÉRAUD SÉGUIN; 1 vol. in-fol. avec atlas.
- Statistique monumentale de Paris*, par M. A. LENOIR; 33 livraisons de l'atlas.
- Comptes des dépenses de la construction du château de Gaillon*, par M. A. DEVILLE; 1 vol. in-4° avec atlas.
- Instructions sur l'architecture antique gallo-romaine, etc.*, par M. A. LENOIR; 1 cahier in-4°.
- Instructions sur l'architecture du moyen âge*, par MM. LEPRÉVOST ET A. LENOIR; 1 cahier in-4°.
- Instructions sur l'architecture militaire*, par MM. MÉRIMÉ ET A. LENOIR; 1 cahier in-4°.
- Instructions sur la musique*, par M. BOTTÉ DE TOULMON; 1 cahier in-4°.
- Bulletin archéologique. 1831-1838 (Comité des arts)*; 4 vol. grand in-8°.
- Extraits des procès-verbaux du Comité des monuments écrits, depuis son origine jusqu'à sa reorganisation en 1848*, par MM. DE LA VILLEGILLE ET TABANNE; 1 vol. in-8°.
- Bulletin des Comités historiques, 1849-1858*; 4 vol. in-8°.
- Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, 1852-1856*; 4 vol. in-8°.

## LA REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Parait par livraisons mensuelles le 30 de chaque mois. Le prix de l'abonnement est de 14 fr. par an pour Paris et les départements.

ON S'ABONNE A PARIS :

Chez M. PAUL DUPONT, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 45.

Dans les départements : chez les principaux libraires.

### A L'ÉTRANGER :

AMSTERDAM.	Van Cleff frères.	MILAN.....	Dumolard frères.
—	L. van Bakkenès et C <sup>ie</sup> .	MOSCOU....	Urbain.
ANVERS....	Max Kornicker.	NAPLES....	Marghieri.
BERLIN....	Asher et C <sup>ie</sup> .	NEW-YORK..	Hippolyte Baillièrè.
—	Ernst et Korn.	ROME.....	Mèrie.
BONN.....	Marcus.	ST-PETERS-	
BRUXELLES..	Deq.	BOURG....	Glarner.
—	Minquardt.	—	I. Issakoff.
FLORENCE..	Vieusseux.	STOCKHOLM.	Bonnier.
FRANCFORT.	Baèr.	TRIESTE....	Münster.
LEIPZIG....	T.-O. Weigel	TURIN.....	Boeca frères.
—	Dürr.	VENISE.....	Münster.
LONDRES...	Hippolyte Baillièrè.	VÉRONE....	Münster.
—	Barthès and Lowell.	VIENNE....	Sternickel et Sinteris.
MADRID....	C. Bailly Baillièrè.	—	Gerold et fils.
MALAGA...	Francisco de Moya.		

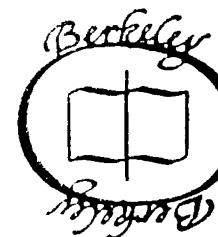
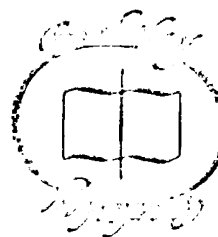
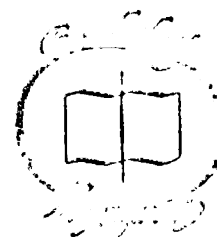
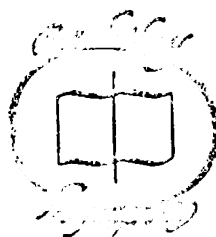
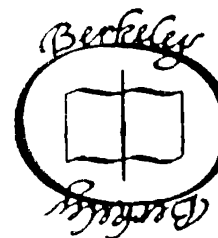
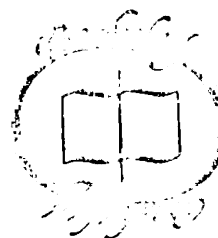
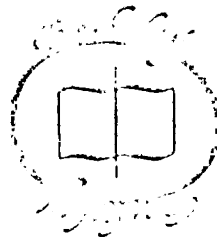
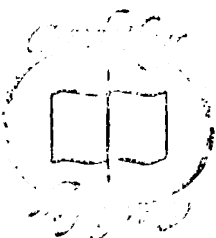
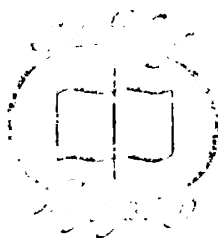
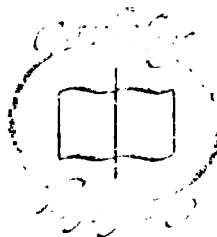
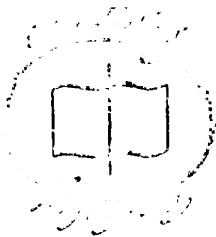


10177:

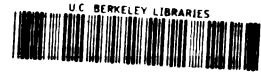
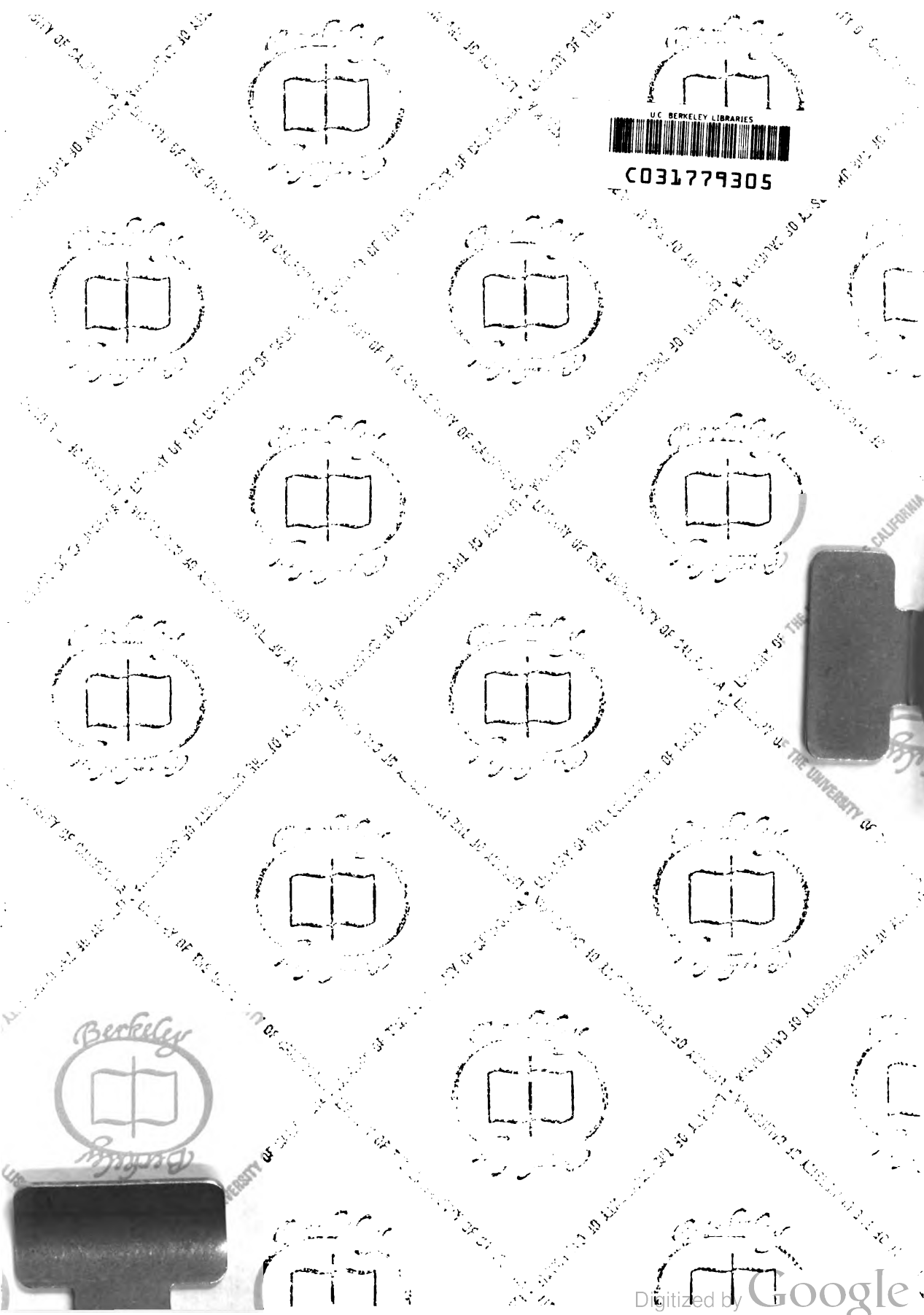












C031779305



